This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

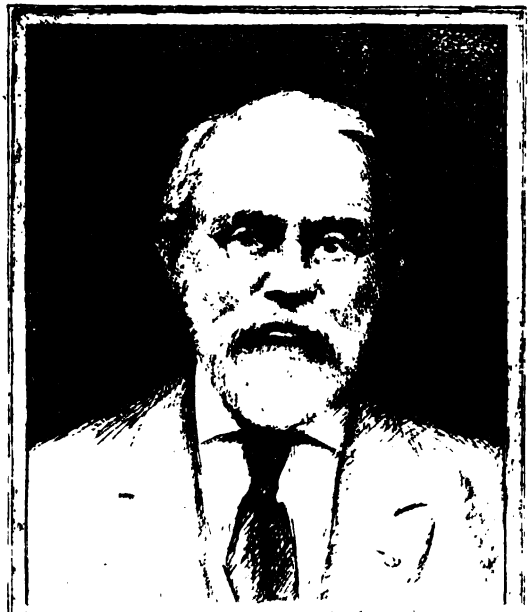

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.I7
A2

RECUEIL

DES

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

DE

L'ACADÉMIE DE LA VAL D'ISÈRE.

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL

DES

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

DE

L'ACADÉMIE

DE LA VAL D'ISÈRE, Moutiers

Série des Mémoires.

3e Volume.

MOUTIERS

MARC CANE, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

1875.

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
5-11-27
18603

LE VILLAGE
DE
SAINT-GERMAIN DE SÉEZ
ET
SES FRANCHISES.

Par M. Million.

La guerre, cet incompréhensible fléau, ce malheur qui trouve sa place à toutes les époques de l'histoire, n'a point épargné la Tarentaise. Souvent le fracas des armes et les cris des soldats ont répandu la terreur dans nos vallées profondes et sur nos plus hautes montagnes, souvent des assauts meurtriers, des combats acharnés, de de terribles pillages et d'affreux incendies ont désolé nos bourgs et nos paisibles hameaux. Le temps, il est vrai, a presque effacé la trace des ruines que le fer et le feu amoncelèrent çà-et-là dans notre contrée, cependant il n'a pu faire perdre la mémoire des désastres que notre province a dû subir. De tels souvenirs restent attachés aux lieux qui en furent les témoins, plus étroitement que le lierre n'est enlacé autour des murailles vieillies et des donjons découronnés.

Parmi les nombreuses localités de ce pays qui rappellent des faits militaires et des exploits guerriers, il en est une qui réclame notre attention toute spéciale ; c'est le village de Saint-Germain, dépendant de la commune de Séez. Situé sur le torrent du Reclus, au pied du Petit-St-Bernard et sur la route qui y conduit, il reçut toujours

Digitized by Google

les premiers assauts des armées qui venaient d'Italie ou qui s'y rendaient, et ceux des troupes ennemies qui les poursuivaient ou qui se disposaient à leur barrer le passage. Souvent il fut comme un poste avancé qu'amis et ennemis se disputaient cruellement, et qui fut soumis aux plus tristes alternatives comme aux plus redoutables fléaux, tandis qu'il était pris et repris sans trève ni répit. Il faut plaindre ces paisibles cultivateurs qui, placés à la clé du passage, vivaient dans de continuelles alarmes, subissaient des pillages presque périodiques et des incendies sans cesse renouvelés. Après avoir vu manger leur pain noir et dévorer leur bétail par des soldats affamés, tandis que leurs chaumières étaient la proie des flammes, il fallait sous peine de la vie, qu'ils servissent de guides à leurs spoliateurs et qu'ils exténuassent leurs montures sous les lourds bagages qu'on voulait soustraire aux atteintes de l'ennemi.

Cette position si désastreuse pour les habitants et pour leurs propriétés, ne pouvait qu'être des plus importantes au point de vue politique et stratégique. Les princes de Savoie le comprirent; ils cherchèrent à s'attacher le village de St-Germain et à gagner les sympathies de ses habitants par les moyens les plus propres à les maintenir dans une inviolable fidélité. L'équité demandait aussi que par des priviléges exceptionnels, ils les dédommageassent des contributions forcées et des frais qu'on leur imposait en maintes malheureuses circonstances.

Ces réflexions nous amènent à traiter des *Franchises* du village de Saint-Germain ; elles en expliquent d'avance la concession et en montrent la portée. Nous allons

Digitized by Google

brièvement exposer et commenter ces Franchises, en faire comprendre l'opportunité et enfin, les transcrire selon leur texte authentique.

I.

M. Léon Ménabréa a justement remarqué que ce fut entre les années 1223 et 1292 que les principales villes de la Savoie furent dotées de Franchises (1). Ce fut pareillement durant cette période que le village de Saint-Germain obtint les siennes. Bien qu'elles eussent quelque analogie avec celles que les villes et les bourgs se faisaient octoyer, elles différaient cependant beaucoup de celles-ci, au point de vue politique. Les Franchises des villes, quoique plus ou moins larges, étaient une restauration du régime municipal en face de la féodalité qui l'avait tué et qui devait, deux siècles plus tard, succomber à son tour sous ses coups. Les priviléges qui en faisaient l'objet consistaient le plus souvent dans la faculté d'acquérir des biens communaux, l'exemption de certaines redevances féodales, la dispense de se rendre à l'armée à moins que le prince n'y commandât en personne, la nomination des magistrats de la cité, le droit de se réunir en maîtrises ou corps de métiers, l'affranchissement du servage par le fait de l'habitation dans la ville, la permission d'élever des murailles et des tours, le droit de marché et de foire, et enfin une multitude d'immunités personnelles ou réelles. Il était rare que la concession de ces priviléges ne se fît pas à titre onéreux et par voie de compensation.

(1) *De la marche des études historiques en Savoie*, p. 110.

Digitized by Google

Sans avoir une portée aussi décisive au point de vue municipal, les Franchises de Saint-Germain contenaient cependant des concessions dont des bourgs plus importants se fussent enorgueillis. Le recueil des quelques chartes où elles sont stipulées porte le titre de LIBERTÉS, FRANCHISES, BONNES COUTUMES ET PRIVILÉGES DES HOMMES ET COMMUNIERS DE SAINT-GERMAIN. A la vérité, c'étaient des *libertés* puisqu'elles libéraient de certaines charges onéreuses, des *franchises* puisqu'elles affranchissaient de quelques obligations personnelles, de *bonnes coutumes* parce qu'elles avaient souvent été en usage avant d'être stipulées dans les chartes, et, qu'à défaut de preuve écrite, elles étaient maintenues pourvu qu'on put en établir la coutume immémoriale; c'étaient enfin des *priviléges* puisqu'elles soustrayaient à la loi commune, ceux qui en jouissaient.

Voici la traduction du diplôme primitif signé, en 1259, par la comtesse Cécile de Savoie, veuve d'Amédée IV, et régente pendant la minorité de son fils Boniface de Savoie.

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront soit notoire que Nous, Comtesse de Savoie et Marquise en Italie, en notre nom et en celui de notre fils Comte et Marquis des mêmes lieux, promettons aux hommes de Saint-Germain que Nous et les nôtres, les tiendrons et regarderons comme exempts, francs pour toujours de toute exaction, c'est-à-dire de toute taille, cavalcade et autre coutume; et eux, en correspectif de cette Franchise, sont tenus de servir de guides par le Mont-Jou à Nous et à nos envoyés; de secourir les voyageurs qui se trouvent en danger sur la montagne; de porter ceux qui y

Digitized by Google

mourront jusqu'au lieu où il sera possible de les ensevelir ; de marquer les chemins publics du Mont avec des perches ou jalons, pour que les passants ne s'y égarent point.

Données l'an 1259, au mois de février. »

Il nous paraît très plausible de supposer, comme nous l'avons déjà insinué, que bien avant cette concession, les habitants de Saint-Germain étaient dans l'usage d'en remplir les conditions. Lorsque nos princes ou leurs messagers devaient passer le Mont-Jou, ils requéraient naturellement des hommes de ce village pour les guider ; et ces hommes qui, dès leur enfance, avaient battu les sentiers de la montagne et bravé les avalanches, croyaient avoir simplement rempli leur devoir de sujets, quand, pour le service du prince, ils avaient perdu quelques journées de travail, supporté quelques fatigues et affronté la tourmente et les grands orages de nos Alpes. La charité, la bienfaisance dont les élans étaient si nobles et si vigoureux aux siècles de foi et de conviction religieuse, leur faisait un devoir, à eux les plus proches voisins de l'hospice fondé par saint Bernard de Menthon, de coopérer efficacement à l'œuvre des religieux hospitaliers. Un signe de détresse, la menace de la tempête, le soupçon même d'un accident imminent les faisait voler au secours des pauvres voyageurs surpris par les frimats, épuisés ou égarés. Quand la mort avait étendu un froid linceuil de neige sur quelques malheureux passagers, la charité chrétienne les pressait d'aller à la recherche de ces frères infortunés, et de porter leurs corps glacés jusqu'au village, ou jusqu'à Séez, pour leur donner une honorable sépulture.

Digitized by Google

Enfin, pour prévenir, au moins en partie, de semblables malheurs, ils avaient la précaution de tenir la route constamment indiquée par des jalons ou des poteaux très élevés qu'ils plantaient sur son parcours.

Evidemment l'équité réclamait une récompense pour de tels services généreusement et librement rendus. En l'accordant aux habitants de Saint-Germain, la princesse de Savoie leur imposa l'obligation de continuer à les rendre au prince et à l'humanité. A cette condition elle les déclara exempts, à perpétuité, des trois formes d'impôt alors usitées : de la taille, de la cavalcade et des prestations basées sur la coutume.

La *taille* était l'impôt régalien proprement dit ; elle reposa d'abord sur les personnes à cause de leurs biens, et ensuite elle fut immédiatement assise sur les propriétés. Intermittente d'abord, comme les guerres dont elle était destinée à couvrir les frais, elle devint plus tard une contribution annuelle et régulière.

La *cavalcade* était l'obligation ou de suivre en personne le prince à la guerre, ou de contribuer par de l'argent à la défense du pays (1). La *coutume* était toute prestation due en vertu de l'usage (2).

II.

L'opportunité de ces Franchises se déduit de deux motifs : l'un est spécifié dans le diplôme, et l'autre ressort de la position topographique et stratégique du

(1) *Ducange, V° Hostis.*
(2) *Ibid. V° Costuma.*

Digitized by Google

village. Le premier consiste dans les services que rendaient ou pouvaient rendre aux passagers les habitants de ce hameau; l'autre est fourni par les dangers et les pertes auxquels ils étaient exposés en temps de guerre.

Au moyen-âge, les routes et les chemins n'étaient point à la charge des finances de l'Etat; ils devaient être entretenus par les aboutissants et par les corvéables du mandement ou du bailliage, placés sous les ordres du châtelain ou du bailli. Malgré les Edits qui prescrivaient à ces officiers deux visites générales des routes chaque année, malgré les lois et les usages qui mettaient à leur disposition les bras et les montures des corvéables, les chemins étaient assez mal tenus (1). Depuis que les routes sont devenues carrossables, depuis surtout que les voies ferrées se sont établies, on ne peut presque plus se faire une idée d'un état de choses qui a cessé d'exister depuis cinq ou six siècles, on ne peut plus comprendre un commerce, une industrie, des rapports sociaux restreints à la mesure du cercle étroit d'une imperceptible localité. En temps de paix, nos voies publiques ne se prêtaient nullement à l'ardeur fiévreuse qui pousse si violemment notre commerce actuel vers des abîmes inconnus quoique faciles à prévoir. En temps de guerre, les lenteurs de la marche, le déficit du matériel par suite des difficultés du transport forçaient à rançonner sans pitié les populations même amies que l'on venait défendre et protéger. En tout temps, l'imperfection des routes, en retardant la marche des voyageurs, des commerçants et des pèlerins,

(1) *Statuta Sabaudiæ*, Lib. 2. cap. 90.

Digitized by Google

les obligeait à rapprocher leurs pénibles étappes, quand encore ils avaient le bonheur d'échapper aux dangers de tout genre qui menaçaient jour et nuit leur sécurité.

Mais la charité chrétienne a toujours su et saura toujours s'adapter aux besoins du moment. Justement préoccupée de cet état de choses, selon son invariable coutume, elle avait obvié par des institutions pieuses à ces graves inconvénients. Sa prévoyance avait échelonné des hospices (*hospitia, hospitalia,* maisons destinées à recevoir gratuitement les hôtes, *hospites,* le long de toutes les grandes voies; elle en avait construit dans tous les couvents, auprès de toutes les cathédrales. Elle en entretenait sur les bords des rivières torrentueuses, dans les vallées profondes où le voyageur pouvait être surpris par la nuit, sur le haut des montagnes où le besoin d'aliments et de repos se fait plus impérieusement sentir.

A partir de Tamié où tout voyageur recevait une généreuse hospitalité, ou trouvait à la Ville franche de l'Hôpital, (aujourd'hui Albertville) une maison de charité fondée par les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem pour y recevoir les passants, surtout ceux qui se trouvaient forcés de séjourner en ce lieu à cause des débordements de l'Arly, alors qu'il promenait ses flots écumants dans toute la plaine. Venait ensuite l'hôpital de Saint-Antoine à Moûtiers, où chaque voyageur était logé pendant une nuit et prenait au moins un repas. Saint Pierre II, premier abbé de Tamié puis archevêque de Tarentaise, avait fondé cet établissement et l'avait richement doté en lui concédant une partie des revenus de son église. La tradition avait fixé le menu de la collation à laquelle

Digitized by Google

avait droit chaque passant; c'était une demi-pot de vin rouge, une demi-livre de pain, une petite écuellée de potage, et un morceau de viande ou de fromage : *Medietatem poculi vini rubri, libræ panis, scutellæ juris, et modicum casei vel carnis.* Après avoir quitté Moûtiers, les pauvres et les nombreux pèlerins d'autrefois trouvaient l'hospice d'Aime, puis celui de Saint-Antoine du Bourg et enfin celui de Saint-Nicolas du Mont-Jou, sur le col entre la Tarentaise et le val d'Aoste. Aujourd'hui la plupart de ces pieux refuges ont disparu ou ont été transformés, mais l'admirable institution de saint Bernard de Menthon reste; depuis neuf siècles, elle a résisté à tous les orages, à toutes les déprédations, elle accueille encore chaque année des milliers de voyageurs.

Cependant, pour se rendre du Bourg-Saint-Maurice à cet hospice, après avoir traversé Séez et le village de Saint-Germain, il faut parcourir un étroit chemin creusé sur le flanc des rochers. Ordinairement couvert par des monceaux de neige, il est souvent traversé par de formidables avalanches. Quand les neiges le recouvrent, le voyageur ne peut plus en reconnaître la trace et il court le double danger ou de s'égarer et de ne plus trouver devant lui qu'un froid et solitaire tombeau, ou d'être emporté au fond de l'abîme par l'irrésistible avalanche et ses tourbillons meurtriers.

Il fallait donc là une institution charitable qui put servir comme de pont sur l'abîme; il fallait quelque chose qui fut comme un trait d'union entre l'hôpital du Bourg et celui du Mont-Jou. Une femme, une mère, une princesse en conçut l'idée, en mesura la portée et en posa

Digitized by Google

les bases par la concession des Franchises qui nous occupent.

Dégrevés de tout impôt, exempts de toute redevance régalienne, les habitants du village affranchi s'obligèrent volontiers à remplir les vues pour lesquelles la Providence les avait placés au pied des Thermopyles de la Tarentaise. Guides expérimentés, ils continuèrent à frayer le chemin aux princes de Savoie et à leurs envoyés chaque fois qu'ils désiraient traverser la montagne; utiles auxiliaires des religieux hospitaliers du Mont-Jou, ils ne cessèrent jamais de voler au secours des voyageurs en danger; et, quand une catastrophe leur était signalée, quand ils apprenaient que quelques passants s'étaient affaissés dans les neiges ou avaient été emportés par l'impitoyable tourmente, ils ne craignaient pas de braver les frimats et d'exposer leur vie pour retrouver les cadavres glacés des victimes de cet âpre climat. Quand ils avaient été assez heureux pour soulever l'épais et froid linceuil qui avait enveloppé les corps de ces malheureux, ils les portaient tantôt à l'hospice, tantôt à Séez où ils recevaient les honneurs de la sépulture qui est due à des chrétiens et à des frères. Enfin, pour prévenir ces malheurs, ils maintenaient soigneusement les grands jalons qui devaient servir de fil conducteur à ceux qui s'engageaient dans ces redoutables parages.

Jusqu'à la révolution de 1793, époque où tant d'institutions séculaires sombrèrent dans un triste naufrage, les habitants du village de Saint-Germain jouirent de l'exemption des tailles, non cependant sans être quelquefois inquiétés. Mais les officiers subalternes qui tentèrent de

Digitized by Google

les troubler dans la jouissance de leurs antiques priviléges furent toujours forcés de se désister par suite des jussions formelles et réitérées des princes, et des cours suprêmes de l'Etat. D'ailleurs, chaque fois que leurs Franchises étaient sérieusement menacées, comme chaque fois que les princes régnants s'approchaient de leur territoire, les communiers de Saint-Germain ne manquaient pas de faire entendre leurs doléances, de solliciter et d'obtenir une nouvelle confirmation de leurs vieux priviléges.

En effet, ces Franchises furent approuvées et confirmées avec injonction aux officiers ducaux de les observer et de les faire observer :

Le 17 décembre 1390, à Ivrée, par le comte Amédée VII ;

Le 24 août 1399, à Chambéry, par le comte Amédée VIII ;

Le 17 septembre 1399, à Chambéry, par le Conseil résidant de Savoie ;

Le 24 novembre 1461, à Lausanne, par le duc Louis ;

Le 16 juillet 1481, à Chambéry, par le duc Philibert Ier.

Il est pour nous indubitable que ces diplômes ne sont pas les seuls qui furent concédés au village de Saint-Germain ; un plus grand nombre de pièces analogues ont pu et dû exister, mais elles ne nous sont pas parvenues.

Outre le motif qui vient d'être exposé, il est une considération que le diplôme de concession n'a pas mentionnée, mais qui dut frapper la comtesse Cécile et ses ministres, et décider sa souveraine bienveillance à octroyer ces Franchises aux habitants de Saint-Germain. Nous avons déjà insinué que la position de leur village au pied du Petit-Saint-Bernard, les exposait à des fournitures extra-

Digitized by Google

ordinaires, à des corvées pénibles et à des pertes considérables en temps de guerre, et à chaque passage de troupes. Si l'on tient compte de tous les malheurs que les armées firent éprouver à cette pacifique localité, on sentira que l'exemption de l'impôt ne fut qu'une insignifiante compensation pour les désastres qu'elle dût subir dans la suite des temps.

Sans remonter trop haut, à des époques que l'histoire ne peut pas préciser, essayons de rappeler les souvenirs militaires qui s'attachèrent à cet intéressant village surtout dans les temps modernes.

1233.

Le comte Thomas Ier, à la tête de ses hommes d'armes, passa le Petit-Saint-Bernard, fit une levée dans la vallée d'Aoste pour faire rentrer dans l'obéissance les Turinais révoltés contre lui; il mourut au retour de cette campagne (1).

1351.

Le comte Verd, Amé VI, se rendit au Bourg-Saint-Maurice le 12 août et passant le Mont-Jou (Petit-Saint-Bernard), arriva le 16 dans la ville d'Aoste où il tint un parlement et reçut l'hommage de ses vassaux (2).

1488.

Vers la fin de juillet, les archers ducaux que Charles Ier

(1) Orsières. *Historique du pays d'Aoste*, p. 68. — Costa. *Mémoires historiques*, T. 1. p. 19.

(2) Capré. *Traité de la Chambre des Comptes*, p. 12.

Digitized by Google

avait conduits à la guerre contre le marquis de Saluces, passèrent le Petit-Saint-Bernard et traversèrent la Tarentaise (1).

1495.

Une armée venant d'Italie par le Petit-Saint-Bernard, était de passage en Tarentaise au mois de mai (2). Il est probable que c'étaient les débris des troupes du roi Charles VIII, qui rentraient en France après la bataille de Fournoue (3).

1535.

Les troupes de François Ier, commandées par l'amiral Chabot, avaient envahi la Savoie ; les habitants du val d'Aoste s'armèrent, passèrent le Petit-Saint-Bernard, et, s'unissant à ceux de la Tarentaise et de la Maurienne, repoussèrent les Français de la vallée de l'Isère et reprirent Chambéry. Mais l'ennemi ayant rassemblé ses forces rentra dans Chambéry, chassa devant lui les Tarins et les Valdôtains et dévasta la Tarentaise. Ces derniers, retranchés sur le Mont-Jou, gardèrent tellement les avenues de leur vallée, que pendant les vingt-quatre ans que dura l'occupation française, ils ne laissèrent jamais forcer le passage du Petit-Saint-Bernard (4).

(1) *Archives de Bozel.* — Costa. *Mém. hist.* T. 1. p. 284.

(2) *Archives municipales de Moûtiers.*

(3) Costa. *Mém. hist.* T. 1. p. 289.—Feller. *Biographie* V° Charles VIII.

(4) Orsières. *Hist. du pays d'Aoste* p. 70-71. — De Saluces. *Hist. milit. du Piémont*, Turin 1818. — Blanc. *Abrégé de l'hist. de Savoie,* tom. 2. p. 347-355. — Costa. *Mém. hist.* tom. 1. p. 335-336.

Digitized by Google

1577 ou 1578.

Pendant les mois d'octobre, de novembre et de décembre, des troupes espagnoles qui venaient de passer le Petit-St-Bernard ou qui allaient le passer, défilèrent par la Tarentaise (1).

1590.

A la fin d'août des troupes venues par la vallée d'Aoste, traversent la Tarentaise pour se rendre dans le Graisivaudan, contre Lesdiguières qui y soutenait les droits d'Henri IV en combattant le duc de Savoie et les Ligueurs (2).

1591.

Des troupes italiennes et espagnoles continuent d'arriver d'au-delà des Monts par le Petit-St-Bernard, pour se masser aux frontières du Dauphiné. La compagnie entre autres du capitaine de Choisy descendit au Bourg-Saint-Maurice le 5 mars au soir (3).

1592.

De nouvelles recrues italiennes viennent du Bourg-St-Maurice à Chambéry. En juillet, le capitaine Fernando Cornezo arrive au Bourg avec sa compagnie d'infanterie pour descendre la vallée de l'Isère (4).

(1) *Arch. comm. d'Aime.*
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*

Digitized by Google

1594.

Au mois de septembre, 2500 soldats commandés par le colonel chevalier Gamballiot traversèrent le Petit-St-Bernard pour se rendre à Saint-Pierre d'Albigny (1).

1595.

Au mois de septembre, 3000 Urbinois sous les ordres du connétable de Castille passent le Petit-St-Bernard et traversent la Tarentaise, allant en Flandres pour le service de S. M. Catholique. Le marquis d'Aix, avec sa cavalerie, accompagnait le connétable. Le passage dura cinq jours et l'arrière-garde s'éloigna du Bourg le 16 septembre (2).

1597.

En juillet, Charles-Emmanuel passa le Petit-St-Bernard avec 3000 Italiens d'infanterie et bon nombre de cavaliers pour se rendre auprès de Montmeillan, tandis que Lesdiguières occupait la Maurienne (3). Don Alphonse d'Avalos avec 3000 Italiens levés par le roi d'Espagne, passe aussi le Petit-St-Bernard, se rendant en Bourgogne (4). Vers la fin de la même année, don Amédée, marquis de St-Rambert et frère bâtard de Charles-Emmanuel, traversa à son tour le Mont-Jou pour se rendre au siége du fort de Charbonnières occupé par les Français ; il commandait

(1) *Arch. comm. d'Aime.*
(2) *Ibid.*
(3) Codreto. *Historia del Gran Carlo Eman.* 4°.
(4) Ménabréa. *Montmeillan et les Alpes*, p. 451.

Digitized by Google

son propre régiment d'infanterie, celui du baron de La Val d'Isère et des Suisses (1).

1600.

Montmeillan avait été pris par les généraux de Henri IV le 9 novembre; le duc Charles-Emmanuel qui l'ignorait, accourait au secours de cette place avec 3300 Espagnols, 3000 Milanais ou Napolitains, 400 Suisses et 4800 Piémontais. Il arriva à Aoste le 12 novembre; la veille, son avant-garde commandée par Charles de Simiane seigneur d'Albigny avait passé le Petit-St-Bernard, et bientôt toute l'armée fut réunie à Aime (2).

Le 19 août, le fort de Charbonnières s'étant rendu, Lesdiguières se dirigea vers la Tarentaise, y poursuivit l'armée ducale qui atteignit Aime le 24 et bientôt après se replia au delà du Petit-St-Bernard (3).

1628.

Au mois d'août, le prince Thomas et son épouse Marie de Bourbon étaient de passage à Moûtiers, venant du val d'Aoste ou s'y rendant. La princesse dût s'arrêter dans notre ville pour ses couches; le 20 du mois, elle donna le jour à Emmanuel-Philibert-Amédée, prince de Carignan, sourd et muet de naissance. Les habitants de la Taren-

(1) Ménabréa. *Montmeillan et les Alpes*, p. 458. — Blanc. Abrégé de l'Hist. de Savoie, tom. 3. p. 77.

(2) Cfr. Ménabréa. *Ibid.* p. 473-494. — Orsières. *Hist. du pays d'Aoste*, p. 72. — Codreto. *Hist. del Gran Garlo Eman.* — Jean de Serres. *Invent. de l'hist. de France.*

(3) Ménabréa. *Ibid.* p. 481. — *Arch. comm. d'Aime.*

Digitized by Google

taise se cotisèrent pour faire don à la princesse d'un mulet qu'on acheta à Saint-Michel et qui couta 1020 florins. Les syndics de Moûtiers empruntèrent à Chambéry 2500 florins au 7 pour °/₀ et les prêtèrent au prince Thomas pour la défense du pays (1).

1630.

Louis XIII après avoir envahi le reste de la Savoie, se rendit vers la fin de mai sous Conflans, avec le maréchal de Bassompierre. Le prince Thomas campé tout près avec neuf à dix mille hommes de pied et 1200 chevaux, pour protéger cette ville, se replia dans la Tarentaise et alla se retrancher au Bourg-St-Maurice et à Séez. Le roi entra dans Conflans le 1er juin et ses troupes s'avancèrent vers Moûtiers et la haute Tarentaise. Elles rencontrèrent l'armée savoisienne campée au delà d'Arbonne et du ruisseau de Séez dont les ponts avaient été coupés. Après deux chocs meurtriers le prince Thomas passa le Petit-St-Bernard. Les Français le poursuivirent jusque sur la montagne où le roi fit commencer un fort et quelques redoutes et laissa cinq à six cents hommes pour garder le passage. De son côté le prince Thomas forma un camp dans la pente italienne du Mont-Jou, à Saint-Didier (2).

1646.

Au mois de septembre le prince Thomas vint de

(1) *Arch. municip. de Moûtiers*, vol. 40.

(2) Ménabréa. *Montmeillan et les Alpes*, p. 511. — Mercure Français. — Bertolotti. *Viaggio in Savoia*. tom. 1. p. 3.

Digitized by Google

Piémont en Savoie par le val d'Aoste et la Tarentaise. La ville de Moûtiers fit pour 1077 florins 3 sols de frais à l'occasion de ce passage (1).

1690.

Sous Louis XIV, le marquis de St-Ruth, au mois d'août, envahit la Savoie, et, le mois suivant, envoya une colonne d'Annecy en Tarentaise à la poursuite du marquis de Sales et du comte de Bernex qui s'y étaient retirés. Les Français furent d'abord repoussés, mais étant entrés à Moûtiers le 4 novembre, ils apprirent que le marquis de Sales, le comte de Bernex et l'intendant Cagnol venaient de partir avec leurs troupes. Ils les poursuivirent donc au delà de Séez et du Petit-St-Bernard, jusqu'à La Thuile (2).

1691.

M. de la Hoguette qui était venu à Chambéry le 20 novembre 1690 remplacer le marquis de Ruth, passa le Petit-St-Bernard et entra dans la vallée d'Aoste au mois de juin. Il y fit d'horribles dégats : beaucoup de maisons furent pillées, le bétail enlevé, des bourgades incendiées, les campagnes dévastées. Le 3 juillet, les Français avaient un camp à Morgex, M. de Bonval, commissaire-ordonnateur dans les Etats de Savoie, s'y trouvait. Le 7 du même mois, M. de la Hoguette étant à Séez donna l'ordre aux régiments de Languedoc et Royal-Comtois, de partir de la Thuile d'Aoste pour le Touvet en Dauphiné ; ces régi-

(1) *Arch. municipales de Moûtiers; comptes des Syndics.*
(2) Capré. Mémoire manuscrit.—*Arch. municip. de Moûtiers.*

Digitized by Google

ments passèrent le 11 à Moûtiers. Le 22 juillet, le général, de retour de la vallée d'Aoste, arrive à Montmeillan pour fortifier les assiégeants (1).

1698.

Victor-Amédée II passa le Petit-Saint-Bernard au mois de septembre. Les conseillers et les notables de Moûtiers allèrent à sa rencontre jusqu'à Séez et dépensèrent 40 florins 6 sols pour frais de route et de bouche. Notre ville fit en cette occurence les dépenses suivantes : 22 florins pour deux veaux gras fournis à l'arrivée de S. A. ; 18 florins pour fournitures et 27 florins 2 sols pour façon de l'arc de triomphe dressé à l'entrée de la ville ; 341 florins pour civilités faites aux trompettes et valets de pied de S. A. et frais des syndics et conseillers qui l'accompagnèrent jusqu'à Conflans ; 53 florins 6 sols pour 37 quintaux de foin aux mulets d'équipage et chevaux de S. A. ; 120 florins alloués aux syndics François Ferley, Mathieu Weffray et Jean-François Fontanil, « pour se mettre en état et être propres pour paraître devant S. A. et lui faire la révérence à l'occasion de son arrivée (2). »

1700.

S. A. R. venue par le Petit-St-Bernard en Savoie pour changer d'air, entra à Chambéry le 14 octobre et, ayant

(1) Ménabréa. *Montmeillan et les Alpes*, p. 540-551.—*Arch. municip. de Moûtiers.* — Capré. Mém. manuscrit. — Orsières *Hist. du pays d'Aoste.* p. 74-75.

(2) *Arch. municip. de Moûtiers. Comptes des syndics.*

Digitized by Google

appris la mort du roi d'Espagne, partit le 16 pour Turin ; en passant le Mont-Cenis (1).

1703.

Le duc de la Feuillade étant prêt à envahir la Savoie, le marquis de Sales, commandant général deçà les Monts fit une levée des milices de chacune des provinces et les envoya en Tarentaise et au val d'Aoste vers la fin du mois d'octobre. Les deux jeunes princes du sang, de la branche dite de Soissons, qui étaient au collége de Chambéry, en sortirent le 3 novembre pour aller se réfugier à Aoste. Le marquis de Sales, après avoir fait quelques escarmouches en divers lieux, se retrancha à Fessons, d'où il fut chassé à la fin de décembre par le duc de la Feuillade qui l'obligea à traverser le Petit-St-Bernard et à se retirer à Aoste (2).

1704.

Tandis que l'armée française, qui était au-delà des Monts sous les ordres du duc de Vendôme, attaquait le fort de Bard, au mois de septembre, le duc de la Feuillade, avec un autre corps d'évolution, passa le Petit-St-Bernard, força les retranchements qu'on lui opposait à Théra sur les confins de La Thuile, et fit sa jonction avec les troupes de Vendôme à Bard même. Le fort fut réduit, la vallée d'Aoste prise et tenue pendant deux ans (3).

(1) Capré. *Mém. manuscrit.*

(2) Idem. *ibid.*

(3) Orsières. *Hist. du pays d'Aoste*, p. 78. — Costa. *Mém. tom.* 3. p. 70.

Digitized by Google

1705.

Victor-Amédée envoya des troupes sous les ordres du baron de Saint-Rémi, par le val d'Aoste et le Petit-Saint-Bernard, pour secourir Montmeillan toujours assiégé; mais ces troupes furent contraintes de se retirer devant des forces supérieures, Montmeillan capitula le 11 décembre, et le fort fut démantelé et rasé (1).

1706.

Le général de Vibraie, d'après les ordres du duc Philippe d'Orléans, reprit la vallée d'Aoste. Franchissant le Petit-Saint-Bernard, il poussa jusqu'à la Cité, leva d'énormes contributions, puis, peu après, repassa les Monts (2).

1708.

Le 20 juillet, des troupes de S. A. R. descendirent le Petit-St-Bernard et prirent le camp français établi à Villaroger. Le lendemain elles soutinrent le choc des régiments français cantonnés dans la vallée; M. de la Bussière y reçut une blessure à la tête et vint mourir à Aime; le lieutenant colonel des dragons y fut tué. Cependant le gros des Français se maintint pendant quatre jours derrière des retranchements; mais, le 24, ils furent mis complètement en déroute et abandonnèrent le Bourg-St-Maurice et les environs, se portant en désordre vers

(1) Ménabréa. *Montmeillan et les Alpes*, p. 610.
(2) Orsières. *Hist. du pays d'Aoste*, p. 76.

Digitized by Google

Beaufort par les chemins des montagnes de Granier, de Villette et de Montgirod. Un mois après, les vicissitudes de la guerre avaient ramené la victoire sous les drapeaux du roi ; le 18 août, les Français avaient repris le pays et mis en fuite l'armée Austro-Savoisienne. Le général français, marquis de Mauroux, poursuivit même l'ennemi au-delà du Petit-St-Bernard et entra dans la vallée d'Aoste avec 4000 hommes, mais il ne put tenir contre les troupes ducales qui l'obligèrent à repasser les Monts (1).

1711.

Le duc de Savoie reprit Conflans et Miolans sur le duc de Berwick. En effet, les soldats Austro-Piémontais étaient revenus en Tarentaise par la route du Petit-Saint-Bernard, ils formèrent un camp à Fessons-sur-Salins et d'autres à Bozel, à Villette, sur les montagnes d'Hautecour, à Moûtiers, à Villargerel, à Conflans et occupèrent diverses positions de la vallée de l'Isère jusqu'à Chambéry. Berwick s'était retranché à Barreaux, et le duc de Savoie avait passé le mois d'août à l'abbaye de Tamié. Enfin, le traité d'Utrecht vint rendre la Savoie à ses princes, le 11 avril 1713 (2).

1730.

Charles-Emmanuel III traversa la Tarentaise, le Petit-St-Bernard et le pays d'Aoste pour se rendre d'Evian à

(1) *Arch. paroiss. de Montgirod.* — Orsières. *Hist. du pays d'Aoste.* p. 76.

(2) *Notices statist. et hist. sur la Savoie*, par Paul Chaix, p. 49. — *Hist. de l'abbaye de Tamié*, par E. Burnier, p. 145.

Digitized by Google

Turin quand il apprit que son père, après avoir abdiqué en sa faveur, essayait de ressaisir les rênes du gouvernement (1).

1742-1748.

L'armée espagnole, commandée par le comte de Glimes, sous les ordres de l'Infant Dom Philippe, s'empara de la Savoie. Dès que l'avant-garde de cette armée d'occupation eut pénétré dans la Maurienne, le 2 septembre, le gouverneur de la Savoie, baron de Lornay et l'intendant général Gaspard-Marie Bonaud, comte de Montù expédièrent et accompagnèrent par la Tarentaise, le Petit-St-Bernard et Aoste, le trésor, une partie des archives et divers objets précieux. Les premiers espagnols qui entrèrent à Moûtiers, le 8 septembre, avaient franchi le col de la Madeleine ; ceux qui les suivaient n'arrivèrent que le 14 et le 16 sous le commandement du lieutenant général Acquaviva. Charles-Emmanuel, de son côté, s'empressa de rassembler à Turin une vingtaine de mille hommes. Il en fit passer une colonne par le Mont-Cenis sous la conduite du général comte de Schulembourg. Lui-même s'achemina par la vallée d'Aoste avec 12 ou 14000 hommes. Son avant-garde, conduite par le commandeur Duverger de St-Thomas, de Moûtiers, passa le Petit-St-Bernard le 4 octobre et atteignit Moûtiers le 6. Le roi franchit la montagne, avec le gros de l'armée, le 5, jour où les Espagnols évacuaient Moûtiers, et il y arriva lui-même le 7. Il séjourna deux jours au palais de

(1) Orsières. *Hist. du pays d'Aoste*, p. 77.

Digitized by Google

l'archevêque, puis partit pour Montmeillan où il arriva le 2 novembre. Cette mise en campagne fut néanmoins sans résultats ; après avoir refoulé les Espagnols au-delà de Montmeillan, le roi se vit forcé d'ordonner à ses troupes la retraite. Il remonta la vallée de l'Arc avec une colonne et fit prendre à l'autre la route de la Tarentaise. Celle-ci fut poursuivie l'épée au reins par les Miquelets espagnols jusqu'au pied du Petit-St-Bernard, tandis que les troupes de l'Infant prenaient leurs quartiers d'hiver dans la vallée de l'Isère et le reste de la Savoie. Le passage du Mont-Jou fut gardé par les soldats piémontais jusqu'au traité d'Aix-la-Chapelle du 18 octobre, mais la Tarentaise ne fut complètement rendue à son prince, par le départ des derniers Espagnols et la rentrée des soldats nationaux, que le 6 février 1749 (1).

1792.

Le 22 septembre, le général Montesquiou entrait en Savoie à la tête des troupes de la France révolutionnaire. En octobre, il envoya le général Rossi en Tarentaise pour repousser les Piémontais jusqu'au Petit-Saint-Bernard. Ceux-ci, n'étant point en mesure de résister, se retirèrent précipitamment et allèrent se fortifier près de l'Hospice et sur les monts environnants, tandis que le général

(1) Bonnefoy. *Mém. de l'Acad. de Savoie*, tom. 9. — Mém. manuscrit du sénateur Bal de Moûtiers. — *Arch. communales de Champagny et de Bellecombe.* — Notes de la cure de St-Martin de Belleville. — Orsières. *Hist. du pays d'Aoste*, p. 77. — *Bulletin de la société d'hist. de la Maurienne*, 2e bull. p. 109.

Digitized by Google

Bagdelone établissait solidement 1400 Français au Bourg-St-Maurice et à Séez. Pendant dix moix les troupes ennemies s'observèrent sans cesse et se livrèrent fort souvent des combats d'avant-postes.

1793-1795.

Mais au mois d'août 1793, le duc de Montferrat, fils du roi Victor-Amédée III, avait recruté trois corps de troupes destinées à reconquérir la Savoie. Y pénétrant lui-même avec l'un de ces corps par le Petit-St-Bernard qu'il traversa le 14 août, il força le général républicain de se replier d'abord sur Moûtiers et de descendre ensuite toute la vallée de l'Isère. Cependant, au moment où les troupes royales de Tarentaise allaient opérer leur jonction avec celles qui avaient passé le Mont-Cenis et qui séjournaient à Aiguebelle, Kellermann, le général en chef de l'amée des Alpes, ayant pris Lyon, partit à la hâte avec ce qu'il put ramasser de troupes et vint forcer les deux colonnes piémontaises à battre en retraite jusqu'aux passages des Alpes. Le duc de Montferrat avait repassé à Moûtiers le 21 septembre, et il avait regagné les hauteurs du Petit-St-Bernard, quand les Français vinrent occuper de nouveau leurs positions du Bourg et de Séez. Ces deux postes importants ainsi que ceux de St-Germain et du Petit-St-Bernard furent successivement pris et repris par les Républicains et les Piémontais ; il y eut sur ces points des combats partiels mais acharnés qui se renouvelèrent jusqu'au moment où les Français maîtres enfin de toutes les redoutes construites par les troupes royales, dispo-

Digitized by Google

sèrent entièrement de la clef des Alpes, à la fin de juillet 1795.

Ce fut pendant cette période si calamiteuse que le village de St-Germain subit les plus terribles revers; comme le Bourg et Séez. mais plus qu'eux, il fut plusieurs fois pillé, bombardé et brûlé (1).

1800.

Les Français gardaient toujours leurs importantes positions sur le Petit-Saint-Bernard, néanmoins les postes piémontais n'étaient pas loin du côté de La Thuile, et ils ne manquaient point, même au milieu des neiges, de harceler le détachement français (2).

La même année, tandis que Bonaparte franchissait le Grand-St-Bernard, et que son avant-garde, commandée par Lannes, arrivait à Aoste, le général Chabran traversait le Petit-St-Bernard avec 5000 hommes, et, rejoignant l'armée à la Cité, concourut, le 19 mai, au combat qui en chassa les Autrichiens et les Croates (3).

1814.

Dès les premiers jours de janvier, le général autrichien comte Bubna détacha une colonne de ses troupes sous les ordres du général Zeichmeister, pour s'emparer de la

(1) Albanis-Beaumont. *Descript.* 2e part. tom. 1. et tom. 2. — Vernelh. *Statistique du Mont-Blanc.* — *Viaggio in Savoia*, tom. 1. p. 3.—Rullier. *Essai hist. sur la Tarentaise*, p. 54 à 64.

(2) Lettre de François-Christin Bernard à son beau-père, M. Paul, à Moûtiers, du 28 avril.

(3) Paul Chaix. *Notes statist. et hist.* p. 53.

Digitized by Google

Savoie. Aux mois d'avril, de mai et de juin, les troupes alliées combattiernt chez nous celles du général Dessaix. La Tarentaise fut sillonnée par les soldats amis ou ennemis qui lui imposèrent successivement des fournitures militaires. Alors et jusqu'à l'abdication de Napoléon et au traité subséquent de Paris, qui rendit au roi de Sardaigne la Tarentaise avec la Maurienne et la Haute-Savoie, les passages de nos Alpes étaient trop importants au point de vue stratégique, pour qu'on ne les tînt pas toujours hérissés de bayonnettes (4).

1815.

Aux Cent jours, quand le général Dessaix rentra en Savoie, le 14 juin, les Piémontais, sous les ordres du compte d'Andezeno, battirent en retraite jusqu'au pied du Petit-St-Bernard. Mais bientôt 8000 Autrichiens, venant à leur secours, franchirent ce mont et se portèrent par diverses routes jusqu'à l'Hôpital où les 1700 hommes du colonel Bugeaud, le 25 juin, leur mirent 2400 soldats hors de combat. Cependant ce brillant fait d'armes par lequel la témérité du jeune commandant avait voulu terminer la campagne, fut sans aucun résultat pour la France. La seconde abdication de Napoléon vint rendre à notre pays une tranquillité dès longtemps inconnue et l'Europe entière fut encore une fois pacifiée (5).

Ces notes rapides glanées dans les fastes militaires de la Tarentaise, suffisent largement pour constater l'impor-

(4) Paul Chaix: *Notes statist. et hist.* p. 54 et 55. — *Arch. comm. de Bellecombe.*

(5) *Ibid.* — M. Rullier. *Essai hist.* p. 64 et 65.

Digitized by Google

tance stratégique du Petit-Saint-Bernard et par suite, du village de St-Germain qui l'avoisine et semble tenir la clé de cette porte des Alpes.

Nous avons fait connaître la nature toute spéciale des *Franchises* accordées à ce village dès le XIIIe siècle. L'opportunité de cette concession, assez insolite quand elle n'avait pas pour objet une ville murée ou un bourg fortifié, a été clairement déduite de deux motifs tirés de la position exceptionnelle de cette petite localité. Les dangers que couraient les voyageurs qui tentaient le passage durant la mauvaise saison réclamaient le charitable concours, la traditionnelle intrépidité des habitants de St-Germain. Et l'équité voulait que les services dévoués et les soins assidus de ces guides expérimentés trouvassent une juste compensation dans l'exemption des charges communes. Une bonne politique conseillait à nos princes de s'attacher, par de libérales concessions, ces portiers de nos Alpes, et de s'assurer, par des bienfaits, leur toujours inviolable fidélité. Il était souverainement juste aussi que ces hommes, condamnés par leur position même, à voir, en temps de guerre et sans pouvoir songer à une défense toujours inutile, réquisitionner leurs montures, dévorer leurs troupeaux, dévaliser leurs greniers et piller et incendier leurs maisons, il était juste, dis-je, que ces hommes fussent au moins à l'abri des exigences du fisc, et trouvassent paix et miséricorde devant les exacteurs.

Tel fut le but des Franchises de St-Germain de Séez. Il ne nous reste plus qu'à en reproduire le texte tel que nous l'avons lu dans les chartes originales et inédites conservées dans les archives de Séez.

Digitized by Google

III.

DOCUMENTS INÉDITS.

N° 1.

Philibertus Dux Sabaudiæ Chablasii et Augustæ Sacri Romani Imperii Princeps Vicariusque perpetuus, Marchio in Italia, Pedemontium Princeps, Comes de Villariis, Baro Vuaudi Niciæque Vercellarum ac Friburgi et Dominus. Universis sit manifestum quod nos visis litteris franchisiis libertatibus exemptionibus et confirmationibus his originaliter aliisque ex Camera computorum extractis per copiam præsentibus annexis, auditisque super his benedilectis fidelibus consiliariis nostris præsidente et magistris Cameræ computorum nostrorum infra nominatis qui de nostri mandato visitatis computis officiariorum patriæ nostræ Tharentasiæ retulerunt in hujusmodi computis hactenus redditis se reperisse dictas franchisias et exemptiones dilectis nostris hominibus et incolis loci S^ti Germani situati in pede montis columnæ Jovis fuisse et esse observatas. Aliunde etiam illas debere eisdem observari et de novo concedi pluribus bonis respectibus, præsertim mediantibus et attentis illis oneribus ad quæ astringuntur in ipsis subannexis plene descriptis. Supplicationi itaque ipsorum hominum et incolarum loci S^ti Germani super his nobis factæ favore benevolo inclinati, ex nostra certa scientia matura quoque super his deliberatione prehabita dictas franchisias libertates exceptiones et litteras subannexas ac omnia et singula in

Digitized by Google

eis contenta per nos et successores nostros quoscumque eisdem hominibus et incolis eorumque posteritati pro se et successoribus suis quibuscumque confirmamus ratificamus et approbamus ac roboris firmitatem et observantiam obtinere volumus per præsentes. Sub oneribus tamen obligationibus conditionibus et aliis clausulis in eisdem expressis. Mandantes propterea consiliis nobiscum et Chamberiaci residentibus, castellanisque Tharentasiæ et Vallis Isaræ ac cœteris universis et singulis officiariis receptoribus et commissariis nostris mediatis et immediatis præsentes pervenerint seu ipsorum officiariorum locatenentibus et cuilibet eorumdem sub pœna ducentum librarum fortium pro quolibet dictis consiliis inferiore Quatenus subannexas franchisias libertates exemptiones et has nostras litteras præfatis hominibus et incolis et eorum posteritati teneant, attendant et inviolabiliter observent tenerique attendi et observari faciant per quoscumque penitus illibatas nec eos contra earum formam ad quidcumque solvendum compellant, molestent, turbent vel aliter quomodolibet inquietent conjunctim vel divisim in personis vel bonis, idve fieri faciant aut permittant per quoscumque in contrarium dicta pœna se plecti formidant. Quibuscumque litteris forte concessis et in posterum concedendis non obstantibus quibus quo ad hæc ex nostra certa scientia prædicta derogamus et derogatum esse volumus per præsentes. In quorum testimonium has duximus concedendas. Datas Chamberiaci die sexdecima mensis julii anno Domini millesimo quatercentesimo primo.

Lu d ovico Comiti Cameræ gubernatore generali, Joanne

Digitized by Google

de Compesio Archiepiscopo Tharentasiensi, Urbano Bonivardi ep° Vercellarum, Petro de S^to Michaele cancellario Sabaudiæ, Gabriele de Seysello barone de Aquis, Philiberto de Grolea domino Desluis et domino Barræ præsidente computorum, Michaele De canalibus, Uldrado Cananoxii, Philippo Chevrerii advocato fiscali, Joanne Locterii ex magistris cameræ computorum, Jacobo Lambertis magistro requestrarum.

Richardonis thestis.

N° 2.

In computo doni sive subsidii Tarentasiæ Dominæ nostræ Sabaudiæ Comitissæ domino nostro Sabaudiæ comiti gratiose concesso, reddito per nobiles viros Œrasimum et Jacobum de Provanis ..... et castellanum loci mandamentique et ressorti ejusdem Castellaniæ Tharentasiæ in anno Domini 1388 reperitur expressa tenoris sequentis :

Et primo homines domini Vallis Isaræ apud sanctum Germanum :

De subsidio focorum hominum S^ti Germani nihil computat quia dicti homines sunt exempti et franchi ab omni tallia, cavalcata et omni alia costuma per litteram illustris Principissæ et dominæ Comitissæ Sabaudiæ, cujus tenor est talis :

Noverint universi præsentem paginam inspecturi quod nos etc Comitissa Sabaudiæ et in Italia Marchione, nomine nostro et nomine filii nostri Comitis et Marchionis eorumdem locorum promittimus hominibus de S^to Germano eos per nos et nostros tenere et habere exemptos franchos

Digitized by Google

semper ab omni exactione, videlicet tallia, cavalcata et omni alia costuma. Et ipsi pro dicta franchione tenentur nos et nuncios nostros ducere per montem Columnæ Jovis; item tenentur subvenire periclitantibus in dicto monte; item tenentur trahere mortuos de dicto monte et portare usque ad locum ubi possint sepeliri; item tenentur signare cum perticis publica strata dicti montis ne in dicto monte errantes possint deviari. In cujus rei testimonium damus easdem litteras nostras sigillo nostro sigillatas, Datas anno Domini 1259, mense februarii.

N° 3.

Amedeus Comes Sabaudiæ dilectis universis et singulis ballivis judicibus castellanis procuratoribus commissariis domino Vallis Isaræ et cæteris nostris fidelibus et subditis præsentibus et futuris ad quos præsentes pervenerint vel eorum locatenentibus salutem. Instantibus dilectis nostris hominibus habitatoribus et incolis loci S^ti Germani montis Columnæ Jovis, vobis et cuilibet vestrum expresse præcipimus injungimus et mandamus sub pœna pro quolibet vestrum 25 librarum forcium et vice qualibet decem librarum si mandata nostra spreveritis, quatenus omnes et singulas libertates, immunitates, franchesias, privilegia, usus bonos, consuetudines, concessiones et gracias hominibus de S^to Germano dudum indultas et indulta tam litteris, instrumentis, quam bonis usibus et costumis eisdem de S^to Germano et eorum successoribus perpetuo sicut et quemadmodum eis usi sunt hactenus teneatis attendatis manuteneatis et inviolabiliter observetis, tenerique attendi manuteneri exequi observari faciatis inte-

Digitized by Google

graliter et perfecte sine diminutione quacumque, taliter quod super his abinde perpetuo nullam recipiamus querelam. Datum Ypporregiæ die 17 decembris, anno Domini 1390, sub signeto nostro.

N° 4.

Ludovicus Dux Sabaudiæ Chablasii et Augustæ sacri romani imperii Princeps Vicariusque perpetuus, marchio in Italia, Princeps Pedemontium, Gebennæ et Baugiaci Comes, Baro Vuaudi et Foucigniaci, Niciæque Vercellarum ac Friburgi Dominus. Universis serie præsentium fieri volumus manifestum quod parte dilectorum hominum et habitatorum loci S^ti Germani situati in pede montis Columnæ Jovis, oblata nobis supplicatio continebat quod licet per illustres bonæ memoriæ prædecessores nostros fuerunt ipsi et eorum antecessores affranchiti et exempti ab omnibus subsidiis, cavalcatis et aliis consimilibus impositionibus sub tamen reservationibus infrascriptis, videlicet quod dicti homines tenerentur ipsos illustres prædecessores nostros et eorum successores ac eorum nuncios per dictum montem Columnæ Jovis ducere ; item periclitantibus in ipso monte succurrere et subvenire ; item trahere mortuos de ipso monte et portare usque ad locum ubi possint sepeliri ; item signare stratam publicam ipsius montis cum perticis ne in dicto monte errantes possint ab ipsa strata deviari, fuerintque ipsæ franchesiæ et exemptiones per bonæ memoriæ Ill^m Dominum Amedeum genitorem quondam meum metuendissimum confirmatæ prout in litteris ipsius Domini genitoris mei subannexis continetur, fuerunt etiam ipsæ franchesiæ tam per

Digitized by Google

ipsum genitorem meum quibuscumque pro tunc officiariis ac nos et officiarios nostros eisdem hominibus penitus observare eo quod ipsi homines urgeri de et pro suis subsidiis et cavalcatis quandocumque contingit illas in patria nostra concedi et imponi aliquid persolverint, nihilominus tamen officiarii Vallis Isaræ ipsos humines compellere nituntur ad solvendum in suis manibus subsidium nobis novissime ad causam recuperationis Regni Chipri concessum et aliquos ex eis vi armorum ipsis franchesiis renuntiare compellerunt contra dictarum suarum franchesiarum formam et tenorem. Supplicantes humillime ut dictas eorum franchesias et exemptiones de novo confirmare et deinde observari mandare ad de alio salubri remedio providere dignaremur. Quorumquidem hominum supplicatione exaudita visis prius ipsis libertatibus et franchesiis necnon litteris confirmatoriis præfati Domini genitoris mei et ..... ejus consilii his annexis et ipsarum omnium tenoribus per consilium nobiscum residens ..... cupientes eosdem homines supplicantes gratiose pertractare, consideratis præsertim oneribus quæ pro dictis suis franchesiis supportare astricti sunt et dictum supportare onus, consilii nostri deliberatione præhabita ex nostra certa scientia ac pro nobis et nostris hæredibus et successoribus universis præfatas franchesias et exemptiones per præfatos illustres prædecessores nostros dictis hominibus concessas et per præfatum Dominum genitorem meum ejusque consilium confirmatas et declaratas de novo confirmamus, laudamus, ratificamus et approbamus, confirmatasque, laudatas, ratificatas et approbatas esse volumus

Digitized by Google

prout ipsi homines usi sunt hactenus, ita tamen quod ipsi homines dicti loci S^ti Germani supra narrata onera ad quæ pro ipsis franchesiis tenentur obnoxii præstare et facere tencantur, illaque in manibus commissarii nostri Tarentasiæ nobis recognoscere et confiteri ut de his perpetuo constare possit, volentes quod omnia per dictos officiarios Vallis Isaræ contra formam dictarum franchesiarum dictarumque subannexarum confirmatoriarum litterarum nostrarum attemptata ad pristinum et debitum statum reducantur sicut nos etiam præsentium tenore reducimus. Mandantes insuper consiliis nobiscum et Chamberiaci residentibus castellanoque et cæteris officiariis Vallis Isaræ præsentibus et futuris et cuilibet eorumdem quantum suo suberit officio sub pena centum librarum forcium pro vice qualibet per dictum castellanum et alios officiarios Vallis Isaræ si secus fecerint committenda et nobis irremissibiliter applicanda quatenus dictas franchesias, confirmatoriasque annexas et præsentes litteras nostras juxta illarum formam et tenorem præfatis hominibus supplicantibus teneant, attendant et observent nec contra ipsarum litterarum eosdem homines occasione dictorum subsidiorum seu cavalcatarum aut aliarum consimilium impositionum nunc vel in futurum molestent, verum si quid in contrarium attemptaverint, ut supplicatur, id ad pristinum statum reducant nullo alio a nobis super hoc expectato mandato. Datum Lausanæ die vicesima quarta novembris, anno Domini 1461.

Digitized by Google

N° 8.

Nos consilium illustris principis Domini nostri Domini Amædei comitis Sabaudiæ cum eodem residens, Notum facimus universis per præsentes, quod cum vir nobilis Jacobus de Belloforti dominus Vallis Isaræ peteret petereque et exigere conaretur a dilectis nostris hominibus et habitatoribus S^ti Germani in pede montis Columnæ Jovis situati, videlicet a quolibet focum faciente sibi solvi unum florenum pro et racione doni dicto Domino nostro Sabaudiæ Comiti noviter facti pro quolibet foco suorum hominum et subditorum parte concessi et ad hoc astrictos esse asserat concessione prædicti Domini et ex costumis hactenus observatis dictis hominibus et habitatoribus in contrarium dicentibus et dicentibus se esse franchos, immunes, exemptos et liberos dē prædictis ac aliis quibuscumque donis, talliis et impositionibus virtute franchesiarum et libertatum eisdem dudum concessarum, confirmatarum et quibus usi sunt et fuerunt per tanta tempora quod de contrario memoria hominum non existit, et quarum franchesiarum vigore dicto Domino nostro Comiti et suis familiaribus passagium debent et tenentur obligati prout in litteris dicti Domini nostri comitis hic annexis habetur mencio specialis, supra quibus omnibus de mandato dicti Domini nostri Comitis in ipsius computis fuit perquisitum dicti homines in donis vel subsidiis hactenus solvere seu contribuere consuetudine nec receptum fuit ipsos solvisse vel contribuisse in eisdem, qninimo fuisse exemptos a solvendo quicumque ..... et maxime in computo Jacobi de Provanis dudum castellani Taren-

Digitized by Google

tasiæ anno 1388 de subsidio tunc dicto Domino nostro gratiose concesso. Visis igitur prædictis franchesiis libertatibus rationibus et aliis prædictis et quæ dictæ partes dicere et monstrare voluerint pronunciamus et declaramus ipsos homines et habitatores S^ti^ Germani esse franchos et exemptos a solucione petita dicti subsidii et ipsos a dicta petitione absolvimus per præsentes, Mandantes harum tenore dicto Domino Vallis Isaræ castellanoque Tarentasiensi ejus locumtenenti et omnibus aliis et singulis officiariis et subditis et justiciariis dicti Domini nostri Comitis mediate vel immediate subjectis quatenus nostram ordinationem et declarationem præsentes attendant et observent et in nullo contrafaciant palam publice tacite vel occulte, quinimo dictas franchesias libertates privilegia et immunitates eisdem hominibus et habitatoribus et suis successoribus observent totaliter et omnino juxta ipsarum continentiam et tenorem. Datum Chamberiaci die 17 mensis septembris anno Domini 1399 ..... Per consilium : ..... Episcopo Maurianensi, Joanne de Conflens cancellario etc.

N° 6.

Nos Amedeus comes Sabaudiæ etc. Notum facimus universis præsentes litteras inspecturis quod ad humilis suplicationis instantiam dilectorum nostrorum hominum et incolarum loci S^ti^ Germani in Tarentasia supra montem in pede Columnæ Jovis super his nobis factam, volentes ipsos favore benevolo pertractare eisdem privilegia libertates franchesias immunitates et exemptiones sibi per inclitæ recordationis prædecessores nostros et concessas et

Digitized by Google

per ejusdem memoriæ illustres avum et genitorem nostros carissimos confirmatas, vigore præsentium litterarum ex certa nostra scientia prout eis usi sunt confirmamus approbamus ratifficamus laudamus et emologamus omnino, quibus mediantibus prout etiam ex pacto tenentur ipsi de S^to Germano nobis persolvunt ut conveniunt bona fide nobis in manibus dilecti Joannis Baley secretarii et commissarii extentarum nostrarum Tarentasiæ recognoscere et confiteri primo quod tenentur nos et nuncios nostros ducere per montem Columnæ Jovis; item tenentur subvenire periclitantibus in dicto monte; item tenentur trahere mórtuos de dicto monte et portare usque ad locum ubi possint sepeliri; item tenentur signare cum perticis publica strata dicti montis ne in dicto monte errantes possint deviari. Castellano Tarentasiæ necnon Domino Vallis Isaræ cæterisque officiariis commissariis et justiciariis nostris tam mediate quam immediate nobis subjectis præsentibus et futuris quibus spectat et præsentes pervenerint seu ipsorum locatenentibus mandamus quatenus nostras præsentes litteras dictasque franchesias libertates exemptiones et privilegia eisdem de S^to Germano sicut usi sunt inviolabiliter teneant, observent attendant tenerique et observari faciant per quoscumque et in nullo contrafaciant vel opponant, et si contra tenorem et formam præsentium in dictos supplicantes factum sit vel aliter innovatum illud ad statum pristinum et debitum reducant et omnia faciant inviolate qualibet oppositione cessante. Datum Chamberii die 24 mensis Augusti anno Domini 1399. Præsentibus : Episcopo Maurianensi, Jo. de Conflans cancellario etc.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LE

SANCTUAIRE DE NOTRE-DAME DE TOUT-POUVOIR, A BOZEL.

Par M. l'abbé GARÇON, curé de La Perrière.

Data est tibi omnis potestas
in cœlo et in terrâ.
St-Pierre Damien.

Les grands pèlerinages diocésains accomplis, ces années dernières, avec tant d'empressement, nous font espérer que nos religieuses populations du diocèse de Tarentaise, qui déjà se sont rendues si nombreuses à nos célèbres sanctuaires de Saint-Martin de Belleville et de Peisey, malgré leurs pressants travaux, l'âpreté des chemins et les distances considérables à parcourir, aimeront à visiter encore les autres sanctuaires que nos pieux ancêtres ont élevés à Marie dans nos différentes vallées.

Cet espoir, joint au désir de faire connaître davantage les bontés de l'auguste Mère de Dieu et de satisfaire la piété des pèlerins, nous a décidé à donner une courte notice sur le sanctuaire de Notre-Dame de Tout-Pouvoir, à Bozel, que nous avions rédigée depuis quelque temps.

Toujours et partout la Vierge Immaculée se montre compatissante et généreuse envers tous ceux qui l'invoquent avec confiance. Il faut convenir cependant qu'Elle

Digitized by Google

a souvent choisi certains lieux privilégiés pour répandre ses grâces et ses faveurs d'une manière toute spéciale.

C'est à cette prédilection particulière que nous devons l'origine du sanctuaire très fréquenté de Notre-Dame de Tout-Pouvoir, à Bozel, chef-lieu du canton de ce nom, dans l'arrondissement de Moûtiers, Savoie.

Une statue de la Très Sainte Vierge avait été placée, de temps immémorial, dans une niche, sur la grande porte de l'antique église de cette bourgade. Vers le milieu du dix-septième siècle, il s'opéra un grand nombre de miracles en faveur des fidèles qui allaient se recommander à la Mère des miséricordes, aux pieds de cette statue, devenue l'objet de la vénération publique.

Les syndics de Bozel, de concert avec le R^d^ curé de la paroisse, établirent des procureurs pour recueillir les offrandes considérables que les fidèles apportaient, chaque jour, en reconnaissance des faveurs obtenues par la puissante protection de la glorieuse Vierge Marie.

En 1661, Monseigneur François-Amédée Milliet de Challes, de vénérable mémoire, archevêque de Tarentaise, faisant sa première visite pastorale à Bozel, le lundi 18 juillet, les syndics de ce bourg présentèrent à Sa Grandeur une relation circonstanciée de tous les faits prodigieux dont ils avaient connaissance et le supplièrent très humblement de vouloir bien autoriser l'érection d'un sanctuaire, où la statue miraculeuse serait placée et honorée d'une manière plus convenable, et où l'on recevrait les pieuses oblations des fidèles, pour le décor et l'entretien de cet édifice religieux.

Les R^ds^ chanoines Jean-Pierre Perrot et Janus Ducret,

Digitized by Google

procureurs du chapitre métropolitain de Moûtiers, auquel la cure de Bozel était alors unie et incorporée, prièrent au contraire l'archevêque d'ordonner que la statue fût transférée dans l'intérieur de l'église et non ailleurs, si cela lui paraissait plus convenable et plus avantageux.

Ils croyaient devoir s'opposer à la demande des syndics parce qu'on manquait de place pour construire un nouvel édifice, parce que ce serait un surcroît de dépenses pour la paroisse, et surtout enfin parce que ce serait porter atteinte aux droits du curé, ou administrateur pour le chapitre, à qui les offrandes appartenaient de droit.

Pour tous ces motifs, le vénérable archevêque ordonna que l'on érigeât dans le chœur de l'église, un autel convenable et qu'on y transportât la statue miraculeuse. Quant aux oblations que les fidèles feraient à l'avenir, il décida, provisoirement et du consentement des Révérends chanoines, que le Rd curé en percevrait la moitié et que l'autre moitié reviendrait aux procureurs de cet autel, de quelque nature qu'elles fussent. Il prescrivit à ces derniers, sous peine d'amende de dix livres fortes, de dresser un inventaire de la moitié de ces oblations et de les employer aux réparations qu'il ordonnerait. Enfin, pour prévenir toute contestation et tout abus, à l'avenir, il donna l'ordre de placer dans la nef et près du chœur un tronc à deux serrures dont une clef serait gardée par le Rd curé et l'autre par les procureurs, et où seraient renfermées toutes les offrandes faites à cet autel (1).

Il paraît qu'on se conforma, du moins pour un temps, à

(1) Procès-verbal de la 1re visite pastorale de Mgr Milliet à Bozel en 1661.

Digitized by Google

l'ordonnance du premier Pasteur et que l'image vénérée reçut des pieux fidèles un culte plus convenable dans l'intérieur de l'église. Néanmoins, six ans plus tard, la statue miraculeuse se trouvait encore à l'extérieur, sur la porte principale, et des processions s'organisaient en divers lieux pour se rendre à Bozel et y implorer les grâces de la Vierge compatissante. La preuve de ce fait se trouve dans la note suivante écrite dans les registres paroissiaux par le vicaire Jean-Antoine Bruet, sur une inondation arrivée à cette époque. « Un débordement « d'eau du torrent Bonrieux arriva en l'année 1666, le « 15 juin, fête de saint Bernard de Menthon. Ce jour-là, « la procession de Moûtiers vient à Bozel à Notre-Dame « *miraculeuse*, devant l'église, où le dit débordement « arriva environ les six heures après midi, où il rompit « les murailles vers la grosse pierre qui est proche de « la boutique de Jean-Marie Sarragin..... Le dit nant « (ruisseau) s'épancha par toute la ville de Bozel, remplit « tous les membres (habitations) d'eau, de terre et de « pierres, et renversa une grange proche l'église, dessus « le cimetière..... »

Dès lors, les monuments et la tradition restent muets à cet égard, et ce n'est que près d'un siècle plus tard que nous aurons desdonnées certaines concernant ce pèlerinage.

Cependant les offrandes se multipliaient avec les nouvelles faveurs dont la Vierge Clémente gratifiait la foi de ses enfants. De leur côté, les religieux habitants de Bozel avaient toujours conservé le désir et nourri le projet d'élever un sanctuaire en l'honneur de leur glorieuse bienfaitrice.

Digitized by Google

Une chapelle, modeste dans ses proportions et son décor, fut d'abord élevée à l'extrémité du cimetière. Mais on ne connaît ni l'époque de la construction de ce monument, ni l'espace de temps qu'il servit au culte de la Mère de Dieu.

Après avoir fait un agrandissement considérable à leur église paroissiale, en l'année 1735, les syndics de Bozel résolurent de remplacer l'humble chapelle de Notre-Dame par un sanctuaire plus spacieux et plus digne de la Reine du ciel. L'édifice fut démoli et son autel vendu aux habitants du Villard, qui le placèrent dans leur chapelle, dédiée à sainte Marguerite, où il se trouve encore maintenant.

On donna la forme d'une croix grecque au nouveau sanctuaire qui regarde le nord. Pour masquer le moins possible la belle façade de l'église, qui est au couchant, et pour gagner du terrain, on choisit l'angle sud-ouest du cimetière, et on éleva, du côté du midi, le chœur de l'édifice sacré sur une arcade que l'on traverse pour aller du presbytère à la fontaine publique.

A la nouvelle de cette pieuse entreprise, les offrandes affluèrent de toutes parts; et l'année 1741 vit un nouveau monument s'élever en l'honneur de la Mère de Dieu, au centre de la vallée de Bozel, si dévouée au culte de Marie.

Si cet édifice n'a pas été construit sur de vastes proportions, il est du moins très élégant, et son dôme élancé lui donne un air majestueux. On a prodigué l'or et la sculpture à l'autel qui s'élève grandiose au fond du sanctuaire et au milieu duquel trône l'auguste image de Notre-Dame.

Digitized by Google

Les statues de St-Joseph et de Ste-Anne sont placées à droite et à gauche de l'autel, comme pour faire cortége à la Reine de tous les saints.

Un dévot serviteur de Marie, nommé Balthazard Dugier, donna en 1754, pour la moitié de la dorure de l'autel, la somme de 600 livres anciennes de Piémont, en témoignage de reconnaissance envers la Mère de Dieu qui venait de lui accorder une faveur insigne. On lit encore maintenant sur le socle de l'une des colonnes torses du retable, l'inscription suivante : 600 *livres*, *ex voto Balthasard Dugier*, 1754.

Les peintures qui décorent le dôme sont d'un assez bon goût. Elles retracent les principaux mystères de la vie de la Très-Sainte Vierge : sa naissance, sa présentation au temple, son mariage avec le glorieux saint Joseph, l'annonciation, la visitation, l'adoration des bergers, l'assomption et le couronnement de Marie. Aux pendentifs se trouvent des médaillons représentant les quatre Evangélistes. Une tribune assez spacieuse a été construite au fond de la nef. Sur cette tribune se trouvait l'orgue, donné en *ex voto* par Frédéric Brunet, d'Aime, vers l'année 1828. Cet instrument, très incomplet, n'était pas capable de prêter un harmonieux concours aux solennités qu'on célébre dans ce sanctuaire : il fut vendu.

La façade du monument est ornée de bonnes peintures à la fresque. Ce sont encore la naissance de Marie, l'annonciation, l'assomption et le couronnement de la Vierge dans le ciel. La statue de l'Immaculée Mère de Dieu écrasant l'ancien serpent de son pied virginal, repose dans une niche, sur la porte dont le cadre en pierres de

Digitized by Google

taille, a été très artistement travaillé. Sur le fronton se trouve l'inscription suivante : *Votis fidelium ædificata* 1745. Un perron de plusieurs marches conduit à l'entrée de l'édifice sacré, qui a reçu, à l'intérieur, de nouvelles décorations, en 1850. On a sur les murs latéraux l'Immaculée Conception, les quatre grands docteurs de l'Eglise latine, sainte Philomène, saint Mamert et saint Yves. Depuis quelques années seulement de magnifiques vitraux à personnages ont remplacé les anciennes croisées du sanctuaire.

Dans un incendie, le nommé Jean-Jacques Favre, voyant sa maison menacée par le sinistre, se recommanda à la Mère des miséricordes. Son bâtiment fut épargné, et, en témoignage de sa vive reconnaissance, il fit don d'une lampe d'argent à Notre-Dame de Tout-Pouvoir. Cette lampe tomba malheureusement entre les mains des vandales de 1793, aussi bien qu'une partie des richesses du sanctuaire. Elle a été remplacée, après la révolution, par une lampe de cuivre argenté qu'on allume les dimanches et les fêtes, et qui vient de céder la place à une autre d'un meilleur goût.

Il est souverainement regrettable que la tradition ne nous dise rien de l'imposante fête que l'heureuse paroisse de Bozel a dû célébrer lorsqu'on inaugura le nouveau temple dédié à Marie, et qu'on transporta triomphalement la statue miraculeuse dans le sanctuaire que la piété des fidèles venait de lui consacrer. La Tarentaise toute entière a été certainement représentée à cette auguste cérémonie. Si elle n'a pas eu tout le grandiose de la fête de Myans, le 17 octobre 1855, quand on bénit la statue de Notre-

Digitized by Google

Dame de Savoie, les pieux chants des pèlerins n'auront cependant pas manqué de célébrer les bienfaits et l'incomparable bonté de la Vierge puissante proclamée dès lors Notre-Dame de Tout-Pouvoir.

Les quatre vallées de la Tarentaise eurent chacune, depuis cette époque, un monument élevé par leur piété en l'honneur de la Reine du ciel et un but de pèlerinage qui s'était ralenti, grâce à l'indifférence et au peu de foi de notre siècle, mais qui vient de se ranimer d'une manière admirable.

Si les sanctuaires de Notre-Dame de la Vie, à Saint-Martin de Belleville, et de Notre-Dame de Pitié, ou des Vernettes, à Peisey, par leur grandeur, leur forme architecturale et leurs richesses, et celui de Notre-Dame de Briançon, par son ancienneté primaient la chapelle de Notre-Dame de Tout-Pouvoir, on ne se rendait pas moins à celle-ci des diverses vallées de la Tarentaise et même de la Haute-Savoie.

Le 16 juillet, fête du scapulaire, et le 8 septembre, jour de la Nativité, étaient et sont encore les deux principales solennités de ce charmant et délicieux sanctuaire. Le concours des pèlerins continua d'y affluer jusqu'à la révolution.

Mais les mauvais jours de la terreur devaient passer à Bozel comme ailleurs. D'après l'attestation de plusieurs vieillards du pays, des démagogues portèrent l'impiété jusqu'à attacher une corde au cou de la statue miraculeuse, si vénérée de la religieuse population de Bozel, la traînèrent par les rues et la brûlèrent sur le cimetière avec de nombreux *ex-voto,* bravant ainsi et la juste indignation

Digitized by Google

des gens de bien et la colère de Dieu qui ne tarda pas de châtier d'une manière terrible et frappante l'un de ces forcenés.

Ce malheureux, devenu soldat et se trouvant parmi les troupes qui firent les guerres d'Espagne, sous Napoléon Ier, tomba entre les mains des Espagnols. Ceux-ci l'attachèrent par les pieds à la queue d'un cheval qui l'emporta à travers les rues de la ville, et il eut à son tour la tête fracassée sur les pavés.

Quant aux âmes pieuses, elles ne purent alors que pleurer et gémir en secret. Combien de larmes amères ont dû verser les enfants de Marie, en passant devant son sanctuaire dévasté et fermé! Hélas! l'image de leur bonne Mère n'y était plus pour les consoler dans ces jours de désolation et de deuil. Ils n'en tendaient plus la cloche qui les conviait si souvent aux pieds du trône de la Vierge clémente : elle avait disparu. Plus de fêtes, plus de pèlerinages, plus de solennités religieuses. Le Fils de Dieu avait été banni de son temple devenu désert; des mains sacriléges avaient pillé et profané celui de son auguste Mère.

Lorsque les flots de la tourmente révolutionnaire furent apaisés et que des jours meilleurs se levèrent pour notre pays, la piété des habitants de Bozel s'empressa de réparer les ravages causés par le fanatisme anti-religieux. Grâce à l'adresse et au dévouement de quelques bons chrétiens de la localité, le sanctuaire n'avait pas été démoli, ni l'autel livré aux flammes. Une modeste statue de la Vierge, ou plutôt un buste, recouvert de quelques draperies, prit la place de l'antique image de la Mère de

Digitized by Google

Dieu. Les fêtes et les pèlerinages reprirent leur cours comme auparavant.

En 1842, une grande et magnifique statue, en bois doré, de la divine Mère, fut inaugurée dans le sanctuaire de N.-D. de Tout-Pouvoir.

Depuis que les pieux exercices du mois de Marie ont été adoptés et suivis dans notre pays, la paroisse de Bozel les fait à N.-D. avec beaucoup d'empressement et de dévotion.

Les dimanches et les fêtes, elle se rend, à l'issue des vêpres, au sanctuaire de N.-D. pour y chanter les *Gaude*, cette prose si touchante et si populaire dans nos vallées. On y célébre presque tous les jours la sainte messe, pour satisfaire à la dévotion des pèlerins et des gens de la localité, qui dans tous leurs besoins, recourent toujours à Celle que l'Eglise appelle si justement la consolatrice des affligés et le secours des chrétiens.

Il serait à désirer que les *ex-voto*, qui ont échappé aux flammes et que l'on retrouve encore dans quelques chapelles et dans des maisons particulières, fussent replacés dans le sanctuaire, avec ceux qu'on y voit encore maintenant. Ces peintures rediraient aux pieux pèlerins les innombrables faveurs obtenues dans ce lieu privilégié.

Outre les grâces signalées dont il a déjà été fait mention et tant d'autres qui sont tombées dans l'oubli, auxquelles la paroisse de Bozel doit néanmoins le sanctuaire qu'elle est fière de posséder, nous rappellerons un fait consigné dans les registres de la cure, et trois guérisons obtenues presque de nos jours et dont nous avons acquis une pleine certitude.

Digitized by Google

« Le 27 février 1761, à huit heures du soir, un grand « incendie brûla la maison Varot, et toute la ville de « Bozel était sérieusement menacée ; on recourut à Marie, « et l'incendie fut heureusement arrêté. Le surlendemain, « le feu prit de nouveau à la maison Roget ; la grange de « la cure fut consumée en partie : la cure et la chapelle « de Notre-Dame étaient gravement menacées ; mais des « prières ardentes adressées à Marie arrêtèrent également « les ardeurs de ce nouvel incendie. »

1° M. l'abbé Lamelet, qui a desservi pendant de longues années la paroisse de Queige, était venu, dans sa jeunesse, à N.-D. de Bozel, tout perclus et se traînant péniblement sur deux béquilles. Après une fervente prière adressée à la Mère des miséricordes, il se lève tout joyeux et guéri. En témoignage de reconnaissance, il append ses béquilles aux murs du sanctuaire et retourne à Flumet, sa patrie, sans fatigue ni douleur.

Ce pieux ecclésiastique venait avec bonheur, chaque année, pendant fort longtemps, rendre ses actions de grâces à Celle qui lui avait rendu la santé et facilité la promotion aux ordres sacrés. Le 8 juillet 1874, deux de ses neveux sont venus de la même localité à N.-D. de Bozel et y ont laissé un *ex-voto,* pour remplir les dernières volontés de ce bon prêtre, reconnaissant jusqu'à la mort. C'est ce qu'ils ont attesté à M. l'archiprêtre de Bozel, de qui je tiens le fait.

2° Une pauvre fille était atteinte de surdité depuis quinze ans environ. En 1835, elle fit un vœu à N.-D. de Tout-Pouvoir, et, le jour de la fête du saint Rosaire, gardant son troupeau dans les champs, elle fut subitement

Digitized by Google

guérie. Depuis lors, elle ne ressentit plus son infirmité, mais conserva la plus vive gratitude envers la Mère de Dieu.

3° Vers 1850, un homme de la Perrière, atteint d'une infirmité sans remède, n'avait plus aucun espoir de guérison. Accablé de douleur, les yeux pleins de larmes, il fit voir, un jour, à sa fille les terribles effets de son mal et lui dit en sanglotant : hélas! je suis un homme perdu! Cette personne, animée de grands sentiments de foi et de confiance en la bonté et la puissance de Marie, encouragea son infortuné père à recourir à N.-D. de Tout-Pouvoir, et s'offrit à y aller, le lendemain même, en pèlerinage, pour demander sa guérison.

Le jour suivant, elle était de bon matin à Bozel, pria M. le Curé de célébrer la sainte messe, à N.-D., à son intention, et y fit ses dévotions. De retour auprès de son cher malade, elle le trouva calme et plein de confiance : les symptômes de la maladie avaient disparu avec elle. Cet homme fut promptement rétabli et vécut encore qnatorze ans, toujours persuadé qu'il devait sa guérison et la vie à N.-D. de Tout-Pouvoir.

C'est donc à bien juste titre et à cause des faveurs nombreuses, obtenues dans ce lieu privilégié, que les pieux fidèles l'ont appelé le sanctuaire de *N.-D. de Tout-Pouvoir,* et semblent avoir interprété ces paroles que saint Pierre Damien adressait à Marie, dans l'un de ses sermons : O glorieuse Vierge, tout pouvoir vous a été donné dans le ciel et sur la terre.

Data est tibi omnis potestas in cœlo et in terra.

Digitized by Google

NOTES

SUR

LES DEUX ANCIENNES ÉGLISES DU BOURG-SAINT-MAURICE

ET

SUR LEURS INSIGNES RELIQUES

PAR M. MILLION.

On sait que la paroisse du Bourg-Saint-Maurice posséda jadis deux églises. L'une était dédiée à la Très sainte Vierge et à saint Maurice, l'autre était sous la vocable de l'Assomption de Notre-Dame. Comme M. le chanoine Savarin, naguère curé de la paroisse du Bourg, où il a laissé les meilleurs souvenirs, se propose d'écrire une notice sur cette intéressante localité, j'ai mis en ordre les documents que je possède sur les deux anciennes églises qui s'y trouvaient, et j'ai l'espoir que mon amical concours facilitera son travail et l'aidera à le rendre plus complet. J'espère aussi que sa connaissance parfaite des lieux et les notes nombreuses qu'il a pu recueillir apporteront une lumière décisive sur des questions que je n'ai pu résoudre moi-même. L'obscurité résulte de l'existence dans la même paroisse de deux églises érigées en l'honneur de Notre-Dame, et de la difficulté de les distinguer l'une de l'autre en relatant des documents qui ne les désignent souvent que par le vocable commun à toutes les deux. Pour éviter, autant qu'il me sera possible, toute confusion, je me conformerai au langage usuel qui, dans le pays, a toujours désigné l'une de ces églises sous le nom unique de Saint-Maurice et l'autre, sous celui de Notre-Dame.

Digitized by Google

Le 22 novembre de l'année 1445, Jean de Arciis, cardinal du titre de Saint-Etienne au Mont-Cœlius, archevêque et comte de Tarentaise, se trouvait au Bourg et consacrait solennellement l'église désignée sous le vocable de la Très sainte Vierge et de Saint-Maurice. Cette église, alors récemment bâtie, *nuper constructa et ædificata,* occupait l'emplacement d'une autre plus ancienne, connue sous la même dénomination, et ruinée, probablement dès les premières années du xve siècle. Car, pour cette consécration, l'archevêque y reporta solennellement les reliques qui s'y trouvaient avant quelle tombât en ruines, *in ipsa ecclesia priusquam corrueret existentes,* et qui, à l'époque du désastre, en avaient été retirées pour être déposées en l'église de Notre-Dame. Or, ces reliques que le consécrateur transféra processionnellement de l'église de Notre-Dame en celle de Saint-Maurice, avaient été très anciennement vénérées dans l'antique église de Saint-Maurice, *priscis temporibus veneratas,* commme le prélat le constata en cette circonstance, par le témoignage des vieillards de la localité qu'il interrogea sur ce fait. En cette enquête, le recours aux souvenirs des hommes les plus âgés indique assez que la ruine de l'église ancienne de Saint-Maurice pouvait remonter jusqu'à quelques années seulement après la moitié du xive siècle. En effet, si elle ne fut survenue que vers 1400, il n'eut pas été nécessaire de requérir le témoignage exclusif des vieillards.

L'église donc usuellement appelée Saint-Maurice, et nouvellement reconstruite et consacrée récupéra le précieux trésor de ses saintes reliques. Elles étaient dans une châsse en marbre qui fut placée sur un pilier de pierre du

Digitized by Google

côté gauche et tout près du grand autel, vers l'Orient. En déposant ces reliques, le cardinal avait réservé un os de la tête ; il le renferma dans un reliquaire pour qu'il fut exposé, comme d'habitude, à la vénération des fidèles. Or qu'étaient ces reliques? C'étaient évidemment celles de Saint-Maurice et de ses compagnons, comme on le voit insinué plus bas dans le verbal de la consécration.

Pendant que cette église dédiée en l'honneur de la Vierge et du glorieux chef de la légion Thébéenne était à l'état de ruine, les offices paroissiaux se firent nécessairement dans celle dite de Notre-Dame ou de Sainte-Marie. Ce dernier temple seul était debout le 3 juillet 1439, quand la noble demoiselle Marie de Bovet, veuve de noble Jacquemet de Gilly de Villaraymon, dame de Rochefort, testa dans sa maison forte de Villaraymon, au Bourg, et légua à l'église de Sainte-Marie du lieu de Saint-Maurice, *ecclesiæ parrochiali B. Mariæ de Sancto Mauritio*, un setier de vin rouge, pur et clair, livrable annuellement, sous l'hypothèque d'une vigne située à Villaraymon.

Bien que la testatrice veuille être sépulturée en l'église d'Aime, au tombeau des de Bovet ses ancêtres, elle ordonne qu'on ensevelisse en celle de Sainte-Marie du lieu de Saint-Maurice, Jeannette veuve de Villierme Achard, de la paroisse de Saint-Maurice, retirée dans sa maison-forte de Villaraymon. Elle nomme le curé de Saint-Maurice pour l'un de ses exécuteurs testamentaires et appelle pour témoins de ses dernières volontés Dom Michel Byolley, curé de Saint-Maurice, Dom Aymon Billot et Dom Jacques Brunet chapelains de Saint-Maurice.

Si l'on examine avec quelque attention le texte latin de

Digitized by Google

ce testament, on est obligé de reconnaître que par ces mots : *ecclesia B. Mariæ de Sancto Mauritio, curatus, cappellani de Sancto Mauritio*, il faut nécessairement entendre : l'église de Notre-Dame du lieu dit de Saint-Maurice, le curé, les chapelains du lieu dit Saint-Maurice.

Il paraît indubitable qu'à partir de sa consécration en 1445, l'église dédiée à saint Maurice redevint paroissiale comme elle l'avait été plus anciennement. Nous savons qu'en 1487, l'archevêque Jean de Compey visita la paroisse et l'église de Saint-Maurice et y fit diverses ordonnances. Entre autres il défendit de conduire l'eau à travers le cimetière pour l'arrosage des prés inférieurs, de construire des étables à porcs dans le voisinage de ce cimetière, et de tenir dans son enceinte des jeux et des marchés (1).

L'année suivante, 1488, le pape Innocent VIII accorda des priviléges à l'église de Sainte-Marie du Bourg, et des bulles par lesquelles il unit les églises de Saint-Maurice et de Sainte-Marie à la mense capitulaire de Saint-Pierre de Moûtiers (2). M. Savarin nous racontera l'histoire de cette union et les difficultés qui s'en suivirent. Je n'ai recueilli qu'une note sur ce qui appartient à cette série de faits, elle est tirée de la *Pratique manuscrite du Sénat*. Le jour de la fête de saint Maurice, le 22 septembre 1567, il y avait eu un grand trouble et une voie de fait fort scandaleuse, en l'église de ce saint patron, au moment du service divin. Rd Pierre Lamol, renforcé de quelques laïques

(1) *Arch. comm.* du Bourg. Série G. G. n° 3.
(2) *Ibid.* n° 4. Trois parchemins.

Digitized by Google

de la localité, avait pénétré dans l'église comme un énergumène. Cette tourbe furieuse, avait fait main basse sur tout le luminaire de l'autel, sur les livres d'offices, sur les tapis et les ornements, et, arrachant l'officiant du sanctuaire, y avait introduit de force ledit Lamol. Un procès par devant le Sénat de Savoie fut naturellement le résultat de cette scène sauvage, où les cris, les injures et les coups ne dûrent pas faire défaut. Par un arrêt du 16 février 1568, le Sénat rendit justice au chapitre de Moûtiers en condamnant les laïques, et en renvoyant l'audacieux Lamol par devant le juge ecclésiastique.

Ce n'était point en cette église paroissiale de Saint-Maurice, mais bien dans celle de Notre-Dame que les nobles de Gilly, seigneurs de Rochefort et de Villaraymon avaient leur tombeau de famille, comme nous l'avons déjà insinué plus haut. On voit dans divers testaments faits en 1569, 1579 et 1630, que Philippe de Gilly, Jeanne de Veygié sa veuve et Philippe-Joseph leur fils élirent leur sépulture en cette église, au tombeau de leurs ancêtres.

Vers le 8 septembre de l'année 1579, d'effroyables inondations causèrent de terribles désastres dans la paroisse du Bourg-Saint-Maurice. A la fois, l'Isère, Arbonne, le Nantet et Charbonnel étaient sortis de leurs lits et avaient fait d'immenses dégâts aux habitations et surtout aux champs et aux prairies. Le juge-maje Thierry, délégué par le prince, constata que, pour préserver d'une ruine totale la ville du Bourg, l'église dite de Saint-Maurice et le village d'Orbassy, il fallait réduire le torrent d'Arbonne à son ancien cours et refaire ses digues emportées sur un très long parcours, dépense qui devrait s'élever à la

Digitized by Google

somme de 30,000 florins. Les prés situés à l'entrée de la ville, sous l'église de Saint-Maurice, non moins que ceux qui se trouvaient au-dessus et au delà avaient été, en grande partie, ou creusés ou empierrés. Les flots boueux de l'implacable torrent avaient rasé trois ou quatre maisons bâties au-dessus du cimetière de Saint-Maurice, emporté tout le village des Perrières et s'étaient étendus jusqu'à celui d'Orbassy (1).

Dans le rapport très détaillé dressé par le commissaire ducal Thierry, rien n'indique cependant que l'église dédiée à Saint-Maurice ait été ruinée par les eaux qui baignèrent ses murs et dévastèrent les propriétés d'alentour. Il faut en conclure que l'inondation de 1579 laissa subsister cette église et qu'elle fut bien moins désastreuse que l'effroyable cataclysme qui l'avait emportée quelques années avant 1445.

Mgr Billiet, dans la *Notice historique* qu'il a publiée *sur quelques inondations de la Savoie*, donne de précieux détails sur celles qui affligèrent le Bourg dès 1630. On en trouve encore de plus précis dans un verbal de vue de lieu dressé par le seigneur Lambert de Soyrier, auditeur en la Chambre des Comptes. Cette pièce importante existe aux archives du Bourg, elle a été publiée par extraits dans l'*Essai historique* de M. J. Rullier.

On y voit qu'en l'année 1630, le torrent d'Arbonne causa de grands ravages, sans que l'on sache ce qu'il advint de l'église dite de Saint-Maurice, et si elle souffrit en cette circonstance (2). Néanmoins il est certain, et cela est d'ail-

(1) *Arch. comm.* d'Aime.
(1) *Essai hist.* p. 89.

Digitized by Google

leurs prouvé par l'acte de visite dressé par Mgr de Chevron, le 17 juillet 1633, que cette église était, à cette époque, assez dégradée dans son ensemble, pour qu'on eût été forcé de l'abandonner presque complétement.

Ce prélat déclare qu'il a visité l'église de Saint-Maurice qui jadis était la paroissiale du Bourg : *quæ dudum erat parochialis ecclesia Burgi ut asseritur.* Il constate qu'elle est sans revenus, qu'il ne s'y fait aucun service divin, sauf à deux jours de l'année : celui de la fête de saint Maurice où l'on dit la grand'messe avec diacre et sous-diacre, et celui de l'anniversaire de la dédicace de cette église, le 22 novembre ; et en ces deux circonstances on emprunte à l'église paroissiale les ornements pour l'autel et les vêtements sacrés.

Néanmoins, à cette date, les reliques insignes dont il fut question plus haut y étaient encore conservées, comme nous le dirons bientôt. Du reste, il n'y avait plus que l'autel principal et deux chapelles en un pitoyable état. Celle de la Sainte Croix avait été presque rasée par l'inondation : *vi inundationis torrentis d'Arbena fere deletam ;* celle des saints Sébastien et Roch était devenue tellement indécente que l'archevêque ordonne aux habitants de choisir entre sa reconstruction ou sa démolition. Si l'on remarque que ces deux chapelles se trouvaient *intra muros*, c'est-à-dire adossées aux murs latéraux de l'église et non dans les bras de la croix, on comprendra sans peine qu'Arbonne avait déjà considérablement endommagé l'église de Saint-Maurice. L'acte de visite ne nous apprend rien de plus sur l'état de cet édifice, sinon qu'une fenêtre existait au che-

Digitized by Google

vet, derrière le grand autel, fenêtre, qu'on enjoint de boucher.

Ce fut pendant cette tournée pastorale, et le 22 juillet, que Mgr de Chevron fit la reconnaissance de l'authenticité des reliques dites de Saint-Maurice. Voici la traduction de l'acte qu'il en fit dresser.

« Dans le chœur, nous avons trouvé, déposée sur une « colonne, une châsse en marbre dans laquelle sont con- « servées les reliques d'un martyr de la légion Thébéenne, « comme le racontent les vieillards du Bourg d'après les « récits de leurs aïeux. Ils témoignent que plusieurs « hommes de la paroisse et des lieux d'alentour, possédés « du démon ou malades de fièvres ou d'autres infirmités, ont « reçu de Dieu une guérison complète par le seul contact « de cette châsse, en considération des mérites du saint « dont les restes y sont renfermés, lorsqu'ils sont venus « dévotement visiter cette église. »

En conséquence, pour se conformer aux décrets du Concile de Trente sur les nouveaux miracles et les reliques, le prélat fit une sérieuse enquête sur ces faits, et en acquit la certitude. Puis, le 22 du mois, il se rendit processionnellement à cette église de Saint-Maurice, accompagné de tout le clergé du lieu, et après y avoir prié et invoqué l'Esprit-Saint, sur les instances du Rd Père Dom Joseph-Rodolphe Vial, son vicaire général, de Jean-Louis Mugnier, son procureur fiscal, et de Jean-Baptiste Chabod, châtelain du Bourg, il fit ouvrir la châsse qui était fermée par des éparres de fer. Il trouva les ossements de ce saint sans corruption et répandant une suave odeur ; et les exposa à la vénération du peuple dans une châsse de

Digitized by Google

bois qui était renfermée dans celle de marbre. Enfin, les ayant de nouveau replacées dans le sarcophage de marbre, il retourna solennellement à l'église paroissiale de Notre-Dame en rendant au Dieu tout-puissant de publiques actions de grâces.

L'église dite de Notre-Dame, alors paroissiale et unie au chapitre métropolitain fut visitée à cette même époque. Desservie en 1630 par les Rds Jean Buffard, Michel Facemaz et Antoine Chappel, elle l'était en ce moment par les Rds Abel de la Planche, vicaire perpétuel, Antoine Chappel et Jacques Vallet, sous-vicaires et prêtres du Bourg. On y vénérait aussi des reliques de saint Maurice; c'étaient des menus fragments des os, du tombeau et du suaire de l'héroïque primicier de la sainte Légion. Elles étaient contenues dans un reliquaire de cuivre doré, avec quelques parcelles d'autres reliques pareillement authentiques. Seulement une mâchoire munie de six dents avait perdu l'inscription indiquant le nom du saint auquel elle appartenait, et par conséquent était devenue d'une authenticité douteuse. Comme la liste complète de ces reliques anciennes pourrait servir à reconnaître l'authenticité de celles que l'on conserve actuellement au Bourg, nous la donnons telle qu'elle se trouve dans l'acte de visite de 1633.

« Nous avons visité un reliquaire de cuivre doré dans lequel étaient des reliques « de ossibus, tumulo et sudario sancti Mauritii », des os des saints Innocents, de saint Sébastien martyr, de sainte Anne, mère de Notre-Dame, des saints Thibaud, George, Antoine, Laurent, Jacques apôtre, Victor, Barthélemy, André apôtre, Oyend, Simon

Digitized by Google

apôtre, Nicolas, Blaise, Julien, du tombeau de Notre-Seigneur, des reliques de saint Grat évêque, de la pierre du tombeau de sainte Catherine et de la tunique de Notre-Seigneur. « Et etiam in eadem arcula, invenimus maxillam quamdam cum sex molaribus sed sine inscriptione. » Il y avait de plus un reliquaire de bois, contenant deux boîtes pleines de reliques dont les inscriptions se trouvaient détachées. »

Les ordonnances que l'archevêque fit en cette visite, nous permettent de nous faire une juste idée de l'état en lequel se trouvait l'église à cette époque. Il prescrivit : 1° d'établir une tente soit un baldaquin au-dessus du maître-autel, parce que l'enduit de la voûte se détachait et salissait l'autel. 2° De refaire la porte des tribunes qui s'ouvrait à l'extérieur de l'église. 3° D'ouvrir une entrée principale au fond de l'édifice, du côté opposé à l'autel majeur, tout en conservant la porte latérale du côté de la route et que l'on appelait la grande porte. 4° De clore entièrement le cimetière.

Outre l'autel principal, l'église en contenait sept autres auxquels, suivant le droit et l'usage du temps, étaient annexées dix chapellenies. A droite, se trouvaient celles de la Sainte Croix et de Saint-Laurent, fondée par les nobles du Bettex avant 1529 ; celles des saintes Catherine et Madeleine ; celles de Notre-Dame du chapelet ou rosaire et de Notre-Dame de Consolation fondées par les seigneurs de la même famille le 5 mars 1509 ; celles enfin des saints George et Antoine. A gauche, se trouvait celle de saint Jean-Baptiste, et sur les tribunes, celle de saint-Jean-l'Evangéliste.

Digitized by Google

Quatre chapelles isolées se trouvaient dans les alentours. Celle de Saint-François appartenait à la communauté des prêtres du lieu et se trouvait tout près de l'église. Celle de Notre-Dame de Pitié, dont les nobles Duverger de Saint-Thomas-de-Cœur étaient patrons, avait été construite au-dessus de la ville du Bourg. La chapelle de Notre-Dame de Consolation avait été fondée vers 1600 par les Pénitents blancs ou confrères du Saint-Sacrement.

Celle attenante à l'hospice de Saint-Antoine, se trouvait à l'entrée de la ville du Bourg. Enfin, à l'extrémité opposée, l'église des capucins venait d'être achevée et fut consacrée par l'archevêque de Chevron-Villette, à l'occasion de sa visite de 1633.

L'église de Notre-Dame, paroissiale du Bourg à cette époque, resta telle jusqu'en 1845. Alors on l'a démolie pour construire l'église actuelle. Nous savons tous que sa forme était celle d'un carré long parallèle à la route, et qu'elle occupait l'emplacement qui s'étend depuis le clocher jusqu'au sommet de la halle aux grains.

Mais l'église de Saint-Maurice, celle que le cardinal de Arciis avait consacrée en 1445 et que l'archevêque de Chevron avait encore trouvée debout en juillet 1633, que devint-elle?

En 1635 et surtout au mois de mai 1636, le torrent d'Arbonne fit de grands dégâts au Bourg et emporta quatorze maisons, que les précédentes inondations avaient respectées, dans la portion du chef-lieu couverte aujourd'hui par les prairies qui surmontent et longent la route nationale. Tout le cône de déjection du torrent, c'est-à-dire ce vaste triangle qui a pour base l'Isère, depuis le

Digitized by Google

pont de Montrigon à Orbassy, et pour sommet le lieu de la Ruaz, sous la colline de Vulmix, fut ensablé et empierré par les énormes masses de gravois et de blocs que le courant avait amenées de la montagne. C'est à cette époque que les maisons, qui avaient subsisté jusqu'alors dans ce périmètre, furent emportées et que l'église elle-même disparut pour jamais.

Au mois d'août 1636, le sénateur Lambert, commis pour l'inspection des lieux, consigna ce qui suit dans son procès-verbal :

« De la Ruaz, nous sommes descendus sur l'église de Saint-Maurice. On nous a dit y avoir eu trois bâtiments appartenant aux hoirs de maître Antoine Rochu, auxquels il y avait six roues de moulin, de quoi il n'y a plus d'apparence ; et descendus au-dessus de l'église de Saint-Maurice, on nous a dit qu'il y avait derrière le chœur de ladite église deux belles maisons appartenant l'une aux hoirs Rochu, avec un treuil pour le vin, et l'autre à Pierre Gex : ladite église de Saint-Maurice ne paraissant aucunement, ne restant du clocher que deux fenêtres l'une sur l'autre, étant le tout ruiné, sablé et couvert de pierres. Ayant été à cheval sur le lieu où nous avons vu ladite église, au-dessous d'icelle, vis-à-vis de la grande porte de la ville du Bourg, on nous a dit qu'il y avait deux couverts en l'un desquels il y avait quatre roues de moulins, et dans l'autre un four ; le tout perdu avec les jardins, vergers, prés et terres environnants réduits en glières, sans qu'il restât aucun vestige de terres cultivées ni de maisons. En allant du dit lieu droit contre le Bourg, il y avait une chappelle de l'ange Custode, bâtie seule-

Digitized by Google

ment depuis deux ans et actuellement toute couverte de pierres, en sorte que l'on ne voit plus que la cime du campanil, soit clocher (1). »

Ce fut donc en 1635 ou en 1636 que l'église de Saint-Maurice disparut. Mgr Billiet, dans sa *Notice historique* citée plus haut, ajoute :

« Chaque année, le 22 septembre, jour de la fête patronale, toute la paroisse va solennellement en procession vers une vieille croix de bois plantée sur le gravier au milieu de quelques buissons d'épine vinette, entre le torrent d'Arbonne et la ville. La tradition porte que cette croix est placée sur le lieu où se trouvait l'ancienne église.... Il paraît que cet ancien édifice, aujourd'hui tout à fait enterré dans les dépôts du torrent, était réellement autrefois l'église paroissiale du Bourg, et que, lorsqu'elle a été envahie par l'inondation, la paroisse a commencé à se réunir dans une ancienne église située à l'entrée de la ville, dans l'emplacement où se trouve l'église actuelle. On assure que cette ancienne église avait appartenu à une communauté de religieuses de Sainte-Claire. On voit clairement par le procès-verbal du seigneur de Lambert, qu'en 1636, la ville du Bourg occupait le local où elle est encore aujourd'hui. Les fortes digues construites depuis lors l'ont préservée de nouvelles inondations. D'après la tradition locale, lorsqu'on vit que l'église de Saint-Maurice allait être envahie par l'inondation, on se hâta d'enlever les vases sacrés et quelques uns des objets les plus précieux. Quelque temps après, lorsqu'elle fut ensevelie dans le sable, un homme put encore entrer par l'une des

(1) Essai hist. p. 94 et 95.

Digitized by Google

fenêtres du clocher, descendre dans l'intérieur de l'église, y prendre une croix paroissiale en argent, la châsse contenant les reliques de saint Maurice, et ressortir par la même fenêtre. Cette châsse se conserve encore aujourd'hui dans la nouvelle église paroissiale. »

Ce que nous avons établi plus haut nous donne le droit de rectifier plusieurs allégations contenues dans cette citation. Il ne faudrait pas croire que la paroisse n'a commencé à se réunir à l'église de Notre-Dame que lorsque celle de Saint-Maurice eut été envahie par l'inondation de 1635. Nous avons établi que cette translation de paroisse remonte à une époque antérieure à 1439 ; que l'église de Saint-Maurice fut réintégrée dans son titre et ses droits paroissiaux après sa reconstruction et lors de sa consécration en 1445 ; que les désastres d'une ou plusieurs inondations successives, dont on ne connaît pas la date précise, motivèrent un nouveau transfert de la paroisse à l'église de Notre-Dame ; et qu'enfin l'église de Saint-Maurice était déjà abandonnée et presque en ruines avant 1633.

La destination primitive des deux églises du Bourg reste un problème pour nous. Les documents antérieurs à 1445 nous manquent encore ; et dès cette époque, rien ne prouve que l'église de Notre-Dame fut conventuelle, bien que l'on puisse l'induire, avec quelque probabilité, de la forme que nous lui avons connue et des anciennes constructions adjacentes qui pourraient bien avoir été un ancien couvent. Cependant rien n'autorise à penser que des clarisses fussent établies en ce lieu ; et il serait plus conforme aux données de notre histoire religieuse de croire que ces édifices furent l'œuvre d'une communauté

Digitized by Google

de Bénédictins ou d'Augustiniens. Ces religieux furent les fondateurs d'un grand nombre de nos paroisses ; et il serait fort possible, que lorsque le Bourg eût pris sous leur administration spirituelle une grande importance, une autre église érigée en paroisse régulière fut devenue nécessaire. Telle est probablement l'origine de l'église de Saint-Maurice construite pour recevoir de précieuses reliques d'Agaune ; car le nom de Bourg de Saint-Maurice, *Burgum sancti Mauricii*, semble indiquer clairement que cette localité a reçu son nom à l'occasion d'une mémorable translation des restes sacrés du glorieux martyr Maurice. Néanmoins nous ignorons absolument l'époque de cette translation, certainement antérieure au XIIe siècle, et nous ne savons pas davantage le nom primitif de cette localité.

Les dernières lignes de la citation tirée du mémoire de Mgr Billiet, se rapportent à divers objets précieux enlevés de l'église de Saint-Maurice avant l'inondation de 1635, à une croix processionnelle ainsi qu'à la châsse des reliques de saint Maurice, retirées plus tard par une fenêtre du clocher. Pour éviter toute confusion dans les dates, il faut se rappeler que le 17 juillet 1633, jour de la visite de cette église, il n'y avait plus de vases sacrés, ni d'ornements dans la sacristie de cet édifice presque abandonné. Seulement la châsse en marbre, qui contient les reliques d'un martyr de la légion de saint Maurice, était restée fixée sur un piédestal par de fortes agrafes de fer.

Si donc les vases sacrés et quelques objets précieux ont été retirés de cette église à l'approche d'une inondation, c'est antérieurement à l'année 1633. Il en est de même de

Digitized by Google

la croix paroissiale ou processionnelle qui, cette année, était déjà en l'église de Notre-Dame, et n'a pas pu, par conséquent, être enlevée postérieurement et simultanément avec la châsse des reliques. La croix dont il est question est assurément celle que l'on admire encore aujourd'hui dans la sacristie du Bourg. Cette riche pièce d'orfévrerie religieuse porte la date de 1560, avec l'inscription : *C. F. Gevry J. U. D. antiquus canonicus ecclesiæ metropolitanæ S^ti Petri Tarentasiensis,* qui indique assez qu'elle fut faite tandis que le R^d François Gevry, docteur ès droits et chanoine démissionnaire de saint Pierre, était curé du Bourg.

Pour ce qui est des reliques, il faut croire au témoignage de la tradition qui raconte qu'on les retira de l'église déjà ensevelie dans le sable et le gravier. En 1633, Mgr de Chevron, ayant voulu s'assurer de l'authenticité de ces reliques, les trouva dans une châsse de bois renfermée dans une autre châsse de marbre, qui était fixée et fermée comme nous l'avons rappelé ci-dessus. Or, l'inondation de 1635 ou 1636, étant venue subitement ensevelir l'église et le clocher jusqu'à la hauteur des deux derniers étages, on n'eut pas le temps d'en retirer ce précieux dépôt. Mais, après le désastre, des hommes courageux, inspirés par leur foi et enhardis par la dévotion populaire qui s'était justement attachée à ces saintes reliques, purent descendre dans l'intérieur du clocher, et pénétrer ensuite dans le chœur de l'église. Là, ils rompirent les ferrures du sarcophage de marbre et en retirèrent la châsse de bois qu'ils hissèrent dans la tour et portèrent triomphalement dans l'église de Notre-Dame.

Digitized by Google

Dès lors, de nouvelles inondations vinrent cacher l'extrémité supérieure du clocher, et l'ancienne église de Saint-Maurice est restée couchée dans son tombeau comme un gigantesque cadavre. Quand l'archevêque vint faire sa seconde visite au Bourg, le 13 septembre 1641, il retrouva à Notre-Dame les insignes reliques qu'il avait si pieusement vénérées à Saint-Maurice huit ans auparavant.

On a vu par le procès-verbal dressé par le seigneur de Lambert qu'en 1636 la ville du Bourg occupait le même local qu'aujourd'hui, et que l'inondation qui ensevelit l'église de Saint-Maurice, ne fit des désastres que dans les propriétés et sur des maisons éparses en deça de la ville et dont l'emplacement est occupé actuellement par les couches successives des déjections du torrent. Mais que faut-il penser de la tradition qui porte que l'ancienne ville du Bourg s'étendait depuis le Mollard jusqu'au village d'Orbassy, et qu'à une époque reculée, la plus grande portion de ses édifices fut emportée ou recouverte par une épouvantable alluvion ?

Nous croyons que cette tradition locale est trop unanime pour pouvoir être rejetée, sous le prétexte qu'elle ne peut préciser l'époque du désastre. D'ailleurs la configuration des lieux et certaines données historiques la corroborent parfaitement.

Evidemment, le Bourg fut, dès son origine, bâti sur une légère pente au bas des hautes montagnes qui dominent la vallée au nord-ouest. Il était arrosé principalement par Arbonne qui, avant le glissement des terrains supérieurs sous la pression de ses eaux, devait avoir son cours régulier dans la largeur de la ville et en tendant

Digitized by Google

vers l'Isère par une ligne perpendiculaire. En faisant abstraction du cône si large et si élévé que les apports du terrible torrent ont formé par la suite, on retrouve une plaine quelque peu inclinée dans le sens du cours de l'Isère, depuis le Mollard jusqu'à Orbassy qui étaient très probablement les deux extrémités de la ville ancienne. Quand les alluvions commencèrent à ensabler les constructions qui avoisinaient le torrent, on dut nécessairement évacuer le centre de la ville et se porter vers l'extrémité qui n'était pas menacée alors, et qui se trouve dans la position du Bourg actuel. Cependant, soit que le cours du torrent se soit rapproché d'Orbassy, extrémité plus basse, soit que les alluvions aient été interrompues pendant un certain laps de temps, il était tout naturel que les propriétaires des maisons ensevelies sous le gravier, vinssent rebâtir sur le même emplacement. Ces observations expliquent pourquoi en 1445 on venait de reconstruire l'église de Saint-Maurice, en ces parages aujourd'hui si menacés, au lieu même où elle avait été antérieurement édifiée puis ruinée. Assurément en 1445, la ville s'étendait encore jusqu'à cette église et même en deça ; car on ne pourrait pas supposer qu'on eût reconstruit une église absolument isolée, et qu'on y eût rétabli les offices paroissiaux au préjudice de l'église de Notre-Dame, si cette dernière eût occupé, dans la ville, une position plus centrale et par suite plus accommodée à sa destination antérieure. D'ailleurs, il est bien certain qu'à côté de l'église paroissiale de Saint-Maurice se trouvaient le cimetière et des édifices curiaux très spacieux pour l'habitation d'un clergé assez nombreux et pour l'exploitation des biens du bénéfice.

Digitized by Google

De plus, les documents que nous avons cités plus haut établissent que l'inondation de 1579 avait rasé plusieurs maisons bâties tout au-dessus du cimetière de l'église de Saint-Maurice; qu'elle avait emporté tout le village des Perrières et s'était étendue jusqu'à Orbassy. Qu'on se souvienne que le juge Thierry constata que, pour préserver d'une ruine totale la ville du Bourg, l'église de Saint-Maurice et le village d'Orbassy il fallait réduire Arbonne à son ancien cours, et que l'entrée de la ville se trouvait alors en-dessous de l'église de Saint-Maurice. De ces indications si précises, il suit évidemment que l'église de Notre-Dame et la portion de la ville qui s'étend au delà n'était nullement menacée, et que, par conséquent, la portion là plus importante de la ville, celle qu'il fallait *préserver d'une ruine totale*, s'étendait autour de l'église de Saint-Maurice et en deçà, vers Orbassy. De plus, le rapport du seigneur de Lambert constate pareillement qu'en 1636 sept bâtiments furent emportés derrière le chœur et dans le voisinage de l'église Saint-Maurice.

De toutes ces observations, il faut conclure qu'il est très probable qu'à une époque reculée la ville du Bourg occupait une longue zone ou section du cône de déjection actuel, entre le Mollard et Orbassy, qu'il est certain qu'en 1445, la plus importante portion de la ville occupait encore à peu près le même emplacement; et qu'en 1635 bien des constructions publiques et privées se trouvaient encore en ce même lieu.

Nous inclinerions même volontiers à croire qu'avant le cataclysme dont la date reculée ne peut être précisée, et même en 1445, l'église conventuelle de

Digitized by Google

Notre-Dame était hors de la ville, et que, par conséquent, les deux longues rangées de maisons qui forment le Bourg actuel n'étaient pas construites ; car ce fut l'usage des Bénédictins comme des Augustiniens de placer leur prieurés *extra muros*. Il n'y avait probablement que quelques maisons éparses, depuis la maison-forte des seigneurs du Bettex, jusqu'au village de la Bourgeat.

Ce qui est propre à donner une idée du niveau ancien de la ville du Bourg, c'est le château de Villaraymon, dont les ruines actuelles portent le nom de Rochefort. Cette maison-forte qui passa des seigneurs de Bovet à la famile de Gilly et ensuite aux Chappel et enfin aux de Savoiroux, était bâtie sur une éminence au delà du Bourg, au mas appelé Villaraymon, *villa Aymonis, villarium Aymonis*. Les de Bovet et les de Gilly portèrent toujours le titre de seigneurs de Villaraymon ; mais ceux-ci, ayant acquis par une alliance, la seigneurie de Rochefort, *Ruppisfortis*, près de Saint-Genix, unirent ce dernier titre au premier. Il en résulta que le château du Bourg, situé à Villaraymon, fut dès lors indifféremment appelé de Villaraymon ou de Rochefort. Ce dernier nom prévalut dès que les seigneurs de Gilly de Villaraymon, ayant transféré leur domicile à Aime, cette maison-forte eut passé aux mains des Chappel qui la transmirent ensuite aux de Savoiroux.

Or, cette maison-forte, construite sur une motte soit éminence factice ou naturelle entre la montagne et l'ancienne route qui conduisait de la Bourgeat à Séez, et sur les bords du ruisseau Charbonnel, était considérable par son étendue. Elle était entourée de fossés, avait sa double ou peut-être triple enceinte, ses tours et son donjon, le

Digitized by Google

tout très élevé. Il reste quelque chose de ces solides constructions vers le moulin dit de Rochefort. C'est une large tour carrée qui a été démantelée et défigurée, puis plus loin une tour isolée qui servit évidemment de donjon. Comme d'ordinaire, ce donjon circulaire n'avait pas d'ouvertures dans sa partie inférieure, on n'y accédait que par une passerelle mobile à la hauteur du second étage, c'est-à-dire à sept ou huit mètres au-dessus du sol. Or, cette tour jadis élevée sur le point culminant de l'éminence où se trouvait le château, est actuellement enterrée de plus d'un étage dans une prairie marécageuse dont le niveau recouvre toute l'ancienne éminence et les massives constructions qu'elle supportait. La porte élevée par laquelle on accédait à ce donjon n'est que d'environ trois mètres au-dessus du marais, et ce sol est bien à près de quatre-vingt mètres au-dessous de l'église du Bourg-Saint-Maurice.

En terminant cette série de notes et d'observations destinées à éclaircir bien des points historiques qui intéressent le Bourg-Saint-Maurice, il m'a paru fort utile de transcrire quelques documents inédits qui s'y rapportent.

I

PROCÈS-VERBAL DE LA CONSÉCRATION DE L'ÉGLISE DE SAINT-MAURICE, LE 22 NOVEMBRE 1445.

Johannes miseratione divina tituli sancti Stephani in cœlio monte sanctæ romanæ ecclesiæ presbyter Cardinalis de Arciis vulgariter nuncupatus Archiepiscopus et Comes Tarentasiensis. Universis et singulis præsentes litteras

Digitized by Google

inspecturis et audituris salutem in Domino sempiternam. Splendor paternæ gloriæ qui sua mundum illuminat ineffabili claritate pia vota fidelium de clementia ipsius majestatis sperantium tunc precipue benigne prosequitur cum devota ipsorum humilitas sanctorum precibus et meritis adjuvatur. Cum itaque nos die et anno subscriptis ecclesiam nuper in honorem omnipotentis Dei ejusque Genitricis beatissime Virginis Marie et beati Mauricii martyris sub cujus vocabulo specialiter constructa et edificata existit in loco vulgariter dicto Burg Sancti Mauricii nostræ diœcesis, adhibitis solemnitatibus consuetis et debitis rite duxerimus consecrandam prout consecravimus. Reliquias quoque in ipsa ecclesia priusquam corrueret existentes ad ecclesiam Beatæ Mariæ ipsius loci Sancti Mauricii pridem delatas processionaliter et honorifice ab ipsa ecclesia Beate Marie in et ad eamdem ecclesiam Sancti Mauricii detulerimus et deferri fecerimus, quasquidem reliquias comperimus ex fide dignorum proborum et veterum testimonio testium per nos super hoc diligenter examinatorum a christifidelibus in ipsa ecclesia Sancti Mauricii priscis temporibus fuisse devotissime veneratas in capsa lapidea super lapideo pillari collocata ex parte sinistra et ex latere majoris altaris ejusdem ecclesie respectu orientis sinceriter et devote reposuerimus retento et reservato extra dictam capsam osse uno capitis ad partem per se in reliquiario reponendo, more solito venerandas. Nos cupientes dictam ecclesiam Sancti Mauritii conveniencioribus honoribus frequentari et devotius venerari de omnipotentis Dei misericordia et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus ac Sancti Mauricii sociorumque ejus meritis et intercessione confisi omnibus vere penitentibus et confessis qui ad predictam ecclesiam anno quolibet in die anniversarii ipsius causa devotionis et orationis accesserint Centum quoad vixerimus quorum sexaginta potestas indulgendi ex concessione sacri Basiliensis Concilii universalem ecclesiam representantis nobis fuit graciose concessa et quadraginta dies perpetuis temporibus anctoritate nostra ordinaria de injunctis sibi penitentiis in Domino misericorditer relaxamus. In quorum omnium et singulorum

Digitized by Google

fidem et testimonium premissorum presentibus litteris nostris sigillum nostrum duximus apponendum. Datum apud sanctum Mauricium predicte nostre diœcesis die lune vicesima secunda mensis novembris Anno a nativitate Domini Millesimo quadringentesimo quadragesimo quinto.

Per dictum Dominum,

Jo. Lejambri n^s^.

(L. S.) qui manque.

II

PROCÈS-VERBAL DE LA VISITE DE L'ÉGLISE DE SAINT-MAURICE.

Nos Benedictus Theophilus de Chivron Dei et apostolicæ sedis gratia archiepiscopus et comes Tharentasiensis sacrique romani imperii princeps, universis notum facimus quod hodierna die 17 julii 1633, in presentia R^dorum^ Abel de la Planche vicarii perpetui Dominæ nostræ Burgi, Antonii Chappel et Jacobi Vallet presbyterorum dici loci, et honestorum Jacobi Chappel et Joannis Rullier scindicorum dicti oppidi ac etiam egregii Joannis Baptistæ Chabod Castellani.

Visitavimus ecclesiam Sancti Mauritii quæ dudum erat parochialis ecclesia Burgi ut asseritur, nullos redditus habens, nulla fit ibi servitus præterquam in festo Sancti Mauritii, quo die celebratur missa alta cum diacono et subdiacono, pariter et die festo sanctæ Ceciliæ et die 22 novembris qua celebratur dedicatio ipsius ecclesiæ, et tunc afferuntur vestimenta a parochiali ecclesia tam ad ornatum altaris quam ad missæ celebrationem necessaria.

Injunximus tamen præfatis scindicis quatenus intra bimestre sub pæna 5 librarum fenestram retro altare majus factam obstrui cratemque ferream fenestræ a cornu epistolæ factæ apponi procurent expensis communitatis.

Digitized by Google

Invenimus (intra chorum) arcam marmoream super columna repositam in qua seniores Burgi asservatas esse reliquias unius martyris ex legione Thebea affirmarunt, ut ab eorum patribus et avis acceperunt, pluresque dicte paræcie et circum vicinarum parrochiarum homines energumenos febri et aliis morbis laborantes præfatam ecclesiam devote visitantes contactu solo dicte arce et per merita illius sancti cujus reliquiœ in ea recluduntur pristinam a Deo optimo maximo valetudinem recepisse. At cum nulla admittenda nova miracula nec novas recipiendas reliquias inhibeat sacrum concilium Tridentinum nisi prævia et diligenti informatione eorumdem facienda per episcopum, cujus decreti nos inhœrentes vestigiis veritatem rei sumus adepti ex debita ut prœmittitur informatione. Idcirco die 22 labentis mensis ad eamdem processionaliter toto clero comitante nos contulimus ecclesiam, factaque prius oratione ad Spiritum Sanctum instantibus R^do^ Patre D^no^ Josepho Rodolpho Vial vicario nostro generali, egregiis Joanne Ludovico Mugnier procuratore nostro fiscali et Joanne Baptista Chabod Burgi Sancti Mauritii Castellano, dictam arcam ungulis ferreis reserantem aperiri mandavimus repertisque dicti sancti ossibus suave olentibus incorruptis populoque ad venerationem expositis in secunda arca lignea inclusis, demum in dicto marmoreo repositis, ad parrochialem ecclesiam Dominæ Nostræ Burgi gratias præpotenti agentes processionaliter regressi sumus.

Visitavimus eadem die 17 julii capellam sub vocabulo sanctæ Crucis intra muros dictæ ecclesiæ erectam vi inundationis torrentis Darbena fere deletam cujus est modernus rector, ut asseritur, plurimum R^dus^ D^nus^ Viboz serenissimi Cardinalis Sabaudiæ capellanus.

Exigit præfatus rector quotannis centum et tres florenos Sabaudos pro redditu prædiorum pænes fines Burgi Vulmi et Arbassy sitorum et ad eamdem capellam pertinentium ut nobis asseruit egregius Mauritius Brunet eorumdem locatarius cui injunximus nomine præfati rectoris quatenus dictam capellam debite restaurare faciat intra semestre sub pæna arbitraria.

Digitized by Google

Tenetur præfatus rector in celebratione unius missæ hebdomadalis quæ a quatuor circiter annis celebrata minime fuit. Ideo injungimus præfato rectori quatenus debitam servitutem prestet sive prestare faciat deinceps sub pæna privationis.

Habet omnia paramenta tam ad ornatum altaris quam ad missæ celebrationem necessaria, communia cum capella sub vocabulo sanctæ Magdalenæ intra muros Dominæ Nostræ Burgi erecta, quæ paramenta servanda commisimus præfato egregio Brunet.

Visitavimus capellam sub vocabulo SS. Sebastiani et Rochi intra muros ecclesiæ S. Mauritii erectam redditu carentem et omnino indecentem. Ideo injunximus procuratoribus confraternitatis S. Sebastiani quatenus dictam capellam decenter restaurare faciant sub pæna demolitionis.

Solet decantari alta missa die festo S. Sebastiani expensis dictæ confraternitatis.

† Bened. Theop. Arch. Tarant.

III

PROCÈS-VERBAL DE LA VISITE DE L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME.

Die 18 julii 1633, visitatio parochialis ecclesiæ Dominæ Nostræ Burgi annexæ capitulo metropolitano Tarentasiensi cujus est vicarius perpetuus R^dus^ Abel de la Planche.

Visitavimus imprimis tabernaculum ligneum deauratum in quo SS. residet Eucharistiæ sacramentum in capsula quadrata argentea repositum, cui capsulæ crucem argenteam adhiberi jussimus intra 15 dies sub pæna 10 librarum fortium expensis tamen communitatis.

Iuvenimus etiam arculam æream satis honestam pro reponendo SS. Eucharistiæ sacramento.

Iuvenimus etiam arcam æream deauratam et in ea

Digitized by Google

asservatas reliquias scilicet de ossibus, tumulo et sudario S. Mauritii, de ossibus SS. Innocentium, de ossibus S. Sebastiani martyris, de ossibus S. Annæ matris Dominæ Nostræ, de ossibus SS. Thebaudi, Georgii, Antonii, Laurentii, Jacobi apostoli, Victoris, de sepulchro Domini, de ossibus SS. Bartholomei, Andreæ apostoli, de reliquiis beati Grati episcopi, de ossibus SS. Eugendi, Simonis apostoli, Nicolai, de petra monumenti Sanctæ Catharinæ Virginis, de ossibus SS. Blasii martyris, Juliani, de veste Domini Nostri Jesu-Christi. Invenimus etiam in eadem arcula maxillam quamdam cum sex molaribus sed sine inscriptione.

Iuvenimus etiam arculam aliam ligneam et in ea inclusas duas alias arculas in quibus erant multæ reliquiæ sine inscriptionibus et inscriptiones plurimæ separatæ a præfatis reliquiis.

Visitavimus etiam vasa sanctorum unctionum argentea et decentia.

Visitavimus altare majus dictæ ecclesiæ quod sacratum repertum est ex consecrationis notis, sed cum dicti altaris mensa etiam si pannis contecta sit à pulvere tamen defendi nequeat propter perpetuo decidentem a fornicis incrustatione pulverem, injunximus ideo dictis scindicis quatenus intra mensem sub pœna 25 librarum tentorium quod non altare modo sed et sacerdotem ipsum celebrantem totum contegat apponi curent.

Duas lampades quæ sunt in duobus lateribus chori a dextris et sinistris curati manutenere eorum expensis singulis diebus festis duplicibus cum fit officium accensas tenentur. Alia quæ est a latere sinistro majoris altaris tam die quam nocte expensis parochiæ accensa manet quod observari in posterum mandavimus sub pæna 10 librarum.

Aliud lampadarium existens in medio chori ubi sunt septem lampades simul connexæ diebus solemnioribus accenduntur sumptibus parochiæ.

Visitavimus fontes baptismales reserantes et satis decentes quos deinceps tentorio contectos manuteneri volumus expensis communitatis sub pæna 10 librarum fortium ne aqua pulvere inquinari possit.

Digitized by Google

Injunximus etiam præfatæ communitati quatenus intra mensem sub pæna 5 librarum fortium binas sedes confessionales confici et in aperto loco reponi procuret, et portam tribunarum reficit curet.

Injunximus etiam præfatæ communitati quatenus intra annum sub pæna 25 lib. in ecclesiæ inferiori parte et diametraliter majori altari opposita portam principalem adhibitis super ea subgrundis conficere faciat sine obstructione tamen portæ lateralis ad viam majorem vertentis quæ modo major porta nuncupatur.

Ad requisitionem egregii Joannis Ludovici Mugnier procuratoris fiscalis injunximus dictis scindicis quatenus intra semestre sub pæna 25 lib. cœmeterium undique muro sit circumcinctum, tres cubitos a terra proeminenti quo vero ingressus patet supereffosso, ad duos cubitos humo ponatur ferrea crates ant saltem lignea, ut in illud brutis omni ex patre impediatur accessus.

Bonorum mobilium seu paramentorum et jocalium præfatæ ecclesiæ mandavimus inventorium conficiendum et ad nos reportandum intra bimestre.

Visitavimus capellam sub vocabulo S. Crucis a dextris ecclesiæ et aliam sub vocabulo S. Laurentii in eodem altari erectas. Prioris est rector R^dus^ D^nus^ Stephanus Dechivin qui nos de sua institutione edoceat sub pœna privationis. Est presentationis fundationis et dotationis Dominorum du Bettex dicti loci ut constat infinitis titulis maxime vero homologatione dictorum titulorum facta per R^dum^ D^num^ Claudium de Charansoney vicarium generalem Tharent. sub die 3 maii 1529. Exigit rector 400 florenos pro fundorum redditu sitorum in loco de la Chaudanaz, aux Villes et Arbassy. Tenetur in celebratione duarum missarum hebdomadalium. Ipsi injunximus quatenus dictæ capellæ inservire habeat vel per se vel per alium sub pæna privationis. Habet omnia paramenta tam ad ornatum altaris quam ad missæ celebrationem necessaria calice excepto. Rectori injunximus quatenus solare inferius dictæ capellæ reficere procuret intra mensem sub pæna 5 lib. f.

Alterius vero capellæ Sancti Laurentii est rector R^dus^ Ja-

Digitized by Google

cobus Buffard cui injunximus quatenus statuam S. Laurentii depingere faciat intra bimestre sub pæna 5 lib. f. Exigit annuatim rector 18 fl. sabaudos pro redditu locationis binarum domuum in pago Burgi sitarum. Tenetur in celebratione unius missæ quolibet mense.

Visitavimus capellam sub voc. SS. Catharinæ et Magdalenæ a dextris ecclesiæ erectas cujus est rector R^dus^ D^nus^ Ludovicus Empioz qui nos de sua institutione edocere habeat sub pæna privationis. Ipsi injunximus quatenus intra mensem statuas SS. prædictarum altari superpositas repingere faciat, et crucem, mantile et mappas altari superponére procuret. Exigit annuatim 80 fl. sabaudos pro redditu decimarum et pratorum ad dictam capellam pertinentium. Tenetur in celebratione unius missæ hebdomadalis.

Visitavimus capellam sub voc. Dominæ Nostræ de Chapeleto alias sub invocatione SS. Rosarii sufficienter ornatam, 250 fl. annuatim habentem in censibus pænes parochiam Burgi exigi solitis, spectantemque ad presbyterorum dicti Burgi communitatem. Tenentur præfati presbyteri unam missam alternatim quolibet die in ea capella celebrare.

Visitavimus capellam sub voc. Dominæ Nostræ Consolationis a dextris ecclesiæ erectam satis bene ornatam altare sacrato et paramentis omnibus ad illius ornatum necessariis munitam cujus est rector R^dus^ Joannes Monod. Est presentationis, dotationis et fundationis Dominorum du Bettex, ut constat instrumento dotationis recepto per Aymonem Guilioti notarium sub die 5 martii 1509, homologato die 5 maii eodem anno per R^dum^ D^num^ Henricum Morelli vicarium generalem. Exigit 35 fl. pro redditu bonorum immobilium. Tenetur in celebratione unius missæ quolibet mense.

Visitavimus capellas sub voc. S. Georgii et alteram sub voc. S. Antonii in eodem altari sacrato erectas quarum rectores sunt R^di^ Jacobus Buffard et Abel de la Planche quibus injunximus quatenus crucem mantile et linteum altari superponere faciant sub pæna 5 lib. f. R^dus^ Buffard rector S. Georgii exigit 10 fl. pro censibus pænes paro-

Digitized by Google

chiam Landriaci colligi solitis. Tenetur in celebratione unius missæ quolibet bimestri.

Altera capella S. Antonii est annexa altari S. Antonii erecto in xenodochio Oppidi Burgi et sic solet Abel de la Planche alternative quolibet mense unam unissam in dicta capella et alteram in xenodochio celebrare. Sed quia capella est constructa in obscuro loco permisimus præfato rectori quatenus eam in locum apertum transferre faciat.

Visitavimus capellam sub voc. S. Joannis Baptistæ a sinistris ecclesiæ erectam cujus est rector R^dus^ D^nus^ Thomas Viboz serenissimi cardinalis Sabaudiæ capellanus. Exigit annuatim 70 fl. sabaudos pro bonis ruralibus sitis in plano Burgi. Tenetur ad celebrationem unius missæ hebdomadalis quolibet die martis et ad servitium in choro et ad administrationem sacramentorum in casu necessitatis, ut nobis constitit ex visitatione facta per R^dum^ Joannem Philippum Chavalardum sub die 16 februarii 1606 signata Empioz, constitit etiam ex visitatione facta per R^dum^ Joannem Baptistam Germonium vicarium generalem Tharent. sub die 14 novembris 1618, signata Grepat.

Visitavimus capellam sub voc. S. Joannis Evangelistæ super tribunis ecclesiæ Dominæ Nostræ Burgi erectam, paramentis omnibus munitam cujus est rector R^dus^ Joannes Blanchin. Exigit annuatim 40 fl. pro censibus colligi solitis pænes parochiam S. Martini Bellævillæ. Tenetur ad celebrationem unius missæ hebdomadalis.

Visitavimus capellam sub voc. S. Francisci extra muros ecclesiæ parochialis S. Mauritii Burgi erectam et ad communitatem presbyterorum dicti Burgi pertinentem. Injunximus R^dis^ præfatis quatenus altaris bina candelabra mantile linteum altare portatile sacratum superponere necnon statuas Dominæ Nostræ et SS. Francisci et Rochi indecentes repingere faciant intra bimestre sub pæna 5 lib. f.

Visitavimus capellam sub voc. Dominæ Nostræ Pietatis supra oppidum Burgi erectam satis decenter ornatam cujus rector est discretus Joannes Ludovicus Magdelain clericus litteris humanioribus in celeberrino gymnasio Camberiensi Societatis Jesu operam navans. Injunximus R^do^ Michaeli Magdelain dicti rectoris fratri quatenus nos de

Digitized by Google

institutione rectoris edocere habeat intra trimestre sub pæna privationis. Est presentationis et nominationis Dominorum Duvergier de Cœur. Exigit rector 30 fl. pro redditu fundorum. Tenetur in celebratione unius missæ quibuslibet quindecim diebus.

Visitavimus oratorium hospitalis Burgi S. Mauritii paramentis omnibus ad ornatum altaris necessariis munitum sed paramenta ad missæ celebrationem requisita injunximus scindicis nomine communitatis intra trimestre comparare sub pæna 10 lib. Injunximus etiam dictis scindicis et procuratoribus piarum causarum quatenus curam habeant præfati xenodochii et quod pauperes peregrini in eo charitative recipiantur. R^dus^ Abel de la Planche dicti hospitalis rector exigit 50 fl. pro redditu tam fundorum quam censuum pænes parochias Burgi, Altævillæ, Peysiaci exigi solitorum. Tenetur in celebratione unius missæ quibuslibet quindecim diebus.

Visitavimus capellam sub voc. SS. Trinitatis in pago de la Trinité erectam decenterque ornatam paramentis omnibus munitam redditu tamen carentem. Sed injunximus omnibus et singulis regioni sive quarterio du Chastelard et maxime illorum nomine scindicis dictæ plagæ quatenus dictam capellam sufficienter dotare habeant intra trimestre sub pæna demolitionis et 20 lib. f. In ea capella solent fieri multæ oblationes spectantes ad curatum Burgi et pro his quæ reponuntur in arcula eleemosynarum tenetur ipse missam unam in die festo SS. Trinitatis celebrare.

Visitavimus capellam sub voc. Dominæ Nostræ Consolationis abhinc 33 annis constructam, fundatam et dotatam expensis confratrum pænitentium alborum sub. voc. SS. Eucharistiæ Sacramenti, lapide sacrato portatili et paramentis omnibus munitam cujus est rector R^dus^ Jacobus Buffard qui exigit 6 fl. pro redditu prati pænes ambitum dictæ capellæ siti. Solet præfata confraternitas suis expensis diebus dominicis et festivis ex præcepto missam unam facere celebrare. Presbyteri communitatis presbyterorum oppidi Burgi debent unam missam hebdomaliter scilicet die lunæ jovis et veneris in ea capella submissa

Digitized by Google

voce celebrare, cujus servitutis causam in scriptis redigi mandavimus.

Visitavimus capellam sub voc. S. Barbaræ in pago d'Arbassy erectam paramentis omnibus munitam calice et patena exceptis.

Visitavimus capellam sub voc. SS. Donati et Pantaleonis in pago des Aulets erectam cujus est rector R^dus^ Jacobus Buffard cui injunximus quatenus mantile linteum altari superponere dictamque capellam reserare faciat intra mensem sub pæna 5 lib. f. et excommunicationis. Exigit 6 fl. pro censibus colligi solitis pænes pagum de Montrigon Tenetur in celebratione unius missæ quolibet quadrimestri. Injunximus dicti pagi incolis quatenus dictam capellam perpetuo coopertam manutenere habeant attenta paucitate redditus.

Visitavimus capellam sub voc. S. Josephi et S. Annæ in pago Dessus la Roche erectam, paramentis omnibus munitam. Habet in redditibus 30 asses sabaudos et tenetur R^dus^ Jacobus Buffard dictæ capellæ rector missam unam in die festo S. Annæ celebrare. Tenentur præfati pagi incolæ ad totalem et perpetuam præfatæ capellæ manutentionem spectata paucitate redditus.

† Bened. Theop. Arch. Tarant.

IV

Ce fut le 19 ou le 23 juillet 1863 que Mgr de Chevron consacra l'église des capucins du Bourg. On lit à la fin du procès-verbal de la visite ci-dessus :

In hac paræcia commorati sumus a die 16 quo civitatem nostram secundo egressi sumus ad persequendam visitationem, intervallo trium hebdomadarum interposito ut a diurno labore et sævientis caniculæ vires nostras fere exhaustas reficeremus, usque ad diem 24, quos dies utiliter insumpsimus tam in consecranda RR. PP. Capucinorum

Digitized by Google

ecclesia, quam visitandis reliquiis unius martyris ex legione Thebea in arca marmorea et intra chorum ecclesiæ S. Mauritii repositis, visitandis ecclesia parochiali Burgi et capellis, et in pænitentiæ, eucharistiæ et confirmationis ministrandis sacramentis.

Sur le fronton du portail de l'ancienne église des capucins on lit encore aujourd'hui :

Orantibus in loco isto dimitte peccata populi tui, Deus- et ostende eis viam bonam per quam ambulent et da glo, riam in loco isto. 1632.

V

L'archevêque Benoît-Théophile de Chevron visita encore la paroisse du Bourg le 17 septembre 1641 et le 22 juillet 1653. En ces deux visites il n'est plus fait mention de l'église de Saint-Maurice.

Dans la première on voit qu'à cause des inondations d'Arbonne, on avait transféré l'hospice beaucoup plus bas, dans la plaine du Bourg ; et que les prés, qui formaient la dotation de la chapelle de Sainte-Catherine et Sainte-Madeleine, avaient été dévastés par le torrent.

Dans la seconde, l'archevêque consacra le maître-autel qui avait été profané ; il y mit des reliques des SS. Maurice et ses compagnons de la légion Thébéenne et de S. Théodule. Il y est constaté que l'hospice du Bourg a été emporté, ainsi que les terres qui lui appartenaient, par les flots d'Arbonne. On y trouve un renseignement précieux sur la chapelle de Notre-Dame de l'Assomption du lieu des Glaciers : cette chapelle a été consacrée, elle pos-

Digitized by Google

sède des fonts baptismaux et un cimetière; la messe s'y célèbre tous les dimanches pendant trois mois de l'été.

VI

Nous avons un grand nombre d'actes qui furent passés à Villaraymon; cette localité y est désignée comme suit, en quelques uns :

1438. — Actum in domo forti apud Villarium Aymonis.

1439. — Actum apud Villam Aymonis in domo forti, in parva camera juxta magnam aulam superiorm eex parte occidentali dicte sale.

1484 : Actum apud Villarium Aymonis extra viridarium ejusdem domini prope aquam Charbonelli situatum.

Par un acte du 16 juin 1590, il conste que les seigneurs de Rochefort soldèrent 81 florins au prixfactaire qui s'était chargé de déblayer les étables et écuries du château de Villaraymon, des pierres et du sable qu'y avait amenés une inondation de Charbonnel.

VII

ANCIENS CURÉS OU VICAIRES PERPÉTUELS DU BOURG.

1439. — Michel Byolley.

1540. — Jacques Albi ou Blanc.

1560. — De Briançon, chanoine.

1560. — François Gevry, docteur ès-droits, chanoine.

1630. — Jean Buffard.

1633-1653. — Abel de la Planche.

Digitized by Google

VIII

CHAPELAINS OU SOUS VICAIRES DU BOURG.

1439. — Aymon Billot et Jacques Brunet.
1484. — Aymon de la Fontaine et Maurice Chappel.
1630. Michel Facemaz et Antoine Chappel.
1641. — Jacques Miége, Antoine Chappel et Jacques Vallet.
1653. — Jacques Miége, Antoine Mausord et Jean Villiod.
1658. — Jean François Combaz et Jacques Gachet.
1676. — Balthazard Martin succède à Jean Maurice Bal.

fin.

Digitized by Google

BULLETIN.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE

L'ACADÉMIE DE LA VAL D'ISÈRE.

du 18 août 1875.

Présidence de M. ALLIAUDI.

L'Académie s'est réunie dans une des salles du palais épiscopal. Sa Grandeur Mgr Turinaz occupait le fauteuil de la présidence d' honneur. A ses côtés étaient assis M. Donnezan, sous-préfet de l'Arrondissement, M. Desforges, maire de Moûtiers et membre honoraire de l'Académie, M. Chambrun de Rosemont, membre de la Société géologique de France, de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes et de la Société Nivernaise, MM. Frèrejean père et Fils, de Lyon, M. de Richecour, avocat à Paris. Au bureau avaient pris place M. Alliaudi, président, M. Avet vice-président, M. Million, secrétaire, M. Luppoz, trésorier et M. Vital Miédan, secrétaire-adjoint.

Les membres de l'Académie dont les noms suivent, assistaient à la réunion : MM. Bérard, avocat, Blanc-Gonnet, curé de Moûtiers, Brunet, Collomb, Cordier, Crud, Duverger de Saint-Tho-

Digitized by Google

mas, Eynard, Favre, Jorioz, chanoine de Gênes, Jorioz, notaire, Léger, Alexis Miédan, Miédan, vicaire général, Prieur, Léon Rullier, Savarin et Tremey.

La séance ayant été ouverte, le secrétaire-perpétuel lut le compte-rendu des deux années écoulées depuis la dernière assemblée, en ces termes :

Monseigneur et Messieurs,

C'est à notre grand regret que les circonstances nous ont forcés à différer d'une année l'assemblée générale de l'Académie. Pour la seconde fois, les fâcheuses conséquences d'un temps si peu favorable au calme de l'esprit, aux loisirs de l'étude et aux pacifiques labeurs de la science, ont prévalu contre les exigences de notre règlement. Cet aveu vient se placer sur mes lèvres dès le début de ce discours, pour qu'il soit bien entendu que nous avons fortement à cœur de revenir à nos assemblées annuelles, si désirables à tous les points de vue. Dans un instant, je signalerai la cause principale qui est venue ralentir la marche progressive de notre Société, et dont nous ne devons pas trop nous plaindre, puisqu'elle a influé d'une manière non moins regrettable sur presque toutes les associations scientifiques de France. Cependant, j'avoue sans détour, que si cette cause néfaste explique parfaitement l'appauvrissement de cette vitalité qui s'était d'abord manifestée parmi nous, elle ne saurait ni le justifier, ni même l'excuser complétement.

Depuis la dernière Assemblée générale, qui eut lieu le 20 août 1872, notre Académie n'a tenu que douze séances régulières ; c'est six seulement pour neuf mois. Il est vrai que les convocations à peu près mensuelles n'ont pas toujours eu la chance de nous réunir en nombre suffisant ; et ces réunions infructueuses n'ont pas été mentionnées dans nos procès-verbaux. J'ai la confiance que tous nos collègues sont résolus à s'imposer une plus grande régularité, car l'expérience a suffisamment démontré que des réunions trop rares et en même temps peu nombreuses, sont presque toujours sans intérêt et souvent sans résultats.

Selon la règle imposée par nos statuts, le Comité de rédaction a été renouvelé au mois de janvier de chaque année. Pareillement au mois de juin de l'année dernière, le secrétaire-adjoint sortant a été remplacé par M. le chanoine Vital Miédan. Cette année les élections pour la présidence ayant eu lieu, le scrutin

Digitized by Google

a eu pour résultat de maintenir M. le chanoine Alliaudi dans la difficile fonction qu'il remplit avec tant de dévouement depuis l'établissement de l'Académie en 1865.

Le personnel de la Société est resté presque stationnaire; aucune réception n'a eu lieu depuis deux ans. Mais la mort n'a point oublié de passer dans nos rangs; elle nous a ravi trois membres auxquels je dois le tribut de nos regrets.

Son Eminence le cardinal Billiet, dont la perte a été un deuil pour toute la Savoie, était membre effectif de notre Académie et l'un de nos présidents d'honneur. Cet illustre et saint prélat, l'une des gloires les plus pures de notre pays, l'un des fondateurs de l'Académie de Savoie, avait appris avec une satisfaction marquée et avec une espèce de fierté toute patriotique, la formation de notre Société; il avait daigné la patronner de son nom si connu des savants et l'honorer de son concours et de ses encouragements. La mémoire de ce vénérable vieillard ne sera point oubliée parmi nous; les exemples de sa vie si laborieuse, si activement vouée à presque toutes les branches du savoir et surtout aux sciences naturelles, ne manqueront pas d'exciter toujours notre courage et de maintenir parmi nos compatriotes les nobles traditions du travail et le bienfait des douces jouissances qu'il procure.

M. le chanoine Portier, vicaire général en retraite, avait voulu dès le début, entrer dans notre Société comme membre honoraire. Son âge avancé et ses infirmités ne lui permettant pas de concourir plus activement à notre œuvre, il daigna du moins l'honorer de son adhésion empressée et l'aider de ses cotisations.

M. Rudet, curé de Queige, qu'une violente maladie emporta à la fleur de l'âge, nous appartenait en qualité de membre correspondant. Il nous avait témoigné ses sympathies par la communication de quelques documents anciens que possédaient les archives de sa paroisse.

Nos relations avec les Sociétés savantes sont les mêmes que précédemment, sauf que nous avons eu l'heureuse chance de nouer des rapports avec la Société d'histoire de la Suisse romande, dont les travaux nombreux intéressent à un très haut point la Savoie. Nous échangeons actuellement nos publications avec 24 sociétés françaises et étrangères.

Les subventions que l'Académie a coutume de recevoir de l'Etat et du département continueront, nous l'espérons, de lui être allouées. Toutefois le subside de 300 francs pour 1873, est en souffrance. M. le Président en a fait et renouvelé la de-

Digitized by Google

mande au Gouvernement, et, bien que ces démarches n'aient eu encore de résultat, nous ne perdons pas l'espoir de les voir bientôt couronnées de succès. Sa Grandeur Monseigneur Charvaz, notre illustre et si regretté compatriote, n'a pas oublié l'Académie dont il était membre fondateur, lorsqu'il écrivait ses notes testamentaires si admirables de générosité et de noble munificence. Ce bon prélat auquel notre dernier rapport rendait l'hommage mérité de nos regrets, a légué 2,000 francs à l'Académie de La Val d'Isère, « à titre d'encouragement et de satisfaction pour ses intéressants travaux. » Cette somme a été placée en rentes, car il serait fort désirable que la dotation de l'Académie arrivât peu à peu à être plus assurée et moins chanceuse que les modiques ressources qui reposent sur des cotisations dont plusieurs deviennent souvent irrécouvrables.

Le musée, ou mieux, le dépôt qui en prépare l'installation, va toujours croissant par le moyen des dons généreux qui lui sont faits, et des trouvailles qui ont lieu dans le pays, surtout en fait d'antiquités romaines et de monnaies. Une nouvelle caisse de curieux et superbes coquillages nous est arrivée de l'Océanie. C'est le don d'un de nos collègues d'Académie, du R. P. Joly, mariste, résidant à Sydney.

La bibliothèque s'accroît plus encore, par les collections des sociétés correspondantes et par d'heureuses acquisitions. Plusieurs ouvrages importants sont venus y prendre place, entre autres, la collection des *Monumenta historiæ patriæ*, les deux in-folios du *Theatrum Sabaudiæ*, l'Histoire de Savoie de Guichenon et d'autres livres fort utiles et très difficiles à trouver.

J'arrive maintenant aux travaux de la Société pendant ces deux années. Je les classe, selon l'usage, sous les trois dénominations de communications, de mémoires manuscrits et de mémoires publiés.

Communications. — Malheureusement les communications écrites ou verbales, qu'il serait si désirable de voir se multiplier dans les séances ordinaires, ont été presque nulles. Aussi l'intérêt qui devrait naturellement s'attacher à nos réunions, il faut l'avouer, a souvent manqué. Cependant, M. l'abbé Brunet, nous a lu diverses fois le résultat des observations météorologiques qu'il a le soin de faire par suite du désir que lui en a manifesté l'Académie. Plusieurs fois aussi, les conversations engagées dans nos réunions ont amené des communications verbales qui n'étaient pas sans intérêt. Pour rendre un juste témoignage à quelques uns de nos membres correspondants, je dois dire que plusieurs se sont fait un plaisir de transmettre à ceux

Digitized by Google

d'entre nous qui s'occupent de recherches spéciales, les documents ou les communications qui pouvaient les intéresser. Il faut bien reconnaître que leur zèle, par ce moyen, concourt activement au but de notre association. Il serait à souhaiter que tous coopérassent plus efficacement à l'œuvre commune, par l'envoi des documents qui sont sous leur main, ou par la transmission de copies, d'extraits ou de notes faciles à recueillir.

Memoires manuscrits. — L'infatigable travailleur que nous avons le plaisir de signaler chaque fois que nous vous entretenons des travaux de l'Académie. le R. P. Archange, nous a transmis des notices historiques sur le couvent des capucins de Conflans. Il y a recueilli des documents précieux sur la fondation et la construction de cette maison religieuse, sur la bénédiction de l'église, l'installation des religieux et les diverses transformations de l'édifice et de ses attenances. Bientôt il nous donnera le récit des faits qui se rapportent plus directement au personnel de cette maison.

Ceux d'entre vous, Messieurs, qui ont assisté à notre dernière assemblée générale, ont entendu la lecture de divers mémoires nouveaux préparés pour cette séance. M. le chanoine Vital Miédan nous a donné l'analyse de quelques chartes des archives municipales de Moûtiers. M. l'architecte Borrel a décrit les antiques sépultures qu'il avait découvertes au chef-lieu de la commune des Chapelles. M. le chanoine Savarin a lu la série des documents qu'il a réunis sur l'occupation des Espagnols de 1742 à 1748, et sur leur séjour dans la vallée du Bourg-Saint-Maurice M. le chevalier Avet nous a fait la lecture des notes biographiques que ses souvenirs de jeunesse lui ont fournies sur trois anciens médecins qui ont eu de la célébrité à Moûtiers, les docteurs Abondance, Hybord et Crud.

D'autres mémoires ont été lus dans les séances ordinaires qui furent tenues pendant ces deux ans. Je me borne à en indiquer les sujets et les auteurs. Ce sont :

1° Quelques pages sur *Les lacs de la Tarentaise,* écrites par M. le curé Pont, et qui, faute de temps, n'avaient pu être lues à l'assemblée générale.

2° Les pièces officielles et jusque-là ignorées d'un rapport complet sur les désastres causés au Bourg-Saint-Maurice et à Aime par une affreuse inondation arrivée au commencement du mois de septembre de l'année 1579. Ces pièces dont j'avais pris copie aux archives communales d'Aime, complètent les notes jadis publiées par Mgr Billiet sur les *Inondations en Tarentaise.*

Digitized by Google

3° D'intéressantes notes prises par M. Savarin sur la paroisse du Bourg-Saint-Maurice, spécialement en ce qui concerne l'union de cette église à la mense capitulaire de Moûtiers, en 1488, et les longs démêlés qui s'en suivirent.

4° Notre travail intitulé : *Le village de Saint-Germain-de-Séez et ses franchises.* Il y a déjà quelques années que nous avions commencé l'étude des franchises concédées à cette localité, en 1259 ; nous en avions même lu quelques extraits, en diverses séances. Ce mémoire ayant été achevé cet hiver passé, l'Académie nous fit l'honneur d'en écouter la lecture complète.

Publications. — Depuis la dernière réunion générale, l'Académie n'a publié qu'une livraison qui complète le second volume de la série des mémoires. En faisant observer que cette livraison très compacte équivaut facilement à deux ou trois fascicules ordinaires, je dois néanmoins avouer que c'est bien peu pour deux ans. Il est de toute évidence que la fréquence des publications, preuve incontestable de l'activité d'une société académique, est le moyen le plus sûr de relier entre eux les membres de diverses classes qui la composent et de les intéresser tous, et plus fortement, à l'œuvre commune. Nous avons tous vivement et douloureusement senti la lacune que je signale ; c'est ce qui me donne l'espérance que nous ferons tous de nouveaux efforts, que nous retrouverons notre première ardeur et que l'avenir répondra mieux à nos vœux unanimes.

Cependant, si quelqu'un s'étonnait de ce qu'une société relativement fort nombreuse n'a publié que trois volumes dans l'intervalle de huit ans, il ne me serait pas difficile de plaider les circonstances atténuantes. N'oublions pas que nous sommes loin des grandes bibliothèques et des riches dépôts des archives historiques ; que tous nos membres actifs occupent des positions ou remplissent des emplois qui leur laissent peu de loisirs ; que le volume de nos documents est l'œuvre patiente et longue de deux membres seulement ; et que les deux volumes de la série des mémoires, contenant vingt-cinq écrits sur des sujets variés, sont le produit du travail de quinze membres qui, certes, ne sont pas restés inactifs.

Je reviens à l'unique livraison que vous avez reçue. Elle contient les notes rédigées par M. Borrel sur la découverte de tombeaux romains à La Fortune et aux Chapelles. La première partie de ce travail, alors encore inédit, a été apprécié dans le compte-rendu de 1872 ; la seconde a été lue à la dernière Assemblée générale, vous y avez tous reconnu les soins minutieux

Digitized by Google

avec lesquels M. Borrel procède dans ses recherches et ses découvertes, et le style limpide avec lequel il les décrit.

Cette livraison se continue ensuite par les *Observations* de M. le chevalier Avet, sur la période contemporaine de l'*Histoire de Savoie* par M. de Saint-Genis.

M. Avet, qui doit aux emplois qu'il a remplis dans plusieurs villes de Savoie, et aussi, à son âge avancé, de rester un des témoins les plus clairvoyants et les plus fidèles des faits qui se sont passés depuis le commencement de ce siècle, a consacré les loisirs d'une honorable retraite à protester contre des altérations regrettables qu'on voulait faire passer dans l'histoire de ce pays. Armé de son chaud patriotisme, servi par une mémoire toujours fraîche et implacable, avec sa plume sévère en même temps qu'élégante et courtoise, il a utilement combattu les insinuations erronées que l'on voulait nous offrir en guise d'histoire, et il a rétabli la vérité sur un grand nombre de points. Un pareil résultat, fut-il même incomplet, est toujours considérable, même au point de vue de ceux qui n'admettraient qu'avec des restrictions les appréciations de l'auteur. Car, en combattant les préjugés incontestablement faux d'un adversaire, il n'est pas toujours facile de ne pas trop céder aux idées de l'époque où l'on a vécu, et, en face d'événements contemporains que le temps n'a pas suffisamment éclaircis et définitivement jugés, l'esprit le plus impartial, le cœur le plus loyal peut quelquefois se trouver en défaut.

J'ai achevé, Messieurs, le compte-rendu de vos travaux. On ne peut disconvenir; qu'à côté de l'ardeur laborieuse qui avait marqué les débuts de l'Académie, notre vitalité actuelle ne paraisse faible et amoindrie. Mais nous sommes réunis pour nous encourager ensemble, pour ranimer notre énergie, pour nous retremper dans l'esprit si noble et si patriotique de notre œuvre. Nous ne manquerons pas le but de cette Assemblée que notre ardent et bien aimé prélat daigne présider, et à laquelle nous font l'honneur d'assister M. le sous-préfet, un membre distingué de la Société géologique de France et de l'association scientifique du Var, des hommes qui à Paris, et à Lyon, sont aussi recommandables par leurs connaissances variées en archéologie, en histoire, en géologie, qu'ils sont aimables chez nous pour l'intérêt qu'ils portent à notre pays et qu'ils prennent à nos travaux. La présence ici de ces maîtres ou de ces amis de la science est un encouragement et un bienfait dont, au nom de l'Académie, je m'empresse de leur témoigner ma vive reconnaissance.

Pour nous, Messieurs et chers collègues, n'oublions jamais

Digitized by Google

qu'une Société scientifique est un centre de communications fréquentes et actives, que c'est comme un foyer d'où partent des impulsions bienfaisantes et où viennent se mûrir les fruits des recherches faites et les résultats des travaux individuels. Son but est d'apprécier d'une manière éclairée le mérite et l'importance des études spéciales, de répandre les lumières propres à imprimer aux efforts de chacun une direction utile, de guider les explorations, les recherches ou les expériences, d'en suggérer les applications, d'en encourager les essais.

Une Académie rapproche et met en contact des hommes instruits qui gagnent à être connus ; elle leur fournit l'occasion de manifester des vues utiles, de s'éclairer les uns les autres ; elle affaiblit l'égoïsme qui germe dans l'isolement et qui tue l'esprit de société. Une Académie excite l'attrait du travail, elle fixe et dirige les talents encore inconscients qui cherchent leur voie, elle prépare des succès, elle développe le goût des choses nobles et sérieuses, elle combat cette oisiveté meurtrière qui flétrit les âmes et abaisse les caractères ; elle fait priser le mérite et excite le noble désir d'y atteindre.

Mais, comme toutes les institutions humaines, une Société de ce genre n'est pas instantanément jetée dans le mouvement qui doit manifester son action et sa vie ; elle n'est pas non plus toujours poussées à pleine voiles vers son but Il y a pour elle des heures d'incertitude, des haltes qui ressemblent à la défaillance, des assoupissements qui paraissent de la langueur.

Il a aussi des temps, et le nôtre est de ce genre, où la science, comme un arbre qui saisonne, ne donne qu'avec parcimonie quelques fruits étiolés. C'est que ces fruits délicats ne croissent et ne se développent qu'avec lenteur, et ne mûrissent que dans la paix quand il plaît au Dieu des sciences d'en accorder l'inestimable bienfait. Mais la paix qui donne la confiance et qui bannit les préoccupations douloureusement inquiètes, ce n'est pas précisément le silence du canon et le repos des armes ; c'est avant tout la tranquillité dans les esprits, l'ordre dans les aspirations et la placidité dans les âmes. Or, à notre époque, combien peu d'intelligences ont eu la force, je dirai même l'héroïsme de se tenir en garde contre le trouble et l'agitation ! Les terreurs du passé, l'incertitude du présent, les sombres perspectives de l'avenir ne sont guère faites pour retremper les caractères dans le calme de la force. Le résultat le plus n t des luttes et des dissensions politiques est de livrer les âmes au souffle dévorant des passions les plus implacables, et de développer en elles une exaltation extrême et cruellement maladive.

Digitized by Google

Cette surexcitation fébrile est toujours suivie de lassitude, et, après un violent effort, on retombe forcément dans la défaillance.

Quand on étudie la marche des esprits, de ceux même qui semblent être le plus à l'abri des orages déchaînés en ces temps on croirait qu'une pitoyable anémie les a envahis et ravagés, et que leurs énergies se sont perdues dans un dédale d'affaires communes et de sollicitudes mesquines qui les lassent sans profit. On dirait qu'une distraction immense, continue, incurable, obsède les intelligences et tourne fatalement leur regard vers tous les météores fugitifs qui ne montent un instant sur l'horizon que pour descendre plus vite dans l'ombre et le vide. On dirait qu'une décevante manie, saisissant les esprits, les arrache violemment à tout ce qui est consistant et durable pour les lancer éperduement à la poursuite de tout ce qui échappe et fuit : ils ne courent qu'après l'insaisissable imprévu.

En cet état de choses, comment l'enthousiasme, ce puissant levier des volontés, ce sentiment qui inspire tous les efforts, cette condition de tous les succès, comment l'enthousiasme, dis-je, ne se serait-il pas engouffré dans l'abîme du découragement ? Hélas ! en dehors des luttes des partis, des chocs passionnés des opinions et des conflits politiques, n'est-il donc plus rien qui puisse exalter les âmes, n'est-il plus rien de digne d'être embrassé avec ardeur ? Oui, l'indifférence est au fond des âmes contemporaines ; elles n'aiment plus rien avec passion, ni Dieu, ni la patrie, ni la vérité, ni la science.

Cependant, Messieurs, s'il y a eu des temps meilleurs, il y en a eu de pires. La lassitude et l'épuisement, qui caractérisent notre époque, amèneront des réactions et des crises propres à rendre du ressort aux âmes engourdies. On peut tout attendre et tout espérer de ces moments de transition où il semble qu'un chaos de choses étranges et opposées est près de se débrouiller. Jamais on n'a prodigué plus de louanges pompeuses à la science, et jamais on ne l'a traitée avec plus de dédain et de mépris. Jamais on n'a vu plus d'études sérieuses et de travaux patients de la part d'un grand nombre d'hommes qui, en d'autres temps, eussent usé leur activité dans une molle et fastueuse oisiveté, ou dans des luttes stériles. Mais, en même temps, jamais on n'a vu plus de fausse prétention à une capacité de mauvais aloi, parce qu'au lieu d'être fondée sur le talent et le travail, elle ne repose que sur l'orgueil et ses aveuglements.

Autrefois, il y avait de grandes et célèbres universités qui rayonnaient sur la terre de France comme des phares étince-

Digitized by Google

lants. Les temps sont changés! Aujourd'hui, partout, en dehors des écoles, les hommes instruits et amis du savoir ont senti le besoins de se réunir, non pas pour enseigner des disciples, mais pour se livrer à des études plus profondes et plus actives parce qu'elles sont plus libres et toutes spontanées. Pour mieux servir la science et pour en mieux saisir les branches multiples, des hommes l'ont divisée et subdivisée et se sont faits spécialistes. Et si des esprits vains, se livrant à des théories fantaisistes, n'ont abouti qu'à des résultats ou nuls ou plus que contestables quoique ridiculement prétentieux; il faut bien reconnaître que ces études spéciales, toujours conformes au talent, à l'attrait et au choix de chacun, ont produit des travaux remarquables et ont plus contribué au progrès des sciences que toutes les leçons des docteurs officiels. Si donc le présent nous montre des réalités douloureuses, il contient les germes déjà fort visibles d'un avenir riche d'espérances.

Dans notre humble sphère, nous ne manquerons pas, Messieurs, de préparer, selon notre pouvoir, cet avenir que nous appelons de tous nos vœux, pour la plus grande gloire de la religion et le plus grand bien de la patrie. Pour cela, il n'est point exigé que nous nous transformions tous en écrivains, en archéologues, en historiens et en savants; il suffit que chacun remplisse l'obligation douce et facile de chercher autour de soi, de renseigner ceux qui cherchent, de mettre au service de tous ce que chacun possède de lumière et de savoir, de coopérer au moins, par des cotisations régulières, aux progrès de l'œuvre commune. Vous savez assez, chers collègues, qu'en fondant l'Académie de La Val d'Isère, nous n'avons jamais eu la pensée de constituer d'emblée une société de savants. Nous avons voulu grouper toutes les bonnes volontés qui pouvaient s'aider dans le but d'étudier et de faire connaître les richesses naturelles, archéologiques et historiques de nos deux arrondissements.

Sera-t-il dit que nous avons été imprudents et téméraires parce que nous avons eu confiance en nos compatriotes, parce que nous avons cru qu'une institution scientifique pouvait s'établir, se consolider et s'étendre dans un pays qui s'est de tout temps distingué par la fermeté des caractères, par la solidité des intelligences, par l'énergie du travail, et par une indomptale ténacité à garder ses glorieuses traditions de foi, d'honneur et de savoir? Non, non, cela ne sera pas dit. Et, si le fonctionnement régulier et progressif de l'Académie a été en partie paralysé par suite du malheur des temps; jamais on ne pourra dire qu'on s'est désaffectionné, qu'on s'est désintéressé à ses succès. Nous

Digitized by Google

connaissons presque autant de volontés dévouées et de cœurs sympathiques que nous comptons de compatriotes éclairés, et surtout que nous comptons de membres. C'est ce qui me donne la confiance intime que, pour nous assurer le concours de tous et rentrer dans la voie de nos premier succès, il n'y a qu'à déployer aux yeux du pays notre pacifique drapeau, et à faire retentir dans nos vallées les deux mots si puissants qui forment notre devise *Deus* et *Patria*.

Après la lecture de ce rapport, M. le Président se leva et lut un tableau résumé indiquant le nombre des divers membres fondateurs, actifs, honoraires ou correspondants qui ont appartenu ou appartiennent encore à l'Académie. Ensuite, il donna pareillement lecture du tableau des recettes et des dépenses de la Société, pour chaque année, à partir de 1865. Enfin, il offrit la parole à ceux des assistants qui voudraient bien faire des communications à l'Assemblée.

Alors, M. Chambrun de Rosemont, ayant sous les yeux le plan des enceintes dites Gauloises que M. Million a découvertes sur le plateau culminant du grand rocher qui domine Montgargan, a entretenu l'assistance des enceintes similaires qu'il a visitées dans le Var et la Nièvre. En l'entendant disserter sur ses curieux et si antiques monuments, on a pu se convaincre de l'importance qu'a pour nous l'existence de ces enceintes si rapprochées de notre ville, et l'utilité des fouilles qu'il faudrait y entreprendre.

Après avoir traité de ces enceintes en archéologue distingué et en observateur sérieux, il passa dans le domaine de la géologie, qui est sa spécialité. Il nous dit qu'il avait remarqué à Pralognan des terrassent qui confirment merveilleusement la théorie qu'il oppose à celle communément admise par les géologues sur les causes de ce qu'ils appellent la période des grands cours d'eaux et qu'ils attribuent à la fonte subite des glaciers.

Ensuite, M. l'avocat Bérard, tout en déclinant sa compétence en ces matières, a proposé quelques difficultés au savant géologue. Ces questions provoquèrent de nouvelles explications et l'exposé des données géologiques sur les atterrissements dus à

Digitized by Google

l'apport des eaux courantes. M. Victor Frèrejean, fort compétent lui-même en ces questions, prit part à cette intéressante conversation.

M. le chanoine Savarin, lut à son tour, des notes généalogiques desquelles il résulterait que le général du premier empire, Humbert, qui naquit à Remiremont, serait le petit-fils de Louis Humbert, né à Montvalezan-sur-Bellentre, en 1686.

M. le baron Duverger, se levant ensuite, donna lecture d'une note par laquelle, en faveur des étrangers qui fréquentent nos eaux et pour le plus grand avantage du pays, il exprime le désir de voir l'Académie donner suite au projet de rédaction d'un guide historique et scientifique de la Tarentaise, projet qui a été insinué dans la lettre de convocation à cette Assemblée générale.

Après quelques instants de conversation sur ce sujet, M. le Président de l'Académie remercia l'assistance et prononça la clôture de cette solennelle et brillante séance.

ALLIAUDI, *Président.*

MILLION, *Secrétaire-perpétuel.*

Digitized by Google

EXTRAITS

DES

MÉMOIRES INÉDITS DU SEIGNEUR DE CAPRÉ.

PAR M. MILLION.

Il y a quelques années que nous avons eu en communication un manuscrit original de l'auteur du TRAITÉ HISTORIQUE DE LA CHAMBRE DES COMPTES DE SAVOIE. Cet ouvrage très important est intitulé : *Mémoires et recueils des affaires particulières arrivées et jugées en la Chambre des Comptes de Savoie, depuis ma réception du* 20 *juillet* 1657 *et de quelques autres survenues ensuite, par moy François Capré conseiller d'Estat, doyen des maîtres en la dite chambre* (*dez l'an* 1686), *et seigneur de Bonport,* (*puis de Megève et Bellecombe en Foucigny, l'an* 1700).

Comme nous n'étions point autorisé à publier ce manuscrit et que nous y trouvions des faits très intéressants pour notre histoire, nous avons dû nous borner à en extraire ce qui se rapportait plus directement aux annales de la Savoie. Voici ces extraits :

Arrivée de la Cour de Savoye.

Le 4 novembre 1658, Mme Royale Christine de France est arrivée à Chambéry pour aller voir le roy à Lyon, qui

Digitized by Google

passa de là aux Pirenéz pour conclure la paix générale au sujet de son mariage avec l'Infante d'Espagne.

Quelques jours après S. A. R. Charles-Emmanuel II est venu en poste. Les corps du Sénat et de la Chambre sont allés au château en robbes et habits de parade pour faire la révérence à Leurs Altesses Royales; elles ont esté haranguez séparément. M. le Président de Chamosset a fait la harangue du Sénat et M. le premier Président de la Perrouse celle de la Chambre.

La cour de Savoye parut à Lyon magnifique à celle de France. Le roy vint à la rencontre de S. A. R. hors la ville de Lyon et témoigna beaucoup d'estime pour sa personne et son mérite.

Au départ de Leurs Altesses Royales de la ville de Chambéry qui fut le 18 décembre, les deux corps ne montèrent point à cheval, non plus qu'à leur venue du 4 novembre, parce qu'elles ne voulurent pas qu'on leur allât à la rencontre.

Des sels d'Arbonne en Tarentaise, 1659.

Comme en cette année et en la précédente, on a eu beaucoup de peine d'avoir des sels de Peccaix, la Chambre a fait faire divers essais de ceux des rochers saléz d'Arbonne infeudéz ci-devant au sieur Président Garnerin et les a fait distribuer aux peuples de Tarentaise et de Beaufort, qui les ont approuvés, et de meilleure salure que ceux de Peccaix, au prix toutefois de 3 sols la livre et non à 4, mais comme il y a eu différentes sommaires apprises faites depuis à divers sujets, plusieurs en ont parlé par divers

Digitized by Google

sentiments. (Les salines de Peccaix furent inondés en 1658 et rétablies en 1660).

Donatif fait au mariage de S. A. R. en 1662.

La nouvelle étant venue du mariage de S. A. R. Charles Emmanuel II avec Mlle de Valois, cousine germaine du roy Louis XIV, la Chambre délibéra sur la lettre de Mme Royale Chrétienne de France touchant le donatif à faire en cette occasion. Ce fut de deux quartiers tant seulement sur le pied de l'ordinaire, attendu l'impuissance des peuples, et la chose fut si bien représentée à Leurs Altesses Royales qu'elles en demeurèrent contentes. Le *Te Deum* fut chanté à Chambéry pour ce mariage, le 13 décembre 1662, et la ville illuminée.

De l'inféodation de Beaufort en faveur de M. le marquis de Fleury, 1663.

Cette infeudation a été en échange d'un palais donné par le sieur marquis de Fleury à S. A. R. dans Turin pour loger les ambassadeurs et pour cette raison la patente n'a été vérifiée la première fois que par forme d'hypothèque. La Chambre ayant député à S. A R. le 17 avril 1663 étant encore icy pour son mariage, il dit aux députez qu'on vérifiat à plein ladite patente, ce qui fut exécuté, ensuite des jussions qui furent présentées ensuite.

Digitized by Google

Décès de Madame Christine de France mère de Charles-Emmanuel II, à Turin, le 27 décembre 1663.

Décès de Madame Françoise d'Orléans, épouse de Charles-Emmanuel, II à Turin, vers le 14 janvier 1664.

Du sel d'Arbonne en Tarentaise.

Le 10 de mai 1664, la Chambre a fait faire de nouveaux essais du sel d'Arbonne qui se vend au banc de la présente ville. Les médecins ont assisté aux dits essais et ont reconnu le dit sel de très bonne qualité, et sans mélange d'aucun minéral. Deux onces du dit sel ont rendu 2 onces et vingt-deux grains, et deux onces de celui de Peccaix n'ont rendu qu'une once vingt-trois deniers et 4 grains.

Du serment de fidélité des évêques et des abbés.

Outre les préjugez qu'on en remarque dans les registres qui sont aux archives de la Chambre des Comptes, je marque icy celui du sieur abbé de Thamié La Forest de Saumont quoique régulier. Il envoya au bureau le 21 janvier 1666 Don Sautier religieux Thamié son procureur pour prester le serment de fidélité à S. A. R. des fief et juridictions de ladite abbaye. Estant mis à genoux teste nue la main sur la poitrine devant M. de Challes premier président, le greffier leut tout haut l'acte de fidélité ensuite ledit sieur Président se leva et embrassa ledit Sautier en forme de l'accolée qui se donne ainsy aux ecclésiasti-

Digitized by Google

ques, et non avec l'espée. Ledit Don Sautier signa l'acte et se retira du bureau.

9 février 1669 : Fut enterrée à Chambéry dame Adriane de Mouxy, marquise de St-Maurice.

1671, Inondations dans tout le pays.

1675, Disette par suite de la gelée des petits blés. Misère tout l'hyver.

1675, 27 juillet : Mort à Chambéry du Président de Challes, de la Chambre des Compte, à l'âge de 63 ans.

De la réception du Sgr Archevêque de Tarentaise en la charge de premier Président en la Chambre des Comptes, 1675.

Ce digne prélat, sénateur au Sénat en ses jeunes années, puis fait archevêque fut choisi par Mme Royale pour remplir la place que son frère M. de Challes avait occupée durant quinze ans. Ayant eu dispense du pape pour ce sujet il prit la possession de cet office en la Chambre le 10 décembre 1675. On lui envoya en son logis le clavaire et le greffier de la Chambre pour l'accompagner jusqu'à la première porte du château. Là il fut rencontré par les deux plus anciens maîtres auditeurs, lesquels l'accompagnèrent jusque dans le bureau. Il y entra découvert vêtu avec le rochet et le comail, le bonnet à la main, et s'étant avancé proche de la table, le sieur Président de Monfalcon sans autre prononça l'arrêt. Le dit Seigneur archevêque mis à genoux prêta le serment entre les mains de M. le se-

Digitized by Google

cond Président Delescheraine, qui n'avait pas prononcé l'arrêt étant son beaufrère, après quoi le sieur Président des finances Déchamps et le sieur Roglia commis pour la mise en possession, le firent asseoir, et en se levant il fit l'accueil aux messieurs du corps et reprit sa place. Aux autres séances Mgr l'archevêque ne portait que la robe et le manteau, et dans les jours de parade et aux processions, le camail et le rochet.

En 1676, avril, mort d'Adélaïde de Savoie sœur du Duc Charles-Emmanuel II et duchesse électrice de Bavière.

De la Sainte-Maison de Thonon, 1677.

Sur les abus allégués aux affaires de la Sainte-Maison, Mme Royale ordonna une conférence pour les régler entre le Seigneur de la Pérouse commandant deçà les Monts, l'archevêque de Tarentaise, l'évêque de Genève, le Président Chiesa, le sénateur d'Oncieu et l'avocat général de la Pérouse tous députés de la Cour. Mme Royale signa des lettres patentes et articles de règlements pour l'avenir qui furent vérifiés dans le Sénat et dans la Chambre le 13 septembre 1677, l'archevêque n'y intervint pas comme Président mais seulement comme député à cause que les matières n'étaient pas de la connaissance de la Chambre mais du Sénat, et pour cela il signa le premier dans la dite assemblée.

Digitized by Google

Continuation de Mgr l'archevêque en l'office de premier Président 1678.

Son brevet de Rome étant fini pour les deux années Mme Royale en ayant obtenu un nouveau du Pape pour deux à venir, ce prélat a continué les fonctions de premier Président de la Chambre des Comptes, depuis l'entrée des rois de l'an 1678.

Décès de M. le Président de la Pérouse commandant général en Savoie.

Ce décès est arrivé le 29 janvier 1680, la Chambre en a donné avis le même jour à Mme Royale en la suppliant de conserver la prérogative du commandement au premier Président de la Chambre suivant les derniers exemples du passé. Mme Royale a fait réponse qu'elle a choisi Mgr l'archevêque pour commander en Savoie, et qu'étant resté à Moûtiers pour quelques jours, elle avait remis le commandement au sieur de Bellegarde second Président au Sénat jusqu'au retour de l'archevêque.

Du retour de l'archevêque à Chambéry.

L'archevêque partit de Chambéry le 12 janvier 1680 pour retourner à Moûtiers et en fut de retour le 28 avril. Pendant ce temps on négocia à Rome pour avoir un nouveau congé du Pape à le faire commandant général et con-

Digitized by Google

tinuer en Chambre. Il eut en effet le commandement quoiqu'à son retour M. de Bellegarde fut fait premier Président au Sénat.

Le 28 juin 1680. le Seigneur marquis de Saint-Maurice entra à Chambéry comme commandant général deçà les Monts.

Du rang que Mgr l'archevêque a tenu dans le Conseil d'Etat.

Le 28 juillet 1680 le Conseil d'Etat ayant été convoqué au château où j'ai assisté avec les autres conseillers d'Etat après l'arrivée de M. le marquis de Saint-Maurice, M. de Bellegarde premier Président du Sénat à siégé à la droite dudit Seigneur commandant et l'archevêque à la gauche comme premier Président de la Chambre des Comptes, et en sortant du conseil ils ont gardé le même rang. M. le commandant a donné à tous la main et les a accompagné jusqu'au pied du degré. Il est vrai que les évêques et archevêques précèdent en ce pays et à la Cour de Savoye tous les chevaliers de l'Ordre, et même les seigneurs du sang qui sont les naturels soit bâtards du souverain; mais lorsque ces prélats sont aggrégés ou placés dans les corps, ils tiennent le rang des offices et charges qu'ils y possèdent. Cependant ledit seigneur archevêque se retirant en son diocèse après la saint Martin de l'an 1680 pour faire place à M. de Lescheraine déclaré premier Président de la Chambre des Comptes, il eut patentes de conseiller d'Etat vérifiées par ledit conseil. On n'examina pas quel rang il y tiendrait parce que la patente n'en faisait pas mention, et

Digitized by Google

qu'il était absent, mis en fait ce prélat n'y a point paru depuis, ni venu en cette ville.

Le 7 août 1682, mort à Chambéry du marquis de Saint-Maurice, commandant général en Savoie.

De la solennité du Bienheureux Amé, Duc de Savoie, 1684.

Le jour de cette fête ordonnée le 30 mars étant tombé en cette année dans la Semaine-Sainte après la béatification de ce prince, on en a anticipé la célébration au 17 du dit mars. Les deux Corps ont assisté en robe de parade au sermon et à la grand'messe dans la Sainte-Chapelle, et l'après-dinée il y a eu les vêpres et la bénédiction du Saint-Sacrement, et fête dans la ville comme le dimanche.

De l'hostilité des Français et prise de la Savoye en juin 1690.

S. A. R. ayant été contrainte de se déclarer contre la France, le marquis de l'Array commandant des troupes du roi en Dauphiné, prit le pont de Beauvoisin et Saint-Genix, et leur imposa de grosses contributions. Il n'y avait point de commandant d'Epée en Savoye pour S. A. ni aucunes troupes. Les bourgeois de Chambéry gardaient la ville en laquelle il n'y avait pas 800 hommes capables de porter les armes. Le marquis de l'Array envoya le 10 juin intimer la contribution aux syndics de Chambéry, il demandait dans trois jours 50,000 écus, faute de quoi ils auraient brûlé et pillé le territoire. Le sénateur de Chateau-

Digitized by Google

neuf alla à Chapareillan traiter avec le marquis le 12 juin. La contribution fut arrêtée à 22,000 livres en trois mois et en trois termes, et comme on était dépourvu d'argent on prit pour payer le premier terme toute l'argenterie des églises hors les vases sacrés et le reste par des emprunts de divers particuliers. Les français s'emparèrent ensuite des châteaux d'Apremont, des Marches, de Saint-Pierre-de-Soucy et d'Arvillars avec très grand préjudice des terres voisines. — Le marquis de Sales ayant dès longtemps assemblé des troupes en Genevois empêcha la contribution n'étant pas attaqué. Le Faucigny, le Chablais, la Maurienne, la Tarentaise comme plus éloignés et assortis de leurs milices respectives évitèrent la contribution. — S. A. R. envoya à Chambéry le comte de Bernex comme commandant général en Savoie sans aucune troupe, il arriva à Chambéry le 25 juillet. M. de Bernex en partit sans avoir rien fait le vendredi 11 août avec tous ses domestiques pour se rendre, dit-on, au camp du marquis de Sales vers Seissel et remit le commandement au Président de Lescheraine. Le même jour des troupes s'approchaient du côté de Saint-Baldoph, Saint-Jeoire et les Echelles, et le soir du même jour, Chambéry fut investi. Le 12, M. de Saint-Ruth lieutenant général de l'armée du roi s'approcha de la ville avec 8,000 hommes, cavalerie et infanterie et huit canons. Il voulait entrer de force dans la ville et menaçait du pillage, à cet effet il avait braqué un canon contre la porte de Montmeillan, deux près des Ursulines, un aux Charmettes vis-à-vis du clocher de Sainte-Marie, deux au-dessus du Maille du Verney et deux dessus Lémenc. Sur les cinq heures du soir l'aumônier du cardinal Le Ca-

Digitized by Google

mus arriva chez M. Lescheraine annonçant l'arrivée du cardinal le lendemain, M. de Saint-Ruth prié d'attendre le cardinal y consentit, mais il voulut avoir les faubourgs ce soir là samedi et laissa les canons braqués toute la nuit. Le 13 août le cardinal arriva, parla au marquis de Saint-Ruth, puis proposa à la ville une capitulation, les portes furent ouvertes le dimanche à midi. M. de Saint-Ruth y entra avec ses officiers et plus de trois bataillons soit 2,500 hommes, l'armée fit deux camps devers la Madeleine et Bassens et trois canons montèrent au château qui fut rendu. La capitulation signée par Saint-Ruth le 13 août, promettait qu'on ne ferait nul tort aux habitants, et que les magistrats et officiers de guerre qui ne voudraient pas prêter serment au roy pourraient sortir dans dix jours avec leurs armes, familles, domestiques et tous leurs effets. — Deux jours après, l'armée décampa de Chambéry et alla à Rumilly qui pour avoir fait savoir à S. A. R. qu'elle se voulait défendre fut pillée en partie et quelques hommes tués. — De là l'armée alla devers Annecy dont le marquis de Sales s'était retiré avec ses troupes pour aller en Tarentaise quelques jours auparavent. Ceux d'Annecy se rendirent sans résistance et il ne leur arrriva aucun désordre. Le Chablais se rendit aussi, puis le Faucigny où il n'y eut quelques compagnies qui allèrent jusqu'à Notre-Dame de la Gorge. Le 5, 6 et 7 septembre les troupes défilèrent pour aller devers la Tarentaise, où le marquis de Sales s'était retiré avec le monde qu'il avait, et où il avait déjà fait de grands désordres et désolation au lieu de leur donner du secours par les voies ordinaires et de prudence; les Français y furent repoussés la pre-

Digitized by Google

mière fois, mais s'y étant avancés quelque temps après avec plus de monde, ils forcèrent les postes et corps de garde, le marquis de Sales, y fut fait prisonnier après avoir blessé légèrement le milord Montcassel qui commandait les Irlandais. La ville de Moûtiers se rendit ensuite, et les Français allèrent au delà de Séez et jusqu'à la Tuille. La Tarentaise ayant été ainsi occupée, les Français qui avaient déjà envoyé des troupes en Maurienne jusqu'à la Chambre, y firent marcher l'armée et se rendirent maîtres de tout jusqu'au pied du Mont-Cenis. Ayant laissé un bataillon en Maurienne et un autre en Tarentaise, le reste de l'armée vint camper devant Aiguebelle le 23 septembre. M. le comte de Bernex qui après avoir passé en Chablais depuis la prise de Chambéry s'étant rendu en Tarentaise avant que les Français y fussent allés, n'ayant pas de monde pour combattre fut contraint de se retirer par la Val d'Aoste à Ivrée. Le marquis de Sales ayant été renvoyé sur sa parole à Annecy, fut mené quelques jours après à Lyon. Le château de Miolans fut assiégé ensuite et pris par assaut et par escalades le 2 octobre. Le sieur de la Bauche gouverneur fit pourtant une capitulation honorable et se voulut retirer dans le château de Montmeillan avec sa garnison d'ordonnance mais on ne lui permit pas, mais seulement de se retirer pour trois mois chez lui, et que sa garnison irait au château de Montmeillan, et celle des milices fut congédiée. Le milord Montcassel commandant dans la ville de Chambéry intima l'ordre au Sénat et à la Chambre de prêter le serment au roy. Le serment fut prêté le 17 octobre entre les mains de M. de Saint-Ruth. Le camp des troupes françaises était entre Aiton et Aiguebelle. M. de

Digitized by Google

Thoy était commandant à Chambéry pour le roy. Le 20 novembre M. de la Hoguette maréchal de camp est arrivé à Chambéry comme commandant général en Savoie à la place de M. de Saint-Ruth.

Le 4 janvier 1691, le sieur conseiller maître auditeur Vibert fut arrêté par ordre de M. de la Hoguette et conduit au château de Chambéry, pour avoir écrit a S. A. à Turin et au sieur patrimonial Morand. Ses lettres ayant été interceptées en chemin, le roy ordonna qu'on le conduisit à Lyon à Pierre cise, et ses biens confisqués, et on le sortit de Chambéry à cet effet le 30 janvier.

Le roy fit grâce à la Savoie de la moitié des tailles que S. A. R. aurait imposées, c'est-à-dire de huit quartiers et huitain — soit un huitième — comme en 1689. Mais ce nonobstant le roy a imposé pour ordinaires, ustensilles, décime et extraordinaire en 1680, 100,000 livres à répartir en Savoie, ce qui revient à un quartier trois quarts pour la cotte de chaque province, outre le foin, l'avoine fournis en Genevois pour les troupes en quartier d'hyver.

L'intendant Bouchu du Dauphiné vint à Chambéry deux semaines en décembre 1690 et a réparti le quartier d'hyver pour les troupes sur le pied de la taille de chaque province.

Le 2 février 1691, M. de Catinat est arrivé à Chambéry, le lendemain et le 4 il est allé et venu du blocus de Montmeillan pour disposer le siége et l'attaque de cette place.

Le roi a confirmé le Sénat et la Chambre des Comptes par lettres signées à Versailles, le 17 janvier 1691.

Digitized by Google

Du siége de Montmeillan soit enceinte commencée le 7 février 1691.

Les Français ayant investi Montmeillan depuis trois semaines, on a fait avancer les canons, mortiers et bombes depuis Barraux après l'arrivée de M. de Catinat à dessein d'attaquer la place et d'y jeter des bombes, en se saisisant des postes de la Chavane et de Blondel pour former leurs batteries, lesquelles ils ont commencé le 8 suivant et le 9, non sans résistance des assiégés qui ont tiré ces deux jours plus de 50 volées de canon. De Catinat y est allé avec de la Hoguette et de Thoy qui tous ont pris leur quartier à Cruet où est le plus gros camp, l'autre à Francin et à la Chavane. Mais de Catinat ayant demeuré là six jours et voyant que les bombes n'entraient que rarement dans le château, et qu'il n'y avait que 7 ou 8 mortiers et pas de canons, s'en est allé à Grenoble pour en faire venir d'autres. On a continué cependant de jeter des bombes dans la place depuis les premiers jours jusqu'au 17 février qu'on a dressé une nouvelle batterie aux vignes des Caloudes qui a continué avec les autres jusqu'au 23 suivant de tirer plusieurs bombes chaque jour et qui sont entrées plus facilement que les autres. La garnison du château n'a pas été notablement incommodée, il y a eu des couverts brûlés et brisés par les bombes et boulets rouges et quelques soldats tués et blessés au rapport de quelques déserteurs; cependant les généraux ayant vu si peu d'effets des bombes jetées pendant quinze jours au nombre d'environ 8,000 et n'en ayant plus à tirer ont enlevé leurs batteries et se sont retirés le 24 février et ont laissé le même blocus

Digitized by Google

et bataillons devant Montmeillan aux susdits postes, la ville ayant été endommagée seulement par quelques brèches aux murailles et par l'incendie de quelques maisons pour s'être bien défendue, et n'avoir été prise alors, mais quelque temps après et entièrement brûlée.

Depuis ce temps-là jusqu'au 20 de mars la garnison de Montmeillan n'a pas laissé de faire diverses sorties contre les Français tant contre le blocus devers Francin que contre Arbin, la Perrouse et autres environs avec assez d'avantages et particulièrement ces jours derniers où le lieutenant colonel du régiment de Tournesi a été tué en l'attaque faite aux Caloudes et devers la Perrouse, et près de 40 soldats français et quelques-uns de ceux du château de Montmeillan avec le sieur lieutenant de Chalandière. Depuis lors on a fait des lignes autour de Montmeillan.

M. de la Hoguette étant de retour de la cité d'Aoste où il était allé avec les troupes de son camp, ou pour tenter de passer de là en Piémont ou pour tirer une contribution de la Val d'Aoste, ou pour rompre les chemins pour empêcher les troupes de S. A. R. de venir secourir Montmeillan, vint assiéger cette ville-là environ le 22 juillet laquelle se rendit après la brèche faite et capitulation honorable. Huit jours après il y eut trêve pour six jours pendant lesquels les officiers des Français et ceux du château s'entrevirent et se traitèrent. Les six jours passés accordés aux habitants pour se retirer et sortir leurs effets, la ville fut brûlée par les troupes du roy.

Environ le 19 de novembre susdit les troupes du roy commandées par M. Catinat ont assiégé de plus fort le château de Montmeillan. On y a ouvert la tranchée quelques

Digitized by Google

jours après non sans perte d'officiers et de soldats de l'armée. Les assiégés ont fait grand feu avec le canon dans ce commencement et dans la poursuite du siége avec une généreuse défense. Les Français ayant achevé leurs batteries et disposé les choses après avoir fait leurs tranchées comme dessus, ont fait leur principale attaque devers le bastion de Bonvoisin. Ils sont entrés dans le fossé le 14 décembre par le moyen d'une mine qui joua le soir auparavent et fit brèche d'environ 30 pieds de large dans la contrescarpe dudit fossé devers le dit bastion. Ils ont de là attaché le mineur audit bastion, de quoi ceux de la garnison s'étant aperçus et ayant fait un fourneau de leur côté pour résister à l'assaut que les Français auraient pu faire après leur mine, il arriva le jeudi 20 décembre par malheur aux assiégés qu'une bombe du camp y suit le feu et fit sauter la moitié dudit bastion de Bonvoisin. De sorte que le lendemain matin, jour de la saint Thomas la garnison se voyant en état de souffrir un assaut auquel elle n'aurait pu résister n'y ayant pas 300 hommes dans la place et désunis entre eux fit battre la chamade et demanda à capituler. Le 22 les articles furent signés de part et d'autre et convenu que le gouverneur le sieur marquis de Bagnasc sortirait par la brèche le dimanche 23 avec la garnison, tambour battant, mèche allumée, enseigne déployée et tout le bagage, et que l'on rendrait à Pignerol trois pièces de canon marquées aux armes de Savoye.

Voilà comme finit le siége en si peu de temps, et la place si maltraitée de la fureur des canons et des bombes qu'on aurait peine de la reconnaître voyant tous les bâtiments ruinés, sans portes, sans fenêtres, les murailles

Digitized by Google

ébranlées et les dehors contre la ville vers ledit bastion tout percés et démolis à demi. On a trouvé dans le château plus de 1,600 barils de poudre, du blé encore assez et d'autres munitions de guerre et de bouche, hors de vin, et de l'eau seulement pour huit jours. M. le marquis de Bagnasc fut grandement estimé des généraux français en partant, auquel ils donnèrent escorte pour aller en Piémont avec une partie de la garnison. Les troupes que le roy aurait fait venir en Savoye de tous les environs durant le siége sur le bruit qui s'était répandu d'une descente en Chablais et Tarentaise pour le secours de Montmeillan, commencèrent à défiler après le siége et reprendre leurs quartiers d'hyver.

Des monnaies.

Depuis la prise du pays, le louis d'or neuf a eu cours en France et en Savoie pour 12 livres 10 sous, soit 25 florins monnaie de Savoie de 12 sous pièce. Le vieux louis d'or à 11 livres 12 sous de France, florins 23. Les croisats à 4 livres 10 sous, soit 9 florins. L'écu blanc neuf à 3 livres 6 sous, soit florins 6 et 7 sous. Tous les autres écus blancs étrangers ont eu cours abusif pour 3 livres soit six florins de Savoie.

Le 5 mars 1693 respectable Pierre Rosset natif de Conflans mari de Jeanne Dardel veuve et héritière de Jacques Lard fut pourvu de l'office de Chatelain de Chambéry par LL. PP. du Roy.

Digitized by Google

De l'arrivée de M. de Bachevillier maréchal de Camp et commandant en Savoie pour le Roy.

M. de la Hoguette ayant été blessé au combat donné en Piémont le 4 octobre 1693 et mort depuis à Pignerol, le roy destina M. de Bachevillier au commandement de la Savoie. Il est arrivé en cette ville le 21 décembre suivant.

Ce qui s'est passé à la paix faite entre le roy Louis XIV et S. A. R. Victor-Amé II Duc de Savoye, roi de Chypre en l'année 1696.

S. A. R. s'étant séparée de la ligne après divers négociations faites durant la campagne de cette année, et la paix faite et conclue avec la France en août, elle envoya en Savoie le marquis Tana pour y commander généralement par provision avec le même pouvoir qu'avait eu feu M. le marquis de Saint-Maurice en l'année 1680, 1681 et 1682. Le marquis Tana arriva à Chambéry le mercredi 26 septembre 1696. Il alla descendre à la maison de M. le marquis de Lullin ; il vit le même soir M. de Thoy commandant pour le roy et le lendemain il remit la lettre à cachet de S. A. R. pour le Sénat et pour la Chambre. Elle contenait la déclaration de la paix et l'envoi et commandement du marquis Tana, S. A. R. avait aussi envoyé dans ce pays le sieur Gropel pour intendant par provision. Le lendemain 28 la remise des Etats fut faite à deux heures après-midi dans la maison de ville en présence de toute

Digitized by Google

la noblesse de la ville qui avait accompagné M. le marquis Tana, par M. de Thoy.

La princesse Marie-Adélaïde de Savoie promise et fiancée au duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, âgé de dix ans neuf mois et neuf jours arriva à Chambéry le samedi 13 *octobre* 1696. *Le lundi quinze, la princesse partit en chaise pour aller coucher aux Echelles et le lendemain au Pont où elle fut remise aux seigneurs et dames de France qui étaient venus la recevoir et la conduire à Paris.*

De l'arrivée du marquis de Coudrée comme commandant général en Savoie.

Il arriva huit ou dix jours avant le départ du marquis Tana et ne voulut pas accepter le commandement jusqu'au 29 mars 1697.

De l'arrivée du marquis de Dronero commandant général deça les Monts, le 10 août 1697.

De l'arrivée de S. A. R. en Savoie en 1697.

Elle arriva à Saint-Jean-de-Maurienne le 27 septembre 1697 et le 30 à Montmeillan. Le jeudi 3 octobre arriva à Chambéry à 9 heures du matin. Partit de Chambéry pour Aiguebelle et Turin le 10. En 1699, on aliéna des domaines de l'Etat pour 653650 florins.

Digitized by Google

De l'arrivée de S. A. R. en Savoie en 1700.

Venue par la Val d'Aoste pour changer d'air elle entra en carosse dans Chambéry le jeudi 14 octobre 1700. Elle coucha deux nuits au château et ayant appris la mort du roi d'Espagne, partit le samedi 16 à huit heures du matin pour Turin.

De l'arrivée du Sieur Marquis de Sales commandant général deça les Monts.

Il arriva le 6 octobre 1703. Ayant fait savoir les ordres de S. A. R. dans une assemblée de quelque noblesse et de ceux du Conseil d'État qui s'y rencontrèrent il ordonna au Conseil de ville de pourvoir aux choses nécessaires dans la conjoncture de la guerre qui allait être entre la France et la Savoie, à quel effet S. A. R. avait déjà ordonné la levée d'un régiment de milice en chacune des provinces de deçà les Monts, ce qui se trouva accompli à la fin du mois d'octobre, car le 31 octobre le régiment de Genevois entra à Chambéry composé de 500 hommes, et le lendemain le régiment de la Roche aussi de 500 hommes tous logés dans les faubourgs; ceux des autres provinces ayant pris les routes destinées à leur rendez-vous devers la Tarentaise et la Val d'Aoste. Cependant comme il y avait des troupes de France devers Grenoble qui approchaient, M. le marquis de Sales fit partir de Chambéry, le 3 novembre les deux régiments susdits pour aller camper de-

Digitized by Google

vers Arbin, celui de Genevois marchait le premier, puis messieurs les princes de Soissons en litière qui allaient à Aoste sortant du collége de Chambéry, le régiment de la Roche ensuite, puis le marquis de Sales avec son train, et revint coucher à Chambéry. Le 4 il en partit avec le sieur comte Ressant intendant pour aller en Piémont par la route de Tarentaise, ayant laissé le commandement militaire au sieur Favier. Il campa cependant devers Arbin avec la milice qu'il avait jusqu'au 15 novembre.

Prise de la Savoie le 15 novembre 1703.

M. le marquis de Sales ayant su la marche des Français depuis Barraux, le 15 novembre partit à dix heures du matin avec sa troupe pour aller en Tarentaise, et M. le maréchal de Tessé arriva sur les trois heures après midi à la porte du faubourg de Montmeillan avec environ 3,000 hommes, dragons, cavalerie et infanterie et six pièces de canons, bombes et mortiers. Chambéry n'étant pas en état de faire aucune défense accepta la capitulation de la même teneur et manière que celle qui fut faite le 13 août 1690 avec le marquis de Saint-Ruth lieutenant général des armées du roy. Les clefs des portes ayant été présentées par les nobles syndics au Maréchal, il entra dans la ville avec ses troupes et logea au château. Il n'y eut aucun désordre ce jour-là dans la ville ni dans les faubourgs. Le 17 novembre le Sénat et la Chambre prêtèrent serment de fidélité au roy, entre les mains du maréchal de Tessé.

Il a été dit ci-dessus que le marquis de Sales demeura vec sa troupe jusqu'au 15 novembre. De là il fit divers

Digitized by Google

tour et figures pour subsister, pour ne pas dire vexations et pilleries aux pauvres peuples qui n'auraient pas été traités plus cruellement par les plus fiers ennemis. Il fit après cela divers mouvements aux environs de Montmeillan, de la Rochette, de Chamoux, de Conflans et d'Ugines, puis devers Annecy. Il saisit par tous ces endroits les deniers de la gabelle du sel et des tailles ; il fit prendre divers bestiaux et gros bétail et désolait tous les passants, empêchant le commerce par ce moyen et occupant tous les passages pour la communication et la manutention des provinces. Enfin il mit ses troupes en partie à Annecy. Les Français y allèrent avec du canon qui l'en fit sortir ; de là il alla en Tarentaise puis en la Val d'Aoste.

De l'arrivée du Duc de la Feuillade, gouverneur du Dauphiné et de la Savoie.

Il entra à Chambéry le 18 décembre 1703. M. le maréchal de Tessé étant parti de Chambéry quelques jours auparavant pour aller joindre le duc de Vendôme en Italie, le duc de la Feuillade sortit avec quelques bataillons pour aller devers Conflans et environs pour investir le marquis de Sales qui s'était retranché à Fessons, mais ayant été averti du dessein et des approches du duc, il sortit du retranchement en désordre et sans défense, ayant abandonné les blés, munitions et partie de ce qu'ils avaient pillié dans la Tarentaise, et s'acheminèrent devers la Val d'Aoste avec très-peu d'honneur pour n'en dire pas davantage, ayant ruiné et désolé le pays, au lieu de le défendre et le secourir.

Digitized by Google

De l'arrivée de M. de la Vallière, commandant en l'absence de M. le Duc de la Feuillade.

Après la sortie de la Tarentaise du marquis de Sales de la Vallière vint à Chambéry le jour des Rois pour y commander. Le mercredi 15 avril les troupes de S. A. R. arrivèrent à Montmélian environ 7,000 hommes cavalerie, infanterie et milice ; il en vint environ 3,000 sur le soir devant Chambéry avec de petits canons. Il n'y avait guère plus de 300 hommes et environ 100 dragons tant dans le château que dans la ville avec le sieur de Pragne, gouverneur. L'attaque fut inutile, la défense vigoureuse, et 30 dragons soutinrent et conservèrent la porte de Montmeillan sans brisure ni aucun mal ; et grands coups et grand feu jusqu'à 9 heures de nuit, de sorte que les troupes restèrent la nuit, dans le faubourg, marris d'avoir manqué leur coup. La noblesse, les bourgeois ni les habitants ne bougèrent pas. Les troupes se retirèrent et le duc de la Feuillade qui était campé aux Marches demeura sur la défensive. Les Français cependant firent toutes défenses possibles dans la ville et dans le château par retranchements et autrement, en faisant venir du monde de temps à autre : les portes demeurant toujours fermées on n'a pas eu toutes les commodités des jours passés, pour les vivres et les assortiments de la place, jusqu'au départ des troupes de Piémont qui quittèrent les environs de Montmélian le 23 et 24 avril. Les Français sortirent aussi de la ville de Chambéry et n'y laissèrent qu'environ 800 hommes.

Le 14 juillet 1704, les troupes françaises étaient au

Digitized by Google

blocus de Montmeillan, et le 13 au soir la garnison du château avait fait une grosse sortie et enlevé deux gros canons aux Français avec grand monde de tué et de blessé de part et d'autre.

Digitized by Google

NOTES ARCHÉOLOGIQUES

SUR

MOUTIERS ET LA TARENTAISE

PAR

Mgr X. BARBIER DE MONTAULT,
Prélat de la maison de Sa Sainteté.

On se tromperait étrangement si l'on croyait que la Tarentaise, dont Moûtiers est l'ancienne capitale, n'offre aux touristes que des montagnes élevées et des sites pittoresques. L'art et l'archéologie y sont avantageusement représentés et ce petit coin de terre, perdu à l'extrémité de la France et presque ignoré, est assez riche pour montrer aux amateurs plus d'un monument intéressant et plus d'un objet curieux.

Pendant le mois entier que j'ai eu l'avantage de passer à l'évêché de Moûtiers, j'ai été frappé d'abord du grand nombre d'œuvres vraiment archéologiques qui existent encore, même après les modifications qu'apportent les siècles en se succédant et surtout après les dilapidations continuelles des brocanteurs, puis de l'absence d'initiative locale pour collectionner, élucider et faire valoir le passé.

En ayant eu l'occasion, j'ai cherché à remédier à ce double inconvénient. Aussitôt j'ai demandé à Mgr Turinaz une ordonnance pour empêcher à l'avenir toute aliénation

Digitized by Google

préjudiciable aux églises et à l'histoire du diocèse; et, afin de donner l'exemple, j'ai commencé à inventorier et décrire tout ce qui m'est tombé sous la main ou m'a été obligeamment communiqué par le clergé.

Je devais ce témoignage de reconnaissance d'abord à Mgr l'évêque de Tarentaise, qui m'a accueilli dans son palais avec la plus bienveillante sympathie et n'a cessé d'encourager mes recherches; ensuite au chapitre, qui s'est empressé de faciliter mes études et d'organiser un petit trésor à la sacristie de la cathédrale; enfin au clergé diocésain, qui a pris goût à ce genre de travaux et qui paraît vouloir seconder l'impulsion donnée.

Puissent ces pages rapides et ces notes sommaires, en appelant l'attention sur tant de choses qui demeuraient dans l'obscurité, attirer les archéologues dans la Tarentaise, et fournir à ceux qui s'occupent d'histoire locale de nouveaux éléments qu'il importe de ne pas négliger.

I. — ORIGINE ET NOM DU DIOCÈSE DE TARENTAISE.

« Le diocèse de Tarentaise est situé dans les Alpes Grecques, entre les diocèses de Genève au septentrion, d'Aoste au levant, celui de Maurienne au midi, de Grenoble au couchant. On appelle aujourd'hui cette province la Tarentaise, en latin *Tarentasia* et *Darentasia*. C'était anciennement le pays des Centrons..... Cette province était des dépendances de l'ancien royaume de Bourgogne... Moûtiers, en latin *Musterium* et *Monasterium*, en est la capitale. » (Besson, p. 185.)

Digitized by Google

Il est à remarquer, ce qui constitue une exception assez rare dans la hiérarchie catholique, que l'évêché prend le nom de la province elle-même et non de la ville où le siége est fixé. On dit par suite *évêque et diocèse de Tarentaise*, au lieu de *diocèse et évêque de Moûtiers*, qui serait conforme à l'usage général. Si *Tarentasia* est, au contraire, le nom même de la ville étendu à toute la province, on comprend la persistance de la dénomination ecclésiastique : c'est la thèse que soutient M. Garin (*Salins et ses eaux*, p. 19 et suiv.). Cependant je dois avertir que deux diplômes impériaux donnés en 1186 et 1226 qualifient l'archevêque *venerabilis Musterii archiepiscopus*, la cathédrale *ecclesia de Musterio* et l'archidiocèse *Tarentasiensis archiepiscopatus*. Cette formule purement civile n'a pas passé dans le langage ecclésiastique.

« Saint Jacques, continue Besson, est regardé comme l'apôtre des Centrons et leur premier évêque, environ vers l'an 420. Il était Assirien de nation et moine de Lérins, disciple de Saint Honorat d'Arles, « a quo consecratus episcopus ad Alpium incolas... delegatus fuit. Hanc regionem facibus evangelicis, fide et religione replevit, idolorum fana destruens, basilicam fundavit, in cujus erectione, cum trabs pararetur eaque brevior appareret, totis quinque pedibus Jacobi precibus necessarium statim incrementum accepit. Fuit id argumentum in res inanimes ; en aliud in bruta. Voraverat ursus alterum ex bobus simul junctis dum ligna traheret ædificationi opportuna : superveniens vir sanctus ursum increpitum jungi jussit sub eodem jugo cum bove superstite, paruit ursus suoque labore jacturam vorati bovis reparavit. Basilica decenter

Digitized by Google

peracta ad honorem sancti Stephani protomartyris dedicata. »

Ces deux faits légendaires sont insérés également dans la prose de la messe de saint Jacques au missel gothique *ad usum Tharentasie* :

« Mansuetum sicut ovem
« Quod donarat morti bovem
« Ursum subjugavit.
« Ipse Dei ad honorem
« Quinque pedes contra morem
« Trabem augmentavit. »

La légende de la poutre allongée se retrouve sous une autre forme et plus anciennement dans les évangiles apocryphes et celle de l'ours, dévorant un des bœufs de l'attelage servant à transporter les pierres du nouvel édifice, se rencontre à Anagni à une époque bien postérieure. La chronique ne dit malheureusement pas où fut construite la basilique de Saint Etienne, qui dut son vocable probablement aux reliques du saint diacre. Mais ce n'est sûrement pas à Moûtiers, car c'est un fait constant dans l'histoire que les cathédrales ne changeaient jamais ni d'emplacement ni de titre. On tient que ce dut être à saint Etienne de la Saulce, mais saint Sigismond d'Aime revendique la qualification d'*église mère* ou première du diocèse. Je ne prends parti ni pour ni contre.

Le reste de la chronique mentionne l'érection d'une autre église en l'honneur de saint Pierre au mont Pupis, où saint Jacques fit jaillir une source d'eau vive qui a gardé son nom, puis au même lieu la construction d'un fort pour y déposer au besoin les meubles, livres, reliques et

Digitized by Google

chartes de donation. Le texte a trop d'importance archéologique pour ne pas le reproduire ici : « Visum est servo Dei Jacobo Burgundiæ principem adire ut terminos suæ diœcesis intra arduas montium alpes reclusæ, aliquantulum dignaretur ampliare..... Princeps in tanti beneficii (saint Jacques l'avait guéri de la fièvre) gratiam ei concessit quamdam rupem prominentis saxi, quam antiquo vocabulo incolæ ipsius loci Pupim seu rupem vocaverunt, non longius ab oppido Centrone distantem quam uno et sesqui milliario.... Servus Dei revertitur ad oppidum Centronum et ultra ipsum oppidum in summitate prædictæ rupis Pupim in honorem Christi et sancti principis Apostolorum et ad laudem et memoriam dicti principis, ecclesiæ fundamenta jecit : qua peracta ac ex more dedicata, cum illic aquæ non haberentur, Jacobus, instar Moisis, ad solitam recurrens orationem populo sitienti aquam de petra produxit. Et quia Centronum nullis munitionibus vallabatur, excogitavit in dicta rupe, in qua construxerat ecclesiam, arcem ædificare ut hostilis incursio, si quandoque ingrueret, in eodem asilo se suosque salvandos reciperet, præterea suam suorumque supellectilem, libros, sanctorumque reliquias, carthas, privilegia, thesaurum ecclesiæ inibi securius posse custodiri, non ambigebat. »

Cette église de Saint-Pierre n'est point encore la cathédrale, mais Saint Marcel, vulgairement Saint Jacquemoz, et elle a pour la protéger, ainsi que les habitants de la ville, un château-fort, qui plus tard fut appelé château Saint-Jacques. Cette forteresse ne fut démolie qu'au commencement du XVIIe siècle (Besson, p. 220.) *In memoriam*

Digitized by Google

précise parfaitement que cette église contenait des reliques du prince des apôtres.

Saint Jacques mourut à Arles, après avoir fondé le siége épiscopal de Moûtiers et choisi son successeur saint Marcel : « Miraculorum frequentia maximum populum ad Christi fidem convertit, erectaque sede episcopali perenni, designato Marcello, viro probatæ virtutis et gratiæ sacri muneris hærede. »

Besson poursuit ainsi : « Saint Marcel. On dit qu'il fut élevé à Ayme, il établit le bourg du château de saint-Jacques, ensuite fit bâtir deux églises à Moûtiers : une en l'honneur de la Sainte-Vierge, où il fixa le siége épiscopal et l'autre en l'honneur de saint Jean-Baptiste, où il établit les fonts baptismaux. »

La cathédrale n'a pas changé de place et les substructions sont bien du temps de saint Marcel. La ressemblance du vocable a pu faire songer à l'église de Sainte-Marie, qui n'est pas plus ancienne que le XIIIe siècle. Quant à l'église Saint Jean, qui servait de baptistère et avoisinait la cathédrale, comme nous en avons un exemple, plus ancien d'une centaine d'années, à Rome dans la basilique et le baptistère de Latran, il n'y en a plus trace. Son emplacement devrait être cherché au nord, vers le cloître.

II. — CATHÉDRALE DE MOUTIERS (Ve, XIe et XVe siècles).

La Cathédrale de Moûtiers, dédiée sous le vocable de

Digitized by Google

l'Assomption de la Vierge (1), présente très-peu d'intérêt en son état actuel, car elle a été modernisée dans le goût italien, au commencement de ce siècle et le style adopté pour cette restauration n'est ni celui de l'abside, ni celui de la façade. La faute en est imputable plus à l'époque qu'à l'architecte : partout ailleurs on agissait ainsi en vertu d'une éducation toute classique.

Trois parties seulement sont à étudier dans ce monument : la crypte, l'abside et la façade.

1. Une tradition, recueillie et fixée par l'historien de la Tarentaise, fait remonter au ve siècle la fondation du siége épiscopal et l'érection des deux premières églises de la ville, placées sous les vocables de sainte Marie et de saint Jean (2). L'archéologie ne contredit pas cette date ; bien loin de là, elle l'affirme par l'examen attentif des murs de la crypte. Je dis *crypte*, parce que cette partie est actuellement sous terre, mais il me semble que l'édifice fut primitivement construit au ras du sol et je n'en veux d'autre preuve que le peu de profondeur de la crypte elle-même, motivé uniquement par l'exhaussement successif

(1) M. le vicaire général Miédan se souvient avoir lu à la frise du portail extérieur, construit en 1686 et démoli pour en substituer un autre aussi lourd qu'inutile, cette inscription significative, qui serait de nature à exclure tout doute relativement au titulaire de la cathédrale, lequel, d'après cela, ne peut être exclusivement saint Pierre : *D. O. M In honorem B. Mariæ Virginis Assumptæ et SS. Apostolorum Petri et Pauli.* Je ferai observer que le parement du maître-autel, qui est du XVIIIe siècle, figure une Assomption, titre assigné de nouveau à l'église lors de son érection en paroisse, le 4 août 1803, tandis que la bulle donnée par Léon XII pour le rétablissement du siège la dit dédiée *in honorem S. Petri apostolorum principis dicatam et ut antea sub ipsius Apostoli titulo extituram*, comme le firent les papes aux XIIe et XIIIe siècles.

(2) Besson. *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, de Tarentaise, Aoste et Maurienne*, p. 190-192 de la réimpression.

Digitized by Google

des terres environnantes, les éboulements des montagnes voisines et les alluvions de l'Isère. La surélévation d'environ 30 centimètres par siècle, constatée en maint autre endroit par les archéologues, a dû nécessairement se produire à Moûtiers, qui se trouvait sous ce rapport dans des conditions très défavorables. De plus, à ces époques reculées, je ne vois pas clairement quelle aurait été la destination d'une crypte qui, généralement, n'a d'autre but que d'entourer le tombeau d'un saint de plus de respect et de vénération. Or ici, je ne sache pas que jamais la crypte actuelle ait été, à l'origine, une confession, à la façon des édicules souterrains si fréquents à Rome et en Italie.

Cette crypte est presque entièrement comblée par la terre que l'on y a entassée afin de pouvoir supporter la masse du grand autel. J'espère que, dans un avenir prochain, lorsqu'on restaurera l'abside et que l'on reconstruira le maître-autel, on saura maintenir à la fois la solidité et le respect dû au passé : en débarrassant l'intérieur des gravois qui l'encombrent, on rendra à l'archéologie un monument précieux à la fois pour l'histoire et pour l'art.

Tout bien examiné, j'admets une abside orientée, un transept et trois nefs se prolongeant vers l'occident. Il reste encore de la construction première du ve siècle les murs latéraux du nord et du midi, bâtis avec un soin tout particulier en gypse du pays, pierre blanche et facile à tailler, qui a l'aspect du marbre sans en avoir la dureté. On remarquera les joints presqu'imperceptibles des pierres, juxtaposées sans ciment, comme au meilleur temps des constructions romaines ; puis, aux impostes, des moulures et des ornements qui rappellent les traditions clas-

Digitized by Google

siques. Toutefois, l'innovation se fait jour, du côté du nord, dans une pierre striée en spirale, qui a ses analogues dans les monuments mérovingiens et entr'autres au baptistère de saint Jean, à Poitiers (1).

2. Le XIe siècle, qui reconstruisit l'abside, fit de l'église primitive une crypte qu'il jugea prudent de renforcer à l'aide de piliers et de colonnes qui ne font pas corps avec le monument, mais lui sont maladroitement soudés. Le même siècle a accolé aux extrémités du transept deux clochers (2). Celui du nord a conservé ses deux étages voûtés, faiblement éclairés par d'étroites fenêtres : celui du midi n'est nullement dégradé à l'extérieur et on peut examiner à l'est son appareil assez irrégulier et ses fenêtres superposées. L'abside elle-même, quoiqu'elle ait été remaniée et recouverte d'enduit, garde encore certains membres d'architecture qui servent à la caractériser. Suivant l'usage constant d'alors, elle est percée de trois fenêtres cintrées, par allusion à la Sainte Trinité et son hémicycle est flanqué de contreforts minces et plats. Sous le toit, qui a été exhaussé, court une arcature cintrée, qui a ses similaires au clocher de l'hôpital (3) et dans les églises monastiques de la vallée d'Aoste, comme on peut s'en convaincre en feuilletant les belles planches du grand ou-

(1) De Caumont. *Abécédaire d'archéologie religieuse*, édit. de 1870, page 29.

(2) Les quatre clochers flanquaient, deux le transept et deux la façade. On les voit gravés, en même temps que la perspective de la ville de Moûtiers, dans le grand ouvrage in-folio : *Théâtre des Etats de S. A. R. le duc de Savoye.* (La Haye, 1700), t. II, p. 11. Le dicton populaire affirmait, en faisant un mauvais calembourg, qu'il y avait à la cathédrale de Moûtiers, quatre clochers et *trois sans cloches*.

(3) L'hôpital n'a conservé de l'église du prieuré de saint Martin qu'une our romane, gâtée par un crépissage blanc.

Digitized by Google

vrage du docteur Aubert. Mais le fait saillant de cette architecture sobre et sévère, c'est cette série de corbeaux placés à la partie supérieure et dont l'intention est évidente, quand on se donne la peine de les comparer soit avec les anciennes églises fortifiées, soit avec les monuments d'architecture militaire. Ils indiquent un système de défense, non établi en permanence, mais facile à échafauder, l'occasion donnée. Sur ces consoles posaient les poutres qui recevaient une clôture en planches contournant l'abside et au moyen de laquelle on pouvait, par les meurtrières, lancer des flèches et, par les mâchicoulis, jeter des pierres sur les assaillants. Ce système de défense était appelé au moyen âge *hourd*, dénomination que les archéologues ont respectée et maintenue.

3. L'église appartient à deux époques différentes, le XIe et le XVe siècles. Quand on voulut, à cette dernière date, faire rejoindre la nef avec l'abside, on se heurta à une difficulté que jamais les architectes du moyen âge et même des temps modernes ne purent vaincre complétement. Viollet-le-Duc, si habile pourtant, déclare ce raccord à peu près impossible d'une manière mathématique, en sorte que lorsqu'un monument a été bâti en deux fois, il y a infailliblement une déviation dans l'axe. Cette brisure qui, à Moûtiers, fait incliner le chœur du côté du nord, n'est réellement sensible que lorsque l'on se place à la grande porte. Elle n'est donc ni intentionnelle ni symbolique. Si les mystiques du temps, et ils étaient nombreux, y avaient attaché une intention symbolique, ils n'auraient pas manqué de nous en informer dans leurs traités spéciaux, complétement muets à cet endroit.

Digitized by Google

L'orientation était une règle liturgique et l'on ne s'en écartait jamais. Cet orient variait cependant quelque peu, suivant le temps de l'année où on jetait les fondations; aussi, à la seule inspection du plan, on peut dire à quelle époque de l'année fut posée la première pierre. Guillaume Durand, qui raffinait sur le symbolisme de son temps, ne veut pas de cet écart; il fixe en conséquence une règle qui n'a jamais été suivie parce qu'elle était purement théorique, à savoir que l'orient doit se prendre à l'équinoxe et non aux solstices. Les architectes, surtout ceux des églises rurales, n'en cherchaient pas si long: ils prenaient pour point de départ de leur tracé le soleil à l'endroit où ils le voyaient se lever lorsqu'ils développaient sur le sol le périmètre de l'enceinte sacrée.

Les voûtes, supportées par des faisceaux de colonnettes, furent renversées à la révolution : à l'intérieur, il n'existe plus trace de cette construction. La façade seule est demeurée pour nous dire quel était cet art de la seconde moitié du xve siècle. Il n'y avait à cette époque qu'un seul bas-côté, longeant la nef au nord : depuis, pour la régularité, on a ajouté au midi une seconde nef latérale.

La façade, bâtie en pierres de grandes dimensions et régulièrement appareillées, admet trois étages. Au rez-de-chaussée, une large porte, élevée sur un soubassement, a ses ébrasements épais garnis de colonnettes avec filets carrés sur le fût et moulures prismatiques à la base et aux chapiteaux. Aux colonnettes correspondent autant de cordons de voussure, sans aucune ornementation. C'est simple, sévère et peu en harmonie avec le style si fleuri de

Digitized by Google

cette époque. Mais la pierre, difficile à tailler, exigeait cette sobriété dans les décors.

La fenêtre, qui éclaire la grande nef, est ogivale et flamboyante. Au fronton, la charpente reçoit de l'air d'une fenêtre en accolade, que surmontent les armoiries d'un archevêque, probablement celles du cardinal d'Ars. L'écusson est sommé d'une croix tréflée à un seul croisillon, qui était alors l'insigne de la dignité métropolitaine. Lorsque plus tard les évêques prirent la croix pour insigne héraldique, les archevêques, afin de se distinguer, augmentèrent la croix d'un second croisillon.

L'intérêt de cette façade très-ordinaire est singulièrement accru par l'inscription placée à la gauche du portail. Gravée sur gypse, que l'on a eu le tort postérieurement de peindre en noir, elle est entourée d'un cadre mouluré qui la met en évidence et la protége. A la partie supérieure, en dehors, est placée la date, accompagnée du monogramme du nom de Jésus. Les lettres sont en gothique carrée, épaisses, irrégulières et plus distinctes les unes des autres qu'on ne le faisait au xve siècle. Il y a beaucoup d'abréviations qui, de prime abord, rendent la lecture pénible : je les remplacerai dans la transcription par des minuscules.

Cette inscription a un double but : nommer le fondateur et le maître de l'œuvre, puis perpétuer le souvenir d'une fondation pieuse faite par ce dernier. Elle dit en substance que la nef et la façade furent exécutées aux frais de la succession du cardinal d'Ars et que le *maître* ou *maçon* principal fut François Cirgat, qui demanda au chapitre de vouloir bien, en plus sans doute de son salaire, le fa-

Digitized by Google

voriser de prières spéciales pour le repos de son âme. En conséquence, le chapitre était tenu, chaque année, le lendemain de la fête de la chaire saint Pierre, c'est-à-dire le 19 janvier, de célébrer un anniversaire solennel et quatre messes basses par quatre prêtres. A ces suffrages devaient participer également sa femme Jacquemette et quelques autres personnes qui ne sont pas nommées, mais qui avaient dû être désignées dans l'acte de fondation.

Cette inscription commémorative porte la date de 1461. En voici la teneur :

IHesvS
A DomiNI M CCCC LXI
HOC OPUS COmPOSUIT MaGisteR FRANCISCUS CIR
GAT LATOMUS PRO QUO CAPITULUm.
HUIus ECCLesiE SINGuLIS AnNIS FACerE TENETR.
UNUm AnNIUerSARIUm ProPriIS SUmPTIBUS EI
USDEm CAPituLI. In CRASTINO FESTI CATED
RE SancTI PETRI CUm QUATUOR SACERDOTI
BUS MISSAS CELEBRANTIBus In REMEDIUm
AnImARUM DicTI FRAnCISCI ET IAQueMETE
EIUS UXORIS ET ILLORUm PRO QUIBZ
EXORARE TENENTUR QD OPUS FACTUm
EST SUmPTIBZ EXEQUCIONIS D (1) CARDINALis DE ARCIS (2).

(1) Domini.

(2) « Jean VI de Arciis du Dauphiné, prévôt de Montjouz, fut désigné archevêque le 2 mai 1438..... Le pape Félix (V, de la maison de Savoie, élu anti-pape en 1439) le créa le 6 avril 1444 à Genève cardinal du titre de S. Etienne au Mont Cœlius, que Nicolas V lui changea (lors de l'abdication de Félix) pour celui des Saints Nérée et Achille. Il présida

Digitized by Google

III. — ÉPITAPHE DE L'ÉVÊQUE TEUTRAN (IXe siècle).

Cette épitaphe, gravée sur une dalle de schiste, était cachée derrière une armoire, lorsque je la découvris dans le transept gauche de la cathédrale (j'entends, avec la liturgie, la gauche de l'autel, qui se prend toujours relativement au crucifix et non au spectateur). Elle est écrite d'une manière négligée, les lignes sont tombantes et les majuscules inégales. La forme des lettres est la capitale romaine, légèrement altérée, avec quelques liaisons et enclaves. Les mots se suivent sans séparation aucune. Les caractères ont peu d'épaisseur : ils sont serrés entre deux lignes parallèles qui ont servi à guider le graveur, passablement inexpérimenté.

Je copie, en supprimant ce que la typographie ne peut pas rendre. L'inscription n'est pas inédite, m'assure-t-on.

au concile de Bâle, à l'absence du cardinal d'Arles..... Il mourut en son palais la veille des ides de décembre 1454, gît en sa métropole. » (Besson p. 216).

Le tombeau du cardinal a disparu, ainsi que ceux des archevêques Benoît Théophile de Villette de Chevron et de François Amédée Millet de Challes, dont Besson a écrit pour le premier : « Il mourut le 16 juin 1658, gît en son église cathédrale, où se voit son effigie en grand personnage à un des piliers de la nef, du côté de l'épître, avec son é itaphe au bas » (p. 220) et pour le second : « Il mourut.... le 25 mai 1703.... gît en sa cathédrale, où se voit son effigie vis-à-vis celle de son prédécesseur » (p. 221-222).

Digitized by Google

† SVB HOC LAPIDE
CONDITVR THEOTRANI
EPI CORPVS QVI PER
ANNOS XL III EPIS
COPALEM CATHEDRA
PIO RECTITVDINIS
ZELO REXIT CVIVS
ANIME QVI LEGIS
DIC MISERERE DS (1)
OBIIT VII IDVS MAR (2)
INDICTIONE TERTIA

Besson (p. 192-193) parle ainsi de l'évêque Teutran, qu'il classe le 23ᵉ : « XXIII. Teutrand, Théodrad ou Theotramn, archevêque de Tarentaise, assista au Concile de Mantale en 879. Environ le même temps, le pape Jean VIII lui écrivit, c'est la 100ᵉ de ses lettres. Il mourut le 7 des ides de mars, indict. 3ᵉ; *jacet in capellâ Corporum Sanctorum sub lapide parieti affixo.* On lui donne 43 ans de siége. »

L'auteur de cette trop courte note a dû connaître l'épitaphe de Teutran : il en reproduit certainement la teneur pour les années de son règne et la date de sa mort, dont il ne précise pas mieux l'année. La citation qu'il fait serait plus complète si on savait quelle en est la source, surtout quand il s'agit de rendre à une chapelle sa déno-

(1) Deus.
(2) Martias.

Digitized by Google

mination primitive. Si on la qualifiait *chapelle des corps saints*, c'est qu'elle devait contenir les reliques de ceux des évêques qu'on vénère en Tarentaise et qui sont, outre saint Jacques et saint Pierre II, saint Marcel, saint Marcien, saint Héraclée, saint Pierre I et saint Pierre III.

On ignore à quelle époque Moûtiers devint métropole. Besson n'en dit rien. Il pourrait se faire que l'épitaphe de Teutran, retrouvée où on l'avait lue au siècle dernier, soulevât quelque difficulté à ce propos, car deux fois il y est question, non d'un archevêque et d'un siége métropolitain, mais d'un évêque, *episcopi* et d'un siége épiscopal, *episcopalem cathedram*.

Cujus anime qui legis dic miserere Deus est une formule carlovingienne qui continue jusqu'au XIIe siècle. Il y avait de ces centons qu'on trouvait tout prêts et qu'on ne négligeait pas de reproduire à l'occasion, quelque peu de valeur qu'ils eûssent par eux-mêmes, comme ce vers d'une contexture difficile et enchevêtrée.

IV. — STATUES EN BOIS PEINT (XIIIe, XVe, XVIe, XVIIe siècles).

J'ai trouvé sur les voûtes de la cathédrale plusieurs statues du moyen âge et de la renaissance que je me suis hâté de tirer du lieu obscur où on les avait dédaigneusement reléguées, pour leur donner une place honorable au musée diocésain. De plus, elles sont horriblement défigurées par un horrible badigeon qui cache la coloration vive qui les rehaussait et les faisait parler aux yeux.

1. La statue la plus ancienne est une Vierge, du type dit au moyen âge *Majesté de Notre-Dame*. Marie est assise

Digitized by Google

sur un banc mouluré. Elle porte un triple vêtement : une robe longue, peinte en rouge ; une tunique en forme de *casula*, qu'elle relève sur les bras, et un manteau galonné, jeté seulement sur les épaules et portant, à hauteur de la poitrine, un fermail en forme de quatre-feuilles, coupé par la moitié, mais dont les deux parts devaient se rejoindre quand on voulait agrafer le manteau. Ses cheveux, longs et ondulés, retombent sur les épaules. La tête est coiffée d'un linge qu'on nommait alors *dominical :* c'est un morceau de toile épaisse qu'on a plissé et cloué sur le bois. Au sommet du crâne un trou indique comment était fixée la couronne, qui complétait l'idée de royauté. Les pieds sont chaussés, comme le prescrit l'iconographie. Les bras sont écartés. En effet, sur le giron était assis l'enfant Jésus, fixé par deux tenons dont on distingue parfaitement la trace.

A cette représentation, raide et hiératique, que, sans les moulures du trône, on pourrait faire remonter au XIIe siècle, mais qu'il est plus exact de descendre à la première moitié du XIIIe, se rapporte ce vers écrit au moyen âge pour une Vierge analogue, à Spolète :

In gremio matris sedet Sapientia Patris.

Hauteur, 1^m,07 c.

2. Saint Jean-Baptiste, vêtu d'une peau de chameau que retient à la taille une ceinture nouée en avant et d'un manteau fixé sur la poitrine par une agrafe gemmée, est debout, pieds nus, sur un socle taillé à pans. Il porte une barbe et des cheveux longs. De la main gauche il tient sur un livre fermé, symbole de sa prédication, l'Agneau de

Digitized by Google

Dieu dont il a été le précurseur. La main droite touche un des fanons de la mitre d'un évêque agenouillé devant lui. Cet évêque joint ses mains gantées et lève des yeux pleins de confiance vers son patron qu'il invoque. Il a sous la mitre une ample calotte à oreilles et sur les épaules une chape dont les orfrois, à la manière romaine, se rejoignent au sommet, et au-dessous pend le chaperon qui, par sa forme triangulaire, rappelle le capuchon primitif du pluvial. La mitre pince par le haut et, suivant l'habitude du temps, porte un triple orfroi vertical (en *titre*), horizontal (en *cercle*) et triangulaire, car il contourne les cornes.

Quel est cet archevêque du nom de Jean? La statue étant du xve siècle et d'une bonne exécution, il faut chercher dans la série chronologique qui a pu se faire ainsi représenter. Besson en nomme plusieurs : Jean V de Bertrand (1419-1432), Jean VI d'Ars (1438-1454), Jean VII de Savoie (1457), Jean VIII de Compeys (1484-1492). Ayant à choisir entre ces quatre, qu'un écusson ou une inscription pourrait seul nommer, je donnerais la préférence au cardinal d'Ars, sans cependant avoir la prétention d'exclure les autres, parce que c'est lui qui a restauré la cathédrale et qu'il allait de soi qu'en souvenir de sa générosité, il y plaçât son patron et sa personne, comme on n'oubliait jamais de le faire dans les fondations analogues.

Hauteur 1^m,12 c.

3. Notre-Dame de Pitié. Elle était autrefois vénérée à l'autel de la Vierge, dans le transept nord : on l'a rem-

Digitized by Google

placée par une grande statue moderne de Marie tenant un enfant au bras (1).

Assise et amplement drapée dans son manteau qui remonte sur la tête et retombe sur le visage attristé, elle tient à deux mains le cadavre de son Fils, ceint aux reins d'un linge étroit, et le bras droit pendant. Sa longue robe, serrée à la taille et à revers aux poignets, laisse à découvert ses pieds, chaussés de souliers à bouts arrondis.

Le socle, dont les angles saillants sont abattus, est orné d'un écusson ogivé, où les armoiries de la corporation des tailleurs, qui fit don de cette statue à la fin du xve siècle, se blasonnent : *mi parti: au* 1, *de..... à une paire de ciseaux de.....; au* 2, *de gueules, à une aiguille de.....en pal.*

Hauteur, 0^m,85 c.

4. La statue de sainte Anne est des dernières années du xvie siècle. Assise, voilée et embéguinée à la manière des veuves, elle fait lire dans un livre, ouvert sur ses genoux, la Sainte-Vierge, qui se tient debout devant elle et porte un justaucorps sur sa robe.

Hauteur, 0^m,80 c.

5. Saint Sébastien, statuette raide et guindée, adossée à un tronc d'arbre et d'une exécution plus que médiocre. Le jeune martyr imberbe est long et maigre: il n'a pour garantir sa nudité qu'un caleçon très-court et collant, dont on rencontre des similaires dans l'iconographie de la renaissance en Italie. C'est l'époque qui a sculpté ce morceau de bois auquel la peinture donnait probablement un peu plus de vie.

Hauteur, 0^m,70 c.

(1) Voir sur le culte de N.-D. de Pitié en Tarentaise le 1er vol. des *Mémoires de l'Académie de La Val d'Isère.* — Le *Missale Romanum*, imprimé à Paris en 1634, renferme, au supplément, une messe spéciale qui est dite remonter au pontificat de Sixte IV : « Missa Nostræ Dominæ Pietatis per Papam Sixtum quartum edita. »

Digitized by Google

6. Le XVIe siècle affectionnait la mise de N.-S. au tombeau. La France est couverte de *sépulcres* analogues pour le style et l'époque. Je citerai comme les plus connus ceux de Poitiers, de Chaumont, de Moulins, de Reims, etc. Celui de Moûtiers ne leur est pas de beaucoup inférieur; quelques figures sont bien traitées, par exemple le Christ et une des saintes femmes. Il y a de l'exagération dans certaines têtes, comme celle de saint Jean, qui accusent une douleur trop humaine. Les statues, hautes de près de deux mètres, sont démontées, mais il ne serait pas difficile de les grouper ensemble, quoiqu'il manque le tombeau. Nicodème et Joseph d'Arimathie, vêtus à l'orientale et coiffés de turbans, tiennent le linceul sur lequel le Sauveur est étendu, mains croisées et une draperie aux reins. Marie, voilée et embéguinée, regarde avec l'angoisse d'une mère. Elle a près d'elle saint Jean imberbe, à chevelure bouclée et pieds nus; plus les deux Maries, qui fixent des regards attentifs sur le corps de celui qu'elles aimèrent et suivirent jusqu'au Calvaire.

Ces statues, comme les précédentes, sont taillées dans des blocs, équarris droit et évidés par derrière pour les rendre moins pesants. Elles sont évidemment de mains diverses. Si on n'en rencontre pas sculptées dans la pierre, il faut l'attribuer à ce que la pierre manquait pour ces sortes d'ouvrages ou était très-dure, tandis que le bois est très commun dans les montagnes. Cependant le bois n'offrait pas encore des troncs d'arbres assez larges, puisque toutes ces statues manquent d'ampleur. Il est incontestable, à première vue, que l'artiste a dû être gêné, faute d'une largeur suffisante dans la matière qui lui était remise.

Digitized by Google

Ces statues se faisaient sur place par des artistes ambulants ou qu'on faisait venir exprès. Il n'est pas probable qu'on les commandât au loin ou qu'elles fussent exécutées par des gens du pays.

Plusieurs des personnages sont posés sur des rondelles de bois, qui les isolaient les uns des autres.

7. Deux statuettes d'anges, du XVIIe siècle, un peu maniérées, posant sur des têtes ailées, n'ont pas besoin d'autres chose que d'une simple mention. Elles sont dorées et devaient être placées sur les autels : elles tiennent en main des cornes dans lesquelles on fixait des cierges.

Hauteur 0^m,80 c.

V. — MOBILIER DE LA CATHÉDRALE (XIVe, XVe, XVIIe siècles).

1. Il convient de signaler avant tout le siége épiscopal qui est actuellement situé en face de la chaire et qui a pu être le trône de l'évêque dans le chœur, comme on en trouve des exemples ailleurs ; mais plus probablement, vu sa largeur, il a dû servir à l'officiant et à ses ministres, puisque trois personnes peuvent s'y asseoir de front. Tel était alors l'usage qui donnait beaucoup d'importance à ce banc que le cérémonial romain a singulièrement réduit, en abaissant le dossier et en le faisant constamment recouvrir d'une tenture de laine.

Ce banc est une œuvre délicate du XVe siècle. Le siége et ses accoudoirs ont été renouvelés. On s'asseyait sur une espèce de coffre fermant à clef, où l'on pouvait, au besoin, serrer des livres et des ornements. Le dossier a deux étages : à la partie inférieure sont sculptés la Sainte-Vierge,

Digitized by Google

avec l'Enfant-Jésus au bras; saint Jean-Baptiste, vêtu d'une peau de chameau et montrant l'Agneau de Dieu, à droite et saint François d'Assise, dans l'habit de son ordre, à gauche. La partie supérieure est occupée par ces larges panneaux flamboyants qui imitent les fenêtres des églises. Enfin, un dais élégant, à triple accolade, projette ses voûtes et ses clochetons au-dessus de la tête des ministres sacrés, insigne qui, aujourd'hui, ne pourrait plus subsister, puisque le dais est exclusivement épiscopal.

2. Trois grandes tables d'autel, marquées encore des croix de consécration, gisent à terre dans le pavé, au haut de la nef. Je les crois très-anciennes; leurs dimensions même me les feraient reporter à l'époque romane et peut-être furent-elles placées autrefois dans l'abside et les transepts. C'est une véritable profanation que de fouler ainsi aux pieds des pierres consacrées par les onctions saintes, et sur lesquelles, pendant tant de siècles, fut célébré le Saint Sacrifice.

3. Le cloître, ajouté au nord contrairement à l'habitude (mais le midi était déjà occupé par l'évêché), a été reconstruit en 1703. Il n'offre par lui-même aucun intérêt. Je n'en parlerais pas, si à côté de la porte en accolade qui ouvre sur la nef, il n'y avait un bénitier en pierre encastré dans le mur. Sa cuvette cylindrique est terminée en pointe et rehaussée d'une inscription, gravée en gothique carrée, à la fin du xve siècle, au bandeau extérieur. Elle donne le prénom et le nom de celui qui en fit présent au chapitre JEHAN. DE GARUAnDE.

4. Quelques pas plus loin, après avoir franchi une cour, on arrive, derrière la cathédrale, à une petite porte carrée

Digitized by Google

dont les arêtes sont chanfreinées et le linteau surmonté d'un écusson ogivé, à cinq points équipollés. Or ces armoiries sont celles de Robert de Genève, qui en 1378 fut élu anti-pape sous le nom de Clément VII. L'histoire rapporte qu'il exerçait des fonctions au diocèse d'Annecy (1), mais elle est muette sur ses relations avec l'archidiocèse de Tarentaise. Nous recommandons la solution de cette énigme aux personnes studieuses qui auraient à leur disposition les archives du chapitre de la cathédrale.

5. La sacristie, le petit chœur et le vestiaire des chanoines renferment quelques tableaux. Le plus ancien, peint sur bois, représente Jésus-Christ tombé sous le poids de la croix. C'est une œuvre médiocre du XVIe siècle, qui se reconnaît surtout au nimbe de la tête, dont les aigrettes rayonnent en forme de fleur de lys. Un saint Antoine de Padoue porte les armes de Mgr de Chevron et quatre autres ont, dans des coins, les armoiries des donateurs. Rien n'est plus vague que cette manière de signer et, à deux cents ans de distance, on ne sait à qui attribuer l'écusson ; même après bien des recherches constatant la famille, on hésite encore sur l'individu. Le doute ne cesse qu'autant que l'écusson se complète par une alliance.

J'ai fait porter au musée diocésain une toile en mauvais état, représentant la nativité de saint Jean-Baptiste et signée en minuscules: LV Oudeard pinxit 1688.

6. Je ne quitterai pas le mobilier sans donner quelques

(1) « Robert de Genève, Evêque de Trouane (Térouanne) et de Cambrai, *Episcopus Maurinensis* (Saint-Omer), était conservateur du Saint-Sépulcre d'Annessi » (Besson, 119), ainsi qu'il résulte d'un acte reproduit par cet auteur parmi les *preuves*, sous le n° 86.

Digitized by Google

mots d'éloge à deux grandes châsses de bois sculpté et doré, qui sont surmontées chacune du buste casqué et cuirassé de saint Maurice, ou d'un de ses compagnons, avec la croix de Savoie sur la poitrine. Ce travail dénote de la part de l'artiste du goût et de l'habileté. Les pieds ont la forme d'un casque de chevalier. Aux angles, des anges tiennent la croix tréflée de Savoie et s'adossent à des feuilles d'eau : des guirlandes de fruits encadrent les lunettes qui, de chaque côté, permettaient de voir à l'intérieur les reliques qui y étaient déposées. Il serait impardonnable d'aliéner des objets qui ne seront pas une des moindres gloires du trésor de l'église de Moûtiers.

7. Les bustes de saint Pierre et de saint Paul ont pour soubassement une cassette dont la porte est peinte aux armes de Mgr de Chevron, avec le millésime de 1665.

8. Jetons en passant un coup d'œil à un reliquaire du siècle dernier, d'une composition un peu lourde, parce qu'il a la prétention de figurer un monument, mais plutôt fait pour contenir une page de manuscrit que l'humérus de saint Pierre II, qui y est beaucoup trop au large. Appuyé sur de larges feuilles, il est flanqué d'anges et, au-dessus de son fronton, l'archevêque siége dans une niche.

9. J'enregistre enfin les anciens fonts baptismaux en pierre et à pans, avec un monogramme (XVIe siècle) ; un banc à dossier et à quatre places, au millésime de 1616 et aux armes des tanneurs (une râcloire) et deux calices d'argent, l'un en style Louis XIV et l'autre en style Louis XVI.

Digitized by Google

VI. — INSCRIPTIONS MODERNES DE LA CATHÉDRALE.

L'étude du passé ne doit pas faire oublier notre temps. Il est de ces mémoires bénies dont il ne faut pas laisser s'effacer la trace. On se contentait jusqu'ici d'ensevelir les évêques décédés dans un caveau commun. Ce n'est pas assez. Chacun a droit à une épitaphe. Voici celles que j'ai composées pour les deux seuls évêques dont la dépouille repose actuellement dans la chapelle de saint Pierre, car la crypte a été profanée à l'époque de la révolution française.

1. Le séminaire, héritier de Mgr. Antoine Rochaix, a fait les frais du monument consacré à la mémoire de son bienfaiteur.

HIC.QVIESCIT.CORPVS
DONEC.IN.MELIVS.IMMVTETVR
RMI.IN.XPO.PATRIS.ET.DNI
D.ANTONII.ROCHAIX
SANCT.TARANTASIEN.ECCL.EPISCOPI
QVI
PIETATE.ET.PRVDENTIA.POLLENS
SEDIT.ANNOS.VIII.MENS.VII.DIES.II
OBIIT.AVTEM.XIX.NOVEMBR.M.DCCC.XXXVI
LVSTRIS.XV.EXPLETIS

SEMINARIVM.MAIVS
QVOD.EX.ASSE.HAEREDEM.INSTITVIT
BENEFACTORI.EXIMIO
GRATI.ANIMI.CAVSSA
MONVMENTVM.POSVIT.ANNO.M.DCCC.LXXV

Digitized by Google

2. La seconde épitaphe se réfère à Mgr Turinaz. Elle a été faite à la demande de son neveu, qui continue si dignement sur le siége de Tarentaise les traditions de zèle, de piété et de charité de son vénérable oncle.

ARMOIRIES DU DÉFUNT.

HEIC.DORMIT.IN.PACE.X̄PI
AB.ANNO.M.DCCC.LXIX
DIE.II.NOVEMBR.
ILLMV̄S.AC.RMV̄S.D.D.
JOANNES.FRANCISCVS.MARCELLINVS.TVRINAZ
TARANTASIEN.ANTISTES
QVI
SEMPER.FIDE.PRAESTANS
PRO.DISCIPLINA.CLERI.ZELO.SVCCENSVS
PAVPERIBVS.LARGVS.PAVPER.IPSE.FACTVS
OMNIBVS.APPRIME.CHARVS
APVD.S.GENESIVM.EPISCOPALI.ONERE.DIMISSO
RECESSIT.ET.OBIIT
ANNO.LXXXIII.AETATIS.PERACTO
MORIENS.AVTEM.EX.PIETATE
INTER.SVOS.SEPVLTVRAM.INDIXIT

CAROLVS.FRANCISCVS.TVRINAZ
DIGNITATIS.NON.VIRTVTIS.HAERES
AVVNCVLO.DESIDERATISSIMO
ANNO.REPAR.SALVT.M.DCCC.LXXV
CVM.LACRVMIS.TITVLVM.EREXIT
VT.QVOS.DILEXIT.TANTI.PATRIS.MEMORIAM.TENEANT

Digitized by Google

3. La consécration de la cathédrale exigeait sur la pierre une mention spéciale. On saura donc désormais, grâce à la prévoyance du vénérable chapitre, qu'elle a été solennellement dédiée par un ancien évêque de Tarentaise, Mgr Martinet, alors archevêque de Chambéry, le 3 juillet 1831. Je me suis efforcé de varier un peu la teneur habituelle des formules adoptées en semblable occurrence et qui, à force de se répéter, manquent d'originalité et de distinction.

ANNO.DNI.M.DCCC.XXXI
V NONAS IVLII
HANC.ECCLESIAM.EPISCOPOR.TARANTASIEN.SEDEM
A.RVINIS.ERVTAM.ET.IVXTA.STYLVM.RECENTIOREM.REDACTAM
SVB.INVOCATIONE B.MARIAE.VIRGINIS
SANCTIQ . PETRI . APOSTOLOR . PRINCIPIS
RITE.CONSECRAVIT
ANTONIVS.MARTINET
ANTEA.PRAESVL.ORDINARIVS
TVM . CAMBERIEN . METROPOLITA
QVI.RECVRRENTE.DIE.ANNIVERSARIO
CHRISTIFIDELIBVS.VISITATIONIS.PRECVMQ.INTVITV
INDVLGENTIAM.SOLITAM.CONCESSIT

AD.REI.MEMORIAM
VEN.CAPITVLVM.MVSTERIEN.MARMOR.SIC.INSCRIBENDVM.CVR.
ANNO.SALVT M.DCCC.LXXV.

Digitized by Google

VII. — BRODERIES DIVERSES (XVIIe et XVIIIe siècles).

Puisque je fais l'inventaire de toutes les curiosités de la cathédrale, je ne dois pas oublier quatre broderies en soie nuancée qui, désormais, devront figurer au trésor, au lieu d'être tenues enfermées dans les armoires.

1. Le Pontifical romain exige que la bourse, dans laquelle se dépose le corporal, soit marquée d'une croix. On n'a pas généralement tenu compte de cette rubrique en France, et c'est pourquoi la bourse du XVIIe siècle que nous étudions, montre dans un médaillon sainte Christine, vierge et martyre. Le médaillon à fond blanc, comme il convient à une vierge, est accosté de deux fleurs en soie nuancée et à reflets d'or. La sainte est également en soie de couleur, seulement les chairs ont été ombrées au pinceau. Sainte Christine, que nomme une inscription en broderie d'or, porte une couronne sur la tête, dans la main droite la palme du martyre et dans la gauche deux serpents, par allusion au supplice qu'elle dut subir. Un autre serpent siffle et se redresse à ses pieds. Son cou est transpercé d'une flèche. Suivant la mode du XVIIe siècle, elle a des manches ouvertes qui laissent passer ses bras nus; un corsage à jupe courte, brodé en avant et rehaussé de perles; plus une robe bleue comme son manteau.

2. Voici un voile de calice fait pour accompagner cette bourse. Le galon d'or qui le contourne est riche et solide. Au milieu est une croix gemmée et perlée, qu'entoure en carré une broderie imitant des S, avec des fleurs nuan-

Digitized by Google

cées aux quatre angles. C'est beau et d'un grand effet. La croix que l'on place maintenant en France à la partie antérieure se mettait toujours autrefois au milieu, de manière à couvrir la coupe même du calice, autour duquel le voile formait des plis gracieux en retombant également de chaque côté.

3. Nous sommes encore au XVIIe siècle, avec cet autre voile en soie blanche, où brille au centre le nom de Jésus dans une auréole flamboyante et rayonnante, alternativement or et argent. Le champ du voile est tout entier couvert de fleurs brodées au naturel, tulipes, œillets, roses, anémones et d'appliques en velours rouge, bleu et vert. Tous les contours de cette broderie en relief sont accusés par un cordonnet en couleur claire. Le monogramme du milieu qu'accompagne un cœur percé des trois clous de la Passion, me permet de supposer que ce voile a été brodé par des visitandines ou pour un couvent de la Visitation.

4. La cathédrale doit être fière surtout de montrer un ornement complet, une chasuble, cinq chapes, quatre dalmatiques, que l'on dit avoir été brodées à Milan et qui datent du siècle dernier. Cet ornement vient d'être réparé à Grenoble. Le devant d'autel, qui en est le morceau le plus délicat n'a pas été retouché, quoiqu'il ne soit pas précisément en bon état. Il y a quelques déchirures et l'or s'est noirci par suite de l'humidité du local où ce parement a été longtemps tenu. Le fond est blanc, avec de larges rinceaux d'or dont les enroulements aboutissent à des feuillages de fantaisie ou à des bouquets de fleurs saisis au naturel. L'œil surtout s'arrête avec complaisance sur le médaillon central que relève un cadre en bosses d'or, rehaussé

Digitized by Google

en haut et en bas d'une espèce de fleur de lis massive. Dans ce tableau, car c'en est un réellement, la broderie lutte de perfection avec la peinture qui s'est réservé la coloration des chairs. Le dessin est un peu dramatique, comme le comportait le goût italien au siècle dernier, mais il attire par sa correction et sa grâce. La Vierge, assise sur des nuages lumineux, a quitté les ténèbres de la terre; elle monte au ciel, les mains étendues et les regards tournés vers Celui qui l'appelle. Ses pieds nus posent sur des têtes d'anges ailées. Vêtue d'une robe d'or, ceinte à la taille, elle est drapée dans un manteau bleu. Ses cheveux blonds retombent sur ses épaules et sa tête est entourée d'une irradiation d'un effet saisissant. Autour d'elle sont groupés des anges. Il en est un surtout, à sa droite, si pur, si noble, de formes si belles, qu'on le dirait dessiné par le chevalier Bernini. Sa figure est traitée avec la perfection d'une miniature, et à lui seul il vaut tout le tableau, digne réellement d'un maître.

Quels regrets de ne pas trouver ici dans quelque recoin le nom de l'artiste qui exécuta ce chef-d'œuvre de broderie, pour lui payer le juste tribut de notre admiration et faire vivre longtemps sa mémoire!

VIII. — BATON ABBATIAL DE ST. PIERRE II DE TARENTAISE (XIIe siècle).

Ici commence à proprement parler le *Trésor* de la cathédrale, dont chaque objet mérite une description détaillée.

Digitized by Google

Ce bâton mesure en hauteur 1m,30 c. Il se compose de trois parties : une pointe en fer, une hampe en bois de cèdre, dit-on, et une tête en ivoire sculpté.

La pointe, longue d'un peu plus de 17 centimètres, est formée d'une lame de fer, qui s'arrondit en manière de douille pour recevoir le bas de la hampe, laquelle n'y est entrée que par force et en la diminuant grossièrement à l'aide d'un couteau. La douille se prolonge en une tige droite et carrée, pour plus de solidité grossie au milieu comme d'un anneau également carré et termine au bout par un léger renflement qui, latéralement, a les courbes d'un losange. Cette pointe était nécessitée, non-seulement par l'usage qui ferre les bâtons à leur extrémité inférieure, mais encore par le symbolisme, car tout supérieur ecclésiastique a le devoir de piquer, pour les faire avancer, les lents et les retardataires. Une crosse qui existe à Metz finit ainsi un des deux vers qui la décorent : *pungeque tardigrados*.

La hampe, légère et commode pour la main, a conservé la couleur naturelle du bois résineux dont elle est formée ; elle n'a reçu aucun ornement.

La tête admet quatre parties distinctes : trois viroles et un *tau*. La virole opère la transition entre la hampe et le nœud : elle n'est pas parfaitement cylindrique, mais garnie de trois filets, un au milieu et deux en haut et en bas. Elle est ornée sur deux rangs d'une petite pyramide de points, entourés d'un cercle et disposés ainsi : trois à la base, deux au milieu et un au sommet. Des extrémités du triangle jaillissent des lignes droites ou obliques qui donnent de l'élégance à cette figure géométrique. Toute

Digitized by Google

cette ornementation, fine et délicate, était peinte en cinabre. La première virole adhère fortement au bâton dont on ne peut la détacher.

A partir de là nous observons, dans la tige qui sert à enfiler les trois pièces de rapport finales, trois retraits successifs. Actuellement, le premier retrait est rempli par un nœud qui, évidemment, n'a pas été fait pour ce bâton. C'est un disque aplati, épais de 28 millimètres, large de 75 et arrondi sur les bords. Le travail est grossier, irrégulier même, comme si on n'avait pu que difficilement l'arrondir, non pas au tour, car il eut été plus régulier, mais avec une lame mince et étroite dont on distingue encore les coupures inégales et irrégulières. De plus, au centre du nœud, on a incrusté une rondelle d'ivoire, circulaire, ajustée avec beaucoup de précision et percée à l'intérieur d'une ouverture en amande. J'en conclus que, ou l'ivoire était creux et alors il a fallu remplir le vide, ou le bâton auquel il devait s'adapter était lui-même en ovale, comme le sont les moulures du XIIIe siècle. Même ainsi retréci, ce disque d'ivoire va fort mal avec la hampe, qui est complétement circulaire. Il me semble impossible que cette pièce, qui d'ailleurs a un aspect tout différent, ait été faite primitivement pour le bâton que je décris. J'ai beau chercher à l'adapter de toute façon, je trouve toujours ces deux inconvénients : elle est trop large et, par conséquent, tombe sur l'anneau inférieur ; puis le vide qui reste de chaque côté fait qu'il est impossible de la tenir fixe, ce qui lui donne continuellement une inclinaison disgracieuse, tantôt à droite, tantôt à gauche. Enfin, je remarque aux veines qui sillonnent cet

Digitized by Google

ivoire, qu'il ne provient pas d'une dent d'éléphant, mais bien d'une dent de morse, observation qui me permet une fois de plus de décider que ce disque n'appartient pas au bâton de saint Pierre II, mais doit être d'une autre époque et d'un autre bâton. Je ne serais pas éloigné, en raison de l'aplatissement du nœud et de la forme de l'ouverture intérieure, de l'attribuer à la crosse de saint Pierre III, qui, en 1283, écrivait cet article dans son testament : « Croceam meam solum eburneam do et lego dictæ ecclesiæ S. Mariæ. »

A la place du disque il devait y avoir une autre virole plus petite qui n'existe plus, et une troisième virole plus étroite encore, également absente, sur laquelle posait la poignée d'ivoire.

Cette poignée est très belle et parfaitement conservée, quoique l'usage et le frottement de la main aient en certains endroits amorti, adouci et effacé le relief des sculptures, par exemple les têtes et les ailes des dragons. La partie supérieure est unie et le dessus sculpté avec art et goût. Des deux côtés on voit un feuillage montant droit, appliqué sur une feuille plus large et plissée, avec deux crochets qui lui donnent l'apparence d'une fleur de lis. Ces feuilles latérales s'élancent de chaque côté et s'épanouissent en feuillages ou en raisins que mordent des dragons ailés, dont la longue queue annelée se replie sous leur corps et revient en avant soutenir les côtés mêmes de la poignée, qui ressemblent à un bouclier arrondi par le haut et ogivé par le bas. L'intérieur de la poignée est creusé en forme de douille. J'essayais inutilement de la rattacher à la hampe (elle est trop large), mais, en exami-

Digitized by Google

nant de près, j'ai observé que le bois était tellement juste qu'il n'a pu entrer que violemment et en faisant tourner la poignée en spirale sur elle-même. De plus, la douille était également si étroite qu'elle s'est fendue de chaque côté sous l'effort qu'il a fallu faire pour y introduire le sommet de la hampe. J'hésiterais donc à affirmer que cette poignée d'ivoire a réellement été le couronnement du bâton que je viens de décrire, si, pour ne rien négliger dans l'étude d'un objet qui, comme relique, a une importance majeure, je n'avais à dire, en manière de circonstance atténuante, qu'en nettoyant la douille, j'ai trouvé d'abord du papier qui ne devait pas remonter à une époque éloignée; puis, tout à fait au fond, un morceau de toile qui est certainement d'une date reculée et qui a servi à l'origine à équilibrer la pointe dans la douille trop large. Je dois même ajouter que cette toile, reléguée là où elle n'avait plus aucune utilité, si on l'applique autour de la hampe, est complètement suffisante pour fixer la poignée, même avec un certain frottement.

Enfin, puisqu'il faut tenir compte des moindres détails, je noterai qu'en certains endroits on retrouve des traces de coloration rouge qui met ainsi en harmonie la poignée et l'ornementation de la virole inférieure.

Reste maintenant à préciser l'époque, l'usage et l'attribution traditionnelle de ce bâton.

La pointe de fer va parfaitement avec la poignée d'ivoire, dont le style est fortement accusé par les dragons et les feuillages perlés. L'anneau pointillé aurait, à la rigueur, une apparence plus ancienne que le XIIe siècle, mais il a été fait évidemment pour cette place. Je m'ar-

Digitized by Google

rête donc à cette date comme fournie par les données actuelles de la science archéologique. Quant au nœud, je ne puis le faire entrer dans une composition où je constate partout unité de matière et de style.

Que ce bâton soit un bâton abbatial et non un bâton de voyage, ce n'est pas une question pour les archéologues sérieux et exercés. Pour s'en convaincre, il suffit d'étudier les belles et utiles publications du chanoine Barraud, du R. P. Martin et du comte de Bastard, qui, à force d'exemples, ont pour ainsi dire épuisé le sujet. Le *tau* (on lui donnait ce nom à cause de sa forme en T) était exclusivement affecté aux abbés; c'est pour cela que le grand saint Antoine est représenté avec un bâton ainsi terminé, et que les Antonins, qui se sont mis sous son patronage, ont pris la lettre T pour symbole. Le *tau* a également une signification symbolique : il exprime l'espérance, faisant allusion à ce *tau* mystérieux imprimé avec le sang de l'agneau sur les portes des Hébreux qui devaient être épargnés par l'ange exterminateur, et aussi à ce signe exceptionnel que saint Jean, dans son Apocalypse, voit marqué sur le front des élus (1). Le *tau* ainsi envisagé est

(1) Les commentateurs de l'Écriture Sainte, au moyen âge, virent dans les deux textes de l'Écriture que je vais citer, d'abord un symbole de la rédemption par l'arbre sur lequel l'Agneau divin versera son sang et une marque de préservation pour les élus : or ce double signe, suivant leur interprétation, avait la forme mysterieuse du T pour mieux indiquer le salut par la croix : « Fasciculumque hyssopi tingite in sanguine qui est in limine et aspergite ex eo superliminare et utrumque postem..... Transibit enim Dominus percutiens Ægyptios; cumque viderit sanguinem in superliminari et in utroque poste, transcendet ostium domus et non sinet percussorem ingredi domos vestras et lædere. » (*Exod.* XII, 22, 23) — « Nolite nocere terræ et mari neque arboribus, quoadusque signemus servos Dei nostri in frontibus eorum » (Apocalyps. VII, 3). — « Et præceptum est illis ne lædèrent..... nisi tantum homines qui non habent signum Dei in frontibus suis. (*Ibid.* IX, 4).

Digitized by Google

est donc pour les moines, qui vivent sous la direction de l'abbé, l'espoir et le gage du salut éternel (1). On saisit maintenant sans peine pourquoi, à Metz, on avait gravé sur un bâton semblable ces deux vers qui nous donnent la clef du symbolisme que je viens de développer :

« Gens subjecta tibi te sentiat effera grandem;
« Spe trahe dilapsos pungeque tardigrados. »

La crosse appartenait aux évêques, dont la juridiction, limitée à leur diocèse, était indiquée par la volute recourbée. Longtemps ils combattirent pour maintenir ce droit, mais, dès le XIIIe siècle, les abbés quittèrent le *tau* pour prendre la crosse qu'ils portent encore actuellement.

La tradition, tant avant qu'après la révolution, porte que ce bâton est bien réellement le bâton pastoral de saint Pierre, premier abbé de Tamié l'an 1132, puis archevêque de Tarentaise l'an 1138. « Conservé et transmis de siècle en siècle par les religieux de l'abbaye de Notre-Dame de Tamié, de l'étroite observance de l'ordre de Citeaux, » dit l'authentique de 1818, il était « déposé

Mors devitatur per tau dum fronte signatur, dit une plaque symbolique, en cuivre émaillé, de la fin du XIIe siècle (*Annal. Archéologiq.*, t. VIII, pag. 12)

(1) Le *Journal officiel*, dans son n° du 5 octobre 1875, annonçant l'ouverture du tombeau de Guillaume de Ros, troisième abbé de Fécamp, décédé le 26 mars 1107, faisait observer que près du cadavre était son bâton « aujourd'hui déformé et prêt à tomber en poussière, » mais encore orné de deux anneaux. « On lit sur l'un d'eux VIRGA CORRECTIONIS et sur l'autre BACVLVS CONSOLATIONIS. Le *tau* était donc considéré symboliquement comme « une verge de correction, » en raison de sa pointe et comme un « bâton de consolation, » à cause de sa poignée On remarquera que ce symbolisme concorde avec celui que nous avons attribué au bâton de S. Pierre II et que les deux *tau* sont de la même époque.

Digitized by Google

dans la sacristie avec les autres reliques révérées dans le dit monastère jusqu'à l'époque de la destruction, à la Révolution de 1792. » Rien ne m'autorisant à suspecter cette tradition, que confirme d'ailleurs pleinement l'archéologie par la date précise qu'elle impose, je ne fais nulle difficulté de reconnaître dans le bâton légué à la cathédrale de Moûtiers, le *tau* abbatial dont se servit saint Pierre II comme premier abbé de Tamié en Savoie, autrefois archidiocèse de Tarentaise et actuellement de Chambéry. Cet objet, intéressant au point de vue de l'art du passé, est également précieux pour les fidèles comme une relique qu'ils doivent avoir à cœur de conserver et vénérer pieusement.

L'étui de bois dans lequel ce bâton est renfermé paraît dater du siècle dernier.

VIII. — COFFRET A BIJOUX (fin du XIIe siècle).

Ce coffret est incontestablement le joyau du trésor de Moûtiers. Au point de vue de l'archéologie, il est du plus haut intérêt; comme art, il faut louer son élégance et sa richesse. Sa conservation ne laisse presque rien à désirer; il est même rare de rencontrer des pièces d'orfèvrerie en aussi bon état.

Sa forme est un rectangle, qui mesure 0,11 c. en hauteur; 0^m,14 c. en largeur et 0^m,09 c. en profondeur.

Il se compose d'une boîte, d'un couvercle et d'un toit.

Le soubassement primitif manque actuellement: ce

Digitized by Google

devait être une plinthe filigranée et gemmée, supportée aux angles par quatre griffes.

La boîte est à jour, fermée par des lames de cristal qu'encadrent obliquement des bandeaux, ornés, comme tout le coffret, de filigranes, de pierres précieuses et de perles. Aux angles, quatre colonnettes unies, à feuilles romanes au chapiteau et base épaisse, soutiennent la plate-bande sur laquelle pose le couvercle.

Ce couvercle a conservé un glacis, dans le rectangle duquel s'inscrit un ovale elliptique, en forme de sceau ogival, incliné aussi et laissant aux angles des écoinçons, ornés avec le même luxe d'orfévrerie et de pierres.

La partie supérieure fait défaut. On peut supposer, à la place de la vitre qui la clôt maintenant ou un cristal taillé, ce qui n'est pas probable ; ou une calotte basse à côtes, tout à fait dans le style et le goût de l'époque ; ou même une coupole, soulevée sur des colonnettes et terminée par un fleuron épanoui. Je m'arrête peu à cette dernière hypothèse, qui donnerait au petit monument trop d'élévation.

Le travail d'orfévrerie, exécuté avec beaucoup de soin, exige quelques explications. L'intérieur ayant été récemment garni de velours, je ne puis me rendre compte de l'armature du coffret que par des objets analogues. Sur une âme en bois de chêne, pour fournir une plus grande résistance, ont été clouées de minces lames d'argent doré que rehaussent, par application, des rinceaux de filigrane gemmé.

Chaque plate-bande est bordée d'un filet, imitant une torsade, contre lequel viennent s'appuyer les enroule-

Digitized by Google

ments. Le dessin, le plus ordinairement formé par ces filigranes, striés comme s'ils avaient été tordus, est une triple tige, en manière de fleur de lis, liée au point de départ par une attache plate et terminée à ses extrémités par un fleuron saillant ; quelquefois à un des replis s'attache une vrille également fleuronnée. Posées obliquement, ces fleurs de lis sont séparées par les gemmes qui donnent un éclat incomparable au coffret. Au glacis du couvercle, le filigrane se complique de quelques vrilles accessoires, tandis qu'à la frise de la boîte il se simplifie, faute de place. Partout le fil est double et épais, ce qui donne plus d'ampleur aux tiges courantes.

Les pierres précieuses, au nombre de 147, alternent avec des perles. Je compte 40 perles, quelques-unes de premier choix. La plupart ont ceci de particulier qu'avant de servir à l'ornementation de ce coffret, elles avaient déjà été portées en forme de collier. Elles sont percées au centre, là où passait le fil d'or ou de soie qui les reliait ensemble.

Les pierres admettent huit variétés : le saphir bleu, l'améthyste violette, le grenat rouge foncé, le rubis rouge clair, le plasme d'émeraude d'un vert opaque, la turquoise également opaque et d'un bleu clair, la topase légèrement jaune et le cristal de roche.

Pierres et perles sont montées en bâtes, de formes diverses, rondes pour celles-ci, irrégulières pour celles-là. La bâte, striée à son rebord, s'élargit à la base et adhère à la plaque de vermeil du fond par deux petits clous, comme on le constate en examinant de près les lacunes du filigrane.

Digitized by Google

Ces pierres sont généralement taillées en cabochon, c'est-à-dire convexes, plus rarement en tablette avec partie supérieure bombée. Quant à la forme, elle est des plus irrégulières : presque toujours carrée, rectangulaire ou ovale, elle devient aussi parfois triangulaire ou anguleuse ; c'est ce qu'on nomme les pierres *baroques*, employées telles qu'on les a pour ne rien en perdre.

Elles sont pour ainsi dire semées au hasard sur le filigrane, car, à part l'alternance avec les perles, rien n'indique la préoccupation de les grouper ou par grandeurs ou par couleurs. L'orfèvre les a placées comme elles lui tombaient sous la main, sans songer à la symétrie. Les parois des montants ou embrasures sont seules traitées avec ce système d'harmonie qui nous plaît tant aujourd'hui : chaque panneau a, au centre, une grosse améthyste, flanquée aux quatre coins de quatre petits saphirs.

Plusieurs pierres sont des intailles antiques ; mais, vu l'exécution moins soignée, je ne les ferais pas remonter au delà du bas-empire. Sur une cornaline est gravé un scorpion, une palme sur un grenat et sur un rubis un petit bonhomme dont les linéaments sont très rudimentaires.

A la partie antérieure ont été mis en évidence deux camées antiques et datant également de la décadence de l'art de la glyptique. L'un ovale montre deux génies, vêtus et ailés, affrontés, foulant un sol couvert de végétation, sur lequel ils appuient la torche de l'hyménée. L'autre, réduit à une moitié par suite d'une brisure, offre le même sujet agrandi, mais infiniment mieux traité.

Sur les quatre faces la boîte du coffret est fermée par

Digitized by Google

des lames de cristal de roche grossièrement taillé. Là encore l'orfèvre a fait un emprunt à l'antiquité et il a adapté comme il a pu à son œuvre les morceaux disparates et incomplets qu'il avait à sa disposition. Ne les aurait-il pas lui-même mutilés pour les faire entrer dans sa composition? C'est possible.

En avant, deux bouquetins à longues cornes sont séparés par un arbre fantaisiste; celui de gauche est tronqué à la partie postérieure et de l'autre on voit à peine la queue. De l'autre côté deux lièvres à longues oreilles ont entre eux un arbre dont la tête s'élargit et retombe comme celle du palmier; ils courent, car derrière l'un d'eux on aperçoit la tête arrondie et le cou, avec collier perlé, d'un chien qui est près de l'atteindre. Sur une des faces latérales, mais renversé, est un chien courant qui, à cette place, a perdu le museau et un bout de la queue; sur l'autre face s'élance un lièvre, également poursuivi par un chien dont on ne distingue que la tête et une patte.

Taillées en relief dans un cristal épais, ces quatre scènes, malgré leur imperfection artistique, ne sont pas dépourvues d'intérêt : il y a de la vie et de l'entrain dans ces chasses au lièvre et au bouquetin, comme aussi il s'en exhale une forte saveur d'art bysantin.

J'attribuerais ces quatre fragments au VIIIe siècle environ; il y en a d'analogues à Aix-la-Chapelle et à Cologne, et il n'est pas improbable que ceux-ci aient été envoyés d'Orient à Charlemagne. Les croisades ont dû aussi importer un grand nombre de ces menus objets de luxe.

Il faut maintenant déterminer l'époque du coffret et sa destination. Je n'hésite pas, en raison de sa forme, de son

Digitized by Google

style et surtout des colonnettes d'angle qui sentent encore le faire roman, à le reporter à la fin du XIIe siècle. Je n'oserais pas aller jusqu'aux premières années du XIIIe.

Rien n'indique une destination pieuse. Seule, la forme en coupole, qui est toute hypothétique, pourrait dénoter un souvenir du Saint-Sépulcre et alors l'intérieur eut contenu des reliques de la Passion du Sauveur et des lieux sanctifiés par sa présence ou son attouchement en Terre Sainte. S'il y avait une inscription, elle devait être à la base. Nous sommes donc encore privés d'un élément important d'information.

Les choses étant ainsi, jusqu'à meilleur avis, je me prononce, comme attribution, pour un coffret de mariage. Don de fiancé, l'épouse devait y déposer ses parures, anneaux, colliers, bracelets. Un souverain ou un puissant seigneur ne reculait pas d'habitude devant un luxe qui allait de pair avec sa dignité et ses ressources personnelles.

Si le coffret a été fait pour l'église — ce dont je doute encore, — il aiderait à comprendre l'usage de certaines plaques de cuivre, historié et gravé, qui ne sont pas antérieures à cette époque et que l'on rencontre quelquefois dans les collections publiques ou privées. J'en citerai un exemple emprunté au *Limousin* : tout autour de l'ellipse circule une inscription, gravée sur plusieurs lignes et nommant quantité de reliques. On ne savait jusqu'à présent à quoi rattacher ces plaques isolées et détachées de l'objet qu'elles complétaient. Ne seraient-elles pas la plaque terminale du coffret et leur mission n'aurait-elle pas été de désigner les reliques qui y étaient renfermées?

Digitized by Google

Cette hypothèse donnerait enfin une solution à un problème d'archéologie longuement discuté.

IX. — PYXIDE ÉMAILLÉE (XIIe siècle).

Cette pyxide ou custode était destinée à conserver le Saint-Sacrement et à porter le saint viatique aux mourants.

Sa forme est une boîte cylindrique, avec couvercle conique en poivrière et croix terminale. Du sommet à la base, la hauteur est de 0^m,12 c.; le diamètre ne mesure que 0^m,06 c.

Ce vase sacré est en cuivre rouge, orné d'émail champlevé. Par endroits on remarque des traces de dorure à l'extérieur; l'intérieur, au contraire, est resté brut. D'où je suis autorisé à conclure avec raison, appuyé également sur d'anciennes rubriques, qu'il était garni d'une toile fine dans laquelle s'enveloppaient les hosties.

Le fond est maladroitement rapporté et fixé à la boîte par quatre clous à tête plate.

La décoration du pourtour se compose, en haut et en bas, de médaillons alternant, sur un fond bleu, avec un feuillage lancéolé.

Sur le champ blanc du médaillon circulaire se détachent les lettres SNI, accompagnées au-dessus d'une sigle ansée qui indique une abréviation et, en-dessous, d'une petite croix pattée, le tout réservé dans le métal. Les trois lettres, inscrites à rebours, doivent se lire IHS, en substituant la lettre H ou *Eta* à la consonne N qui n'a pas de

Digitized by Google

signification et dont on ne peut attribuer la présence ici qu'à l'ignorance de l'ouvrier. IHS, avec la sigle qui le surmonte, forme le monogramme du nom de Jésus. Emprunté aux Grecs, qui l'ont contracté en ne laissant que les deux initiatiales et la finale IHsovS, il s'est maintenu ainsi pendant tout le moyen âge chez les Latins et ce n'est qu'au XVIe siècle, pour ne pas en avoir compris l'origine et la signification, que les érudits d'alors se sont avisés de donner l'interprétation *Jesus Hominum Salvator*, qui est fausse de tout point, comme est erronée la traduction *Salvator Noster Jesus*, proposée pour le monogramme de notre pyxide.

La feuille mise en alternance avec le monogramme est lancéolée. On dirait une fleur de lis dont les ailes servent de base à un fer de lance et de point de départ à une enveloppe en amande, glacée d'émail glauque et qui se développe sur les côtés par quatre vrilles ou crochets. L'intérieur du fer de lance est bleu clair, ourlé de blanc, par juxtaposition d'émail et sans cloison intermédiaire.

Le couvercle adhère à la boîte par une charnière saillante, qui se répète en avant pour la fermeture, à laquelle a été donné le contour d'une tête d'oiseau. Cette seconde charnière a perdu l'aiguille qui la tenait fermée.

Au sommet du cône, une croix latine, unie et lisse, pose en s'élargissant, pour lui donner plus de force, sur un bouton qui se prolonge en chape. A la base court un double filet : l'un à fond bleu, semé de billettes posées obliquement, l'autre en émail glauque, interrompu par six clous saillants et inclinés, espacés régulièrement. Ces chevilles servaient à fixer le pavillon de soie qui envelop-

Digitized by Google

pait la pyxide et que nous retrouvons encore de nos jours sur tous les ciboires, en vertu d'une prescription du Rituel de Paul V.

L'époque de ce petit vase est le XIIe siècle très-avancé, touchant même à sa fin. Ce n'est pas un objet d'art, tant s'en faut. Limoges, qui l'a fabriqué, avait dans ses ateliers du beau et du médiocre, suivant les exigences des acheteurs. Le beau se payait cher et n'était pas accessible à toutes les bourses : il y avait les œuvres de pacotille, comme celle-ci, pour les églises rurales moins bien dotées. L'impéritie de l'ouvrier se trahit de toutes parts, d'abord dans la taille d'épargne qui est irrégulière et incorrecte, puis dans la qualité de l'émail qui adhère mal au fond.

Des pyxides analogues ne sont pas rares dans les collections publiques et privées. Plusieurs même ont été reproduites dans nombre de publications archéologiques, entr'autres page 285 de l'*Abécédaire d'archéologie*, édit. de 1859. Celle de Moûtiers, sans constituer précisément une variété de type ou une œuvre de choix, n'est pas néanmoins à dédaigner, et nous devons savoir gré à M. l'abbé Tremey, qui l'a découverte à Aime, d'en avoir généreusement doté le trésor naissant de la cathédrale.

X. — CHASSE ÉMAILLÉE (XIIIe siècle).

Ce coffret a la forme d'une châsse : ou plutôt il ressemble à une maison, *domus* (de là l'origine de l'appella-

Digitized by Google

tion italienne et allemande des cathédrales, *duomo* et *dom*) et mieux à une église, avec sa nef allongée, son chevet droit, sa façade et son toit à double pente. C'est à la fois simple, élégant et éminemment symbolique. Supposons le petit *dôme* orienté, comme l'était au moyen âge toute église, nous avons immédiatement la clef du symbolisme qui le décore. A l'orient, apparaît un ange; suivant les commentaires les plus autorisés, l'ange est essentiellement lumière et de plus il a été créé en même temps que la lumière physique. Il indique donc la grande clarté que le soleil de justice, en se levant sur le monde, a répandue pour dissiper les ténèbres de l'ignorance spirituelle.

L'homme, ainsi éclairé et guidé dans sa véritable voie, est fort et armé pour le combat; au côté du nord, il lutte contre les différents vices qui l'assaillent dans la vie et, par la grâce de Dieu, il en est victorieux. Le nord, par son froid et ses ombres, dénote parfaitement le péché qui glace l'âme et lui donne la mort.

A l'ouest, l'homme vainqueur, au soir de la vie, va entrer dans le repos éternel que lui ont mérité ses vertus.

Au midi, réchauffé par les ardeurs du soleil, se manifeste un double symbole : la grâce qui vivifie et la gloire qui illumine. L'une et l'autre émanent de Dieu directement. Voilà pourquoi le Christ trône de ce côté et y admet ses élus à partager son triomphe.

L'idée générale ressortira encore mieux de l'examen des détails qui exigent plus de précision dans la description.

L'ange du bon conseil occupe donc le chevet de la petite église. Sa tête est entourée d'un nimbe vert, symbole de foi, suivant cette belle expression du moyen âge : *Fides*

Digitized by Google

viret. Les ailes sont abaissées et au repos, mais étendues, car l'ange n'est qu'un messager, toujours prêt à exécuter les ordres de son souverain et, quand il le faudra, il saura quitter la terre pour les déployer vers les sphères célestes. Il porte un double vêtement, tunique et manteau, de deux nuances, mais l'un et l'autre bleus, car cette couleur est le symbole de la jouissance et du bonheur que l'on goûte au paradis. Le firmament donnait lui-même l'indication précise et rigoureuse de cette couleur (1). Le col de la tunique, suivant la coutume du temps, est garni d'un orfroi rehaussé d'une pierre précieuse ; c'est le luxe du vêtement, comme le portaient alors toutes les personnes de distinction. Les deux mains tendues font un geste différent ; la droite, levée et ouverte, montre le chemin à suivre et la gloire qui sera la récompense de la persévérance. La gauche, abaissée et vue par la paume, semble confirmer et maintenir dans la bonne voie.

L'espace n'a pas permis de représenter l'ange en entier ; on ne le voit qu'aux deux tiers. En lui donnant de moins fortes proportions, l'artiste pouvait fort bien, comme à la partie opposée, le faire plus petit et par conséquent ne supprimer aucune partie de son corps. Mais là, ainsi que sur d'autres monuments de même style et de même époque, perce l'intention symbolique. L'ange, en revêtant la forme humaine, ne prend que la partie la plus noble, celle qui représente l'intelligence et le cœur. En supprimant systématiquement la partie inférieure, par laquelle notre

(1) « Sapphirus cœli prœtendit colorem » (*Hug. a S. Victore*, II, 320.)

Digitized by Google

nature touche à la terre dont elle est sortie, on montre l'ange débarrassé des infirmités et des misères auxquelles nous sommes sujets. La partie élevée, noble, éthérée pour ainsi dire, reste seule et elle convient parfaitement à l'ange qui va apprendre à l'homme comment il faut combattre le vice et conquérir la vertu (1).

Le fronton du chevet manque complètement et nous n'osons proposer aucune restitution pour suppléer à l'ornementation qui devait le décorer.

Passant au côté droit ou au nord de l'église, nous trouvons une corrélation directe entre le mur et le toit. L'un et l'autre sont coupés diagonalement par des lignes bleues formant des losanges dans lesquels s'inscrivent des médaillons historiés, laissant libres des triangles ou écoinçons garnis de feuillages.

Le médaillon est à fond rouge, car le combat peut aller jusqu'à l'effusion du sang par le martyre. Il se rattache par quatre anneaux au fond de couleur verte que nous avons déjà vu symboliser la foi. Sur la paroi latérale le médaillon et le losange ont leur champ égayé de petites roses de métal qui, d'après les auteurs symboliques expriment encore les gouttes de sang transformées (2). Le vice ou le mal se présente ici sous un quadruple aspect, dragon et lion, basilic et aspic. Chacun de ces animaux malfaisants, dont deux imaginaires, se répètent par couple,

(1) Guill. Durand. *Ration. divin. offic.*, lib. I, cap. 2, n. 2. — Texier, *Essai histor. et descript. sur les argentiers et les émailleurs de Limoges*, apud *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, ann. 1842, pag. 178.

(2) « Respice rosam passionis sanguineæ, quomodo rubet in indicium ardentissimæ caritatis » (S. Bernard. *De Pass. Dom.* cap. CXXXII).

Digitized by Google

afin de rendre la propagation et la fécondité du mal. Nous avons ainsi le nombre exact des vices combattus. Les autres vices peuvent être considérés comme des dérivations de ces péchés capitaux, quoique la scolastique eût déjà établi, dès le XIIe siècle, le nombre sept pour caractériser les passions qui tyrannisent le plus violemment l'homme.

Le dragon est cauteleux, presque timide : il avance lentement, sans bruit, pour dissimuler sa marche furtive et prudente. Il a bien des ailes, mais il ne sait pas s'en servir ; il ne peut pas s'élever au-dessus du sol qu'il touche de tous côtés, par ses pattes, sa queue et son cou allongé. La queue, il ne la laisse pas traîner, il la replie sous lui pour mieux se cacher et éviter tout bruit qui pourrait le trahir. Sa gueule est ouverte et son œil ardent ; une aigrette, signe d'audace, surmonte son crâne aminci et allongé, car l'intelligence est sensiblement diminuée et annihilée chez le luxurieux, toujours avide de convoitises nouvelles et faisant parade de ses folles conquêtes. L'envie peut se trouver subsidiairement comprise dans cette passion.

Le lion est fait pour exprimer la colère et l'orgueil. Son ennemi lutte contre lui, d'abord à la façon de Samson, en déchirant de ses deux mains sa mâchoire qu'il saisit énergiquement, tandis qu'il s'est assis sur sa croupe et qu'il appuie ses jambes vigoureuses sur ses pattes pour le rendre impuissant à la résistance. L'artiste a eu en vue, à n'en pas douter, Samson lui-même, car il lui a donné une chevelure tellement abondante qu'elle s'étale de chaque côté de la tête en longues mèches. Dans l'autre médaillon, c'est une lionne qui se redresse comme pour bondir sur

Digitized by Google

son adversaire, qui la transperce de son épée et, du bras gauche, s'abrite contre sa fureur d'un long bouclier qui le couvre presque en entier.

La paresse, doublée de l'avarice et de la gourmandise, est parfaitement exprimée par le serpent qui, une partie de l'année, reste engourdi et, après avoir avalé gloutonnement l'animal qu'il a fasciné, demeure dans l'inaction jusqu'à ce que la digestion soit achevée. L'homme qui le combat, vêtu d'une jaquette recouverte d'un chaperon, a les jambes nues : on dirait un cultivateur des champs. Il l'étreint de ses deux mains et l'empêche de se jeter sur lui, ou se recourbe pour le tenir à distance.

Condensant davantage les idées et prenant pour base ce verset d'un psaume : « Super aspidem et basiliscum ambulabis et conculcabis leonem et draconem » (xc, 11), le lion symbolise admirablement l'orgueil, le dragon la colère, le basilic (produit monstrueux) la luxure, et le serpent la gourmandise. Nous restons mieux de cette façon dans les doctrines du temps.

S. Bonaventure, qui était contemporain de notre coffret, dit que le diable trouvant les âmes vides de foi y grave et moule l'image d'un animal et que cet animal est un vice : « Diabolus in quibusdam non invenit fidem catholicam, vel forte in illis sculpsit et formam figuram leonis, id est peccatum superbiæ ; figuram draconis, id est peccatum invidiæ. » (*Dicta salutis*, cap. *de peccato in generali*.

L'homme ainsi vainqueur jouit de sa victoire et la terre dont il s'est rendu maître par la constance de ses efforts, lui offre un genre particulier de satisfaction. Maudite, elle

Digitized by Google

ne pouvait produire que des ronces et des épines ; fécondée par le travail, elle s'enrichit d'une végétation plantureuse, à la fois utile pour subvenir aux divers besoins de la vie et agréable à la vue. Telle est la raison qui a fait tapisser les écoinçons, sur fond bleu, de feuilles dorées, à reflets d'azur et de pourpre.

L'ouest, où se couche le soleil, exprime le soir de la vie, comme l'a si gracieusement dit saint Thomas d'Aquin dans une de ses hymnes : *Vitæ vesperam*. Le martyre est consommé et par là celui qui a eu le courage de se sacrifier tout entier peut désormais prendre place parmi les élus. Il se tient debout au seuil du paradis qu'il va franchir, à la porte de cette église, image ici-bas du royaume des cieux (1). Il a le regard tourné vers le nord où il a combattu, tandis que tout le mouvement de son corps le porte vers le midi où il trouvera le prix de sa bravoure, *bravium*. Sa main droite est levée comme pour bénir, car

(1) S. Grégoire le Grand, dans son Homélie 38 sur les Evangiles, a fixé admirablement ce symbolisme de l'église matérielle, envisagée comme figure du royaume des cieux : « Plerumque in sancto Evangelio regnum cœlorum præsens Ecclesia nominatur : congregatio quippe justorum, regnum cœlorum dicitur, quia enim per prophetam Dominus dicit : *Cœlum mihi sedes est;* et Salomon ait : *Anima justi sedes sapientiæ*. Paulus etiam dicit Christum Dei virtutem et Dei sapientiam. Liquido colligere debemus, quia si Deus sapientia, anima autem justi sedes sapientiæ ; dum cœlum dicitur sedes Dei, cœlum ergo est anima justi. Hinc per Psalmistam de Sanctis prædicatoribus dicitur : *Cœli enarrant gloriam Dei*. Regnum ergo cœlorum est ecclesia justorum : quia dum eorum corda in terra nil ambiunt, per hoc quod ad superna suspirant, jam in eis Dominus quasi in cœlestibus regnat. » L'Eglise, assemblée des justes, ne pouvait être mieux exprimée que par le lieu saint où ils se réunissent. De plus, c'est à la mort que l'âme se détache de la terre et qu'elle commence à entrer dans le séjour de la félicité éternelle pour régner avec Dieu. S. Jean, image de l'âme victorieuse et récompensée, est donc bien à sa place à l'occident de la châsse.

Digitized by Google

déjà il peut communiquer une partie de la gloire qui lui est échue en partage et devenir l'intermédiaire entre le ciel qu'il montre et les clients qui l'invoquent. Son vêtement est très-significatif. C'est d'abord une longue tunique verte, sans ceinture; la foi l'enveloppe comme d'une armure impénétrable qui a émoussé les traits de l'ennemi (1) et ses reins ne sont pas ceints, parce qu'il est arrivé au repos et qu'il n'a plus besoin de ce qui est ici-bas l'indice du travail et de l'action (2). Comme l'ange qui est à l'orient, il a sur les épaules un manteau bleu, qui exprime clairement la jouissance des félicités célestes auxquelles il a été appelé par la miséricorde divine. Sa figure est sans barbe, pour dénoter la jeunesse éternelle des élus, et son nimbe couleur d'azur, afin de rappeler la splendeur du firmament où il doit régner désormais.

Je ne pense pas que cette châsse, dans l'idée de l'artiste, ait eu une affectation spéciale et que les ossements qu'elle devait contenir aient motivé une iconographie en rapport avec la destination. Je suppose plutôt que ces coffrets se fabriquaient à l'avance et, par conséquent, présentaient plutôt une idée générale qui pouvait s'approprier à tous les besoins. Autrement une commande eût été nécessaire et une foule de monuments analogues démontrent que ces articles se trouvaient tout prêts dans le commerce et que l'acquéreur n'avait plus qu'à choisir ce qui était à sa convenance. Je tenais à faire cette obser-

(1) « Accipite armaturam Dei ut possitis resistere in die malo » (*S. Paul, ad* Ephes. VI, 13.)

(2) « Accingite vos et vincimini » (Isai. VIII, 9) — « Accinge sicut vir lumbos tuos » (*Job*, XXXVIII, 3.)

Digitized by Google

vation parce que, rigoureusement, on pourrait donner un nom au personnage représenté à l'occident de la petite châsse. Les pieds nus indiquent nécessairement un apôtre et l'air de jeunesse du visage le désigne inévitablement comme S. Jean l'évangéliste. Cependant je ferai observer qu'il lui manque encore l'attribut le plus habituel de l'apostolat, qui est le livre. D'ailleurs, S. Jean n'est nullement déplacé ici. En lui peut se résumer le collége apostolique et la cohorte des martyrs, car, lui aussi, souffrit pour la foi à Rome et à Pathmos par les ordres sévères de Domitien. L'apostolat s'accuse encore dans cet arc triomphal, porté par deux colonnes et que surmonte un édicule que les archéologues ont nommé à tort *Jérusalem céleste*. Il est admis en symbolisme que les apôtres sont eux-mêmes les portes vivantes par lesquelles la doctrine évangélique est entrée dans le monde (1) et on ne conteste plus en archéologie la signification de ces tours, murailles et palais, placés là pour figurer les villes et les contrées évangélisées par l'apôtre. En tout cela il n'y a rien de nouveau, mais il importait de le constater sur le coffret dont nous étudions tout ensemble les détails multiples et la haute signification.

La paroi du midi se décompose en deux zônes : la partie supérieure et la partie inférieure, l'une et l'autre en

(1) S. Augustin, commentant le 86e psaume, formule le premier ce symbolisme : « Diligit Dominus portas Sion..... Quare sunt portæ (Apostoli) ? Quia per ipsos intramus ad regnum Dei. Prædicant enim nobis et cum per ipsos intramus, per Christum intramus. Ipse est enim janua. Et cum dicuntur duodecim portæ Jerusalem et una porta Christus et duodecim portæ Christus, quia in duodecim portis Christus. » Ici, nous n'avons qu'une porte, S. Jean, mais elle nous conduit directement au Christ, qui trône au midi de la châsse.

Digitized by Google

relation positive avec la façade du couchant. Admettant que S. Jean est l'apôtre debout à l'ouest, nous voyons de suite combien ce choix est approprié à la situation. En effet, par son Apocalypse, il a révélé le triomphe de l'Agneau immolé pour le salut de tous, les hommages qu'il reçoit au ciel (1), puis il a vu le Roi de gloire entouré des quatre symboles de sa puissance (2) et enfin les martyrs admis à former sa cour (3). Le toit de la châsse qui, par sa position même, se réfère à la partie supérieure du ciel, montre l'Agneau, victime glorieuse, appuyant une de ses pattes sur le livre que lui seul est digne d'ouvrir et arborant, comme un trophée, la croix sur laquelle il a versé son sang. Son nimbe crucifère est des plus caractéristiques et ce sont encore les auteurs mystiques du moyen âge qui vont nous aider à en préciser le sens. La croix d'or symbolise sa divinité, tandis que le champ d'émail vert se réfère exclusivement à son humanité. Comme complément de sa gloire, l'Agneau est enveloppé dans une auréole circulaire. A droite et à gauche, deux anges, un genou en terre, les ailes abaissées, tendent leurs mains vers Celui dont ils proclament la sainteté. Leur tunique est verte et leur manteau bleu : leurs pieds n'ont pas de chaussure, comme il convient aux êtres privilégiés que Dieu a choisis pour ses mandataires et ses hérauts. Une de leurs ailes monte le long de l'auréole et la couvre, pour rappeler peut-être l'attitude qu'avaient les chérubins dans le Saint des saints. Leur nimbe varie

(1) Apocalyps. V, 6, 9.
(2) *Ibid.* IV, 7.
(3) *Ibid.* XII, II.

Digitized by Google

quant à la couleur ; l'un est rouge, symbole de charité ; l'autre bleu, emblême de jouissance céleste. Plus bas le Christ, reconnaissable à son nimbe crucifère, à sa main qui bénit au nom de la sainte Trinité avec trois doigts allongés, à ses pieds nus (ce qu'il a de commun avec les anges, les apôtres et les prophètes), est assis en roi sur un arc-en-ciel et enveloppé dans une auréole elliptique qui manifeste sa gloire. Sa tête est ornée d'une couronne, en sa double qualité de juge et de roi (1). Sa figure dénote l'âge mûr : il porte les mêmes vêtements que le disciple bien-aimé, tunique verte et manteau bleu ; sa main gauche tient fermé le livre de vie, qui est en même temps le livre de sa doctrine, laquelle sera répandue aux quatre coins du monde par les évangélistes groupés autour de lui.

Sur un fond bleu, image du ciel et émergeant des nuages, on voit apparaître les quatre symboles bien connus : l'ange, l'aigle, le lion et le bœuf, dans l'ordre hiérarchique qui tient compte exclusivement de la dignité relative des animaux entre eux. L'ange ou l'homme, d'une essence plus élevée, prime l'aigle qui vole dans les airs : le lion, d'une nature plus noble, précède le bœuf, animal domestique. Ils ont tous les regards dirigés vers leur maître, dont ils attendent les ordres, et leurs ailes impatientes commencent à se développer pour prendre leur essor. Leur nimbe est vert ; les évangélistes ont

(1) « Jesum Christum, nostrum verum Salomonem ; qui est Salomon, id est pacificus in exilio ; Ecclesiastes, id est concionator in judicio ; Idida, id est dilectus Domini in regno, ibique rex » (S. Bernard. *Serm.* 4.)

Digitized by Google

vécu de la foi et c'est l'enseignement de cette même foi qui leur a été confié (1).

Tel est le sens premier et ordinaire de ces symboles, mais il y avait un sens plus caché et non moins en vogue au moyen âge : il est essentiel de le mettre en lumière. Le Christ triomphant paraît ici dans quatre attitudes différentes : l'homme de S. Mathieu proclame son humanité, l'aigle de S. Jean manifeste sa divinité, le lion rugissant de S. Marc annonce sa prédication infatigable et le bœuf de S. Luc redit son immolation.

A droite et à gauche du Christ, abrités par une arcade cintrée qui retombe sur d'épaisses colonnettes romanes, se tiennent debout deux saints qu'à leurs pieds nus et au rouleau qu'ils tiennent dans une main on peut reconnaître pour des apôtres. Leur nimbe bleu et leur double vêtement de même couleur spécifient l'état béatifique.

(1) S. Grégoire le Grand, dans son commentaire sur Ezéchiel, développe ainsi ce symbolisme : « Quid per faciem nisi notitia et quid per pennas nisi volatus exprimitur ? Per faciem quippe unusquisque cognoscitur, per pennas vero in altum avium corpora sublevantur. Facies itaque ad fidem pertinet, penna ad contemplationem. Per fidem namque ab omnipotenti Deo cognoscimur..... Per contemplationem vero, qua super nosmetipsos tollimur, quasi in aera levamur..... Notitia fidei, qua cognoscuntur a Deo, ipsa est in uno, quæ est simul in quatuor. Quidquid enim in uno inveneris, hoc in omnibus simul quatuor cognosces. Et quatuor pennæ uni, quia Dei omnipotentis Filium Dominum nostrum Jesum Christum simul omnes concorditer prædicant et ad divinitatem ejus mentis oculos levantes, penna contemplationis volant. Evangelistarum ergo facies ad humanitatem Domini pertinent, penna ad divinitatem quia in eum, quem corporeum aspiciunt, quasi facies intendunt : sed dum hunc esse incircumscriptum atque incorporeum ex divinitate annuntiant, per contemplationis pennam quasi in aera levantur. » Ce texte explique donc parfaitement les trois choses signalées dans l'attitude des évangélistes : le nimbe vert, symbole de leur foi ; les têtes dirigées vers le Christ, pour exprimer qu'ils voient la divinité dans l'humanité, et enfin les ailes éployées, qui leur permettent d'atteindre aux sommets les plus élevés de la contemplation.

Digitized by Google

Leur main gauche levée et leur tête légèrement inclinée indiquent à la fois le respect, la soumission et la joie. Le vicaire général Million, qui attribuait ce coffret au XIe siècle, a cru voir dans ces deux apôtres S. Pierre et S. Paul; mais leur figure, imberbe et sans caractère déterminé, empêche de s'arrêter à cette attribution fautive, car tous les deux ont, à cette époque, une physionomie propre et des attributs caractérisés qui ne laissent pas la plus petite hésitation à l'observateur (1). Ce sont donc deux apôtres innommés, pris au hasard dans le collége apostolique et figurant ici la foule des martyrs qui demandent vengeance à l'Agneau et en obtiennent satisfaction.

Voilà dans son ensemble ce coffret dont nous avons maintenant à étudier le côté artistique. La date s'affirme d'elle-même partout, et dans le style et dans l'exécution. Je ne crois pas me tromper en assignant pour sa confection le milieu du XIIIe siècle et en l'attribuant aux célèbres ateliers de Limoges. Ce n'est pas une œuvre banale et vulgaire, mais le produit choisi et heureusement réussi d'une école qui avait à ses ordres des artistes habiles.

Comme œuvre archéologique, je ne dirai pas que c'est rare ou hors ligne ; on trouve ailleurs mieux et plus complet : j'écrirai cependant avec conviction que cette relique du passé est précieuse par son exécution soignée et son état parfait de conservation.

Ce coffret, suivant le genre de l'époque, se compose d'une âme en bois de chêne, forte et épaisse, sur laquelle sont clouées des plaques de cuivre rouge. Le couvercle

(1) Voir la châsse de l'église de Gimel (*Bullet. monument.* 1875, p. 538.)

Digitized by Google

glisse de chaque côté au moyen d'une rainure qui en rend le maniement très facile.

Les plaques de métal sont creusées en taille d'épargne, c'est-à-dire que le métal est évidé de manière à former les contours des dessins et à mieux accuser et séparer les différentes teintes d'émail qui remplissent les cavités. C'est aussi ce que l'on nomme *émail champlevé*, parce qu'une partie du champ a été enlevée pour faire place à l'émail. La surface extérieure a été entièrement dorée et, au côté du midi, les têtes des personnages y font seules saillie. Le fond est complètement recouvert, à l'aide d'une fine gravure, de rinceaux courants remplis d'émail noir ou nielle qui en font ressortir les contours et les innombrables ramifications. Comme émail, la teinte est douce et harmonieuse. Six couleurs seulement sont employées : le bleu foncé qui, comme nuance, admet le bleu clair et le bleu verdâtre; le vert, qui est d'une teinte pâle; le rouge, foncé et opaque; le jaune, employé seulement aux contours et pour former la lumière du vert; enfin le blanc qui, dans les vêtements et l'ornementation, contourne le bleu clair pour simuler l'effet des rayons de lumière tombant sur une surface qui n'est pas plane. Le rouge encore est employé pour rendre la carnation aux pieds et aux mains des personnages, ainsi qu'aux figures de l'ange et de St. Jean qui ne sont pas en relief.

Cet émail est solide et résistant. Dans quelques endroits seulement il a éclaté et laisse des vides. Le cloisonnage, qui est pointillé pour en amortir la régularité, n'existe pas partout. Ainsi, aux colonnes et aux nimbes, des émaux de nuances diverses sont habilement juxtaposés et à la

Digitized by Google

cuisson ne sont pas confondus. Les nimbes, richement décorés, sont semés de petites roses qui ont leurs analogues dans les bordures à dessin ondulé et fond bleu qui contournent chacune des faces.

Quatre pieds de bois, recouverts de cuivre doré strié en losange, élèvent le coffret, qui doit être examiné également à la partie inférieure. En effet, le dessous a conservé sa peinture primitive, à la fois adhérente et brillante. Cette peinture se compose d'une première couche, d'un blanc luisant comme l'ivoire et légèrement jaunâtre, puis d'une seconde couche, couleur sang de bœuf, qui a été préparée à la cire.

Cette châsse fera certainement honneur au trésor de la cathédrale de Moûtiers, où elle peut prendre place, sans trop de défaveur, auprès du magnifique coffret gemmé dont elle n'est séparée pour la date d'exécution que d'une cinquantaine d'années au plus.

Ses dimensions sont : en hauteur, 0,16 centimètres ; en largeur, 0, 19 ; en profondeur, 0,08 centimètres.

XI. — PSAUTIER DE ST. PIERRE III (XIIIe siècle).

Il est dit, dans le testament de S. Pierre III, daté de l'an 1283, que cet archevêque laissa ses bréviaires et son psautier à l'église S. Jacques : « Relinquo ecclesiæ seu cappellæ sancti Jacobi et duos breviarios meos antiquos, qui quidem sunt in duabus partibus et psalterium meum. »

J'ai tout lieu de croire, en raison de l'époque, que ce

Digitized by Google

psautier est celui-même qui, du musée diocésain, a émigré au trésor de la cathédrale, afin qu'on pût le voir plus facilement et le vénérer presque comme une relique.

Ce manuscrit, haut de 0,16 centimètres et large de 0,11 centimètres, a été écrit sur parchemin dans la deuxième moitié du XIIIe siècle. Il compte actuellement 112 feuillets, répartis en quinze cahiers. Le commencement manque, ainsi que la fin et par-ci par-là il y a encore quelques pages de moins ou déchirées. Il débute par le verset du psaume 56 *Exaltare super cœlos Deus.*

Ecrit très correctement, il a à la marge, en plus petits caractères, l'antienne correspondante au psaume dans le rite férial.

Chaque verset commence par une initiale, alternativement bleue ou dorée. Les psaumes ouvrent toujours par une grande majuscule en or, appliquée sur un champ mi-parti bleu et rouge, contourné et fleuronné en noir. Quelques initiales sont plus développées, mais traitées d'après le même système.

Le manuscrit se termine, après le psautier, par les cantiques tirés des prophètes, le *Te Deum,* le psaume *Benedicite omnia opera,* le *Benedictus,* le *Magnificat,* le *Nunc dimittis,* le symbole de S. Athanase, les litanies des Saints et l'office des morts qui est tronqué.

XII. — GANTS PONTIFICAUX (XVe siècle).

On nomme gants pontificaux, en style liturgique, les

Digitized by Google

gants qui servent aux évêques lorsqu'ils célèbrent pontificalement la messe, c'est-à-dire parés de tous les insignes de leur dignité. Autrefois ils les portaient même aux autres offices solennels, comme vêpres et processions. Les anciens tableaux les représentent toujours gantés, quand ils ont la mitre en tête et la crosse à la main.

Le gant pontifical admet trois parties distinctes : les doigts, la plaque et la manchette.

Les gants qui appartiennent à la cathédrale de Moûtiers sont du genre dit *pontifical* et, comme tels, ils sont caractérisés, au dos de la main, par une croix et, au poignet, par un orfroi. Sans ce double signe distinctif on pourrait les confondre avec les gants que l'on portait à l'ordinaire pour se garantir du froid et qui, maintenant, sont devenus, surtout par la chaleur, d'une étiquette gênante.

Ces gants sont en soie blanche, fortement tricotés et faits à la main, au petit fer. Dans leur plus grande longueur, ils mesurent un peu plus de 23 centimètres et en largeur, au poignet, 10 centimètres. La main qui les portait devait être fine et courte : les doigts sont plutôt larges et replets que longs, l'extrémité est fermée par trois plis habilement combinés.

Au dos de la main est appliquée une croix en toile d'or, dont les extrémités se terminent en manière de fleur de lis, découpée en plusieurs lobes aigus. Les bords sont cernés par un cordonnet or et soie, qui forme au centre une étoile à huit rais, marquée à son foyer d'une verroterie rouge, retenue par quatre fils en diagonale.

Le poignet, également tricoté, offre un dessin en échiquier, pris en haut et en bas entre trois filets paral-

Digitized by Google

lèles. La bordure supérieure est agrémentée d'un courant d'ornements imitant des équerres pleines. Par dessus ce poignet, coupé sur le côté, est appliqué l'orfroi. Cette coupure indique clairement que l'on a eu l'intention de rétrécir cette partie qui, primitivement, devait être plus large, et comme le rebord n'est pas terminé régulièrement, je suppose que la manchette qui le prolongeait a été supprimée comme inutile, ce qui a motivé l'emploi d'un orfroi qui n'est pas dans les habitudes de cette époque. La coupe même de ce large galon fait soupçonner un évasement dans cette partie; mais, comme on le comprendra plus loin, ce que le galon avait de trop en largeur a été replié pour se conformer aux dimensions restreintes du poignet. Ce galon ne manque pas d'élégance : il est tissé or et argent, avec une petite dentelle d'or cousue sur les côtés et sur laquelle courent, à des distances égales, des espèces de trèfles ou de fleurons. Deux bandes de billettes obliques encadrent une vigne dont la tige, disposée en manière de frette, a pour chaque compartiment un pampre, un raisin et quelques vrilles. Toute l'ornementation, tissée en argent, ressort faiblement sur le fond d'or ; pour la détacher davantage, il eut fallu la cerner d'un trait rouge ou noir, comme on le pratiquait aux hautes époques du moyen âge.

Je trouvai la paire de gants exposée à la cathédrale dans un reliquaire de bois doré, du siècle dernier, avec l'ossement d'un des bras de S. Pierre II, archevêque de Tarentaise. J'ouvris la châsse pour examiner de plus près

Digitized by Google

le tissu et je vis avec surprise que l'authentique de la relique ne mentionnait pas les gants, considérés cependant par la tradition locale comme étant ceux de S. Pierre. De prime abord, je les jugeai d'une époque beaucoup plus récente que ce saint archevêque et, après examen, je ne crus pas pouvoir les reporter au delà de la fin du xve siècle. Que penser alors de la tradition qui ne s'appuyait ni sur un document authentique ni sur les données de l'archéologie? La tradition était-elle complétement fausse? Je ne le pensai pas, car toute tradition contient, sinon la vérité entière, au moins quelque parcelle de vérité; et tel était ici le cas.

Un nouvel examen me renseigna promptement sur la destination, infiniment probable, de ces gants pontificaux. Evidemment S. Pierre n'avait pu les porter vivant, puisqu'il y a un écart bien constaté de plusieurs siècles qui rendent, de ce côté, l'attribution impossible; mais il avait pu en être revêtu ultérieurement dans sa châsse. Je ne vois pas d'autre manière de concilier la tradition avec l'archéologie.

Une autre difficulté m'était venue immédiatement à la pensée. L'ossement conservé à la cathédrale dénote par ses dimensions une personne de haute taille et, afin que tout fût en proportion, l'anatomie exigeait une main beaucoup plus longue que celle pour laquelle ces gants ont été faits. Or, pour trouver une main à qui ces gants conviennent, il faut la supposer singulièrement réduite, non-seulement par la mort, mais par la décomposition du tombeau.

Au moyen âge, la canonisation consistait surtout dans

Digitized by Google

l'élévation du corps que l'on tirait de l'obscurité du sépulcre pour l'exposer sur les autels à la vénération de tous dans les splendeurs d'une châsse précieuse. En France, on se contentait généralement de recueillir les ossements et de les envelopper dans un suaire de soie aux couleurs éclatantes et aux riches dessins. En Italie et dans les pays circonvoisins, on faisait mieux. Le corps d'un évêque était vêtu pontificalement et quand, plus tard, les châsses furent ouvertes pour que le regard pût voir ce qu'elles contenaient, on aima à continuer la tradition et à contempler les pontifes parés comme aux jours où ils célébraient les saints mystères. Cette coutume générale m'autorisait déjà *a priori* à supposer qu'il avait dû en être ainsi pour S. Pierre. Trois observations particulières plus minutieuses furent pour moi un trait de lumière qui ne laissa plus subsister la moindre incertitude dans mon esprit.

En essayant les gants, je constatai que ma main, à laquelle le gant convenait pourtant parfaitement, ne pouvait y entrer à cause de l'étroitesse du poignet. Supposez qu'il s'agisse d'une main depuis longtemps flétrie par la mort, toute difficulté est immédiatement levée et on comprend aisément que le poignet rétréci est encore suffisamment large pour des chairs desséchées.

Bien plus, je trouvai à l'extrémité de tous les doigts, des brins de paille dont j'eus bientôt l'explication, quand je rencontrai au milieu d'eux un morceau de chair noirâtre, semblable à la chair qui adhère encore à l'humérus que possède la cathédrale. Comment ne pas admettre alors que les doigts, trop courts et trop maigres, puis-

Digitized by Google

qu'il n'en existait presque plus que le squelette, exigèrent que le gant fût bourré de paille pour conserver à la main gantée un aspect de vraisemblance? Et lorsque les gants furent retirés pour être séparés des ossements, une parcelle de la chair resta attachée à la soie comme témoin irréfragable de l'usage auquel ces gants avaient été affectés au xve siècle.

Ce n'est pas encore tout. La soie est tachée à la paume surtout et en quelques endroits par une matière graisseuse qui va de dedans en dehors, où elle est plus faiblement accusée. N'est-ce pas un signe évident que les gants furent mis au contact de chairs non complétement desséchées et que purent encore décomposer l'action de la chaleur ou de l'humidité? Je dirai même que quelques taches de cire, à l'extrémité des doigts, peuvent encore s'expliquer par la vénération des fidèles faisant brûler des cierges en l'honneur du saint patron de la contrée et il n'est pas impossible que quelques gouttes aient pénétré jusqu'à l'intérieur de la châsse par les fentes, du haut de la herse où ces *chandelles de dévotion,* comme on les nommait alors, étaient fixées.

Enfin on s'explique non moins facilement que la manchette ait été supprimée pour être remplacée par un orfroi qui appelait davantage l'attention.

Nous sommes donc en possession d'une relique, à laquelle l'archéologie a restitué sa véritable signification et que l'on peut encore continuer à exposer, puisqu'elle a été sanctifiée par le contact prolongé d'un corps saint et qu'elle a même été imprégnée de sa substance.

Digitized by Google

XIII. — LIVRE DE S. PIE V (1571).

Le trésor de la cathédrale a reçu, en dépôt, un curieux volume, de format petit in-8°, qui a pour titre : *Apologia libri de reditibus ecclesiasticis, a Martino ab Azpilcueta, doctore Navarro, super c ultimo,* XVI *q.*, I, *sermone primum hispano compositi et ab eodem postea latinitate donati, adversus N. in nonnullis ei contradicentem, eodem doctore Martino ab Azpilcueta authore. Ad Pium V, pontif. opt. max.* (*Romæ, MDLXXI, apud Josephum de Angelis*).

Le but de l'ouvrage est de combattre un auteur anonyme, dont la préface dit : *cujus nomen observantiæ causa taceo,* mais que l'on connait dans le monde littéraire sous le nom de François Sarmiento. L'imprimé est dédié à S. Pie V qui l'a loué dans un bref du 18 mai 1571, lequel bref en contient un autre à la date du 8 janvier 1543, adressé par Paul III « Dilecto filio Martino de Azpilcueta (1), decretorum doctori, primariam juris canonici in universitate studii Colimbrien. actu regenti. »

S. Pie V reçut en hommage, des mains même de l'auteur, le volume que nous avons sous les yeux. Il est doré sur tranche et relié en maroquin rouge, avec filets d'or, fleurons également dorés aux angles et au dos et, dans un ovale, sur le plat supérieur, l'écusson du pape surmonté de la tiare et des clefs. Les deux fermoirs de cuivre gravé

(1) La famille Azpilcueta était une des plus nobles de la Navarre. La mère de S. François Xavier portait ce nom.

Digitized by Google

sont terminés par des crochets qui s'agrafent au plat inférieur.

Le volume est en bon état de conservation. La reliure seule a un peu souffert au dos, où elle a été piquée par les vers.

Ce livre n'a pas seulement un intérêt bibliographique. Ayant appartenu à un Saint, il peut être considéré comme une relique (1); car s'il fut offert à S. Pie V, le pape le toucha certainement de ses doigts, l'ouvrit et le feuilleta, sans pourtant qu'on prouve qu'il s'en soit servi. Il importe néanmoins de constater son authenticité, ce qui sera facile à l'aide des feuillets de garde qui indiquent par des notes fort précises à qui il a successivement appartenu.

S. Pie V le donna à son neveu le cardinal Alexandrin (2), qui en fit cadeau à frère Dominique Rossi, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, lequel le passa à frère Grégoire, prieur de Foiano. Celui le transmit à Barthélemy Malvicini, prévôt de Castrospina, au diocèse d'Alexandrie, par qui il arriva à Antoine son frère, puis à Madeleine Ferrari femme d'Antoine, ensuite à Marc Azzacarelli et à Catherine sa sœur; enfin en 1679, à Barthélemy Biorgi, de Milan. En 1714, André Malvicini, prévôt également de Castrospina, en hérita; en 1741, il était la propriété de Pierre Bigatti, chantre de la même collégiale. Là s'arrêtent les attestations. Nous aurions aimé savoir comment

(1) On conserve à Rome dans l'église de S. Grégoire au Cœlius et on expose aux stations du carême le *Concile de Trente* de S. Pie V.

(2) Le cardinal Michel Bonelli, connu à cause du lieu de sa naissance sous le nom de cardinal Alexandrin, est enterré à Rome dans l'église de la Minerve, qui appartient aux dominicains.

Digitized by Google

Mgr Charvaz, précepteur de Victor-Emmanuel, évêque de Pignerol et mort archevêque de Gênes, en devint possesseur. Toujours est-il que c'est par lui qu'il se trouvait au grand séminaire de Moûtiers, à qui il l'avait légué par testament avec sa bibliothèque, lorsque je l'ai tiré de l'oubli pour le placer dans le trésor où il tient actuellement une place honorable.

Au bas du titre on lit ces deux lignes :

« Ill^{mi} et R^{mi} D. Cardinalis Alexandrini
fratri Dominico Rubeo munus grati animi. »

Je ne crois pas inutile de transcrire ici, malgré leur longueur, les attestations écrites en tête du volume par chacun des heureux propriétaires de la relique, comme la nomme expressément l'un d'eux.

« Die 21 Januarij 1622. Romæ.

« Ego Bartholomæus Malvicinus, e castro Spinæ, Alexandrinæ diocesis, indignus Dei sacerdos, cupiens penes me habere aliquid Sanctæ memoriæ Pii V, pont. max., ex comitatu Alexandrino oriundi, desiderium meum aperui pluribus amicis, ac præcipue Ill. D. Franco. Ceulo, civi Romano, qui ultro curavit ut ad manus meas perveniret hujusmodi Apologia, quæ fuit d^{i}. Pontificis et illamet quam ipsi dedit author Martinus Navarrus.

« Hanc autem dictus Pontifex postea tradidit Illmo et Rev^{mo} D. Card^{li} Alexandrino, ejus nepoti, hisce verbis : « Accipite librum hunc, author N. illius plus quam par sit laudibus Nos prosequitur. » Idem cardinalis, sequuta morte d^{i}. Pontificis, hanc ipsam concessit fratri Dominico Rubeo, ordinis Prædicatorum, dum et ipse inter plures

Digitized by Google

aliquid peteret ex reliquiis tanti Pontificis; ac modum et verba quibus eam a Papa acceperat declaravit. Decedens autem iste frater Dominicus eum reliquit fratri Gregorio, Priori de Foiano, adhuc viventi; à quo dictus N. Francus curavit mihi concedi ut desiderio meo fieret satis.

« Ego Bart^{s}. qui supra ac Præpositus d^{i}. loci Castri Spinæ, manu propria.

« Ita est. Fr^{s}. Ceulus, manu propria.

« Iste liber anno 1679, ij mense decembris, pervenit in me Bartholomeum Biorgium ob mortem secutam D. Marci Azzacarelli, cui donatus fuerat a D. Angela Magdalena Ferraria Malvicina, uxore Antonij Malvicini, fratris d^{i} R. D. Bartholomei et ob donationem mihi factam a D. Cath^{a} Azzuccarelli ejus sorore.

« Ego Bartholomeus Biorgius qui s^{e} manu propria.

« De anno 1714 suprascriptus Bartholomeus Biorgius, e civitate Mediolani, mihi infrascripto hunc librum, sive hanc reliquiam titulo donationis transmisit, ut posset dici a Malvicinis accepi, Malvicino donavi. Pro fide datum Alexandriæ anno 1714 die 5 maij.

« Ego Andreas Malvicinus, oppidi Castro Spinæ, capellanus cathedralis Alexandriæ.

« Liber iste a M. R. D. Preposito Castri Spinæ, Andrea Malvicino enixis meis precibus compulso fuit mihi elargitus die 30 Augusti 1741.

« Pro fide Cantor Petrus Ant^{e}. Bigattus. »

Digitized by Google

XIV. — STATUETTE EN IVOIRE (XVIIe siècle.)

L'église paroissiale d'Albertville a offert au trésor de la cathédrale une statuette en ivoire, sculptée avec art et dans le goût espagnol. Je la crois du commencement du XVIIe siècle, peut-être même de la fin du siècle précédent.

Il serait assez difficile de dire qui elle représente, faute d'attributs spéciaux. On l'a nommée S. Jean-Baptiste, mais sans motif plausible, car parmi les vêtements devrait figurer celui en poil de chameau que la tradition lui reconnaît d'après l'Evangile. Serait-ce S. Jacques Majeur, l'apôtre de l'Espagne, quoiqu'aucun signe ne le caractérise spécialement? Je préférerais, jusqu'à plus ample informé, y voir le Sauveur.

Cette statuette, haute de trente centimètres, a été faite avec l'extrémité d'une dent d'éléphant : aussi est-elle légérement penchée. L'artiste a tiré parti, comme il a pu, de l'ivoire qu'il avait entre les mains et qui était d'un emploi ingrat. Comme la dent manquait d'ampleur, une pièce a été collée et chevillée au côté gauche, mais habilement dissimulée dans un pli du manteau. La tête a été rapportée et s'enfonce dans les épaules au moyen d'une cheville ; on l'a même si souvent maniée que les bords du cou ont éclaté et qu'au lieu d'être fixe, elle est désormais chancelante. Les pieds et les mains sont actuellement brisés et les trous qui restent dans l'ivoire indiquent comment, au moyen d'un tenon, se maintenaient ces

Digitized by Google

pièces de rapport. La main droite, ajoutée en bois, est seule restée en place, mais elle est peu solide et pourrait s'arracher facilement.

Le socle est moderne, en bois peint : il contraste par sa simplicité avec la richesse de l'ivoire.

La tête, sculptée avec finesse, prend un ton dur à cause de la couleur noire dont on a teint les prunelles, les sourcils, les cheveux et la barbe. La tunique, à col rabattu, est rehaussée de grands ramages rouges, pointillés et bordés d'or ; elle tombe en plis gracieux sur les pieds. La ceinture, entièrement rouge, se noue en avant. Un cordon rouge retient au cou le manteau, bordé d'un galon d'or et semé de rosaces et de rinceaux jaune et or. Ce manteau, jeté sur l'épaule gauche, est relevé sur le même bras ; il descend ensuite jusqu'à terre, se ramène en avant et passe dans la ceinture.

La main droite, appuyée sur le manteau, n'est pas détachée du bras pendant, ce qui donne un air guindé et gauche. L'autre bras, levé à hauteur de la taille, ne pouvait que montrer ou tenir un objet qui a disparu.

XV. — PALAIS ÉPISCOPAL DE MOUTIERS.

1. Le palais épiscopal de Moûtiers longe le flanc méridional de la cathédrale. Son entrée est à l'ouest et sa façade la plus étendue se développe sur les bords de l'Isère. Sa reconstruction date de l'an 1610, ainsi que l'atteste une inscription en grandes majuscules, qui est plaquée du côté de la rivière. Anastase Germonio, archevêque de

Digitized by Google

Tarentaise, y est mentionné comme l'auteur de cette partie de l'édifice.

ANASTASIVS
GERMONIVS
ARCHIEPVS . E
FVNDAENTIS (sic)
EREXIT . AN . SVI
PONT.[1] II MDCX

2. Il ne faut pas croire, malgré cette inscription, qui ne semble pas admettre d'exception, que l'évêché soit tout entier de cette époque. A l'extrémité de la façade occidentale se dresse un haut pavillon, actuellement bien remanié, mais qui, à en juger par les graphites tracés sur plusieurs de ses parois intérieures, vers le toit, doit remonter au moins au xve siècle. Deux bases de colonnes, égarées dans les cours et un reste de cheminée fournissent également cette même date. L'ancien escalier, qui mène des appartements à la cathédrale, a ses clefs de voûte ornées d'une étoile empruntée aux armoiries de Mgr de Chevron, que l'on voit encore sculptées au fronton de la porte, puis répétées à une cheminée des combles et à la porte du jardin, avec les millésimes de 1667 et 1668. Il siégea, en effet, de 1632 à 1658 et déploya une grande activité, à ne considérer que son écusson apposé sur les objets ou édifices dûs à sa générosité. L'ancienne cuisine, située au rez de chaussée, a encore son manteau de cheminée décoré d'armoiries, timbrées de

(1) Pontificatus.

Digitized by Google

la croix archiépiscopale, mais que je ne sais à quel archevêque attribuer; peut-être sont-elles de Mgr Germonio, puisqu'on les rencontre dans la partie qu'il a reconstruite. La fontaine, appuyée contre le mur du jardin, par ses armoiries et sa date de 1736, reporte à l'épiscopat de François-Amédée Milliet d'Arvillars.

3. L'évêché a été entièrement modernisé tout récemment, depuis l'annexion de la Savoie à la France. La grande salle synodale, coupée en plusieurs pièces, n'a conservé de son état primitif qu'un plafond à poutrelles obliques qui réunies imitent des chevrons. La collection des portraits des archevêques est fort incomplète ; cependant il a été possible, pendant mon séjour à Moûtiers, d'y ajouter quelques tableaux.

4. Au second étage, l'Académie de la Val d'Isère a établi son musée géologique, numismatique et archéologique, qui va devenir le musée du diocèse et où prendront place les objets exposés à se perdre ou hors d'usage dans les églises.

J'ai noté dans le médailler une très belle médaille en bronze, frappée à Rome au xve siècle et représentant, d'une part, le buste de Pie II et, de l'autre, un pélican se perçant la poitrine, avec cette double légende en vers :

ENEAS PIVS SENENSIS PAPA SECVNDVS
ALES VT HEC CORDIS PAVI DE SANGVINE NATOS

L'époque romaine a fourni des antéfixes en terre cuite, d'un bon style; des lampes; quantité de poteries, dont quelques unes en terre dite de Samos; quelques frag-

Digitized by Google

ments de mosaïque de marbre et des débris de ces pavés en pièces de rapport dont le serpentin et le porphyre faisaient le principal ornement et auxquels s'ajoutaient des marbres de nuances diverses.

Comme manuscrits je dois signaler :

Un commentaire du jésuite Suarez sur toute la logique d'Aristote, professé à Paris au collége de Clermont en 1585 : « Commentaria in universam Aristotelis logicam, tradita Lutetiæ apud Claromontanos, anno Domini 1585. »

Les « Recognoissances neufues de la Chappelle Saincte Catherine au clouster de l'église cathédrale de Sainct Pierre de Tharentaise » (1562).

Le « mandement du marquisat de Saint Maurice » (1679).

Un antiphonaire, écrit en 1708 par frère Pierre Devigo, en rouge et noir, à l'aide de cartons découpés. Il a pour titre *Proprium de Tempore* et est signé ainsi en trois endroits en lettres minuscules :

Frater Petrus Devigo
perfecit hunc librum die
16 mensis februarii, anni 1708

Frater Petrus Devigo
fecit hunc librum
Devigo

Sous le rapport de la liturgie, il est utile de constater qu'il existe au musée deux missels imprimés en gothique, avec rubriques rouges, et qui sont intitulés : *Missale ad usum Tharentasiæ :* l'un d'eux a conservé sa couverture de bois, recouverte de cuir gaufré et ses clous de cuivre ouvragé. Malheureusement l'un et l'autre sont déchirés

Digitized by Google

aux dernières pages, qui nous auraient fait connaître la date et le lieu de l'impression. (1) Au mu séeexiste aussi un missel de la cathédrale de Genève, *Missale secundum usum ecclesiæ dyocesis Gebennensis,* qui fut imprimé à Genève par Jean Fabri, en 1491.

Enfin je m'arrêterai devant un écusson sculpté qui porte les trois initales I. L M et la date de 1677, pour faire observer que le chapeau qui surmonte l'écu n'a que deux rangs de houppes ou trois houppes de chaque côté, indice de la dignité canoniale, d'après le droit commun et l'usage des églises de France. Ce même chanoine a fait don à l'église de Ste-Marie de quatre tableaux armoriés.

(1) M. le chanoine Miédan-Gros, secrétaire de l'Académie de La Val d'Isère veut bien me transmettre la note suivante qui tranche tout doute.

« Je possède un missel absolument semblable à celui du musée, et comme ce dernier déchiré aux dernières pages; de plus, je possède un bréviaire *ad usum Ecclesie metropolis Tharanthasiensis.*

« Après avoir scrupuleusement étudié et comparé ces deux volumes, je suis arrivé à cette conclusion qu'ils sortent évidemment des mêmes presses et qu'ils ont été imprimés à la même époque.

« Or je lis, au dernier feuillet de mon bréviaire : *Finis breviarii ad usum insignis metropolitane ecclesie bti Petri Tharanthasien..... Impressi Lugduni...* (in) *dustria honesti viri L..... Lescuyer calcographi..., mandato tamen ac licentia reverendissimi in Xto patris Dni Philippi ..... Archiepi et princi* (pis) *Anno* (Domini) *milesimo quingent* (esimo) *nono Die vero..... Julii.*

« C'est donc entre 1519 et 1559 qu'il faut fixer l'époque de l'impression de notre missel, faite par ordre de Jean-Philippe de Grolée, car de 1500 à 1600 nous ne trouvons que cet archevêque du nom de Philippe.

« Enfin deux notes, écrites par le précédent possesseur de mon bréviaire dans le volume même, donnent la date de l'impression du bréviaire et du missel. En voici le texte : *sur la couverture du livre était écrit en caractères vieux : Breviarium diocesi Tarantasiensi o im proprium* 1519. — *L'archevêque de Grolée a aussi fait imprimer en* 1540 *un missel conforme à ce bréviaire.*

« L'auteur de ces notes, M. le chanoine Chevray, qui m'a fait cadeau du bréviaire et du missel de Tarentaise, a sans doute lu dans ce dernier la date de 1540, pendant que le volume était encore intact. »

Digitized by Google

XVI. — TESTAMENT DE L'ARCHEVÊQUE RODOLPHE (1270).

Le testament de l'archevêque Rodolphe, rédigé l'an 1270 et déjà publié par Besson, pages 391-394, énumère plusieurs legs dont il est utile de faire mention :

Une chapelle, composée d'une chasuble, d'une tunique, d'une dalmatique et d'une chape ; une autre chapelle, six bassins d'argent, un grand calice, un autre calice, une bible avec glose, un petit livre de prières, composées par St. Thomas, probablement l'archevêque de Cantorbéry ou lui ayant appartenu ; une autre petite bible, plusieurs livres de droit et quelques sermonaires.

« Item damus et legamus Ecclesiæ supradictæ (la cathédrale) unam Capellam meliorem quam tempore obitus nostri habebimus, scilicet casulam, tunicam, dalmaticam, cappam, et duo bacina argentea pulchriora et meliora quæ obitus nostri tempore habebimus. Item damus et legamus Ecclesiæ Sanctæ Mariæ meliorem capellam quam habebimus tempore obitus nostri, et unum calicem meliorem et grossiorem quam habemus et duo bacina argentea quæ habebimus post illa quæ legamus Ecclesiæ S^ti Petri. Item damus et legamus Ecclesiæ S^ti Petri alium calicem quem habemus. Item eligimus sepulturam nostram in domo Carthusiensi, si citrà mare decedere nos contingat ; si autem ultrà mare decedamus, volumus et præcipimus quod aliqua pars corporis nostri ad dictam domum Carthusiensem apportetur, cui damus et

Digitized by Google

legamus duo bacina argentea meliora quæ habemus post quatuor quæ legamus Ecclesiæ Sanctæ Mariæ et Ecclesiæ Sancti Petri. Item damus et legamus eidem domui Carthusiensi Bibliam nostram glossatam; volumus tamen et præcipimus quod usum dictæ Bibliæ habeat Petrus Decanus Valeriæ, nepos noster; item volumus quod eidem restituatur quidam parvus liber orationum S^ti Thomæ quem habemus. Item damus et legamus eidem domui centum libras Viennen. dividendas inter domos ejusdem ordinis per Priorem Carthus. quas volumus et præcepimus solvi super mobilibus nostris quæ habebimus tempore obitus nostri. Item damus et legamus Rodulpho archidiacono Tarentas. usum alterius Bibliæ nostræ parvæ, proprietatem vero legamus Ecclesiæ S^tæ Mariæ, ità quod canonicus qui vellet studere in theologia usum illius habeat, proprietate semper reservatâ dictæ Ecclesiæ S^tæ Mariæ. Item damus et legamus eidem Rodulpho, omnes libros utriusque juris quos habemus et habebimus tempore obitus nostri..... Item damus et legamus omnes libros nostros sermocinales utrique Ecclesiæ communiter, scilicet S^tæ Mariæ et S^ti Petri, divisio dictorum librorum fiet per Archidiaconum et Priorem. »

XVII — TESTAMENT DE ST. PIERRE III (1283).

S. Pierre III, fils de Guillaume Grossi du Châtelard, 41e archevêque de Tarentaise, prit, en 1271, possession du siége auquel l'appelait l'élection du chapitre métropolitain. En 1283, il faisait son testament, acte précieux

Digitized by Google

qu'il convient, au point de vue spécial de l'archéologie, d'analyser et de commenter. Nous aurons ainsi l'état de sa maison, personnel et mobilier.

1. L'argenterie comprend, parmi les ustensiles employés aux usages journaliers (*de utensilibus meis argenteis*), deux pots d'argents, de médiocre capacité et affectés probablement au service de la table pour verser l'eau ou plus probablement le vin et l'hydromel : l'un sera employé à la bénédiction et conservation du saint chrême ; l'autre sera réservé à l'huile des catéchumènes. J'ai vu, dans le trésor de la cathédrale de Bénévent, les pots en argent que fit faire le cardinal Orsini pour la cérémonie du jeudi saint ; c'est le pot ordinaire, tel que nous le connaissons, avec une panse très développée, un col assez large et fermé par un couvercle, et une anse qui en facilite le maniement. « Volo et ordino de utensilibus meis argenteis et primo lego dictæ ecclesiæ sancti Petri duos potos argenteos mediocres, unum pro chrismate et alium pro oleo. »

Une autre pot plus petit est légué à la cathédrale pour l'huile des infirmes : « Item et quemdam minorem potum argenteum lego eidem pro oleo infirmorum. »

Un croix d'argent, celle que l'on portait devant l'archevêque, en raison de sa dignité ; les archevêques ne peuvent, en effet, l'avoir qu'en argent, à moins qu'ils ne soient cardinaux et alors elle est d'argent doré : Ecclesiæ autem Sanctæ Mariæ de Musterio lego crucem meam argenteam. »

Un évangéliaire et un épistolier, pour le chant de l'évangile et de l'épître aux messes pontificales, l'un et

Digitized by Google

l'autre à reliure d'argent : « (A Ste Marie) textum Evangeliorum coopertum argento » — « Do et lego ecclesiæ sancti Petri textum Epistolarum coopertum argento. »

Un grand calice, à coupe large et profonde, parce qu'il servait, non-seulement à la communion du prêtre, mais aussi à celle du diacre et du sous-diacre, comme il s'est pratiqué à l'abbatiale de S. Denis jusqu'au siècle dernier et se pratique encore, chaque fois que le pape officie pontificalement : « Majorem calicem meum. »

Des burettes : « urceolos. »

Un encensoir et sa navette : « thuribulum et acerram. » Comme encensoir de cette époque, je puis citer celui en argent que donna Boniface VIII à la cathédrale d'Anagni, où il occupe une place distinguée dans le trésor.

Une coupe d'argent montée sur un pied, sans couvercle, Peut-être n'est-ce qu'un hanap ou vase pour boire dans les festins. Je le croirais d'autant plus facilement que S. Pierre III ne le légue pas à une église, mais à son neveu, ce qui laisse entendre qu'elle n'avait pas de destination ecclésiastique, et, comme ce neveu était archidiacre d'Aoste, l'archevêque lui demande des prières en retour : « Unum ciphum argenteum cum pede sine coopertorio et hoc non tamquam nepoti, sed ut roget pro me Dominum J.-C. »

Quatre coupes d'argent : « Item volo et ordino quod quatuor ciphi argentei et quæcumque..... quæ habui a fratre Guillelmo, reponantur in manu Domini Prioris Sancti Petri. »

Deux chandeliers d'argent, donnés par Maître Jacques Carrel et posés sans doute sur l'autel pour les saints offices,

Digitized by Google

car la liturgie n'en comportait pas alors plus de deux, comme on le constate sur les très intéressantes fresques du portique de S. Laurent hors les murs, à Rome, qui sont également du XIIIe siècle. *Maître* est un titre obtenu à la suite d'examens dans une université ; il indique ici un ecclésiastique, selon qu'il est encore mieux spécifié dans l'article suivant : « Item do et lego eidem ecclesiæ Sanctæ Mariæ duo candelabra argentea, quæ habui a Magistro Jacobo Carrelli. »

Deux autres chandeliers d'argent, cadeau du curé de Belleville et pouvant avoir eu une destination aussi bien profane que religieuse, car les chandeliers servaient également à l'éclairage des salles et des appartements : « Reliqua vero duo candelabra argentea, quæ habui a Magistro Raymundo curato ecclesiæ Bellævillæ, do et lego ecclesiæ S. Petri. »

Deux autels portatifs, pour célébrer la messe en voyage, car les autels fixes des églises étaient toujours consacrés. Il en existe encore beaucoup en Allemagne de ce genre et de cette époque; ils ont, à la partie supérieure, une plaque de marbre, encadrée et doublée de métal, quelquefois élevée sur quatre pieds ou griffes. « Item ecclesiæ S. Mariæ de Musterio prædictæ do et lego pro ornamentis duo altaria portabilia. » Ne faudrait-il pas plutôt lire *portatilia?* Besson, auquel j'emprunte ce document (pag. 395-398) est plein de ces erreurs. *Pro ornamentis* signifie que les autels, destinés exclusivement aux voyages, n'ayant plus leur utilité dans l'église qui en hérite, ils seront conservés dans le trésor à titre d'ornements,

Digitized by Google

d'objets précieux ou plutôt seront affectés à l'achat d'ornements, selon la clause insérée ailleurs.

Une théque ou cassette d'argent, contenant des reliques de S. Théodule. Les procès-verbaux des églises du diocèse, au siècle dernier, mentionnent plusieurs fois des reliques portant le même nom : « Item textam (*lisez* thecam) reliquiarum Sancti Theoduli relinquo ecclesiæ seu cappellæ Sancti Jacobi. » S. Théodule est un évêque de Sion en Valais.

Quatre bassins d'argent, appartenant à la chapelle de l'archevêque. C'est ce qu'on nommait les *gémellions*, parce qu'ils servaient par couples; c'est ainsi qu'ils sont légués aux églises de S. Pierre et de Ste Marie, mais les chanoines de la cathédrale sont autorisés à choisir ceux qui ont le plus de valeur. Avec l'un de ces bassins l'on versait l'eau sur les mains du prélat, l'autre recevait en dessous l'eau versée. « Item de quatuor pelvibus meis argenteis cappellæ meæ do et lego duos ecclesiæ S. Mariæ de Musterio, alios duos ecclesiæ S. Petri; ita quod canonici S. Petri accipiant ex illis et habeant quos plus voluerint (*restituez* valuerint). »

Le reste des ustensiles, autrement dit de l'argenterie, est divisé en trois parts, mais sans détail aucun des objets : « Duas autem partes utensiliorum meorum argenteorum do et lego dictæ ecclesiæ S^tæ Petri, tertiam vero partem do et lego dictæ ecclesiæ Sanctæ Mariæ pro ornamentis aut aliis acquirendis. » Ainsi les objets que l'on reconnaissait ne devoir pas servir à l'église de Ste Marie pouvaient être vendus pour acheter soit des ornements, soit ce dont elle aurait eu besoin.

Digitized by Google

2. L'inventaire des ornements se détaille ainsi :

Une chapelle de couleur blanche, comprenant une aube parée, c'est-à-dire avec les cinq pièces d'étoffe, plusieurs étoles et manipules, une tunique et une dalmatique (dénommées actuellement *tunicelles?*), une chasuble et une chape ou pluvial. Peut-être *tunica* et *dalmatica* devraient-ils s'entendre de la tunique du sous-diacre et de la dalmatique du diacre, car *stolis* et *manipulis* sont au pluriel pour indiquer sans doute le complément de ces deux vêtements? « Item lego eidem ecclesiæ (Ste-Marie) capellam meam albam, scilicet albam, cum stolis et manipulis, tunica et dalmatica et infula et cappa albis. »

Une tunique, une dalmatique et deux chapes, le tout de couleur verte. Le vert, qui a presque disparu de nos jours de la liturgie, était très usité au moyen âge, à cause de la fréquence des féries. « Item lego eidem ecclesiæ (Ste-Marie) tunicam et dalmaticam et duas cappas virides. » Les tunicelles sont actuellement en taffetas mince ; il n'en était pas de même au moyen âge : elles étaient alors en étoffe semblable à celle dont on fesait les chasubles. En les laissant à l'église de Ste-Marie, Pierre III ne faisait pas un don inutile, puisque pour la coupe et l'étoffe, elles ne différaient pas des vêtements propres au diacre et au sous-diacre. J'insiste sur ce point pour montrer que la double interprétation des termes *tunica* et *dalmatica* est également plausible et soutenable. Cependant, il y a encore une réserve à faire : Ste-Marie était autorisée à vendre tout ce qui dans les legs, n'était pas à sa convenance, afin de se procurer tout autre objet qui lui serait nécessaire.

Digitized by Google

Le reste de la chapelle, sans spécification aucune des pièces ; plus un devant d'autel ou parement et plusieurs nappes, tout cela faisant partie de la chapelle. Le parement n'était pas moins obligatoire que les trois nappes de lin étendues sur la table de l'autel. « Item do et lego ecclesiæ S^ti^ Petri residuum capellæ meæ, præterquam (*vestem* ou *mantile?*) ante altare et mappis altaris, quæ quidem do ecclesiæ Sanctæ Mariæ de Musterio supradictæ. »

3. Les vêtements et le mobilier sont remis au sacriste de la cathédrale, qui est chargé de les distribuer ; il en connaissait sans doute la destination : « Item volo et præcipio quod vestimenta et suppellectilia mea distribuantur per manum Domini Anselmi sacristæ. »

4. Les pontificaux comprennent les mitres, la crosse et les anneaux.

Plusieurs mitres sont trop vaguement enregistrées : « Item volo et præcipio ut fiat de mitris secundum quod continetur in testamento dicti Domini (Rodulphi, son prédécesseur) et avunculi mei. » Je n'ai pas trouvé cette clause dans le testament de Rodolphe.

Une crosse en ivoire : « Croceam meam solum eburneam do et lego dictæ ecclesiæ S. Mariæ. »

Les quatre anneaux de S. Pierre III sont légués à sa famille : l'un a, au chaton, un rubis ; un autre un saphir tacheté ; le troisième, un saphir clair, et le dernier un saphir donné par un prince de la maison de Savoie. « Item de annulis meis sic ordino : do enim et lego rubicundum sorori meæ de Castellione, fratri autem meo Domino Jacobo do saphirum punctuatum. Item fratri

Digitized by Google

meo Vullielmo do et lego saphirum meum clarum ; item et Margaritæ de Castellione nepti meæ do et lego saphirum quem mihi dedit princeps. »

5. Je vais énumérer maintenant les divers articles qui forment la bibliothèque :

Une bible portative. *Ad manum* ne signifie pas une bible écrite à la main, puisqu'il n'y en avait pas d'autres à cette époque, mais une bible *manuelle*, d'un usage facile par son petit format et son écriture serrée. « Do et lego Aymoni nepoti meo, archidiacono Augustensi, bibliam meam ad manum. »

Deux bréviaires anciens, chacun divisés en deux tomes, et un psautier. « (A l'église de S. Jacques) duos breviarios meos antiquos, qui quidem sunt in duabus partibus et psalterium meum. » Ce psautier ne serait-il pas celui que possède le trésor de la cathédrale? Ses caractères sont parfaitement ceux de la seconde moitié du XIIIe siècle.

Une bible avec glose, en deux tomes, provenant de la chartreuse du Reposoir, située dans l'archidiocèse de Tarentaise. « Item volo et præcipio ut biblia mea glossata, quæ est in duabus partibus, reddatur sacræ domui Carthusiæ. »

Un petit livre de sermons, couvert en noir. « Quodam parvo libro nigro sermonum, quem do et lego Domino Joanni correrio meo. »

Un autre sermonaire, au choix de son courrier : « Item et eidem do unum de sermonariis meis quem plus habere voluerit. »

Un autre recueil de sermons, donné par frère Guil-

Digitized by Google

laume : « Sermones autem quos habeo à Fratre Guillelmo, do et relinquo domino Petro capellano nostro prædicto. »

6. Parmi les fondations à acquitter, je citerai :

Un legs de quarante livres viennoises, une fois données, pour célébrer avec pompe, chaque année, la fête de l'Exaltation de la Croix. « Quod eidem domui (Carthusiæ) dentur per executores meos quadraginta libræ Viennens. semel solvendæ pro festo Exaltationis Crucis annuatim ibidem honorifice celebrando. »

Un double anniversaire, pour lui d'abord, au jour de l'obit, puis pour ses prédécesseurs, ce dernier à célébrer à la cathédrale pendant l'octave des morts. « Item volo, præcipio et ordino quod in ecclesia S^ti^ Petri de Musterio fiat annuatim in die obitus mei anniversarium meum per sacristam ejusdem ecclesiæ ; item et unum aliud anniversarium generale pro universis archiepiscopis prædecessoribus meis in dicta ecclesia ; quod quidem debeat celebrari inter festum omnium sanctorum et festum B. Martini. » Il avait voulu être inhumé dans sa cathédrale, de là la fondation de l'anniversaire pour le repos de son âme : « sepulturam meam eligo in ecclesia cathedrali sancti Petri cum aliis archiepiscopis, secundum quod videbitur canonicis ejusdem ecclesiæ fore conveniens. »

L'élévation de la fête de Ste Madeleine au rit double : « Volens et ordinans etiam quod festum beatæ Mariæ Magdalenæ in dicta ecclesia (S. Pierre) ut remissionem actorum apud Deum impetret peccatorum, ex nunc et in perpetuum fiat duplex. »

A chacun de ces anniversaires, et le jour de Ste Madeleine, un *repas solennel* est offert aux chanoines, aux

Digitized by Google

religieux et au clergé dans le réfectoire du chapitre : les pauvres y ont aussi leur part, grâce à une distribution généreuse. « In quolibet autem anniversario et die festo plenius attendendis et exequendis sacristam ejusdem Ecclesiæ factorem et executorem relinquo, ita quod ipse teneatur et debeat tam in dictis anniversariis quam in festo prædicto invitare, advocare et recipere ad solemne convivium, faciendum per ipsum in refectorio, cœteros canonicos, virosque religiosos et omnem clerum civitatis Musterii ac etiam quascumque alias ecclesiasticas personas supervenientes ibidem atque convenientes ex devotione et augmentum eleemosinæ pauperum post convivium, volo ordino et præcipio quod in dicto anniversario meo det pauperibus duos sextarios siliginis, in generali anniversario archiepiscoporum det unum et in festo Beatæ Mariæ Magdalenæ det unum; cui Sacristæ quicumque sit..... »

L'entretien d'une lampe, pendant toute la nuit, devant l'image de la Ste Vierge placée à la porte de la cathédrale. « Do et lego pro prædictis fideliter attendendis, faciendis et servandis, ut dixi, et etiam pro una lampade tenenda ad portam ecclesiæ Sti Petri coram imagine Beatæ Mariæ, quæ luceat a principio noctis usque ad auroram, usagia et servitia quæ emi a Petro Nicolai de Bosco, ubicumque sint, tam in pecunia quam in blado, item viginti solidos fortes, quos emi a patre quondam prædicti Petri in albergamento fabrorum etc..... »

7. Le personnel de l'archevêché se composait alors d'un écuyer, d'un cuisinier, d'un aide de cuisine, de deux valets de pied, d'un messager, d'un courrier, d'un méde-

Digitized by Google

cin, d'un chapelain et d'un écrivain. « Item do et lego Gontherio de Salsa, scutifero meo, centum libras viennen. quas recuperet et habeat super ipso debito quod mihi nunc ad præsens decimatores de Bozellis debent. Item do et lego Joanni coquo meo septem libras viennen. Item do Humberto garcioni meo centum solidos viennen. Item garcioni coquinæ do et lego sexaginta solidos viennen. Item do et lego Villieto nuncio meo octo libras viennen. Item do et lego Bartholomæo medico meo viginti libras viennen..... Parvo libro nigro sermonum, quem do et lego domino Joanni correrio meo. Sermones... do et relinquo domino Petro capellano nostro... Item Janino, de Sancto Sigismundo, scriptori meo, do et assigno præbendam..... Item do et lego Ruffo garcioni sexaginta solidos viennen. »

8. Dans l'écurie il y avait un palefroi pour les chevauchées de l'archevêque et plusieurs chevaux et roussins pour sa suite. « Item do et lego Petro Priori Tarentas. palfredum meum antiquiorem..... equos autem et roncinos meos a prædictis vendant executores mei ad attendenda plenius legata mea. »

Le testament de l'archevêque Aymon, en 1297, contenait les clauses suivantes relatives à son écurie : « Item Rudeto nepoti nostro palafredum nostrum..... Item Ponceto, altero nepoti nostro, alterum roncinum meliorem de aliis equitatus nostri post palafredum. Item et D. Gonterio de Cornillione roncinum quem consuevimus equitare. Item Rudeto de Landriaco magnum equum nostrum damus et legamus. »

Digitized by Google

XVIII. — PROCÈS-VERBAUX DES VISITES PASTORALES (XVIIe et XVIIIe siècles).

Les registres dans lesquels les archevêques de Tarentaise consignèrent les procès-verbaux de la visite des paroisses de leur diocèse, faite par eux-mêmes ou par leurs délégués, sont conservés à la chancellerie épiscopale. Le plus ancien commence à l'an 1638 et porte le nom et la signature de Mgr Benoît Théophile de Chevron, qui se qualifie comte de Tarentaise et prince du Saint Empire Romain : *Dei et Apostolicæ sedis gratia* (ce qui est la vraie formule) *archiepiscopus et comes Tarenthasiensis* (*sic* dans l'ancienne orthographe) *sacrique Romani Imperii princeps* (1). »

La formule de rédaction est bonne. Actuellement, elle serait un peu trop écourtée; de plus, elle a l'inconvénient de confondre la visite elle-même avec les décrets rendus pendant ou après la visite et, comme ces décrets sont en latin, les notaires devaient les traduire pour en donner connaissance à ceux qu'ils concernaient, ainsi qu'il est noté dans les visites du même archevêque : « Datum, actum et vulgari idiomate publicatum per infrascriptum notarium et secretarium in dicta parochiali ecclesia in actu visitationis hodie.... »

(1) « En 1768, Mgr de Roland céda au roi de Sardaigne le titre de comte de Tarentaise et les droits qui y étaient attachés, moyennant une rente annuelle de 3,000 livres et le titre de prince de Conflans et S. Sigismond » (Salins, pag. 36).

Digitized by Google

Du dépouillement régulier de ces registres résulterait une foule de renseignements précieux à recueillir sur les paroisses, tels que vocables des églises, leur consécration, chapellenies, fondations, confréries, usages, mobilier, réparations, etc.

1. J'y constate l'obligation d'acheter le missel réformé par S. Pie V, *missale Tridentinum;* d'avoir des nappes d'autel, *mantilia;* (1) de se munir d'une grande bannière et d'un dais pour les processions, « vexilum ecclesiasticum majus sericum et baldachinum pariter sericum »; de dresser un rétable derrière le maître-autel, « retabulum pro majori altari conficere »; d'avoir une navette pour l'encens, « naviculam unam pro thure reponendo; » d'adapter un couvercle aux fonts baptismaux, « fontibus baptismalibus coopertorium adhibere; » de renfermer les vases aux saintes huiles dans un coffret en étain, « arculam sacrarum unctionum stagneam et trina vascula argentea intus reponenda »; de garnir de soie l'intérieur du tabernacle, « tabernaculum veste sericea interiori ornare; de se procurer une pyxide à coupe d'argent pour la réserve, « capsulam

(1) Dans le procès verbal de la visite de l'église Notre-Dame, à Bourg S. Maurice, Mgr de Chevron prescrit à plusieurs reprises de compléter les autels des chapelles par l'adjonction d'une croix, de chandeliers, d'une pierre sacrée, de nappes et d'un *mantile* : « Crucem, mantile et mappas superponere procuret. » — « Crucem et mantile linteum altari superponere faciant. » — « Bina candelabra, mantile linteum, altare portatile sacratum superponere faciant. » — « Mantile linteum altari superponere faciat. »

Le *mantile* se *superposant* à l'autel, ne peut s'entendre d'un parement qui s'applique contre l'autel même : il est en *lin*, tandis que le parement est toujours en étoffe. Comme on le dit distinct des *nappes*, il doit s'entendre de la nappe à dentelle, qui recouvre les deux nappes de dessous.

Digitized by Google

argenteam in pyxide in qua servatur SS^{mum} Corpus Christi reponere » ; d'avoir une autre pixide plus petite pour la communion des malades à la campagne, « pixidiculam argenteam pro rurali communione comparare » ; de faire fabriquer un confessional, « unam sedem confessionalem conficere » ; de tenir les reliques dans une bourse de soie ou un coffret d'argent, « bursam sericeam » ou « capsam argenteam pro reponendis reliquiis » ; de construire une sacristie, en dehors du chœur et au midi, « sacristiam conficere extra muros chori et a dextris dictæ ecclesiæ, meridiem versus » ; de placer au sommet du clocher une croix de fer étamé pour la rendre plus brillante et l'empêcher de s'oxyder, « crucem ferream stanno illitam in summitate campanilis apponere » ; de clore le cimetière, « cæmeterium claudere » ; de refaire la piscine, « piscinam lapideam reficere » ; d'ajouter une spatule pour les onctions, ce que la S. Congrégation des Rites a prohibé, « spatulam argenteam in uno ex vasculis oleorum sacrorum comparare » ; de se procurer une lanterne pour accompagner le S. Sacrement porté en viatique, « laternam pro reponendo lumine dum defertur SS. Eucharistiæ Sacramentum » ; de transporter les fonts baptismaux à l'entrée de l'église, « fontes baptismales ad inferiores partes ecclesiæ transferre » etc, etc.

2. Quelques indications archéologiques ou hagiographiques sont à relever, parce qu'elles pourront provoquer des recherches dans les églises respectives.

A Doucy, en 1653, les reliques de S. André apôtre et de plusieurs Saints sont renfermées dans un coffre en os peint : « Reliquias Sancti Andreæ apostoli et aliorum

Digitized by Google

sanctorum in aroula ex osse variis depicta coloribus inclusas. »

A Conflans, dans l'église de l'Assomption, en 1728, il y avait de l'huile qui coule des ossements de S. Nicolas, à Bari et les gants de S. Thomas de Cantorbéry : « Aqua olei Sancti Nicolai in phiala et cherotecas Sancti Thomæ de Cantuaria. »

A S. Pierre de Bonnoval, en 1728, j'ai noté des reliques du corps et de l'étole de S. Pierre II de Tarentaise, titulaire de l'église : « Corporis et stolæ Sancti Petri, archiepiscopi secundi Tarentasiæ, hujus ecclesiæ Patroni. »

A S. Nicolas du Bois, à la même date, existait un morceau du surplis de S. Pierre I de Tarentaise : « De superpelliceo Sancti Petri Episcopi primi Tarentasiæ. »

3. Un acte du 19 avril 1643 montre le chapitre de la cathédrale accompagnant l'archevêque dans la visite des différentes églises de la ville et vêtu du surplis sur le rochet : « RR. DD. Canonicos hora supra indita rochetis et superpelliceis indutos in platea inferiori palatii sui archiepiscopalis expectare et cum illis et cum reliquo cleri civitatis. » Admettant sans conteste la tradition qui veut que la *cappa* ait été concédée aux chanoines de Moûtiers par Martin V à l'instar des chanoines de S. Jean de Latran, à Rome, il s'en suit que, au XVIIe siècle, la *cappa* d'été n'était pas encore admise. En effet, le chapitre de Latran, comme ceux des autres basiliques majeures et mineures, porte sur le rochet, en hiver, la *cappa* de laine violette, pliée sous le bras gauche, avec un chaperon d'hermine et une doublure de soie rouge à l'intérieur du capuchon ; en

Digitized by Google

été, le surplis ou *cotta* sur le rochet. Pour la *cappa* d'été, un indult spécial est indispensable, de même que pour la tenir déployée, car cette sorte de *cappa* appartient en propre à l'Ordinaire et l'Eglise en fait un signe de juridiction.

4. En 1728, à S. Maxime de Beaufort, l'archevêque Milliet d'Arvillars enregistre la fondation d'une bénédiction du saint sacrement, à l'issue de la grand'messe. Ce fait est assez notable, à une époque où les *saluts* étaient encore très peu multipliés; il importe d'en consigner le texte : « Fiet deinceps benedictio Sanctissimi Sacramenti quolibet die dominico in exitu missæ majoris parochialis ex fundatione Reverendi Maximi Vibert, tunc parochi, qui ad hoc donavit censum annuum novem librarum..... ; pro cujus fundationis augmento egregius Joannes Christin donavit sex libras solvendas reverendo curato S^ti Maximi : item Petrus Blanc, pro augmento ejus fundationis donavit censum septem librarum et quatuor assium. »

XIX. — ÉGLISE SAINTE-MARIE, A MOUTIERS (XIIIe, XVe, XVIIIe siècles).

1. L'église de Ste-Marie, peu éloignée de la cathédrale, fut érigée en collégiale dès le XIIIe siècle. C'est bien l'époque à laquelle on peut reporter la construction du chœur et du transept. Le chœur, terminé par un mur droit, est ajouré, à l'orient, d'une fenêtre ogivale, divisée en deux baies également ogivales par un meneau central que surmonte une rosace. Deux fenêtres sem-

Digitized by Google

blables se voient au nord et au midi. Une arcature ogivale court, à l'extérieur, au-dessus des modillons. La voûte des deux croisillons du transept, qui seule s'est maintenue en place, est appuyée sur une croisée d'ogives qui retombe sur des consoles feuillagées, d'une exécution grossière. Le clocher, situé au nord, est bâti en moëllonnage avec arêtiers en pierres de taille : chacun de ses étages est percé de petites lancettes ogivales.

2. Le xve siècle a continué la nef et de cette époque sont encore les contreforts d'angle qui butent le chœur, puis une porte en accolade au nord et près d'elle un bénitier à pans coupés. Cet usage de mettre le bénitier en dehors de l'église, afin que les fidèles se signent avant d'y entrer, est un usage assez fréquent en Savoie. Je le trouve, à la même époque, au cloître de la cathédrale et au nord de l'église de Salins. L'eau bénite est faite pour chasser le démon et le nord, dans le langage symbolique, lui est attribué comme étant plus exclusivement son domaine.

On peut voir encore dans la persistance du bénitier à l'extérieur de l'église, une coutume des premiers siècles chrétiens qui avaient toujours soin de mettre, au milieu de l'atrium, une fontaine jaillissante où les fidèles venaient se laver avant d'entrer dans le lieu saint.

3. Une question d'origine se présentant ici à l'examen, je ne dois pas l'éluder. Besson soutient que Ste-Marie fut autrefois le baptistère S. Jean et qu'au xiiie siècle, l'église pourrait « bien avoir été agrandie » seulement ; il fixe enfin l'époque des dernières constructions. Ecoutons-le d'abord avant de le discuter : « L'église de Ste-Marie à Moutiers, qui est aujourd'hui paroissiale, fut

Digitized by Google

bâtie dans le 5me siècle, avec la cathédrale par S. Marcel, disciple et successeur de S. Jacques, sous le vocable de S. Jean Baptiste ; il y établit les fonts baptismaux. L'archevêque Amizo unit en l'an 900 cette église au prieuré de S. Martin..... L'archevêque Rodolphe, occasion de la division du chapitre de la grande église, ayant fait la distribution et les partages des biens du chapitre en 1257, établit dans son église de Ste-Marie douze chanoines séculiers, où ils ont subsisté jusqu'en 1605, qu'ils furent réunis à la grande église ; on y laissa un chanoine, qui tenoit lieu de curé, avec six prêtres pour la deservir. Je conjecture que l'archevêque Rodolphe, qui avait obtenu du pape Alexandre IV une bulle pour la construction d'une nouvelle église à Moutiers en 1259, avec pouvoir d'y employer les biens provenants des usures, rapines, dont on ne pourrait découvrir les véritables propriétaires, pour les restituer, avec encore les sommes qui se percevroient pour la dispense des vœux, excepté celui du voïage de Jérusalem, jusqu'à la concurrence de 200 marcs d'argent, pourroit bien avoir agrandi et fait rebâtir cette église pour y établir les nouveaux chanoines séculiers. On l'a rebâtie à neuf ces années passées. » (p. 223).

Quelques personnes, trompées par le vocable de Ste-Marie, ont pu croire que cette église fut, dans le principe, la cathédrale de Moûtiers. Je leur oppose la règle générale qui veut que les cathédrales n'aient pas subi de déplacement, d'autant plus que si l'Isère ne coulait pas dans le lit actuel, mais plus loin, au bas des côteaux, la cathédrale, suivant la loi constante, se trouvait

Digitized by Google

à l'extrémité de la cité romaine, tandis qu'à Ste-Marie elle eut été presqu'au centre.

Besson ne soutient pas ce système, mais il prétend, sans fondement aucun et sans autre argument que l'application d'une tradition historique, qui ne prouve rien, que, la cathédrale étant, dès l'origine, où elle est encore maintenant, les fonts baptismaux furent à Ste-Marie. Non-seulement ce n'est pas probable, mais c'est même moralement impossible. Le baptistère, isolé de la cathédrale et formant un édifice à part, rond ou octogone, comme l'Italie en fournit tant d'exemples, n'en est partout que très-peu distant; à Ste-Marie, au contraire, il eut été trop éloigné. Le baptistère de S. Jean de Poitiers est infiniment plus voisin de la cathédrale et je le cite d'autant plus volontiers que les archéologues s'accordent à lui assigner une date à peu près contemporaine des fondations de S. Marcel, IVe ou Ve siècle.

Avant l'église actuelle de Ste-Marie, ou avant 1257, comme il résulte d'une bulle d'Alexandre IV, y eut-il une autre église? Le monument n'en offre pas trace, mais le texte invoqué par Besson en suppose déjà une existant au Xe siècle. Bien plus en regardant de près les paroles mêmes du document pontifical, on est autorisé à y voir la faculté de rebâtir à nouveau, *de novo*, une église déjà subsistante, mais ou en ruines, ou insuffisante pour le service collégial auquel elle devait être affectée.

Je crois nécessaire de reproduire un passage de la bulle d'Alexandre IV, donnée à Anagni, la 5e année du pontificat, parce qu'il peut jeter quelque clarté sur cette question : « Ex tuæ fidei puritate et integritate devotionis

Digitized by Google

quam ad Nos et Romanam Ecclesiam habere te novimus (quel beau témoignage pour l'archevêque!), permereris ut votis tuis, quantum cum Deo possumus, favorabiliter annuamus. Cum igitur, sicut in nostra proposuisti præsentia constitutus (l'archevêque avait fait donc fait le voyage de Rome) quamdam ecclesiam in Tarentasiæ civitate (c'était alors l'*unique* ville de la Tarentaise) de novo construere desideres et dotare, ac duodecim canonicorum numerum instituere in eadem, tibique ad hoc Apostolicæ Sedis subventio sit quam plurimum opportuna. » La *subvention Apostolique* sollicitée avait pour but, faute de ressources suffisantes probablement, de permettre d'affecter à la construction nouvelle des sommes qui, régulièrement, auraient été perçues par le Saint Siége : sans cela, la demande n'aurait pas de sens, car l'évêque, de droit commun, peut bâtir dans son diocèse autant d'églises qu'il lui plaît.

Besson écrivait au milieu du XVIIIe siècle. Quand donc il affirme que Ste-Marie a été « rebâtie à neuf ces années passées », il faut savoir l'entendre. L'église fut, il est vrai, restaurée dans sa partie ancienne, mais la reconstruction consiste uniquement dans l'addition d'une travée faite à la nef, qu'on termina à l'ouest par une façade à pilastres et un portail un peu ornementé.

4. L'Eglise de Sainte Marie possède un ciboire et un calice du XVIIe siècle, qui sont l'un et l'autre, moins la coupe, en cuivre fondu et argenté, d'un art assez grossier, mais qui ne manque pas d'élégance et de verve, surtout dans l'ensemble.

Le calice a 0,21 centimètres de hauteur et 0,15 centi-

Digitized by Google

mètres de diamètre au pied, 0,08 à la coupe. Le pied, découpé en ondulations et légèrement surélevé, a, aux angles saillants, des gerbes d'épis qui alternent avec des têtes d'anges : l'intervalle est rempli par des rinceaux de vigne courante. La partie supérieure contient, en trois médaillons ovales, la Sainte Vierge, Saint François d'Assise, la croix en main, stigmatisé et vêtu de l'habit de son ordre; plus Saint Pierre de Tarentaise, en rochet et mozette, bénissant à trois doigts et tenant de la main gauche un livre et une croix archiépiscopale, qui ressemble à la férule papale. Dans l'intervalle est attaché à un ruban, un raisin ou un fruit et la moulure d'encadrement est surmontée d'une tête d'ange.

Le nœud, pris entre deux anneaux, est de forme triangulaire : aux angles se dressent des anges, debout et drapés, tenant chacun deux instruments de la passion, la croix et les clous, l'échelle et le marteau, la colonne et les verges. Entre les anges sont superposés ou croisés d'autres instruments, le couteau avec lequel Saint Pierre coupa l'oreille à Malchus, la bourse aux deniers de Judas, les torches dont la foule se fit précéder au jardin des oliviers, l'étendard romain surmonté d'une lance, l'éponge au bout d'un roseau, le vase dans lequel fut pris le breuvage de fiel et de vinaigre, la robe qui fut tirée au sort et le coq qui rappela Saint Pierre à son devoir.

La fausse coupe est ornementée de fruits, entourés de feuillages et inscrits dans des quatre feuilles avec des têtes d'anges ailées aux écoinçons. Une crête, découpée à jour, termine cette fausse coupe de très-mince épaisseur.

Digitized by Google

5. Le ciboire mesure 0,27 cent. de hauteur et un diamètre de 0,10 cent. à la coupe et de 0,13 au pied.

Le pied découpé en six lobes arrondis, a sa tranche épaisse ornée de têtes d'anges ailées, entre lesquelles courent des guirlandes de fruits. La partie supérieure est plate. Des têtes d'anges ailées surmontent des groupes de fruits et alternent avec des médaillons tréflés : deux de ces médaillons représentent des instruments de musique, trompette et serpent, croisés sous un livre ouvert; un violon et une mandoline en sautoir sur une trompette; enfin un goupillon, une crosse et une croix, sur lesquels est posée une mitre.

Le nœud, de forme ovoïde, admet comme décoration, sur ses six pans, encore des têtes d'anges avec des bouquets de fruits, succédant aux mêmes bouquets, desquels pendent enlacés les instruments de la Passion : une torche et la colonne de la flagellation, la lance et le roseau avec l'éponge, la croix et l'échelle.

La coupe, entièrement en argent uni, est garnie d'un rebord, au dessous duquel glissent les deux crochets qui fixent le couvercle bombé, à deux étages, avec la même ornementation banale de têtes d'anges et de fruits et enfin terminé par une petite croix, exhaussée sur un rond de perles imitées.

6. Cette même église a fourni aussi plusieurs objets qui avaient été rejetés sur les voûtes, mais que j'ai arrachés à une destruction inévitable pour les faire entrer au musée diocésain. Ces objets appartenant à l'ancien mobilier sont les suivants :

L'autel primitif du XIIIe siècle, édifié à la même époque

Digitized by Google

que l'église. La table en pierre n'existe plus ; mais nous avons encore les quatre colonnettes d'angle, lesquelles sont en pierre taillée et sculptée. La base taillée à pans, comme le fût, est ornée à la moulure inférieure d'un empatement en feuillage. Le chapiteau est décoré de crochets peu développés qui se recourbent sous l'angle du tailloir. Un de ces chapiteaux n'a pu être retrouvé.

Une Assomption en bois sculpté du XVIIe siècle, haute de 1 m., 25 et faite pour être vue à une certaine élévation. Marie est à demi agenouillée et sa bouche entr'ouverte comme si elle proférait un cantique d'action de grâces. Sa main gauche repose sur sa poitrine en signe de conviction profonde, tandis que sa main droite levée, fait un geste de reconnaissance. Les cheveux sont retenus par des rubans avec une rose au front et le corps est amplement drapé. Cette statue était autrefois coloriée. Elle avait surtout une robe d'or rehaussée de fleurons éclatants : il en reste encore toute la partie postérieure, le devant ayant été très-disgracieusement badigeonné.

Cette Assomption, indiquant évidemment un titre, me rappelle le vocable de la cathédrale, clairement accusé par la peinture murale et la statue peinte que Mgr Milliet de Challes fit exécuter à la façade, comme il le constate en 1701 dans son rapport au pape Clément XI sur l'état de l'archidiocèse : « Ecclesia metropolis sub invocatione Deiparæ Virginis Assumptæ et SS. Petri et Pauli Apostolorum.. Fores et faciem templi metropolis ecclesiæ novissime ornari fecimus elegantibus picturis, Deiparæ semper Virginis triumphum et Assumptionem repræsentantibus, cum effigie ejusdem Virginis Assumptæ auro et ligno apprime

Digitized by Google

sculpta, quæ omnia egregie apparent intrantibus januam civitatis (1). »

La statue en bois doré qui est actuellement au Musée ne serait-elle pas celle qui ornait la façade de la cathédrale? Son style correspond bien à l'épiscopat de Mgr de Challes.

Un ange du XVIIe siècle, haut de 0,90 cent. et d'une bonne exécution. La figure surtout est délicate et sympathique, avec sa chevelure fournie et ondoyante. Le vêtement trop court laisse les jambes entièrement nues et les deux bras tournés dans le même sens semblent vouloir appeler l'attention d'une manière spéciale, peut être sur le St-Sacrement qu'ils avaient pour but de montrer.

Un buste de Christ, d'une exécution soignée, appartient également comme style au XVIIe siècle. Il a dû faire partie d'un de ces grands crucifix que l'on plaçait soit à l'arc triomphal, soit vis-à-vis la chaire. Pour augmenter l'effet, on l'avait entièrement doré.

7. Dans l'église on voit encore :

Quatre tableaux peints sur toile, représentant le Sauveur, la sainte Vierge, S. Jean Evangéliste et sainte Madeleine. Au bas et sur le côté sont peintes les armoiries du donateur, surmontées d'un chapeau noir à deux rangs de houppes. Cet écusson se voit au musée sculpté sur pierre, mais sans autre nom que les initiales qui, à la distance de près de deux siècles, n'ont plus de sens.

Un ornement en velours de Gênes, à grands ramages rouges sur fond d'argent. Il a son analogue dans l'église

(1) *Rec. des Mém. et Docum. de l'Acad. de la Val d'Isère. Documents*, t. I, p. 298.

Digitized by Google

paroissiale d'Ayme. C'est une de ces belles et riches étoffes, faites non seulement pour le plaisir des yeux, mais encore pour durer longtemps.

Dans une des chapelles latérales de la nef est une toile, qui indique par ses armoiries qu'elle a été donnée par Mgr Millet d'Arvillars, archevêque de Tarentaise. On les retrouve exactement semblables, peintes aux archives du palais épiscopal avec le millésime de 1729 et 1723.

8. La sacristie forme une appendice au midi. Elle se compose d'une salle carrée, voûtée en ogive, avec des arcs chanfreinés qui retombent sur des consoles, soutenues par des têtes humaines très grossièrement sculptées.

Le meuble à compartiments multiples, où sont renfermés les ornements, a été fait en 1680 aux frais de Jean-Louis Bernard, chanoine et curé de Sainte Marie. Il le constate par une inscription brève et en latin :

R. D.[1] IOANN. LVD. BERNARD
I. V. D.[2] CANONIC. ET CVRAT.
1680

Son écusson est surmonté d'un chapeau à trois rangs de houppes, un rang de trop pour un simple chanoine (3); même le titre de curé ne lui donnait nullement ce droit. C'est donc une véritable usurpation, que je constate également

(1) Reverendus Dominus.

(2) Juris utriusque doctor.

(3) Voir ma brochure *Des armoiries ecclésiastiques, d'après le droit commun*, p. 8.

Digitized by Google

dans une maison voisine de la cathédrale, à un écusson évidemment canonial.

XX. — EGLISE SAINT-ALBAN A MOUTIERS (XVIIe siècle).

L'église du Petit Séminaire de Moûtiers, qui a appartenu autrefois aux Capucins, date du XVIIe siècle, époque à laquelle peut remonter sa coupole et que précise l'inscription de dédicace. Cette inscription constate trois choses : la consécration par S. François de Sales, pendant l'absence de l'archevêque de Tarentaise, Anastase Germonio, occupé alors à son ambassade de Madrid; le vocable, certainement plus ancien, de S. Alban, qui est maintenu quoiqu'on y ait ajouté, mais d'une manière accessoire, la Vierge, tous les saints et S. François d'Assise; enfin l'indication d'une réparation qui a ôté à l'édifice son caractère premier.

A quelle date pourrait-on reporter l'ancienne église? Nous le savons incidemment par la pierre commémorative de sa consécration, dont le cadre et les moulures, découpées en colonnettes sur les côtés, accusent franchement le XVe siècle. Ainsi, pour constater la dédicace de l'an 1614, on a dû se servir, en l'effaçant, de la même pierre sur laquelle fut gravée la consécration primitive.

Voici l'inscription avec ses abréviations nombreuses, aussi irrationnelles que peu conformes à la tradition :

Digitized by Google

D. O. M. HĀC DICATĀ EĈLEAM
ET IN HŌREM. DEIPARÆ. AC
SĀCTO OV̄M. IN. GLORIAM
B. FRĀSCI. ASSĪATIS. A. FRAT—
MINOR̄. CAPVC. SVB. NOĒ. SA—
ALBANI. MART. REPARATAM
CŌ. SECRAVIT. ILL. FRĀCVS
DE. SALES. EP̄S GEBEN. DIE 23
NOVĒ. 1614. ILLVSTRIS. ANASTASĪ
ABSENTE. SED. ANNVĒTE (1)

XXI. — SARCOPHAGE DU VIe SIÈCLE, A MOUTIERS.

Je convoite pour le musée diocésain un sarcophage en marbre qui sert de vasque à une fontaine, située près du petit Séminaire. La forme est celle d'un rectangle massif, creusé à l'intérieur, avec coins arrondis. Sur ses trois faces extérieures sont gravées trois croix latines, à branches pattées : celle qui correspondait à la tête est seule en relief.

L'archéologie m'avait permis de fixer approximativement au VIe siècle la confection de ce tombeau, peut être épiscopal. Cette date sera précisée avec plus de rigueur

(1) Cette inscription se lit ainsi en écriture courante : « Deo optimo maximo. Hanc dicatam ecclesiam et in honorem Deiparæ ac Sanctorum omnium, in gloriam beati Francisci Assisinatis, à fratribus minoribus capuccinis sub nomine Sancti Albani martyris reparatam, consecravit Illustrissimus Franciscus de Sales, episcopus Gebennensis, die 23 novembris 1614, illustrissimo Anastasio absente, sed annuente. »

Digitized by Google

encore en comparant ces croix avec celles qui sont figurées au bas de la dalle tumulaire de S. Gal, évêque d'Aoste, (1) que le docteur Edouard Aubert a reproduite en gravure sur bois, page 223 de son bel ouvrage intitulé *La Vallée d'Aoste.*

XXII. — PONT ET MAISONS DE MOUTIERS.

1. Le pont jeté sur l'Isère, près de l'évêché, a été fait en 1785, aux frais de la province, par l'entrepreneur Renand, aidé de l'ingénieur Natta, Olive étant préfet. Il n'a qu'une seule arche, hardie et élégante, en cintre surbaissé. On lit, gravée sur un des piédestaux qui flanquent l'entrée, cette inscription commémorative :

AN. (1) MDCCLXXXV.
FACT. SUMPT. PROV. (2)
D. D. (3)
OLIVE. PRÆF. (4)
NATTA. MACH. (5)
RENAND. COND. (6)

2. En 1770, des maisons furent abattues par la munici-

(1) S. Gal mourut en 546 (Besson, pag. 246).
(1) Anno
(2) Factum (ou *factus*, sous entendu *pons*) sumptibus provinciæ.
(3) Dominis.
(4) Præfecto.
(5) Machinista ou machinario ?
(6) Conditore.

Digitized by Google

palité pour faire un quai sur la rive gauche, fait constaté dans l'inscription suivante :

DOMIBUS EMPTIS
INCHOATA PERFECTAQUE
FVIT HÆC PLATEA SUMPTIB
CIVITATIS ANNO DOMINI
1770.

3. Plusieurs maisons ont conservé leur porte découpée en accolade au linteau, indice du xve siècle. Les larges fenêtres à meneau de pierre se croisant à angle droit (d'où est venu le terme de *croisées*) sont assez rares, vu qu'elles ont été généralement modernisées.

XXIII. — AYME.

Les trois églises de la petite ville d'Ayme doivent être visitées, quoique l'intérêt qu'elles présentent à l'archéologue soit fort inégal.

1. S. Sigismond, autrefois église matrice, (1) domine la

(1) Un acte du 14 avril 1417 mentionne la fondation d'une messe chaque dimanche à S. Sigismond, attendu que cette église e t la première établie dans le diocèse de Tarentaise, probablement par S. Jacques : « Actento quod dicta ecclesia Sancti Sigismondi fuit prima ecclesia Tharen. constituta. »

Mgr François-Amédée Milliet de Challes, dans une notification du 27 juin 1667, rappelle en ces termes la tradition locale et, de plus, précise la date de la reconstruction de l'édifice actuel : Adest ecclesia Sancti Sigismondi matrix parrochialis Aymæ, a divo Jacobo, primo Tarantiasiæ antistite, traditione edificata, a quibusdam annis expensis confraternitatis SSmi Eucharistiæ Sacramenti, vulgo disciplinatorum, reedificata est. »

Digitized by Google

colline qui surplombe la ville. Les murs, crépis tant au dedans qu'au dehors, ne laissent voir nulle part l'appareil. Il est donc difficile de se prononcer sur l'âge de la construction, que l'on dit à tort fort ancienne, car un acte de Mgr Milliet de Challes nous apprend qu'elle fut reconstruite quelques années avant 1667.

J'y ai noté deux inscriptions romaines, déjà éditées; une garniture de chandeliers, en bois sculpté et peint, du XVIIe siècle, de forme élégante; un pupître de missel en bois, très-modeste, mais gravé sur le dossier, à la fin du siècle dernier, aux armes d'un chanoine, lesquelles sont surmontées d'un chapeau à deux rangs de houppes, comme il convient aux membres d'un chapitre, cathédral ou collégial (cet objet devrait être envoyé au musée diocésain).

Le chœur est fermé par un haut chancel en bois. A la frise se lisent en relief la date et ce verset de l'évangile de S. Mathieu, qui invite les fidèles à prier en commun :

VBI SVNT DVO VEL TRES CONGREGATI IN NOMINE MEO.
IN MEDIO EORVM SVM MATTH. CAP. XVIII (1) 1662

A la même époque fut dressée dans la nef une tribune en sapin, supportée par des poteaux de même. Or, sur deux de ces colonnes rustiques, de chaque côté à l'ouest, près de la grande porte, j'ai observé deux affiches de papier, en partie consumées. Il serait à peu près impossible de restituer le texte, tant il y a de lacunes. Toutefois j'ai pu constater que l'écriture est en gothique carrée, au plus

(1) Ce texte se lit ainsi dans la Vulgate : Ubi enim sunt..... meo, ibi sum in medio eorum. (S. Matth. XVIII, 20).

Digitized by Google

tard du XVIe siècle et que les paroles françaises, coupées par alinéas, se réfèrent aux douze signes précurseurs du jugement dernier. C'est surtout aux XVe et XVIe siècles qu'on les a reproduits dans les églises sur verre et sur bois, même sur vélin et sur papier dans les livres d'heures. Ce thème d'instruction était alors très-populaire. Nous en avons une nouvelle preuve, et des plus convaincantes, à S. Sigismond qui maintenait économiquement la tradition ouverte dans l'Eglise par la *Somme* de S. Thomas d'Aquin.

Les signes précurseurs sont ainsi décrits par des *livres d'heures*, daté de 1495 et 1497, qui en comptent mêmes jusqu'à quinze, nombre anormal :

« I. Signum ante iudicium. Mare ultra omnes montes elevabit (*ur*). — II. Mare e converso in abyssum terre descendet. — IIJ. Pisces et monstra maris cum horribili clamore apparebunt. — IIIJ. Mare et omnia flumina ardebunt. — V. Arbores et herbe guttas sanguineas sudabunt. — VJ. Civitates, castra et omnia edificia corruent. — VIJ. Lapides inter se pugnabunt et maximum sonum cantabunt. — VIIJ. Terre motus adeo magnus erit ut homines se abscondent. — IX. Omnis vallis implebitur et omnis collis humiliabitur. — X. Hi qui se absconderunt quasi amentes de cavernis exibunt. — XI. Ossa in monumentis existentia super sepulchrum apparebunt. — XIJ. Stelle de celo cadent et virtutes celorum commovebuntur. — XIIJ. Omnes cujuscumque etatis tunc viventes morientur. — XIIIJ. Celum, terra et omnia elementa ardebunt. — XV. Celum et terra renovabuntur et mortui ad judicium resurgent. »

Digitized by Google

2. La tour féodale, qui avoisine et protége l'église, est en partie minée. La construction, faite en mauvais matériaux, n'admet les pierres de taille qu'aux arêtes et aux contours des baies. Les ouvertures étroites, ogivées à l'extérieur, sont en plein cintre à l'intérieur, pour renforcer la solidité. Il y a là quelque analogie avec la manière de bâtir employée à Sainte Marie de Moûtiers. L'un et l'autre édifice, religieux et militaire, sont certainement du XIIIe siècle.

3. L'église paroissiale a pour vocable l'Assomption de la Vierge. Elle est entourée d'un cimetière, qui fut clos, en 1655, comme l'indique l'inscription suivante, beaucoup trop abrégée, et plaquée contre un des montants de la porte latérale, en face des armoiries de la ville :

IN + NON [1]
D . O . M : A : M . DE . P . VI
AC S . SIGIS [2] : SVMP . PV [3]
AN . 1655 . I . IVL . SVC [4]
R . D [5] . BAR : PVGET . C
DE NO SVM [6]

(1) On peut interpréter ainsi : *In nomine Dei optimi maximi.*

(2) Vicarius S. Sigismundi.

(3) Sumptibus publicis.

(4) Successor.

(5) Reverendi Domini.

(6) Les inscriptions sommaires sont d'une lecture pénible, sinon impossible. Elles font juste le contraire de ce vers d'un ancien poète : *Hic et erit felix scriptor, cui littera verbum est.* L'écrivain sait le sens de l'initiale qui lui rappelle le mot qu'il abrège, mais le lecteur, à cinquante ans de distance, n'y comprend absolument rien.

Digitized by Google

Cette inscription se répète à l'intérieur, mais les lettres en sont presque effacées. L'église a été modernisée et en même temps désorientée. La porte en accolade du clocher, avec deux écussons au-dessus, est bien du xve siècle, époque d'une clef de voûte encastrée dans le mur de la façade de la cure.

Le tambour qui, à la porte principale, empêche l'air de pénétrer, porte à la frise une inscription pieuse, peinte en noir sur fond blanc au commencement du xviiie siècle.

SOYEZ SAISIS, D'UNE FRAYEUR RELIGIEUSE, ET TREMBLES A
L'ENTRÉ DE MON SANCTUAIRE. AU LÉVITIQUE CHAP. 26.
J'ENTRERAI DANS VOTRE MAISON, ET REMPLI DE VOTRE CRAINTE,
IE V^e. ADORERAI, DANS V^tre SAINT TEMPLE . PS..... 5. (1)

Au dessus du tambour, à l'intérieur, on a placé un groupe en bois sculpté qui provient du prieuré d'Ayme. Il représente S. Martin à cheval et coupant son manteau pour en donner la moitié à un pauvre. Cette sculpture, contemporaine de Jeanne d'Arc, offre un intérêt réel en raison de la manière dont le cheval est caparaçonné et S. Martin habillé; comme les chevaliers du temps, il a une armure complète, qu'on pourrait étudier jusque dans les moindres détails. La tête, à chevelure bouffante, porte un chapeau à bords relevés.

Les fonts baptismaux offrent en relief, outre le millésime

(1) La traduction de ces deux versets, surtout pour le premier, est un peu lâche. Le texte de la Vulgate porte : « Pavete ad sanctuarium meum» (*Levit.* XXVI, 2) — « Introibo in domum tuam : adorabo ad templum sanctum tuum in timore tuo » (*Psalm.* v, 8.)

Digitized by Google

1571, quelques initiales, actuellement peu intelligibles, et les armoiries de la ville.

La chaire, en bois sculpté, avec colonnettes torses à la cuve et couronne royale au dessus de l'abat-voix, mentionne le nom du curé qui l'a fait exécuter en 1710 :

EX. BENE. (1) R. D. IACO. DVNANT. 1710 HVS (ecclesiæ) QUODAM PARROCHI.

A un autel latéral, un tableau, peint sur toile et représentant, en haut, le Père éternel et au dessous, de gauche à droite, S. Jean-Baptiste, la sainte Vierge, sainte Anne et S. Nicolas, fait connaître ainsi le nom du donateur, qui desservait une chapellenie fondée à cet autel :

Hoc opus fieri fecit
Vlis D. (2) Andreas Colomb
Sacer. (3) dictæ Rector
Capellaniæ
1648.

Les boiseries du chœur furent sculptées et décorées de marqueterie au XVIIe siècle. Les linteaux des portes latérales empruntent leurs inscriptions à deux versets de psaumes, car là les chapelains réunis chantèrent autrefois l'office canonial.

(1) Ex beneficentia.

(2) Venerabilis Dominus. *Vénérable* était le titre des simples prêtres et *Révérend* celui des curés et des chanoines. Rome donne à ces derniers le titre de *très-Révérend*.

(3) Sacerdos.

Digitized by Google

MAGFICATE DNVM MECVM
ET EXALTEMS . NOE EIS . I IDIPSV. PSA. 33 (1)

La sacristie a conservé deux objets du XVIIe siècle : une chasuble en beau velours rouge de Gênes, à fond d'or et une croix de procession en argent, au revers de laquelle est un médaillon de la Vierge du Rosaire, ce qui suppose une confrérie de ce vocable.

4. L'intérêt se concentre tout entier sur l'église du prieuré de S. Martin. Je ne m'étendrai pas longuement à ce sujet, ce serait empiéter sur les droits acquis de M. l'architecte Borrel qui, de longue date, en a fait son domaine. Je veux consigner seulement ici quelques observations qui me sont personnelles.

On veut voir à Ayme l'origine du christianisme dans la Tarentaise et la première église du diocèse. Je ne serais pas aussi affirmatif. Il y a dans les murs des pierres romaines encastrées et le linteau de la porte latérale est formé de l'une d'elles qui a gardé toutes ses moulures. Des murs romains existent encore au haut de la nef. — A quelle époque les a-t-on prolongés en abside, dirigée vers l'orient? Je n'oserais le préciser. En tout cas, ce n'est ni si ancien ni si beau que la crypte de la cathédrale.

La crypte, à trois absides, conforme à la partie supérieure, est très grossière de construction. La voûte, faite sur couchis, repose, dans l'abside centrale, sur quatre

(1) Ce texte se lit ainsi « Magnificate Dominum mecum et exaltemus nomen ejus in idipsum. » Psalm. XXXIII, 4.

Digitized by Google

colonnes mal dégrossies qui la partagent en trois nefs. Les chapiteaux ont pour tout ornement un tore rudimentaire surmonté d'une partie plate : nous en avons de semblables au XIe siècle à la cathédrale. L'autel est la base renversée d'une statue, ayant conservé son inscription romaine. Toute cela est-il carlovingien? Il serait peut-être hardi de le nier et non moins téméraire de l'affirmer.

Le plan primitif, facile à reconstituer, fut en croix : une nef, longue de sept travées, terminée à l'orient par une abside, percée de trois fenêtres en l'honneur de la sainte Trinité ; plus deux nefs latérales, arrondies chacune en absidiole à leur extrémité.

Le transept, sensible seulement à l'intérieur, est posé de travers. Les croisillons servaient de bases aux tours.

Aucune des nefs ne fut voûtée. Les murs, trop minces et sans contreforts, ne l'eussent pas supporté. On distingue parfaitement aux parois extérieures les traces de la charpente apparente. Il n'y a de voûtes qu'à la crypte et aux absides, ce qui est un caractère ou d'ancienneté ou de pauvreté.

Les bas-côtés communiquaient avec la grande nef à l'aide d'arcades cintrées que portaient de massifs piliers carrés. Les deux piliers les plus rapprochés du transept sont seuls cylindriques. A l'intérieur, on remarque, de distance en distance, les joints grossièrement simulés de l'appareil, lesquels ne se répètent pas à l'extérieur, quoique cette partie, restée brute et sans enduit, ait fait dans le principe partie de l'enceinte interne.

Au XIIIe siècle, pour un motif que j'ignore et que rien ne me laisse soupçonner, le transept fut muré, de façon à

Digitized by Google

isoler les tours et les absidioles. L'adjonction est même si maladroitement opérée que la maçonnerie recouvre en partie les colonnes d'angle. En même temps les arcades de la nef furent remplies de moëllons. Il n'y eut donc plus qu'une seule nef, qu'on garnit partout d'enduit et que l'on décora de peintures. Au bas de la nef, à gauche, il en reste assez pour faire comprendre le nouveau système adopté. Je suppose que les bas-côtés devenant inutiles, on s'empressa de les supprimer. Des fouilles, pratiquées sur plusieurs points, permettraient de se rendre compte de la construction et de la largeur des nefs latérales.

Les murs extérieurs sont bâtis de galets, disposés en feuille de fougère (1). Les fenêtres ont aux pieds-droits et aux cintres des pierres de taille, qui reparaissent aussi à l'espèce de mâchicoulis aveugle qui pourtourne, à la base du toit, le sommet de l'abside centrale. A l'intérieur de cette série d'arcades, le peintre a feint, en couleur rouge, par des lignes horizontales variant d'épaisseur, soit des joints, soit des briques.

La porte latérale du nord n'est pas contemporaine de la construction : elle n'aurait pas sa raison d'être, même en supposant un porche en avant, car ce porche eut interrompu la ligne du bas-côté se prolongeant jusqu'à son absidiole terminale. S'il y avait une porte en cet endroit, elle devait être au ras du mur de la basse nef et

(1) Le *Bulletin monumental* (1875, p. 186) a signalé, dans les campagnes du Maine, des églises bâties en petit appareil au XIe siècle : il cite même *l'opus spicatum* encore employé vers 1160, à S. Rémy de Sillé.

Digitized by Google

celle qui existe actuellement a dû être faite lors du nouvel aménagement de l'intérieur.

Les peintures murales, que j'attribue à la première moitié du XIIIe siècle, ont un grand air. Malheureusement elles sont bien incomplètes et on les altère de plus en plus en les mouillant pour les faire voir aux étrangers. La conque de l'abside, où le Christ devait siéger dans la gloire, est entièrement nue. Au dessous, une série de médaillons montre des évêques nimbés. Seraient-ce ceux que l'église de Tarentaise vénère comme saints? Au dessous, il reste quatre apôtres, qu'on reconnaît à leur nimbe; à leur double vêtement, tunique et manteau; au livre et au rouleau de la doctrine qu'ils accompagnent du geste de la prédication ou de la bénédiction et à leurs pieds nus sandalés, suivant l'iconographie italienne. La partie inférieure, égayée d'un large rinceau rouge, se termine par une draperie à dessins losangés.

La paroi du sud, au chœur, offre dans le massacre des Innocents un tableau saisissant, d'un mouvement vif, qui sort des habitudes calmes de l'époque. Il faut noter entre tous, le symbole de Rachel, nimbée, qui, échevelée et les seins découverts, déchire sa chemise et pousse des cris lamentables.

L'arc-doubleau, à feuillages variés dans sa partie supérieure, est orné, en bas, de cinq sujets empruntés à la Genèse. Au midi, Dieu crée l'homme et la femme, puis les bénit et les place dans le paradis terrestre. Dieu a le nimbe crucifère, des sandales aux pieds et un manteau rouge sur une tunique d'un blanc gris. Il est assis sur un

Digitized by Google

globe lumineux qui représente le monde : je n'ose dire une auréole, car elle serait insuffisante.

Au nord, la tentation par le serpent, enroulé autour de l'arbre fatal et l'expulsion par Dieu lui-même. Adam et Eve se voilent avec une feuille de figuier et se retournent comme pour essayer une justification, malheureusement inutile.

Cette peinture a l'aspect roman. Cependant je ne la crois pas antérieure au début du XIIIe siècle ou tout au moins à la fin du XIIe. Elle se distingue surtout par la grâce et la variété des ornements et des bandeaux.

Quant à l'architecture, après un minutieux examen, je déclare qu'elle n'est certainement ni mérovingienne, ni romane. Mais entre ces deux dates, il y a encore de la marge. Est-elle carlovingienne? M. de Caumont, d'après les gravures de son *Abécédaire*, autoriserait à le croire dans une certaine mesure. J'ai peine à me ranger à son sentiment. Peut-être cette impression me vient-elle de la simplicité des formes et de la pauvreté des matériaux employés; de plus, dans ces montagnes, l'art était inévitablement en retard. J'exclus donc le VIIIe siècle, et au moins la première moitié du IXe pour écrire que la date, résultat de ma conviction, serait le Xe, époque barbare, où toute tradition est anéantie et où l'art a disparu.

Pour plus de précision, un mot est encore nécessaire. Comme l'a fait observer avec beaucoup de sens M. Edouard de Barthélemy, à l'usage des archéologues qui, avec M. Nicaise, limitent l'ère carlovingienne « au IXe siècle, » « l'époque carlovingienne finit au Xe; nous n'ignorons pas, en effet, que le dernier carlovingien n'a été rem-

Digitized by Google

placé par Hugues Capet qu'en 987 » (*Rev. des Soc. sav.* 5e sér., t. VIII, p. 249).

Il y a, dans la période carlovingienne, deux phases très distinctes : celle de rénovation et de progrès qui correspond au règne de Charlemagne, celle de décadence qu'amènent ses derniers successeurs. A Ayme, le style n'accuse que trop la dégénérescence la plus complète et par conséquent une date plutôt voisine qu'éloignée de l'an mil. Dans ce sens seulement on pourra dire que cette église est d'origine carlovingienne.

5. La tour de Montmayeur, voisine du prieuré, est carrée avec baies en accolade et mâchicoulis qui dénotent la fin du XVe siècle.

XXIV. — PREMIER INVENTAIRE DE L'ÉGLISE D'AYME (1439).

Le plus ancien des trois inventaires des ornements, vases sacrés et ustensiles de l'église paroissiale d'Ayme, porte la date du 3 mars 1439. Il a été rédigé par un notaire sur un parchemin, haut de 0,67 cent. et large de 0,63 cent. La rédaction, sous le rapport de la latinité, est des plus défectueuses ; ce sont presque partout des mots français, affublés d'une terminaison latine quelconque. Quoique les articles ne soient pas très-développés, ils peuvent encore être un sujet d'étude. J'analyserai rapidement ce document pour faire voir le parti qu'on peut en tirer au double profit de la liturgie et de l'archéologie.

Il y avait quatre custodes pour le S. Sacrement : une,

Digitized by Google

en argent doré, servait à la procession de la Fête-Dieu; deux, en laiton ou cuivre jaune, ainsi qu'en bois, pour porter le saint viatique aux malades de la paroisse; la troisième, en argent doré, était affectée à la réserve eucharistique, soit à la sacristie, soit à l'église.

Les reliquaires, au nombre de neuf, sont indifféremment appelés *caisse* ou *pyxide*. La caisse devait être carrée et la pyxide circulaire. La matière dont ils sont formés est l'argent, doré par endroits, l'ivoire, le bois, le buis, l'étain, l'os et le cuir bouilli. Une pyxide plus grande renfermait les *boîtes* plus petites. Celle en buis avait l'aspect d'un *château*, c'est-à-dire qu'elle était muraillée et crénelée; les parois étaient ornées de lignes horizontales et verticales pour simuler l'appareil de construction et la partie supérieure se découpait en merlons. La caisse d'argent avait bien une serrure, mais la clef en était perdue; c'est ce reliquaire que baisaient les fidèles, aux fêtes solennelles, quand ils venaient apporter leur offrande au saint vénéré dont les reliques y reposaient.

Quelles étaient ces reliques? Elles sont énumérées dans les inventaires de 1572 et 1580, dont l'abbé Tremey a eu l'obligeance de m'apporter en même temps la copie et l'original sur papier.

Le texte étant fautif en plusieurs endroits, il est nécessaire de le rectifier. Il faut lire certainement *de manna* au lieu de *seruma S. Nicolai, de sindone* et non *sudore b. Gregorii, de loco inventionis S. Crucis*, en place de *de inventione* qui n'a pas de sens. Le *gant* de S. Pierre et le *cilice* de S. Clair seraient de grandes curiosités archéologiques de nos jours. Les reliques des lieux saints abondent

Digitized by Google

et c'est un souvenir de quelque pélerinage ou peut-être même des croisades. La relique la moins curieuse ne serait certainement pas celle de la circoncision, qui a existé simultanément à Charroux, à Conques et au Puy, pour ne pas citer d'autres noms en France seulement, car la relique elle-même existe très-authentiquement à Calcata, dans les environs de Rome.

La vraie croix était incluse dans une croix d'argent, en partie dorée, recouverte elle-même d'une *bourse* ou enveloppe de soie.

J'avoue ne pas comprendre ce que c'est qu'une *crosse de laiton*, emmanchée au bout du bâton de S. Nicolas et munie d'une ceinture garnie, c'est-à-dire étoffée ou rembourrée et rehaussée de petits clous d'argent. Cette ceinture servait-elle à porter la crosse, et ce bâton était-il un insigne de quelque dignité (priorale par exemple) ou d'une confrérie sous le vocable de S. Nicolas?

La mitre qui vient à l'article suivant semble établir une corrélation entre les deux insignes. La crosse, puisque c'en est une, n'aurait-elle pas eu sa hampe terminée par une statuette de S. Nicolas, figurée dans la volute et la *ceinture* ne serait-elle pas alors une espèce de poignée mise là pour empêcher la main de se salir au contact du laiton?

Pourquoi encore une mitre, autre insigne de la dignité épiscopale ou abbatiale? L'inventaire la dit *garnie* avec un ornement enlevé à un *chapeau*.

Ces mots : « Une croix double en argent et garnie » signifient-ils une croix à double croisillon? Ces sortes de croix viennent de l'Orient. La *garniture* serait-elle une

Digitized by Google

étoffe enveloppant cette croix? Autant de problèmes d'une solution ardue.

Aux fêtes solennelles, on plaçait sur le grand autel une statuette de la Vierge dans sa niche, que surmonte un clocheton. La Vierge était, en effet, titulaire de l'église paroissiale.

Les trois calices sont en argent, deux dorés et un brisé au pied. Ils sont tous accompagnés de leur patène. Quand on les portait hors de l'église, on les mettait dans une corbeille.

Parmi les six chasubles, une est rouge, une verte et deux sont blanches. L'étoffe est la soie, la futaine ou encore deux tissus que je ne puis spécifier : de *appellis*, de *mantili*. (1) Pour les accompagner, il y a sept étoles et sept manipules.

Une chapelle complète comprend la chasuble pour l'officiant, la dalmatique (mot singulièrement travesti en *dramatica*) pour le diacre et la tunique pour le sous-diacre. Ailleurs sont notées deux tuniques neuves, doublées de toile noire.

Je compte six chapes. Deux servent aux chantres aux fêtes solennelles, deux aux fêtes doubles et une autre est endossée par le clerc qui, lors des solennités, porte la croix de procession, laquelle est en argent doré et de grande dimension.

Deux autres croix, qualifiées *petites*, ont une *paix* (?) ou hampe en bois.

(1) Ces deux expressions ne se trouvent pas dans le Glossaire de du Cange.

Digitized by Google

Il n'y a qu'une seule bourse en soie. Serait-ce une bourse pour le corporal? Je ne le pense pas, vu précisément qu'elle est seule et que, pour assortir aux ornements, il en faudrait plusieurs. C'est donc plutôt une *bourse*, comme celle de la vraie croix, destinée à servir de chemise ou d'enveloppe.

On portait, à la procession de la Fête-Dieu, sur le Saint Sacrement un dais ou poële, qui avait été donné par une personne dont le nom a été omis. Je ne vois pas d'autre sens au mot *donum*. Toutes les autres donations sont fidèlement enregistrées.

Six coussins pour parer les autels; un est spécialement affecté au maître-autel. On s'en servait pour poser le missel, comme cela se pratique encore en Italie, conformément à la rubrique. L'inventaire de 1580 les décrit ainsi : « Item un oreiller de damas gris, vieux. Item deux autres oreilliers descouvers, qui soulloient être couverts de damas gris et à présent sont couverts de toile bleue, peu de valeur. Item deux autres oreillers de toile blanche et vieux et petite valeur. »

Six aumusses, deux en peau noire, deux en vair, une en peau blanche. La peau noire était de la peau de chevreau, le vair une fourrure grise et blanche alternativement, la peau blanche de l'hermine ou, plus probablement du lapin. L'officiant avait la sienne aux solennités, ainsi que les deux chantres. L'aumusse couvrait la tête et descendait sur les épaules en manière de pélerine. Quand on la quittait, c'était pour la porter sur le bras gauche. A Ayme, les aumusses étaient doublées en toile noire et, une

Digitized by Google

fois seulement, en peau blanche, ce qui ne faisait pas de différence avec le dessus (1).

On remarquera le mot *armucia* au lieu de *almutia*. Cette substitution de la consonne *r* à la place de la lettre *l* dénote un vice de prononciation dans le pays. Plus loin nous trouvons encore *arbas* pour *albas* et, par inversion, *pulvinal* pour *pulvinar*.

Huit draps pour parer l'autel. S'entend peut-être des tapis de pied, sinon des devants d'autel ou parements, dont l'usage s'est maintenu fort longtemps en Savoie. On les faisait même en cuir gaufré, pour n'avoir pas à les changer suivant la couleur du jour et afin qu'ils durassent plus longtemps. M. Frèrejean en a emporté un en cuir dont le fond doré est semé de guirlandes, de fleurs et de fruits. Ceux des *fêtes simples*, à Ayme, étaient en toile teinte; ce ne pouvait être plus modeste. Un de ces *draps* fut spécialement offert à l'autel de la Ste Croix.

(1) « L'habit de chœur des chanoines de St-Ours (diocèse d'Aoste) dans les commencements de leur régularité étoit une aumusse de serge blanche, comme Mrs de Prémontré; c'est ainsi qu'on en voit plusieurs dépeints sur le portail de leur église. Quelques temps après ils s'en donnèrent un semblable à celui de Mrs de la cathédrale, qui est un aumusse de peau grise, ainsi qu'ils sont peints aux vitres de leur église et dans les anciens tableaux. Ces derniers s'opposèrent fortement à cette innovation. L'évêque excommunia les chanoines de St-Ours qui, protégés par la duchesse de Savoye, recoururent au Pape, dont ils furent absous de l'excommunication et maintenus en possession de porter le dit habit : *Almucias ex pellibus griseis, sicut canonici ecclesiæ cathedralis deferebant.* Il y a apparence que pour donner quelque satisfaction à Mrs de la cathédrale (qui portaient cette aumusse sur les épaules, comme une cappe), ils l'ont portée depuis sur le bras gauche, se conformant en cela à certains corps de chanoines réguliers de France qui avaient introduit cet usage « (Besson, p. 273).

Digitized by Google

Nous avons vu le bâton de S. Nicolas, voici maintenant celui de Ste-Catherine. Le jour de la fête de cette dernière, on n'oubliait pas de la parer : elle recevait en conséquence une robe verte, un chaperon et un chapeau blanc. C'était l'usage, au moyen âge, d'habiller les statues de vêtements d'étoffe : il en est encore ainsi dans beaucoup de campagnes et quelquefois même de villes.

On compte vingt et une nappes ; six sont affectées au grand autel, trois aux processions des reliques. Huit sont en étoffe dite *mantile*, quatre en toile ou en fil d'ortie, (1) (formé avec la tige fibreuse de l'ortie). Deux ont quelques ornements brodés en soie ou en fil d'or : d'après les monuments encore subsistants et les vignettes des manuscrits, cette décoration, généralement bleue, consiste en lignes parallèles, courant de rinceaux et croix aux extrémités. (2)

Des dix aubes, plusieurs sont sans amict, *garnies*, c'est-à-dire parées des cinq pièces ou simples et sans garniture. Ces pièces sont indiquées, par le texte même, en avant et en arrière (sur la poitrine, au dos et en bas), ainsi qu'aux manches. De *ribaudis* spécifie encore une étoffe particulière). Une de ces aubes est faite avec une courtine ou rideau. Trois amicts de peu de valeur sont inscrits à part.

Les linges, tant bons que mauvais, sont peu nombreux, dix seulement. Par linges, il faut entendre seulement les

(1) *Annal. arch.*, t. xxv, p. 270.

(2) A l'abbaye de Souvigny (Allier), j'ai observé, aux volets peints de l'armoire aux reliques, sur un autel une nappe tombante damassée à dessins géométriques (xve siècle) et à Notre-Dame de Monluçon (Allier), à un panneau de la renaissance, une nappe d'autel, rayée, sur les côtés et en dessus, de bandes à dessins bleus.

Digitized by Google

lavabo avec lesquels le prêtre s'essuie les mains après l'offertoire. Les uns sont à la sacristie, les autres aux cinq autels, qui se nomment grand autel, celui de S. François et ceux de la Croix, de Ste-Catherine et de S. Sigismond. Il y en avait donc une paire pour chaque autel. Les mots *ante crucifixum* s'expliquent par ces articles de l'inventaire de 1580 : « Item une toile pour couvrir la grand croix (celle de l'arc triomphal) en caresme. Autre toile pour couvrir le crucifix en caresme. Une grande toile frangée, appelée *Velum Templi*, aussi neufve (1). »

Six mantels, bons ou mauvais. Ici le sens du mot *mantile* est encore précisé par ce texte de l'inventaire de 1580 : « Item une toile blanche, servant à l'autel au lieu d'un mantil, frangée de soye verde, rouge et blanche. » *Mantel* signifie donc ici, non *parement, devant d'autel*, mais une nappe de dessus, comme je l'ai expliqué plus haut, à propos des registres de visites. Si c'était un parement, quelle différence établir alors avec les *panni* déjà cités? *Panni*, employé au pluriel, ne pourrait-il pas toutefois signifier ou les tapis ou les rideaux qui entouraient encore l'autel au xve siècle et glissaient de chaque côté sur des tringles.

Les bannières, grandes ou petites, sont encore nommées *gonfanons* par les deux inventaires. « Item un gonfanon rouge, ayant la croix blanche (la croix de Savoie) du caffair » (autre étoffe), dit l'inventaire de 1580.

(1) Ce voile, tendu dans le chœur pendant le carême, se descendait le mercredi saint, à ces mots de la Passion *Et velum templi scissum est.* Voir l'article que j'ai inséré à ce sujet dans la *Paroisse* (1861, p. 12), sous ce titre : *Symbolisme liturgique du voile du temple.*

Digitized by Google

Les deux couvertures d'autel étaient en cuir (j'en ai vu de semblables dans les églises de Rome) ou en étoffe. En 1580, elles étaient ainsi : « Item un drap rouge, avec les franges rouges, dite couverture d'autel. Item une autre couverture drap bleu croysé drap rouge. »

Deux clochettes se sonnaient en avant du cortége pour prévenir, chemin faisant, les fidèles que l'on portait le saint viatique aux malades. En 1580, elles servaient également, comme de nos jours encore en Savoie, aux autres processions : « Item trois campannes pour sonner aux processions. » A l'église, le même inventaire signale un trézain, dont on fait toujours usage à l'élévation : cette coutume pourrait bien avoir été importée par les Espagnols. « Une rue (roue) contenant treize campannes de métail, attaché à la muraille du cœur. »

Trois ampoules pour les saintes huiles, « Une amolles (on peut lire *ampolles*; mais *amolles*, venant de *hamula*, *amula*, diminutif de *hama* et *ama*, a aussi sa raison d'être) d'estaing fin auquel *crisma*. » (*Inv. de* 1580).

Le *thuribulum* du xve siècle, au siècle suivant, était « un encensier de lotton, de bonne valeur. »

Une pierre d'autel ou autel portatif, consacrée et enchâssée dans un cadre de bois qui formait en même temps le fond. J'en ai trouvé plusieurs de cette espèce dans le diocèse d'Angers.

Une paire de burettes en étain. L'inventaire les met à cette place; le notaire inscrivait les objets probablement comme ils se présentaient. De là ce désordre dans l'énumération et le défaut de classement par catégories. Je l'ai rectifié quelquefois ici même.

Digitized by Google

Nous commençons les livres liturgiques.

Trois missels, un grand et un petit. On était moins riche en 1580 : « Un missel en parchemin, escrit à la main et à l'usage de Rome. Item un autre à l'usage de Tharantaise. »

Deux graduels pour le chant de la messe. Ils subsistaient encore en 1850 : on les dit alors, l'un à l'usage de Rome et manuscrit, l'autre à l'usage de Tharantaise. »

Le plus grand de ces graduels comprenait les proses notées. Elles étaient alors en assez grande quantité pour former un autre livre, de petit volume, appelé *Prosaire*. Toutes ces proses se retrouvent en supplément au Missel Romain imprimé à Paris en 1634.

Trois antiphonaires pour le chant de l'office, tant vieux que neufs. En 1580, il n'y en avait plus qu'un seul : « Un antiphonaire à l'usage de Tharantaise. »

Deux vieux légendaires. L'inventaire de 1580 les décrit plus exactement : « Deux légendaires escrits de parchemyn, à l'usage susdict de Thar. On y lisait les leçons des matines et les vies des saints. On se rappelle encore y avoir vu celles des deux premiers évêques S. Jacques et S. Marcel.

Trois psautiers, un neuf et deux vieux. Le neuf contient un recueil d'hymnes, qui sont toutes notées *in extenso*. Plus loin apparaît un autre hymnaire.

Deux collectaires contenant les oraisons que le célébrant chante aux offices.

Un évangéliaire, renfermant les quatre évangélistes. Il servait au chant de l'évangile, quand il y avait diacre et sous-diacre à la messe, ou plus probablement pour la

Digitized by Google

Généalogie et la Passion : « Item un livre de l'évangile de S. Mathieu, apôtre et évangéliste, escrit, à notte, à trois voyx : *Cum natus esset.* » (*Inv. de* 1580).

Deux livres pour baptiser, ou extraits du Rituel ne renfermant que la cérémonie du baptême. C'est ce que l'inventaire de 1580 désigne ainsi : « Deux libvres, l'ung en parchemin, et l'autre en papier appelé *Manipulus curatorum,* et l'autre *Baptismalis.* » Ailleurs encore : « Item un livre de baptizaille et mortuayre, escrit en parchemin. »

Un ancien bréviaire. Il n'y avait généralement qu'un seul bréviaire par église.

Un livre appelé Grégorien. Serait-ce un recueil d'homélies de S. Grégoire ou un sacramentaire Grégorien? Ou encore les trente messes dites de S. Grégoire pour la délivrance des âmes du purgatoire? Je m'arrêterais plus volontiers à la dernière idée, car cette dévotion était très en vogue au xve siècle. (1)

Un carnet, ou livret de petite dimension, contenant l'*Ordinaire*, c'est-à-dire ce qui règle l'office et que nous nommons aujourd'hui *Ordo* ou *Calendarium.*

Un processionnal, où sont les pièces spéciales qu'on chante aux processions. « Item deux processionnaires en parchemin. » (*Inv. de* 1580.)

Trois carnets, contenant l'office de S. Pierre de Tarentaise, de Ste-Catherine et de plusieurs saints. Ces offices propres sont énumérés au long dans l'inventaire de 1580: « Item un autre livre de l'office de Notre-Dame. Item de

(1) Mém. de l'Acad. de la Val d'Isère, t. I, p. 255.

Digitized by Google

l'office de S. Sigismond, avec les Vemie en notte, en parchemin. Item un livre en papier de la Présentation de N. D., estant sans fourrure, joinct avec l'office de Ste Anne. Item un autre livre de l'office de Ste Anne en parchemin à notte, couvert en parchemin. Item un livre à notte de l'office de S. Pierre, archevesq. de Tar., escrit en parchemin. »

Le livre des *Fleurs des Saints* rappelle cet article de l'inventaire de 1580 : « Item un livre de papier, appelé *Legenda aurea*, » quoique ce soient deux ouvrages distincts.

Six lampes en verre, une à chaque autel, suivant l'usage romain.

Un chaudron pour l'eau bénite. Celui, en cuivre battu, de l'église de Salins appartient à ce genre. Il a une anse en fer tordu : les parois sont disposées assez originalement en retraits successifs et le fond estampé figure une croix pattée, des angles de laquelle sortent des fleurons.

Le reste de l'inventaire ne concerne plus l'église, mais bien le presbytère. Ainsi il y est question de trois marmites, dont une grande et une petite ; d'une grande table en bois de noyer, et à pieds et de six petites tables ; d'un lit, comprenant un bois, deux couvertures et un oreiller en plumes ; d'un mortier en pierre avec son pilon (1) ; d'un grand candélabre ou lustre, pendu dans la salle basse du presbytère ; de deux poëles à frire ; de trois tonneaux, d'une grande crémaillère en fer. Je renonce à traduire

(1) Un inventaire de 1758 mentionne « un mortier de marbre pour piler le sel. » (*Mém. de l'Acad. de la Val d'Isère*, t. II, p. 157).

Digitized by Google

plusieurs expressions locales dont le sens m'est complètement inconnu.

Je vais reproduire le texte, mais en ayant soin d'en supprimer les abréviations, de couper de temps en temps les articles par un alinéa et de débarrasser l'inventaire du long protocole qui ouvre et termine ce document notarié.

« Et primo unam custodiam argenteam, in qua portatur corpus Xpisti die heucaristie, deauratam. Item unam custodiam de lotono (1) in qua portatur dictum corpus Xpisti egrotantibus per parrochiam Ayme. Item unam cassiam (2) cadratam in qua custoditur et reponitur dictum corpus Xpisti in dicta ecclesia seu in sacristania (3) dicte ecclesie. Item unam cassiam argenteam, in aliquibus suis partibus deauratam, plenam reliquiis, habentem serraliam sine clave, quam osculantur offerentes eorum oblaciones in festis sollempnibus. Item unam crucem argenteam, in aliquibus suis partibus deauratam et in qua est de sanctissimo ligno venerabilis sancte Crucis, cum quadam bursa de sirico in qua dicta crux reponitur et custoditur. Item unum piscidem (4) eburneum, plenum reliquiis. Item unum alium piscidem eburneum, eciam plenum reliquiis. Item unum parvum piscidem de bussico. Item unum piscidem eburneum in quo alij piscides

(1) En italien *ottone*.

(2) Equivalent du mot français *caisse*. *Cadrata* pour *quadrata* ne laisse pas de doute sur la manière de prononcer les deux initiales *qu*.

(3) Longtemps le Saint-Sacrement fut conservé à la sacristie, comme on le pratique encore dans les derniers jours de la semaine sainte.

(4) L'orthographe de l'inventaire est des plus vicieuses. La forme latine est *pyxis*, mot du féminin et non du masculin.

Digitized by Google

reponuntur et custodiuntur (1). Item unum piscidem de coreo coctosive bulito, plenum reliquiis. Item unam crociam de lotono cum quadam zona garnita et clavellata clavellis argenteis, que crocia portatur in bacullo sancti Nycolay. Item unam cassiam stagnj, plenam reliquiis. Item unam mictram cum garnimento cuiusdam chappelli. Item unum piscidem de buys, factum ad modum castri. Item unam crucem duplicem argenteam garnitam. Item unam parvam ymaginem Beate Marie cum suo tabernaculo, que ymago ponitur supra magnum altare in festis sollempnibus. Item unam cassiam de ossibus antiquam.

« Item unum calicem cum sua patena deauratum. Item unum calicem cum sua patena deauratum, infra fractum. Item unum alium calicem argenteum cum sua patena. Item unam parvam cassiam fustis, cum quadam cruce in summitate, in qua solebatur portare corpus Xpisti per parrochiam egrotantibus. Item unam bursam sericis. Item unam chasublam et unam chapam sericis rubee. Item unam chasublam, unam tunicam et unam dramaticam, quas dedit dominus Petrus Mutacis, curatus quondam dicte ecclesie. Item duas chappas, quas defferunt cantores in festis sollempnibus, foderatas tele nigre. Item unam aliam chapam modici valoris, quam portat clericus portans magnam crucem in festis sollempnibus in processione. Item unam chasublam de appllis, quasi frustratam. Item duas alias chasublas albas, quarum una est de fustaneo et alia de mantili. Item duas alias

(1) Cette boîte d'ivoire ne devait pas être bien grande et celles qu'elle contenait étaient nécessairement bien petites pour y trouver place.

Digitized by Google

chapas simplices, quas defferunt cantores in festis duplicibus. Item unum palium de sirico rubeo, quum portatur die heucaristie donum in processione supra corpus Xpisti. Item sex pulvinalia paramenti altaris.

« Item duas armucias, quarum una est de pelle varia et alia de pelle alba, foderatas tele nigre, quas defferunt cantores in festis sollempnibus. Item unam aliam armuciam pelle varia, foderatam pelle alba, quam deffert sacerdos faciens officium in festis sollempnibus. Item quatuor pagnos (1) paramenti altaris. Item quatuor alios pagnos altaris tele tincte pro festis simplicibus. Item capucium baculi sancte Caterine. Item unam vestem viridem sarsatam, donatam per nobilem Glaudam, uxorem Petri de S^to Jacobo pro parando sanctam Caterinam die festi ipsius et unum chappellum album, eciam donatum per nobilem Caterinam, relictam (2) nobilis Aymonis de Fracia (3), pro parando dictam Caterinam. Item sex mapas pro preparando magnum altare. Item unam arbam garnitam de ribaudis ante et retro et in mangno (4). Item unam aliam arbam garnitam. Item unam aliam arbam simplicem. Item tres alias albas absque amictu. Item unam aliam albam garnitam. Item magis duas albas simplices. Item decem linteamina tam bona quam prava, existencia tam in sacristania dicte ecclesie (*quam in*) magno altari, in altari S^ti Francisci, in altari sancte Caterine, in altari sancte Crucis, ante crucifixum et in altari sancti

(1) Sic pour *pannos*.
(2) Veuve.
(3) Frasse, diocèse de Tarentaise.
(4) Peut-être doit-on lire *manica*.

Digitized by Google

Sigismondi de Ayma. Item sex mantilia tam bona quam prava.

« Item magnam crucem argenteam deauratam, cum suo bacullo. Item tria vexilla sive confanones, tam magna quam parva. Item duas copertas altaris, tam de pelle quam de pagno. Item sex stolas cum totidem manipollis. Item octo mapas mantilis parvas. Item tres alias mapas ad portandum reliquias in processionibus, tam de urticis quam de tela. Item unam aliam mapam de urticis. Item duas mapas modicum brodatas de sirico. Item duas cruces parvas cum pace fustea. Item unum pulvinal, quod ponitur supra magnum altare. Item tres armucias de pelle nigra. Item duas campanas pro eundo visitatum egrotantes per parrochiam. Item tres ampollas pro custodiendo sanctum crisma et sanctum oleum. Item unum turibulum, donatum per dompnum Anthonium Boutalis, quondam cappellanum. Item unam curbiliam rotondam pro reponendo et custodiendo calices dicte ecclesie, quando portantur extra ecclesiam predictam. Item unam aram lapidis sacratum et inchassatum. Item unum par ydriarum stagnj.

« Item duo missalia, unum magnum et unum parvum. Item duo gradualia et in maiori sunt notate prose. Item tria antifonaria, tam nova quam vetera. Item duo legendaria vetera. Item tria psalteria, unum novum et duo vetera; et in novo sunt inny ad plenum notati. Item duos collectanos antiquos. Item unum librum evangeliorum Sanctorum Johanis, Mathei, Marci et Luce Evangelistarum. Item unum breviarium antiquum. Item unum librum hymnorum. Item duos libros ad batizandum.

Digitized by Google

Item unum prosarium parvi voluminis. Item unum librum vocatum Gregorianum. Item unum quernetum, vocatum ordinarium. Item unum processonarium. Item tres quernetos de sanctis Petro Archiepiscopo Tharen., Caterina et aliis sanctis. Item unum librum lectionum lamentacionum Jheremie prophete. Item sex lampades victrinas integras. Item unum missale et unum librum de floribus Sanctorum, dicte ecclesie donatos per dompnum Petrum Mutacis.

« Item tres albas factas de curtina dicti dompni Petri Mutacis. Item unum parvum pagnum vibolatum, oblatum in altari sancte crucis per Jordanam, filiam quondam Petri Quartani. Item unam mapam brodatam de syrico in aliquibus suis partibus filo deaurato. Item duas tunicas novas, foderatas tele nigre cum quodam pagno paramenti, dicte ecclesie donatas per nobilem Guigonem Jordani, Dompnos Amedeum et Petrum Berard fratres, Jacobum de Piroberard, cappellanos et Petrum Bocheti, alias Bret. Item unam chasublam viridem, foderatam tele, unam stolam et unum manipullum, dicte ecclesie donatas per Roletum Ducis quondam et ejus consortem. Item tres amictos pauci valoris. Item cacabum aque benedicte.

« Item unam magnam ollam metalli, que quondam fuit Jacobo Cartani. Item unam aliam ollam metalli que continet circa unum cop. Item unam parvam ollam continentem circa unum copiceum. Item unam magnam mensam nucis inchambatam, dicte ecclesie donatam per uxorem Vullelmi Benedicti Adam. Item unam culcitram et unum pulvinal plumarum. Item unum tritorium lapidis

Digitized by Google

cum suo tribulio. Item unum magnum candelabrum, pendens in sala bassa cure dicie ecclesie. Item unam magnam patellam ferri ad annulum. Item unam aliam patellam ferri. em unam peyretam. Item unam pochetam pro scrisusa. Item duos picalphos stagni, continentes quilibet unum picotum salvo plavi. Item sex mensas nucis inchambatas et quatuor stanna. Item tria scripma svimancia. Item unam bonam nichiam lecti novam. Item duas .. as, quarum una est pauci valoris. Item tria dolia, continentia uno..., alio circa viginti quinque scandalia. Item unum magnum coquiperdium ferri. Item unam copertam, donatam per Maceilonam, relictam Joannis Aymonis. »

XXV. — SECOND INVENTAIRE D'AYME (1572).

Le second inventaire complète le précédent. De plus, il est écrit en français et d'une date différente. Je ne détaillerai pas ses articles pour en faire ressortir les points saillants et instructifs, ce serait trop long. Je me contenterai, à l'occasion, d'y ajouter quelques notes brèves et surtout de le contrôler par l'inventaire, également en français, de 1580 : il faut tenir compte de ces variantes.

Le second document, écrit sur papier, a pour titre : *L'inventayre des jouyaulx de l'église d'Ayme*. Le préambule plus explicite parle des *jouyaulx, reliques, ornamentz, garnimentz d'autel, libvres et aultres biens à la dicte église servants*.

Digitized by Google

Pour plus de clarté, je divise le texte par alinéas :

« Premièrement, ung missal de parchemin, escript à la main, à l'usage de Rome. Item ung aultres missal, escript en parchemin à l'usage de Tharentayse. Item ung aultre missal en papier, escript à lectre de forme (1), à l'usage du dict Tharentayse. Item ung libvre dict *Evangéliste*, escript en parchemin (2). Item ung graduel, escript en parchemin à l'usage du dict Tharentayse. Item ung libvre de parchemin, dict l'*antiphonier*, à l'usage prédict du dict Tharentayse. Item ung sanctuayre (3) de parchemin. Item deulx légendaires, escriptz en parchemin, à l'usage susdict de Tharentayse. Item une bible en papier (4). Item ung libvre de papier, appellé *legenda aurea*. Item ung libvre de baptizallie et mortuayre (5) en parchemin. Item ung aultre libvre de parchemin, auquel est escript l'office de Nostre Dame, de Sainct Sigismond, avec les *Venite* (6). Item deulx processionayres de parchemin. Item ung libvre, appellé *Exorssisimus salis et aque*, de parchemin, auquel est escript *benedictio fontis*. Item ung aultre livre, dict *Colletan* (7), en parchemin. Item deulx ibvres, l'ung de parchemin et l'aultre de papier, scavoir *manipulus curatorum* et l'aultre *baptismale*. Item ung

(1) Imprimerie.

(2) Evangéliaire pour le chant de l'évangile.

(3) Recueil de Vies des Saints.

(4) « Attachée à cheynette de fer aux formes (stalles) estantz au ceur de ladicte esglise de la part du cuchent. »

(5) « Escript ».

(6) « en notte ».

(7) « Escript ».

Digitized by Google

libvre, de papier, de l'office de la présentation de Nostre Dame, sans forreure (1). Item ung aultre libvre de parchemin, auquel est escript l'office de Saincte Anne à notte, couvert de parchemin. Item ung aultre libvre (2) de parchemin *deffunctorum*. Item ung libvre notté (3), de parchemin, de l'office de Sainct Pierre archevesque de Tharentayse. Item ung aultre libvre de parchemin de l'office du Sainct Sacrement ou de la feste de Dieu. Item ung aultre libvre de l'Evangile de Sainct Mathieu, appostre et evangéliste, escript à notte (4) appellé *Cum natus esset Jesus*. Item ung aultre libvre de parchemin, légendier à la vieillie forme. Item ung aultre vieulx légendayre de parchemin. Item une grande toille frengée, appellée *velum templi*, (5) casi neufve. Item ung libvre prosayre (6) en parchemin.

Item une peyrolle (7) de cuyvre, servant à porter l'eau benoyte. Item une rue contenant treize campannes (8). Item unes amolles d'estain (9), auquel sont

(1) non relié.

(2) « escript ».

(3) « escript ».

(4) « à troys voix » ou trois parties.

(5) Cette grande tenture se plaçait à l'entrée du chœur pendant la semaine sainte et, à ces mots de la Passion *velum templi scissum est*, on l'enlevait; de là son nom populaire *velum templi*, parce qu'il rappelait le voile du temple.

(6) « à notte, petit ». — « Item ung carnet de l'office de Sainct Gras. Item ung petit missal en papier, couvert, de l'office de Rome. »

(7) Bénitier portatif pour l'aspersion.

(8) « de métail, attachée en la muraille du ceur ». — V. sur les *roues de sonnerie* la *Revue de l'art chrétien* 1868, p. 633.

(9) « fin ».

Digitized by Google

crïsma. Item une post (1) à laquelle est attaché une peau de parchemin et là sont escripts les gaudes (2) à notte. Item une grand croix (3), deux aultres croyx de lotton, avec les imaiges de cruxifix. Item deux ancenciers de lotton, l'ung casi neufve (4) et l'aultre vieulx. Item trois campannes pour cervir (5) aux processions. Item deux chandelliers de lotton à cuppe dessus (6). Item deux aultres chandelliers aussi de lotton, vieulx (7). Item troys aurellières en damas gris, couverts, neufves, de bonne vallue (8). Item deux aultres aurellières de toille blanche, vieulx et de petite valleur. Item ung drap rouge avec ses franges rouges, dict couverteur (9). Item ung aultre couverteur en drapt bleu, croysé de drapt rouge. Item

(1) « Une postz, à laquelle est attaché un roleau de parchemyn des grandes, à notte le premier. » La poste était un cylindre de bois autour duquel s'enroulait un long parchemin sur lequel étaient écrites les antiennes *Gaude*, la première seule étant notée. Le mot *grandes* ici n'a pas de sens, à moins qu'on ne sous entende *antiennes* et il s'agirait alors des O de l'Avent.

(2) En 1770, Joseph Joux, curé de Cléry, fonde par testament l'obligation pour le prieur de la confrérie du S. Sacrement de dire « chaque dimanche de l'année, avant que de commencer la grand'messe, les *Gaude* avec l'oraison qui suit. » (*Mém. de l'Acad de La Val d'Isère*, t. II, p. 162).

(3) « de tolle. » J'ai trouvé des croix semblables en Anjou. Elles servaient aux offices funèbres des pauvres.

(4) « de bonne vallue. »

(5) « sonner. »

(6) « couppe dessus et dessous, » c'est-à-dire dont le pied est arrondi comme la bobèche.

(7) « Item ung chandellier vieulx aussi de lotton, petit.

(8) « Item deux aultres oreilliers descouvers, qui soullaient estre couvers de damas gris et à présent sont couvers de toille bleue, peu de vallue. »

(9) d'autel. »

Digitized by Google

une estolle de damas gris figuré, avec son semblable manipulle. Item ung devantier (1) d'autel drapt rouge, ayant la croyx de velleur noyre. Item ung aultre devantier de velleur *ayant la croix* de damas gris figuré, avec ses offreys. Item ung aultre couverteur d'autel de diverses colleurs, lesquels couverteurs et devantiers sont tous casi neufves. Item ung aultre couverteur, dict *tapis*, servant au banc des chantres (2).

Item une chappe, deux tuniques et une chasuble de sattin de burgies (3) rouges, avec leurs offreys desjà usés, toutes forrées de toille jausne. Item une chasuble de damas blanc figuré, avec sa croix de velleur viollet. Item une estolle et manipule de damas croysé comme dessus. Item une chappe de camellot noyre avec ses offreys (4). Item deux tuniques de camellot noyre comme dessus. Item une chasuble de camellot noyre avec sa croix (5). Item une chasuble de damas verd, ensemble son manipulle de damas et une estolle de taffetas verd. Item une chasuble de camellot viollet croysée à brodeure et une estolle de camellot (6). Item deux

(1) « couverteur. « — Item ung devantier d'autel drapt rouge, ayant la croix de velleur noir. »

(2) « Item ung drapt de damas figuré rouge et gomme. » La *gomme gutte* donne une belle couleur jaune.

(3) Bruges, en Belgique.

(4) « Item une chappe de damas noir, avec ses offreys de velleur rouge.

(5) Item une chasuble de damas blanc figuré, avec sa croix de velleur violet, bonne. »

(6) « Item une chasuble camelot tanée, ayant la croix josne carrouée, avec son manipulle et estolle semblable. Item une chasuble de toille d'Allemagne. »

Digitized by Google

tuniques verdes, petite vallue. Item une bancinne (1) de lotton. Item ung confaron de caffas rouge, ayant la croix de caffas blanc. Item ung letteur de noyer du costé de Sainct Blese, au ceur de la dicte esglise (2). Item une estolle de sattin de burges rouge, avec deux manipulles semblables. Item une aultre estolle, avec son manipulle d'escarlatte rouge. Item une aultre estolle de drapt rouge, avec son manipulle. Item ung aultre manipulle de drapt rouge.

« Item quatre cervietes belles, bonnes, ourengées et limogées (3). Item six grands linceulx neufs de bonne

(1) « Item une bausine grande. » Le mot *bausine* existe encore en Savoie et signifie un vase de vaste capacité.

(2) « et ung aultre lectrin aussi de l'aultre costé.

(3) M. le chanoine Alliaudi me fait observer qu'on dit en Savoie *fil de Limoge* ou *la limoge* pour désigner le fil rouge.

Le mot *limogia*, comme l'a parfaitement établi M. Darcel (*Revue des Soc. Sav.*, 4e série, t. VIII, p. 302-306), en citant des textes, empruntés *à la chapelle des ducs de Savoie*, signifie « une broderie à l'aiguille, de soie et d'or, à la façon d'Orient, c'est-à-dire simplement décorative et à tons plats, exécutée sur des tissus souples, et de lin le plus souvent..... Il semble acquis que la matière première des broderies, coton ou soie rouges, a donné nom à ces broderies elles-mêmes. » Or les objets *limogés* sont « tuellie altaris et ad tenendum patenam », « gremiale », « pala ad cooperiendum altare », c'est-à-dire des *touailles* (en Italien *tovaglie*) ou nappes d'autel ; des voiles pour tenir la patène, non pas *pendant l'élévation*, comme l'écrit M. Darcel, mais de l'offertoire au *Pater* ; un grémial, espèce de tablier, usité encore en linge à la chapelle papale pour les cérémonies de la distribution des cierges, des rameaux et de l'imposition des cendres ; enfin des parements d'autels.

Dans l'inventaire d'Ayme, le mot *limogé* a une signification très précise : ainsi l'on distingue parfaitement aux serviettes l'ornementation rouge de l'ornementaton *orangée*.

Ces serviettes étaient-elles *brodées*, comme l'insinue M. Darcel ? Je ne le pense pas, car l'objet en lui-même n'en valait certainement pas la peine ; j'y vois tout simplement une double rayure *rouge* et *jaune*.

Digitized by Google

toille, les deux de troys toilles et les aultres quatre de deux toilles. Item ung aultre linceul neufz de toilles, ayant une vayre au milieu. (1) Item ung aultre linceul casi neufz de troys toilles. Item ung grand mantil d'autel à grain d'orge, commune valeur. Item ung aultre mantil de triesge. Item ung aultre mantil neufz. Item ung aultre mantil communel. Item une toille pour couvrir la croyx en caresme. Item une petite cerviete, petite valleur (2). Item une aultre cerviete, bonne vallue. Item huict amictz de toille bonne garnie et huict aultres amictz non garnis (3). Item une toille blanche servant à l'autel au lieu d'un mantil. Item ung linceul de toille blanche pour le pallie. Item un grand crespuz (4) jousne, veyré

Quelle est alors la différence entre le *limogé* et le *vayré* ou *veyré ?* Je l'ignore. Voici justement, un peu plus loin, un crèpe jaune « veyré de rouge. » Ailleurs les *vayre* sont d'or. *Veyré* peut d'ériver de *varius*, comme la fourure dite vair. Dans l'inventaire d'Ayme, il signifie très probablement une *rayure* ou *vergure*, peut-être moins large que le limogé ou zigzaguée, le limogé restant droit.

En sont cas, le *veyré*, écrit une seule fois *veyré*, et le *limogé* ne se brodaient pas, mais se tissaient et faisaient corps avec la toile et le crèpe.

(1) « Item ung linceul de toille rare, en manière de crespe, de troys toiles et de deux aulnes de largeur. Item ung grand linceul à deux toyles, servant au grand autel. Item ung linceul frangé de quattre aulnes neufz toille de res et veyré par le mylieu. Item douze linceulx neufves, beaux et recepvables. »

(2) « Item une petite serviette peu de vallue. Item une autre serviette, commune vallue. »

(3) « tous commune vallue »

(4) « Crespe » — « Item ung autre crespe veyné à vayres d'or et trinettes de fin or, tout à l'entour de la longueur de deux aulsnes ou envyron et de la largeur envyron un tier d'aulne, avec ses franges de soy rouge. Item ung autre crespe veyré blanc et vayré d'or et ouvraigé à soy blanche, de la longueur de deux aulsnes ou envyron »

Digitized by Google

de rouge. Item une petite pièce de taffetas viollet neufve. Item deux bourses velleur noyre, ouvragées, neufves, pour tenir les reliquies. Item une petite pièce de damas tanée neufve.

« Item une custodie servant à porter le précieux corps de Dieu, dourée par dessus en aulcungs lieux. Item une caysse d'yvoyre carrée (1). Item une aultre caysse d'argent, poisant neufs unces et un quart au poyes de montpellier (2). Item une petite boyte de bois en fasson d'une tornelle, dans laquelle a certaines reliquies intitulée. Item une croix de boys double, couverte de tolle, dans laquelle consistent certaines aultres reliquies. Item une aultre custodie argentée, valianiz la paire deux custodies sept escus d'or sol. Item ung callixe (3) douré

(1) « Item une quesse petite, à barres de fer, avec sa manellie au donzon, en laquelle on soulloit tenir le précieulx corps de Iesuchrist. Item une quesse d'argent à quattre carroz, avec ses soppies et couverteure à quattre pendaniz, ensemble les florons et petitz cugnioz et une petite croix au donzon et en freste, laquelle croix est rouiyiée (rouillée), le tout fin argent, pesant dix huict unces et demye au poix de Montpellier, ensemble la toille pour fere ung corporel et ce pour tenir et porter dans ladicte esglise et aux processions à ce requises le précieulx corps de Dieu et non aultrement, car ainsi a esté légué et déclayré comme appert par l'acte receu par Me Amed Crepin, notaire, en l'an prochain passé. »

(2) « Dans laquelle l'on tient les sainctes reliques. »

(3) « Item ung calipce d'argent dont la couppe est dourée par dedans. Item ung aultre calipce avec sa patigne dourée, ayant ledict calipce la couppe d'argent et toutte le reste est d'arquemise, donnée par feu mre Jehan Muffat, prestre, pour le service du grand autel de l'esglise Sainct Sigismond, luy estant recteur d'une chappelle fondée au dict autel, en vertu d'un légat faict pour le service de la d. chappelle et pour s'en servir en ladicte grand esglise d'Ayme pour les administrations généralles du sainct sacrement de l'autel aux festes de Pasques et aultres, lequel..... »

Digitized by Google

la coppe par dedans et sa pattene tout d'argent, pesant quinze unces et le huictain d'une aultre unce au dict poyes de Montpellier. Item une croix d'argent du dessus, et dessoulbz, dans laquelle a certaines reliquies mentionnées et escriptes au graduel, pesant icelle croix neufs unces et les troys parties d'une aultre unce.

« S'ensuyvent les reliquies précieuses estantz dans la dicte église. Et premièrement :

« De ligno sancte Crucis, de lapide ubi Xpistus fuit circoncisus, de loco proprio ubi beata Virgo Maria migravit ad Dominum, de Sanctis Joanne Baptista (1) et Anthonio, de cera Sancti Francisci, de Sancto Petro archiepiscopo Tharen., de (2) Innocentibus, de Sancto Laurentio, de sepulcro beate Marie, simul de sancto Hugone confessore, de Sancto Theodollo, de costis et veste Sancti Grati, de sepulcro beate Marie, de citixio et quibusdam alijs Sancti Clari, de lapide beati Cristophori, de sancto Panthalleone, de Sancto Eligio confessore, beati Johannis, Appostollorum Petri et Pauli, et de vestimentis (3) beate Marie, de Sancto Mauritio martire et de legione, de Sancto Blasio, de Sancto Thoma appostollo, de Sancto Laurentio et de undecim millibus Virginum, de lapidibus quibus beatus Stephanus fuit verberatus, de Sancto Petro et Paulo appostolis (4), de cruxe et ceroiheca beati Petri, de sancta

(1) « doubles avec de sancto Anthonio. »

(2) « de Sanctis. »

(3) « de vestibus. »

(4) « Item de Sanctis Crespino et Crespiniano. Item de sancto Bartholomeo. Item sunt duæ reliquiæ carentes titullo. Item de sancto Christophoro et alie numero undecim existentes in loco ubi datur pax osculo. »

Digitized by Google

Urssulla, de seruma (1) beati Nycoli, beati Sigismondi, beati Garinj, beate Marie Magdallenes, beati Mauricij et beati Cassini, de ossibus beati Georgii, de sancto Sebastiano, de sancto Phelixe presbytero et martire, de corde (2) beati Gregorij, de presepe Domini nostri, de circoncisione Dominj, de inventione sancte Cruxis, de sepulcro Lazari (3).

« S'en suyvent les aultres adjouxtées ce jourd'huy :

« Et premièrement une grande croix, avec son crucifix et évangélistes d'argent, aussi surdourés ; les Saints Evangelistes valliant quatre vingts escus d'or sol. Item deux chandelliers de arguemise grenés et argentés, avec quel peu dourés. Item une aultre petite croyx faite de neuf aussi de tolle, ayant un crucifix quelque peu douré devant et derrier, laquelle il porte le diacre en la procession, les bonnes festes. Item une chappe, une chasuble, deux tuniques, deux estolles et deux manipulles, le tout velleur viollet ou bleu (4) avec leurs offreys de drapt d'or, achetés pour le prix de cent escus. Item une chappe, ensemble une estolle et ung manipulle figuré, recemblant drapt d'or (5), donné par messire Jehan Muffat et Jehan Mochet, eulx estantz vicayres de la présente esglise, forrés de toille jausne. Item une chappe de damas rouge figuré,

(1) « de goma. »

(2) « de sudore. »

(3) « Item de sancto Lupo. Item de cillicio beati Clari et quibusdam aliis.»

(4) Le violet de cette époque était bleu, comme on le voit aux mozettes des archevêques dans la grande salle de l'évêché.

(5) « forrée de toille josne. »

Digitized by Google

donné par le dict seigneur curé. Item une autre chappe damas verd figuré, avec son estolle, donné par messire Barthélemy Gombert, recteur de lospital du dict Ayme. Item une chappe avec sa chasuble, deux tuniques (1) et leurs offreys en tripes de velleur figurés en ossallure des morts, acheté pour le prix de soixante florins. Item une chasuble camellot taney, ayant la croix jausne carroné, avec son estolle et manipulle, donné par feu messire Jehan Servoz. Item ung drapt de pallie damas rouge figuré gommé, ensemble une estolle et deux manipulles, tous de la même matière. Item une chasuble de toille d'allemanie (2) figuré à carroue, ensemble son estolle et manipulle. Item ung manipulle de damas rouge figuré à frenges verdes. Item ung missal de papier à l'use de Genesve, donnée la dicte chasuble et missal par feu messire Aimable Rambod, en son vivant prêbtre.

« Item ung couverteur drapt verd neuf, donné par maistre Jaques Sachet notaire. Item ung crespoz blanc à veyres rouges. Item une toille d'ollandres (3), avec ses franges de soye blanches, verdes et rouges. Item une aultre toille blanche rare (4) avec ses grandes frenges de soye verde. Item ung taffetas ranforcé pour reparer le tableau du grand autel, à franges de diverses colleurs. Item ung estuys de

(1) « d'ostade. »

(2) Toile d'Allemagne.

(3) Toile de Hollande.

(4) Il faut lire *rase* On nommait *rase* ou *ras* une étoffe croisée, dont le poil ne paraissait pas. On connaît les *ras* de Saint-Lô, de Saint-Maur, de Saint-Cyr, de Gênes. Jusqu'ici cette expression n'avait été appliquée qu'à la « laine et à la soie. » (*Bulletin arch. et hist*, t. IV, p. 223.) Il faut y ajouter le fil de lin ou de chanvre.

Digitized by Google

corporaulx drapt d'or carronné avec sa croix et frenges sur soye rouge et noyre. Item ung confaron neuf de caffar rouge, avec sa croix de caffar blanc (1) et frenges, donné par feue damoyselle Louyse de Bonnivard, vesve de noble Claude de Mascot. Item deux aubes neufves de toille commune. Item quatre aultres aubes, dont l'une a son garniment de damas rouge figuré. Item ung linceul frengé pour ung devant d'aultel. Item la toille que l'on couvre le grand crucifix en caresme. Item trois linceulx, commune vallue. Item ung petit tableau, faict à l'adoration des troys roys, donné par feu messire Jehan Perone, en son vivant notaire. Item quatre tabliers peintes, l'ung de la nativité nostre Seigneur avec adoration des roys, donné par honneste Michel Guaydoz; l'autre de la nativité avec l'adoration des pastoriaux, l'aultre de nostre Dame, avec saincte Barbe et saincte Catherine, et le dernier du *corpus domini* et l'Eucaristie, et sont tous les susdicts tableaux sur toille. Item une grande toille de Jésus Crist et des appostres ensemble. Les deux toilles figurées qui l'on mect dessà et dellà. la susdicte toille. Item deux chandelliers de boys noyer, ronds et estants devant le grand autel.

« Et quant aux letteurs qui sont au précédent inventayre susdésigné, ils ont étés convertis en ung, ensemble l'epistollier et légendayre. Item une grande tapisserie de diverses colleurs layne fine, croysée de toille, ayant deux allibardes et ung morrilion et penache figurés au milieu en manière d'armories, estant de largeur d'une toyse et demy ou environ et de longueur de deux toyses ou environ.

(1) « Le *Caffard* était fabriqué de soie et de fleuret, partie la plus grossière de la soie. » (*Bulletin arch. et hist.*, t. IV, p. 234)

Digitized by Google

Item ung crespe vayré a vayres d'or et trenettes de fin or tout à l'entour, à la longueur de deux aulnes ou envyron et de largeur envyron un tiers d'aulnes avec ses frenges de soye rouge et blanche, ouvragé en soye rouge. Item ung linceul de toille rare ou d'ollandres en manière de crespoz, de troys toilles et de longueur de deux aulnes. Item une robbe de damas noyre (1) figuré avec ses manches; le tout à dessins, scavoir : la tapisserie, le crespe, le linceul et robbe; légué et donné par feu noble Laurent de Conflens et damoyselle Michel Du Crécherel, sa femme, ensépulturée dans la dicte esglise et devant la cathedra de l'offertoyre de la dicte esglise. Item ung aultre crespe blanc veyré à veyres d'or et ouvragé à soye blanche, de la largeur de deux aulnes ou envyron, donné par la dame Maurisse, vesve de noble George de Mascot, et lequel crespe est frangé de soye rouge et blanche mises par les sindics du dict Ayme. Item un linceul grand de deux toilles, servant au grand autel, donné par Michellette Aymonier, femme du dict Michel Guaydoz. Item ung grand batail vieulx de la grande clauche vieillie. Item ung devantier d'autel en damas figuré verd et aurengié, avec les frenges rouges, doublé de toille rouge, acquis par les sindics et messire Jehan Mochet. »

XXVI. — BELLENTRE (XIe, XIIIe, XVIe, XVIIe siècles.)

M. le Curé de Bellentre a eu la complaisance de me communiquer un coffret qui a fait l'admiration de tous ceux

(1) Pour habiller une statue.

Digitized by Google

qui l'ont vu. C'est effectivement une belle pièce d'orfèvrerie, que j'essaierai de décrire de façon à faire partager le sentiment général au lecteur.

1. La *caisse*, comme on disait au XVIe siècle dans les Inventaires d'Aime, a 0,19 centimètres de hauteur sur 0,21 de largeur et 0,14 de profondeur. La forme est celle d'un coffre ou bahut, avec quatre pieds en boule aplatie et un couvercle bombé en mansarde. L'âme est en bois noir, peut-être du poirier, garni à l'intérieur de soie jaune et à l'extérieur d'une plaque d'argent, *grénée*, selon l'expression des inventaires déjà cités, c'est-à-dire imitant des petits grains rapprochés les uns des autres ou plutôt la peau de chagrin. Sur ce fond est appliquée une autre plaque d'argent doré, découpée à jour de la manière la plus délicate. Plate et sans relief, elle a été patiemment évidée à la lime. Autour court une bordure, avec des roses au milieu et des marguerites aux angles ; ces deux fleurs sont en relief. Les petits côtés n'ont qu'un panneau ; les grands, au contraire, sont divisés en deux et séparés par une bordure, sur laquelle est appliquée une tête d'ange, aussi en relief, dont les quatre ailes serrées montent ou descendent et qui sert de point de départ à un bouquet de fruits pendant. Chaque panneau, entouré de rinceaux, a, au centre, une rose en relief, de laquelle partent des ramifications compliquées, qui se décomposent en une croix fleurdelisée et quatre vases en sautoir d'où émerge une espèce de fleur de lis. Les tiges sont sobrement retouchées au burin.

Au-dessus des pieds dorés, le soubassement moulure reçoit une double rangée d'appliques d'argent doré,

Digitized by Google

diversement découpées en dentelure. Cette même décoration se répète à la base du couvercle.

Les angles sont rehaussés d'un grénetis d'argent, tant au coffre qu'aux arêtes du toit, où le dessin varie et devient plus simple et plus élégant encore. Les grands côtés reproduisent trois fois le motif des latéraux, avec une tête d'ange ailée au milieu ; c'est une marguerite entourée de feuilles, enveloppées elles-mêmes dans des filets que terminent des crochets. La plate-bande qui couronne le toit est légèrement haussée sur une frise d'argent avec dentelures de vermeil et avivée elle-même d'appliques ajourées, avec une rose en fort relief au milieu.

Ce coffret se ferme en avant au moyen d'une serrure à secret. Sa date est la fin du XVIe ou le commencement du XVIIe siècle. Quoique l'ornementation comporte quelques têtes d'anges (quatre seulement), je n'oserais affirmer qu'il ait été fait pour l'église. Il a toutes les apparences d'un coffret à bijoux et j'y verrais un cadeau de noces, d'autant plus volontiers qu'on avait pris la précaution de l'enfermer dans une boîte de bois, doublée de velours rouge. Je ne sache pas que pour les reliquaires des églises on ait jamais eu autant de soin minutieux.

La serrure était empâtée par un ruban recouvert du sceau sur cire rouge de Mgr Rochaix, qui avait reconnu l'authenticité des reliques contenues dans le coffret. Et quelles reliques ! J'en ai été émerveillé en l'ouvrant. Outre quelques ossements provenant des catacombes et rapportés de Rome au siècle dernier, j'y ai trouvé une vertèbre de

Digitized by Google

S. André, une fiole de la manne de S. Nicolas et une série de sachets. Tout cela demande à être commenté.

2. La relique de S. André, qui est une vertèbre dorsale, parfaitement conservée, intacte, mais réduite à l'état spongieux par suite de la vétusté et la consomption de toutes les parties gélatineuses, était enfermée dans une *bourse* de soie verte, lamée d'or, fermée par deux rubans de soie bleue, les trois côtés cousus et la partie supérieure restant seule ouverte. L'intérieur était bourré de coton et sur une des faces on avait cousu un parchemin contenant ces mots :

De ossibus S. Andreæ
apostoli

L'écriture et l'étoffe sont du temps même du coffret.

A la vertèbre était adhérente, comme s'il y avait été collé, tellement il en avait épousé la forme, un morceau de soie du moyen âge, qui a presque perdu sa couleur primitive, ayant pris celle de l'ossement, mais où l'on distingue encore quelque chose si on l'examine à l'envers. A cette étoffe est cousue une petite bande de parchemin, où on lit très distinctement : « ossa s^cti Andreæ apli. »

L'étiquette et l'étoffe sont incontestablement du XIIe siècle. Bellentre est donc en possession, depuis cette époque, d'une belle relique de l'apôtre S. André, titulaire de son église paroissiale, autrefois prieuré relevant de l'abbaye de S. Maurice en Valais. Il est fort probable que cette relique a été apportée d'Orient, au temps des croisades, et sinon d'Amalfi, certainement de Constantinople, où

Digitized by Google

Pie II fit prendre par le cardinal Bessarion le chef qui est encore vénéré à Rome dans la basilique de S. Pierre. Le bréviaire romain, dans la 6e leçon des matines de l'office de S. André, dit que le corps fut transporté de Constantinople à Amalfi, dans le royaume de Naples : « Ejus ossa primum, Constantino imperatore, Constantinopolim, deinde Amalphim translata sunt. Caput, Pio secundo pontifice, Romam allatum, in basilica S. Petri collocatum est. »

En décousant l'étoffe et la développant, j'ai constaté que j'avais sous les yeux une bourse qui mesure 0,06 cent. de large sur 0,08 de profondeur. La partie supérieure est blanche, avec des dents de soie verte, qui ne sont pas tissées dans l'étoffe, mais rapportées, comme dans les tapisseries. Au dessous sur un fond jaunâtre, il y a trois rangs de lignes parallèles, groupées deux par deux, comme les *burelles* du blason. La partie inférieure est également à dents de soie, mais fortement mélangée d'or ; c'est ce que l'on appelait alors les étoffes en or de Chypre ou en or battu.

3. La seconde série des reliques est des plus curieuses et je n'hésite pas à la reporter au temps même des croisades. Qu'on se figure une bande de parchemin, de 0,44 cent. et large d'un peu plus de 0,04, à laquelle sont pendus quatorze sachets. Il y en avait autrefois quinze. Ces sachets en soie sont fixés, à l'aide d'un lacet d'étoffe, au parchemin même, auquel ils sont cousus et passés à l'aide de deux entailles dans le parchemin, à l'endroit où est l'étiquette qui nomme la relique. L'écriture primitive est celle du XIIIe siècle, mais on a fait une surcharge au XVe,

Digitized by Google

en sorte que les lettres des deux époques se confondent quelquefois. L'étiquette se repète ordinairement à l'intérieur et elle est alors du XVIe siècle. Les reliques ont été examinées plusieurs fois ; il s'en suit des revêtements successifs, quelquefois même jusqu'à trois, du XVe au XVIIIe siècle. Je vais décrire chaque sachet par ordre, de gauche à droite.

1° L'étiquette porte : *de loco ubi fluxit propter nos preciosus sanguis xpi....* Le sachet est suspendu à un lacet en passementerie noire qui pourrait ne pas être antérieur à la première enveloppe de satin rose, laquelle date seulement du siècle dernier. La seconde, en soie blanche très fine, est ancienne ; puis, dans un morceau de toile, sont trois petits cailloux, renfermés eux-mêmes dans de la soie bleue, avec deux morceaux de linges, taillés l'un en quatrefeuilles, l'autre en ovale, et qui semblent, à leurs taches rousses, avoir été en contact avec quelque matière colorante. Peut-être est-ce simplement un effet de l'humidité, laquelle a atteint aussi l'étiquette, où est écrit, en caractères incontestablement du XIIIe siècle : *De terra ubi fuit aspersus sanguis xpi.*

2° Le passement est le même, la première enveloppe aussi en satin rose, la seconde en satin violet, à chaîne bleue, de la même époque ; la troisième est un linge très long, où l'on compte vingt-six fragments de pierres noirâtres, (un d'entre eux paraît être un éclat d'ardoise.) L'inscription intérieure dit : *De terra super quam cecidit lac beate Marie.* L'inscription supérieure repète dans les mêmes termes : *de terra super quam cecidit lac beatæ Mariæ. V.* Je n'insiste pas sur cette terre imprégnée du lait

Digitized by Google

de la Vierge ; tous les voyageurs de la Terre Sainte en ont parlé en détail.

3° *De ligno crucis S^ti^ Andreæ apostoli.* La passementerie est toujours la même, avec le même sachet en satin rose, une seconde enveloppe, en soie épaisse, verte avec dessins d'or et une troisième enveloppe, en soie bleue, contenant un morceau de la croix de S. André, long de trois centimètres, large de 8 à 9 millimètres, mais taillé très irrégulièrement. L'inscription intérieure porte : *de ligno crucis sancti Andree.*

4° *De reliquiis S^ti^ Antonii abbatis.* Le lacet est en soie verte et le sachet, en soie noire, renferme un parchemin sans trace de relique ; mais ce parchemin copie la légende supérieure : *De reliquijs. S. Anthonij abbatis.* Un second sachet, en soie épaisse de couleur rose, à filets blancs et verts et fils d'or, en renfermait un troisième en soie rouge, qui contenait, non pas un ossement, mais un caillou. Est-ce de la grotte de S. Antoine ou bien les reliques auraient-elles été bouleversées, lorsqu'on refit les sachets ?

5° *De ossibus S^torum^ Fabiani et Sebastiani.* Le lacet est en soie verte et noire. Les reliques sont renfermées d'abord dans l'enveloppe habituelle de satin rose, puis dans un petit vase en ivoire fait au tour et encore un sachet de soie noire, rayée en vert avec un filet d'argent. Je n'y trouve qu'un ossement assez gros. L'étiquette porte : *De ossibus Sanctorum Fabiani et Sebastiani.* Comme il n'y a plus qu'une relique, il est difficile de savoir auquel des deux l'attribuer.

6° Le sachet a été défait, mais à côté de la boucle d'ivoire de la ceinture de S. Blaise, évêque de Sébaste,

Digitized by Google

on a laissé l'étoffe légère qui l'enveloppait. Cette boucle, ainsi désignée : *Bocula zonæ S^ti Blasii epi*, est fort intéressante et d'un style tout-à-fait primitif. Malheureusement, elle est brisée en deux endroits et a été, à une époque déjà ancienne, reliée avec du fil d'archal. Sa longueur est de 0,04 centimètres et sa largeur de 0,03 et demi. A la partie supérieure se fixait la ceinture qui, à l'autre bout, était arrêtée par l'ardillon.

7° Le sachet a disparu, il ne reste plus que l'étiquette : *de ossibus S^ti Christophorj*.

8° L'étiquette mentionne un morceau de l'autel de saint Jean l'Evangéliste : *De altari S^ti Joannis Evangelistæ*. Même lacet vert et noir, enveloppant un sachet de soie brune, dont l'étiquette est ainsi conçue : *de altari. S. Johis euuangeliste*. Cette relique de l'autel, consistant dans un éclat de pierre, est elle-même renfermée dans un double sachet de satin vert et de soie rouge.

9° *De loco ubi sedebant apostoli in die Pentecostes*. Même lacet et même soie brune pour la première enveloppe. L'étiquette répète ce que nous venons de lire : *de loco ubi sedebant apostoli, die sancto Pentecostes*. Les reliques consistent en deux éclats de bois, enfermés dans de la toile et de la soie, tissée bleue et jaune, plus une enveloppe extérieure en soie noire, à raie verte et filet d'argent.

10° *De sepulchro S. Stephani*. A l'intérieur est écrit en termes identiques : *de sepulcro sancti Stephani*. La première enveloppe est en soie brune, la seconde en soie noire ; la troisième, en toile, renferme un caillou blanc.

11° *De loco ubi..... perdidit....* Première enveloppe

Digitized by Google

en soie brune, seconde en soie noire, avec la bande verte accoutumée.

12° Lacet vert et noir, première enveloppe en soie blanche, seconde en soie bleue, avec un col de bouteille en verre blanc et son bouchon en laine. Il n'y a pas d'étiquette ni sur le parchemin, ni à l'intérieur.

13° Sachet de soie rouge, contenant deux cailloux et quelques petits fragments, sans étiquette ni inscription à la partie supérieure.

14° Lacet vert et noir, enveloppe brune; autre enveloppe de soie rouge, renfermant trois morceaux de pierre blanche, sans étiquette nulle part.

15° Deux petites pierres blanches dans un sachet de soie rouge, suspendu à un galon de passementerie noire; absence complète d'indication au parchemin et à l'intérieur du sachet (1).

(1) Nous sommes dans le pays des sachets. Je tiens à en signaler deux autres qui m'ont été remis par M. Tremey.

L'un a pour étiquette une bande de parchemin, écrite au xve siècle et disant : *De chasubla sti Marcelli epi Diensis.* Ce morceau de la chasuble de S. Marcel, évêque de Die, est bien petit; cependant il en reste assez pour apprécier l'étoffe qui me semble de la haute époque romane. C'est un tissu de laine, fort, à fond bleu noir, sur lequel se détachent des dessins blancs, contournés d'un filet rouge. Il était enveloppé dans une toile teinte en rouge.

Le second sachet est tricoté en soie et à jour, en forme de bourse, avec un fond vert et des fleurons alternativement rouges ou or Un coulant en cordonnet tressé serre la partie supérieure. J'y ai trouvé un petit caillou enveloppé dans un papier où est écrit d'une part en caractères du xvie siècle, époque du sachet, avec abréviations : *Du mont Holivier là où Nostre Seigneur my les pieds en montant au Ciel* et au revers : *In monte Oliveti de loco ubi Xpistus posuit pedes quando ascendit celos.*

Une étiquette sur parchemin, de la fin du xve siècle, porte :

Reliquie sti Vautoris
..... de seyn Vautour

Digitized by Google

4. Le coffret de Bellentre contenait encore deux fioles, l'une ronde et sans étiquette, l'autre longue, avec une étiquette de parchemin qui permet de qualifier son contenu.

La petite fiole, haute seulement de 0,04 centim., est en forme de boule, avec un fond si petit qu'à peine peut-elle tenir en équilibre : son col est très court et son goulot légèrement évasé. Elle est en verre jaunâtre et épais : son bouchon a de l'analogie avec celui de l'autre fiole, c'est-à-dire qu'il est en laine enduite de cire à cacheter noire. L'intérieur est complètement vide ; cependant on remarque aux parois des gouttelettes desséchées et, par endroits, de larges plaques qui ont l'apparence de sang caillé. Cette fiole est certainement très ancienne. Comme elle se trouve avec des reliques d'une origine assez reculée et provenant de Terre Sainte, je serais fortement tenté de lui attribuer et la même origine et la même date.

5. De l'incertain et de l'inconnu, passons maintenant à l'autre fiole qui porte en elle-même son cachet d'authenticité. Elle est en verre blanc épais, d'une longueur de 0,13 cent. et d'un diamètre de près de 0,04 centimètres dans sa plus grande largeur. Elle a la forme des amphores romaines, élégantes et élancées. Pour la fixer, il faut, comme le faisaient les anciens, lui donner pour base un trépied. Elle ne finit pas absolument en pointe, mais par un plan légèrement incliné, que l'on dirait usé à la meule, après que l'ouverture a été fermée. Le col est fort long ; il se renfle vers la base en manière d'anneau et se termine au goulot par deux autres anneaux moins forts que le précédent, mais plus larges, car le col va toujours

Digitized by Google

en s'élargissant. J'ai ouvert cette fiole pour voir ce qu'elle contenait. J'ai dû enlever d'abord une partie de la cire qui garnissait le bouchon. Cette cire est noire et répand une très forte odeur de musc. Elle n'est pas cassante, comme la cire à cacheter ; mais molle et probablement composée avec de la cire vierge, mélangée de quelqu'autre substance qui lui donne de la fermeté, comme pour les empreintes de sceaux au moyen âge, et colorée en noir. Du reste, sur cette cire aucune empreinte. Elle est inégale comme celle qui fond à la flamme et a pris une teinte luisante au contact des doigts qui l'ont maniée.

Cette fiole était autrefois pleine. Le contenu est resté attaché de toutes parts à l'intérieur du verre, aux parties saillantes surtout, et la laine elle-même qui garnit une partie du col, est imprégnée de cette matière. Au fond sont tombées deux agglomérations d'une substance huileuse, jaunâtre et qui ressemble à du miel cristallisé, chaque molécule s'agglutinant aux molécules voisines et affectant la forme d'une petite graine ronde. En fait d'odeur, je n'en trouve pas d'autre que celle de l'huile vieillie et affadie, mais non rance. Quant à la substance en elle-même, il serait très important de la faire analyser par un chimiste pour savoir au juste ce qu'elle est.

L'étiquette, petite bandelette de parchemin attachée au col par une cordelette, porte ces mots en caractères de la fin du xve siècle : *De oleo s. Nicolai.* Au revers est une autre légende très effacée, mais où je lis encore très distinctement : *De oleo.....*

La date m'est fournie rigoureusement par l'archéologie, tant pour l'étiquette qui nous renseigne d'une manière

Digitized by Google

aussi sûre que pour la fiole elle-même, qu'on peut sans hésitation faire remonter à la même époque. En Italie, même dans le haut moyen âge, les traditions s'étaient maintenues vivaces et les formes antiques avaient été respectées, seulement la main était devenue moins habile et les praticiens étaient moins exercés. Le verre n'a pas précisément de défauts de fabrication, mais les bulles d'air y sont assez fréquentes et le col, au lieu d'être droit, incline fortement en avant.

Il me sera d'autant plus facile de donner quelques explications sur l'*huile* de S. Nicolas que, l'été dernier, j'ai passé huit jours entiers à Bari, près du tombeau de ce grand Saint.

Je dois véritablement de la reconnaissance aux chanoines de la basilique qui se sont empressés de satisfaire à mes désirs les plus impatients. J'ai pu, grâce à leur obligeance, retrouver, abandonnée et pour ainsi dire inconnue, la caisse de bois de cèdre dans laquelle des marins, au XIe siècle, transportèrent de Myre à Bari le corps de S. Nicolas. Sa Sainteté Pie IX, dans une lettre adressée au Chapitre, a daigné comparer cette découverte précieuse aux inventions récentes opérées à Milan, dans la basilique de S. Ambroise et à Rome dans l'église des Saints Apôtres.

L'église de Bari est un grand édifice en style roman, de la fin du XIe siècle, bâti par les rois normands de Sicile. Sous le chœur s'étend une vaste crypte, et au centre, en avant de l'abside, sous un autel en argent massif et abrité par une voûte de même métal, reposent, dans un sarcophage de marbre blanc, les ossements du Saint que les

Digitized by Google

habitants de Bari ont nommé par antonomase le *Saint tutélaire*. Le devant de l'autel s'ouvre à deux battants et l'on a alors devant soi une grande dalle de marbre percée d'un trou circulaire, au moyen duquel on peut voir l'intérieur du sarcophage, et recueillir la manne qui sans cesse coule des ossements. La translation du corps de S. Nicolas fut faite solennellement par Urbain II, dans la nouvelle basilique et le même sarcophage qui existe encore, en présence des seigneurs de tous pays, qui étaient venus s'embarquer à Bari pour la Terre Sainte, à la voix du Pontife qui les poussait à la conquête de la Palestine occupée par les infidèles. Là aussi était Pierre l'Ermite, dont on montre la cellule dans l'hôpital voisin. Or, Urbain II déposa de ses propres mains dans le sarcophage les ossements sacrés d'où coulait déjà la manne, que l'on distribua aux assistants : un des fémurs fut scellé sous ses yeux au sarcophage même par un crampon d'argent, afin qu'on pût mieux discerner le suintement continuel. Quant à l'ouverture supérieure, on la ferma par un médaillon mobile que j'ai fait enlever pour être déposé dans le trésor de la basilique ; à l'avenir les archéologues pourront ainsi l'étudier plus à l'aise.

Voici ce que j'ai vu se pratiquer, chaque jour, à l'occasion de la sainte Manne :

Quatre chanoines, ayant le titre et remplissant les fonctions de *Custodes*, se succèdent tous les matins, à l'autel même, pour y recueillir la manne. Vêtu du surplis et de l'étole, après avoir prié quelque temps et récité un *De profundis* pour le repos de l'âme des marins qui ont enrichi Bari d'un tel trésor, le chanoine d'office ouvre les

Digitized by Google

volets d'argent de l'autel, se couche à plat ventre sur la marche supérieure, et introduit tout le haut du corps dans le tombeau même de l'autel. Là, il descend dans le sarcophage une chaîne d'argent à laquelle sont attachées une éponge et une bougie. Quand l'éponge est suffisamment gonflée par le liquide dont elle s'imprègne, le chanoine la retire et en exprime le contenu dans un bassin d'argent. L'opération se répète ainsi de 7 heures du matin à 9 heures, moment auquel les fidèles sont admis à descendre dans la crypte qui se ferme exactement à midi. Le bassin étant plein, on le vide dans un filtre carré en marbre blanc, placé dans une chambre spéciale, près de l'abside. Ce filtre est nécessaire pour ne pas laisser mêler à la manne les parcelles d'ossements que l'on y trouve quelquefois. La manne filtrée est conservée dans de grands bocaux en verre blanc et chaque fidèle qui se présente a droit à en avoir quelques onces. A cet effet, on vend à Bari des fioles plates sur lesquelles est peinte l'image de S. Nicolas, en costume oriental. (1)

(1) Un Flamand, Georges Lenguerant, a raconté un voyage qu'il fit, au xve siècle, en Italie et en Terre sainte. J'en extrais ce qui concerne l'église de S. Nicolas de Bari. On remarquera dans ce texte curieux que la *manne* qui coulait des ossements était réellement de l'*huile*, en quantité suffisante pour alimenter une *lampe*, placée dans le tombeau même et *rendant* une *grande clarté*. On se rendra ainsi mieux compte de l'étiquette que j'ai transcrite et du contenu huileux de l'ampoule, conservée en Savoie. « Ledit autel est garny d'argent tout authour et, par devant, y a comme deux feuilletz, lesquelz ne ferment à la clef. Et quand les deux feuilletz sont ouverts, on œuvre encore par terre comme une grande sallière dont le couvercle est de layton, auquel il y a ung crucifix; et, par le dit trou, ou pertuis, lequel est environ aussi grand comme ma paulme, je regarday comme pour cuider voir le dit corpz du glorieux S. Nicolas; mais on n'y percoipt riens, sy non quand on a

Digitized by Google

Les chanoines ont daigné m'offrir, en remerciement de mes travaux sur la basilique, un coffret contenant deux fioles en cristal de Bohême, semblable à celui dont ils font, à l'occasion, présent aux Souverains ; c'est le même que, de la part du Chapitre, j'ai présenté à Sa Sainteté.

Outre les fioles servant à la distribution quotidienne, il y a, dans une autre salle, une série d'ampoules en verre de tout âge et de toutes formes. Les plus anciennes remontent à trois siècles environ. Elles sont extrêmement curieuses à observer et pour le contenant, qui varie de type suivant l'époque, et pour le contenu, qui se présente sous des aspects différents. En effet, tantôt le liquide accumule au fond du vase des paillettes étincelantes, tantôt il se remplit d'une végétation d'un beau vert, qui ressemble, surtout pour la matière visqueuse, aux algues marines. Les Bariens sont très attentifs aux phénomènes qui se produisent par suite de cette végétation, et ils y voient des signes de malheur ou de prospérité pour la ville et le pays.

de la chandelle. Alors on percoipt tout en bas aussy comme une lampe rendant grande clareté, laquelle est plaine d'huylle, et, là dessoubz est le corpz du dit S. Nicolas, lequel rend la dite huylle, laquelle s'appelle manne, de laquelle on en donne à cescun pèlerin une ampoullette, dont pour ma part, je trouvay la manière d'en avoir trois. Et après, M. de Reubempret et moy allasmes par devers l'évêque, ad cause de ce que le dit seigneur ne scavoit pas ung mot de latin, et fis tant auprès du dit évêque que le dit seigneur de Reubempret en eult XII ampoullettes, pour sa part, de la dite manne. On m'en donna tant sur mes jeulx comme sur mes bagues, lesquelles j'avoys rapporté de Hierusalem et aussy aux aultres comme est la coustume. La tab'e d'autel, là où repose le corpz du dit S. Nicolas, est toutte d'argent. »

(Annal. archéologiq., t. XXII, p. 140.)

Digitized by Google

J'ai goûté à cette manne au moment où, en ma présence, elle venait d'être recueillie par un chanoine. Dans le bassin d'argent, elle glisse un peu lourde, comme une goutte d'huile ; cependant elle est transparente, limpide et presque sans saveur.

Elle ne ressemble en rien à celle que nous avons dans la fiole de Bellentre. Depuis 300 ans, je constate qu'elle est claire, avec un dépôt ou une végétation. Ici elle est solide, grumeleuse, fortement oléagineuse, jaunâtre et solide comme l'huile d'olive figée. D'où vient cette différence ? Je l'ignore, parce que je n'ai aucun terme de comparaison ; toutefois je dois dire que Bari serait fier de posséder la fiole de Bellentre qui manque à sa collection.

Bien plus, historiquement parlant, cette fiole est de la plus haute importance ; s'il m'est permis, en raison même de l'époque que j'ai assignée et du fait que j'ai rapporté, de hasarder une supposition, d'ailleurs assez plausible, pourquoi cette fiole ne serait-elle pas une de celles qui, lors de la translation du corps de S. Nicolas et de sa déposition par Urbain II dans un sarcophage neuf, furent données en souvenir de cette scène émouvante et comme gage de protection surnaturelle aux croisés qui partaient pour la Terre Sainte. Or, parmi ces croisés, la chronique mentionne des chevaliers Savoyards.

En Savoie, on avait de la dévotion à cette manne bénie. En 1728, le procès-verbal de la visite archiépiscopale la mentionne à Conflans en ces termes : *Aqua olei Sancti Nicolai in phiala*. En 1572, elle est enregistrée, dans l'église paroissiale d'Aime, de cette façon : *De seruma Beati Nycoli*, et, dans l'inventaire de 1580, de la ma-

Digitized by Google

nière suivante: *De goma Sancti Nicolai.* Nous avons là trois termes différents et qu'il faut peser: *Seruma* indique une matière séreuse; c'est ce qu'on appelle en médecine *serum*. Au XVIe siècle, on avait donc sous les yeux une matière graisseuse et provenant évidemment d'un corps humain. Vers la fin du même siècle, le notaire chargé de l'inventaire, écrit ce qu'il voit, c'est-à-dire une espèce de *gomme* compacte et solide, mais claire, et qu'il nomme en conséquence *goma*. Enfin, au siècle dernier, le procès-verbal de l'archevêque Millet d'Arvillars constate une eau onctueuse qu'il qualifie *Aqua olei*. C'est exactement celle que j'ai vue à Bari. Que conclure de la divergence de ces faits et de ces textes? En Savoie, l'huile s'agglomère et l'eau s'évapore, en sorte qu'il n'y a plus trace de liquide, mais simplement d'une matière solide. A Bari, au contraire, où l'on ne remonte pas si haut qu'en Savoie, le liquide se maintient toujours dans les fioles bien closes, mais il s'y produit des phénomènes de cristallisation et de végétation où l'huile ne joue aucun rôle.

Je devais consigner ici ces observations, tout en avouant mon incompétence à donner la solution cherchée et l'explication désirée.

XXVII. — BRIDES-LES-BAINS
(XVe, XVIIIe siècles.)

L'église de Brides est toute moderne, la paroisse étant autrefois à la Saulce. Cependant, parmi les objets qu'elle avait mis au rebut, j'ai pu prendre pour le musée diocésain: une croix de procession et une statue de S. Jacques,

Digitized by Google

l'une et l'autre datant de la fin du xve siècle ou du commencement du xvie ; un corporal du xviie et un chandelier ainsi qu'une statuette du xviiie.

1. La statue, haute de 0,58 c., est fort grossière et se recommande seulement pour les notions d'iconographie. Comme elle provient de la chapelle S. Jacques, à Fontaine, il n'y a pas de doute sur son identité. Je dis cela avec intention, car on serait peut être tenté d'y voir un saint Roch, le costume étant ordinairement le même; mais, pour ce dernier, il faudrait en plus une plaie à la jambe — elle n'existe pas — et, près de lui, un chien qui n'a jamais pu trouver place sur le socle trop étroit et taillé à pans.

Le costume est bien celui de l'époque et des pèlerins ; barbe négligée, cheveux longs et incultes, chapeau relevé en avant, tunique courte, manteau plus court encore, besace au côté, jambes nues et souliers rustiques. La main droite devait, pour la marche, s'appuyer sur un bourdon.

Le manteau, peint en rouge, est fixé sur la poitrine par un fermail rectangulaire qui simule un travail d'orfévrerie ou même de joaillerie, si l'on attribue aux reliefs la valeur des pierres précieuses dont ils affectent la forme. La tunique jaune ressemble à une chemise : elle ne dépasse pas le genou et n'est pas retenue à la taille par une ceinture. La panetière, qui contenait les provisions de voyage, pend au côté gauche et est soutenue par une courroie passée dans des boucles en cuir ; la partie supérieure se rabat pour mettre à couvert l'intérieur. Les souliers, arrondis par le bout, montent à la façon des bottines et

Digitized by Google

sont ouverts en avant, mais sans lacets, de manière à les mettre plus facilement.

2. La croix, haute de 0,50 cent. et large de 0,30, est en cuivre autrefois doré; elle a perdu son Christ et du titre INRI il ne reste plus que la lettre N, qui est ciselée en relief et en gothique ronde. De forme cylindrique, avec stries en spirale pour rompre la monotonie des surfaces, elle est terminée à chaque extrémité par une boule, reliée à la tige par une couronne renversée où les fleurs de lys alternent avec les trèfles et surmontée d'un soleil à rayons flamboyants, mais sans foyer *ombré*, comme s'exprime le blason.

Le nœud, qui se développe au dessus de la douille, a l'aspect d'une pomme aplatie qu'ornent deux rangées de larges feuilles opposées et séparées par six petits médaillons saillants, contenant chacun une tête d'apôtre. Ces têtes, négligemment dessinées, sont en émail peint. Le fond est noir, quelquefois étoilé : la figure, vue aux trois quarts, est blanche et chauve, avec quelques filets noirs pour indiquer la barbe et les traits : le manteau est bleu. Un nimbe en perspective et sans épaisseur caractérise la sainteté. Que ces têtes nimbées, sans physionomie propre qui permette de les nommer, représentent six apôtres, la tradition iconographique le laisse entendre, et si on ne les a pas tous rangés au pied de la croix, c'est assurément faute de place suffisante.

3. Le type de cette croix n'est pas précisément rare. Je n'en remercie pas moins M. le curé de Brides de s'en être dépouillé pour enrichir le musée, qui lui doit encore une statue de bois doré, des premières années du

Digitized by Google

XVIIIe siècle et qui représente le Père Eternel, assis sur les nuages et entouré d'anges. Ce devait être l'accompagnement d'un de ces rétables en bois doré et sculpté qui se rencontrent fréquemment en Tarentaise.

4. Le musée a hérité également d'un petit chandelier en bois du XVIIIe siècle, style italien, haut de 0,43 centimètres. Par économie, la face seule est sculptée et dorée; les deux faces latérales sont unies et simplement peintes en jaune.

5. Nous avons encore placé au musée un corporal du XVIIe siècle, presque carré, mesurant 0,55 cent. sur 0,60. La dentelle en point coupé qui l'entoure a été faite exprès pour ce linge sacré, dont on ne peut la détacher. Aux quatres angles, sont des carrés à jour, également en point coupé : cette forme est originale et il convient de ne pas la passer sous silence.

6. L'objet le plus précieux et même le seul vraiment intéressant de l'église de Brides, est un calice en argent doré de la fin du XVe siècle. Son large pied a 0,15 cent.; sa hauteur totale est de 0,19 cent. La coupe très évasée donne 0,19 cent. de diamètre sur 0,09 de profondeur. Bas de forme et dans de bonnes proportions, il est aussi élégant que commode; le prêtre, à la messe, n'a pas besoin de lever la main trop haut pour le bénir. Il est aussi très léger à manier. La coupe unie est reliée à la tige par une collerette où les lobes arrondis sont séparés par des pointes triangulaires. La tige à huit pans est coupée au milieu par un nœud que rattachent deux rangs de moulures. Ce nœud est orné de feuilles opposées, entre lesquelles saillissent huit petits médaillons en losange,

Digitized by Google

dans lesquels sont serties des plaques d'argent, gravées de quatre feuilles et de pommes de pin alternés. Le pied, découpé en huit lobes concaves, est orné sur la tranche d'un collier de perles produites au repoussé ; ces perles se répètent à la naissance de la tige. A la partie antérieure du pied est gravée une croix, dont les extrémités sont taillées en biais; elle est, en outre, marquée de trois points à l'endroit des trois clous et appuyée sur un Calvaire de trois degrés imitant une maçonnerie d'appareil régulier.

Sur ma demande, Mgr l'évêque de Tarentaise a déclaré ce calice inaliénable, en sorte qu'il devra toujours rester à l'église de Brides comme un spécimen de l'art du moyen âge à son déclin. Peut-être même a-t-il été donné à l'ancienne paroisse de la Saulce par l'archevêque qui fit bâtir le logis dont nous allons parler.

7. L'ancienne église de la Saulce a légué à la nouvelle église de Brides un autre calice en argent, haut seulement de 0,18 c., en partie du xve et en partie du xviie siècle. Le pied à six lobes arrondis, avec une série de perles peintes sur la tranche, appartient à la fin du xve siècle. comme la coupe évasée, qui a neuf centimètres d'ouverture. Le nœud, de forme ovoïde, a été ajouté en 1611 : il est orné de guirlandes de fruits et de draperies pendantes et serré entre deux collerettes plates. A la même époque fut gravée une croix, plantée sur des collines couvertes de végétation. Sur le pied même on lit l'inscription suivante, qui, si, elle se rapporte au calice tout entier et non

Digitized by Google

à la restauration de la tige, indiquerait que l'orfèvre, pour la coupe et le pied, a copié un modèle ancien :

HOC . OPVS . FECIT . FIERI . BENEDITVS . VORSERIVS . 1611

J'ai encore deux raisons de douter de l'authenticité de cette date. Jamais, au XVIIe siècle, un calice ne fut fait aussi bas et petit de forme ; on tendait alors, au contraire, à le grandir, même en l'exagérant. De plus, on eut lu, pour tout le calice HVNC CALICEM et non HOC OPVS, qui est une formule toute du moyen âge et plutôt applicable à une partie qu'à l'ensemble.

8. J'aurai tout dit sur Brides quand j'aurai signalé deux écussons de la même famille sculptés sur pierre, l'un du XVIe siècle, provenant d'une chapelle et l'autre au dessus d'une porte cochère du XVIIe et surmonté d'un casque fermé et de face. Je dois au moins une mention à l'ancien castel des archevêques, dont il ne reste plus qu'une porte et une fenêtre amorties en accolade.

9. La consécration d'une église est un fait saillant qu'il convient de transmettre à la postérité, autrement que par un procès-verbal, dont peu de personnes ont connaissance et qui, à la longue, finit par se perdre complètement. Au moyen âge, de nos jours encore à Rome, on a soin de faire parler la pierre, parce qu'elle s'adresse à tous indistinctement. Afin d'exciter les curés du diocèse à placer, partout où c'est nécessaire, des inscriptions commémoratives, j'ai proposé celle-ci à l'approbation de Mgr Turinaz, pour l'église paroissiale de Brides, consacrée en 1847

Digitized by Google

sous le vocable de S. Etienne, déjà titulaire de l'église abandonnée de la Saulce :

D . O . M
IN . HONOREM . S . STEPHANI
PROTOMART . ET . LEVITAE
HANC . PAROCHIALEM . ECCLESIAM
SOLEMNI . RITV . DICAVIT
ILL . ET . REV . D . D . IOAN . FRANC . MARCELLINVS
TARANTASIEN . EPISCOPVS
INDVLGENTIIS . DE . MORE . CONCESSIS
DIE . XX . MAII
ANNO . SALVTIS . MDCCC . XLVII

R . IOANNES . MAVRITIVS . TRESALLET
EIVSDEM . RECTOR
AD . MEMORIAM . LAPIDEM . POSVIT
ANNO . DNI . M . DCCC . LXXV

XXVIII. — LANDRY (XVIIe siècle).

L'église paroissiale est riche en objets du XVIIe siècle, que l'on dit provenir d'Allemagne.

1. Je commence cet inventaire détaillé par l'examen d'une reliure de Missel, qui date du XVIIe siècle et qui mérite d'être signalée pour son élégance et sa rareté. Les deux plats de la couverture sont en bois, recouvert de velours rouge, avec des coins, des fermoirs et un médaillon central, le tout en argent fondu, ciselé et découpé à jour.

Le médaillon, de forme ovale, est marqué des initiales A . F . C ., que l'abbé Tremey traduit : *André François Cléuz.*

Digitized by Google

Tout autour est disposée une torsade sur laquelle s'appuient des rinceaux finement découpés et enlacés dans des couronnes à la partie supérieure et inférieure.

Les coins offrent une tête d'ange ailée, à cheveux bouclés, qui pose sur une espèce de fleur de lys, accompagnée sur les côtés de bouquets de fruits.

Les deux fermoirs ont la forme de languettes d'argent, avec une espèce de rose au milieu et une succession de feuillages tout autour. On les a faits épais pour pouvoir présenter plus de résistance. Ce travail, d'une exécution soignée et d'un excellent effet, dénote une main habile, un goût exercé et d'excellents modèles.

La reliure a été adaptée à un missel romain, sorti en 1700, à Anvers, des presses renommées des Plantins.

A la fin, on remarque un propre particulier à l'Espagne. On se l'explique facilement quand on sait que la Tarentaise a été occupée par les Espagnols de 1742 à 1745; ils durent nécessairement y laisser des traces de leur passage.

2. Le calice de Landry a 0,27 centimètres de hauteur, 0,16 de diamètre au pied et 0,09 à la coupe. Son style est celui du XVIIe siècle, qui s'accuse surtout dans les feuillages et les anges. Il est en argent, travaillé au repoussé, doré pour tout le fond et par endroits, de manière à mieux faire ressortir les anges et les feuillages. La coupe est large et profonde, le pied bien assis; la tige seule est un peu maigre au dessus et au dessous du nœud qui est pyriforme.

Son iconographie est entièrement consacrée à la passion de Notre Seigneur, sujet parfaitement adapté à la destination

Digitized by Google

du vase sacré, puisque le saint sacrifice de la messe n'est que la continuation du sacrifice de la croix. A la coupe et au pied, trois médaillons d'émail, entourés d'un cercle de verroterie rouge, représentent différents traits de la vie du Sauveur et alternent avec des anges tenant les instruments de la passion. Les médaillons à fond blanc, teints de rose, sont dessinés avec art. Malheureusement l'aspect en est des plus défectueux et l'on dirait de ces terres anglaises que l'on trouve dans le commerce. Il eut mieux valu alors ne pas adopter la peinture en camaïeu et employer les couleurs naturelles.

Les anges, à figure juvénile, cheveux bouclés et ailes naissantes légèrement déployées, émergent à mi-corps d'un fleuron, duquel s'élancent de grands rinceaux qui forment comme un cadre autour des médaillons.

Le pied est terminé d'une façon assez originale par un rebord ondulé, au dessus duquel s'élève une calotte aplatie qui, au centre, se prolonge en cône. Les trois médaillons en émail représentent le Christ priant au jardin des Oliviers et consolé par un ange ; attaché, la main derrière le dos, à une colonne basse et fouetté par deux bourreaux, enfin montré au peuple dans la scène de l'*Ecce homo*, nu et couvert dérisoirement d'un manteau de pourpre, avec un roseau en guise de sceptre. Des trois anges, l'un tient les trois clous de la crucifixion, un autre l'échelle de la déposition et le dernier le fouet et les verges de la flagellation.

Le nœud, de forme allongée, prend naissance sur une collerette imitant une fleur écrasée. De larges feuillages séparent les trois médaillons, où l'on voit la sainte face,

Digitized by Google

les trois clous passés dans la couronne d'épines; enfin les cinq plaies, représentées par les pieds et par les mains, coupés et disposés en sautoir, avec le Sacré Cœur, transpercé par la lance, au milieu.

La fausse coupe, analogue au pied pour la décoration, a également trois anges et trois médaillons. Les anges tiennent la colonne de la flagellation, la croix et la lance ainsi que l'éponge. Les trois médaillons figurent le couronnement d'épines, Jésus tombant sous le poids de sa croix, puis attaché à la croix entre la Vierge et S. Jean et tournant le dos à la cité déïcide.

Somme toute, l'ensemble est correct, intelligent même et fait honneur aux artistes allemands auxquels on l'attribue. L'Académie de La Val d'Isère, t. II, p. 170 et suiv., a publié une note sur André Cléaz qui, parti jeune de Montchaven pour exercer à l'étranger la profession de ramoneur, s'enrichit et mourut à Augsbourg, laissant à sa paroisse natale plusieurs dons religieusement conservés par elle.

3. Landry a encore un objet curieux, qui est une lampe en cuivre argenté fort pesante et semblable à celle dont se servaient les anciens Romains. Sa hauteur est de 0,18 centim. et sa largeur de 0,21.

Elle a six becs. Chaque bec, en forme de godet, arrondi par dessous et terminé en pointe, est fait pour recevoir la mèche, maintenue par une languette mobile à charnière. La tige, fort grosse pour sa longueur, est ornée d'une boule entre deux anneaux aplatis et se termine par une boucle mobile qui permet de suspendre la lampe ou même de la porter à la main. Le style est celui du

Digitized by Google

XVIIe siècle, simple, sévère et sans aucune ornementation. Vient-elle de Rome ou d'Italie, c'est possible, car telles sont encore les traditions de ce pays. Vient-elle d'Allemagne? On peut le supposer, et il n'est pas invraisemblable que cette lampe ait fait partie des cadeaux envoyés d'Augsbourg à son pays natal par le ramoneur enrichi. Quoiqu'il en soit de l'origine et malgré l'absence de toute décoration, la lampe de Landry devient une curiosité par le fait même que jusqu'à présent on n'en a pas signalé de semblables dans les églises.

4. Landry conserve religieusement un petit tableau sur vélin dont le cadre est assez original. Il a 0,24 cent. de largeur sur 0,19 de hauteur. Le fond est une plaque de cuivre rouge qui déborde tout autour de trois centimètres, de manière à former cadre à la miniature. Le fond doré est peint de rinceaux noirs et verts, d'une forme légère. Aux angles et aux milieux saillissent des groupes de huit pierres en strass, flanquant un losange de même nature, toutes taillées à facettes à l'imitation des diamants. Entre chaque groupe est un autre strass monté sur une bâte élevée.

La miniature est finement touchée. S'il fallait donner un nom à cette petite scène gracieuse, je la qualifierais la *Reine des Anges et des Vierges*. Marie est assise et pose ses pieds chaussés sur un dallage à carreaux alternativement blancs et noirs. Elle tient des deux mains, debout sur ses genoux, l'enfant Jésus, qui bénit et qui est vêtu d'une robe blanche. Deux anges lui offrent des couronnes de roses : ils sont agenouillés devant elle, les ailes baissées, vêtus de longues tuniques roses et sé-

Digitized by Google

parés par une corbeille d'osier, pleine de pommes et de raisins. A droite et à gauche, ainsi qu'au dessus d'elle, d'autres anges, les uns habillés et les autres nus, lui présentent également des fleurs.

Des deux côtés, Ste Catherine d'Alexandrie et Ste Barbe sont à genoux sur les marches du trône. Ste Catherine, couronnée, en robe rouge et justaucorps bleu, tient d'une main une palme et de l'autre montre les anges. Elle est adossée à une espèce de forteresse ou prison dans laquelle elle fut enfermée par son persécuteur, et à la roue, instrument de son supplice.

Ste Barbe, à gauche, porte aussi une palme. Sa robe blanche a des ramages rouges et bleus et un corsage jaune avec des manches rouges ouvertes. Elle a derrière elle la tour où son père la tint captive, mais il n'y a que deux fenêtres au lieu des trois qu'elle avait exigées dans la construction, en l'honneur de la Sainte-Trinité.

Les deux saintes ont, en signe de sainteté, un nimbe réduit à un simple filet d'or et vu en perspective. La tête de l'enfant Jésus rayonne et celle de Marie s'entoure d'une vive clarté, produite également par la colombe divine qui plane au-dessus d'elle.

XXIX. — MONTAGNY (XVIIe siècle).

Le XVIIe siècle fut une époque de rénovation pour la Tarentaise. Cet archidiocèse a eu la bonne fortune d'avoir de grands et saints évêques qui ont mis résolûment la main à l'œuvre et ont laissé des traces lumineuses de leur passage, soit à l'occasion de leurs visites pastorales, soit

Digitized by Google

en stimulant le zèle du clergé pour traiter le culte avec toute la pompe et la décence convenables. A cette époque, non-seulement on restaura les églises, mais on les meubla, on les décora et on les enrichit de vases sacrés, dont la plupart subsistent encore et qui prouvent à la fois qu'il y avait alors du goût pour les arts et des ressources suffisantes pour se procurer des objets de luxe.

J'ai vu déjà un certain nombre de calices, ciboires et reliquaires qui m'ont été communiqués avec beaucoup de bienveillance par MM. les curés. Ils ont, en effet, compris qu'il était de leur devoir, l'occasion étant donnée, de manifester une foule de choses précieuses, mais complètement ignorées, même dans le diocèse. Or, ces objets divers sont en général de la même époque et du même style. C'est le XVIIe siècle, avec son élégance et sa forme particulière. Même quand il travaille sur le cuivre, qui est une matière vulgaire, il sait le traiter avec art.

J'éprouve seulement un regret en voyant ces beaux calices d'autrefois. On les a fait faire en argent : l'argent est riche par lui-même, surtout quand on le rehausse de ciselures, mais il est aussi essentiellement liturgique. Les calices en or ou argent doré n'appartiennent qu'au pape, aux cardinaux et aux patriarches, avec cette réserve toutefois qu'aux offices funèbres et de pénitence, ceux-ci doivent employer uniquement l'argent. L'or est donc un signe de prééminence hiérarchique et l'argent un signe de deuil et d'infériorité. Les évêques, comme les simples prêtres, ne doivent avoir que des calices d'argent. C'est aussi la tradition et la règle. Il est donc regrettable, à tous les points de vue, que ces anciens et beaux calices du

Digitized by Google

XVIIe siècle ne soient pas restés tels qu'ils ont été conçus par les artistes et commandés par les curés. On a généralement cherché depuis à les dorer, mais on l'a fait avec tant de parcimonie que cette dorure commence déjà à s'enlever et laisse voir par endroits la teinte blanche de l'argent. Dans ces conditions là, un calice est malpropre et perd tout son effet.

1. Le calice le plus artistique qui m'ait encore été présenté, comme forme et comme détails, est certainement celui de Montagny. Sa hauteur est de 0,24 cent.; le pied circulaire en a 0,15 de diamètre et la coupe un peu plus de neuf centimètres. La date et le nom du curé sont inscrits en minuscules sous le pied même, où on lit :

R. D. Iacobus Vlliet. Theologus Curatus. F. Cursent Eleemosinis, 1679.

Que signifie le mot *Theologus?* Peut-être que le Révérend Jacques Ulliet était docteur en théologie. Il était simple curé, comment se fait-il que les armoiries portent en pal le bourdon des prieurs? Les curés auraient-ils en Tarentaise usurpé cet insigne qui ne leur est pas personnel, puisqu'ils n'ont droit, comme tels, qu'à un chapeau noir, avec un gland pendant de chaque côté? L'artiste a ajouté son nom à la suite de celui du titulaire. Je ne puis que louer son talent varié; mais il serait plus digne d'éloges s'il avait gravé l'inscription en caractères mieux en rapport avec l'objet, car le frottement a déjà en partie effacé cette inscription microscopique.

Le mot *Eleemosinis* indique que ce calice a été offert par les fidèles eux-mêmes à la paroisse et qu'ils se sont

Digitized by Google

généreusement cotisés pour se procurer ce que l'on pouvait avoir alors de plus beau.

Le style ne dément pas la date. On sent à l'ornementation qu'on est en plein XVIIe siècle et l'on y retrouve ces trois éléments ordinaires : un pied découpé à jour, des têtes d'anges avec les instruments de la Passion et des guirlandes de fruits.

Les anges sont bien à leur place. Par le Saint Sacrifice, le fidèle se nourrit de Celui que l'Ecriture a nommé le pain des anges. Les instruments de la Passion douloureuse rappellent que le Christ a versé son sang pour nous et qu'il continue chaque jour sur nos autels à s'immoler de nouveau, afin de nous appliquer constamment le bienfait de la Rédemption.

Quant aux fruits, ce sont les effets abondants produits par la participation au banquet Eucharistique, vertus, bonnes œuvres, qui auront un jour au ciel leur récompense. Un calice ainsi ornementé avec un symbolisme clair et facile, devient donc un sujet de méditation ouvert à tous.

Après ce coup d'œil sur l'ensemble, j'insisterai sur quelques détails. Le pied, légèrement bombé, est garni d'une série de feuilles d'acanthe, perlées et découpées à jour. Trois têtes d'anges y alternent avec les instruments de la Passion : elles sont en fort relief, avec un toupet au front et des mèches bouclées tout autour. Appuyées sur une feuille d'acanthe, elles ont deux ailes montantes et une troisième placée en travers, à la partie inférieure.

Les instruments de la Passion se divisent en trois groupes, la croix nue et sans Christ, plantée sur le Cal-

Digitized by Google

vaire et acostée de la lance et de l'éponge, fichées droit sur deux cimes de la sainte montagne; la colonne sur laquelle se croisent les fouets et les verges de la flagellation; enfin l'échelle, accompagnée du roseau qui tint lieu de sceptre et du glaive dont fit usage St Pierre au jardin des Oliviers.

Le nœud, aussi élégant que commode, est en forme de poire renversée. A sa base se déploient des feuilles d'acanthe et à la partie supérieure pendent des guirlandes de fruits que séparent des draperies tombantes. Il est isolé entre deux anneaux aplatis et grénés en manière de chapelet.

La coupe, peu évasée, est encadrée dans une fausse coupe, dont le fond est égayé par des feuilles d'acanthe, au-dessus desquelles courent des rinceaux, dont les larges feuillages se terminent par des anémones, des tulipes et des roses. Au milieu est un médaillon circulaire, bombé, derrière lequel se dresse le bourdon des prieurs. Ce bourdon est un long bâton, terminé en pointe, et à la partie supérieure par deux boules. L'écusson peut se blasonner : d'*or à une branche d'œillet, à trois fleurs épanouies au naturel*. Evidemment ces armes sont parlantes et traduisent littéralement le nom même du curé, Jacques Ulliet. La prononciation défectueuse devait autoriser ce jeu de mots.

Je tiens à relever l'inconvenance de ces armes à cette place. La coupe eucharistique doit contenir des emblêmes pieux et non des symboles de la vanité humaine. Je ne repousse pas, tant s'en faut, l'apposition des armoiries sur un vase sacré; mais il faut savoir les mettre à l'endroit

Digitized by Google

qui leur convient. La liturgie, loin de les exclure, les maintient formellement, laissant à l'usage le soin d'en déterminer l'emploi. Or, d'après la tradition reçue, les armes du donateur ou du propriétaire ne doivent figurer que sur le pied ou dessous. Partout ailleurs, elles seraient déplacées.

La coupe est marquée, en deux endroits, d'un poinçon de vérification portant les initiales I . C. séparées par des points et surmontées d'une couronne royale.

Nous espérons bien que ce calice ne sortira jamais de Montagny. C'est plus qu'un travail au repoussé bien exécuté, c'est un souvenir historique qui s'impose et que la paroisse doit avoir à cœur, puisqu'il affirme la foi et le zèle des paroissiens au XVIIe siècle.

2. Le reliquaire de Montagny est en argent repoussé, avec trois appliques en cuivre fondu, pour une tête d'ange et deux bustes de saints. Le travail est grossier, mais comme il y a une certaine originalité dans la forme, je ne puis le négliger.

Le pied circulaire porte en dessus le millésime 1702, et deux fois le poinçon de contrôle C . R, surmonté d'un trèfle. A la partie supérieure est une collerette de feuillages à jour et sur la partie bombée trois médaillons, également séparés par des feuillages de fantaisie.

La tige est divisée par un nœud garni de fruits entre deux anneaux plats.

La thèque, poinçonnée en deux endroits, a la forme d'un ovale, cerné de feuillages sur un fond pointillé ; la vitre centrale est entourée d'une guirlande de laurier. Elle s'appuie sur une tête d'ange ailée, très-banale et est

Digitized by Google

terminée par une croix de Savoie, tréflée et à branches épaisses. De chaque côté, les deux bustes de saint Germain et de saint Aubin sont supportés par des dauphins recourbés. Ils ont la mitre en tête, longue barbe et une chape agrafée sur la poitrine avec un fermail. Le fermail est, en effet, propre aux évêques ; les autres chapes ne peuvent avoir que des pattes en étoffe. On lit, ainsi gravés, les noms des deux saints sur la base des bustes :

S. GER.	S AV
MIN.	BIN

S. Germain, patron de la paroisse, est l'évêque d'Auxerre, dont la fête se célèbre le 31 juillet. Quant à S. Aubin, c'est l'évêque d'Angers.

La capse, marquée deux fois du même poinçon, est divisée en six compartiments par des cloisons d'argent. Au centre sont des ossements de S. Boniface martyr, venus de Rome et extraits des catacombes. Dans les autres compartiments, j'ai trouvé dix petits sachets en soie, liés avec du fil et portant chacun une étiquette en parchemin ou en papier. C'est ainsi qu'on faisait au moyen-âge et souvent il n'y avait pas d'autres authentiques. Je vais les décrire successivement :

1° Dans un petit carré de papier, sur lequel est écrit en gothique du xve siècle *de S. Lazaro*, deux parcelles d'ossements.

2° Dans un carré de papier, inscrit à la même époque, *de S. Laurencio*, un autre papier taillé en pointe et con-

Digitized by Google

tenant un objet que je ne puis définir. A première vue, j'ai cru que c'était un grain d'encens. Il se coupe facilement. Je l'ai approché de charbons ardents et il n'a ni pris feu ni fondu, mais il s'est échauffé comme le ferait un caillou. Est-ce du bois pétrifié? On le croirait à la légèreté et à deux radicelles qui ont l'apparence de poils. La surface est ondulée et plissée. Ce n'est certainement ni de l'os ni de la chair.

3° Un carré de papier ainsi écrit : *De scto Stephano protomartire*. Dedans, un morceau de damas jaune, plié en trois et un morceau de soie verte forte, pliée en forme de sachet et remplie de parcelles d'ossements.

4° Un petit sachet en soie verte, fermé avec un brin de fil enroulé et contenant un autre petit sachet de soie verte, avec un morceau d'ossement et quelques parcelles. A la partie supérieure est liée avec un fil rouge une étiquette en parchemin, portant ces mots en écriture du xve siècle : *De sancto Albino*.

5° Un carré de papier portant, à la même date, cette inscription gothique : *De + S. Adree*; dans un morceau de damas jaune est un fragment de bois, long de 17 millimètres et épais de six, qui est de la croix de S. André.

6° Un sachet en soie verte, lié par un brin de fil en deux endroits et contenant un bout de corde avec cette inscription : *De sancto Blasio*.

7° Un sachet en soie très-fine, d'un jaune passé et coupée en forme de triangle ; ce sachet était lié de soie rouge. Je n'ai rien trouvé à l'intérieur. Je dois constater également que deux autres sachets, l'un en soie rouge et l'autre en soie jaune, sont actuellement vides.

Digitized by Google

8°, 9° et 10° Une étiquette de parchemin, en écriture du XIIIe siècle, porte ces trois lignes :

Reliquie S. Germani
Relique. S. Xpofori m.
Reliquie S. Sebastianj.

Cette étiquette est relative à trois sachets en soie blanche. L'un contient un sachet de soie rouge, qu'il a été difficile d'ouvrir, parce qu'il était comme agglutiné par une matière qui a l'apparence de sang. L'étiquette, écrite en lettres rouges, est devenue presque illisible; cependant j'y lis *xpofor*. J'en dirai autant de l'étiquette du second sachet, laquelle adhère à un autre sachet de soie rouge, identiquement dans les mêmes conditions : il y a des indices de *de Sebastiano*. Le troisième sachet, en soie blanche, bordée en vert avec filet jaune, lié également de fil blanc, contient un sachet de soie rouge, adhérent à un autre sachet, aussi en soie rouge, lié de fil avec une étiquette en parchemin et un petit ossement à l'intérieur. Cet ossement est donc de S. Germain, puisque nous sommes parvenus à restituer suffisamment les deux autres étiquettes.

XXX. — PEISEY (XVIIIe siècle.)

L'église de Peisey m'a envoyé un reliquaire qui est entièrement en argent et d'une bonne facture. Le style est celui de la fin du XVIIe siècle ou même du commencement

Digitized by Google

du XVIIIe. On y reconnaît le genre italien et, si j'en juge par le poinçon qui porte les armes de Toscane ou des Médicis, il a dû être fabriqué à Florence. Il a la forme d'un coffret, exhaussé sur un soubassement et fermé à l'aide d'un couvercle que surmonte un crucifix.

Tout le travail est exécuté au repoussé. Des coquilles servent de support à la plinthe, sur laquelle se développent de larges feuillages. La boîte offre, sur chaque côté, un médaillon rapporté en vermeil, circonscrit par une couronne de laurier et entouré par des feuilles ou fleurs fantaisistes qui sortent des angles. Une bordure, unie et légèrement dorée, contourne chaque tableau. Les médaillons représentent : 1° *la Sainte-Trinité*. Le Père et le Fils tiennent le globe du monde, bénissent et sont assis sur les nuages, tandis que l'Esprit-Saint plane au-dessus d'eux. 2° L'*Annonciation* : la Vierge s'incline devant l'ange Gabriel qui lui parle, un lys à la main ; la colombe descend sur elle du ciel. 3° *La Nativité* : la sainte Vierge place l'enfant Jésus qui vient de naître, dans un berceau d'osier. 4° *La Crucifixion* : le Christ en croix recommande Marie à S. Jean.

Le couvercle adhère à la boîte par deux charnières. Les bords en sont plats et larges, couverts de rinceaux gravés, lesquels se répètent en relief sur la toiture en mansarde, qui a pour amortissement un crucifix : la croix est tréflée et plantée sur le globe terrestre.

Ce reliquaire s'ouvre et se ferme à l'aide d'un ressort. A l'intérieur est une petite boîte en bois, recouverte de papier de couleur, liée d'un ruban rouge et scellée aux armes de Mgr Silvestre Merani, évêque de Porphyre et

Digitized by Google

Sacriste du palais apostolique. Dans un authentique, aux armes de Benoît XIV, ce prélat constate que le 10 février 1757, il a été déposé dans cette boîte des parcelles d'ossements des saints martyrs Vigilant, Séverin, Martial et Donat, appartenant aux corps de ces martyrs extraits de la catacombe de Ste Agnès. L'authentique a été visé, en 1777, par Mgr de Ste Agnès et, en 1790, par Mgr de Montfalcon. Dimensions : hauteur, 0,24 centim.; largeur, 0,18 c.

Ce coffret n'aurait-il pas servi à l'origine de custode pour la réserve eucharistique? Partout ailleurs, la pensée ne m'en serait pas venue, mais en Tarentaise le fait ne serait pas nouveau, car je le trouve consigné, en 1633, dans le procès-verbal de la visite de l'église de Notre-Dame du Bourg-Saint-Maurice, faite par Mgr de Chevron : « Visitavimus imprimis tabernaculum ligneum deauratum in quo SS. residet Eucharistiæ Sacramentum in capsula quadrata argentea repositum, cui capsulæ crucem argenteam adhiberi jusstimus intra 15 dies, sub pœna 10 librarum fortium, expensis tamen communitatis. » (1)

XXXI. — SAINT-BON (XVIIe siècle.)

Le reliquaire de l'église paroissiale de Saint-Bon est en bois argenté, mais sculpté avec tant de goût qu'il mériterait d'avoir été exécuté en orfèvrerie. C'est encore une œuvre gracieuse de ce XVIIe siècle qui a tant travaillé pour la Tarentaise. Le pied, garni d'une rangée de feuilles

(1) Rec. des Mém. et Doc. de l'Acad. de La Val d'Isère, t. III, p. 79.

Digitized by Google

d'acanthe, est surmonté d'un rang de perles et, sur la partie bombée, de têtes d'anges en relief qui alternent avec des anémones. Le même motif se répète au nœud. La tige est coupée, au-dessus et au-dessous du nœud, par deux anneaux et se relie à la thèque au moyen d'une tête d'ange et de deux guirlandes pendantes de laurier. La thèque est de forme ovale, avec des anges à quatre ailes sur les côtés et un double contour de perles et de fleurons. La partie supérieure devait se terminer par une croix; il n'en reste plus que la base et deux amorces qui probablement faisaient le pendant des deux guirlandes inférieures. Il est à regretter que cette partie soit mutilée, car, je le répète, l'ensemble est des plus harmonieux. Le style est bien celui du temps et il s'applique indifféremment aux calices, aux ciboires, aux ostensoirs et aux monstrances; cependant chacun de ces vases a sa forme déterminée et, pour ainsi dire, son ornementation propre. Celle-ci pourrait même servir de modèle de nos jours et on aurait ainsi des types renouvelés, d'un caractère pur et authentique, au lieu de ces affreux pastiches du moyen-âge dont les fabricants encombrent actuellement nos églises.

J'ai trouvé à l'intérieur du reliquaire neuf sachets, outre un ossement de S. Victor martyr, extrait des catacombes de Rome. Les sachets sont en damas blanc ou en soie noire, et en soie rayée de diverses couleurs. Aucune me paraît antérieur au XVIe siècle, époque des bandelettes de parchemin qui en indiquent le contenu; mais, à l'intérieur, il existe des papiers écrits que l'on peut attribuer au siècle précédent. Je transcris ces doubles étiquettes :

Digitized by Google

1. *De loco ubj sepulti sunt Jnnocentes.*

2. *De monte Calvarie.* L'étiquette intérieure porte en français : *Du mont Holivier, là où Nostre Seigneur my les pié en montant au ciel.*

3. *De monte Calvarie.* Dans un double sachet de soie noire est enfermé un gros caillou ; le second sachet, plus ancien, a conservé deux étiquettes en peau dont il ne reste plus que le bout, mais qui accusent le XIe ou XIIe siècle.

4. *De loco inventionis sancte Crucis.*

5. L'étiquette extérieure concorde avec celle de l'intérieur et on y lit : *De saincte Renelle, vierge et martire.*

6. *De monte Calvarie ubi xpus fuit crucifixus.*

7. *De oleo beate Marie de Saranai* (1). A l'intérieur du papier qui porte cette étiquette, je trouve, non pas de l'huile, mais quelques éclats de bois d'olivier.

8. *Du sepulcre de saincte Katerine au mont Sinay.*

9. *De la chandelle qui a esté prinse au sainct Sepulchre.* L'intérieur du papier est plein de fragments de cire jaune.

Ce ne sont pas précisément des reliques que nous avons sous les yeux, mais des souvenirs de Terre-Sainte, comme on en distribue encore aux pèlerins. Peut-être ces objets pieux remontent-ils au temps des croisades. Je le croirais d'autant plus facilement qu'ailleurs et ici même nous avons rencontré des étiquettes qui remontaient à cette époque. Cependant elles peuvent indiquer également un pèlerinage entrepris au XVe siècle. Il y eut alors un mou-

(1) L'abbaye de Clairvaux, à la suite de la prise de Constantinople par les Croisés, avait reçu *De oleo imagnis B. M. V. ultra Damascum.* (Riant. *Les dépouilles religieuses enlevées à Constantinople au* XIIIe *siècle par les Latins*, page 200.)

Digitized by Google

vement très-prononcé vers les lieux saints, et nous avons encore de ce temps le récit de plusieurs voyages fort intéressants. Les étiquettes intérieures sont bien de cette date et ce n'est qu'au siècle suivant qu'on renouvela le sachet. On crut nécessaire de rafraîchir aussi l'étiquette extérieure, et, pour plus de durée, on l'inscrivit sur parchemin. Cette précaution d'une double indication est fort sage et très louable : sans elle, nous aurions souvent hésité à interpréter des caractères mal formés et dont l'encre avait jauni.

XXXII. — SAINTE-FOY (XVIIe siècle.)

Presque toutes les paroisses possédaient autrefois un fer à hosties qui leur servait à préparer elles-mêmes l'espèce sacramentelle du pain. Il serait important d'en recueillir partout des empreintes et je suis persuadé que, parmi ces ustensiles religieux, on en trouverait de très-anciens, comme j'ai pu le remarquer dans d'autres diocèses.

M. l'abbé Borrel a eu l'obligeance de m'apporter des hosties imprimées avec le fer de l'église de Sainte-Foy. Ce fer date seulement du XVIIe siècle et prête peu aux observations iconographiques. Cependant je le décrirai sommairement, afin de montrer que, même dans les petites choses, on peut rencontrer un sujet d'étude intéressant.

J'ai sous les yeux une grande et une petite hostie. La petite est marquée aux trois clous de la Passion, réunis ensemble par la pointe ou plutôt *empoignés*, comme on

Digitized by Google

dit en blason, pour exprimer qu'on peut les prendre à la fois tous ensemble.

La grande hostie, ainsi que le recommandent la Congrégation des Rites et Benoît XIV, représente la crucifixion. La croix est surmontée du titre habituel, avec les quatre initiales INRI, qui se traduisent : *Iesus Nazarenus Rex Iudæorum*. Les veines du bois sont indiquées par des hachures ondulées, ce qui, en matière d'art, est une puérilité. La tête du Christ, légèrement inclinée, est entourée d'un nimbe crucifère, de trop petite dimension. Un linge trop étroit, noué au côté gauche, ceint les reins; trois clous percent les mains et les pieds. Par un singulier effet de perspective, ceux des mains sont figurés verticalement, erreur tout-à-fait contraire à la vérité. La croix est plantée sur une montagne à plusieurs *côteaux*, pour me servir de l'expression héraldique ; au milieu gît un crâne. Autrefois on croyait avec les Saints Pères que ce crâne dénudé, qui avait donné son nom au *Calvaire*, était celui d'Adam, enseveli en cet endroit. Mais au XVIIe siècle, la science n'informant plus les artistes, cette tête de mort avait perdu son sens mystique, et, au lieu d'y voir le premier Adam revivifié par le sang du nouvel Adam, on se contentait d'une signification plus vague et secondaire, à savoir la mort vaincue et le triomphe du Christ sur la mort.

S. Fortunat, dans le *Vexilla regis*, appelle la croix un arbre beau et brillant, *arbor decora et fulgida*. En iconographie, la pensée du poète a été rendue par une auréole de lumière qui enveloppe à la fois la croix et le crucifié. Cette auréole circulaire, qui forme les contours mêmes de

Digitized by Google

l'hostie, offre une succession de trois rayons aigus alternant avec une flamme ondulée. Le jet de lumière est un peu court, mais c'était dans le goût du temps. De plus, on reculait jusqu'à la circonférence l'irradiation qui, au xve siècle, émanait directement de la croix ou du corps du Sauveur.

Une torsade circonscrit le pourtour extérieur de l'hostie et peut, à la rigueur, rappeler les liens dont J.-C. fut chargé à sa douloureuse passion.

XXXIII. — SAINT-LAURENT-DE-LA-CÔTE. (xviie siècle.)

C'était un usage constant au moyen-âge et qui s'est maintenu, surtout en Italie, jusqu'à nos jours, de donner aux reliquaires l'aspect de la relique qu'ils devaient contenir et orner, en sorte qu'au premier coup d'œil, sans autre explication, on savait, par la forme même de l'enveloppe, quel ossement y était enfermé. On rencontre fréquemment des reliquaires modelés en manière de chef, de bras, de pied, parce qu'ils contiennent la tête, le bras ou le pied d'un saint. D'autres formes sont plus rares, celle en côte par exemple. Je ne puis en citer que deux exemples, l'un à Namur et l'autre en Tarentaise.

L'église paroissiale de Saint-Laurent-de-la-Côte, qui a pris son nom de la relique que l'on y vénère, est en possession, au moins depuis le xviie siècle, d'une côte de Saint-Laurent, diacre et martyr, incluse dans un reliquaire dont la partie supérieure n'est elle-même qu'une côte agrandie. La courbe du contenu a motivé l'aspect

Digitized by Google

original et peu usité du contenant. L'authenticité de la relique ne me paraît pas suspecte ; c'est bien une côte et, de plus, par sa couleur sombre, on peut la reporter à une antiquité reculée ; même la surface extérieure étant très-luisante, il est probable qu'elle a été très-souvent maniée, peut-être pour satisfaire la dévotion des fidèles. (1)

D'authentique et de cachet, il n'y en a pas trace ; mais en faveur de l'authenticité, je puis invoquer une possession non interrompue et une tradition constante qui établissent, au témoignage de Benoît XIV, une certitude morale suffisante, car c'est la seule que l'on puisse invoquer en pareil cas. En effet, au XVIIe siècle, lorsque l'on fit le reliquaire, on ne doutait nullement de l'authenticité de la relique, sinon on n'y eut pas employé une matière riche. En outre, le reliquaire porte en lui-même son cachet d'authenticité, puisqu'il se moule, pour ainsi dire, sur la relique qui devait y être exposée et honorée. Enfin, la tradition attribue cet ossement intact à S. Laurent et, pour mieux préciser la possession d'un objet si précieux, le lieu même, la paroisse a pris le nom à la fois et du saint et de la relique. Il est donc évident que la côte de S. Laurent a seule déterminé l'appellation significative et populaire de Saint-Laurent-de-la-Côte. C'est de là que provient le reliquaire qui m'a été soumis et que je vais examiner, après l'avoir fait photographier.

Ce reliquaire est en argent fondu, repassé au burin pour

(1) Un inventaire de la cathédrale de Carpentras, daté de l'an 1332, mentionne « une des costes de S. Laurent, martyr, mise dans un vase de cristal ayant le pied de vermeil artistement travaillé. » (*Revue des Soc. Sav.*, 5e série, t. VI, p. 109.)

Digitized by Google

les parties en relief et laminé ou travaillé au marteau pour les surfaces lisses ou planes. Le pied est ovale et bordé d'une collerette de feuillages à jour. La tige se compose d'un vase auquel sont suspendues des guirlandes de fruits et d'un fuseau à panse feuillagée, auquel se soudent les deux anses destinées à soutenir la partie supérieure dans laquelle la relique est conservée. Trois disques, plats et découpés, semblables aux pétales d'une fleur aplatie, séparent le pied du vase, le vase du fuseau et le fuseau de la côte. La côte, irrégulière comme l'ossement, c'est-à-dire plus large à une extrémité qu'à l'autre, n'est autre qu'une boîte ou capse, étroite et allongée, dont les deux faces sont ornées d'un bandeau perlé. La face antérieure, qui est vitrée, adhère au moyen de trois chevilles d'argent, placées l'une au milieu et les deux autres aux extrémités formant charnière. Au centre de la demi-lune, quatre S feuillagées prolongent la tige et la terminent gracieusement, quoiqu'avec un peu de maigreur.

Le donateur a fait graver ses armoiries sur un des côtés du pied. L'écusson, timbré d'un casque fermé, posé de profil et orné de lambrequins, se blasonne ainsi : *écartelé : aux 1 et 4, palé d'azur et d'argent; aux 2 et 3, d'argent, à un arbre de sinople, planté sur une champagne de même.* Ce blason est énigmatique, même en Tarentaise. Le pieux chevalier, pour être mieux compris et passer à la postérité, n'eut-il pas mieux fait de graver simplement à cet endroit une inscription commémorative, indiquant ses noms et titres, d'où venait la relique et à quelle époque il l'avait donnée à son église paroissiale? On ne pense pas assez à l'avenir dans les donations, fon-

Digitized by Google

dations et constructions du présent et une fausse modestie nuit souvent à l'histoire.

XXXIV. — SALINS. (XIIe, XIVe et XVe siècles.)

1. Salins, renommé pour ses eaux chaudes et salées, a promis de fournir au musée diocésain deux petits monuments très intéressants des XIIe et XIVe siècles. Il reste encore à voir, à l'église paroissiale, une tour que, malgré ses restaurations, on reconnaît pour être de l'époque romane ; un vase en cuivre repoussé, avec anse en fer tordu, qui sert à faire l'eau bénite ; d'anciens fonts baptismaux, marqués de la croix de Savoie et découpés en dents de scie à la base (XIIIe siècle) ; un bénitier en pierre, du XVe siècle, fixé en dehors de la porte septentrionale ; un retable en bois sculpté, à colonnes torses et laurées, qui date du siècle dernier ; deux calices en argent et deux monstrances, du même métal, à pied feuillagé et nœud garni de guirlandes de fruits (XVIIe siècle) ; quelques bâtons de confrérie assez originaux et enfin, comme en Italie, une fresque fort médiocre, du siècle dernier, qui historie la partie supérieure de la façade, en avant de laquelle s'étend le cimetière. Le champ des morts ne pouvait être mieux à sa place, puisque le couchant indique symboliquement la fin de la vie et la nuit du tombeau.

2. On a relégué dans le cimetière, comme hors d'usage, un autel fort curieux que j'attribue au XIIe siècle. Malheureusement il est incomplet et nous n'en avons plus que la moitié. A ma demande, le musée diocésain lui offrira un abri sûr qui permettra de l'étudier plus commodément. Il

Digitized by Google

ne reste plus que la paroi du nord et la moitié de celle de l'orient. La tablette épaisse qui le recouvre, quoique de la même date, a appartenu à un autel de beaucoup plus petite dimension. La surface est striée, au pourtour, de trois lignes parallèles qui rappellent les cavités pratiquées autrefois au milieu des autels pour y déposer les oblations en nature des fidèles.

La paroi du nord est unie, avec un pilastre à l'angle, contre lequel vient buter le pilastre qui fait le coin à l'orient. Les chapiteaux sont historiés et les bases moulurées. Au nord, on voit la tête d'un ange et le haut de sa tunique à galon gemmé, ainsi qu'une des ailes : à l'est, la Vierge voilée, tenant à la main gauche le livre dans lequel elle méditait et priait, tandis que la droite levée fait un signe d'acquiescement à la volonté divine. Nous avons donc là bien évidemment la scène de l'Annonciation, avec ses deux personnages principaux : l'ange Gabriel et la Vierge.

Pourquoi ce sujet a-t-il été choisi de préférence pour orner cet autel et quelle en est la véritable signification ? La tradition symbolique du moyen-âge va nous l'apprendre et nous éclairer sur la haute portée de ces deux reliefs malheureusement un peu mutilés.

Gabriel vient du nord et se dirige vers l'orient, indice de l'ancien Testament qui va cesser et du nouveau qui va commencer. Marie figure à l'est, car les Saints Pères l'ont surnommée l'aurore qui précède le lever du soleil, et la nuée qui voile le soleil de justice avant qu'il luise sur la terre. Nous avons ici la traduction littérale de ce texte de S. Jean : « Le Verbe s'est fait chair et il a habité

Digitized by Google

parmi nous. » Il s'est fait chair, il a pris la nature humaine dans le sein de Marie et, tous les jours, au saint sacrifice, il se fait chair pour habiter au milieu de nous, et en nous mêmes par la communion. Comme ce symbolisme est élevé, simple et bien approprié au monument qu'il est destiné à orner !

Le pilastre central a son chapiteau sculpté d'un personnage tellement fruste qu'il serait difficile de le nommer. Ce pilastre est évidé de chaque côte en feuillure, de manière à recevoir les tables de gypse qui remplissent l'intervalle. Or, c'est à cette feuillure que nous devons de reconnaître que l'autel n'est pas dans son entier. Je crois avoir retrouvé un coin de la table dans un morceau de gypse, strié de lignes parallèles, qui forme pavé en avant de la porte latérale.

3. La statuette de la Vierge, connue sous le nom de *mère de miséricorde*, comme le porte une inscription peinte à la base, a cela de particulier qu'elle représente le type bien connu de la majesté de Notre-Dame. Elle est en bois sculpté, que recouvre une toile épaisse, sur laquelle a été étendue la peinture. On a d'autres exemples de ce mode de coloration pour la même époque, entre autres au musée de Moulins. La Vierge est assise sur un banc qui lui sert de trône, voilée et chaussée. Sa main droite devait tenir un sceptre, aujourd'hui brisé et sa gauche entoure son fils, assis sur ses genoux, vêtu d'une tunique longue et le globe du monde dans la main gauche : la droite était levée pour bénir. La coloration actuelle de cette statuette me paraît dater du XVIe siècle,

Digitized by Google

mais, aux endroits écaillés, on remarque des traces du coloris primitif, qui remontait au XIVe.

XXXV. — VERSOIE (XVIIe siècle.)

1. La paroisse de Versoye a offert au musée diocésain un ancien voile de calice, haut de 0,55 c. sur 0,50 de de large. L'étoffe est en crêpe, lamé d'or et broché de soie verte à deux nuances, pâle et foncée. Au milieu est un nom de Jésus, d'une forme particulière, S H S. Les deux jambages de la lettre H sont surmontés de points, en sorte que l'on doit y voir la lettre I répétée. Quant au redoublement de la consonne S, elle n'a pas de signification. Une grande croix traverse la lettre centrale et se termine par deux clous de la Passion disposés en sautoir. Le monogramme est entouré d'une auréole flamboyante. Les angles, ornementés de soie foncée, se prolongent en fleurons. La bordure est également tissue de fleurons ou étoiles et on y a cousu pour l'agrément une frange en soie dont les deux lignes de passement sont zigzaguées, tandis que le rebord se termine par des houpes qui alternen avec des trèfles.

La rubrique du Missel prescrit que le voile soit en soie. Pour remplir cette condition et aussi à cause de la transparence du crêpe, ce voile a été doublé de soie jaune.

Je l'attribue au XVIIe siècle. Plus tard, quand on a cessé de s'en servir comme voile de calice, on l'a employé comme suaire, pour envelopper des ossements que l'on dit être ceux de S. Barnabé, mais dont l'authenticité reste pour moi très douteuse.

Digitized by Google

La famille Mengeon a conservé pour la chapelle de S. Roch, au village de Crey de Versoye, un diplôme d'indulgence, écrit sur parchemin qui mesure 0,65 c. de largeur sur 0,37 c. de hauteur. La marge est ornée de fleurons qui se continuent à la partie supérieure. Au milieu sont les armoiries d'Innocent VIII, accostées de de deux autres écussons, dont l'un à droite, est celui de Savoie, et l'autre celui du lieu ou de la personne en faveur de qui l'indulgence a été accordée. Comme la chapelle est sous le vocable de S. Théodule et de S. François d'Assise, ces deux saints sont figurés aux deux extrémités du bord supérieur. S. Théodule, nimbé et mitré, est vêtu d'une chape rouge sur une dalmatique bleue. De la main gauche, il tient un livre fermé et de la main droite une hampe d'or qui devait se terminer certainement en volute. A l'autre bout, S. François agenouillé reçoit les stigmates qui sont imprimés sur ses membres par le Christ en croix. Ces miniatures sont largement traitées; mais il ne faut pas les regarder de trop près, car il y a plus d'art dans l'ensemble que dans le détail.

Le premier mot est écrit en grandes majuscules, alternativement des trois couleurs bleu, rouge et vert. Le diplôme tout entier est en gothique carrée. Il porte concession d'une indulgence de 100 jours donnée en 1490, vi^e année du pontificat d'Innocent VIII, par les six cardinaux Olivier, évêque de Sabine; Julien, évêque d'Ostie; Jean, évêque d'Albano; Jean, prêtre du titre de S. Marcel; Dominique, prêtre du titre de S. Clément et Jean, diacre de Ste Marie *in Aquiro*, à la demande de Pierre Mochet, notaire du Bourg-St-Maurice, de son frère Jean et de sa

Digitized by Google

femme Hugonete, à condition que les fidèles répareront, conserveront et maintiendront, non-seulement l'édifice, mais encore le mobilier. L'indulgence est accordée à perpétuité pour le mardi de Pâques, la Nativité de S. Jean-Baptiste, la fête de Ste Magdeleine et celle de la Dédicace, dont l'anniversaire est fixé au jour de S. Théodule. Les sceaux des cardinaux étaient pendus au bas de la charte à des cordelettes de chanvre. Il ne reste plus que la plaque, découpée en ellipse, qui servait de boîte à l'un d'eux.

Voici le texte de la concession :

« Oliverius Sabinensis, Julianus Ostiensis et Joannes Albanensis episcopi, Joannes tituli Sancti Marcelli, Dominicus tituli Sancti Clementis presbyteri, Joannes Sancte Marie in Aquiro diaconus, miseratione divina, Sacrosancte Romane Ecclesie Cardinales, universis et singulis Xpi fidelibus presentes litteras inspecturis, Salutem in Domino sempiternam. Quanto frequentius fidelium mentes ad opera charitatis inducimus, tanto salubrius animarum suarum saluti providus (1). Cupientes igitur ut Capella Sanctorum Theodoli et Francisci, sita in villagio Cresti Versoye de parrochia Burgi Sancti Mauritii Tarantasiensis diocesis, ad quam, sicut accepimus, dilecti nobis in Xpisto Petrus Mocheti Burgensis et Notarius Burgi Sancti Mauritij laïcus, Joannes ejus frater, et Hugoneta ejus uxor, singularem gerunt devotionis affectum, congruis frequentetur honoribus et a Xpi fidelibus jugiter veneretur, ac in suis structuris et ediliciis debite reparetur, conservetur et manuteneatur, nec non luminaribus, libris,

(1) *Sic* pour *providemus*.

Digitized by Google

calicibus et aliis eclesiasticis ornamentis divino cultui necessariis decoretur et decenter muniatur, in ea quoque cultus augmentetur divinus utque Xpi fideles ipsi eo libentius devotionis causa confluant ad eandem quo ex hoc ibidem dono celestis gratie uberius conspexerint se refectos, de omnipotentis Dei misericordia ac beatorum Petri et Pauliapostolorum ejus auctoritate confisi, omnibus et singulis utriusque sexus Xpi fidelibus, vere penitentibus et confessis, qui dictam Ecclesiam in singulis, videlicet tertie ferie Pasche, Nativitatis Sancti Johannis Baptiste, beate Marie Magdalene, Sancti Francisci confessoris et ejusdem Capelle dedicationis, que celebratur die Sancti Theodoli confessoris, festivitatibus et diebus a primis vesperis usque ad secundas vesperas inclusive devote visitaverint annuatim ac ad reparationem manum adjutricem porrexeriut.....

« Nos Cardinales prefati, videlicet quilibet nostrum per se pro singulis festivitatibus et diebus prefatis quibus id fecerint centum dies de injunctis eis penitentiis misericorditer in Domino relaxamus, presentibus perpetuis futuris temporibus duraturis : in quorum omnium premissorum et singulorum fidem, presentes litteras fieri nostrorumque sigillorum jussimus et fecimus appensione communiri. Datum Rome in domibus nostris sub anno à nativitate Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo, die vero vicesima sexta mensis martii, pontificatus in Xpo Patris et Dni nostri, Dni Innocentii divina providentia Pape octavi anno sexto. »

Une semblable concession d'indulgences, faite le 22 uillet 1477 par plusieurs cardinaux à l'église abbatiale de

Digitized by Google

la Merci-Dieu, a été reproduite textuellement par le curé Lalanne, dans l'*Histoire de Châtelleraud*, t. I, p. 583-4.

XXXVI. — VILLETTE (XVIe siècle.)

Les missionnaires de la maison de Ste Anne, sur la paroisse de Villette, ont offert au musée diocésain deux statues d'un bon style et qu'on ne peut laisser sans description. Toutes les deux sont en bois sculpté.

1. S. Grat, haut de 1 m. 10 c., était autrefois peint et doré. Il est en assez mauvais état actuellement, et, sur les côtés, le bois tombe en poussière. Le socle sur lequel il se tient debout, est taillé à pans. Sa figure est rasée. Il a sur la tête une calotte dite *clémentine* et une mitre gemmée, rejetée un peu en arrière. Sa chape a des orfrois étroits qui montent jusque dans le dos. Il tient à deux mains dans un linge la tête de S. Jean-Baptiste, dont l'expression est heureusement réussie. S. Grat II est le onzième évêque d'Aoste ; il vivait à la fin du VIIIe et au commencement du IXe siècle. Besson dit de lui, page 248 : « On conserve précieusement en l'église cathédrale d'Aoste, dans un buste d'argent, une portion de la mâchoire de S. Jean-Baptiste qu'on dit que S. Grat y avait apporté et qui lui avait été donnée par le Pape. » A l'appui de cette tradition je dirai que le chef de S. Jean-Baptiste, conservé dans l'église de S. Silvestre *in capite* à laquelle il a donné

Digitized by Google

son surnom, manque en effet de la mâchoire inférieure, (1) puis que le *Gallia Christiana* rend ce témoignage à cet évêque qu'après s'être acquitté, au nom d'un concile de Grèce, d'un message auprès de Charlemagne, il se rendit à Rome auprès du pape S. Léon III : « Ad concilium quod tunc in Græcia celebrabatur vocatus, ob eruditionis præstantiam in eo magni cognomen adeptus est. Ab eodem Concilio ad Carolum magnum Imperatorem pro Ecclesiasticæ pacis reformatione legatus est : eaque feliciter perfunctus, Romam ad Leonem III Pontificem se contulit. » Ce trait de sa vie explique suffisamment pourquoi il tient avec respect le chef du Précurseur.

2. Cette statue date de la renaissance. La suivante n'est pas antérieure à la fin du XVIe siècle. Elle représente S. Antoine, abbé.

Il porte une robe longue, un scapulaire qui se replie sur lui-même et un long manteau à capuchon. Sa tête est en partie dépouillée de cheveux et sa longue barbe est exécutée avec un soin minutieux. La main gauche tient un livre à fermoir, dont la couverture à clous saillants imite les reliures du temps. Sa main droite brisée devait tenir le bâton, en forme de *tau*, qui est devenu l'emblême des

(1) « De retour à Rome, S. Grat alla déposer entre les mains du Souverain Pontife la tête de S. Jean-Baptiste. Le Pape fit célébrer avec la plus grande solennité la translation et la réception de cette relique insigne sous tant de rapport. Elle fut ensuite placée dans l'église de S. Silvestre, où elle est encore beaucoup vénérée. Il donna pourtant à S. Grat la mâchoire inférieure qu'il apporta à Aoste et dont il enrichit la cathédrale, où on la conserve précieusement dans un riche buste, donné dans la suite du temps, c'est-à-dire l'an 1421, par le seigneur François, comte de Challant. » (Gal. *Vie de S. Grat, évêque et patron du diocèse d'Aoste*. Aoste, 1829, p. 25.)

Digitized by Google

Antonins et l'insigne des abbés. Ses pieds foulent une flamme qui monte, car il a la vertu de guérir de cette affreuse maladie connue au moyen âge sous le nom de *mal des ardents*, ou plus communément sous celui de *feu Saint-Antoine*. Le socle de la statuette est un peu brûlé par les cierges offerts par la piété des fidèles qui, encore maintenant, à l'occasion de la fête de S. Antoine, lui font des offrandes en nature et, comme à Rome, l'invoquent en qualité de protecteur spécial des animaux qu'on n'oublie pas de faire bénir ce jour-là.

La statue de S. Antoine, d'un beau bois brun pâle, n'a jamais été colorée et elle ne perd rien à être restée ainsi à l'état brut.

XXXVII. — BANNIÈRES (XVIIe siècle.)

Chaque église a sa bannière sur laquelle elle place ou l'image du titulaire ou celle du patron. Le patron est le protecteur de toute la paroisse et son culte s'étend au territoire entier. Le titulaire, au contraire, qui se confond souvent avec le patron, donne son nom à l'église où son culte est restreint. Les registres des visites pastorales mentionnent fréquemment ces bannières et ont bien soin d'ajouter qu'elles n'ont pas la forme des bannières ou étendards militaires, selon la défense du rituel.

Le Saint se détachait en broderie nuancée sur un fond de damas rouge. Deux de ces bannières sont perdues pour le diocèse. Je les ai vu enlever, cette année même, par un marchand d'ornements de Grenoble et je suis arrivé trop

Digitized by Google

tard pour les sauver. Déjà le marché était conclu. J'aurais bien pu le faire résilier; mais l'utile et efficace circulaire de Mgr Turinaz n'était pas encore lancée, et il est admis en droit que les ordonnances n'ont pas d'effet rétroactif.

Je consigne ici l'expression de mes regrets, car le saint Jacques, apôtre, de Longefoy, était d'un grand style et d'une exécution très-soignée. Il se reconnaissait à ses attributs ordinaires : le bourdon du pèlerin et le livre de l'apostolat, auquel il faut joindre le nimbe de la sainteté et la nudité des pieds, symbole de la mission conférée par le Christ et accomplie dans le monde.

J'aurai aussi un souvenir pour une bannière beaucoup plus petite et représentant la Ste Vierge avec l'enfant au bras, la couronne royale en tête et le nimbe. Ces deux bannières étaient des œuvres de luxe pour ainsi dire. En voici une autre, du XVIIe siècle également, mais qui laisse beaucoup à désirer comme perfection, quoique le dessin ne manque pas d'une certaine aisance. Elle vient de l'église de St-Martin de Belleville et a été déposée, à ma demande, au musée diocésain. J'ai été assez heureux pour ne pas lui laisser prendre le chemin qu'ont fatalement suivi les deux autres, et, grâce à Dieu, je suis arrivé à temps. S. Martin, coiffé d'un casque empanaché, vêtu en soldat romain, les bras et les jambes nus, les pieds chaussés du cothurne, monte un cheval blanc. De la main droite, il s'apprête avec son épée à couper son manteau pour l'offrir à un pauvre très-peu vêtu et qui a une jambe de bois. Les couleurs un peu fades sont avivées par des fils d'or et d'argent, ainsi que des cordonnets tressés qui donnent de la vigueur aux contours. Les chairs sont rendues

Digitized by Google

à l'aide de soie rose ; des fils de soie tressent les contours, tandis que les ombres sont ajoutées au pinceau. Le sol sur lequel galope le cheval est nuancé de blanc, de jaune et de vert, avec de grandes tiges d'or.

XXXVIII. — OBJETS DIVERS.
(XVe, XVIe et XVIIe siècles.)

M. Frèrejean, de Lyon, qui vient tous les ans à Moûtiers pour respirer l'air pur des montagnes de Savoie, est à la fois un amateur intelligent et un collectionneur intrépide. Le but qu'il se propose est des plus louables, car s'il achète aux fabriques des églises, c'est uniquement pour orner, dans le goût antique, une chapelle à laquelle il donne tous ses soins. Il s'est souvent retiré les mains pleines et a bien fait de butiner pendant qu'il le pouvait, car voici venir le moment où, en vertu de la circulaire si prévoyante de Mgr Turinaz, les objets impropres au culte ou précieux sous le rapport de l'art et de l'archéologie, devront prendre le chemin du musée diocésain fondé à l'évêché, ou rester inaliénables dans les églises auxquelles ils appartiennent et qu'ils enrichissent d'un véritable trésor.

La récolte de cette année n'a pas été mauvaise pour M. Frèrejean. Outre quelques monnaies romaines et même byzantines, un poids et un méreau, j'ai noté quelques objets qui demandent de ma part une explication brève, ne fût-ce que pour indiquer qu'ils viennent du diocèse et ont trouvé un refuge dans le petit musée religieux d'un archéologue chrétien.

Digitized by Google

1. En fait de broderies, il n'y a rien d'antérieur à la renaissance, époque de Louis XII. S. Martin coupant son manteau pour en revêtir un pauvre, S. Pierre avec son type bien connu, sont des œuvres exécutées avec quelque habileté de main et d'un coloris harmonieux ; mais les ornements complets ou mutilés de cette époque, car il s'agit ici simplement d'orfrois tronqués, ne sont pas rares dans les collections. Le XVIIe siècle l'est moins encore et j'en parle uniquement parce que la Vierge, brodée sur le chaperon d'une chape, est entourée d'un chapelet à grains rouges, terminée par une croix de Malte, laquelle indique un don fait par quelque commandeur de cet ordre religieux et militaire, qui avait au moins une commanderie en Tarentaise.

2. Un encensoir, également de la renaissance, se fait remarquer par ses larges fenestrages à meneaux multipliés, et sa terminaison en coupole. Curieux sans doute, cet ustensile est assez commun et M. de Caumont en a reproduit un analogue dans son *Abécédaire d'archéologie religieuse*, page 271 de l'édition de 1870.

3. Je m'arrête plus volontiers à un pied de calice en cuivre dont le nœud était émaillé. Sur un des lobes qui supportent la tige, une petite croix a été ajoutée après coup, lorsqu'on s'est imaginé qu'elle était nécessaire, quoique les rubriques se soient constamment tues à cet égard et que l'usage de Rome soit encore contraire. Cette croix a cela de particulier qu'elle crucifie la Trinité tout entière. En effet, sous un pavillon dont les rideaux sont relevés, on voit une représentation, assez mal fondue, du Père Eternel, assis, tenant dans ses bras la croix sur laquelle est

Digitized by Google

étendu son Fils et le Saint-Esprit, sous la forme de colombe, voltigeant de l'un à l'autre. Des émaux du nœud, il ne reste plus, hélas ! que la moitié d'une tête finement touchée en camaïeu ; mais c'est assez pour pouvoir juger du genre. Cette tête, par le faire, rappelle les médailles antiques qui étaient alors en si grande vogue ; elle se détache vigoureusement sur un fond entièrement noir.

4. De la renaissance, passons au règne de Louis XIII ; c'est l'époque que j'assigne à un crucifix qui fut tout à la fois croix d'autel et croix de procession. Objet de pacotille et sans valeur artistique, ce cuivre fondu, qu'on n'a pas même pris la peine de dorer, a cependant un intérêt particulier en ce qu'il rappelle une des coutumes les plus anciennes de la liturgie et qui existait encore récemment, m'assure-t-on, dans quelques paroisses de la Tarentaise. Le pied, bordé d'une collerette en feuillages, est rehaussé de têtes d'anges et surmonté d'une croix plate dont les extrémités sont également décorées de têtes d'anges et ajourées. Or, la croix et le pied n'ont pas été fondus d'un seul jet ou du moins soudés ensemble ; la croix se visse sur le pied.

Nos anciennes liturgies françaises, supprimées par l'introduction du rite romain, avaient conservé l'usage, au moins à la grand'messe, de faire précéder l'officiant par la croix de procession qui, la fonction terminée, reprenait sa place en tête du cortége pour le retour à la sacristie. Ceci avait une signification qui tient à la disposition même des autels à ces époques reculées. Hors du temps de la messe ou des saints offices, l'autel était complètement nu et ne gardait que son parement en étoffe de couleur. La

Digitized by Google

croix portée à la procession se démontait et se plaçait sur l'autel, où les acolytes déposaient également leurs chandeliers, car ce n'est qu'à partir de la fin du XVIe siècle que six chandeliers furent requis au lieu des deux traditionnels. Après l'office, croix et chandeliers disparaissaient. Il n'y avait donc qu'une seule croix, avec une double destination, soit que l'on restât à l'église, soit que pour une processi on extérieure on la fixât au sommet d'une hampe qui permettait aux fidèles de l'apercevoir de tous côtés. Je constate cet usage à Rome dès le VIe siècle; je suis heureux que M. Frèrejean m'ait ici donné l'occasion de rappeler une tradition qui n'est plus guère connue et comprise, mais que fixe incontestablement la croix que lui a fourni le diocèse de Tarentaise.

XXXIX. — PHOTOGRAPHIES.

Je dois des remerciements particuliers à M. l'abbé Brunet, professeur de physique au Petit Séminaire de Moûtiers qui, avec beaucoup de complaisance, s'est mis entièrement à ma disposition pour photographier les principaux objets que je viens de décrire.

Ainsi nous avons de lui : le coffret à bijoux et la châsse émaillée de la cathédrale, la pyxide du XIIe siècle, le bâton de S. Pierre II, les gants pontificaux de S. Thomas de Cantorbéry, ceux du XVe siècle qui sont à la cathédrale, le bras de S. Grat, la statue équestre de S. Martin, deux vues de l'église du prieuré d'Aime, le coffret de Bellentre, le calice de Landry, le reliquaire de Saint-Laurent-de-la-Côte, deux calices de Brides, le reliquaire et le calice de

Digitized by Google

Montagny, le coffret en argent de Peisey et le reliquaire de Saint-Bon.

Au cas où ces objets viendraient à périr, nous en aurons du moins conservé le souvenir par une reproduction fidèle. En outre, les étrangers qui auront visité nos richesses archéologiques, pourront emporter avec eux la photographie des objets qu'ils auront le plus admirés.

XL. — CONFLANS (XIIe, XVe et XVIIe siècles.)

L'église paroissiale de Conflans a soumis à mon examen un bras en argent, un pied en bois et deux châsses de bois doré que je vais successivement étudier.

1. Le bras mesure 0,43 centimètres de hauteur sur 0,14 de largeur à la base et 0,10 c. au sommet de la manche. L'âme est en bois de chêne, noirci par le temps et entièrement recouvert d'une mince feuille d'argent, travaillée au repoussé et fixée à l'aide de petits clous, pareillement en argent, à tête plate et très-rapprochés les uns des autres, surtout à la main. En dessous est un trou circulaire, profond de 0,22 centimètres, qui prouve que, dès l'origine, ce bras fut porté en procession sur un brancard et, pour empêcher qu'il ne tombât, on l'enfonçait dans un boulon de fer ou de bois.

Le soubassement, dont les angles sont abattus, a perdu en partie le bandeau perlé qui ornait sa plinthe et que maintenaient, de distance en distance, des clous en forme de roses. Trois moulures s'étagent en retraite jusqu'à la plate-forme, sur laquelle pose le bras, vêtu d'une manche.

Digitized by Google

La manche imitant les plis et le froissement d'une étoffe, est décorée de bandes étroites et juxtaposées, séparées par des dents de scie affrontées: le même motif y est répété indéfiniment; il consiste en un trèfle, duquel partent deux enroulements maigres, terminés par une feuille découpée et vue de profil; du trèfle sortent aussi deux tiges arrondies, qui ont à leur extrémité alternativement des feuillages ou des roses.

Le côté droit est disposé de manière à recevoir la relique. A la partie supérieure est un ornement analogue à celui du poignet et bordé de chaque côté par une torsade. Au milieu, une cavité, longue et étroite, renferme un fragment d'un os du bras, ainsi décrit par une étiquette en parchemin : *Scj gratj epi.* C'est donc une relique de S. Grat, évêque d'Aoste. Elle est enveloppée, suivant l'usage du temps, dans un morceau de soie blanche, à raies jaunes et bleues, laquelle soie a été coupée au liseré d'une pièce. A la partie inférieure se lit cette inscription gravée, entre deux lignes, en gothique carrée et niellée :

FECIT . FIERI
AD HONOREM
BEATI . GRATI
REUERENDUS
PATER .DOMI
NUS . OGERI
US . EPS (1)
AUGUSTENSE (2)
ANNO . DNI . M . CCCC
XXXII . QUI
GAUDEAT
CUM BEATIS

(1) *Episcopus.*
(2) *Sic.*

Digitized by Google

A la fin de l'inscription on remarque un écusson ogivé, timbré d'une crosse tournée en dedans et qui se blasonne : *d'azur, à trois trèfles d'or, posés* 2 *et* 1. La relique et le reliquaire ont donc été offerts en 1432 par l'évêque d'Aoste, Oger Morisetti de Conflans, qui en cette circonstance pensa à son pays natal et voulut honorer son prédécesseur, S. Grat, en qualité de titulaire de l'église de Conflans.

Le poignet forme orfroi à l'extrémité de la manche. Il est taillé en carré, à coins arrondis, et divisé en quatre compartiments par des torsades dorées. Chaque plaque est maintenue aux quatre coins par des clous en forme de roses. Sur les faces sont répétées les armoiries du donateur, sommées trois fois de la crosse tournée en dedans et, une seule, de la mitre précieuse. Au moyen-âge, la mitre sur l'écusson indiquait généralement la dignité épiscopale : à cette époque aussi l'on commence à poser une crosse en pal derrière l'écu, mais sans faire attention à la manière dont la volute est tournée ; on n'y attachait alors aucune signification, et ce n'est qu'aux deux derniers siècles, pour différencier les abbés des évêques, qu'on exigea que ceux-là l'eussent dedans pour marquer la délimitation de leur juridiction.

De la base de l'écu partent des filigranes qui sont enjolivés de vrilles et de trèfles. Le fond est en clinquant, d'un bleu violet. Presque toutes les grappes ont perdu les goutelettes d'émail blanc qui leur donnaient du relief ; il n'en reste plus que quelques spécimens clairsemés.

De la manche sort le bras, garni au poignet d'une plaque d'argent doré qui imite un vêtement de dessous.

Digitized by Google

La main, qui est une main droite, presque de grandeur naturelle, mais très-étroite, bénit à trois doigts, au nom de la Sainte Trinité, les deux autres étant légèrement inclinés sur la paume. Au doigt du milieu est passé un anneau en argent doré, dont le chaton, en cristal de roche, forme cabochon, est retenu à l'aide de dentelures arrondies. Sur les côtés est gravée une tige droite qui s'épanouit en deux feuilles de trèfle à lobes arrondis, par allusion aux armes de l'évêque.

L'artiste a eu beaucoup de peine à se tirer de la fabrication de cette main, qui évidemment l'embarrassait. Il y a multiplié les pièces, les clouant toutes avec de petites pointes très-fines qui ôtent toute élégance à la composition.

Comme style, ce bras est une œuvre médiocre. Le poignet armorié est seul bien traité. Il y a parcimonie dans la matière et presque sécheresse dans le dessin. Quant à l'exécution, elle laisse à désirer sous plus d'un rapport. Ce travail, très-probablement, a été fait en Savoie ; de là un retard sensible sur les autres pays qui étaient certainement plus avancés. C'est encore le style du XIVe siècle qui persévère dans ces montagnes, quand partout ailleurs il est abandonné pour faire place à des idées nouvelles, procédant surtout du flamboyant. Quoiqu'il en soit de cette critique, le bras de S. Grat ne doit pas être dédaigné, parce qu'il fixe d'abord le procédé et le mode d'exécution d'un siècle, dans un pays privé de communications avec les grands centres d'art et d'industrie ; puis parce qu'il mentionne un évêque dont la mémoire doit vivre dans la

Digitized by Google

reconnaissance du pays qui le vit naître et qu'il gratifia d'un objet précieux digne d'être conservé.

Besson parle en ces termes de l'évêque Oger, à qui il assigne le n° 53 parmi les évêques d'Aoste :

« Oger Morinetti, de Conflans, était archidiacre de « l'église d'Aoste, référendaire du pape Jean XXII, qui « l'en créa évêque, le 2 des ides de janvier 1411, ainsi « que par le registre de *promotione prælatorum*. Il tint « un synode le 9 mai 1424, où il dressa de fort belles et « utiles constitutions que François de Prat, un de ses « successeurs, fit imprimer..... Il fit présent, en 1429, « au duc de Savoye de quelques portions des ossements « de S. Grat et de S. Blaise..... Il fut transféré à l'évêché « de Maurienne en 1434. » (pag. 258)

2. Le tibia de S. Andéol est contenu dans une jambe en bois peint, haute de 0,54 centim., y compris le sous-bassement. Ce sous-bassement porte un écusson surmonté d'un casque à lambrequins, avec deux chevrons superposés. On lit, sur les côtés, en majuscules du XVIIe siècle, la désignation de la relique :

DE TIBIA . S . ANDEO. (1)

Le pied est chaussé d'une espèce de brodequin, à rebords rabattus. La partie antérieure de la jambe est

(1) Le martyrolage romain fait mention en ces termes de S. Andéol, sous-diacre du diocèse de Viviers : « In Galliis, territorio Vivariensi, beati Andeoli subdiaconi, quem S. Polycarpus una cum aliis ab Oriente misit in Galliam ad prædicandum verbum Dei. Hic sub Severo Imperatore spinosis fustibus cæsus, demum ense ligneo capite in quatuor partes in modum crucis conscisso, martyrium consummavit. »

Digitized by Google

ouverte de manière à laisser voir, derrière un verre, le tibia. Enfin, au-dessus du genou, une espèce de rosace termine le reliquaire, plus original de forme qu'élégant.

3. Les deux châsses ne remontent pas au-delà du siècle dernier. Elles sont en bois sculpté et doré, avec des têtes d'anges ailées sur les côtés et un toit fleuronné de rinceaux, imitant une large fleur de lys. J'ai trouvé à l'intérieur quantité de petits sachets en soie, munis chacun d'une étiquette en parchemin. Quelquefois il y a trois étiquettes. La plus ancienne remonte au XIIe siècle, la seconde est du XVIe et la troisième du XVIIe. Je me contenterai de donner la série de ces étiquettes, n'ayant pas eu le temps, la veille de mon départ, de vérifier le contenu des sachets, dont, par respect, on enveloppait, au moyen âge, les saintes reliques, afin qu'on ne put ni les voir ni les toucher.

De Sancto Theodollo. — De sancto Sebastiano. — De Sancto Blasio. — De Sancto Laurentio. — Undecim millium Virginum. — De Sancto Bono (1) *Confessore. De Sancto Anthonio abb^te. — De Sancto Claro. — De Sancta Barbara. — Sancti Innocentij martiris* (2). *— De Sancto Theodoro martyre. — Sancti Alexij. — SS^rum Innocentium. — De Sancto Lupo. — De sancta Apollonia. — Sancti Gregorij. — De Sancto Christophore.*

Dans des papiers pliés et en écriture des XVIIe et XVIIIe siècles, quelquefois même du XVe, sont des reliques ainsi étiquetées :

(1) S. Bon est patron d'une paroisse de Tarentaise.

(2) Un des soldats de la Légion Thébaine se nommait Innocent. J'ai vu de ses reliques à Ste-Marie-du-Peuple, à Rome.

Digitized by Google

S. Severa m. — De legione Thebea. — De S. Desiderio m. — S. Gallican mart. — De S. Magno m. — Terra Sancta Jerusalem (1). — *Paulj martiris. — S. Theoduli. — Campana S. Theoduli* (2). — *De legione Thebeorum. — De S. Magno m. — De Sancto Johanne. — S. Valentini m.*

Trois ossements de martyrs des catacombes, S. Julien, Ste Candide et S. Vincent, ont été ajoutés postérieurement, peut-être au siècle dernier.

Une relique fort curieuse est celle de l'onguent dont Sainte Marie-Magdeleine parfuma Notre-Seigneur. Il y a trois étiquettes : l'une du xve siècle sur papier s'exprime ainsi : *De ungueto Beate Marie Magdalene*, ce que répète dans les mêmes termes l'inscription du xvie, mais en écrivant *unguento*. L'étiquette du xviiie varie peu la formule : *De unguento Sanctæ Mariæ Magdalenæ*. Cet onguent était renfermé dans un petit vase en ivoire, fait au tour et couvert de moulures ; mais il n'y reste absolument plus rien. A ce vase était attaché un sachet avec une double étiquette, l'une du xviie siècle et l'autre du xiiie. La plus ancienne se lit ainsi : *Sancte Me Magdelene.*

Dans une des châsses, il y avait encore une petite boîte en argent oblongue, arrondie aux angles et fermée en dessus par un cristal que maintient une rangée de dents arrondies. On lit au-dessous, en caractères gothiques du

(1) Cette terre est une espèce de craie, moulée en carré. Malheureusement, nous n'en avons qu'une partie — sur laquelle je remarque des lettres et une jambe.

(2) Suivant la légende, cette cloche aurait été donnée au saint par le Pape et transportée de Rome à Sion par le diable.

Digitized by Google

XVIe siècle : *De Costa Sancti Felicis*. Deux boucles, placées sur les côtés, prouvent que ce reliquaire devait se porter au cou.

4. La relique la plus précieuse et en même temps la plus intéressante est une paire de gants pontificaux qui a servi à S. Thomas de Cantorbéry. La longueur est de 0,27 cent. et la largeur de 0,12 c. au poignet. Ces gants sont faits en étoffe épaisse, velue à la partie supérieure et de couleur blanche. La façon en est des plus simples. On a pris un morceau de cette espèce de serge, que l'on a plié en deux, de manière à n'avoir qu'une seule couture sur le côté. Les doigts, fort courts, sont très-écartés. La main gantée, il leur est même difficile de se rejoindre.

Sur le côté, mais en biais, on a rajouté le petit doigt et le pouce. Au dos de la main est une rondelle de soie rouge, renforcée par dessous de parchemin et de toile. A quelques points qui restent dans la soie, je crois reconnaître, suivant l'usage du temps, l'application d'une feuille métallique, peut-être même émaillée, ce qui avait fait donner à ces rondelles le nom de *plaques*. Le poignet très-long, mais étroit, puisqu'il n'a pas plus de largeur que le gant lui-même, est orné d'un orfroi, cousu sur l'étoffe entre deux bandes bleues. Cet orfroi, ou plutôt ce galon, est en soie rouge tissée d'or, où quelques lettres alternent avec une espèce de marguerite, flanquée latéralement de deux triangles fleuronnés. Sur le gant de la main droite, on lit : AVE MA. La suite se continue sur l'autre gant qui achève le mot par les deux syllabes RIA. *Gratia*, écrit en abrégé GRA, est séparé du mot précédent par une fleur de lys.

Digitized by Google

Chacun de ces gants portait, cousue à l'étoffe, une étiquette de parchemin. Celle de la main droite est seule conservée, et elle dit en gothique carrée du XIIIe siècle : *Sancti Thome archiepi et mris.*

S. Thomas de Cantorbéry mourut martyr l'an 1170. La tradition rapporte que lorsqu'il fut exilé en France, ses parents l'y suivirent et vinrent même se fixer en Savoie. Quand il se rendit à Rome pour y voir le pape, qui le reçut à Anagni, il put fort bien traverser la Savoie et officier pontificalement dans quelqu'une de ses villes, Moûtiers ou Conflans.

Je n'ai aucun doute à élever sur l'authenticité de ces gants. Ils ont parfaitement, l'aspect simple et rude, des gants du XIIe siècle, date que ne démentent pas les lettres du galon qui sont de l'époque de la transition, où la majuscule romaine se maintient encore, mais commence à s'altérer dans les E qui sont bouclés, et les A très largement espacés. Ces gants sont donc à la fois une relique très-précieuse et un monument archéologique des plus précieux. Perdus à Conflans dans une petite église rurale, où personne ne les soupçonne et n'ira les chercher, je leur désire une place convenable et plus en vue au trésor de la cathédrale.

Pour ne rien oublier, je dois faire observer que le doigt du milieu du gant de la main gauche était bourré, à l'extrémité, avec un morceau de toile très-claire, presque comme un filet et à laquelle pend encore une petite houppe de soie rouge, tandis qu'un des côtés est agrémenté d'un zig-zag en soie violette. Je ne puis me rendre compte de la destination de ce morceau d'étoffe, qui n'avait peut-être

Digitized by Google

d'autre destination que d'arrondir le bout des doigts. J'ai aussi enlevé du petit doigt de l'autre main un autre rembourrage en coton et en grosse toile (1).

(1) J'ai décrit et publié en photogravure les gants de S. Thomas dans le *Bulletin monumental*, année 1876, puis dans une brochure intitulée : *Les gants pontificaux*.

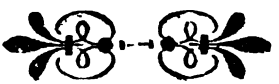

Digitized by Google

ÉTAT PERSONNEL

DE

L'ACADÉMIE DE LA VAL D'ISÈRE

(AOUT 1877).

PRÉSIDENTS D'HONNEUR :

Mgr Gros, chanoine de Saint-Denis et de Tarentaise.
Mgr Turinaz, évêque de Tarentaise.
MM. le comte Amédée Greyfié de Bellecombe.
Louis Bérard.
Victor Frèrejean.

BUREAU :

MM. Alliaudi, *Président.*
Avet, *Vice-Président.*
V. Miédan-Gros, *Secrétaire.*
Luppoz, *Trésorier.*
Capuçon, *Secrétaire adjoint.*

Membres fondateurs.

MM.

1. Alliaudi, Prévôt de la Cathédrale, Moûtiers.
2. Berard Louis, avocat, Moûtiers.
3. Brunet, curé de la Perrière.

Digitized by Google

4. Greyfié de Bellecombe, président à la Cour d'appel, Chambéry.
5. Laissus Camille, docteur-médecin, Moûtiers.
6. Miédan Louis, curé de Queige.
7. Miédan-Gros Antoine, vicaire général, Moûtiers.
8. Miédan-Gros V., chanoine, Moûtiers.
9. Perrier de la Bathie Eugène (le baron), à Conflans.

Membres effectifs.

MM.

1. Avet (le chevalier) conservateur honoraire, à Aigueblanche.
2. Barbier de Montault, à Maris, par Jaulnay (Vienne.)
3. Borrel, architecte, Moûtiers.
4. Capuçon, chanoine, Moûtiers.
5. Collomb, chanoine, supérieur du Grand-Séminaire, Moûtiers.
6. Crud Joseph, négociant, Moûtiers.
7. Despines, conseiller de préfecture, à Chambéry.
8. Donnezan, ancien sous-préfet.
9. Ducis (l'abbé) archiviste de la Haute-Savoie, à Annecy.
10. Durandard, avoué, Moûtiers.
11. De Tours (le baron) président d'assises, à Chambéry.

Digitized by Google

12. De Foras Amédée (le comte) à Thonon.
13. Frèrejean Victor rentier à Saint-Cyr du Mont-d'Or, à Lyon.
14. Frèrejean Georges, id. id.
15. Hertz, sous-préfet de Rochechouart.
16. Gal, curé de Hautecour.
17. Garçon, curé de Sainte-Foy.
18. Garin, curé de Bozel.
19. Lanier (abbé) château de Coulon, par Jaligny (Allier).
20. Léger, curé d'Aigueblanche.
21. Luppoz, pharmacien, Moûtiers.
22. Miédan-Gros, agent-voyer, Moûtiers.
23. Péronnier, vicaire général, Moûtiers.
24. Pont, chanoine, Moûtiers.
25. Perrier de la Bathie, notaire, Moûtiers.
26. Rullier, notaire, à Albertville.
27. Savarin, chanoine, Moûtiers.
28. Tremey (abbé), Moûtiers.

Membres correspondants.

MM.

1. Alliod, greffier comptable, maison centrale, à Albertville.
2. Anxionnaz, curé de Montvalezan-sur-Séez.
3. R. P. Archange, capucin, à Conflans.

Digitized by Google

4. Arminjon, chanoine, à Chambéry.
5. Berard J.-B., curé de Montagny.
6. Berard A.-J., curé de Pussy.
7. Branche, étudiant en médecine, rue St-Joseph, 16, Lyon.
8. Briançon-Marjollet, notaire à Aime.
9. Borrel (abbé), professeur de rhétorique, Moûtiers.
10. Charvaz, avocat, Moûtiers.
11. Combet, curé de Saint-Sigismond.
12. Chevalier, chanoine à Annecy.
13. Défouri, vicaire général du Kansas, à Leawenvorth.
14. Doix, colonel du génie militaire, à Vérone.
15. Dufaud, professeur à l'Ecole normale, Albertville.
16. Dunand, géomètre à Chevron.
17. Durand, curé de Freney, par Modane.
18. Duplan, juge au Tribunal de Bonneville.
19. Favre, missionnaire apostolique, au Canada.
20. Faure Jean Louis, à Albertville.
21. Joly, missionnaire apost. *private box* 225, à Sidney.
22. Jorioz, chanoine à Gênes.
23. Jorioz, juge de paix à Aime.
24. Laurent, conseiller honoraire d'appel à Evian.
25. Lépine, curé d'Albertville.
26. Lombard, curé des Ouches, Chamonix.
27. Maigre, docteur-médecin à Albertville.
28. Marjolet, curé de Chevron.
29. Mengeon J.-F., instituteur à Versoye.
30. Mérel Nicolas, ancien curé à Maeot.
31. Merendet, curé de Peisey.

Digitized by Google

32. Messelod, conducteur principal des Ponts-et-Chaussées à La Roche.
33. R. P. Montmayeur, missionnaire apost. en Cochinchine.
34. Moris, missionnaire apost. à Nouméa (Nouvelle-Calédonie).
35. Plassiard, curé d'Aime.
36. Poncet, curé de Saint-Jean-de-Belleville.
37. Prieur, supérieur du Petit-Séminaire.
38. R. P. Prieur des Trappistes, Tamié, par Frontenex.
39. Ract, greffier de la Cour d'appel à Chambéry.
41. Tétaz, notaire à Taninges (Haute-Savoie).
42. Tresallet, curé de Brides.
43. Trésallet, curé de Champagny.
44. Velat, ancien avoué à Albertville.
45. Velluz, curé.

Membres honoraires.

MM.

1. R^me^. P. Miége, à Détroit (Michigan).
2. Albertin, pharmacien, place de la Miséricorde, 3, Lyon.
3. Aubert, receveur principal des contributions indirectes, à Gap.
4. Bérard A., négociant, Moûtiers.
5. Bincaz, conseiller à la Cour d'appel à Chambéry.
6. Borrel, curé des Chapelles.

Digitized by Google

7. Blanc-Gonnet, curé de Moûtiers.
8. Du Bellair, conseiller à la Cour d'appel à Chambéry.
9. Duverger de Saint-Thomas (le baron), Moûtiers.
10. Desforges (le chevalier), ancien receveur particulier.
11. Eynard, archidiacre, Moûtiers.
12. Féchoz-Savoyen, curé de Tours.
13. Fleury, curé du Sacré-Cœur, à Genève.
14. Gardier, ancien curé, à Montmin.
15. Gonthier A., banquier, Moûtiers.
16. Guiguet, chanoine à Saint-Jean-de-Maurienne.
17. Gaymard, curé de Villagerel.
18. Jarre, curé de Fontaine-le-Puits.
19. Laissus (père), docteur-médecin, Moûtiers.
20. Moris, curé d'Arêches.
21. Pallias, négociant, rue Centrale, 25, à Lyon.
22. Pillet Louis, avocat à Chambéry.
23. Périnet, curé du Villard-de-Beaufort.
24. Poncet, vicaire général à Annecy.
40. Riccordi, inspecteur en retraite à Valleiry (Haute-Savoie).
25. Tattegrain, procureur de la République à Péronne.
26. Vittoz, curé du Petit-Bornand (Haute-Savoie).

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SCIENTIFIQUES

AVEC LESQUELLES

L'ACADÉMIE DE LA VAL D'ISÈRE

EST EN RELATION

1° Académie de Savoie, Chambéry.
2° Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie; «
3° Association des Médecins de la Savoie «
4° Société d'Histoire naturelle de la Savoie «
5° Société d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Jean-de-Maurienne.
6° Société Florimontane d'Annecy (Haute Savoie).
7° Académie Delphinale de Grenoble (Isère).
8° Société Historique et Scientifique de St-Jean d'Angely (Charente-Inferieure).
9° Société Archéologique de Chartres (Eure-et-Loir).
10° Société Archéologique de Rennes (Ille-et Vilaine).
11° Société d'Émulation de Lons-le-Saulnier (Jura).
12° Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny (Jura).
13° Société Académique de Laon (Aisne).
14° Société Géographique de Vienne (Autriche).
15° Institut Géologique de Vienne (Autriche).
16° Société Historique et Archéologique de Chaumont (Haute-Marne).
17° Société d'Archéologie et d'Histoire de Metz (Moselle).
18° Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).

Digitized by Google

19° Société Littéraire de Lyon (Rhône).
20° Académie du Gard, à Nîmes.
21° Société Académique d'Aoste (Piémont).
22° Société pour l'Etude des Langues romanes, à Montpellier.
23° Université Royale de Norvége, à Christiania.
24° Société d'Histoire de la Suisse romande, à Morges (Vaud).
25° Société Nivernaise, à Nevers.
26° Bureau des Travaux Historiques, au Ministère de l'Instruction Publique, à Paris.
27° Ministère de l'Instruction Publique, à Paris.
28° Académie Héraldique d'Italie, à Pise.
29° Société Française d'Archéologie pour la conservation des Monuments Historiques.

Digitized by Google

LES EAUX THERMALES

DE

BONNEVAL

(BOURG-SAINT-MAURICE)

EN TARENTAISE (SAVOIE)

I

TOPOGRAPHIE

Bonneval est un petit hameau de la paroisse de Versoye, laquelle fait partie de la commune de Bourg-Saint-Maurice, en Savoie. Situé environ à six kilomètres en amont de cette dernière localité, chef-lieu de canton, au pied du Petit-Saint-Bernard, dans la direction d'une vallée latérale qui s'ouvre à gauche, le village de Bonneval composé de quelques rares habitations de cultivateurs, élevé de 1,086 mètres au-dessus du niveau de la mer, est échelonné sur l'un des versants de la montagne au bas de laquelle sourdent les eaux minérales. La longitude de Bonneval est de 4 degrés 24 min.; la latitude est de 45 degrés 37 min.

On y arrive par une belle route de grande communication qui part de Bourg-Saint-Maurice, passe au Châtelard et se dirige à gauche dans le vallon de Bonneval pour atteindre les Chapieux (1,553 mètres) et ensuite le col du Bonhomme (2,490 mètres) qui est la limite de notre

Digitized by Google

département avec celui de la Haute-Savoie; c'est là un de nos passages alpestres les plus fréquentés dans la belle saison, soit par les gens du pays qui conduisent leurs troupeaux dans les pâturages supérieurs, soit par les touristes qui veulent se rendre à Beaufort par la riante vallée de Roselain ou à Courmayeur par l'Allée-Blanche, ou à Saint-Gervais et à Chamonix par le col du Bonhomme.

Les sources thermales situées au pied de la montagne, à 1,040 mètres au dessus du niveau de la mer, en contrebas du village de Bonneval, surgissent à côté du torrent et dans le torrent même qui descend des versants voisins; là se trouve une construction primitive décorée du nom d'établissement des Bains, construction composée de deux misérables cabanes, séparées par la route, et toutes deux sur la rive gauche du torrent. La gorge est très resserrée en cet endroit; car la route, le torrent et les deux petites cabanes dont nous venons de parler en occupent presque toute la largeur.

Il n'y a rien de riant ni de gracieux dans la physionomie du vallon de Bonneval; cependant ces hautes montagnes dont les sommets semblent se perdre dans le ciel; ce torrent impétueux dont les eaux écumantes se précipitent de cascades en cascades, ces chalets perchés sur les abîmes, ces grands rochers perpendiculaires parsemés par ci par là de quelques sapins séculaires, donnent à cette gorge un cachet de sévérité pittoresque qui impressionne vivement le voyageur.

Aucune autre habitation n'existe à l'endroit occupé par les eaux, de manière que, après avoir pris son bain, on

Digitized by Google

est obligé de remonter au village de Bonneval qui heureusement n'est distant que de quelques minutes et où l'on trouve le vivre et le couvert à une modeste auberge tenue par le sieur Marchand qui est en même temps fermier des Bains.

Les eaux de Bonneval constituent une propriété particulière ; elles appartiennent à un riche propriétaire de Bourg-Saint-Maurice, M. Charvaz, qui vient de mourir dans un âge très avancé. On espère que ses héritiers, comprenant mieux leurs intérêts, se décideront à donner un peu de satisfaction aux réclamations nombreuses et légitimes du public, en faisant les réparations urgentes et nécessaires que réclame impérieusement l'état actuel des choses. En effet, depuis quelques années, il n'a pas été fait la moindre amélioration à ce que l'on est convenu d'appeler l'Etablissement ; il est vrai de dire aussi que le fermage n'est pas d'un prix exorbitant, car jusqu'à présent il n'est que de 70 francs par année, et les bains ne coûtent que 25 à 30 centimes chacun. D'un autre côté, il paraît certain que l'on donne à Bonneval, en moyenne, près de 3,000 bains par saison. Ce nombre relativement considérable, serait bientôt doublé et triplé, si l'installation des eaux était convenable. Au contraire, si l'on continue ou plutôt si l'on s'obstine à rester dans l'inaction, c'est-à-dire à garder le statu que, l'avenir de ces eaux est perdu ; ce sera un malheur pour tout le monde, d'abord pour les propriétaires de l'établissement qui perdront tout à la fois leur capital et les intérêts, et ensuite pour le pays tout entier qui bénéficierait certainement d'un plus grand concours de baigneurs. La création d'un nou-

Digitized by Google

vel établissement, ou si l'on veut, provisoirement, la mise en état convenable de celui qui existe, est donc tout à la fois une bonne spéculation en même temps qu'une œuvre patriotique; aussi nous espérons que les propriétaires actuels, plus soucieux de leurs vrais intérêts, feront exécuter, dès cette année, les travaux les plus indispensables pour rendre abordable leur station thermale (1).

II

DESCRIPTION DES BAINS ET DES SOURCES

L'établissement des bains, situé au fond du vallon, se compose, avons-nous dit, de deux cabanes en maçonnerie, renfermant neuf baignoires. De ces deux cabanes, l'une est située entre le torrent et la route, elle contient quatre baignoires: l'autre, où il y en a cinq, est adossée à la montagne, de l'autre côté de la route. Les murs sont en maçonnerie ordinaire, sans récrépissage; les cabinets de bains sont formés par des cloisons en planches qui offrent ça et là, des solutions de continuité; les baignoires sont en bois, elles laissent beaucoup à désirer sous le rapport de la largeur et surtout de la longueur. Le jour arrive péniblement dans ces cabinets par de petites lucarnes carrées munies de chassis qui attendent leur vitrage respectif. Ces cabinets de bains, s'il est permis de les appeler ainsi, sont des plus primitifs et des plus insuffisants. D'abord ils

(1) Au moment de l'impression de cet opuscule, (juin 1878) nous apprenons avec satisfaction que l'on a entrepris depuis peu des travaux de réparation aux bains de Bonneval.

Digitized by Google

sont trop étroits, car il est impossible de s'y retourner; ils ne possèdent pas non plus la hauteur convenable, de manière que cet espace confiné est bientôt saturé de vapeurs produites par les eaux thermales, et le baigneur prend involontairement un bain de vapeur d'autant plus inopportun que l'air extérieur est plus frais, et que l'absence de vestiaire ou de salle intermédiaire rend la transition plus sensible et plus dangereuse. En effet, il est inutile de chercher ici la moindre salle d'attente pour se reposer en attendant son bain ou en en sortant; on ne connaît pas davantage ici l'usage d'un chauffoir, de peignoirs, de glaces, etc.; tous ces produits de la civilisation sont inconnus dans cet établissement et Dieu seul sait quand ils y seront importés.

N'est-il pas regrettable que ces bains soient dans un pareil état de dénûment; aussi sont-ce des récriminations universelles qui malheureusement n'ont pas encore abouti. L'intérêt général qui doit primer l'intérêt privé, lequel d'ailleurs serait loin d'en souffrir, exige donc impérieusement que l'on fasse quelques sacrifices pécuniaires pour créer, je ne dis pas, un établissement modèle, mais un établissement tout simple où l'on puisse se baigner décemment et convenablement et où l'on puisse trouver un abri en cas de mauvais temps.

Les sources thermales au nombre de 7 à 8, jaillissent les unes à côté du torrent les autres dans le torrent même dont le lit a été comblé et élevé par un éboulement survenu lors de l'inondation de 1859.

Les sources chaudes sourdent sur la rive gauche du torrent; trois seulement sont utilisées pour le service des

Digitized by Google

bains. On voit également, sur la rive droite, à 200 mètres plus bas, une source ferrugineuse froide dont la présence est révélée par un dépôt ocracé abondant analogue à celui des sources chaudes.

La thermalité des eaux varie entre 35 et 38 degrés centigrades, c'est-à-dire qu'elles sont plus ou moins chaudes selon qu'elles sont plus ou moins mélangées avec l'eau du torrent. C'est pour prévenir ce mélange et aussi pour protéger ces eaux contre les inondations qui n'ont été que trop fréquentes et notamment en 1732, 1778, 1833, 1859, qu'il serait urgent de construire une digue puissante sur la rive gauche du torrent qui alors serait refoulé sur la rive opposée ; de cette manière, on pourrait faire un captage plus sérieux des eaux thermales, ce qui augmenterait certainement leur quantité et leur chaleur.

Les eaux minérales de Bonneval sont connues depuis fort longtemps ; le nom de Bonneval dans quelques titres modernes est écrit *Bonnévaz*, ce qui veut dire dans le patois du pays, bonne-eau, mais les aciens titres donnent *Bonnævallis*. Il est certain que, à plusieurs reprises, ces eaux ont été englouties, puis découvertes de nouveau. D'après les recherches intéressantes de M. l'abbé Tremey, une inscription trouvée dans les ruines de l'ancienne église des Clarisses du Bourg, prouverait que les thermes de Bonneval existaient et avaient été inondés avant l'an 168 de l'ère chrétienne, dans la troisième année du Consulat de Lucius Œlius Aurelius Verus, mort vers l'an 170. La découverte que l'on a faite, lors de la construction de la nouvelle route, de débris de conduits romains, en briques, d'une dureté remarquable, semble-

Digitized by Google

rait confirmer cette opinion et indiquer que peut-être ces eaux avaient été amenées alors plus bas, probablement dans la plaine du Bourg, pour y être utilisées. Quoi qu'il en soit, ces bains existaient certainement le 26 août 1711, car, à cette date, une lettre signée Cléaz et adressée aux syndics de Versoye, lettre qui est en possession de M. Mengeon, instituteur dans cette localité, nous apprend que des colonels (français) autorisés par l'intendance militaire devaient passer quelques jours aux bains de Bonneval et que les syndics des quartiers de Versoye devaient leur fournir du bois, des vivres, de la paille, du foin, en échange d'un billet dont leur tiendrait compte le magasin de Bourg-Saint-Maurice (1).

Dans sa statistique du département du Mont-Blanc, Verneilh, en 1803, constate qu'au bas d'un rocher surnommé Saut de la Pucelle, sourdent 3 à 4 filets d'eau thermale et sulfureuse, légèrement vitriolée et déposant sur son passage une croute épaisse d'oxyde de fer. Comme il y a peu de distance, dit-il, de cette source aux montagnes schisteuses qui contiennent du sulfure de fer, quelques naturalistes pensent que ces eaux doivent leur chaleur et leur odeur sulfureuse à la décomposition des pyrites (2).

Dans son Viaggio in Savoia écrit en 1828, Bertolotti parle ainsi des eaux de Bonneval : « Les habitants élèvent

(1) Ces renseignements m'ont été fournis par M. l'abbé Tremey, ancien curé de Versoye qui a recueilli sur les eaux de Bonneval des documents très-intéressants que, avec son désintéressement habituel, il a bien voulu me communiquer.

(2) Statistique du Dép. du Mont-Blanc, p. 232.

Digitized by Google

« jusqu'au ciel l'efficacité des eaux médicinales de Bon-
« neval, village renfermé dans un âpre vallon conduisant
« en une heure dans le Faucigny. La source de Bonneval
« est si abondante qu'elle suffirait pour faire mouvoir un
« moulin. L'eau a de 30 à 32 degrés Réaumur de chaleur
« à son émergence ; elle est légèrement vitriolée et répand
« une forte odeur de soufre. Le dépôt d'oxyde de fer dont
« elle couvre son lit arrive quelquefois à l'épaisseur d'une
« demi-palme. Les bains pris dans ces eaux guérissent
« merveilleusement les douleurs rhumatismales et celles
« provenant de blessures, de contusions, de fractures.

« Les eaux minérales de Bonneval l'emportent par
« leurs vertus sur plusieurs thermes célèbres. Mais les
« sources médicinales ont aussi leur destin. Situées ail-
« leurs, les eaux de Bonneval offriraient de magnifiques
« établissements et attireraient les baigneurs par milliers.
« Ensevelies dans ces gorges, elles ne sont utilisées que
« que par les gens du pays; une misérable cabane sert
« d'établissement, et les médecins étrangers n'en connais-
« sent pas même le nom. » (1)

Le chimiste Calloud, de regrettable mémoire, dans son rapport sur la collection des eaux minérales de la Savoie pour l'Exposition de Paris en 1855, s'exprime ainsi à la page 9, à propos des eaux de Bonneval : « Il y aurait lieu
« de placer ici la note concernant les eaux thermales de
« Bonneval qui jaillissent au hameau de ce nom, près du
« torrent des Chapieux, à 6 kilomètres Est du Bourg-
« Saint-Maurice et de Séez, localités très fréquentées à

(1) Viaggio in Savoia per Davide Bertolotti, t. Ier, p. 34 et 35.

Digitized by Google

« cause du passage du Petit-Saint-Bernard. Elles ont la « température de 36° centigrades; elles sont très abon- « dantes. Bien qu'elles soient connues de temps immémo- « rial, elles n'ont jamais eu jusqu'ici qu'une utilisation « locale. Elles n'ont encore été l'objet d'aucun travail « chimique; elles dégagent une odeur d'acide sulphydri- « que, et leur dépôt produit par évaporation spontanée, « leur indique en plus, une nature saline et ferrugineuse. « Elles sourdent des mêmes terrains que les eaux de « Saint-Gervais et elles en ont très-probablement la com- « position élémentaire; seulement, comme l'émergence « de la source thermale de Bonneval se fait à une éléva- « tion assez considérable dans le massif des montagnes au « bas desquelles sourdent les eaux de Saint-Gervais, elles « ont une température inférieure à ces dernières. La vallée « de Bonneval offre des sites sauvages et pittoresques « bien appréciés des touristes; elle aboutit à Saint-Ger- « vais, Sallanches et Chamonix par le col du Bonhomme; « à Courmayeur par le col de la Seigne et l'Allée-Blanche, « et dans la belle vallée de Beaufort, par le féerique « vallon de Roselain. » (1)

(1) Rapport sur la collection des eaux minérales de la Savoie pour l'Exposition universelle de Paris en 1855, page 9.

Digitized by Google

III

PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES DES EAUX

Les eaux de Bonneval sont thermales, elles jouissent d'une température de 35 à 38 degrés centigrades ; leur densité à l'aréomètre de Beaumé est de 0,7. Le débit des eaux est considérable, il s'élève à un million de litres par 24 heures. Les roches d'où ces eaux sourdent appartiennent au lias, aux schistes métamorphiques (Ch. Calloud). Limpides comme le cristal, les eaux de Bonneval déposent partout où elles passent un sédiment ocracé d'un rouge brun qui annonce manifestement la présence d'une grande quantité de fer. On aperçoit également dans plusieurs points d'émergence de l'eau minérale des paillettes de sable noir assez brillant que l'on prendrait d'abord, dit Lelivec, pour du fer oxydulé, mais qui ne serait, d'après lui, qu'un détritus du schiste dont les montagnes environnantes sont composées. Aucune odeur bien caractérisée n'est exhalée par ces eaux ; on ressent néanmoins, dans les cabinets de bains, une odeur hépatique se rapprochant un peu de celle développée par les sources sulfureuses. La saveur des eaux n'est pas désagréable ; elles présentent un goût plutôt fade, légèrement salin.

Les eaux de Bonneval ont une minéralisation saline et légèrement sulfureuse ; ce sont des eaux *salines sulfatées, clorurées, ferrugineuses et légèrement sulfureuses*. Une analyse faite sur de l'eau transportée par le regretté Ch.

Digitized by Google

Calloud, habile chimiste dont la Savoie pleure la perte récente, a donné les résultats suivants sur 1,000 grammes d'eau :

Gaz divers.	Oxygène Azote Acide carbonique	Quantité indéterminée.
Bi-carbonate de chaux		0,163 milligr.
Sulfates de	Chaux	1,019 »
	Soude Magnésie	0,315 »
Chlorure de sodium		0,100 »
Silice, oxyde de fer		0,027 »
Arsenic, matières organiques		Traces sensibles.
		1 gr. 624 milligr.

C'est surtout dans les dépôts ferrugineux de l'eau minérale que l'arsenic a été constaté au moyen de l'appareil de Marsh. Il est probable que si l'analyse avait été faite sur les lieux même des sources, on aurait pu doser le gaz sulphydrique qui existe certainement dans ces eaux que l'on a toujours considérées comme sulfureuses. En effet Calloud les place dans le groupe des eaux minérales salines, sulfatées, chlorurées et *sulphydratées*. Dans son guide de l'étranger en Savoie, Mortillet classe également ces eaux parmi les eaux sulfureuses et salines ; elles sont traitées de *sulfurées* dans le Dictionnaire général des eaux minérales de MM. Durand-Fardel, Le Bret, Lefort et Jules-François (1) paru en 1860.

Les eaux de Bonneval s'administrent en bains et en

(1) *Dictionnaire général des eaux minérales*, vol. 1er, p. 281.

Digitized by Google

boissons ; les douches et les bains de vapeur qui jouiraient certainement d'une grande efficacité, sont complètement inconnus ici.

On prend 2 bains par jour, un le matin et l'autre le soir; cette habitude de prendre 2 bains par jour vient probablement de la hâte que chaque baigneur a de faire sa cure le plus promptement possible, car actuellement Bonneval manque de gaîté et surtout de confortable ; aussi la durée du traitement n'est-elle habituellement que d'une douzaine de jours, au lieu des 21 jours classiques des autres stations thermales. Il faut espérer qu'une meilleure installation des eaux fera disparaître cette méthode balnéaire qui ne me paraît profitable qu'au propriétaire ou au fermier des eaux.

IV

PROPRIÉTÉS MÉDICALES

On prend, avons-nous dit, les eaux en bains et en boissons.

Ingérées à la dose de 4 à 6 verres et plus, le matin à jeun, les eaux de Bonneval sont diurétiques et légèrement laxatives ; on les boit également aux repas, à petite dose, pures ou avec du vin ; elles sont alors toniques et facilitent la digestion. Les bains pris dans l'eau de Bonneval sont légèrement excitants, probablement à cause de leur température élevée et aussi à cause de l'étroitesse des cabinets qui ne laisse pas échapper facilement la buée et les vapeurs de l'eau minérale ; néanmoins après le bain, on

Digitized by Google

se sent plus léger, plus dispos et plus fort; un sentiment de bien-être est ressenti par tout l'organisme.

Les eaux thermales de Bonneval, comme je le disais en 1869, dans ma notice sur les eaux de Salins, ont une efficacité remarquable dans les affections *rhumatismales*. C'est en effet contre les rhumatismes et leurs nombreuses manifestations que ces eaux ont une action favorable et souvent souveraine. Depuis un temps immémorial les habitants du Bourg-Saint-Maurice y viennent, dans la belle saison, prendre quelques bains pour soulager et fréquemment guérir leurs douleurs rhumatismales si multipliées dans nos pays montagneux. La clientèle d'abord locale de ces eaux, s'est étendue, ces dernières années, et plusieurs personnes des cantons voisins sont venues demander à ces eaux un soulagement à leurs malaises. Je les ai conseillées moi-même avec succès, dans plusieurs cas de rhumatismes invétérés, dans la sciatique, dans les douleurs rhumatismales des différentes parties du corps. Je pourrais citer plusieurs observations de guérison par ces eaux, mais le cadre restreint de cette notice ne me le permet pas.

Les eaux de Bonneval étant légèrement sulfureuses sont également salutaires dans certaines maladies de la peau, les dartres par exemple; elles me paraissent agir, dans ces affections, à l'instar des eaux de Saint-Gervais situées sur l'autre versant de la même montagne et qui sont renommées dans quelques affections cutanées.

D'autre part, les eaux de Bonneval étant assez ferrugineuses, sont des eaux minérales toniques qui sont indiquées contre la faiblesse et l'anémie et qui conviennent

Digitized by Google

parfaitement aux tempéraments lymphatiques et délicats qui sont plus fréquents qu'on ne le croit, même dans nos montagnes.

En somme, les eaux thermales de Bonneval que nous venons d'examiner sommairement, ne sont pas des eaux minérales *indifférentes;* elles ont leur place bien marquée dans la carte hydrologique de la Savoie, et sont appelées à rendre de réels services à l'humanité, à condition toutefois qu'un nouvel aménagement des sources et la création d'un établissement balnéaire sérieux, aient lieu dans un bref délai, et donnent enfin satisfaction aux vœux unanimes et légitimes de la population.

LAISSUS fils, *Docteur Médecin*,
Inspecteur des Eaux de Brides et de Salins (Savoie).

Digitized by Google

THOMAS DE SUR (1)

Il est un des archevêques de Tarentaise dont le nom se trouve intimement lié à l'histoire du diocèse de Genève et dont le rôle n'est pas encore bien défini, c'est Thomas de Sur, désigné par Besson comme ayant occupé le siége archiépiscopal après Jean Louis de Savoie (2).

Au témoignage de M. Million (3), Thomas de Sur avait été religieux conventuel de l'ordre de saint François. Il portait, en religion, le nom de frère Thomas, ce qui explique l'affection qu'il garda pour les religieux de cette famille franciscaine, auxquels il confia la maison de Saint-Michel, non loin de Moûtiers. Il était originaire de Chypre ; il devint abbé de Caramagne et de Sainte-Marie-de-Pignerol.

Les rapports de Genève avec Chypre étaient assez fréquents à cette époque, à cause des prétentions de la maison de Savoie avec les rejetons des Lusignan, qui finirent par s'allier, ce qui fit passer Chypre sous le sceptre des ducs.

Nous voyons les magistrats de Genève prêter une somme de 50 écus au comte de Genève, pour frais de voyage (14 juillet 1459) ; et, lorsque la reine de Chypre

(1) Dans la *Gallia christiana nova*, t. XII, p. 713, on l'appelle *Thomas à Susa*.

(2) *Besson*, p. 217.

(3) *Chronique du Mont-Saint-Michel*, p. 16.

Digitized by Google

arrive dans notre ville, le Conseil des Cinquante lui vote des cadeaux de la valeur de 100 florins (8 janvier 1462).

Ces relations nous expliquent l'apparition de Thomas de Sur à Genève. Il y vint à la suite des princes de Savoie, dont il était le conseiller.

La première fois que Thomas de Sur figure dans notre histoire, c'est en 1451 : il accompagne Pierre de Savoie, au moment où ce jeune prince venait d'être promu au siége épiscopal de Genève. Il y arrivait accompagné de l'évêque de Lausanne, du grand chancelier et d'une foule de seigneurs.

Thomas de Sur, en qualité d'administrateur du diocèse, demanda que Pierre fût installé sur le trône épiscopal, et il prêta en son nom le serment de garder les droits de l'Eglise de Genève, de respecter les libertés et les franchises de la cité et de les défendre (13 janvier 1451).

La formule dont il se servit est la même que celle prêtée par tous les évêques ; mais il est à remarquer que Thomas porte le nom d'archevêque de Tharse : *Thomas miseratione divina archiepiscopus Tharsensis* (sic) *vicarius generalis in spiritualibus et temporalibus ecclesiæ et episcopatus Gebennensis pro R° D° D° Petro de Sabaudiæ, Apostolicæ Sedis Prothonotario, administratore que perpetuo Ecclesiæ et Episcop.*

Il est d'autres pièces de la même époque où le mot de *Tarsensis* est écrit comme le nom de Tarse en Cilicie, la ville de saint Paul, ce qui porte à croire qu'avant d'être administrateur du diocèse de Genève, Thomas avait le titre d'archevêque de Tarse.

Digitized by Google

Les armoiries de Thomas de Sur étaient de *gueules au chef cousu d'azur à trois croisettes d'or en face* (1).

L'administration de Thomas de Sur a été attaquée par les auteurs protestants comme maladroite. Quelques-uns même, comme Gaborel, ont fait de ce personnage un homme sans entrailles et dépourvu de charité.

Cependant, il nous apparaît, dans les pièces qui subsistent, comme disposé à faire grâce aux coupables repentants. Il y eut chez lui des vivacités qu'il avoue, surtout à l'endroit des magistrats qui lui paraissaient trop disposés à s'émanciper de l'autorité du prince évêque, dont il défendait les droits.

La position, d'ailleurs, était très difficile. L'évêque Pierre III sortait à peine de l'enfance, et son père, Louis de Savoie, cherchait à agrandir son influence dans Genève. Les souvenirs d'Amédée étaient encore là comme pour protéger les aspirations de la maison de Savoie. Thomas en subissait l'influence.

On est parfois à se demander comment les Souverains Pontifes, tels que Nicolas V et, plus tard, Pie II, accédèrent à l'élection de jeunes princes, incapables de prendre en main la direction de leurs diocèses.

Le pape Nicolas V, en sanctionnant l'élection de Pierre III, voulut éviter un plus grand mal. Il fallait écarter tout ce qui aurait pu faire revivre le schisme, dont Amédée avait été l'un des soutiens.

D'ailleurs, ce qui, à trois siècles de distance, nous paraît compromettant pour la dignité épiscopale ne l'était

(1) Blavignac. *Armorial genevois*, p. 59.

Digitized by Google

nullement à cette époque. Nous ne pourrions admettre aujourd'hui un enfant pour chef d'un diocèse, et, sans difficulté, nous dirions : Une telle élection est impossible, déplorable et contraire aux intérêts de l'Eglise.

Mais transportons-nous à l'époque où ces choix d'évêques commandataires avaient lieu ; non-seulement nous les verrons approuvés, sanctionnés, mais appuyés et réclamés par le Chapitre, les Conseils et le peuple.

A la mort d'Amédée, tous les apprêts sont faits pour réclamer une espèce d'indépendance dans la nomination de son successeur. A peine l'élu est connu, que, malgré sa jeunesse, *domini illum graciose receperunt ; duxerunt ad stallum episcopale et ibi sedere fecerunt cum solemnitate episcopali.*

Le fait est plus saillant encore à l'élection de Philippe, fils du comte de Bresse, après la mort d'Antoine Champion. Ce sont les magistrats qui la demandent, malgré son jeune âge. Le Chapitre délibère. Il n'y a qu'une voix pour demander au pape de le préconiser *licet ætatis defectu patientem.* Le prévôt appuie son vote des paroles suivantes :

Quia Ecclesia Gebenn. dominum obtinet nedum spirituale sed temporale civitatis Gebenn. et castrorum, prælatum qui sua auctoritate sæculari potentia jura juridictionem, vaxallos, subditos ac loca munita possit custodire, tueri ac protegere mihi videtur esse eligendum. Et quia neminem comperio qui, actentis premissis, magis proprior videtur consideratissima prosapia et origine quam RR^um^ filium Illustr^mi^ principis D^i^ Philippi de Sabaudia de Breysse. Ideo eum postulo in principem et

Digitized by Google

prelatum nostrum, confisus de benegnitate et clementia SS^mi D^i N^i Papæ.

Le grand chantre, la première autorité du Chapitre, ajoute : *Postulo, confisus similiter de bonitate SS^mi D^i N^i Papæ;* et, à l'unanimité, tous les chanoines décrètent que Philippe doit être demandé pour pasteur de l'Eglise de Genève.

Ces citations sont empruntées au Registre capitulaire de 1495.

Si je me suis étendu sur ces détails, c'est qu'ils me paraissent être une réponse aux assertions de quelques auteurs, qui ont prétendu que l'élection de ces jeunes évêques avait préparé, par le mécontentement qui en était résulté, le triomphe de la prétendue réforme.

D'ailleurs, la direction du diocèse était remise à des mains fermes et expérimentées. Tels furent les deux prélats : André, évêque d'Ebron, et Thomas de Sur, durant l'épiscopat de Pierre III de Savoie.

A peine Thomas de Sur fut-il entré en fonction, qu'il eut l'occasion de montrer qu'il comptait sur l'appui du duc pour la défense des droits de l'Eglise de Genève. Dans ce but, il reconnaît Jean Sanaget, licencié en droit, comme procureur de l'illustre duc Louis de Savoie et de ses fils. Il lui confère tout pouvoir pour défendre et sauvegarder les droits de la dite Eglise. Cette pièce est datée de Saint-Genis-d'Aoste dans le diocèse de Beley, le 29 avril 1451 (1).

J'ai dit que Thomas de Sur inclinait au pardon des

(1) *Portefeuille historique*, n. 606.

Digitized by Google

coupables. J'en donne pour preuve plusieurs grâces accordées à des prisonniers qui recouraient tantôt au duc, tantôt à la clémence de la duchesse, dont la bonté était connue à Genève. Sur leur recommandation, l'administrateur, reconnaissant qu'il valait mieux pardonner aux coupables repentants que les châtier sans merci, faisait ouvrir les portes des prisons et leur rendait la liberté. C'est ce qu'il accomplit à l'égard de la veuve de Pierre Fastelli, accusée d'avoir soustrait, à la mort de son mari, des objets qui revenaient, d'après les coutumes, au fisc (17 octobre 1452) (1).

Une autre fois, c'est un Fribourgeois, nommé Anthoene Hermann, qui est accusé d'avoir volé des objets dans les halles anciennes. Il est jeté dans les prisons de l'Ile. C'est de là qu'il adresse à la duchesse une lettre suppliante pour obtenir, par son intervention, sa grâce. Aussitôt, l'archevêque en réfère aux syndics et au vidomne pour qu'ils élargissent le coupable en son repentir (2) (mai 1453). Ce qui s'accomplit sur le champ. A la même époque, un nommé Pierre de Scientrier avait attiré sur lui la vindicte des lois. Il semblait menacé de la peine de mort avec mutilation. Le cas était prévu dans le Code des franchises. Il demanda grâce et il l'obtint (juin 1453).

La grâce la plus exceptionnelle, accordée par Thomas de Sur, fut celle du seigneur Jean de Lancier, qui, à cause de ses extorsions audacieuses, avait été constitué prisonnier. Il tenait, par ses alliances, aux plus nobles

(1) *Portefeuille historique*, n. 606.

(2) *Portefeuille historique*, n. 607.

Digitized by Google

familles du pays. Il n'en parut pas moins justiciable à l'administrateur du diocèse. La duchesse ayant imploré son pardon, il lui fut octroyé après, toutefois, l'avis du Conseil épiscopal et des syndics. L'ayant vu humilié à ses pieds et exprimant à genoux devant lui son repentir, Thomas de Sur commanda qu'il fût relâché, à condition qu'il fournirait caution pour la réparation des torts commis et une somme de 3,000 livres payables au fisc épiscopal (8 mai 1456).

Il est une circonstance où cette disposition à retirer des mains de la justice des coupables faillit le brouiller avec les syndics, jaloux de maintenir leurs droits, en cas d'appel. Un patissier, dont le nom n'est pas connu, ayant été frappé, à cause de ses démérites, *suis demeritis exigentibus*, d'une sentence de bannissement perpétuel, l'archevêque lui donna asile dans sa propre maison. Il n'en fallut pas davantage pour provoquer, de la part des syndics, un appel qui déplut à Thomas de Sur. Dans la vivacité, il déclara que, bien loin d'y déférer, il était prêt à remettre aux mains du duc de Savoie toute la juridiction qui lui était dévolue à lui-même comme administrateur.

A peine cette parole imprudente fut-elle arrivée aux oreilles des chanoines, qu'ils s'en émurent. De concert avec les syndics, ils en appelèrent au serment prêté par Thomas de Sur, au moment de l'élection de l'évêque, et ils se montrèrent disposés à porter l'affaire au métropolitain de Vienne et au pape lui-même, Nicolas III, glorieusement régnant. La notification en fut dressée le 14 juillet et présentée juridiquement à l'archevêque, qui

Digitized by Google

se rétracta, avouant que, s'il avait tenu le langage qui lui était prêté, c'était dans la vivacité d'un premier mouvement, *præ ira et animi calore ac in primo motu*. Il ajouta qu'il ferait tout son possible à l'avenir pour contenter le Chapitre et les autorités.

Il en coûtait, on le voit, à l'administrateur de Genève, d'être obligé de compter avec les Conseils qui lui rappelaient sans cesse les franchises de la Cité.

Il y eut, en 1453, une élection de syndics, dont il ne fut pas prévenu. Thomas de Sur, blessé de cette façon d'agir, se crut en droit de prononcer une ordonnance portant aux syndics élus inhibition d'exercer leurs fonctions, sous peine d'excommunication et de 100 livres d'amende. On lui prouva que l'élection s'était accomplie dans les formes voulues, suivant les prescriptions anciennes, et que jamais telle mesure n'avait été prise dans les siècles passés. Les intéressés n'hésitèrent pas à interjeter un appel auprès du métropolitain, qui était là pour régler les droits de tous.

On comprend que les magistrats de Genève saisissaient avec bonheur les plus petites occasions de porter plainte contre un homme qui leur paraissait disposé à sacrifier les libertés aux caprices du pouvoir.

Une circonstance, où Thomas de Sur s'arma d'une loi sévère contre les personnes atteintes de la peste, vint favoriser ceux qui cherchaient à le prendre en défaut.

Le 22 avril 1454, il fit proclamer dans tous les carrefours de la ville la défense de garder dans les maisons particulières des malades présentant des symptômes du terrible fléau, sous peine d'exil de la ville et de la saisie

Digitized by Google

de la demeure. Ce n'était évidemment qu'une mesure comminatoire et de simple précaution, pour écarter le retour de la terrible maladie, qui avait fait, quelques années auparavant, d'affreux ravages. Les magistrats envisagèrent cette défense comme un acte de sévérité outrée. Ils s'en plaignirent auprès du métropolitain de Vienne, déclarant que Thomas ne les avait pas consultés et qu'il avait agi en cela contre les franchises des citoyens et leurs immunités.

Si Thomas de Sur avait publié cette ordonnance en temps de peste, on aurait pu le taxer de cruauté.

Mais, en 1454, nous ne trouvons pas de trace du fléau qui avait laissé de triste souvenirs.

Un hospice venait d'être fondé hors de la cité par Jaquemet de Sambaville. Thomas de Sur en avait approuvé la fondation par un acte daté de Charlier, paroisse de Saint-Symphorin. Voulait-il écarter, par sa défense, les malades atteints des premiers symptômes de la peste et les réduire à Marlioz, localité bien aérée? Le simple bon sens nous porte à le croire. Nous ne savons ce qui résulta de l'appel des syndics; mais Thomas continua à administrer le diocèse.

Le 24 janvier 1455, il s'occupe encore des mesures de salubrité publique, en transférant près de Saint-Germain les boucheries anciennes, qui se trouvaient encore dans la rue de l'Officialité, près de Saint-Pierre. Il fait valoir, comme motif de cette mesure, l'utilité publique, l'assainissement de ce quartier privé des eaux nécessaires à la propreté qui doit régner dans ces établissements. A cette ordonnance, sont joints des règlements pleins de sagesse

Digitized by Google

sur les boucheries, qui furent plus tard publiés et approuvés par Pierre de la Baume.

Nous retrouvons encore le nom de Thomas de Sur dans un acte de Louis de Savoie, promettant à Louis Lescase, administrateur de son patrimoine, de lui faire expédier la ferme des halles anciennes et nouvelles de Genève pour trois ans, moyennant la somme de 1500 florins par an.

Enfin, le 29 mai 1458, le duc Louis ayant ordonné au vidomne de mettre les gens du Dauphin en possession d'une maison située sur la Rive, près de Thonon, Thomas de Sur confirme cette cession à la date du 3 juin 1458.

Il semble, au prime abord, que l'administration de l'archevêque se termina avec la mort de Pierre de Savoie, qui expira le 31 octobre 1458. Cependant, plus d'une fois, il revint à Genève, spécialement en 1460, au mois d'août, époque où il prit possession du siége épiscopal de Genève au nom de Jean-Louis de Savoie. Il est à remarquer que, en cette circonstance, il substitua à son titre d'archevêque *in partibus* de Tarse celui de métropolitain de Tarentaise, qui lui avait été donné le même jour que son élève fut fait évêque de Genève, le 6 janvier 1460 (1). Le Conseil se rendit avec les syndics à l'église de Saint-Pierre pour saluer l'archevêque, et on lui offrit un cadeau de la valeur de six écus en flambeaux, dragées et malvoisie, à titre de joyeux avènement (2). Il continua donc son administration jusqu'à l'époque où Jean-Louis

(1) *Gallia christiana*, t. II, col. 714.

(2) Registre du Conseil, 11 août 1460.

Digitized by Google

prit lui-même la direction des affaires de son diocèse, en 1464.

C'est à cette date qu'il se produit sur le siége de Tarentaise, où il donne, en 1470, l'ermitage du Mont-Saint-Michel, au-dessus de Moûtiers, aux conventuels de saint François, par acte du 14 novembrre 1470, passé par le notaire Michel Sautier.

Ce n'est plus à moi à le suivre sur ce nouveau théâtre. Je laisse ce soin à mes honorables collègues, si habiles à dépouiller les chartes de leur pays.

Tout ce que j'ajouterai, c'est que, d'après Besson, Thomas de Sur mourut en 1472.

FLEURY.

Digitized by Google

Digitized by Google

COMMUNICATION

FAITE PAR M. DURANDARD, AVOUÉ

DANS LA SÉANCE DU 28 MAI 1878.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de l'Académie la copie d'une lettre datée de Bellecombe, le 7 mars 1851, écrite par le R. P. Guérin (Félix de Lucey), qui a exercé pendant quelque temps les fonctions curiales dans cette paroisse, et insérée dans le *Courrier des Alpes* de l'époque.

Cette lettre, disons-le tout de suite, est relative à la découverte de tombeaux antiques dans cette localité.

A deux cents pas, sur la rive droite du torrent Morel, à Bellecombe (en Tarentaise), et à près de deux cents mètres de l'église de cette paroisse, on vient de découvrir de nombreux tombeaux, auxquels on ne peut assigner une date positive. Depuis longtemps, les cultivateurs en avaient déjà reconnu la trace.

En voyant ces tombeaux, on se reporte naturellement à l'époque des excursions romaines. On se demande par quel peuple et vers quel siècle du monde ils furent creusés et quels sont les hommes qui s'y reposent. Aucun signe n'est venu, jusqu'ici, jeter du jour sur cette mystérieuse antiquité. Rien ne précise l'âge de ces mausolées, mais tout concourt à désigner un temps bien reculé.

L'intérieur de ces tombes n'est qu'un dépôt longuement formé par les émanations du cadavre décomposé et

Digitized by Google

par le suintement des eaux qui ont filtré jusque là. La plupart de ces monuments funèbres situés à 50 ou 60 mètres de la tour de Grumail et à quelques pas de la voie romaine d'Aigueblanche à Briançon, se trouvent à la profondeur de 1m90.

A examiner l'aspect du sol, on ne sait a quelles conjectures s'arrêter. Les 50 centimètres de la surface présentent des débris amenés par le débordement du torrent voisin. Ce détritus n'est point encore consumé. De là jusqu'au niveau de ces tombes, on rencontre une terre glaise fortement affaissée et sur laquelle on ne distingue aucun indice de végétation ni de travail quelconque, tant de la part de la nature que de la part de l'homme.

Chacune de ces tombes est composée de quatre dalles schisteuses de 5 à 6 centimètres d'épaisseur. Elles sont collatéralement dressées sur une largeur de 54 centimètres et posées horizontalement sur une hauteur égale. Leur hauteur est d'environ 1m50. Chaque tombe renferme deux ou trois cadavres. D'après l'avis des experts de l'endroit, les dalles dont ces tombeaux sont formés seraient extraites de Saint-Oyen et de Briançon. La première de ces localités n'est éloignée que de 25 minutes, et la seconde d'une demi-lieue de l'endroit qui nous occupe. Les ossements retrouvés sont en fusion complète, de telle sorte que le tibia, le péroné, le fémur, l'humérus et toute autre partie consistante du corps humain se pulvérisent sous une légère pression.

Il est à regretter, dit-il, qu'on ait cessé de faire des excavations commencées à l'occasion du pont d'Aigueblanche ; les fouilles eussent peut-être amené à des dé-

Digitized by Google

couvertes précieuses tant au sujet des anciens seigneurs qui ont successivement habité ces lieux qu'au sujet des armées dirigées par Annibal, et qui, dit-on, auraient campé à une petite distance de là.

Les pierres découvertes jusqu'à cet instant ne portent point, à la vérité, d'inscriptions ; les tombes ouvertes n'ont pas fourni d'objets ni de monnaies dont l'effigie ou le millésime pourrait servir à préciser l'âge de ces antiquités.

Si ces travaux fussent poursuivis et présidés par des antiquaires, on arriverait probablement à saisir quelques notions conjecturales ou quelques indices historiques.

En conclusion, pour le moment, on ignore totalement si ces tombeaux renferment les corps des pestiférés, des guerriers morts sur le champ de bataille ou des preux chevaliers et des illustres familles qui ont habité les vieux manoirs ou les sombres castels, dont les débris vigoureux s'élèvent de toutes parts. Le temps éclaircira peut-être cette question ; mais, actuellement, il ne reste qu'une impression pénible pour les observateurs qui se promènent sur les ossements épars de ces inconnus. Si les fouilles se continuent et qu'on parvienne à quelques nouvelles données, dit-il, il se fera un plaisir de les communiquer.

Digitized by Google

Le règlement qui suit a été adopté dans la réunion préparatoire du Congrès des Sociétés scientifiques de la Savoie, tenue à Chambéry, le 14 février 1878.

ARTICLE PREMIER

Les Sociétés littéraires et scientifiques de la Savoie se réunissent chaque année en Congrès, dans le but de créer entre elles une noble émulation et de favoriser par tous les moyens en leur pouvoir la diffusion des sciences, des lettres et des arts.

ART. 2.

Le Congrès ne pourra avoir lieu deux fois de suite dans la même ville.

ART. 3.

A la fin de chaque session, le Congrès désigne le lieu où devra se tenir la session suivante, et choisit dans cette localité un *secrétaire général* chargé de se mettre à la tête de l'organisation du prochain Congrès.

Le secrétaire général et la Société locale forment un Comité qui veille aux détails de cette organisation, prépare l'ordre du jour et rédige le programme des questions à débattre au cours de la session.

Les adhérents au Congrès devront soumettre deux mois à l'avance au Comité d'organisation les questions qu'ils désireront proposer.

Les invitations seront lancées un mois avant le jour de l'ouverture et accompagnées du programme des questions proposées et admises.

Digitized by Google

Art. 4.

Au début de la première séance, le Congrès procède à la nomination d'un président, d'un vice-président et de deux secrétaires-adjoints, qui formeront le bureau avec le *secrétaire général*, lequel en est membre de droit.

Art. 5.

Chaque Société adhérente devra présenter par l'un de ses Membres ou adresser au Congrès un rapport sur ses travaux depuis la précédente session.

Art. 6.

Nul ne pourra prendre la parole au Congrès sans l'autorisation du Président.

Art. 7.

Toute discussion politique ou religieuse est formellement interdite.

Art. 8.

Toute difficulté non prévue par le présent règlement sera tranchée par le bureau, qui statuera sans appel pour la session courante, sauf à prendre une disposition réglementaire dans l'une des sessions suivantes.

Art. 9.

Font partie du Congrès et ont droit à toutes ses publications les personnes qui en ont fait la demande, ont obtenu du Comité leurs cartes personnelles et ont versé la cotisation destinée à acquitter les frais de la tenue du Congrès et de l'impression des travaux de la session.

Digitized by Google

Les membres du Congrès étrangers aux Sociétés savantes de la Savoie n'ont pas voix délibérative.

ANNEXE AU RÈGLEMENT.

Sur la proposition de la Commission d'initiative, l'assemblée adopte encore quelques mesures additionnelles pour l'organisation des Congrès.

Ainsi, il est admis que le secrétaire général devra s'enquérir à l'avance des logements et d'un hôtel où les membres pourront prendre leurs repas à la même table ; qu'il sera chargé de convenir des prix, et, à l'arrivée de chaque membre, de lui délivrer des cartes et d'en retirer le prix.

Il est également décidé que le public sera admis à assister à une ou deux séances à chaque Congrès.

Ces articles, toutefois, ne sont pas insérés dans les statuts ; ils seront soumis à la sanction de l'expérience dans les prochaines réunions, et pourront alors être formulés en articles règlementaires additionnels.

Digitized by Google

RAPPORTS

ENTRE LE DIOCÈSE DE TARENTAISE ET CELUI DE GENÈVE

(Mémoire communiqué à l'Académie par M. Fleury, vicaire général de Genève, membre effectif.)

Malgré la distance qui sépare Moûtiers de Genève, il y a toujours eu des relations entre ces deux diocèses. L'histoire nous en fournit des preuves évidentes. Il fut un temps même où ils étaient limitrophes, puisque l'abbaye de Tamié leur servit de frontière (1). D'ailleurs, ces deux diocèses subirent le même sort sous le règne du pape saint Léon, qui, en l'an 450, les détacha de la province d'Arles pour faire partie de celle de Vienne, avec Valence et Grenoble. « Le métropolitain de Vienne aura la suprématie sur les quatre évêchés voisins, à savoir: Valence, Tarentaise, Genève et Grenoble (2). »

Dès ce moment, nous voyons figurer les noms de ces évêques aux conciles et dans les actes provinciaux. Nous les retrouvons dans les accords, les lettres testimoniales, les transactions et les actes de fondation.

(1) Tamié, en latin *Stamedium*, ainsi nommé à cause de sa situation entre deux duchés, celui de Savoie et de Genevois; et pour être placé, dans les limites du diocèse de Tarentaise, sur la frontière de celui de Genève Besson, p. 236.

(2) *Leonis magna opera*, t. I, p. 998.

Digitized by Google

L'époque surtout où l'histoire de l'Eglise de Tarentaise se lie avec celle de Genève, est celle où les membres de la famille de Savoie arrivent à l'épiscopat. Tantôt ils débutent par la Tarentaise et ils arrivent à Genève; tantôt ils passent du siége épiscopal de Genève à l'archevêché de Tarentaise. Quelquefois se sont les administrateurs du diocèse qui, après avoir été décorés de titres honorifiques *in partibus infidelium*, en récompense de services rendus dans l'administration du diocèse, sont promus au siége de Tarentaise. Déjà j'ai eu occasion de parler de Thomas de Sur, qui passa d'assez longues années à Genève comme vicaire général, sous Pierre III, et vint à Moûtiers en 1470.

J'aurai l'occasion de signaler Urbain de Villette, Dominique de la Rovère, comme ayant figuré sur ces deux théâtres, Jean Louis de Savoie et Jean de Compeys. Procédons toutefois par dates. Rien ne contribue plus à la lucidité de l'histoire que cette méthode adoptée aujourd'hui dans toutes les Sociétés qui s'occupent de travaux historiques.

Le premier nom d'Evêque de Tarentaise qui apparaisse dans nos actes est celui d'*Aymon*. Il figure comme témoin dans la fondation de l'abbaye de Talloire par la reine Ermengarde, qui déclare avoir agi par les conseils des évêques et archevêques de la Province, à savoir : Léger, de Vienne; Aymon, de Tarentaise; Fréderic, de Genève, et Ponce, de Valence (1031 ou 1032) (1). Ces mêmes

(1) Besson. *Pièces justificatives*, n° 5, p. 331.

Digitized by Google

évêques assistèrent à la délicace de l'église de ce monastère.

Sur la fin du même siècle, l'archevêque *Boson* consacrait l'église de Bellevaux en Bauges, église qui fut plus tard cédée à Saint-Pierre-de-Gigny, pour qu'il en fit la chapelle d'un monastère. (Après 1090)

Le même archevêque est appelé à Genève pour trancher, dans un synode (1), une difficulté survenue entre le curé de Thônes Uldricus et Imidus, prieur du monastère. (Sans date.)

Tandis que Arducius occupait le siége épiscopal de Genève, saint Pierre II illustrait celui de Tarentaise. Ces deux personnages eurent plus d'une fois occasion de se rencontrer dans les arbitrages, où il fallait maintenir l'union fraternelle entre des églises ou monastères. Il fallait parfois fixer les limites des forêts et des pâturages. C'est ainsi que les deux Chapitres, d'Agaune et d'Abondance, acceptent, au sujet de Morgin, la médiation de Pierre, archevêque de Tarentaise ; d'Arducius, évêque de Genève; Willelme, évêque de Belley ; Ponce, abbé de Sixt, et Gérold, abbé d'Entremont. (27 janvier 1156.) (2) Arducius lui-même dut recourir à un arbitrage plus solennel encore dans les démêlés qu'il eût avec le comte Amédée. Il s'était adressé à l'archevêque de Vienne pour faire valoir ses droits de prince-évêque. Le métro-

(1) *Judicium quod judicatem est in synodo Gebenensi.* Cet acte eut lieu sous Gui de Faucigny. Son épiscopat fut de 1070 à 1120.

(2) *Hist, Paet. Mon.* Charte II. col, 367, chap. 381.

Digitized by Google

politain Etienne s'en remit à la décision de Pierre, archevêque de Tarentaise, qui convoqua à Saint-Sigismond, près d'Aix-les-Bains, une réunion solennelle des intéressés dans la question. On y prit pour base des discussions l'accord de Seyssel, et il fut arrêté que les deux parties auraient à s'y conformer à l'avenir. Une des conséquences de cet arbitrage, fut que le comte du Genevois reconnut avoir sollicité indûment du duc Berchtod de Zveringen les régales de l'église de Genève, et son fils Guillaume en fit la restitution, promettant de ne jamais plus troubler dans ses droits d'évêque de Genève.

Aymon II, archevêque de Tarentaise, seigneur de Briançon était allié (*consanguineus*) d'Henry, seigneur de Faucigny. A ce titre, il intervient auprès de son parent en faveur des Chartreux du Vallon, pour leur faire rendre les deux Alpes qu'il leur avait injustement enlevées. Ce qui s'effectua le dimanche des Rameaux » en toute révérence et dévotion. » Son nom figure encore, avec celui de Nanthelme de Genève dans un acte où les seigneurs de Miolan cèdent leurs droits sur Argentine à l'évêque de Maurienne, moyennant 150 livres (1194).

Besson, page, 202, mentionne un accord fait par Guillaume, comte de Genevois, avec Bernard, archevêque de Tarentaise, par lequel il reconnaît que la vallée entière de Luce a été dounée autrefois au bienheureux Jacques, premier archevêque de Tarentaise: « *Cum Tarentasiensis Ecclesia proponeret totam vallem Lucia edonatam fuisse in sxa fondatione beato*

Digitized by Google

Jacobo primo Tarentasiensi archiepiscopo et successoribus suis (1). »

On connaissait le traité de paix conclu entre Thomas de Savoie et Landric, évêque de Sion. M. l'abbé Gremaud en a découvert un nouvel exemplaire dans les archives de Valère. Les engagements des deux parties furent signés en 1224, devant Herluin, archevêque de Tarentaise (2).

En 1260, Rodolphe, archevêque de Tarentaise, paraît aussi comme sûr arbitre dans un traité d'échanges entre Henry Barogne, évêque de Sion, et Pierre de Savoie. Il porte le titre de métropolitain.

Dans le testament de Pierre, comte de Savoie, passé le 7 mai 1268, sont désignés comme exécuteurs testamentaires : Pierre, archevêque de Tarentaise, et l'évêque de Genève. C'est à eux que sont commis les legs faits à l'église de Saint-Pierre de Genève, aux Frères Prêcheurs et aux Frères Mineurs de cette ville, aux diverses chartreuses et abbayes.

Il est à remarquer que ce même archevêque de Tarentaise, Pierre III, était allié à la famille de Châtillon, qui avait son Château au-dessus de Cluses. Etant malade,

(1) Besson. *Preuves*, n° 45, p. 366. Ce titre d'archevêque convient-il bien à saint Jacques, regardé comme l'apôtre des Centrons et leur premier évêque environ l'an 420 ? Dès lors, il n'est plus d'évêque portant le nom de Jacques dans la série des personnages qui ont occupé le siége de Moûtiers.

(2) *Chartes sédunoises* n° 40. *Mémoires de la Société d'Histoire de la Suisse romande*, t. XVIII.

Digitized by Google

il se retira dans une ferme appelée *Grangeria Alpensis subtus rupem Castelliorni*. C'est là qu'il rédigea son testament, le 27 juillet 1283. Il n'oublia pas les Frères Prêcheurs de Genève : il leur légua 100 sous viennois (1).

Ici se place, par rang de date, un acte passé à Conflans le 10 mai 1286 et qui figure dans les chartes ayant appartenu au couvent des Frères Prêcheurs de Genève. C'est celui de Pierre Marthod, clerc du diocèse de Tarentaise. Il reconnaît avoir reçu de Frère Jacob Fondral, de Conflancs, agissant pour le couvent des Frères Prêcheurs de Genève, 114 onces et une obole de bon or, qu'il avait déposé dans ce monastère de la part du Frère Pierre, archevêque de Cosenza (2). Il donne quittance au même couvent. *Actum apud Confletum diœc. Tarent.* A. D. M CC L XXXVI, V ID. MAII.

Il est un archevêque de Tarentaise dont le nom apparaît dans plusieurs actes assez importants du XIIIe siècle : c'est

(1) Besson. *Preuves*, n° 66.

(2) Cosenza, ville du royaume de Naples, chef-lieu de la Calabre citérieure. Ce dépôt considérable ne peut s'expliquer que par la crainte de nouveaux pillages. Les Sarrazins avaient dévasté la Calabre et les Normands s'y étaient établis. L'archevêque avait appartenu à l'Ordre des Frères Prêcheurs. Il est probable qu'il avait voulu mettre en sûreté son or à Genève, en le confiant à la maison des Frères. Cette supposition me paraît d'autant plus probable que le même fait se passa deux siècles et demi plus tard. Un nommé Jean de Lancenay reconnaît avoir reçu des Frères du couvent de Palais une caisse (*quamdam aream*) avec plusieurs et divers objets d'or et d'argent, tant monnayé que non monnayé, qui avaient été en dépôt chez les Frères. — L'acte, rédigé par Pierre Fabri, est du 11 mai 1442.

Digitized by Google

Bertrand, frère des nobles Jean et Humbert de Bertrand. Maintes fois, il figure comme médiateur entre les comtes de Savoie et le dauphin du Dauphiné; mais, au traité passé en 1306 entre l'évêque Aymond et Amédée, comte de Savoie, c'est lui qui est chargé de l'enquête des anciens usages, avec le prévôt de Mont-Jou. Sa décision est acceptée, et l'acte, à la requête des contractants, est signé par l'archevêque de Tarentaise, dans la maison des Frères Prêcheurs, le 21 juin. Quatre jours plus tard, les droits du vidomnat sont en conteste, et le même Bertrand assiste à la discussion; et, deux ans plus tard, il signe, à Montmélian, un traité de paix entre le comte Amédée de Savoie et Béatrix dauphine, fille du comte Pierre. Les uns et les autres reconnaissent les clauses de l'acte et stipulent que les contrevenants pourront être excommuniés par l'archevêque de Tarentaise (1).

Le même Bertrand figure comme témoin dans les contrats préparatoires de mariage de Hugues dauphin, seigneur de Faucigny, avec Marie, fille d'Amédée, comte de Savoie, et de Marie de Brabant. L'acte fut passé à Bonneville, *in platea retro castrum,* le 9 septembre 1309.

Il est encore d'autres noms d'archevêques de Tarentaise qui figurent dans les actes passés à Annecy : ainsi Jacques de Salins, qui vient implorer auprès du comte de Genève la grâce des gens de Moûtiers (2), menacés d'un siége pour un acte de révolte; Jean III, Pierre IV, donnés

(1) *Registre genevois*, p. 416.

(2) Besson, p. 213.

Digitized by Google

pour conseillers à Bonne de Bourbon, régente en Savoie (1). Mais j'ai hâte d'arriver aux personnages qui remplirent à Genève d'importantes fonctions, avant de parvenir au siége de Tarentaise. Tels sont Jean V, qui portait à Genève le nom de Jean II de Bertrand ; Jean VI de Compeys occupa le siége de Tarentaise sous le nom de Jean VII, et Urbain de Villette.

JEAN DE BERTRAND.

Jean, fils de noble Pierre Bertrand, était neveu d'Aymon IV de Lechal. Il débuta par le canonicat de saint Pierre à la Cathédrale de Genève, où il occupait une stalle à la mort de Guillaume de Lornay, c'est-à-dire le 31 octobre 1408. Le pape Benoît XIII, apprenant cet événement, s'était réservé de lui donner un successeur. Ignorant cette détermination, ou croyant être dans leurs droits, les chanoines, *sede vacante*, jetèrent les yeux sur Jean de Bertrand, docteur en droit, qui jouissait d'une réputation bien méritée de savant, *scientia conspicuum*, et de gentilhomme accomplit, *elegantissimum pastorem*. Il n'y eut qu'une voix pour le désigner comme évêque.

C'était un acte irrégulier. Benoît XIII, en ayant eu connaissance, ne voulut pas se mettre en opposition avec le Chapitre. Supposant que les chanoines avaient ignoré la réserve du choix, il commença par déclarer que la nomination de Jean de Bertrand n'avait aucune valeur, mais qu'il la ratifiait en nommant lui-même de sa propre

(1) Besson.

Digitized by Google

autorité Jean de Bertrand évêque et pasteur de l'église de Genève (1).

Au mois de janvier de l'année suivante, Jean de Bertrand fit son entrée solennelle à Genève, et il jura à saint Pierre de respecter les usages et priviléges de la cité. Une de ses premières préoccupations fut de relever la discipline parmi les membres de son clergé. Pour cela, il publia d'abord des statuts synodaux; et, voulant se rendre un compte exact de l'état de son diocèse, il en commença la visite pastorale, examinant où en étaient les curés, sous le rapport de la science théologique et de la moralité. Jean de Bertrand consacra plus de douze mois à cette visite minutieuse, dont les procès-verbaux sont conservés aux archives de Genève (2).

Tout ce qui nous reste de ses ordonnances, indique un homme de haute administration, Il n'est pas jusqu'à l'empereur Sigismond, roi de Hongrie, qui ne lui demandât son avis pour régler des affaires importantes. Il l'emmena avec lui comme conseiller dans le voyage qu'il fit en 1415 dans l'Aragon.

Jean de Bertrand figura avec distinction au concile de Constance. Au retour, il accompagna Martin V, qui fut reçu à Genève avec de très grands honneurs. Le nouveau pape ayant apprécié tout son mérite, lui adressa de Turin une bulle, en date du 23 septembre 1419, pour le transférer au siége de Tarentaise. Dans ce nouveau poste,

(1) *Portef. hist.* n° 394. 14 déc. 1408. La bulle est datée de Perpignan.

(1) *Visites des Evêques*, t. I.

Digitized by Google

Jean de Bertrand remplit d'importantes missions. Négociateur habile, il termina les difficultés qui existaient entre le duc de Savoie et le prince d'Orange.

Besson laisse entendre que Jean de Bertrand fut élu cardinal ; mais il n'en fournit aucune preuve.

JEAN-LOUIS DE SAVOIE.

Voici un personnage qui figure comme administrateur de l'évêché de Tarentaise, le 15 décembre 1457, et que nous retrouvons parmi les évêques de Genève, au n° LXXXV de la liste dressée par Besson. C'est Jean-Louis de Savoie.

Quoique âgé de 17 ans seulement, Jean-Louis de Savoie était déjà un personnage décoré de toutes sortes de titres : pronotaire apostolique, administrateur des abbayes d'Ivrée, de Stafarde, de Saint-Oyen, de Jou, d'Ambronay, etc. De plus, il avait été nommé administrateur de l'archevêché de Tarentaise, lorsque Anne de Chypre, sa mère, obtint pour lui, de Pie II, l'évêché de Genève. Le Pape avertit le peuple, les magistrats et le Chapitre de ce choix, en invitant les uns et les autres à recevoir Jean-Louis de Savoie comme pasteur et comme Père. Cette première pièce était accompagnée d'une dispense d'âge motivée sur les talents et les espérances qu'il faisait concevoir pour le bonheur de l'Eglise (1). Elle lui était accordée pour qu'il pût administrer le

(1) Dispense d'âge accordée à Jean-Louis de Savoie. *Ad nos hodie*

Digitized by Google

diocèse jusqu'à 27 ans, âge canonique où il recevrait la consécration épiscopale. Les désirs du Pape ne se réalisèrent jamais.

Jean-Louis avait toutes les aptitudes d'un gouverneur de province. Il eût été un trés bon prince; mais il n'eut jamais les allures qui conviennent à un évêque. On dit même qu'il se plaisait à endosser le costume d'homme de guerre. Aussi ne pensa-t il jamais à arriver à la prêtrise. Dans aucun acte il ne se dit évêque, mais seulement administrateur.

Il accorda des franchises aux hommes de Jussy, Thiez et Peney, qui étaient ses vassaux, et leur dicta divers règlements empreints de sagesse. Il voulait que ses sujets eussent en horreur le blasphème contre Dieu, la Vierge et les Saints. « Convaincu, dit-il, qu'il faut, à côté du sentiment religieux, une crainte salutaire, » il ordonna aux châtelains de réprimer cet abus, en condamnant les jureurs à deux jours de prison, au pain et à l'eau. Cette ordonnance, en date du 8 juillet 1469, est contresignée par Philippe de Compeys, chanoine de Lausanne et vicaire général de Genève. Il en est de même d'une autre touchant les marchands de cire, les boulangers, les bouchers et les barbiers. Des visiteurs constataient la valeur et le poids des marchandises. Si elles étaient avariées, le fisc s'en emparait. A défaut du poids, le pain

accepimus et in decimo septimo ætatis anno constitutum ecclesiæ Gebennensis, etc.

Voici les espérances du Pape; ..... *Propter grandia donà virtutum quibus circumfulcitas existit.*

Digitized by Google

allait aux hospices pour les pauvres. Il était interdit aux barbiers de raser le dimanche et aux fêtes des Apôtres. Pour être assuré que la viande fût saine, on ne pouvait introduire en ville que des animaux vivants (1). Pour que l'ordre régnât dans les finances de l'évêché, Jean-Louis établit une Chambre des comptes, à la tête de laquelle il plaça, comme receveur général, Guillaume Dubois, avec un appointement de 100 florins. Il fallait, pour cette place, un homme fidèle, probe, intelligent et dévoué. Jean-Louis le trouva dans Guillaume, connu déjà comme un bon administrateur. Il ne fut pas aussi heureux dans le choix d'un conseiller, qui devait être en même temps le secrétaire des appels à la cour épiscopale. Estimant que Jean Sougey remplirait cette charge avec fidélité, il le nomma par provision du 16 juillet 1470. A peine ce choix fut-il connu des syndics, qu'ils s'en émurent. De suite, ils s'adressèrent au vicaire général, Philippe de Compeys, pour lui remettre une protestation contre Sougey, qui était l'ennemi de la ville, à laquelle il avait causé les plus grands maux par ses violences et ses crimes. Syndic en 1462, il avait fait tomber la tête des plus honorables citoyens, ne respectant ni droit, ni autorité. Ils ajoutèrent qu'assurément, l'évêque avait été trompé par cet homme plein d'astuce et que sa nomination ne pouvait provenir que d'une surprise. En entendant de telles plaintes le Conseil épiscopal arrêta d'interdire à Sougey de remplir ses fonctions jusqu'à nouvel ordre.

(1) *Portefeuille historique.*

Digitized by Google

Jean-Louis de Savoie savait écouter les conseils, et il se rendait aux représentations des syndics. Ils lui demandèrent un jour de pouvoir placer sur les portes de la ville le monogramme de J H S., comme un préservatif salutaire. Il se rendit avec empressement à leur pieux désirs, et il donna des ordres pour que ce nom sacré fut sculpté sur la pierre au-dessus des portes (1).

Jean-Louis confia l'administration religieuse de son diocèse à des suffragants, sur lesquels il se déchargea des visites pastorales. Le premier qui paraît, est Mamert Fichet, évêque d'Hébron, vicaire général de l'évêché, originaire du Petit-Bornand (2).

(1) Lettre de Jean-Louis de Savoie aux syndics. *Portef. hist.*, n° 683. *N. B.* — Ce monogramme se trouvait gravé au-dessus de l'ancienne porte de Rive. Peu de temps auparavant, ce même monogramme figurait comme sceau dans une lettre d'un comte palatin, nommé Girard Deschamps, capitaine de la *Compagnie de Jésus*. En passant par Genève. à la tête de ses troupes, destinées à combattre les Turcs. il avait eu, disait-il, à se plaindre d'outrages commis et de la soustraction de ses bagues et joyaux. Il fit même appuyer ses réclamations par l'empereur Frédéric. Ce monogramme radié. est le même dont se servit, soixante ans plus tard, saint Ignace, pour le sceau de sa célèbre Société.

(2) C'est de Bonne qu'il part le 15 septembre, le lendemain de la fête de l'Exaltation de la sainte Croix de l'année 1470. Après avoir visité Fillinges, le 17, il se rend à Annecy. Il parcourt la vallée de Thônes, le Grand-Bornand, la Clusaz et redescend par les gorges de Serraval, à Marlens. Si nous voulions le suivre, nous le trouverions dans les paroisses qui bordent le lac d'Annecy et montant ensuite dans les Bauges jusqu'au 17 décembre. Après un mois de repos, il repart pour Sales Versonnex, Saint-André et ne laisse aucune paroisse jusqu'à Villy-le-Peloux et Allonzier. Au mois de mars, il est dans le bassin du Léman, à Chouloy, Meinier, Collonge, Veigy, d'où il part pour le bas Chablais' et, le 9 mai, il monte jusqu'à Abondance.

Digitized by Google

Il faut le dire, Mamert Fichet ne s'épargne nullement : il visite les églises, les chapelles, les hospices et consigne sur son passage en quel état sont les objets du culte, les reliques, les vases sacrés, les ornements, et il dicte des ordonnances. A ce point de vue, le registre des visites pastorales sous Louis de Savoie est plein d'intérêt pour les paroisses du diocèse de Genève.

Le 11 mai, il s'engage dans les vallées de Bonne, Vaux et Bellevaux et revient par Samoëns et Châtillon. Le 20 mai, Mamert Fichet reparaît à Marigny, près de Bonneville, où il se trouve le 6 juin. Le 8 il est à Cluses, où ont lieu des ordinations pompeuses. Le nombre des clercs ou acolytes est de 54. Il y a 8 sous-diacres, 4 diacres et 13 prêtres. De là, il se rend à Sallanches, aux Ouches, à Notre-Dame-de-la-Gorge, à Flumet, Bellecombe et Héry.

Cet itinéraire démontre l'erreur de Besson, qui indique cette visite pastorale comme faite par Claude, évêque de Claudiopolis. Besson se trompe encore lorsqu'il avance que cette visite pastorale fut la dernière faite au nom des évêques avant 1535 ; car, dans ces mêmes registres auxquels nous avons emprunté ces détails sur les courses de Mamert Fichet, se trouvent les procès-verbaux de deux autres visites, l'une en 1482 et l'autre en 1510.

Outre Jean de Montchenu (1), frère d'Antoine, commandeur de Saint-Ranvers, et Philippe de Compeys, nous

(1) Jean de Montchenu, avait prêté serment, en qualité de vicaire général, le 18 septembre 1471.

Digitized by Google

voyons figurer d'autres personnages. C'est André de Malvenda qui prêta le serment exigé des vicaires généraux le 9 février 1473. Vient ensuite Claude, évêque *in partibus* de Claudiopolis, dans la Turquie d'Asie. C'est lui qui accomplit, en 1481, la visite pastorale du diocèse au nom du prince Jean-Louis de Savoie. Il la commença le 3 mai sans pouvoir la terminer avant la mort du dit administrateur (1).

L'année précédente, le même personnage avait présidé le synode diocésain tenu les 16, 17 et 18 mai dans la Cathédrale de Saint-Pierre, où André de Malvenda avait proclamé les statuts. Jusqu'alors, on s'était borné à en dresser des copies à la main ; mais, en cette circonstance, par une heureuse innovation, ils furent livrés à l'impression et, par ordre de Jean-Louis, édités à Genève par Louis Cruse autrement nommé Garbin, le 15 du mois de juin (2).

Besson affirme, sur les assertions de Bonnivard, que Jean de Savoie fit transférer à Turin tous les écrits et titres des archives de l'évêché de Genève, pour les confier au chanoine Léonardi, chargé de réunir les documents nécessaires pour écrire l'histoire de la maison de Savoie. Cette assertion est évidemment trop absolue, car il existe à Genève trop de pièces signées de la main de Jean de

(1) Besson. Voyez *Preuves*, n° 104.

(2) C'est à tort que M. Gaberel attribue à Jean Fabri la première édition des *Constitutions synodales* en 1491. Louis Cruse l'avait devancé de onze ans, comme il a réellement publié le *Bréviaire de Genève* déjà en 148.....

Digitized by Google

Savoie lui-même, pour qu'on puisse supposer qu'elles aient été oubliées. D'ailleurs, les terriers et titres de l'évêché sont conservés dans la collection des parchemins accumulés aux archives des Macchabées.

Un des derniers actes accomplis à Genève par Jean de Savoie fut une commutation de la peine de mort prononcée contre Antoine de Grine. Emu par les prières de sa famille, usant de son droit de prince, il lui fit grâce de la vie; sans celà, il eût été jeté au lac secrètement. C'était une peine portée contre les auteurs de quelque grand crime. Cette concession est datée du 8 juin 1482. Guichenon est donc dans l'erreur, en plaçant la mort de Jean-Louis de Savoie le 11 juin dans la ville de Turin. Bonnivard, se servant du catalogue des évêques, dit que cet homme magnanime, défenseur de la liberté ecclésiastique et de la cité de Genève, *cordatus et vir magnanimus, libertatis ecclesiasticæ et civitatis defensor eximius,* mourut le 4 juillet 1482. C'était, dit Juvénal d'Acquin, le jour de son arrivée dans la ville de Turin. L'auteur anonyme de la *Chronica latina Sabaudiæ,* attribue sa mort à une cause honteuse, à laquelle nous ne pouvons croire. Rien, de tout ce que nous avons lu à son sujet dans les archives de Genève, ne peut appuyer de telles assertions..... Passons à Jean de Compeys.

JEAN DE COMPEYS.

Ce ne fut pas sans de grandes difficultés que s'opéra la nomination de Jean de Compeys au siége de Genève. Il y

Digitized by Google

avait, à cette époque, deux partis bien tranchés dans la ville. Les uns, las de la domination des évêques de la famille de Savoie, aspiraient à l'indépendance, dont jouissait autrefois la cité sous la houlette des évêques, et désiraient vivre de leur autonomie avec un prince-évêque du pays. Ils se rapprochaient de la Suisse et des ligues avec lesquelles Jean-Louis de Savoie avait signé un traité de combourgeoisie. Les autres, dévoués à la maison de Savoie, ne voyaient le salut de la ville et des faubourgs que dans l'appui du duc, qui voulait faire apprécier ses services (1).

Il y avait dans le Chapitre un bon nombre de chanoines dévoués à la maison de Savoie, mais plus encore désireux de la prospérité de l'évêché de Genève. Parmi les syndics et les conseillers, la grande majorité laissait au Chapitre le soin de gouverner l'église, tout en appelant de ses vœux un chef qui ne fût plus le représentant de la dynastie savoisienne.

C'est sous cette influence que le Chapitre donna son vote, le 19 juillet 1482, pour Urbain de Chevron, abbé commandataire de Tamié, chanoine honoraire de la cathédrale de Genève. Il était assurément qualifié pour mériter l'honneur qui lui était offert ; mais il lui manqua ce qui est plus important, la délégation émanant du Souverain Pontife. C'est dans l'église de Jussy qu'eut

(1) C'était la pensée de la communauté, au témoignage de Bonnivard, qui dit que le « commun de la ville demandait Messire François de Savoye, frère de Jehan, lequel était détenu en France. » (*Chroniques de Genève*, liv. III, chap. X.)

Digitized by Google

lieu la votation. Sans doute, les chanoines s'y étaient retirés parce que le château de Jussy était un des fiefs de l'évêché. Ils espéraient y jouir d'une plus grande indépendance qu'à la ville où les partis s'agitaient malgré toutes les précautions prises par le Conseil et le Chapitre pour assurer la tranquillité.

La nomination d'Urbain de Chevron était à peine connue à Genève que l'on apprit que le Pape Sixte IV, usant de la plénitude de sa puissance apostolique, avait délié Dominique de la Rovère, cardinal de Saint-Clément, de l'église de Genève à laquelle il avait été nommé et que Jean de Compeys, titulaire à Tamié, échangeratt avec lui son siége. C'est dans ce sens que le Pape, par un bref du 18 septembre, invita les syndics et la communauté à recevoir avec bienveillance cet envoyé du Saint Siége, et à lui assurer la libre et paisible jouissance des fruits de l'évêché. Sans indiquer d'une manière claire le motif de cette transmutation, le Pape indique que c'est pour des raisons graves, *rationabilibus causis*. Sans vouloir discuter ici quelles furent les considérations qui guidèrent le Pape en cette circonstance, nous ne pouvons pas attribuer cette mesure à d'autres motifs que ceux de la paix. En effet, il fallait trancher une grande difficulté provenant des exigences de la maison de Savoie qui voulait à tout prix dominer Genève et faire arriver au siége épiscopal un quatrième membre de sa famille, comme si l'évêché devait lui être à jamais inféodé.

Trois concurrents sont en présence : Urbain de Chevron, l'élu du Chapitre : Jean de Compeys, l'envoyé du

Digitized by Google

Pape ; et François de Savoie, nommé Monsieur de Mont-Jou, patronné par son frère Philippe, dit *Monsieur*.

Le premier était appuyé par les magistrats de Berne et de Fribourg; le second avait pour lui la plus haute autorité compétente en cette matière; le troisième était soutenu par Charles VIII, roi de France, et par Charles I, duc de Savoie. Il résulta de toutes ces ingérences, au sein du Chapitre et des Conseils, une hésitation telle que le Siége fut regardé comme vacant, et le 18 décembre 1482 le Vidomne Amé de Viry vint prêter serment entre les mains du Vicaire-Général, de respecter les droits de l'Eglise de Genève, *Sede vacante*.

Le duc qu'il représentait ne se regarda pas lié par cette promesse, car il lui prit fantaisie de soutenir à tout prix les prétentions de sa famille. Le 9 janvier 1483, il ordonnait à François de Montfalcon, l'un de ses conseillers, de tenir sous la main ducale le dit évêché de Genève, avec ses droits et dépendances, de le régir et de ne pas le relâcher jusqu'à nouvel ordre et de veiller à ce que le culte divin continuât à se célébrer à l'accoutumée.

L'ordonnance du duc ne fut produite au Conseil que le 31 janvier. A peine Urbain de Chevron en eut-il connaissance qu'il quitta Genève, ne voulant ni ne pouvant entrer en lutte avec le duc et ses officiers. C'était un concurrent de moins. Tenant compte de sa retraite, Rome voulut le récompenser. Il fut nommé archevêque de Tarentaise à la place du cardinal de la Rovère qui avait été promu au siége de Turin. Ce concurrent une fois disparu, le Conseil se trouva plus libre. Il inclina à

Digitized by Google

laisser le dernier mot au Pape qui se prononça d'une manière définitive pour Jean de Compeys, moyennant la promesse de lever l'interdit ecclésiastique et de relever de la peine d'excommunication ceux qui en avaient été frappés. Les fondés de pouvoir de l'évêque s'engagèrent à faire ratifier cette clause par celui dont ils étaient les délégués.

Le 25 mai 1483, Jean de Compeys fit son entrée à Genève. Conformément à l'antique usage, le Conseil le reçut en grande pompe et le conduisit à la cathédrale où il ratifia les promesses données aux syndics de lever l'interdit. La ville lui fit un cadeau de joyeux avènement consistant en argenterie de la valeur de 393 florins. Jean de Compeys eut la sagesse de ne montrer aucun ressentiment contre ceux qui avaient été le plus opposés à son élection. Par sa bienveillance et son esprit d'équité il gagna les cœurs, et après quelques semaines, les chanoines et les syndics écrivant à Monsieur de Savoie, rendaient le témoignage suivant à leur évêque :

« Jean de Compeys est et sera utile et fructueux à « l'église, cité et diocèse de Genève : il veut vivre, vit « et converse, selon ce que l'on peut comprendre, en bon « prélat et vrai ecclésiastique, en conversant bénigne- « ment avec un chacun : ne jà ne peut dire âme du « monde qu'il ait montré un félon ne malicieux semblant « à personne, ains à chacun remplit (l'attente) du Cha- « pitre et de la Cité autant que se jamais n'y eut eu « contredite d'être reçu du premier jour.... Il y a une « grande bonté en lui, et il donne une merveilleuse

Digitized by Google

« espérance à tous ceux sur qui il a autorité, qu'il « gouverne humainement et bénignement, sans faire « violence : de jour en jour l'on connaît qu'il aime « justice et la fait faire à ses officiers : et tel seigneur et « prélat était nécessaire à la cité de Genève. » (*Pièces justificatives*, N° XL.)

Après tant de luttes appaisées, Jean de Compeys pouvait espérer des jours meilleurs, mais il ne tarda pas à voir se renouveler les prétentions de la maison de Savoie sur son évêché.

Le 30 mai, François de Montfalcon reparaît et présente au chapitre de nouvelles lettres patentes pour réclamer au nom du duc de Savoie les droits sur le temporel de l'évêché.

Ces prétentions montrent le danger de l'ingérence des princes dans les affaires de l'Eglise. Ils ont toujours eu le désir de la dominer. En face de telles exigences, Jean de Compeys rassemble les syndics qui se montrent prêts à soutenir l'évêque contre tous « sauf ceux de la maison de Savoie. » Cette réserve seule montre combien était puissant le parti dévoué à cette dynastie. Encouragé par l'attitude des conseils, le duc envoie, le 1er août, à Jean de Compeys trois commissaires pour le sommer de se transporter en personne à Pignerol, au-delà des monts, et d'y apporter les titres et droits de son évêché. Des menaces les commissaires passèrent aux voies de fait, et ils ne craignirent point de planter un penonceau aux armes du duc sur la porte même de l'évêché. Jean de Compeys ne pouvant supporter cette prise de posses-

Digitized by Google

sion de la part du duc, enleva le pennonceau et le fit déposer dans sa chapelle privée.

Ne se trouvant plus en sécurité dans son palais, l'évêque prit le parti d'aller porter ses plaintes à Rome. Il disparut en effet le 21 septembre, *hospite insalutato*, est-il dit dans les registres, sans dire adieu à personne.

Le Pape, dans des conflits de cette nature, n'a d'autres armes pour défendre les droits de l'Eglise que l'excommunication. Sixte IV y eut recours et il lança l'interdit sur le diocèse (1). Pour y échapper, le conseil et le chapitre se rassemblent. Les uns et les autres sont désireux de la paix. Ils sont d'avis de se soumettre à l'évêque et de lui garantir ses droits, prétextant qu'ils ont fait ce qu'ils ont pu par le passé et qu'ils ne feront rien à l'avenir qui puisse empêcher Jean de Compeys de rester en paisible possession de son évêché. On voit percer dans cette réponse des syndics la crainte de déplaire à de plus puissants qu'eux et le désir d'arriver à une transaction. Elle était d'ailleurs demandée par le roi de France qui n'avait cessé de plaider en faveur de Monsieur de Montjou.

Dans de telles conjonctures, Jean de Compeys comprit qu'il ne pouvait pas rentrer à Genève, où le duc se prévalait de la possession des titres et revenus de l'évêché et où le peuple, fatigué par tant de luttes, se prononçait pour François de Savoie.

Une occasion de terminer ces malheureux conflits se

(1) Voyez *Magnum Bullarium Romanum*, tome IX, page 284.

Digitized by Google

présenta par la mort d'Urbain de Chevron, survenue à Moûtiers le 9 novembre 1483. Le siége de Tarentaise était devenu vacant. Voulant ménager tout à fois Jean de Compeys, qui n'avait pas démérité, et les souverains qui plaidaient pour la transmutation de l'archevêque d'Auch, le Saint-Siége agréa ce plan et nomma le premier à l'archevêché de Tarentaise, réservant le poste de Genève pour Monsieur de Montjou. C'est le nom qu'avait conservé François de Savoie.

On comprend, que malgré tout son zèle et sa bonne volonté, Jean de Compeys ne pût jamais, en ces jours troublés, rien tenter de stable dans son diocèse. C'est cependant sous lui que les statuts remarquables du chapitre de la cathédrale furent révisés et soumis à l'approbation du Souverain Pontife — 1484 — (1).

(1) Voyez *Magnum Bullarium Romanum*, tome IX, page 286.

Digitized by Google

DÉCOUVERTE DE DEUX TOMBEAUX A SAINT-MARCEL,

Contenant l'un, une agrafe en bronze et une lame de couteau en fer et l'autre une urne en bronze, deux fioles en verre et un vase en terre cuite.

(Mémoire lu à l'Académie par M. Borrel, dans la séance du 29 octobre 1878.)

Dans mes recherches des anciennes sépultures de la Tarentaise, j'ai trouvé, à Saint-Marcel, des tombeaux antiques sur le bord de la voie romaine.

M. Arnollet, avoué à Moûtiers, propriétaire d'un grand domaine à Saint-Marcel, m'ayant annoncé qu'il se proposait de rendre cultivable la partie en friche qui borde la voie romaine, je le priai de vouloir bien me prévenir si, pendant leurs travaux de défrichement, ses ouvriers trouvaient des tombeaux antiques.

Le 19 septembre dernier, M. Arnollet eut l'obligeance de m'apporter deux objets que ses ouvriers avaient trouvés la veille, dans un tombeau, en sa présence.

Je me rendis immédiatement sur les lieux et je constatai que cette sépulture était située en face de l'auberge du sieur Nosenzo, et à vingt mètres de la voie romaine.

Ce tombeau, formé de dalles brutes de quatre centimètres d'épaisseur moyenne, était orienté du sud au nord, n'avait que soixante-cinq centimètres de terre sur son couvercle et contenait encore une partie des gros ossements et de petits fragments du crâne.

Digitized by Google

Les deux objets trouvés dans le tombeau sont une agrafe en bronze et une lame de couteau en fer.

L'agrafe, admirablement conservée, est formée de trois pièces : une plaque, une boucle et un ardillon, réunies par une charnière à fiche composée de cinq dents percées d'un trou, dont deux font partie de la plaque, deux de la boucle et une de l'ardillon. Ces cinq dents rentrent dans quatre fossettes, dont trois sont ouvertes dans la partie postérieure de la boucle et une dans la plaque. Une fiche en fer, comme l'indiquent les traces de rouille que l'on remarque le long de la charnière, passait par les trous des dents pour réunir les trois pièces et permettre leur jeu d'articulation. Il existe, sur le revers de la plaque, quatre petits tenons percés d'un trou qui servaient à fixer l'agrafe au vêtement.

L'agrafe a une longueur totale de douze centimètres et une largeur de soixante-dix-sept millimètres; sa plus forte épaisseur est de deux millimètres. On voit sur quelques points, surtout au revers, des traces d'une peinture bleue qui doivent provenir du vêtement auquel elle était fixée et qui se sera déteint ; mais elle est généralement recouverte d'une superbe patine verte.

Toute la surface de l'agrafe est garnie de dessins gravés au burin.

La plaque contient un encadrement qui en renferme un autre représentant une espèce d'édicule dans lequel est gravé un sujet debout, les bras élevés, attitude de l'*orant*, du chrétien des premiers siècles lorsqu'il était en prière. Ce personnage, qui est certainement un saint,

Digitized by Google

puisqu'il est nimbé, est vêtu d'une tunique par-dessus laquelle deux traits indiquent une chlamyde drapée en écharpe portée en sautoir, passée sur l'épaule gauche où elle était retenue par une agrafe semblable, probablement, à celle qui nous occupe. On remarque que ce personnage portait la barbe au menton.

Les autres dessins de la plaque sont des rangs de triangles opposés, formés de traits parallèles, des chevrons, des disques à point central et des lignes croisées. Les deux espèces de branches que l'on voit sous les bras du sujet représentent peut-être les palmes du martyre.

Quelques archéologues pensent que les dessins en treillage semblables à ceux de notre plaque sont la reproduction des claies formant la clôture des maisons gauloises, et qui étaient encore employées au VIe siècle, d'après Grégoire de Tours, qui, en parlant de l'oratoire de S. Martin à Paris, dit qu'il était construit de *gaules entrelacées* (1).

Sur la partie antérieure de la boucle sont gravées, de chaque côté de l'endroit occupé par la pointe de l'ardillon, les lettres S P E E P S (2); les trois dernières ettres sont les mêmes que les trois premières, mais tournées de droite à gauche.

Sur chacun des deux côtés sont gravés une X et le chiffre romain III.

(1) *Historia Francorum*, lib. VIII, ed. Guadet et Taranne, t. III, page 218.

(2) Le P et l'E retourné, liés en un monogramme.

Digitized by Google

Enfin, sur la partie postérieure, à droite et à gauche de la charnière, est gravée une croix pattée de S. André, inscrite dans un carré.

La partie postérieure de l'ardillon a son contour festonné et sa face décorée de traits fantastiques difficiles à décrire.

Sur chaque côté de la pointe de l'ardillon sont gravés un V et un disque centrifère.

La lame du couteau en fer est endommagée par la rouille ; elle est pointue et à tranchant recourbé ; elle mesure cent cinq millimètres de longueur, dix-sept millimètres de largeur au milieu et trois d'épaisseur. La soie a six centimètres de longueur. Aucune trace n'indique de quelle matière était composé le manche.

Le tombeau qui contenait ces deux objets intéressants appartient à l'innombrable famille des sépultures mérovingiennes, que l'on ferait mieux d'appeler barbares du VIe et du VIIe siècle, car elles sont, selon la région où on les trouve, burgondes, franques, saxonnes, allemanniques ou wisigothes.

Les tombeaux de cette époque sont caractérisés par le couteau qui s'y trouve toujours et par l'agrafe qui est tantôt en bronze gravé au burin, tantôt de fer damasquiné d'argent.

L'agrafe que nous venons de décrire est d'une forme connue, mais le personnage gravé lui donne du prix. La représentation de la figure humaine sur les agrafes de cette époque est une rareté. Aussi pourrait-on compter celles trouvées jusqu'à ce jour qui, comme celle qui nous

Digitized by Google

occupe, représentent un personnage. La figure des congénères de la boucle que nous décrivons est toujours accompagnée de deux lions qui font du personnage le prophète Daniel. L'ordinaire est aussi que la figure soit posée dans le sens de la largeur de la plaque, et ici elle l'est dans le sens de la longueur.

La grossièreté du dessin démontre bien l'inhabileté des artistes de l'époque barbare.

Le sujet, comme nous l'avons dit, représente bien un saint; mais lequel? Rien ne l'indique. Les lettres gravées sur la boucle sont insuffisantes pour la désignation d'un nom. Du reste, il est difficile de tirer un sens de ces caractères, puisque l'on sait que des simulacres de lettres ont été employés dans la bijouterie barbare comme motifs d'ornement. Cependant en attribuant cette inscription à la plaque, le sigle S et le monogramme P E permettent de voir dans la figure une représentation de Saint Pierre.

J'ai dit, dans *Les sépultures de la Tarentaise* : « Les tombeaux de Saint-Marcel sont assez nombreux pour que l'on puisse admettre l'existence d'un ancien cimetière à cet endroit. »

Les tombeaux trouvés depuis la publication de cet opuscule dans cette localité, dont un gallo-romain, contenant deux fioles en verre, dites lacrymatoires, confirment ces prévisions. En effet, les vergers situés au nord-est de Saint-Marcel sont une véritable nécropole.

Les tombeaux de Saint-Marcel expliquent la valeur du

Digitized by Google

don du roc Pupim fait par le roi Gondicaire à S.Jacques, apôtre des Centrons.

Le don d'un roc eût été une dérision. Il y avait, très-probablement, au pied de ce roc, où est aujourd'hui bâti le village de Saint-Marcel, un centre de population d'une certaine importance.

Cette localité était peut-être la plus considérable de celles cédées à S. Jacques, puisque S. Marcel, son successeur, a construit sur le sommet du roc Pupim sa première habitation épiscopale.

La continuation des fouilles, à Saint-Marcel, a amené la découverte d'un nouveau tombeau en dalles. Il contenait une urne funéraire en bronze renfermant deux fioles en verre, dites lacrymatoires, un vase en terre cuite, des os calcinés, des cendres et des débris de charbon. De nombreux fragments de vases de dimensions et de forme différentes étaient répandus autour de l'urne.

Cette urne est un peu oblongue. Son grand diamètre, à l'intérieur, est de 0^m184 millimètres et son petit de 0^m168; leur différence est donc de 0^m016. Le fond est concave. Sa hauteur intérieure est de 0^m119 au centre et de 0^m112, le long des parois. Elle a, à son sommet, un rebord extérieur horizontal de 0^m014 de largeur, relevé à son extrémité. Elle est d'une seule pièce, sans soudure ni trace de martelage; elle a donc été coulée d'un seul jet. L'extrémité seule du bord a été martelée pour la relever. L'épaisseur des parois est d'un millimètre. Elle est recouverte intérieurement et extérieurement d'une belle patine verte.

Digitized by Google

Lorsque cette urne est tournée sens dessus dessous, elle ressemble parfaitement à un chapeau de forme basse, un peu bombé et à ailes très-courtes. Un adulte de race brachycéphale peut facilement s'en coiffer. Elle aurait pu servir de casque à un guerrier des temps antiques. A l'époque à laquelle remonte ce tombeau, on se servait volontiers, pour urne funéraire, d'un vase quelconque existant dans la maison du défunt. Avant sa dernière destination, cette urne pouvait donc n'être qu'un simple ustensile de cuisine.

Les fioles en verre ont la forme ordinaire bien connue. Elles ont le fond rond, ce qui les empêche de se tenir debout, à moins qu'elles ne soient appuyées contre une paroi. Leur hauteur est de onze centimètres et leur plus grand diamètre de trois. Leur galbe est parfaitement correct. Le verre est légèrement verdâtre et parsemé de reflets irisés, ce qui lui donne toutes les apparences de la nacre.

Le vase a été fait au tour et séché au four. Il a le col long et étroit et le corps sphéroïdique. Il est muni d'une anse délicate, artistement attachée. Il repose sur un pied de forme élégante.

Les fragments de poterie sont de la couleur rouge de la cire à cacheter, recouverts d'un solide et brillant vernis et décorés de dessins d'une grande finesse. On voit sur l'un d'eux une portion d'un cercle qui renfermait un nom dont il ne reste plus que les dernières lettres AVIZ. Cette poterie appartient à la belle époque de la céramique romaine.

Digitized by Google

MÉMOIRE

LU AUX RÉUNIONS DE LA SORBONNE, EN AVRIL 1878,

PAR M. BORREL

après approbation de l'Académie de La Val d'Isère.

DÉCOUVERTE DES RUINES D'UN ÉDIFICE ROMAIN

ET DE CELLES

D'UNE ÉGLISE DES PREMIERS TEMPS DU CHRISTIANISME

dans l'église Saint-Martin, à Aime, Savoie (1).

Dans la lecture que j'ai eu l'honneur de faire ici à la réunion de 1875, sur les monuments antiques de la Tarentaise, j'ai annoncé qu'en opérant des fouilles dans l'intérieur de l'église St-Martin, à Aime, j'avais découvert une partie des fondations de deux anciens édifices.

Les excavations que j'ai continuées en 1875, 1876 et 1877 au nom de l'Académie de La Val d'Isère, ont fait sortir de la terre, qui les recélait depuis bien des siècles, les ruines d'un édifice romain et celles d'une église des premiers temps du christianisme dans les Alpes graies.

(1) J'ai mis sous les yeux de l'assistance, pendant cette lecture, 12 planches inédites, représentants les unes, les terres cuites, les chapiteaux, les bases, etc., trouvés pendant les fouilles, et les autres contenant les plans et les coupes des deux anciens monuments découverts et les élévations et les coupes de ces édifices restitués.

Digitized by Google

Ces ruines sont entièrement dégagées jusqu'au sol antique qui est à 3m30 en contre-bas du sol moderne. Abstraction faite des décombres des divers monuments qui ont été élevés et ensuite renversés sur l'espace fouillé, les déblais que j'ai effectués n'étaient composés que de gravier et de sable.

La ville romaine, sur l'emplacement de laquelle existe Aime maintenant, a certainement été inondée et détruite par le torrent Ormante, qui la traversait en partie. Les ruines des habitations qui la composaient gisent sous un cône de déjection bien apparent, formé par ce ruisseau.

Le sol actuel de la ville d'Aime est à la hauteur des maisons romaines qui n'avaient qu'un étage.

Les soubassements des deux anciens édifices que les fouilles ont mis au jour sont intacts dans tous leurs développements.

J'ai trouvé des bases, des chapiteaux et des fragments de fûts, d'architrave et de corniche de différents ordres.

J'ai découvert des tuiles plates à rebords et des tuiles demi-cylindriques indiquant le genre de la couverture.

J'ai recueilli aussi beaucoup de débris de poterie provenant d'amphores et autres vases de grandes dimensions. J'ai pu, avec le plan des fondations intactes, les fragments trouvés, le texte de Vitruve et l'induction par analogie, restituer ces deux monuments qui me paraissent être d'un grand intérêt archéologique.

Je vais faire la description des ruines de ces deux édifices, en commençant par le plus ancien.

Digitized by Google

MONUMENT ROMAIN

Les soubassements de cet édifice s'élèvent à 2m45 au-dessus de l'aire.

Le monument était construit selon un plan rectangulaire

Il était fermé par quatre murs et mesurait, à l'intérieur, 11m30 de longueur sur 6m55 de largeur.

Il était précédé, du côté du levant, d'un portique de 2m90 de largeur sur une longueur égale à la largeur de l'édifice, fermé aussi par des murs dans sa partie inférieure, mais sur trois de ses côtés seulement. On y pénétrait par le côté nord qui était entièrement ouvert.

Le mur du levant du portique qui servait de support aux quatre colonnes dont j'ai trouvé plusieurs fragments, et dont la hauteur, 1m70 environ, était suffisante pour que l'on ne pût apercevoir de l'extérieur ce qui se passait dans l'intérieur de l'édifice, se prolonge dans la direction nord. Je regrette n'avoir pu continuer les fouilles nécessaires pour mettre à découvert, dans tous ses développements, ce mur qui servait peut-être de clôture à un terrain sacré ou à un *Forum*.

Les colonnes du portique sont un mélange de parties appartenant à différents ordres d'architecture. Les proportions des parties qui les constituent ne concordent pas avec les règles connues. Les bases sont attiques dans leurs éléments constitutifs. Les fûts sont unis ; leur diamètre est de 0m35 à la base et de 0m24 au sommet. Ils n'ont ni astragale ni congé à leur partie supérieure. Les chapi-

Digitized by Google

teaux n'appartiennent à aucun ordre reçu; ils ne sont qu'une imitation des bases.

L'architrave est ionique, mais l'ordre de décroissance de la largeur de ses faces est interverti et leur saillie n'est que simulée par un refouillement. Cependant, l'ensemble est assez agréable à l'œil.

En multipliant le diamètre inférieur de la colonne par 9, — rapport entre la hauteur de la colonne et son diamètre dans l'ordre ionique, — et en ajoutant à ce produit la hauteur du chapiteau, celle de l'entablement, celle de la base et celle du mur d'appui de la colonnade, on obtient. à quelques centimètres près, la hauteur totale de $6^{m}55$ qui est égale à la largeur intérieure de l'édifice.

La façade principale percée d'une porte de $2^{m}27$ de largeur et dont les pieds-droits en pierre de taille sont encore debout, regardait le levant, orientation conforme à l'usage antique.

Ce monument prostyle mesurait hors d'œuvre, dans son ensemble, compris le portique, $16^{m}50$ de longueur sur $8^{m}16$ de largeur. Il occupait donc un parallélogramme d'une longueur double de sa largeur, à quelques centimètres près.

Le sol du monument est recouvert d'une couche de béton de $0^{m}08$ d'épaisseur, coulée sur un pavage en petits galets.

L'aire du portique est horizontale, mais celle de la nef a une pente totale de $0^{m}24$ du chevet à la porte, pente établie sans doute à dessein, afin que les assistants pussent voir plus facilement ce qui se passait au chevet.

Digitized by Google

La maçonnerie est faite avec de petits mœllons bruts, noyés dans du mortier qui a la dureté du ciment. Les parements des murs sont admirablement dressés.

L'appareil est le *pseudisidomum* auquel on a donné l'apparence de l'*isodomum* en simulant les assises et les joints réguliers par des lignes tracées au fer sur le crépi à pierre vue.

La base des murs, à l'intérieur, n'a pas été enduite sur une hauteur de $1^{m}40$, ce qui peut faire supposer qu'elle était revêtue d'un soubassement en bois. Depuis cette hauteur, les murs étaient recouverts d'un enduit frotté, sur lequel on avait passé une peinture unie ocre rouge, encore visible sur plusieurs points.

La charpente du toit de ce monument devait être apparente et lui servait probablement de plafond.

Les nombreux fragments de tuiles romaines que j'ai trouvés en opérant les fouilles ne laissent aucun doute sur le genre de couverture.

Quelques tuiles entières ont été recueillies ; les unes sont des tuiles-canal plates à rebords et à recouvrement, et les autres, des tuiles cintrées, aussi à recouvrement.

Les tuiles plates sont de forme rectangulaire ; elles ont $0^{m}44$ de longueur, sur $0^{m}33$ de largeur, et $0^{m}02$ d'épaisseur.

Les longs côtés parallèles sont munis de rebords et d'encoches de recouvrement pratiquées au-dessous des rebords à leur extrémité inférieure, et au-dessus à leur extrémité supérieure.

Digitized by Google

Les tuiles demi-cylindriques de couvre-joints ont 0m45 de longueur, sur 0m17 de diamètre et 0m02 d'épaisseur ; leur flèche est de 0m07.

Celles de ces tuiles qui aboutissaient au bord du toit étaient des antéfixes.

Les unes ont la face ornée de palmettes saillantes, déployées en éventail, mais dont les extrémités supérieures se recourbent gracieusement et forment, en se touchant, un contour élégamment découpé.

Le culot de cette tête de palmettes est formé d'une feuille d'acanthe, largement déployée, qui occupe toute la largeur de l'antéfixe. Le centre de cette feuille présente des segments dentés, en forme de calice, d'où les palmettes s'échappent. Un petit cœur saillant couvre le point d'union des deux feuilles. Un cordon perlé, profilé, sous la feuille d'acanthe, termine l'ornement à sa base.

Les autres antéfixes sont également ornées de palmettes saillantes, réunies en une espèce de gerbe et dont les extremités recourbées en demi-cercle du côté extérieur forment, en se touchant, une jolie dentelure.

Les palmettes prennent naissance derrière une tête qui leur sert de culot et qui a une singulière ressemblance avec les représentations que l'art chrétien a données aux anges. La chevelure de cette tête forme les deux premières palmettes du faisceau. L'ornement se termine également par un cordon perlé.

Ces antéfixes ont 0m17 de largeur sur 0m21 de hauteur. L'eau du toit était reçue dans un chéneau et terre cuite, décoré de deux rangs d'ornements superposés. Le pre-

Digitized by Google

mier, en commençant par la base, est composé d'une petite arcature aveugle. Chaque arcade, de forme demi-elliptique, contient une figure ou mascaron à bouche démesurément ouverte, simulant une gargouille.

Le second, qui termine la pièce, est composé d'un cours de palmettes formant arête, supportées par des tiges agencées à leur base en forme de rinceaux et qui reposent sur l'arcature.

La face de ce chéneau a 0m27 de hauteur.

Le linteau de la porte latérale de l'église actuelle de St-Martin qui renferme les ruines de l'édifice romain, est formé d'une portion d'une architrave antique, d'une longueur de 1m38. On lit, sur le petit côté de ce bloc qui forme le retour du fronton, l'inscription suivante :

Q.VERIUS
URBICUS

Des archéologues, des savants ont reproduit et essayé d'expliquer ces mots ; quelques uns les ont considérés comme étant un fragment d'inscription.

Je crois que ces mots, dont je propose ainsi la lecture :

QUINTVS VERIVS
VRBICVS

sont le nom du maître de l'œuvre, de l'architecte du monument romain, dont j'ai découvert les ruines.

Le style de cet édifice, son portique, ses dispositions, ses dimensions et les débris d'amphores et d'autres vases

Digitized by Google

de grande capacité trouvés dans les décombres, autorisent à le qualifier de temple, qui pouvait servir aussi de basilique affectée à des usages publics, tels que commerce, affaires, justice, etc.

La destination certaine de ce monument amènerait la solution de la question sur la position précise du *Forum Claudii*, chef-lieu des *Ceutrons*.

Le mur d'appui du portique, qui se prolonge au nord, pouvait bien être celui d'enceinte du *Forum*.

Eglise primitive des Ceutrons.

Les fondations de cet édifice religieux existent sur tout son périmètre.

Cette église n'était composée que d'une nef, d'une longueur intérieure de 15^{m}17 sur une largeur de 7^{m}50, accompagnée d'un petit avant-chœur trapéziforme, et d'une abside demi-circulaire, qui n'en occupaient pas toute la largeur. Elle mesure, dans son ensemble, hors d'œuvre, 22^{m}30 sur 9^{m}10.

La porte était au couchant et le sanctuaire à l'orient. La forte épaisseur des murs de l'hémicycle autorise à penser que cette partie de l'édifice avait une voûte en demi-coupole.

Il existait, à 1^{m}60 en avant du chœur, un mur d'appui, de 0^{m}60 de hauteur, percé d'une porte de 0^{m}80 de largeur, qui devait supporter un chancel, balustrade en bois, destinée à empêcher les fidèles de pénétrer dans le sanctuaire.

Digitized by Google

Dans l'espace compris entre le chancel et le chœur, j'ai trouvé plusieurs tombeaux formés de pierres taillées provenant de constructions romaines démolies, renfermant des squelettes admirablement conservés, grâce à la terre glaise liquide qui avait été coulée dans les cercueils au moment de l'inhumation.

Le mur sud de la nef et les deux en retour qui la séparent du chœur reposent sur les soubassements de l'édifice romain que je viens de décrire. Les autres sont fondés à une bien moins grande profondeur que ceux de la construction romaine, sur du gravier et du sable, preuve irréfutable qu'ils furent élevés après l'inondation d'Aime.

Les murs sont grossièrement construits avec des galets selon deux opus alternés, le *spicatum* et l'*incertum*.

Le genre de construction de ces murs démontre l'absence des Romains. On ne trouve plus la régularité des assises ni la surface droite et unie des parements. Le mortier n'est plus le même. Les enduits sont grossièrement appliqués. Il y a de la solidité, mais elle est dûe à la masse. L'art est parti avec les Romains. Ce n'est plus de la décadence, c'est déjà de la barbarie.

Cette église, qui fut construite peu de temps après la destruction de la basilique romaine, subsista probablement jusqu'à l'édification de celle actuelle, qui eut lieu vers le commencement du XIIe siècle.

Elle fut peut-être renversée par les Normands, qui détruisirent toutes celles de la Gaule, après le règne de Charlemagne, pendant les invasions qui durèrent de 820

Digitized by Google

à 911, ou par les Sarrasins, qui vinrent une première fois dans notre pays vers 730 et qui l'envahirent, le dévastèrent et l'occupèrent en 906. Ce qui est certain, c'est qu'elle fut incendiée; les nombreux débris de charbon que j'ai trouvés dans les déblais l'attestent.

L'importance archéologique de l'église de Saint-Martin d'Aime me paraît aujourd'hui bien démontrée.

On ne rencontre pas souvent — et peut-être est-ce l'unique exemple en France, — un monument antique et les ruines de deux autres inscrits et superposés permettant d'étudier et de comparer d'un seul regard trois styles appartenant à trois époques aussi reculées et qui peuvent fournir de précieuses données pour l'art et pour l'histoire.

Moûtiers, 20 mars 1878.

E.-L. Borrel, *architecte.*
Officier d'Académie,
Membre de l'Académie de La Val d'Isère.

Lu et approuvé dans la séance extraordinaire de La Val d'Isère, du 21 mars 1878.

Le Président,
Alliaudi.

Digitized by Google

DISCOURS PRONONCÉ

par le président de l'Académie de La Val d'Isère, au premier Congrès savoisien, tenu à Saint-Jean de Maurienne, le 18 août 1878.

Messieurs.

Ma présence au milieu de vous et celle de mes Collègues de La Val d'Isère vous disent assez que, si nous n'avons pu prendre part à vos délibérations du 14 février, nous en avons néanmoins approuvé et pleinement accepté les décisions. En venant unir nos efforts aux vôtres dans ces premières assises, nous avons, comme vous, la ferme confiance que des fruits abondants d'entente et d'émulation jailliront de cette idée féconde de nos Congrès savoisiens. Notre concours vous est donc assuré, selon la mesure de nos forces, dans toute tentative visant à l'honneur ou à l'intérêt du pays.

Née d'hier, notre modeste Société a donné déjà d'assez nombreux témoignages de vitalité. En douze ans d'existence, plus de vingt-quatre livraisons considérables ont avantageusement inauguré les deux séries de ses *Mémoires* et de ses *Documents*.

Dans les *Mémoires*, elle s'est occupée tour à tour des franchises de diverses localités, de l'histoire de quelques sanctuaires, de la description de plusieurs monuments et objets d'art, de l'hypsométrie de la Savoie, des mines,

Digitized by Google

des eaux et autres richesses du pays, des sépultures et autres antiquités que possède la Tarentaise.

Dans le champ de l'histoire, justice a été faite d'erreurs fort accréditées. — L'infatigable collègue, dont le temps ne fait que rendre la perte plus sensible, notre regretté M. Million, en a écrasé plusieurs que ni leur âge respectable ni les graves autorités, à l'ombre desquelles elles s'abritaient, n'ont pu soustraire à ses sérieuses investigations et au scalpel de son impitoyable critique. Une autre plume, que quatre-vingts ans d'exercice n'ont point encore engourdie, nous a donné ses *Observations* sur les faits contemporains. Vous savez tous avec quelle lucidité M. Avet a contrôlé les récits contenus dans le dernier volume d'une *Histoire de Savoie*, qui n'est pas, d'ailleurs, dépourvue de mérite littéraire.

Outre ces coups-d'œil d'ensemble, l'Académie de La Val d'Isère a publié plusieurs notices particulières, toutes pleines d'intérêt.

Je citerai le beau travail de M. Garin, sur l'histoire de Salins, de ses eaux salées et de la fabrication du sel ;

De M. Borrel, sur le Prieuré de Saint-Martin d'Aime, sur les tombeaux, les sépultures et les monuments antiques de la Tarentaise ;

De M. Million, sur Notre-Dame de Pitié, sur le demi-dolmen de Planvillars, sur les litres, sur Thomas Blanc, sur le bienheureux Paul, sur le village de Saint-Germain et ses franchises, etc. ;

De M. Savarin, sur le Prieuré de Bellentre et sur les deux églises du Bourg-Saint-Maurice ;

Digitized by Google

De M. Gal, sur les richesses minérales de la vallée de Beaufort ;

De M. Vibert, sur Celliers et l'avalanche qui a emporté son église ;

De M. Brunet, sur nos patois ;

De M. Miédan-Gros, sur les monnaies.

De M. Pont, sur quelques épisodes de la Terreur dans la vallée de Belleville ;

De M. Fleury, sur un ancien Missel de Tarentaise ;

De M. Despines, sur les émigrés et les déportés de la Révolution ;

De M. Perrier, sur les herborisations des environs d'Albertville et de Moûtiers ;

De M. Garçon, sur la chapelle de Notre-Dame à Bozel ;

De M. le Dr Camille Laissus, sur les eaux de Bonneval ;

Enfin, les précieuses *Notes archéologiques* de Mgr Barbier de Montault, sur la plupart des objets religieux de nos églises et de nos sacristies, qui présentent quelque intérêt au point de vue de l'art ou de l'histoire.

La série des *Documents* n'a pas marché d'un pas aussi rapide que celle des *Mémoires*. Nous venons de la reprendre activement ; et bientôt va paraître, à la satisfaction des amateurs, la suite et la fin de l'important *Inventaire* de l'ancien archevêché de Tarentaise, dont 500 pages sont entre les mains du public depuis quelques années

Là ne s'est pas bornée la sollicitude de notre Société. Dès le moment même de sa formation, elle déclarait, dans l'article 24 de son Règlement, qu'une partie de ses

Digitized by Google

ressources serait employée « à l'acquisition et à l'entretien d'un Musée et d'une Bibliothèque. »

Quelques caisses d'objets étrangers, envoyé des Indes et de l'Océanie par des Missionnaires fidèles au souvenir de la patrie ; quelques échantillons épars de minéralogie, ajoutés à un fonds provenant de l'ancienne Ecole des Mines, constituèrent le noyau du Musée. Ce fonds s'est accru, chaque année, de quelques nouveaux dons et d'un médailler déjà fort considérable.

D'autres libéralités et des achats ont commencé notre Bibliothèque. Elle compte aujourd'hui 2,220 vol. imprimés, 129 cahiers ou volumes manuscrits, 474 parchemins et 1,880 feuilles et actes divers.

Depuis deux ans, le Musée et la Bibliothèque sont installés, aux frais de l'Académie, dans un local fort convenable, qui s'ouvre au public à des jours et heures déterminés, moyennant un faible droit d'entrée.

Ce n'est pas tout. J'ai à vous entretenir d'une autre œuvre que vous jugerez, comme nous, digne de toute notre sollicitude.

Il y a quelque trente ans, un jeune prêtre, que nous avons le plaisir de voir siéger aujourd'hui au milieu de nous, visitait, à Aime, où il exerçait les fonctions de vicaire, un vieil édifice dont on avait disposé pour un grenier à foin et une cave à fromage.

Le novice archéologue, qui a grandi depuis lors, n'eut pas de peine à voir, sous les noires pierres de cette masure, une précieuse relique des anciens temps ; et bientôt même il fit briller d'antiques peintures à travers

Digitized by Google

le badigeon sous lequel elles étaient depuis longtemps ensevelies. Cette découverte attira quelque attention sur le Prieuré abandonné de Saint-Martin, mais sans que personne songeât alors sérieurement aux moyens de conserver les restes de ce monument religieux.

Cependant, quelques années plus tard, un de nos collègues, M. Borrel, obtint d'y faire des fouilles, et parvint à faire disparaître presque en totalité la couche de blanc qui recouvrait les décorations du chœur. A la suite de ces travaux, et sur la vue des magnifiques planches où M. Borrel reproduisit en détail ce qui restait de ces naïves images, l'église du Prieuré de Saint-Martin fut admise à figurer dans la liste des *Monuments historiques de France*.

Une telle distinction imposait au pays quelque chose de plus qu'une simple convenance de veiller à la conservation du vénérable édifice.

L'Académie de La Val d'Isère s'en préoccupait depuis longtemps, lorsqu'enfin elle put, en 1875, obtenir une promesse de vente de quatre des six propriétaires du monument. Par suite, l'acte d'acquisition fut passé avec ces quatre possesseurs, le 30 septembre de la même année, par quatre d'entre nous, agissant en leurs noms privés pour la Société, non encore autorisée à le faire elle-même.

L'année suivante, l'on vint à bout des résistances des deux autres propriétaires, et nous pûmes entrer en pleine jouissance de tout l'édifice et de ses attenances.

Digitized by Google

Comment nous vînmes à bout de réaliser une somme considérable pour nos finances et de payer comptant, c'est notre secret. Nous pouvons dire cependant, sans indiscrétion, que nous ne sommes plus débiteurs que de vingt des cinquante obligations de cent francs remboursables en dix ans, sans intérêt, que l'Académie a émises pour faire face à cette dépense.

En cet état de choses, pour prévenir des difficultés éventuelles résultant de nos titres de propriété privée, nous demandâmes et obtînmes que notre Société fût reconnue comme établissement d'utilité publique. Le décret fut signé le 21 mai 1877.

Dès lors, rien ne s'opposait à ce que l'Académie possédât en son propre nom ; et par acte du 22 décembre 1877, les acquéreurs lui transmirent la pleine propriété de l'Eglise du Prieuré de Saint-Martin avec ses dépendances.

Voilà, Messieurs, ce que nous avons fait pour assurer au pays la possession et le maintien du monument peut-être le plus ancien qui existe dans toute notre Savoie, et qui, chaque jour, excite davantage la curiosité des amateurs et l'attention des savants.

Un mot encore, et j'ai fini.

Vous savez, Messieurs, que nous datons de 1865 ; et vous admirez sans doute qu'avec des ressources bien limitées, nous ayons réussi à tant d'entreprises.

Gardez-vous, Messieurs, d'attribuer tout le mérite de ce qui a été fait aux Membres de la Société qui existe aujourd'hui en Tarentaise. Une bonne part en revient à nos devanciers.

Digitized by Google

En effet, nous sommes nés sur un terrain tout préparé. Depuis longtemps, l'idée d'une fondation littéraire ou scientifique était, si je puis ainsi parler, en incubation à Moûtiers: même plusieurs essais avaient été faits.

La présence, pendant trente ans, des savants professeurs de l'Ecole des Mines n'a, sans doute, pas été étrangère à cette tendance des esprits vers des études sérieuses. Tendance si marquée, que, même au milieu de ses plus joyeuses réunions, la jeunesse de 1820 n'oubliait pas d'assaisonner ses banquets d'utiles exercices de l'intelligence. Témoin le Règlement des Caveaumètres de Moûtiers, où on lit: « Art 19. — Le Secrétaire-« Archiviste devra recueillir tous les discours et rapports « et les transcrire snr un registre destiné à cet effet. » L'on faisait donc « des discours et des rapports. »

Messieurs, je croirais manquer à la justice due aux grandes mémoires, si je ne signalais aussi, dans cette atmosphère scientifique, l'influence salutaire exercée par deux illustres prélats, qui ont passé trop rapidement au Petit-Séminaire de Moûtiers: Antoine Martinet, archevêque de Chambéry, comme supérieur, et André Charvaz, archevêque de Gênes, comme professeur.

Je ne sais si, à cette époque (1816 à 1820), il fut question de créer à Moûtiers une Société académique. Ce que je sais, c'est que, dès 1826, et avant l'arrivée de l'évêque en Tarentaise, un disciple de Martinet, un ami intime de Charvaz, M. Jacques Portier, rédigeait les Statuts d'une *Association littéraire* pour les *ecclésiastiques* du diocèse.

Digitized by Google

Ce que je sais encore, c'est que, en 1851, il se formait à Moûtiers, sous l'initiative de M. Crud, une *Société d'histoire naturelle*, qui reçut bientôt les adhésions d'un bon nombre de laïques et aussi de quelques ecclésiastiques de la ville.

Si ces créations ne furent pas de longue durée, si elles n'ont pas laissé après elles des monuments bien remarquables de leur existence, elles n'en ont pas moins le mérite d'avoir en quelque sorte labouré le terrain et préparé le succès à ceux qui sont venus après eux.

Honneur à ces précurseurs, à tous ces travailleurs qui ont ensemencé le champ dans lequel nous avons pu commencer à récolter! Je suis heureux de leur rendre hommage aujourd'hui devant votre illustre Assemblée et de rappeler les droits qu'ils ont à la reconnaissance du pays.

Tous, Messieurs, vous pensez comme moi, que les séances du Congrès ne se prolongent pas assez pour y discuter avec maturité des questions scientifiques, et que nous devons surtout les consacrer à exciter l'activité des esprits, à encourager les travaux, à glorifier tous les efforts qui tendent à vulgariser la science au milieu de nous et à mettre en évidence les richesses de toute nature, qui abondent dans notre Savoie.

C'est ce que j'ai essayé de faire pour ce petit coin que notre Société a pris pour champ de ses explorations en le désignant sous son nom antique de La Val d'Isère.

Je vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu prêter à mes paroles.

Digitized by Google

NUMISMATIQUE MÉROVINGIENNE

DE LA

TARENTAISE (SAVOIE)

Mémoire présenté par M. G. VALLIER, de Grenoble, membre honoraire.

A Monsieur Vincenzo Promis, à Turin.

Mon cher confrère et ami,

Dans une première lettre publiée en mars 1878 (1), j'ai fait passer sous vos yeux la description de neuf triens mérovingiens de *Maurienna*, actuellement Saint-Jean-de-Maurienne, et je vous ai offert en même temps le dessin de sept d'entre eux. Dans une seconde lettre que je vous ai adressée un an après, en mars 1879, j'ai eu le plaisir de vous signaler encore plusieurs pièces de cette si curieuse monographie. Aujourd'hui, ce n'est plus de cette province qu'il s'agit, mais bien de la Tarentaise; ce n'est plus des tiers de sols de *Maurienna*, mais bien de ceux de Moûtiers, l'ancienne *Darantasia*, que je veux vous

(1) Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne (Savoie): *Numismatique mérovingienne de la Maurienne*; 1877, Saint-Jean-de-Maurienne, Vulliermet, t. IV, p. 85.

Digitized by Google

dresser l'inventaire, non moins curieux et encore plus inconnu que le précédent.

Vous avez pu voir, dans ma dernière lettre, que c'est à M. le vicomte de Ponton d'Amécourt que je suis redevable d'être à même de rendre ce service à l'histoire de la Savoie, et je vous avoue que cette manière de m'imposer un devoir a été le charme qui m'a séduit, qui m'a encouragé et fait prendre la plume pour vous adresser encore cette nouvelle lettre.

Que vous dirai-je maintenant d'un monnayage que j'ignorais hier ?.... Que vous apprendrai-je au sujet des ateliers monétaires de la Tarentaise, n'ayant pour me servir d'initiateurs que le compte-rendu trop succinct de l'Académie de Savoie et le catalogue Rousseau, rédigé par M. Ad. de Longpérier ? Il me faut donc échafauder tout seul, et sans précédent pour ainsi dire, un travail qui intéresse si particulièrement cette importante vallée savoisienne, ce bout du monde, dont, une fois qu'on y a pénétré, on ne peut sortir que par des cols d'un difficile accès,.... ce pays reculé où pourtant l'histoire a joué son rôle, ainsi que le témoignent les monnaies qui lui sont propres et que je vais vous décrire.

Mais par où commencer ? Ce qu'il y a de mieux à faire, ce me semble, c'est de ne pas se préoccuper de chronologie pour le moment, puisque rien n'a encore été fait sur cette matière, et de se contenter d'une sèche énumération de légendes peu instructives et qui sont à la hauteur des pièces barbares que nous devons au burin des monétaires de cette époque. J'espère néanmoins y joindre quel-

Digitized by Google

ques aperçus qui établiront un lien entre ce monnayage et celui de *Maurienna*, de même que j'ai relié ce dernier à celui de *Gracianopolis*.

Disons d'abord que, parmi les tiers de sols d'or du cabinet de M. d'Amécourt, parmi ceux aussi que j'ai découverts dans d'autres collections et que je me suis fait une obligation de leur réunir, j'ai reconnu l'existence de deux monétaires dont les noms ne sont exposés à aucune suspicion sur la plupart de ces exemplaires, mais qui cependant, malgré l'incertitude où ils nous laissent pour leur constatation précise sur quelques autres, peuvent, ainsi que vous le reconnaîtrez vous-même plus loin, leur être encore attribués.

Ces deux monétaires, parfaitement constatés, sont OPTATVS et RINCHINVS. Mais laissons ce dernier pour le moment : je n'ai que peu de monnaies signées de son nom, et nous le retrouverons en son lieu. A tout seigneur, tout honneur. Occupons-nous en première ligne d'Optatus.

Déjà, dans ma première lettre, j'ai publié sous ce nom un triens du cabinet de Turin que vous aviez eu l'amabilité de me communiquer, et vous ne m'accuserez pas d'avoir cherché à vous abuser sur les perplexités par lesquelles j'ai passé d'abord, au sujet de son attribution à *Maurienna*, avant la réception d'un meilleur exemplaire qui m'a permis de le rendre définitivement et sans conteste à cette ville.

Aujourd'hui, ce n'est plus de cette difficulté résolue que j'ai à vous entretenir, mais du rôle du monétaire lui-

Digitized by Google

même dans la numismatique des rois de France de la première race en Savoie. Sa part, bien minime dans le monnayage de la Maurienne, ne pouvait nous faire présumer que nous le retrouverions plus tard à la tête d'une légion de triens, et vous allez voir que je ne vous en impose point en avançant une pareille assertion. Le nom d'Optatus ne doit plus rester obscurément limité aux deux exemplaires dont je viens de parler : la Tarentaise devient pour lui la grande voix qui proclame sa fécondité. Vous en jugerez par la nomenclature des pièces que je vais faire passer sous vos yeux.

La conservation ou la frappe de plusieurs d'entre elles ne sont pas parfaites sans doute, et par suite, leurs légendes sont assez difficiles à interpréter. Je crois y avoir réussi néanmoins ; et, pourvu que le lithographe rende convenablement mes petits dessins, je n'aurai pas trop à me plaindre. Les n°s XIII et XIV laissent pourtant davantage à désirer pour le nom du monétaire, qui, par malheur, se trouve frappé en partie hors du flanc ; j'espère néanmoins que vous ne me contesterez pas le nom d'Optatus sur ces deux pièces, le peu qui en reste servant à l'entrevoir, et que vous partagerez mon sentiment à ce sujet, le grand nombre de pièces de ce monétaire nous permettant d'admettre sans trop de difficulté ces deux dernières comme des produits de son atelier.

Déjà, dans son *Essai sur la numismatique mérovingienne comparée à la géographie de Grégoire de Tours* (1),

(1) Paris, Thunot 1861, p. 116 à 117.

Digitized by Google

M. le vicomte de Ponton d'Amécourt a fait remarquer, à propos du nom qu'il a supposé devoir se lire *Flavianus*, mais que, dans ma *Numismatique mérovingienne de Grenoble* (1), j'ai prouvé ne présenter que la forme de *Flavinus*, qu'il y eut sans doute, au VIIIe siècle comme à toute autre époque, divers personnages portant le même nom ; qu'on ne saurait nier les faits d'homonymie pour voir partout des faits d'identité ; mais que ces derniers faits sont si fréquents, qu'on trouve si souvent des monnaies contemporaines émises dans deux localités voisines et signées par le même fonctionnaire, que l'on peut considérer la similitude de nom de monétaire comme un indice de la proximité de deux ateliers, et en tirer parti comme de tout autre indice pour retrouver l'emplacement d'ateliers inconnus. « En réservant, dit-il, le fait des pérégrinations qui ont pu conduire les monétaires comme les fonctionnaires de tout ordre dans des lieux fort éloignés les uns des autres, on peut citer grand nombre de personnages dont l'autorité s'est étendue sur plusieurs ateliers d'une même région ; c'est ainsi que Saturnus nous apparaît à Limoges et à Compreignac, Maurinus à Melun et à Arcis, etc. » Moi-même dans ma lettre de mars 1878, j'en avais cité quelques autres, au sujet du monétaire Flavinus que je constatais avoir ouvré à *Gracianopolis* et à *Maurienna*.

Tout en partageant l'opinion de M. d'Amécourt, je ne puis pourtant m'empêcher de faire remarquer que, dans

(1) Paris, Pillet. 1870, p. 8.

Digitized by Google

l'apport considérable des tiers de sols du monétaire qui nous occupe, il y a souvent un tel écart de style, qu'il serait prudent d'admettre la possibilité qu'elles fussent le produit de plusieurs générations ; car, ainsi que le fait observer l'auteur lui-même de l'*Essai sur la numismatique mérovingienne*, etc.,(1)« les noms passaient ordinairement du grand'père au petit-fils. » Et d'ailleurs, si j'en crois Benjamin Fillon (2), on lit le nom d'Optatus sur un triens de la ville d'Agen : + *Agenno f.* + — *Optatus mo*, mais avec une croix ancrée que nous retrouvons, il est vrai, dans le monnayage de la Maurienne, mais seulement comme signature du monétaire Scoprius (3).

(1) P. 52.

(2) *Lettres à M. Dugast-Matifeux sur quelques monnaies françaises inédites*; Fontenay-Vendée Robuchon. 1863. p 67.

(3) Je trouve la note suivante dans les comptes-rendus placés en tête des *Mémoires de l'Académie impériale de Savoie* ; Chambéry, Puthod, 1868, 2e série, t. IX, p. LVI.

« ....M. d'Oncieu décrit ensuite un certain nombre de monnaies rares dont s'est enrichi le musée de Chambéry. Il donne quelques détails sur des tiers de sou d'or de l'époque mérovingienne, dont l'un portant le nom de Darantasia (Moûtiers) est dû au monétaire Optatus. Il relève cette circonstance remarquable que le nom de ce personnage se retrouve aussi sur des pièces frappées à Maurienne (Saint-Jean-de-Maurienne), à *Agaune* (Saint-Maurice) et à Augusta (sans doute Aoste, près de Saint-Genix.) »

Il y a, dans ces lignes, une erreur de l'honorable auteur de cette communication ; car nulle part, que je sache, dans les diverses tables des monétaires mérovingiens qui ont été dressées, on ne trouve la mention d'un tiers de sol frappé par Optatus à *Agaune* ; il aura sans doute pris *Agenno* (?) pour *Agaunum* (?) qui, justement, se retrouverait dans la région;... à moins que ce ne soit M. Fillon qui ait pris *Agaunum* (?) pour *Agenno* (?) leçon que je n'ai pu vérifier.

Digitized by Google

Ceci posé, dressons l'inventaire de toutes les pièces que nous connaissons d'Optatus.

L'équité exige que, dans ce travail, je donne le pas au premier, au seul triens de *Darantasia* qui ait été publié jusqu'à ce jour, et qui, lu par M. Ad. de Longpérier, *Dabaicas* et attribué par lui à *Dabisse* (Alpes maritimes) (1), a été restitué avec raison par M. d'Amécourt à *Darantasia*. Nous verrons plus loin les raisons qu'il donne de sa nouvelle attribution ; mais c'est lui qui, le premier, signala cette erreur à M. Feuardent, au moment où celui-ci rédigeait son catalogue de vente, et c'est ce catalogue qui, pour la première fois aussi, a donné le nom de la Tarentaise à l'un des produits de cet atelier, inconnu jusqu'alors. La priorité de la découverte appartient donc entièrement au savant président de la Société française de numismatique et d'archéologie. C'est un devoir pour moi de le reconnaître. Il faut rendre à chacun selon ses œuvres. Voici le fait.

Plusieurs numismates avaient déjà cité cette pièce. Aucun n'avait su la lire. Le Blanc (2) s'était contenté d'en placer l'image parmi celle des tiers de sols des monétaires inconnus, où elle figure avec la légende DABANAS.

(1) Il est assez curieux que ce soit précisément du chef-lieu des Alpes-maritimes, — dans le voisinage de Dabisse, par conséquent, — et, où, par parenthèse, on n'a jamais trouvé de monnaie mérovingienne appartenant à la région, que je constate l'attribution erronée faite de notre triens à cette localité.

(2) *Traité historique des monnoyes de France*, etc. Amsterdam, Mortier, 1692, p. 86, pl. des *Monétaires inconnus*, n° 13.

Digitized by Google

Paul Pétau (1) l'avait lue de même, ainsi que Joachim Lelewel (2); Cartier (3) n'en avait donné que le fragment de légende ....ICAS, que M. de Longpérier a voulu lire DABAICAS. On trouve, en effet, les lignes suivantes à la page 92 de la *Notice des monnaies composant la collection de M. J. Rousseau,* notice qu'il publiait en 1847:

« 205 — DABISSE. — + DABAICAS. Buste diadémé à gauche.

Rev. OPTATVS MONETAR. Croix sur deux degrés; dans le champ, VII.
Tiers de sol d'or, avec bélière. Poids: 1 gr 40, y compris l'anneau.

« Depuis Le Blanc, qui a publié une médaille semblable, en y lisant DABANAS, plusieurs numismatistes l'ont de nouveau décrite; mais personne n'a tenté de lui donner une attribution. Si l'on rapproche ce tiers de sol de certaines monnaies de Marseille et de deux pièces de Vienne gravées par M. Conbrouse (4), on conviendra que je suis en droit de les classer au sud-est de la Gaule. Dabisse est au reste le seul lieu dont le nom présente quelque ressemblance positive avec *Dabaicas.* »

(1) Pl. VI.

(2) *Numismatique du moyen-âge considérée sous le rapport du type*; 1re partie, p 80. Paris, Bourgogne et Martinet, 1835.

(3) *Revue numismatique*, 1840, pl. XIII, n° 11. L'auteur y fait double emploi des nos 636 TARA MOPTATVS MONETA
667 DABANAS OPTAT monetar (VII.)
668 ... . ICAS optatvs monta.

(4) *Monétaires mérovingiens*, pl. XLVIII, nos 13 et 14.

Digitized by Google

J'ai reproduit tout-à-l'heure la théorie de l'auteur de l'*Essai sur la numismatique mérovingienne* etc., au sujet de la similitude du nom du monétaire comme indice de la proximité de deux ateliers et sur les conséquences qui en découlent. « Guidé par cette observation, ajoute M. d'Amécourt, il m'a suffi de remarquer qu'Optatus était un monétaire de Maurienne pour avoir des doutes sur l'attribution à Dabisse du triens sur lequel on lit *Dabaicas-Optatvs*; j'ai proposé de lire DARANTAS au lieu de DABAICAS, et de reconnaître dans ce monument un produit émis par l'atelier de la ville métropolitaine des Alpes Pennines ; en effet, la découverte de plusieurs triens du même style, signés par Optatus et portant pour légende DARANTASIA et TARANTASIA (1), est venue justifier mon opinion. J'ai indiqué cette rectification aux acquéreurs de la seconde collection de M. Rousseau, ils l'ont insérée dans leur catalogue, et je suis étonné que les publications spéciales, dont la mission semble être d'informer les archéologues et les amateurs de toutes les nouveautés numismatiques, ne l'aient pas encore signalée (2). »

Ce qui m'étonne moi, c'est l'étonnement de M. de Ponton d'Amécourt.... Il devrait bien savoir pourtant que, si l'homme a été fait à l'image de Dieu, tout le monde

(1) C'est une erreur échappée à M. d'Amécourt : de tous les triens connus, aucun ne porte le nom de *Tarantasia*, c'est toujours *Darantasia* qu'on lit sur ces pièces.

(2) Il y a mieux : cette pièce qui, nous l'avons vu, fait partie du Cabinet de France, n'a point encore pris, dans ses cartons, la place qui lui appartenait à côté de ses congénères ; elle y est toujours classée à Dabisse, entre les triens de Strasbourg et ceux de Tolbiac !...

Digitized by Google

n'est pas fait à son image à lui, et que *certains confrères* n'admettent pas qu'une idée germe ailleurs que dans leur cerveau. Ils aiment assez, ces représentants de la grande camaraderie parisienne, de cette petite église hors laquelle pas de salut, à se monter une bibliothèque avec les publications de la province ; mais, tout en tendant la main pour les obtenir, sous la promesse fallacieuse de rendre compte des découvertes qu'elles font connaître, ils ont bien soin, une fois la brochure arrivée, de faire le silence autour d'elle,.... quand ils n'administrent pas, souvent sans raison, un *éreintement* à leur auteur.... Plus tard, ils avisent à se parer des plumes du paon,.... quand il est mort, si ce n'est pas de son vivant même!.... C'est le système de toutes les *sommités*, dans les administrations publiques ou particulières.

« J'ai cité, dit encore M. d'Amécourt, un certain nombre de *pagi* (1) dont les noms figurent sur les monnaies : on pourrait joindre à la liste que j'ai donnée la *Maurienne* et la *Tarentaise*, car ces deux noms désignaient plutôt un territoire qu'une ville, et ne se sont conservés jusqu'à nos jours qu'avec le premier de ces deux sens dans les noms de Saint-Jean-de-Maurienne et de Moûtiers-en-Tarentaise. »

M. d'Amécourt n'avait connu de cette pièce que l'exemplaire imparfait du cabinet de France, — antérieurement celui de la collection Rousseau ; — encore, une portion de ses légendes était-elle altérée par une malencontreuse

(1) *Essai sur les monnaies mérovingiennes*, etc., pp. 11 à 14.

Digitized by Google

bélière. Combien de pièces rares ont été déshonorées de la sorte par la manie que, de tous temps, certaines personnes ont eue de les convertir en ornements de toilette ! Combien de gens, de nos jours encore, portent, à l'imitation des Orientaux, de belles et rares monnaies antiques ou modernes, en guise de médaillons ou de breloques, ou sous forme de bracelets, de colliers, de chatons d'anneaux, voire même de boutons de chemises ou de manchettes !... Ces ornements, ordinairement en or ou en argent, deviennent pour ceux qui les portent, des *preuves* de richesse et surtout de *science* !....

Quoiqu'il en soit, M. d'Amécourt rendit à cette pièce le rang qui lui appartenait, et je me fais un devoir de corroborer cette restitution par la publication d'un bien meilleur exemplaire, signalé à mon attention, ainsi que plusieurs autres triens du médaillier de la ville de Lyon, par son zélé conservateur, M. Paul Dissart.

I. + — DA — RANTAS (A et N conjugués et S à rebours) ; Buste diadémé à gauche.

Rev. + OPTATVS MONETAR ; Dans un grènetis, croix pattée sur 2 degrés entre V-II.
OR. — poids : 1 gr 40 et 1 gr 15.

(Pl. I, n° 1.)

Cab. de France (avec bélière). — Cab. de Lyon.

A ces deux exemplaires de la même monnaie, vient naturellement se joindre un autre tiers de sol dont l'avers est du même coin, mais qui posséde un revers différent.

Digitized by Google

II. Mêmes légende et type que sur la précédente pièce.

Rev. O + TATUS (*sic*) MONITARIVS; dans un grènetis, croix pattée sur 2 degrés.
OR.— Poids : 1 gr 15. (Pl. I, n° 2.)
Cab. de Lyon.

Pour les pièces qui vont suivre, je ne chercherai point à les classer chronologiquement, ce que je crois impossible pour le moment. Je me bornerai à les décrire sans même tenter de les ranger dans un ordre basé sur les types ; car, si je veux les coordonner d'après les têtes, je m'aperçois bientôt que les types du revers ne sont plus d'accord entre eux ; si, au contraire, ce sont ces derniers auxquels j'essaie de donner quelque ordre, ce sont les têtes, à leur tour, qui semblent dire : nous ne pouvons nous trouver ensemble. Faut-il voir, en effet, dans ces profils si différents de style les uns des autres, l'indice de leur non-contemporanéité, ou bien les considérer comme ayant été gravés à la même époque, mais par des graveurs différents ? Et, dans ce cas, faudrait-il ne voir anssi dans les croix si variées du revers, longues, carrées, ornées du chrisme, etc., etc., — ce qui serait un moyen d'expliquer cette grande diversité de croix considérées jusqu'à présent comme la marque d'un même monétaire ou comme des types immobilisés dans une région, — que les seings de ces artisans, — de vraies marques de tâcherons, — le monétaire officiel réservant pour lui seul la signature en toutes lettres ? Ou bien encore, les formes

Digitized by Google

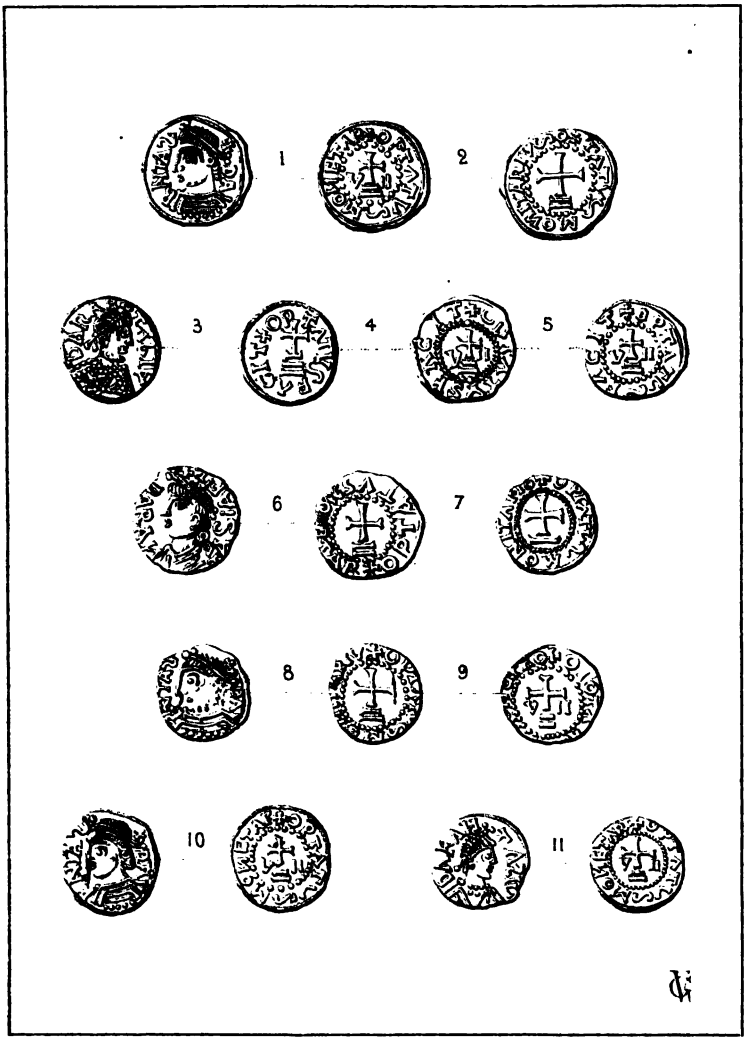

Monnaies Mérovingiennes
de Darantasia.

Digitized by Google

Digitized by Google

si différentes des croix ne seraient-elles qu'un moyen de marquer les émissions, comme plus tard les points secrets ? Le chiffre VII lui-même serait-il une phase du monnayage, l'indication d'un changement dans l'aloi du métal, dans le poids des espèces, changement opéré en vertu de quelque décret sur les monnaies et que l'on peut observer sur beaucoup de triens du sud-est de la France ? Cette dernière supposition est, du reste, admise depuis longtemps.

« Le système des triens, a dit M. d'Amécourt dans une conférence (1), n'est autre d'abord, que le système romain. Comme à Constantinople, on a taillé 72 sols à la livre, et les lettres OB qu'on lit sur les sols de Théodebert sont l'indication de cette taille. La livre romaine, de 326 grammes 337 milligrammes, se composait de 1728 siliques. Le sol pesait donc 24 siliques et le triens 8 siliques, ce qui donne en grammes 4,53 et 1,51. Le poids du sol a diminué à Constantinople et en Gaule ; au lieu de 72, on tailla 81 ou 82 sols à la livre ; le sol ne pesa plus que 21 siliques et le triens 7, soit en grammes, 3,96 pour le sol, et 1,32 pour le triens, et les monnaies mérovingiennes accusent cette modification, puisqu'on lit les chiffres XXI sur les sols francs contemporains de Maurice-Tibère et VII sur les tiers de sols de la même époque. Enfin, une modification plus radicale a lieu au moment où le monnayage mérovingien se sépare complétement du mon-

(1) *Comptes-rendus de la Société française de numismatique et d'archéologie*, séance du 16 avril 1869. Paris, Le Clerc, 1869 ; t. 1, p. 205.

Digitized by Google

nayage romain ; on constate la diminution du poids des espèces, mais on manque de documents historiques, et quand les textes apportent quelques renseignements, on les trouve en contradiction, les uns donnant au sol la valeur de 40 deniers, les autres parlant d'un sol de 12 deniers. » Mais, suivant M. d'Amécourt, ce dernier ne serait autre que la petite monnaie d'ór que nous appelons aujourd'hui *triens*, et qui, régnant seule sur les marchés au VIIe siècle, a usurpé le nom de *solidus*.

Constatons dès à présent que, malgré le poids de 1 g^r 32 que l'honorable conférencier donne aux triens, pas un de ceux que je décris dans ma notice n'arrive à ce chiffre ; tous sont inférieurs d'un certain nombre de centigrammes ; mais il est à présumer que cette différence est due au frai ou aux divers accidents arrivés à ces monnaies avec le temps. Nous avons toujours à retenir, de la page que je viens de transcrire pour ceux qui désirent connaître l'époque où nos pièces ont été frappées, que toutes celles sur lesquelles se voit le chiffre VII sont contemporaines de Maurice-Tibère (582-602) et que nos deux monétaires Optatus et Rinchinus ont été à cheval sur les évènements qui ont amené la révolution radicale dont on a parlé tout-à-l'heure. Les triens signés de leurs noms en sont la preuve, les uns portant l'indication du nombre des siliques, les autres se taisant sur leur poids et leur étant par conséquent postérieurs.

Procédons maintenant à la description de nos *triens*.

III. DARAN — TASIV ; Buste diadémé à droite.

Digitized by Google

Rev. + OPTATVS FACIT ; Croix pattée sur 3 degrés, pas de grènetis.
OR.— Poids : 1 gr 25. (Pl. I, n° 3.)
Cab. de M. d'Amécourt.

On remarquera sans doute le renversement de l'A final sur la légende de l'avers de cette pièce ; il est dû probablement, non à une erreur du fabricant du coin, mais à un parti pris dicté par la place disponible qui lui restait entre l'I et le buste. Nous retrouverons encore plusieurs fois cette particularité, preuve nouvelle qu'elle est le résultat d'un calcul et non d'un lapsus.

IV. Mêmes légende et type que le n° III (même coin).
Rev. + OPTATVS FACIT ; Dans une couronne de laurier, croix pattée sur 2 degrés entre V—II.
OR.— Poids : 1 gr 25. (Pl. I, n° 4.)
Même cabinet.

V. Mêmes légende et type que le n° III (même coin.)
Rev. + OPTATVꝰ FACIT ; Dans un grènetis, croix pattée sur 2 degrès entre V—II.
OR.— Poids : 1 gr 17. (Pl. I, n° 5.)
Cab. de Lyon.

VI. +DARAN—TASIA FIT ; Buste diadémé à gauche.
Rev. + OPTATVS MONƎTAR (*se lisant de droite à gauche, par le bas*) ; Croix pattée sur 2 degrés.
OR. — Poids : 1 gr 25. (Pl. I, n° 6.)
Cab. de Lyon.

Digitized by Google

VII. Mêmes légende et type que le n° VI (même coin.)

Rev. + OPTATVS MONITARIO (*se lisant de droite à gauche, par le haut*); Dans une couronne de laurier, croix pattée sur un degré.

OR. — Poids : 1 gr 20. (Pl. I, n° 7.)

Cab. de M. d'Amécourt,

VIII. DA — RANTAS (A et N conjugués, et S à rebours) ; Buste diadémé à gauche.

Rev. + OPTATVS MONETARIV ; Dans un grènetis, croix pattée sur 2 degrés.

OR.— Poids : 1 gr 20. (Pl. I, n° 8)

Même cabinet.

IX. Mêmes légende et type (même coin.)

Rev. + OIOTATV.. ONETAO ; Dans un grènetis, croix pattée sur 2 degrés entre V— II.

OR. — Poids; 1 gr 15. (Pl. I, n° 9.)

Même cabinet.

C'est la pièce indiquée dans le *Catalogue des monnaies de France* de M. Rousseau (1), avec OTATVS MONETAOTOI. On peut s'assurer, sur la gravure de ma planche qu'il y a bien + OIOTATV, et que les deuxième et troisième lettres n'auraient dû former qu'un seul caractère, P. C'est une négligence évidente du graveur,... comme la lecture du *Catalogue* en est une autre : on a pris la croisette pour un T.

(1) 1861, p. 13.

Digitized by Google

X. Mêmes légende et type.

Rev. + OPTATVS MONETAR; Dans un grènetis, croix pattée sur 2 degrés entre V — II.

OR. — Poids : 1 gr 20. (Pl. I, n° 10.)

Même cabinet.

XI. DARAN — TASIV (S à rebours) ; Buste diadémé à droite.

Rev. Mêmes légende et type que le n° X.

OR. — Poids : 1 gr 25. (Pl. I, n° 11.)

Même cabinet.

XII. + — DA—RANTS (A et N conjugués) ; Buste diadémé à droite, avec un petit A couché devant la bouche.

Rev. + OPTATVS MONITARIVS ; Dans un grènetis, une croix pattée sur deux degrés, entre deux points fermés ; sur la branche de la croix, à gauche, un chrisme sans doute dont on a oublié l'anneau supérieur.

OR.— Poids : 1 gr 20. (Pl. II, n° 12.)

Même cabinet.

C'est, dans notre série, le seul triens qui, dans le champ de l'avers, offre un signe isolé. Pour moi, je suis bien tenté d'y voir la lettre A, oubliée dans le mot DARANTS pour *Darant*As, et gravé après coup.

XIII. DARANT—AS IA ; Buste diadémé à droite.

Digitized by Google

Rev. + OI..... MONITARIVS; Dans un grènetis, croix pattée sur 3 degrés, dont la branche supérieure est ornée du chrisme.

OR. — Poids : 1 g^{r} 15. (Pl. II, n° 13.)

Même cabinet.

XIV. DARAN — TAS (A et N conjugués); Buste à droite.

Rev. + OI..... MONTA; Dans un grènetis, croix pattée sur 2 degrés, aux bras de laquelle sont suspendus l'*alpha* et l'*oméga* emblématiques.

OR.— Poids : 1 g^{r} 20. (Pl. II, n° 14.)

Même cabinet.

Sur cette pièce, le buste porte les cheveux pendants par derrière et semble être privé du diadème.

XV. DARAN — TASIV; Buste diadémé à droite.

Rev. + OPTATVS MONETVR (E lunaire); Croix pattée sur 2 degrés entre V—II.

OR. — Poids; 1 g^{r} 17. (Pl. II, n° 15.)

Cab. de Lyon. — Cab. de M. Gariel, à Paris (Poids (?).

Sur ces quinze tiers de sols au nom d'Optatus, on remarquera que le premier et le dernier possèdent seuls, à ma connaissance du moins, un second exemplaire du même coin. Je les ai, en effet, rencontrés dans deux cabinets différents. Quelques uns offrent un trait commun entre eux par le flan de l'avers qui a servi à les frapper,

Digitized by Google

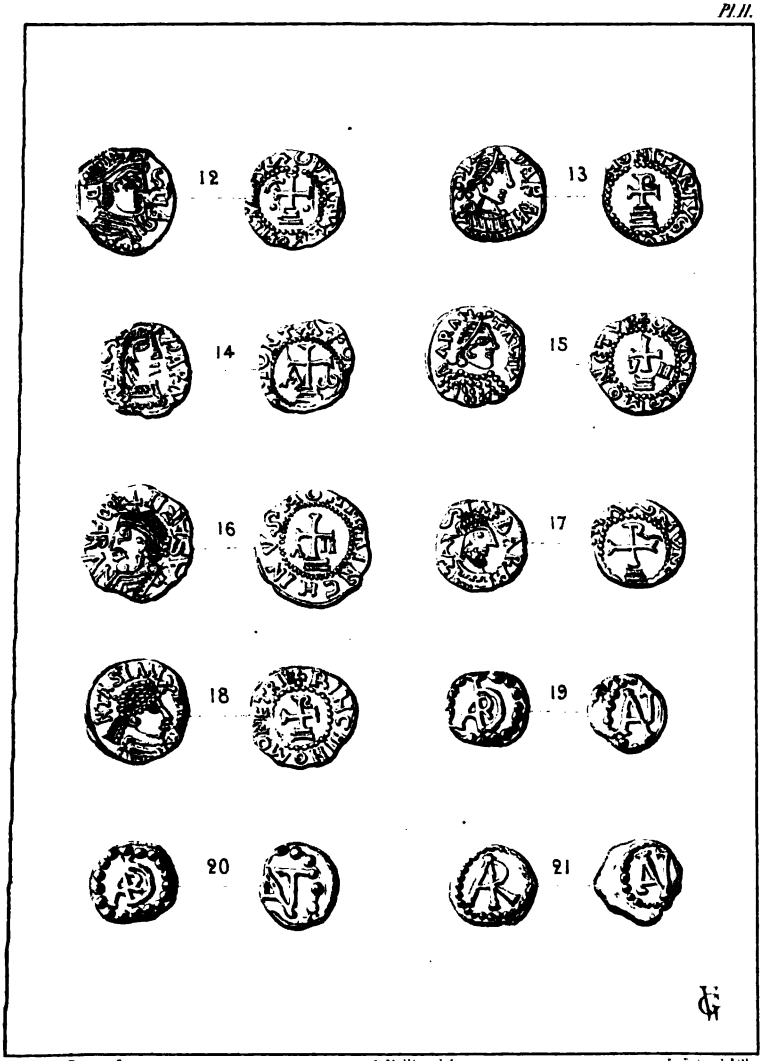

Lith. A. Perrin, Chambéry — A. Vallier del. — Imp. Bouvard Lith.

Monnaies Mérovingiennes
de Darantasia.

Digitized by Google

Digitized by Google

mais avec des revers dissemblables ; les autres enfin sont, pour le moment, uniques de leur espèce.

Passons maintenant à Rinchinus, dont nous voyons le nom apparaître pour la première fois ; du moins ne l'ai-je trouvé dans aucune table.

J'ai dit, au début de cette lettre, que la collection de M. d'Amécourt ne renfermait que peu de triens signés du nom de ce monétaire, trois seulement, mais au premier, décrit plus loin, sous le n° XVI, j'ai pu joindre un nouvel exemplaire tiré du Cabinet des médailles de Lyon, et à ces deux spécimens d'une même pièce, je me garderai bien de ne pas réunir celui du Cabinet royal des médailles de Turin, dont je vous dois une empreinte, et que, malgré un empâtement existant derrière la tête, je ne puis lire autrement que les autres ; c'est du reste, à mon avis, la même face et le même revers, dûs tous trois aux mêmes coins. Je dois ajouter, enfin, que l'exemplaire de M. d'Amécourt est très défectueux du côté de la tête.

Ces réserves posées, je procède à ma tâche descriptive.

XVI. +DARAN—TASA FIT ; Buste diadémé àgauche.
Rev. RINCHINVS MONIT ; Croix pattée sur 2 degrés entre A—II.
OR. — Poids : 1 gr 20 ; 1 gr 15 et (?).
(Pl, II, n° 16.)
Cab. de M. d'Amécourt. — Cab. de Lyon. — Cab. roy. de Turin.

Digitized by Google

XVII. DARAN — TAꝏIA F (A et N conjugués); Buste diadémé à droite.

Rev. ....INAꝏ MVNI..; Croix pattée sur 2 degrés, à la branche supérieure ornée du chrisme,

OR. Poids : 1 gr 20. (Pl. II, n° 17.)

Cab. de M. d'Amécourt.

XVIII. DARA — NTASIAM; Buste diadémé à droite, avec les cheveux crépus ou bouclés.

Rev. + RINCHINO MONETRIV; Croix pattée sur 2 degrés, munie du chrisme.

OR. — Poids : 1 gr 15. (Pl. II, n° 18.)

Même cabinet.

J'arrive à des pièces d'un caractère bien différent, quoique mérovingiennes aussi. Elles sont en argent et connues sous le nom de *saigas*, et furent introduites dans notre pays par les Francs; mais, malgré les rapports existant entre la valeur des sols d'or et des tiers de sols des conquérants, et le système monétaire de leurs prédécesseurs, elles n'avaient rien de commun avec le denier romain et ses divisions.

Et d'abord, examinons les attributions diverses données aux monnaies qui font l'objet de cette note, et qui ont motivé leur classement actuel dans une série dont je cherche à les distraire, avec quelque raison, ce me semble, pour leur assigner une attribution nouvelle.

Jusqu'à présent ces pièces ont été rangées, dans les collections, sous la rubrique des patrices romains, parmi les monnaies provençales.

Digitized by Google

Le premier qui s'en soit occupé, ou du moins qui ait appelé l'attention sur les *saigas* raisonnablement attribuables au patrice Anténor, est, si je ne me trompe, M. le marquis de Lagoy, qui, dans sa *Description de quelques monnaies mérovingiennes découvertes en Provence* (1), émet quelques idées à leur égard, au sujet d'une pièce de ce personnage portant une tête sur l'avers, et, au revers, la croix entourée de la légende ANTENOR qu'il lit d'une manière complètement erronée, AMTENOM, et veut interpréter par *Antenus monetarius*, puis par *Moneta Massiliæ*, en lisant à rebours : MONET-MA !... Cette dernière leçon était ingénieuse, on ne peut en disconvenir ; mais elle avait un défaut : c'était de ne reposer que sur un jeu de hasard ou plutôt, sur une lecture que l'on avait peut-être forcée avec trop de bonne volonté dans l'intérêt de la cause, car la légende porte bien ANTENOR et non AMTENOM.

M. E. Cartier (2) adopte les mêmes idées, mais il rectifie la leçon AMTENOM.

M. de Longpérier (3), à propos d'un denier de Charlemagne avec le mot ARDIS au revers entre les bras d'une croix, dit que Le Blanc en a publié une variété, mais en ajoutant que le mot ARDIS lui est inconnu ;

(1) Aix, Nicot et Aubin, 1839, p. 27, pl. XXXIII.

(2) *Rev. num.*, 1839, p. 422, pl. XVII, n° 19.

(3) *Cent deniers de Pépin, de Carloman et de Charlemagne découverts près d'Imphy en Nivernais* (Rev. num. 1858, p. 249, pl. XIII, n° 86.

Digitized by Google

qu'Eckart attribuait ce denier à Arles, AR*ela*DIS (1); que Lelewel, en lisant de droite à gauche la deuxième ligne de la légende, y trouvait AR*i*SID, *Arisidium*, l'Arzat près Rodez; que M. Levrault a réclamé cette pièce pour Strasbourg, mais qu'il est évident que ces savants, emprisonnés par l'obligation de reconnaître un nom de lieu dans le mot ARDIS, en ont fourni des explications tout-à-fait arbitraires. Pour lui, ARDIS est un nom d'homme comme Theudis, Debaudis, Amadis, Adradis... C'est un peu *hardi!*... Mais il se désintéresse bien vite de la question et se contente de repousser ARD comme représentant le nom d'Arles, où un patrice du nom d'Anténor aurait pu se trouver.

M. Carpentin, de son côté, a donné un *saiga* d'Anténor (2) dont on ne voit que les deux premières lettres et la dernière sous la croix ; ce qu'il a interprété par *croix sur un pied surmontant un dauphin* !...

Quelques années après (3), le même numismate dit que l'émission monétaire de ce patrice de Marseille doit être placée du commencement jusqu'au milieu du VIIIe siècle. Il cite à l'appui plusieurs pièces, parmi lesquelles celle de l'AMTENOM de M. de Lagoy.

(1) Fougères et Conbrouse avaient déjà adopté l'opinion d'Eckart dans leur *Description complète et raisonnée des monnaies* de *la seconde race royale de France* : Paris, Moquet, 1837, p. 21. pl. I, n° 19.

(2) *Rev. num.* 1861, pl. XVII, n° 10.

(3) *Idem*, 1864, p. 121, pl. V. n°s 3, 4 et 5.

Digitized by Google

Comme on le voit, la sagacité des numismates se trouve souvent en défaut,

> Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
> N'en défend pas les rois.

Ces opinions ainsi adoptées ou combattues, il restait, sur le mot ARDIS, une confusion assez complète et facile à imaginer, mais qui, comme la calomnie, laissait *quand même* une certaine trace derrière elle.

Aussi, lorsqu'un nouveau numismate se mit en tête de procéder à la classification d'un *saiga* portant d'un côté le monogramme ARD, monogramme que du moins il voulut bien lire de cette façon, et, au revers, un autre monogramme formé des lettres ANT, je comprendrais que l'hypothèse d'Eckart, AR*ela*DIS, jointe au souvenir du patrice ANT*enor* lui eût suggéré la pensée que ce haut dignitaire avait bien pu, à l'exemple de quelques-uns de ses prédécesseurs, frapper monnaie dans la capitale de Constantin.

Ainsi pourtant ne fit pas M. Benj. Fillon (1), lorsqu'il décrivit les deux *saigas* sur lesquels je veux aussi risquer mon opinion, et leur assigna pour date l'époque qui avoisine la mort de Charles-Martel. De plus, il les considéra comme les produits d'une officine située vers les confins de la cité des Arvernes (Clermont) en tirant vers celle de Lyon, et dans un lieu nommé, par exemple, *Antoniacum*.

C'est ici qu'à mon tour je demande la permission de

(1) *Lettres à M. Dugast-Matifeux*, etc. p. 105, pl, VI,, nos 22 et 23.

Digitized by Google

placer ma propre hypothèse. Mais décrivons d'abord nos petites monnaies.

I. DAR, en monogramme dans un très gros grènetis.
Rev. ANT, idem.

II. Même monnaie, mais d'un coin différent.

III. AR, ou plutôt DAR, en monogramme, dans un grènetis moins gros.
Rev. ANT, idem.
AR. (Pl. II, nos 19, 20 et 21.)
Cab. de M. d'Amécourt. — Cab. de France. — Cab. de Marseille, etc.

Dans la première partie de ce travail, j'avais à décrire des pièces d'une attribution non douteuse. Aucune pierre en mon chemin.

Ici, manque complet de certitude. L'attribution à *Darantasia* ne doit donc être proposée, pour le moment du moins, qu'avec toute espèce de réserves.

Il faut pourtant que quelqu'un attache le grelot... Je serai cet homme de bonne volonté; mais je déclare d'avance que si je partage, au même degré de défiance que M. d'Amécourt lui-même qui m'en a soumis l'idée, l'opinion que nous avons sous les yeux un produit de l'atelier *tarin*, comme on dit vulgairement, ou mieux *tarantasien*, je n'en serai pas moins reconnaissant envers celui de mes confrères qui viendrait combattre avec de meillenrs titres une opinion qui n'est fondée, je le répète, que sur le rapprochement de deux monogrammes, en

Digitized by Google

faveur de laquelle je ne puis invoquer aucune preuve péremptoire, et que je n'avance pas sans beaucoup d'hésitation, à la pensée seule de me voir en butte aux sarcasmes de certains pédagogues, aristarques vaniteux, dont les uns ne vous tiennent aucun compte de vos réserves, et les autres vous attaquent lâchement sous le voile du pseudonyme.... Dans tous les cas, approuvé ou non, je serai toujours heureux d'avoir, le premier, produit ces pièces sous l'étiquette que je propose, si surtout leur publication amène une meilleure solution que la mienne.

Pour ce qui concerne les lettres conjuguées AR du n° XXI, l'interprétation de ce monogramme pourrait laisser à désirer, si l'on n'avait la ressource de trouver le D de DAR dans la boucle de l'R.

Partout, j'ai trouvé ces pièces rangées parmi celles des patrices de Marseille, série *Anténor*. J'avoue que je suis resté incrédule devant une pareille classification.

— Mais, me disait-on, voyez ces autres pièces avec une tête et le nom d'Anténor : vous retrouvez également le monogramme au revers.

— Je le vois comme vous, répondais-je, seulement, je le vois différemment : pour moi, ce monogramme n'est plus le même. Celui que vous me signalez est précédé d'une petite croisette, et la barre transversale du T, au lieu d'être placée sur le second montant de l'N, est fixée sur le premier. Et puis, permettez-moi de vous adresser une question. Comment expliquez-vous, sur ces pièces à deux monogrammes, celui qui est composé des lettres ADR,

Digitized by Google

RAD, DRA ou DAR, suivant la manière dont il peut convenir de les lire ?

— Oh ! nous ne l'expliquons pas du tout; mais c'est uniquement pour l'analogie de fabrique et du monogramme ANT que nous classons cette pièce à Anténor.

Eh ! bien, moi, il me sourit de lui donner une explication plus complète, et, par la réunion des deux monogrammes, DAR—ANT, je crois pouvoir l'attribuer avec quelque probabilité à la Tarentaise, DARANT*asia*....

Les montagnes de la Savoie ne sont pas loin de la Provence, et vous savez qu'en général les monnaies de tous les Etats de notre région méridionale ont eu quelque ressemblance d'allure, afin de rendre plus faciles entre eux les relations commerciales. Je me contente d'invoquer ces motifs sans en rappeler beaucoup d'autres moins avouables.... Pourquoi n'aurait-on pas fabriqué ces *saigas* en Savoie ? Je suis sans documents à ce sujet ; aussi, je n'affirme rien et me contente de vous adresser cette interrogation. Et puisque ma conception, — mon rêve, si vous voulez, — a l'avantage d'expliquer les deux côtés d'une pièce dont une des faces ne répond à rien dans la vôtre, pourquoi n'aurais-je pas, jusqu'à nouvel ordre tout au moins, raison contre vous, qui n'avez d'autre titre à classer ces monnaies à Marseille que leur ressemblance d'aspect avec des pièces de la même époque trouvées dans le même trésor qu'elles ? Mais ne découvre-t-on pas journellement encore des monnaies de la Savoie mélangées à celles du Dauphiné, de la Provence et de toute la région sud-est de la France ? Et, que ces

Digitized by Google

trouvailles appartiennent aux époques mérovingienne ou carlovingienne, ou même à des temps plus rapprochés de nous, n'avez-vous pas remarqué combien, en général, malgré la diversité des Etats qui y sont représentés, l'analogie de forme, de travail ou de type est frappante entre les monnaies composant ces divers trésors, suivant les époques de leur enfouissement ?...

Peut-être mon opinion, ou plutôt ma supposition, joue-t-elle ici le rôle du 101e système sur le *Passage des Alpes par Annibal*.... Chacun cherche à deviner, et les nouveaux venus, croyant toujours voir plus clair que leurs prédécesseurs, ne se font pas faute de démolir leurs systèmes. Demain, peut-être, verrai-je le mien a son tour renversé.... Tant mieux, dirai-je encore, si c'est pour lui substituer quelque chose de mieux fondé. « La vérité, a dit M. Benj. Fillon est en soi une si excellente chose, qu'on ne l'achète pas trop cher au prix d'une blessure à l'amour-propre. »

Feci quod potui, faciant meliora sequentes.

Agréez, cher confrère et ami, la nouvelle assurance de mes meilleurs sentiments.

Nice, avril 1879.

G. VALLIER,

Membre honoraire de l'Académie de La Val d'Isère.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA FAMILLE NOBLE FINE OU FINAS, PRIMAT DE SALINS EN TARENTAISE

(Présenté et lu dans la séance du 11 mai 1880 par Me Durandard Maurice-Antoine, avoué à Moûtiers.)

L'histoire nous apprend qu'Héraclius, archevêque de Tarentaise, mit son diocèse sous la protection du Comte Maurienne, Humbert II en, 1082, qu'il associa en partie à sa souveraineté temporelle, pour le délivrer des tyrannies d'Aymon, seigneur de Briançon.

Dès lors, ce prince établit à Salins le centre de sa juridiction civile, politiqne et militaire, tandis que Moûtiers restait sous la dépendance de l'Archevêque.

Un noyau de familles patriciennes ne tarda pas à se grouper dans cette antique ville de la Centronie, pour y exercer les fonctions conférées par les souverains.

La plus illustre de ces familles, après celle des sires de Salins, est celle connue sous le nom de Fine ou Finas dit Primat de Salins.

Dès le commencement du XIIe siècle, cette maison tendait à devenir prépondérante à Salins par l'inféodation de plusieurs fiefs comitaux et par les fonctions de trésorier-général des rentes féodales princières.

1° L'ancien obituaire de l'Eglise de Tarentaise (mémoires

Digitized by Google

de l'Académie de La Val d'Isère, 2e volume, 4e livraison, page 464) mentionne la mort de dame Fine, femme de Soffrei ou Soffray, à la date du 16 novembre sans indication d'année que l'on peut cependant fixer dans la première moitié du XIIe siècle, en rapprochant la date de ce décès de celui de Bozon, archevêque de Tarentaise arrivé le 21 septembre et qui vivait en 1096.

2° Le 8 décembre 1359, Jean Cerisier, notaire à Salins, recevait une reconnaissance des hommes de Saint-Martin de Belleville en faveur de noble Antoine Fine Primat.

3° Le 2 février 1426, noble Jean Fine de Bosco dicto Primat, assistait au testament de noble Georges de Pucet deSalins. Dans le corps de l'acte, le testateur énonce qu'il possède une pièce de pré *Juxtà possessionem* de noble Joannis Fine dicto Primat ex parte villæ de Salino, *versus Merderelum superius*. (Mémoires de l'Académie, 1er volume, page 393.)

Il est à présumer que les nobles Jean Fine de Bosco et de Salino sont les fils ou petits-fils d'Antoine Fine dont il vient d'être parlé.

4° Le 4 août 1470, l'on trouve un acte signé Barthelemi Brunier, notaire à Salins, par lequel dlle Urbaine Fine ratifie le contrat de mariage de noble Aymé Fine Primat son frère, avec noble Urbaine Cerisier.

5° Le 12 avril 1486, Me Joseph Beysson, notaire à Salins, recevait une reconnaissance faite par Vénérable et Egrège Etienne et Georges Chappot en faveur des nobles frères Nicod et Aymé Fine (Extrait signé de Villard, notaire.

Digitized by Google

6° Le 5 janvier 1485, Me Jean Gaillard, bourgeois de Tournon, recevait un acte portant accord entre N. Aymé Fine et noble Bayet Etienne chatelain de Tarentaise.

7° Le 14 avril 1486, suivant acte reçu et signé par Pierre Beysson, Jean Jognet de la Giéta, mandement de Flumet, lors habitant à Bozel, fait donation en faveur de noble Aymé Fine de tous ses biens meubles et immeubles tant à la Giéta qu'à Bozel et ailleurs.

8° Le 4 novembre 1488, noble Jacques Croz de Salins fait donation de tous ses biens à venir en faveur de noble Aymé Fine et de sa femme noble Urbaine Cerisier de Salins (acte reçu par Me Pierre du Villard, dit Cottet, originaire de Beaufort.) En 1489, noble Aymé Fine est présent à la proclamation des Lettres Patentes octroyées par le Duc Charles aux Archevêques de Tarentaise, relativement à leur juridiction temporelle sur Moûtiers.

9° A la date du 2 avril 1496, l'on trouve des lettres de fondation et de droits de patronage, signées par noble Aymé Finé, d'une chapelle sise au Bois sous le vocable de Sainte Hélène. Acte reçu par Me Jean Michel de Silans, notaire, habitant à Moûtiers, originaire du diocèse de Genève.

Cette chapelle, au frontispice de laquelle on avait gravé les armoiries du fondateur et son nom, a été desservie depuis sa fondation par une série non interrompue de prêtres recteurs jusque vers l'an 1780, époque où elle a été détruite par un bloc énorme qui s'est détaché des rochers au pied desquels elle est placée. Les ruines de ce petit monument de la piété de noble Aymé Fine se voient

Digitized by Google

encore très bien du sommet de la Chaussée d'Aigueblanche sur la rive gauche de l'Isère et à 30 mètres environ d'élévation du niveau de cette rivière, à l'entrée du défilé de Séran.

10° Un mois après la fondation de la chapelle de Sainte Hélène, le même notaire nous apprend que le 2 mai 1796 noble Aymé Fine, qui avançait en âge, donnait encore un exemple de ses intentions pieuses, par la fondation et la dotation de la chapelle de Saint-Antoine, érigée en l'église de Salins.

11° Sur la fin du xve siècle, le 4 août 1497, Aymé Fine fait une protestation de reconnaissance en faveur de S. A. le Duc de Savoie, à raison des biens de Salins et Melphe, ès-mains de Charansonney.

12° Au commencement du xvie siècle, le même Aymé Fine consent un albergement de six seitiers de seigle de cense annuelle, en faveur d'un nommé Antoine Veterus de Salins. Acte passé par Me Barthélemy Brunet, notaire, le 20 septembre 1500.

13° Noble Aymé Fine touchait au terme de sa vie, aussi songea-t-il à dicter ses dispositions de dernières volontés que nous trouvons à la date du 14 avril 1501, signées et scellées par Me Henri Conchon, notaire, bourgeois de Moûtiers. Par cet acte, il institue pour son héritière universelle, noble Jeanne Fine, sa fille, femme de Noble et puissant Maffrey de Salins, qui, à un grand nombre de titres, joignait celui de grand bailli de Tarentaise.

14° Nous n'enregistrons plus qu'un acte émané de noble Aymé Fine; c'est une quittance générale signée par lui

Digitized by Google

et reçue par Me Aymé Gambon, notaire, le 21 avril 1501, en faveur de son gendre noble Maffrey de Salins pour raison du compte et de l'administration que celui-ci aurait eue comme lieutenant du dit Fine ès la chattelenie de Salins, pendant l'espace de six ans.

15° Noble Aymé Fine décéda quelque temps après cette date, car, le 10 août 1501, Me Henri Conchon, notaire, noble Maffray de Salins, mari de Jeanne, héritière de son père, fait une transaction avec noble Nicod Fine, son oncle.

16° Noble Aymé Fine n'avait laissé pour unique héritière que Jeanne sa fille qui, le 15 octobre 1501, Me Cerisier, notaire, fait donation en faveur de son mari ;

17° A la date du 20 février 1503, Me Henri Conchon, notaire, l'on trouve une cession etre mission faite par noble Nicod Fine pour trois ducats en faveur de noble Maffrey de Salins ;

Noble Jeanne Fine ne survécut que de quelques années à son père ; à la date du 15 février 1505, Me Martin Surati, notaire, elle teste, en faveur de ses deux fils, noble Jean François et Gaspard de Salins.

Elle était décédée le 6 juin 1508, car à cette date, Me Viririoz, notaire, dresse une quittance pour noble Maffrey de Salins de la cense due à noble Urbaine Cerisier, veuve d'Aymé Fine.

Nous terminerons cette courte notice sur la noble et ancienne famille de Fine en enregistrant un contrat reçu par Me Jacques Rappardi, du 27 septembre 1508, par lequel les chanoines du chapitre séculier de Tarentaise

Digitized by Google

se reconnaissent débiteurs envers Messire Nicod Finé de fermages, laods et rentes mentionnés au dit acte.

Nous avons puisé, pour la rédaction de ce court opuscule, dans les Mémoires de notre Académie et dans les quelques anciens papiers qui sont en ma possession et surtout dans un inventaire dressé le 2 février 1599, à la requête de Pétronille et Jeanne Gabrielle de Salins, femmes de Charles-Emmanuel et François de Pingon, des titres délaissés par noble Jean-François de Salins, leur père.

J'espère, dans quelque temps, pouvoir faire l'arbre généalogique de la puissante famille de Salins dont je viens de parler et qui a joué un si grand rôle dans l'histoire de la Tarentaise.

DURANDARD.

Digitized by Google

ETAT PERSONNEL DE L'ACADÉMIE
DE
LA VAL DISÈRE
MAI 1880.

I. Présidents d'honneur.

Mgr Turinaz, évêque de Tarentaise ;
Mgr Gros, ancien évêque ;
M. Louis Bérard ;
M. Victor Frèrejean.

II. Bureau.

MM. Alliaudi, *Président ;*
L. Et. Borrel, *Vice-Président ;*
Jos. Em. Borrel, *Secrétaire ;*
Dupraz, *Trésorier ;*
Capuçon, *Secrét. adjoint.*

III. Fondateurs.

MM.

1 Alliaudi, Prévôt de la cathédrale ;
2 Bérard, avocat, ancien député ;
3 Brunet, curé de la Perrière ;
4 Laissus (Camille), docteur médecin ;

Digitized by Google

5 Miédan, curé de Queige;
6 Miédan-Gros, chanoine;
7 Perrier de la Bathie (le baron Eugène).

IV. Membres Effectifs.

MM.

1 Barbier de Montault, prélat romain;
2 Borrel (Jos.-Em.) professeur au petit-sém.;
3 Borrel (Louis-Et.), architecte;
4 Brachet, rentier à Albertville;
5 Capuçon, chanoine;
6 Collomb, chanoine;
7 Costa de Beauregard (le marquis Albert);
8 Crud (Joseph), négociant;
9 De Foras (le comte Amédée);
10 Despine, ancien sous-préfet;
11 De Tours (le baron Rosset);
12 Ducis, archiviste de la Haute-Savoie;
13 Dupraz, banquier;
14 Durandard, avoué;
15 Fleury, vicaire général de Genève;
16 Frèrejean, (Georges), de Lyon;
17 Frèrejean (Victor), de Lyon,
18 Gal, curé de Hautecour;
19 Garçon, curé de Sainte-Foy,
20 Garin, curé de Bozel;
21 Guillot, curé de Saint-Marcel;
22 Lanier, précepteur;
23 Léger, curé d'Aigueblanche;

Digitized by Google

24 Lombard, chanoine, vicaire-général ;
25 Luppoz, pharmacien ;
26 Miédan, ancien agent-voyer ;
27 Péronnier, vicaire-général ;
28 Perrier de la Bathie, notaire ;
29 Pont, chanoine ;
30 Rullier, notaire à Albertville ;
31 Savarin, chanoine ;
32 Tremey, (l'abbé).

V. Correspondants.

MM.

1 Ancenay, ancien magistrat ;
2 Ancenay fils, avocat à Albertville ;
3 Anxionnaz, curé de Montvalezan-sur-Séez ;
4 Archange, (le R. Père), capucin ;
5 Badarelli, sculpteur ;
6 Bérard, curé de Pussy ;
7 Bérard, curé de Bellecombe ;
8 Bernard, inspecteur des Postes ;
9 Branche, étudiant en médecine ;
10 Briançon-Marjollet, notaire ;
11 Chevalier, chanoine à Annecy ;
12 Clochet, curé de S. Fr. à Genève ;
13 Défouri, vicaire-général du Kansas ;
14 Desaire, vicaire de S. Ambr. à Paris ;
15 Desbiolles, curé de Talloires ;
16 Doix, colonel du génie, en Italie ;
17 Dufaud, professeur à l'école normale ;

Digitized by Google

18 Duplan, juge au tribunal de Bonneville;
19 Durand, curé de Termignon;
20 Etievent (André), négociant à Châlon-sur-Saône;
21 Etievent-Barral, rentier, à Châlon-sur-Saône;
22 Faure (Jean-Louis), à Albertville;
23 Favre, miss. ap. au Kansas;
24 Guiguet, chanoine curé de la cathédrale;
25 Joly (le P.) miss. ap. à Sydney;
26 Jorioz, chanoine de Gênes;
27 Laurent, conseiller honoraire, à Evian;
28 Lépine, curé de S. Jean-Baptiste à Albertville;
29 Lombard, curé des Ouches;
30 Marjolet, curé de Chevron;
31 Mengeon, instituteur à Versoye;
32 Mérendet, curé de Peisey;
33 Messelod, conducteur principal, à la Roche;
34 Michel, curé des Allues;
35 Montmayeur, miss. ap. en Cochinchine;
36 Moris, aumônier des Sœurs à S. Sigismond;
37 Moris, miss, ap. en Nouvelle-Calédonie;
38 Plassiard, curé d'Aime;
39 Poncet, curé de S. Jean-de-Belleville;
40 Prieur, chan. hon. chancelier;
41 Prieur (le Rd. Père) de Tamié;
42 Ract, greffier de la cour d'appel;
43 Têtaz, notaire à Taninges;
44 Trésallet (C. M.), ancien curé;
45 Trésallet, curé de Cevins;
46 Velat, ancien avoué, à Albertville;
47 Villiod, commis-greffier.

Digitized by Google

VI. Honoraires.

MM.

1 R^me P. Mgr Miége, à Détroit ;
2 Albertin, directeur des Eaux de S. Alban ;
3 Arminjon, chanoine honoraire à Chambéry ;
4 Aubert, receveur principal, à Gap ;
5 Bérard (Antoine), négociant ;
6 Borrel, curé des Chapelles ;
7 Desforges, ancien receveur des finances ;
8 Du Bellair, conseiller à la cour d'appel ;
9 Du Verger de Saint Thomas (le baron Phil.)
10 Eynard, chanoine archidiacre ;
11 Féchoz-Savoyen, curé de Tours ;
12 Gaymard, curé de Villagerel ;
13 Gonthier, banquier ;
14 Guiguet, chanoine, à S. Jean-de-Maurienne ;
15 Jarre, curé de Champagny ;
16 Jorioz, juge de paix à Aime ;
17 Laissus (Alexis), docteur médecin ;
18 Moris, curé d'Arêches ;
19 Mottard, docteur médecin, à S. Jean-de-Maurienne ;
20 Pallias, négociant, à Lyon ;
21 Périnet, curé de la Bâthie ;
22 Pillet (Louis), avocat à Chambéry ;
23 Poncet, vicaire-général d'Annecy ;
24 Riccordi, insp. en retraite, à Valleiry ;
25 Tattegrain, magistrat, à Péronne ;
26 Vallier, numismate, à Grenoble ;
27 Vittoz, curé du Petit-Bornand.

Digitized by Google

VII. Sociétés scientifiques avec lesquelles l'Académie de La Val d'Isère est en relation.

1 Académie de Savoie, Chambéry.
2 Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie; Chambéry.
3 Association des Médecins de la Savoie, Chambéry.
4 Société d'Histoire naturelle de la Savoie, Chambéry.
5 Société d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Jean-de-Maurienne.
6 Société Florimontane d'Annecy (Haute-Savoie).
7 Académie Delphinale de Grenoble (Isère),
8 Société Historique et Scientifique de St-Jean d'Angely (Charente-Inférieure).
9 Société Archéologique de Chartres (Eure-et-Loir).
10 Société Archéologique de Rennes (Ille-et-Vilaine).
11 Société d'Emulation de Lons-le-Saulnier (Jura).
12 Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny (Jura).
13 Société Académique de Laon (Aisne).
14 Société Géographique de Vienne (Autriche).
15 Institut Géologique de Vienne (Autriche).
16 Société Historique et Archéologique de Chaumont (Haute-Marne).
17 Société d'Archéologie et d'Histoire de Metz (Moselle).
18 Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).
19 Société Littéraire de Lyon (Rhône);
20 Académie du Gard, à Nimes;
21 Société Académique d'Aoste (Piémont);

Digitized by Google

22 Société pour l'Etude des Langues romanes, Montpellier ;
23 Université Royale de Norvège, à Christiania ;
24 Société d'Histoire de la Suisse romande, à Lausanne (Vaud) ;
25 Société Nivernaise, à Nevers ;
26 Bureau des Travaux Historiques, au Ministère de l'Instruction Publique, à Paris ;
27 Ministère de l'Instruction Publique, à Paris ;
28 Académie Héraldique d'Italie, à Pise ;
29 Société Française d'Archéologie pour la conservation des Monuments Historiques ;
30 Société centrale d'Agriculture du département de la Savoie, à Chambéry ;
31 Société des Archives historique de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes ;
32 Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève (rue de l'Evêché) ;
33 L'*Union Savoisienne*, à Annecy.

Digitized by Google

A la date du 20 février 1880, sur l'avis de l'Académie, le Président écrivait la circulaire suivante :

Monsieur, il y a quinze ans, quelques hommes de cœur et de volonté réalisaient une pensée patriotique, qui plusieurs fois déjà s'était fait jour parmi nous, dans des conversations particulières, sans avoir jamais pu passer dans le domaine des faits consommés.

Le jour de la fête de Saint François de Sales, 29 janvier 1865, ces hommes, jaloux d'imiter le saint fondateur de la Florimontane, décidaient la formation à Moûtiers d'une Société scientifique qui s'occuperait spécialement du pays; et sans retard ils mettaient résolument la main à l'œuvre.

Dans une suite de réunions bien occupées, ils donnèrent des bases solides à leur projet, en s'assurant l'adhésion de quelques personnages marquants, en votant la composition du bureau, en discutant un large programme où se manifeste le but et l'esprit de la Société, en rédigeant un réglement qui fut définitivement voté dans la séance du 17 juillet de la même année 1865, après un scrupuleux examen de plusieurs mois.

Les Fondateurs étaient au nombre de quinze : nombre aujourd'hui, hélas, déjà bien réduit ! — Nous nous plaisons à reproduire ici leurs noms :

S. G. Mgr J.-F.-M. Turinaz, évêque de Tarentaise ;

S. E. Mgr André Charvaz, archevêque de Gênes ;

Digitized by Google

MM.

Le chanoine ALLIAUDI ;
L'avocat Louis BÉRARD ;
L'abbé BRUNET ;
Le chanoine GRAND ;
Le comte GREYFIÉ DE BELLECOMBE ;
Le docteur Camille LAISSUS ;
Le chanoine MARTINET ;
Le chanoine Ant. MIÉDAN-GROS ;
L'abbé Louis MIÉDAN ;
Le chanoine Vital MIÉDAN-GROS ;
Le chanoine MILLION ;
Le baron E. PERRIER DE LA BATHIE ;
Le docteur Joseph PETIT.

Le programme et le réglement furent bientôt imprimés et répandus dans toutes les communes des arrondissements de Moûtiers et d'Albertville.

A la date du 31 octobre 1865, cet envoi était suivi d'un chaleureux appel à tous les hommes du pays capables de comprendre et de seconder les fondateurs dans leur généreuse entreprise.

Après avoir annoncé au public la constitution de l'ACADÉMIE DE LA VAL D'ISÈRE, et fait connaître l'autorisation préfectorale qu'elle venait de recevoir à la date du 7 septembre, « Maintenant, disait le « président au nom de la Société naissante, pour « mettre efficacement la main à l'œuvre, et la con- « duire à bonne fin, IL NOUS FAUT DES HOMMES. »

Et les HOMMES vinrent.

Digitized by Google

Et, au 1er janvier 1866, les quinze fondateurs avaient la joie de voir le noyau primitif grossi de 18 membres *Effectifs*, à la tête desquels n'avait pas dédaigné de se placer le modeste et savant cardinal Billiet; de 54 membres *Correspondants*, et de 18 membres *Honoraires*. Total. 105.

Un tel début atteignait presque le niveau de nos plus belles espérances.

Le travail des publications commença immédiatement; et, en cette même année, parurent deux fortes livraisons de *Mémoires* et un beau fascicule de *Documents*.

Si cette activité des premiers jours a pu paraître se refroidir à divers intervalles, la faute en est moins peut-être aux travailleurs eux-mêmes, qu'aux souscripteurs en retard; car la presse n'a guère chômé que faute d'argent.

Quelques uns des premiers associés crurent avoir suffisamment « payé leur tribut à la patrie » et témoigné leur estime pour l'Œuvre, après le versement de deux ou trois cotisations. D'autres, par suite de changements dans leur position, se sont soustraits à regret à une contribution qu'ils s'étaient d'abord imposée avec bonheur.

A regret aussi l'Académie dut retrancher de ses cadres un certain nombre de ces coopérateurs empêchés ou déconfortés. — Comme adoucissement à cette mesure, et pour reconnaître les services rendus, elle eut soin cependant de conserver dans son catalogue ceux qui avaient montré le plus de persévé-

Digitized by Google

rance, et fit inscrire leurs noms parmi ceux des Membres *honoraires*.

Malgré ces contre-temps, malgré les malheurs des années 1870 et 1871, et malgré les charges exceptionnelles de certains exercices, les publications de la Société ont subi des intermittences seulement et non de véritables interruptions. La moyenne, en a été, jusqu'ici, de deux livraisons par an. Chaque livraison étant d'environ sept feuilles et souvent davantage, il s'ensuit que l'Académie a, en terme moyen, livré à la publicité plus d'une feuille d'impression par mois.

C'est beaucoup, si l'on veut bien lui tenir compte des autres charges qu'elle a eu à supporter et de la modicité des ressources dont elle dispose.

Voici un court aperçu des unes et des autres:

I. Achat, réparations, fouilles et entretien du Monument historique d'Aime; — construction d'une Bibliothèque, abonnements et achat d'ouvrages; — construction d'armoires et acquisition d'objets pour les musées de Moûtiers et d'Aime; — location, entretien, impôts pour les salles du Musée et de la Bibliothèque. — Sans parler des menus détails et des frais d'administration, voilà bien des sources de dépenses considérables.

II. Pour y faire face, nous avons: 1° Les cotisations des Associés; 2° Une rente de 140 fr. sur la dette publique.

Outre ces ressources intérieures, nous recevons très régulièrement un subside de 200 francs voté

Digitized by Google

annuellement par le Conseil général du département. — Des secours assez variables nous ont aussi été alloués à titre d'encouragement sur le budget de l'Instruction publique (200 à 400 fr.)

Accordé d'abord par M. Duruy, en 1868, sur la demande de M. Bérard, député de la circonscription, ce subside ministériel a été maintenu par ses successeurs. Jusqu'à M. Jules Ferry, nous n'en avions été privés que sous l'administration de M. de Cumont. En 1879, il n'y a pas eu moyen de rien obtenir.

Grâce à la bienveillante intervention de M. le baron de Watteville, le même Ministère nous a gracieusement alloué, en 1876, un secours extraordinaire de 2500 francs, pour nous aider à payer le Prieuré de Saint-Martin d'Aime.

Le surplus du prix de cette acquisition qui, jointe aux dépenses faites pour fouilles et réparations, s'élève à la somme totale de 6659 fr., a été puisé d'abord dans la caisse ordinaire de la Société, et enfin soldé au moyen de l'émission, faite en 1865, de 50 obligations de 100 francs ne portant pas intérêt.

En résumé :

I. Sans parler des travaux manuscrits qui sont encore dans ses cartons, l'Académie a publié, en quatorze ans, deux forts volumes de *Mémoires,* un beau volume de *Documents*; et sous peu elle va faire paraître la 6e livraison du 3e volume de ses *Mémoires ;*

Elle a fait l'acquisition du Prieuré de Saint-Martin d'Aime. Sans la courageuse initiative du bureau de

Digitized by Google

l'Académie, aujourd'hui, il ne resterait peut-être pas vestige des curiosités archéologiques de l'église du Prieuré, que la France compte parmi ses *Monuments historiques* les plus anciens ;

Elle a commencé une bibliothèque locale, historique et scientifique, qui compte déjà plus de 2200 volumes, et près de 2500 manuscrits divers : parchemins, cahiers, volumes ou feuilles détachées;

Elle possède un médailler assez considérable, où elle espère voir bientôt réunies toutes les monnaies anciennes et modernes du pays.

Elle a formé une collection des marbres et de la plupart des roches et minéraux de la Tarentaise;

Son Musée possède beaucoup d'autres échantillons de la Savoie et de divers pays; entre autres. des objets usuels et de nombreux coquillages de l'Océanie et des Indes;

Elle a installé ces richesses scientifiques, historiques, archéologiques, dans un beau local dont elle paie le loyer et l'impôt locatif.

Elle a déblayé, jusqu'à trois mètres de profondeur, l'église du Prieuré pour mettre à découvert les constructions primitives; — Elle y a fait de nombreuses réparations, au toit et à l'intérieur; — Elle y a réuni des échantillons archéologiques et commencé un musée d'inscriptions lapidaires; — Elle va y placer des vitrines pour le dépôt des objets d'antiquité et de curiosité appartenant aux vallées au-dessus du Saix.

II. Le montant annuel des cotisations a varié entre

Digitized by Google

180 fr. (en 1878), et 1020 fr. (en 1869) : la totalité, depuis la fondation jusqu'au 1er janvier 1880, forme la somme de 8589 francs.

La totalité des subsides accordés soit par le département, soit par le gouvernement, y compris l'allocation extraordinaire de 2500 fr. en 1876, s'élève à la somme de 8100 francs.

En ajoutant à ces deux sommes : 200 fr. de dons, 670 fr. de rentes, et 183 fr. de droits d'entrée aux musées, on voit que la totalité de l'actif financier dont la Société a disposé jusqu'ici est représentée par la somme de 17742 francs.

A la même date, les frais de publication s'élèvent à 7881 francs ; les dépenses pour les musées forment approximativement la somme de 2177,60 ; celles pour la bibliothèque, 2387,60.

Si à cela on ajoute la somme de 6659 fr. mentionnée plus haut pour le Prieuré de Saint-Martin, et environ 1500 francs de frais divers et d'administration, on obtient un total de déboursés qui ne peut être inférieur à 20600 francs.

La comparaison de ces deux résultats en *actif* et en *passif* nous amène à cette conclusion peu agréable : que l'Académie est en déficit de près de 3000 francs.

Une partie de cette somme est due aux possesseurs des obligations de 1875, et l'autre partie, à la caisse même de la Société, où l'on a emprunté des capitaux provenant d'un certain nombre d'affranchissements.

Digitized by Google

III. En cet état de choses, l'Académie de La Val d'Isère a jugé bon qu'un second appel fût adressé aux hommes intelligents et dévoués du pays, et spécialement à ceux de la génération nouvelle qui ne pouvait être comprise dans l'invitation faite en 1865.

C'est pourquoi je viens aujourd'hui, Monsieur, au nom d'une Société qui m'est chère, vous rappeler quel est son but, vous dire quelles sont ses œuvres, vous exprimer quels sont ses besoins, ses dispositions, ses espérances; et vous engager à concourir à ses efforts par l'acceptation du titre et des charges de MEMBRE CORRESPONDANT de l'Académie de La Val d'Isère.

Pour achever de vous éclairer sur la nature et la portée de ma proposition, je me fais un devoir de mettre sous vos yeux les articles du Réglement qui concernent plus particulièrement les Membres associés sous le titre de *Correspondants :*

« ART. III. Le nombre des CORRESPONDANTS et « des membres HONORAIRES est illimité.

« ART. XVII. Tout associé aura à cœur la pros- « périté et l'honneur de l'Académie : chacun y « concourra selon son pouvoir.

« ART. XVIII. Une cotisation annuelle de DIX « FRANCS est imposée aux Membres effectifs et aux « Correspondants. Les Membres honoraires sont « laissés aux inspirations de leur propre générosité.

« Cette cotisation est payable au moment de « l'agrégation et au mois de janvier de chaque « année.

Digitized by Google

« Elle donne droit à un exemplaire de toutes les « publications que l'Académie fait dans le cours de « l'année.

« Ces publications seront aussi adressées aux « Membres honoraires dont l'offrande en représen- « tera au moins la valeur.

« Art. XIX. Il sera facultatif à chaque nouveau « Membre de se libérer de la cotisation annuelle, « moyennant la somme de cent quarante francs « versée à l'époque de son admission.

« Art. XX. L'associé, qui aurait négligé de « verser le montant de sa cotisation pendant plus « de deux ans consécutifs, pourra être rayé du « catalogue de l'Académie.

« Art. XXIII. On compte sur le zèle des Corres- « pondants, soit pour des travaux personnels, soit « pour des communications de pièces propres à « intéresser la science et dignes d'attirer l'attention « de l'Académie. »

Ce dernier article exprime un *désideratum* qui ne doit pas être perdu de vue, mais sans imposer d'obligation.

« Art. XV. L'admission de nouveaux Membres « aura lieu sur la proposition d'un Membre effectif, « après deux votes de la Société.

« Les élus recevront un diplôme d'agrégation « signé par le Président et le Secrétaire. »

L'invitation que j'ai l'honneur de vous faire aujourd'hui, Monsieur, n'étant que l'exécution d'un vœu de l'Académie qui a porté ses vues sur vous

Digitized by Google

nominativement, vous prendrez rang parmi nos Associés dès la première réunion qui suivra votre acquiescement à la présente proposition. Vous en recevrez le diplôme aussitôt après que vous aurez versé votre première cotisation.

Dans l'attente de votre gracieuse réponse, je vous prie, Monsieur, d'agréer l'expression de mes sentiments d'espérance et de considération distinguée.

Le Président,

ALLIAUDI.

Digitized by Google

BULLETIN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ACADÉMIE DE LA VAL D'ISÈRE

du 17 septembre 1878.

PRÉSIDENCE DE M. ALLIAUDI, PRÉSIDENT.

L'Académie s'est réunie à 10 heures du matin dans la salle de sa bibliothèque, maison Crud.

S. G. Mgr Turinaz, évêque de Tarentaise, occupait le fauteuil de la présidence d'honneur. MM. Alliaudi, président; Avet, vice-président ; Miédan-Gros, secrétaire ; Luppoz, trésorier et Capuçon, secrétaire adjoint, siégeaient au Bureau.

En outre étaient présents MM. Collomb, Crud, Eynard, Gal, Garin, Laissus, Lombard, Miédan, Péronnier, Poncet, Savarin. MM. Victor Frèrejean, président honoraire, Fleury, Alliod et Tremey, avaient fait parvenir au secrétariat l'expression de leurs regrets de ne pouvoir pas assister à cette séance.

Après la distribution aux membres présents de la 5e livraison, terminant le 1er volume de la série des *Documents*, M. le Président rappelle le but de la réunion générale et donne la parole au secrétaire pour la lecture de son rapport sur les travaux de la société depuis l'assemblée du 9 août 1877. En voici le texte :

Monseigneur et Messieurs,

Avant d'aborder le compte-rendu de nos travaux de l'année, permettez-moi de vous faire faire une petite excursion à travers un certain ordre de pensées et de faits qui se rattachent plus étroitement qu'on ne le croirait d'abord au but de notre Société. Je ferai de mon mieux, Messieurs, pour vous rendre

Digitized by Google

cette promenade aussi agréable qu'utile et fructueuse pour l'œuvre que nous poursuivons ensemble depuis 13 ans.

Notre siècle se vante de ses immenses progrès dans les sciences, les arts et l'industrie; et tout en faisant une large part à l'exagération de l'enthousiasme provoquée par les expositions universelles, il faut lui rendre cette justice qu'il a fait, dans beaucoup de branches, des choses merveilleuses, et que nos ancêtres auraient jugées impossibles aux forces humaines. Comment a-t-on réussi ? par l'association.

Comment ces innombrables réseaux de chemin de fer qui nous transportent aux extrémités de la France en moins de temps qu'il n'en fallait, il y a cinquante ans, pour parvenir au chef-lieu du département; comment ces longues voies souterraines qui mettent en communication directe deux peuples séparés par de hautes montagnes ; comment ces cables électriques qui nous apportent en quelques heures les nouvelles des points les plus reculés du globe: comment, dis-je, ces gigantesques travaux ont-ils pu se réaliser? Par l'association.

Les individus et les nations même ont mis leurs capitaux en commun; et un homme de génie, corroboré de toutes les forces matérielles de ses associés, a produit ce que nous voyons. Seul il eût peut-être conçu des plans et fait de belles théories condamnées à ne jamais sortir de son cerveau ou des cartons de son bureau; et la famille humaine n'eût en rien bénéficié de ses talents: il eût passé comme un splendide météore qui brille et étonne un instant sans rien produire ou vivifier sur son passage.

Ce qui est vrai, Messieurs, dans l'ordre matériel est plus vrai encore dans les régions plus élevées de l'ordre intellectuel et moral, dans l'ordre de la science quelqu'en soit l'objet.

Qui, au moyen-âge, a sauvé la science et tous les matériaux de l'histoire? Ce sont ces grandes et puissantes associations d'hommes, libres de tout soin, de tout souci matériel, dégagés des sollicitudes innombrables de la famille: ce sont les moines des grands ordres religieux répandus sur le sol de l'Europe, et principalement sur cette belle et féconde terre de France.

Isolés, ces hommes de génie, ces travailleurs infatigables, auraient sans doute projeté une vive et éblouissante lumière sur quelques points de la science; mais ils auraient forcément laissé tout le reste dans les plus épaisses ténèbres. Dieu ne l'a pas voulu; il a réuni et groupé comme en un lumineux faisceau ces puissantes intelligences qui nous ont laissé d'immortels ouvrages, touchant à tous les points de la science

Digitized by Google

divine et humaine, et comme dans une intuition prophétique devinant les plus merveilleuses découvertes modernes.

Depuis quand l'histoire générale, et plus encore les histoires particulières, ont elles cessé d'être des compilations, plus ou moins informes, de faits ne reposant que sur l'autorité d'écrivains se copiant les uns les autres; pour se placer sur le terrain si riche et si solide des documents originaux, des vrais monuments fixés au sol du pays ou enfouis dans les profondeurs des archives? Depuis la création des sociétés savantes, c'est-à-dire, depuis que des hommes énergiques, bien convaincus qu'un peuple ne vit pas seulement de pain, et que l'histoire vraie de son passé est une grande et utile leçon pour son présent, se sont dit: travaillons de concert, fouillons ensemble le terrain, rendons à la lumière ces masses de matériaux enfouis sous le sol; et que les richesses de chacun soient la propriété de tous, comme le trésor social sera le trésor de chacun.

Vous me blâmeriez, Messieurs, si je venais faire devant vous le panégyrique de notre société. Cependant il faut rendre hommage à la vérité. Nous avons fait beaucoup, ainsi en a jugé le Congrès de St-Jean-de-Maurienne, en couvrant de ses applaudissements les plus sympathiques le rapport de notre président sur nos travaux jusqu'à ce jour. Dans les trois volumes dont se composera bientôt la série de nos mémoires, nous avons décrit nos riches objets d'art et nos précieux monuments anciens, églises et tombeaux, vrais trésors d'archéologie. Nous avons déblayé quelque peu déjà de terrain de l'histoire du pays, en faisant justice d'un bon nombre d'erreurs qui avaient acquis droit de cité à force d'être répétées par les auteurs.

La série de nos documents forme aujourd'hui, avec la livraison qui va vous être distribuée, un riche volume de 712 pages, dont je n'ai pas à vous signaler l'importance. Mon regretté prédécesseur et moi, nous l'avons fait dans la préface de cette publication que j'ai pu, trop lentement hélas! au gré de mes désirs et de votre légitime impatience, mener à bonne fin. Les cartons de nos archives renferment une collection de documents originaux ou de copies authentiques du plus haut intérêt, et qui fourniront la matière de deux nouveaux volumes. Nous les publierons aussitôt que la caisse de la société pourra le permettre.

Oui, nous sommes riches, Messieurs, bien riches déjà; mais devenons plus riches encore. Amassons, amassons toujours,

Digitized by Google

devenons mille fois millionnaires si nous le pouvons. A l'œuvre avec un nouveau zèle et promptement. Ne laissons pas passer, sans aucun profit pour eux, entre les mains des étrangers, les monuments de l'histoire de notre pays. Faisons comme le riche avare, veillons d'un œil jaloux sur nos trésors; mais mieux avisés que lui mettons les en pleine lumière, pour en faire jouir tout le monde.

Comment avons-nous réalisé tout cela; par l'association. Nous n'avons pas tous écrit des mémoires ou fourni des documents au trésor commun; mais tous nous avons aidé de nos encouragements et de nos cotisations ceux qui ont plus activement travaillé; et ainsi nous avons mis entre toutes les mains des travaux que la fortune personnelle des auteurs semblait devoir condamner à ne voir jamais le jour.

L'association est surtout le plus puissant préservatif contre les défaillances individuelles.

Vous l'avez expérimenté comme moi, Messieurs, les recherches dans les archives ne sont pas ordinairement des parties de plaisir. Il faut remuer, visiter scrupuleusement une à une, et souvent la loupe à la main, des centaines et des milliers de pièces, jaunies par le temps et trop souvent dégradées par l'humidité: et lorsque les mains noires de poussière, les yeux fatigués par une contention de plusieurs heures, nous levons la tête pour contempler notre travail, nous n'avons pour tout encouragement que cette désolante pensée: je n'ai rien trouvé qui mérite une petite note. Et nous sommes tentés de rejeter avec dépit ces monceaux de papiers au fond de l'armoire d'où nous les avions tirés. Mais un souvenir nous donne force, courage et persévérance: je ne suis pas seul. Cent de mes collègues font comme moi et depuis plus longtemps peut-être; pourquoi ne serai-je pas aussi constant et aussi tenace qu'eux: ensemble nous trouverons le bienheureux filon, objet de notre commune convoitise. Moi aussi, n'importe à quel prix, je veux apporter ma pierre à l'édifice et ma mise de fonds au capital de la société. Ne nous lassons jamais, cherchons tous ensemble; surtout rétablissons plus fréquentes encore qu'aux premières années de notre existence, nos relations avec le bureau de la société.

A vous, chers collègues dispersés dans chaque commune de notre pays, de nous envoyer tout ce que vous pourrez recueillir dans vos archives paroissiales et communales. Elles vous seront ouvertes de bonne grâce; nous sommes connus aujourd'hui, et personne ne croit plus que nous avons pour but secret de faire

Digitized by Google

revivre les droits et les coutumes d'un temps dont nous sommes séparés par plusieurs siècles.

Mais, Messieurs, évitons de suivre un fâcheux errement pratiqué autrefois et qui a fait fermer devant nous beaucoup de trésors; c'est le pillage des archives sous prétexte de prendre des notes plus à son aise. Laissons intacts ces précieux dépôts, laissons les à leurs propriétaires; mais mieux classés, numérotés, analysés afin qu'ils puissent en connaitre tout le prix, et nous les aurons préservés de la ruine aussi bien qu'en les enfouissant dans les archives publiques. Rendons exactement tout ce qui nous aura été communiqué, prenons copie de ce qu'il y a de plus important; et bientôt nous n'aurons plus à aller à la recherche des documents de notre histoire, on viendra à nous pour nous demander d'en examiner la valeur.

Si je vous demande, Messieurs, de communiquer vos découvertes au Bureau, il est juste que je vous dise aussi que votre secrétaire n'aura pas de plus grande jouissance que de mettre à votre disposition tout ce que les archives de la société pourront avoir de titres relatifs aux sujets que vous auriez entrepris de traiter. Là est la solide garantie du succès de notre œuvre. Nos relations plus suivies nous tiendront tous en haleine, préviendront nos découragements, et nous seront un gage assuré de l'exactitude et de la vérité de nos assertions. Et faut-il ajouter une pensée aussi féconde et surtout bien plus douce. En nos temps troublés, où les opinions sont si opposées et par conséquent les contacts plus difficiles; où les hommes sont si divisés et hélas! les partis nombreux et en hostilité ouverte: nous, Messieurs, nous avons un terrain où nous reposer tous ensemble dans la paix, l'union et la concorde des idées et des cœurs. Ici point de diversité d'opinions et de vues, nous n'avons qu'un seul parti, un seul but, faire mieux connaître notre pays. Vivons toujours plus unis sur ce sol privilégié, faisons généreusement part de nos découvertes et que ces mots de la sagesse: *Quam sine fictione didisci, sine invidia communico*, soient notre devise; et, je vous le promets, une nouvelle ère de prospérité se lèvera pour notre chère Société.

Puisque M. le Président semble vouloir me réserver aujourd'hui le monopole de la parole, permettez-moi, Messieurs, de vous dire quelques mots encore sur le Congrès des sociétés savantes de la Savoie, tenu à St-Jean-de-Maurienne le 12 et le 13 août dernier.

Digitized by Google

Cette nouvelle forme d'association a été fondée à Chambéry le 11 février 1878, par l'Académie de Savoie, et M. l'avocat Descotes, secrétaire du Congrès, en précise ainsi le but:

« Réunir dans un foyer commun ces activités diverses, relier par la chaîne de l'association ces troupes indépendantes les unes des autres, augmenter leur force en formant un même faisceau, faire, en un mot, de ces cohortes éparses une légion se rassemblant par intervalles, apportant au rendez-vous la moisson de chacune, les plans et les aspirations de toutes, c'était, certes, une idée saine, féconde, patriotique, destinée à encourager par l'émulation et à fortifier par la confraternité intellectuelle l'entreprise créée par les goûts personnels ou par l'amour du pays natal; c'était donner l'essor au libre échange des communications et des productions de l'esprit; c'était contribuer à répandre à tous les degrés autour de nous la lumière dont nous n'avons point à redouter la diffusion dans les couches inférieures; car qu'est-ce que la science sinon le perpétuel aveu de notre impuissance, en même temps que la perpétuelle affirmation de notre grandeur, sinon la démonstration constante de l'existence et de la nécessité d'un moteur à tous ces ressorts, dont l'esprit humain peut décrire les effets, sans pouvoir en sonder la mystérieuse et impénétrable nature. »

Notre société a été représentée à ce premier Congrès par six de ses membres. Dès le matin la ville de St-Jean-de-Maurienne se mettait en fête; la municipalité avait mis gracieusement les salons de l'hôtel de ville à la disposition du Congrès, et les avait fait décorer de magnifiques tableaux des hommes illustres de la Maurienne, et sur la place s'élevait un superbe arc de triomphe.

A neuf heures, la société d'Archéologie de Maurienne allait recevoir à la gare les membres du Congrès et les conduisait au lieu des séances. Après un chaleureux discours d'ouverture fait par M. le docteur Mottard, Président de la société de Maurienne, la séance du matin a été employée à la formation du Bureau, composé d'un Président, de deux Vice-Présidents, du Secrétaire général et de deux secrétaires adjoints; à la fixation d'Annecy pour le futur Congrès de 1879, et à l'élection de M. Revon, conservateur du Musée d'Annecy, comme secrétaire général de ce Congrès.

A deux heures le grave Aréopage rentrait en séance, et écoutait avec une attention et un intérêt bien légitimes, M. Vulliermet faisant la description de quelques uns des précieux objets de son splendide et si riche musée (dont soit

Digitized by Google

dit en passant il a bien voulu nous faire les honneurs avec une grâce et une amabilité des plus charmantes), sous le titre trop modeste, peut-être, de *notes sur les temps préhistoriques en Maurienne*. Ensuite M. Laymond, dans deux mémoires qui témoignent de longues, patientes et scrupuleuses recherches, a répondu avec une grande supériorité de vue à ces deux questions qui intéressent au plus haut degré la Maurienne : *Est-il possible de déterminer quels peuples habitaient la Maurienne avant la conquête romaine et de fixer les limites de leurs territoires? Et quelle a été l'influence des invasions sur les races de la Maurienne.*

M. l'Architecte Fivel, dans un savant mémoire, mais comportant trop de développements pour pouvoir être entièrement lu dans une réunion de ce genre, a établi à son tour, du moins croyons-nous que telle a dû être sa conclusion, que l'*Ocellum de César* devait se trouver en Maurienne.

A cinq heures la séance fut levée pour permettre aux membres du Congrès de visiter les monuments et les établissements de la Ville. Mes collègues et moi nous avons surtout été émerveillés des travaux de dessin dans tous les genres, exécutés par les élèves des Frères des écoles chrétiennes; et nous nous sommes demandés s'il était possible d'obtenir de plus beaux succès, même dans les écoles chargées exclusivement de cette spécialité. Un élève, dont je regrette vivement d'avoir oublié le nom, a su reproduire dans de très belles proportions et avec une ressemblance parfaite, une photographie carte de visite. Je ne suis pas compétent pour juger du mérite de ces œuvres, mais habilement dirigées les dispositions de ce jeune homme pourraient en faire le successeur du peintre que la Maurienne a perdu il y a quelque temps. — Une exposition d'un autre genre, mais aussi intéressante, se trouvait à l'établissement des sœurs de St-Joseph ; broderies, travaux de fantaisie, magnifiques couvertures au crochet, etc. etc. que sais-je, rien n'y manquait ; mais vous pensez bien, Messieurs, que je dois me borner à vous dire que j'ai trouvé cette exposition admirable, ne me sachant aucune des connaissances nécessaires pour juger du mérite de ces objets d'art, ni du temps et de la patience qu'ils demandent.

A six heures et demie du soir, une séance qui ne manquait pas de charme non plus, réunissait les membres du Congrès à la cour du Petit-Séminaire; elle avait été indiquée dans le programme sous le nom très gai et fort apétissant de *Banquet*. On a beau être savant, et vouloir planer bien haut dans les

Digitized by Google

régions intellectuelles, il faut descendre de temps à autre et se résigner à faire comme le commun des mortels. Un morceau de bon pain, *accompagné de quelque chose avec,* et le tout arrosé d'un excellent vin du cru, aide puissamment la science et fait le plus grand bien aux savants. Rien ne restait à désirer dans l'exécution de cette importante partie du programme, et les organisateurs ont été à l'unanimité et solennellement proclamés de grands artistes. Bien convaincu que nos secrétaires généraux traiteront à fond cette partie dans leur compte-rendu, je ne m'y arrête pas davantage sinon pour vous dire, Messieurs, qu'il y a une grande satisfaction à se voir réunis entre personnes honorables, sans préoccupation politique sous l'inspiration de la plus franche cordialité, dans ces charmantes agapes fraternelles, terminant dignement une laborieuse journée consacrée à la science et à son pays,

Le mardi, 13, à neuf heures du matin, le Congrès rentrait en séance pour entendre M. Florimond Truchet faire l'intéressante liste chronologique des franchises encore inédites accordées à la Maurienne ; et nous donner les plus délicieux et curieux détails sur un mystère représenté à Lanslevillard à la fin du XVe siècle, intitulé: *la Dioclétiane*, ainsi que de nombreux extraits de quelques mystères de la passion. Les représentants des sociétés savantes ont ensuite donné le résumé de leurs travaux ; et l'un de nos collègues a, dans une note fort applaudie, engagé les membres de chaque société, les membres ecclésiastiques principalement, à faire des monographies de leurs églises et de leurs paroisses, dont il est sinon facile, au moins toujours possible, de trouver les matériaux dans les registres paroissiaux, les archives civiles et ecclésiastiques, et encore dans les maisons privées qui avoisinent l'église, où bien des pièces utiles à l'histoire sont allées se cacher lors de la tempête révolutionnaire.

Souffrez, Messieurs, qu'à mon tour et en passant, j'appelle votre attention sur cette idée dont une application générale nous conduira certainement à de précieuses découvertes et à de féconds résultats.

A deux heures du soir le Congrès a tenu une séance publique, et la grande salle fut aussitôt remplie par une foule d'amateurs. M. le docteur Mottard a tout d'abord vivement intéressé son auditoire en nous donnant une belle série de notes biographiques sur les personnages les plus éminents que la Maurienne a produits; ensuite M. Truchet a analysé, pour les personnes qui n'avaient pas été admises à la séance du

Digitized by Google

matin, ses deux intéressants mémoires. Enfin M. le docteur Jules Carret a traité un sujet bien important en géographie, *de la distribution géographique des antipodes*. De magnifiques cartes permettaient de suivre facilement la dissertation d'ailleurs traitée avec une rare netteté et une grande précision.

M. le Président a ensuite déclaré le Congrès terminé. Nous n'avons pas pu prendre part aux brillantes fêtes du soir que la vieille cité Mauriannaise réservait aux savants; mais nous garderons un précieux souvenir de sa cordiale hospitalité.

Et maintenant, Messieurs, nous aurons à notre tour le Congrès dans l'antique métropole des Alpes grecques, préparons-nous à le bien recevoir, sinon avec tout l'éclat extérieur des autres villes, du moins avec une riche collection de mémoires et de documents. Relisons notre programme, et dès demain, choisissons celui des articles qui nous conviendra, et à l'œuvre sans relâche. Les matériaux ne nous manquent pas, mais il faut les obliger à sortir de leurs cachettes. Ayons quelque chose à présenter au Congrès d'Annecy, mais amassons un trésor pour le futur Congrès de Moûtiers.

Pendant l'année qui vient de s'écouler l'Académie a tenu dix séances mensuelles. Quoique généralement peu nombreuses, ces réunions n'ont pas été dépourvues de tout intérêt. Dans chacune, après avoir fait la part due aux affaires, et réglé ce qui intéressait la société au point de vue de la conservation et de la visite de ses monuments, de ses musées et de sa bibliothèque, le temps a été employé à faire des communications importantes, dont quelques unes ont été publiées, et à la lecture de quelques anciens documents dont on voulait bien enrichir notre section des manuscrits.

En conformité de l'article 6 de nos statuts, dans la séance du 22 janvier, nous avons procédé au renouvellement du Bureau en la personne du Président; M. le chanoine Alliaudi a été maintenu dans ses fonctions pour une période de quatre ans. Le Bureau ayant été chargé par une décision antérieure, et implicitement par l'article X du règlement, de remplir les fonctions du comité de rédaction, nous n'avons pas eu à nous en préoccuper cette année.

L'année dernière j'avais la triste mission de vous faire une longue énumération de nos chers collègues frappés par la mort. Elle a voulu cette année faire oublier sa cruauté des deux années précédantes en laissant nos rangs intacts.

L'Académie a ouvert, depuis la séance générale du 9 août 1877, son sein à quatre nouveaux membres. Ce sont :

Digitized by Google

M. le Marquis Costa de Beauregard et M. le chanoine Lombard, en qualité de membres effectifs; M. Albert Duplan, juge au Tribunal de Bonneville, et M. Lubawski, gentilhomme russe, en qualité de membres correspondants.

Nos relations de confraternité et d'échange de publications, dont vous avez la liste à la fin de la 4e livraison du 3e volume des Mémoires, se sont étendues cette année à la Société d'études scientifiques de Lyon.

Nos finances pour l'exercice clos le 31 décembre 1877, se présentent dans un état plus satisfaisant que nous pouvions l'espérer. En voici le résumé :

1° Recettes.

1. Boni de l'exercice 1876.	894 40
2. Cotisations perçues	577 40
3. Affranchissement de cotisations	577 40
4. Subsides de l'Etat et du département . .	600 00
5. Intérêts de capitaux.	140 00
6. Vente de livraisons	34 50
7. Recettes pour les visites des musées . .	20 00
Total	2,756 30

2° Dépenses.

1. Publications	782 50
2. Remboursement d'obligations	200 00
3. Location des salles du Musée	242 00
4. Acquisition d'armoires et transport du musée	512 50
5. Acquisitions pour le musée et la bibliothèque	240 95
6. Frais de bureau, de procès et de voyages.	141 45
7. Fouilles à Aime et réparations du Monument. . . , ...	428 30
Total	2,547 70

Nous avons donc un excédant de recette de 208 fr. 60. Ce résultat serait merveilleux si nous avions pu faire le placement des 490 fr. perçus pour affranchissement de cotisations. La situation vraie pour le dernier exercice se résume donc ainsi :

Digitized by Google

nous n'avons pas laissé de dettes, mais nous avons absorbé 281 fr. 40 de capital.

Le budget de 1878 a été arrêté avec un déficit de 1,351 fr. 40. Sur laquelle somme il y a celle de 1,200 fr. de dépenses extraordinaires à faire à l'église de St-Martin d'Aime pour vitrines et fouilles. Nous ne ferons que ce qu'il sera possible d'exécuter sans contracter de grosses dettes. Cependant, Messieurs, il y a des dépenses non prévues, et selon mon apréciation, très urgentes. Sous peu nous aurons à faire des vitrines pour notre bibliothèque et toutes les parties du musée. Nous avons besoin de conserver ce qui nous coute cher et que l'on ne trouve pour l'ordinaire qu'une seule fois ; et sans vouloir jeter le moindre blâme sur qui ce soit, les indiscrétions de quelques visiteurs sont possibles, et il est presque impossible aux conservateurs des musées de faire observer exactement les rigueurs du règlement.

Depuis notre assemblée de 1877 les musées et la bibliothèque ont reçu de nombreux dons : en voici l'énumération.

1° Manuscrits.

Un manuscrit sur parchemin donné par M. Crud.

53 titres sur parchemin donnés par M. l'abbé Tremey.

Un parchemin donné par M. Chedal, instituteur.

Un manuscrit donné par M. Poncet, curé de St-Jean.

233 manuscrits parchemins concernant la Tarentaise donnés par M. le Marquis Costa de Beauregard.

2° Livres.

Une collection de livres donnés par M. Poncet.

Une autre collection donnée par M. Tremey.

Une collection de divers ouvrages donnés par M. Miédan, curé de Queige.

3° Médailles et objets divers.

Une clef de voute de Ste-Marie, des dendrites et une amonite de Pralognan, données par MM. Miédan, agent-voyer et Tremey.

Des médailles et des tableaux donnés par Mme Mulet, née Million.

Des monnaies de diverses nations, collectionnées en Crimée, et données par M. le Baron Erasme du Tour d'Héry.

Digitized by Google

Deux poids anciens et diverses monnaies, don de M. Jacques Allemoz.

15 pièces de monnaies données par M. le vicaire-général Miédan.

Un bracelet de bronze trouvé à Champ-Béranger, don de M. le docteur Laissus.

21 médailles données par M. Griotteray.

30 pièces de monnaies diverses, don de M. le Baron Duverger de St-Thomas.

Je suis obligé, Messieurs, d'omettre pour ne pas être démesurément long dans cette énumération, une multitude d'autres dons, inscrits dans nos catalogues avec le nom des donateurs, à qui l'Académie vote les plus vifs remercîments.

Notre musée d'Aime, nouvellement installé au chœur de l'église de St-Martin, s'est enrichi, ce printemps, d'une inscription que M. Emile Brunet a bien voulu arracher du mur de sa maison pour nous la donner, ainsi que de nombreux fragments d'inscriptions donnés par notre Président d'honneur, M. l'avocat Bérard, et d'autres encore acquis pour le compte de l'Académie.

Je ne m'étais pas trompé l'année dernière en vous disant qu'une installation plus convenable nous amènerait des richesses; j'espère aujourd'hui que ce n'est qu'un heureux début. Nous ne pouvons pas beaucoup acheter, nous tendons la main et l'on nous donnera toujours jusqu'à ce que nous soyons trop riches.

Publications. Depuis la dernière séance générale nous avons publié la 5e livraison du 3e volume de la série des mémoires. Elle contient l'intéressant travail de M. le docteur Laissus sur les eaux thermales de Bonneval; un mémoire de M. l'abbé Fleury, sur Thomas de Sur, administrateur de l'église de Genève, puis archevêque de Tarentaise; une communication de M. Durandard, concernant la première découverte des anciens tombeaux de Bellecombe; le règlement du Congrès des sociétés savantes de la Savoie; et enfin, le bulletin des Assemblées générales de l'Académie en 1875 et 1877.

Je vous laissais espérer que je pourrais terminer la publication de l'Inventaire des titres essentiels de l'ancien Archevêché de Tarentaise dans le courant de l'année; mes efforts, aidés d'une louable diligence de la part de notre imprimeur, ont été couronnés de succès; et l'importance livraison qui vous sera distribuée tout à l'heure termine ce beau et précieux premier volume de la série des *Documents*.

Digitized by Google

Plusieurs de nos collègues ont des travaux à peu près complets sur le métier, qu'ils me permettent de les prier d'y mettre la dernière main et de nous les adresser aussitôt que possible pour terminer le 3e volume de la série des mémoires dès le commencement de l'année.

Je vous disais que nous avons une belle collection de documents; les fonctions qui me sont confiées par l'article VII du règlement, me font un devoir de m'occuper plus spécialement de la publication de cette série. Son importance n'échappe à personne; pour faire des mémoires sérieux et inattaquables, au point de vue historique, il faut avoir les pièces originales. C'est là une sorte de matière première que la société doit, ce me semble, vous préparer et vous fournir avant tout. Je vous promets donc, Messieurs, de consacrer tous les moments dont je pourrai disposer à classer nos manuscrits selon leur ordre d'importance pour l'objet qui nous occupe; et je demanderai à l'Académie de m'autoriser à publier le second volume. J'oserai donc encore prier mes chers collègues qui possèdent des titres dans leurs archives particulières, de vouloir bien les communiquer ou envoyer des copies, afin qu'ils prennent la place qui leur est due dans ce classement général. Et comme par le passé je me ferai une rigoureuse obligation de mentionner la personne qui aura bien voulu faire la communication; car si la modestie est une vertu, le bon exemple qui stimule le zèle est un mérite non moins grand.

Lorsque au XIIIe siècle la France chrétienne élevait jusqu'aux nues les innombrables flèches de ses merveilleuses basiliques, chacun ne pouvait pas apporter un chef-d'œuvre de sculpture ou de ciselure; mais chacun apportait une pierre ou s'attelait fièrement au traîneau qui la transportait de la carrière. Beaucoup de ces infatigables travailleurs sont allés dans un monde meilleur recevoir une récompense chèrement achetée, sans avoir eu la satisfaction de contempler le miracle produit par leur dévouement et leurs sueurs. Il en sera ainsi de nous, Messieurs; nous amassons péniblement et laborieusement les matériaux de l'édifice; nous en traçons hardiment le plan, nous en jetons les profondes et solides bâses, nous en élevons les premières et importantes assises. Nos neveux auront la gloire de poser le couronnement; nous, nous aurons mieux encore, nous aurons le mérite d'avoir conçu et créé le monument.

M. Avet, Vice-président de l'Académie, a ensuite donné lecture de quelques-uns des plus intéressants fragments de son

Digitized by Google

Histoire de la Savoie, à laquelle il travaille avec une ardeur toute juvénile.

M. Savarin a donné la suite d'une étude sur l'origine tarine du général Humbert. Il résulte des pièces dont il a donné lecture que la paroisse de Montvalezan-sur-Bellentre aurait vu naitre l'aïeul de l'illustre soldat, qui après avoir servi glorieusement la France est allé mourir à la Nouvelle-Orléans en 1819. Cette étude presque complète aujourd'hui pourra paraître dans une de nos prochaines livraisons.

M. Garin, curé de Bozel, est en voie de faire pour cette paroisse ce qu'il a fait autrefois pour Salins. La monographie que l'auteur nous prépare, sous le titre de *Chronique religieuse de Bozel*, sera digne de la précédente par les nombreuses citations des actes originaux des archives de Bozel, et un emploi très judicieux des traditions et des légendes locales. *La modeste gerbe de Salins*, ainsi que l'auteur appelle son premier travail, menace heureusement de se transformer en une belle moisson.

Monseigneur Turinaz a clos la séance par une substantielle analyse des résultats de ses travaux sur Pierre de Tarentaise, devenu Pape sous le nom d'Innocent V. D'après les communications de Sa Grandeur, le grand nombre des auteurs anciens qui ont parlé de ce pape lui donnent la Tarentaise pour patrie, et beaucoup le font naitre à Moûtiers même. Les titres de la Val d'Aoste pour revendiquer ce grand homme comme sien ne sont ni sérieux, ni suffisants. L'Académie fait les vœux les plus ardents pour que Monseigneur puisse mener promptement à bonne fin ce beau travail qui nous fera connaitre d'une manière sûre la patrie, le vrai nom, la vie et les écrits de cette illustration de la Tarentaise.

ALLIAUDI,
Président.

V. MIÉDAN-GROS,
Secrétaire.

Digitized by Google

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 SEPTEMBRE 1880.

L'Académie de La Val d'Isère a tenu son Assemblée générale annuelle, dans la salle de ses séances, le 7 septembre 1880, à 9 neuf du matin.

Etaient présents : Sa Grandeur Mgr Turinaz et M. Victor Frèrejean, présidents d'honneur ; MM. Alliaudi, président, Borrel, secrétaire, Capuçon, secrétaire-adjoint qui siégeaient au bureau.

MM. Collomb, Durandard, Du Verger de St-Thomas, Eynard, Fleury, Jorioz, Lombard, Luppoz, Miédan-Gros, chanoine, Péronnier, Pont, le R. P. Ephrem, prieur de Tamié et le R. P. Benoît.

A l'ouverture de la Séance, le Président a prononcé l'allocution suivante :

Messieurs,

Les communications que je veux vous faire, avant de donner la parole à M. le Secrétaire pour son compte-rendu, quelques unes du moins pourraient bien être superflues pour les membres résidents qui assistent à nos séances ordinaires, mais elles me paraissent absolument nécessaires pour les autres ; tous vous allez, pendant quelques instants, m'écouter avec cette bienveillance à laquelle je suis si accoutumé.

Je vais commencer par vous donner lecture du rapport que j'ai fait dernièrement au Congrès de Chambéry. Tout aussi bien peut-il être considéré comme un rapport fait pour notre Assemblée générale, qui ne s'est pas tenue depuis deux ans.

Les Congrès savoisiens ont été créés pour entretenir l'union et l'émulation entre toutes les Sociétés scientifiques et littéraires des deux départements de la Savoie. Un des points principaux

Digitized by Google

du règlement porte que chaque Société présentera au Congrès un compte-rendu de ses travaux, de sa situation et des faits marquants survenus dans l'intervalle des sessions.

L'Académie de La Val d'Isère n'ayant pas été représentée à Annecy en 1879, mon rapport de cette année, a dû comprendre le temps écoulé depuis la tenue du premier Congrès à St-Jean-de-Maurienne, en 1878. Le voici :

Messieurs, lorsque vous écoutiez avec tant de bienveillance le premier rapport que je vous fis sur l'état et les travaux de notre jeune Société de La Val d'Isère, vous avez pu entrevoir un prochain et presque inévitable arrêt dans ce développement de vitalité auquel vous prodiguiez vos sympathiques applaudissements.

Nous avions fait au-dessus de nos forces et entrepris au delà de nos ressources : nous avons dû nous recueillir et nous préparer à de nouveaux efforts : 1879 a été pour nous une année pénible.

Privés de secours sur lesquels une habitude de douze ans semblait nous avoir donné le droit de compter, nous avons été réduits à la dure impossibilité de ne rien publier et à une grande difficulté de suffire aux autres charges que nous nous sommes imposées.

Toutefois, nous avons pu, grâce à un nouvel appel aux hommes de bonne volonté, n'abandonner aucune de nos œuvres ; et, bien que le succès soit resté un peu au-dessous de nos espérances, nous croyons être à même de traverser la crise sans avaries et d'attendre avec patience des jours meilleurs.

Une livraison de six feuilles d'impression vient de paraître. Elle contient plusieurs notes d'un de nos illustres collègues, M. Fleury, vicaire général de Genève, sur les rapports des anciens diocèses de Tarentaise et de Genève ; la monographie d'une agrafe trouvée dans un tombeau de Saint-Marcel et un mémoire sur le Monument historique d'Aime par M. l'architecte Borrel ; un travail remarquable d'un autre collègue, M. Gustave Vallier, sur la numismatique mérovingienne de la Tarentaise ; quelques notes de M. Durandard sur la famille Fine de Salins ; et enfin deux pièces officielles, avec l'état du personnel de la Société.

Nos séances ont été tenues régulièrement. Deux seulement ont été nulles, faute du nombre requis des membres présents : l'une en 1879, l'autre en 1880.

Digitized by Google

Outre les matières traitées dans la livraison qui vient de paraître, et les articles d'administration intérieure, divers autres sujets scientifiques ont intéressé les pacifiques discussions de nos séances.

On y a fait diverses lectures concernant : la cure du Bourg-Saint-Maurice, la commune et l'établissement de Brides, la paroisse de Laval, la pierre armoriée qui git au bas du roc Puppim, l'inscription romaine d'une pierre provenant de l'ancienne église du Bourg, le coutumier du Chapitre de l'ancienne métropole de Tarentaise, la crypte de la Cathédrale, les richesses minérales de nos Alpes, les moyens d'accroître le nombre des visiteurs de nos montagnes, etc.

L'Académie de La Val d'Isère ne pouvait rester étrangère à une question vitale pour nos contrées. Profondément émue de la présentation à la Chambre des députés d'une proposition qui menaçait l'existence même des diocèses de Maurienne et de Tarentaise, ses membres, réunis en grand nombre dans l'assemblée du 11 mars 1879, votaient unanimement une adresse au gouvernement. Ils y résumaient avec lucidité les raisons du maintien de nos circonscriptions ecclésiastiques, raisons qui en avaient amené la restauration en 1825, vingt-quatre ans seulement après leur suppression par le Concordat.

Notre Société s'est aussi plusieurs fois occupée des Congrès savoisiens. En 1879, elle eut l'honneur de présenter, au Comité chargé de préparer la deuxième de vos assises scientifiques, quelques modications au règlement si rapidement improvisé en février 1878.

Nos propositions ne furent pas intégralement insérées au programme du Congrès d'Annecy, mais elles furent toutes soumises à sa votation : l'honorable assemblée en adopta une partie et rejeta l'autre. La réflexion et la force des choses feront sans doute revenir sur ce dernier vote qui n'avait pu être assez mûri. Si l'on veut assurer la durée d'une institution qui a eu d'aussi heureux commencements, il faudra bien faire sa part à chacune de nos sociétés, et ne pas abandonner le choix des sièges successifs de nos réunions aux hasards d'un scrutin sans cesse renouvelé.

Dans le cours de ces deux années, l'Académie de La Val d'Isère a voté l'admission de 21 membres savoir :

6 Effectifs ;
13 Correspondants,
2 Honoraires.

Digitized by Google

Vous voyez, Messieurs, par ce rapide exposé, que, si nous n'avons pas fait de grandes choses, nous ne sommes pas cependant restés oisifs. Nos modestes travaux se sont continués avec une persistance qui finira sans doute par triompher des difficultés.

Au surplus, nous comptons que bientôt vous verrez de près quelques uns des fruits de nos premiers labeurs. Vous en jugerez par vous-mêmes ; et nous serons heureux de nous aider de vos sages conseils.

Après cela, Messieurs, il me reste peu à dire pour vous renseigner complètement sur ce qui peut vous intéresser dans l'état actuel de notre Société.

Les détails de sa situation financière vous sont connus par la circulaire du 20 janvier dernier.

Le tableau inséré dans la livraison des Mémoires qui vient de se distribuer vous fait connaître notre personnel, qui s'élève en ce moment au nombre total de 115 membres.

Si ces cent quinze associés versaient régulièrement la cotisation règlementaire de 10 francs par an, l'Académie pourrait, sans autre secours, faire honneur à ses charges, alimenter son musée, augmenter sa bibliothèque et donner plus de régularité à ses publications. — Mais, vous le savez, le règlement n'impose la cotisation qu'aux Membres effectifs et aux Correspondants. Or, parmi ceux-ci, 27 se sont libérés ; plusieurs sont dispensés, et... le dirai-je ? quelques uns se dispensent.

En définitive, on ne peut compter sur l'encaissement de plus de 40 à 50 cotisations. C'est vous dire qu'avec un subside de 200 fr. alloué par le Conseil général, les droits d'entrée aux musées et une rente fixe de 140 francs, l'actif de notre budget peut s'élever à environ 800 fr. Quand on a prélévé sur cette somme : 200 fr. pour location et impôts : 110 francs pour frais de bureau, imprimés et correspondances ; 100 fr. d'abonnements, à peu près autant pour entretien du Prieuré, sans parler des dépenses extraordinaires, qui y ont été à peu près ordinaires jusqu'à présent ; 300 francs pour amortissement de notre emprunt de 1875, qui ne sera consommé qu'en 1886 :

Digitized by Google

Vous comprenez, Messieurs, que jusqu'à cette dernière date, il ne faudra pas trop exiger de nous en fait de publications.

Nous aurons probablement quelque chose à ajouter à ces dépenses dans notre budget de l'an prochain. Vous avez déjà appris sans doute que le Congrès savoisien de 1881 se tiendra à Moûtiers.

C'est pour nous un honneur et aussi une charge. Je compte sur vous tous, Messieurs, pour correspondre dignement à l'un et à l'autre.

Nous nous ferons plus que jamais un devoir de l'assiduité aux réunions ordinaires de l'Académie pendant le courant de cette année, où l'on s'occupera souvent de la préparation de ces grandes assises du Congrès; et chacun selon son pouvoir concourra aux préparatifs de cette solennité scientifique.

Nous accueillerons gracieusement comme des amis nos collègues de toutes les Sociétés savoisiennes, et leur faciliterons l'accès et la connaissance de tout ce qui pourra les intéresser dans le pays.

Nous assisterons tous aux réunions du Congrès, et bon nombre y apporteront le tribut de quelque note ou de quelque mémoire. Ni les vieux papiers ne manquent dans nos archives publiques et privées, ni les anciennes traditions dans nos villages, ni les richesses de la nature dans nos montagnes. Empressons-nous d'en montrer quelques échantillons aux amateurs qui se rendront ici.

Après la lecture de cette allocution, le Président donne la parole au Secrétaire, qui adresse à l'assemblée se rapport suivant :

Monseigneur, Messieurs,

La plupart des institutions qui se proposent de concourir au bonheur de l'humanité, prennent ordinairement naissance dans la bonté du cœur, dans les ressources du génie ou dans les richesses de l'imagination. Puis, vivifiées par le souffle puissant de l'enthousiasme, elles s'élèvent rapidement comme de jeunes plantes, s'épanouissent et étalent aux regards émerveillés leurs fleurs multicolores. Alors il s'opère un temps d'arrêt : elles semblent se recueillir et nous commander la patience, jusqu'à ce qu'enfin elles nous permettent de recueillir leurs fruits tant désirés.

Digitized by Google

Telle est l'histoire de notre jeune société : (car on est jeune à 15 ans). Née de le généreuse initiative de quelques hommes embrasés de l'amour de leur pays, elle n'a pas tardé à prendre un développement relativement considérable. Des hommes de talent *et de bonne volonté* se sont tout-à-coup sentis épris de l'amour de l'archéologie et de l'histoire. La plume à la main, ils ont compulsé les manuscrits, recherché les vieux parchemins, fouillé les archives, creusé le sol dans l'espérance de trouver un tombeau, une inscription, ou un vase antique. Bientôt les gémissements de la presse annonçaient l'enfantement des premiers monuments de notre histoire nationale.

A cette activité dévouante; à cette ardeur toute juvénile a succédé un repos relatif, un recueillement plein de calme que des prophètes de malheur auraient pu prendre pour un symtôme de mort. C'est la période que nous traversons. L'indifférence des uns, le découragement des autres, le manque de résolution du plus grand nombre ont produit cette accalmie qui semble nous retenir loin du but tant désiré, qui est de faire connaître le passé de notre pays. Cette crise ne saurait être de longue durée : nous en sortirons victorieux.

Notre Société est née essentiellement viable et elle se meut au milieu de tous les éléments de vitalité. Que nous faut-il, en effet, pour prospérer ?

Il nous faut d'abord un terrain sur lequel puisse s'exercer notre activité. Or, Messieurs, ce terrain il est tout prêt et d'une grande fécondité. Un pays qui porte gravées sur le marbre les traces de la domination romaine mérite l'attention de l'archéologue. Un pays qui peut présenter au touriste les sites les plus pittoresques, à l'industriel des marbres précieux, des gisements argentifères et carbonifères, au botaniste une flore des plus variées, mérite d'attirer les regards du naturaliste. Un pays dont les rochers laissent échapper de leurs flancs des eaux thermales aux propriétés curatives, ne saurait rester en dehors des investigations de la science médicale. Un pays qui a fourni des papes au Siège de Pierre, des saints à l'Eglise, des conseillers aux rois, des savants à la science, des généreux à l'armée, des religieux à tous les ordres, des missionnaires à toutes les contrées ne saurait rester sans histoire. Cette histoire il l'aura, grâce aux matériaux que vous recueillez avec patience.

Pour prospérer il nous faut en second lieu de l'argent. Pour faire la guerre, on l'a dit, il faut de l'argent, de l'argent, et encore de l'argent. Or, la guerre à l'ignorence n'échappe point à cette dure condition. Les anciens disaient que la nature à

Digitized by Google

horreur du vide ; et nos modernes éditeurs éprouvent la même horreur que la nature, quand il s'agit du vide d'une caisse ou d'un coffre-fort: pas d'argent pas de livres, pas d'impression. Ce vide de notre caisse nous a empêchés de rien publier en 1879 ; il nous a de plus privés de l'allocation que nous recevions annuellement du gouvernement. Le Gouvernement a motivé son refus sur ce que nous n'avions rien publié ; mais nous n'avions rien publié précisément parce que nos ressources ne nous l'avaient pas permis. Le défaut de publication était donc une raison qui eût dû militer en notre faveur. Nous espérons l'année prochaine sortir de ce cercle vicieux. — Nous espérons aussi que les hommes de bonne volonté se grouperont plus nombreux autour de nous, et que la régularité de leurs cotisations accordera à nos travailleurs la vraie liberté de la presse ; liberté en vertu de laquelle ils pourront aborder l'imprimeur avec assurance, et lui présenter des manuscrits qui ne moisiront plus des années dans les cartons. L'argent que vous confierez à notre trésorier dans cette intention ne sera pas seulement capitalisé au 5 ou au 6 0|0, prix maximum au dire des économistes, mais il vous rapportera annuellement quelques jolis fascicules contenant l'histoire de la patrie. Pour un financier, c'est peut-être peu ; pour un patriote, j'ose assurer que c'est un prix très rénumérateur.

Mais il ne suffit pas d'avoir un terrain exploitable et des ressources pour l'exploiter ; il faut de plus mettre la main à l'œuvre. Et ici, Messieurs, permettez-moi de vous prémunir contre une certaine timidité naturelle, contre un excès de modestie qui nous empêche de rien entreprendre parce que nous nous défions trop de nos forces. N'oublions donc pas que l'homme ne naît pas savant, mais qu'il le devient. On a dit que pour être instruit, il faut lire ; pour être plus instruit il faut étudier, et pour être très instruit, il faut enseigner. *Si vis esse doctus lege ; si vis esse doctior, stude ; Si vis esse doctissimus, doce.* Je dirai de même : si vous voulez devenir historien ou archéologue, lisez les ouvrages qui traitent de ces matières ; si vous voulez être meilleur historien, étudiez ces mêmes ouvrages ; si vous voulez être très fort historien, écrivez l'histoire.

Il n'est pas nécessaires que nous soyons tous de grands savants, mais il est nécessaire que nous soyons tous amis de la science. — Il est dit dans nos divines Ecritures que dans la maison du Père céleste, il y a plusieurs demeures ; de même dans le temple de la science il y a des places variées. S'il y en

Digitized by Google

a une somptueuse pour le Pascal qui a pesé l'air, et fixé définitivement l'invention du baromètre, il y en a aussi une plus humble pour le Pascal qui a inventé la modeste brouette. — Si nous ne sommes pas de la taille de St-Réal, si nous ne pouvons comme lui écrire l'histoire d'un peuple, traçons le précis historique de notre commune, faisons le monographie de l'antique sanctuaire qui est devenu notre église paroissiale, ou bien faisons la biographie du seigneur auquel nos ancêtres payaient des redevances. — Si nous ne pouvons nous livrer aux réflexions profondes de l'immortel auteur des Considérations sur la France, contentons-nous d'observer les mœurs, les coutumes, les usages de notre canton, prenons-en bonne note : la postérité nous gardera une éternelle reconnaissance. En agissant ainsi nous aurons fait beaucoup sans nous en douter. Il nous sera bien permis après cela de dédaigner ceux qui paraîtraient mépriser nos modestes travaux. Parce que leur petitesse ne leur permet pas de s'élever à la hauteur de notre dévouement et de notre bonne volonté, ils essaieront peut-être de se servir contre nous de l'arme du ridicule. Mais ils oublient que c'est une arme redoutable et à deux tranchants qui blesse souvent le maladroit qui veut l'employer. Contentons-nous de les renvoyer à notre immortel falculiste, qui les a à jamais stigmatisés dans l'apologue du *renard et des raisins*. Pour nous, poursuivons notre route lentement, et nous arriverons infailliblement.

Et maintenant, Mesieurs, laissez-moi vous dire deux mots seulement de l'état de nos œuvres.

Notre musée d'Aime a été doté des vitrines destinées à protéger les richesses archéologiques dont nous leur confierons la garde. Ces richesses s'accroissent de jour en jour. Dernièrement encore, M. le docteur Laissus nous offrait gracieusement deux paniers d'ossements provenant d'anciens tombeaux découverts à St-Jean de Belleville. Aux vitrines, nous allons ajouter des armoires vitrées destinées à recevoir le mobilier. Nous nous proposons de faire de ce côté tout ce que nous pourrons, dans l'espérance de satisfaire les membres du Congrès qui nous feront l'honneur de nous visiter l'année prochaine.

Notre musée de Moûtiers continue également à recevoir quelques généreuses offrandes de la part des amis de l'archéologie. Je signalerai en particulier une nouvelle collection de monnaies et de médailles données par M. Michel Chevalier.

Dans les rayons de notre bibliothèque prennent place les nombreuses publications des sociétés savantes avec lesquelles nous sommes en relations. Vous y verrez figurer aussi plusieurs

Digitized by Google

écrits de nos collègues, dont ils ont fait hommage à l'Académie. Je vous signalerai en particulier un remarquable travail de M. le docteur Camille Laissus traitant des propriétés curatives des eaux de Brides combinées avec celles de Salins dans le traitement des maladies des femmes. Cet important ouvrage, où l'Auteur met l'élégance du style au service de sa science d'observation, fera apprécier de plus en plus notre pays au point de vue de ses richesses naturelles.

Je ne m'arrêterai pas à vous parler de nos travaux : M. le Président vient de vous les énumérer dans le rapport spécial que vous venez d'entendre, et dont il a donné lecture au congrès de Chambéry.

Un mot encore du personnel de notre Société. Pendant les deux ans qui viennent de s'écouler, la mort a fait dans nos rangs 13 victimes.

Ce sont MM : Greyfié de Bellecombe,
Miédan-Gros, vicaire-général,
Avet, conservateur honoraire des hypothèques,
Léger, curé d'Aigueblanche,
Alliod, greffier comptable,
Charvaz, avocat,
Combet, curé de St-Sigismond,
Maigre, docteur-médecin,
Mérel, ancien curé,
Bincaz, conseiller à la cour d'appel de Chambéry,
Blanc-Gonnet, curé de Moûtiers,
Desforges, ancien receveur particulier,
Gardier, ancien curé.

Dans cette liste nécrologique figurent trois noms qui méritent une part spéciale de nos légitimes regrets : ce sont MM. Greyfié et Miédan Gros, membres fondateurs de l'Académie de La Val d'Isère, et M. Avet, qui en a été longtemps le vice-président très actif : il tenait encore la plume à la main quand la mort est venue le frapper. Espérons que tous ces chers défunts n'auront renoncé aux tâtonnements de la science que pour s'appuier sur l'Eternelle Vérité : espérons que pour eux les pénibles investigations qui se poursuivent au milieu du doute et des hypothèses, auront fait place aux claires visions de la réalité.

Votre bureau a été sensiblement modifié pendant cette année. M. l'architecte Borrel a succédé au regretté M. Avet en

Digitized by Google

qualité de vice-président. Malgré des instances réitérées M. Miédan-Gros, secrétaire perpétuel et M. Luppoz, trésorier, ont persisté à se démettre de leurs fonctions, tout en promettant de rester dévoués à notre œuvre. M. Miédan a eu pour successeur celui qui a l'honneur de vous adresser la parole, et M. Luppoz a été remplacé par M. Dupraz, banquier. La pensée de confier notre petite caisse à un banquier est à mon avis excellente : nous pouvons espérer ainsi que chaque fois que nous la toucherons elle rendra un son métallique. Peut-être n'avez-vous pas été aussi heureux dans le choix de votre secrétaire. Confier la rédaction de rapports traitant d'archéologie ou de numismatique à quelqu'un qui vit au milieu des Auteurs purement classiques, paraît une imprudence. Si cependant vous avez cru qu'il n'était pas nécessaire de donner à M. Miédan un remplaçant, mais qu'il suffisait de lui donner un successeur qui n'aurait pour tout bagage scientifique que sa bonne volonté, je vous remercie de l'honneur que vous avez bien voulu me faire. Je m'efforcerai de ne m'en rendre pas trop indigne.

21 nouveaux membres sont venus combler les vides que la mort a faits dans nos rangs. Parmi eux, il y a 6 membres effectifs, 13 membres correspondants, et 2 membres honoraires.

Les membres effectifs sont :

MM. Brachet, rentier à Albertville ;
Ducrest, docteur-médecin ;
Dupraz, banquier ;
Fleury, vicaire-général de Genève ;
Guillot, curé de St-Marcel ;
Borrel, professeur.

Les Membres correspondants sont :

MM. Ancenay, ancien magistrat ;
Ancenay fils, avocat à Albertville ;
Badarelli, sculpteur ;
Bernard, inspecteur des postes ;
Clochet, curé de St-François à Genève ;
Désaire, vicaire à St-Ambroise à Paris ;
Etiévent (André), négociant à Châlon-sur-Saône ;
Etiévent-Barral, rentier à Châlon-sur-Saône ;
Favre, curé de Villette ;
Guiguet, chanoine curé de la Cathédrale ;

Digitized by Google

Moris, aumônier des Sœurs à St-Sigismond;
Revet, curé de Pralognan ;
Villiod, commis-greffier.

Les membres honoraires sont:

MM. Vallier, numismate à Grenoble ;
Mottard, docteur-médecin à St-Jean-de-Maurienne.

Vous m'autorisez, Messieurs, je n'en doute pas, à souhaiter la bienvenue en votre nom à tous ces nouveaux collègues. Parmi eux, il en est deux qui ont un droit spécial à votre sympatique eccueil. Ce sont MM. Fleury et Vallier.

M. Fleury, que l'Académie de Savoie, aux applaudissements du congrès de Chambéry, vient de proclamer lauréat pour son *Histoire de Genève*, ne vient pas seulement à nous avec l'éclat d'un nom connu dans le monde savant ; il nous apporte de plus un concours actif et dévoué. Notre récente livraison contient des notes précieuses qu'il nous a communiquées sur les rapports du diocèse de Tarentaise avec celui de Genève.

M. Vallier, numismate distingué, qui a parcouru l'Europe à la recherche des rares pièces de monnaie qui pourraient être nouvelles pour lui, nous a fait présent à titre de joyeux avènement d'un travail du plus haut intérêt pour nous. Vous pourrez aussi en prendre connaissance dans notre dernière livraison. Il y établit que des pièces de monnaie que les savants ne savaient classer, ou qu'ils classaient mal, appartiennent à l'époque mérovingienne et qu'elles ont été frappées en Tarentaise. M. Vallier vient de passer plusieurs jours au milieu de nous. Il nous a offert ses services pour mettre en ordre notre médailler. Nous avons accepté ses offres avec empressement ; et j'ai la satisfaction de vous annoncer que toutes nos pièces ont été reconnues par lui : il nous a indiqué sous quel règne et à quelle date chacune avait été frappée. Il nous reste maintenant à les caser dans l'ordre chronologique. Ce travail de spécialiste, que lui seul pouvait entreprendre, mérite à M. Vallier nos plus chaleureux remerciements.

Je termine, Messieurs, ce simple compte-rendu. Sans doute il n'est pas à la hauteur de vos légitimes exigences : vous avez fait cent fois plus que je n'ai dit. Vous voudrez bien cependant l'accueillir avec indulgence : ce sera pour moi un précieux encouragement.

Digitized by Google

Ce rapport est suivi de la lecture d'un mémoire très intéressant, par M. Fleury, vicaire-général de Genève, sur les commencements de la révolution en Tarentaise.

M. le chanoine Pont fait ensuite part de ses études sur les glaciers du Saut.

Mgr Turinaz clôt la séance de la manière la plus intéressante, par les détails qu'il nous donne sur la vie de notre illustre compatriote, Pierre de Tarentaise, devenu pape sous le nom d'Innocent V.

Président, ALLIAUDI.

Secrétaire perpétuel. JOSEPH-EMILE BORREL,

Digitized by Google

MÉMOIRE

Présenté et lu dans la réunion générale de l'Académie de La Val d'Isère, du 7 septembre 1880, par M. le chanoine Fleury, vicaire général de Genève, membre effectif de la Société.

Monseigneur et Messieurs,

Je suis heureux de me rencontrer parmi vous un jour de séance de votre Académie. Je saisis avec *bonheur* cette circonstance, pour vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait, en me nommant membre effectif de l'Académie de La Val d'Isère.

Quoique mes travaux n'eûssent pas convergé vers l'*histoire* de votre diocèse, j'ai naturellement été entraîné à étudier quelques uns de vos archevêques, qui avaient débuté par le siège de Genève. J'ai écrit quelques pages de leur vie; voilà sans doute ce qui vous a déterminés à m'admettre dans vos rangs. J'avais eu aussi la bonne chance de rencontrer, parmi les livres rares de la bibliothèque de Genève, un Missel précieux sorti de votre antique métropole.

J'en ai rendu compte dans un Mémoire que vous avez daigné publier dans vos Archives. C'est ainsi que s'étaient établis des liens, que vous avez voulu rendre plus intimes. Encore une fois, je vous en remercie. Que vous

Digitized by Google

dirai-je aujourd'hui ? Si mes loisirs, n'eûssent pas été absorbés par la préparation du troisième volume de l'*Histoire de l'Eglise de Genève*, qu'on imprime en ce moment, j'aurais pu traiter un point spécial ayant trait à la Tarentaise, mais ayant rencontré sur la terre d'exil à côté de Mgr Paget, évêque de Genève, Mgr Joseph de Montfalcon du Cengle, et à côté de nos prêtres émigrés ceux de la Tarentaise, participant à l'hospitalité généreusement offerte par le roi à ceux qu'il appelait *ses meilleurs sujets*, je choisis cette matière, qui, je l'espère pourra vous intéresser. Nous avons d'ailleurs tous une dette de reconnaissance à payer vis-à-vis de ce pays, qui a si bien accueilli en 1793 les prêtres de la Savoie. — Que ces pages soient l'expression de notre gratitude. Je jetterai ensuite un coup d'œil rapide sur vos missions.

Votre diocèse, Messieurs, était alors gouverné par Mgr de Montfalcon du Cengle, né, à Saint-Offenge, au dessus d'Aix, le 12 février 1732. Il avait été aumônier de S. M. le roi de Sardaigne, et préfet de la Superga : ce qui montre la considération, dont il jouissait à la Cour. Choisi pour remplacer Mgr Gaspard Auguste Laurent de Ste-Agnès, il fut sacré à Turin, par Mgr Costa d'Arignano, le 14 mai 1785.

Au moment où les troupes françaises s'emparèrent de la Savoie, le 22 septembre 1792, Mgr Paget évêque de Genève franchit les Alpes par le St-Bernard et se retira à Turin. Il était mal noté aux yeux de la France, à cause de son mandement contre la *Constitution civile du Clergé* et sa protestation contre l'intrus Royer, élu évêque constitutionnel du département de l'Ain. Mgr de Montfalcon

Digitized by Google

n'avait pas les mêmes raisons de crainte; il resta encore deux mois en Tarentaise. Comme Mgr Conseil, évêque de Chambéry, il crut devoir adopter quelques ménagements vis-à-vis des Révolutionnaires.

Le 15 novembre 1792, il adressa à l'assemblée nationale des Allobroges une lettre, que S. Em. le Cardinal Billiet juge en ces termes.

« Cette lettre de Mgr l'archevêque est courte et ne l'est pas encore assez. »

Mais l'arrivée des commissaires de la Convention, chargés de mettre à exécution en Savoie les décrets de l'Assemblée nationale, le détermina à rejoindre à Turin, Mgr Paget, son collègue. Quelques jours après son départ, la proclamation, appelant tous les prêtres au serment, fut affichée. Elle condamnait à la déportation tous ceux qui refuseraient de le prêter, leur donnant 15 jours, pour évacuer le territoire et prendre leurs passeports.

Presque tous nos prêtres du diocèse de Saint-François s'émigrèrent courageusement, préférant l'exil et la pauvreté au déshonneur. Il en partit six cent trente-deux pour le Piémont et un très grand nombre se retirèrent en Suisse, dans le Vallais, le canton de Fribourg, à Lausanne et même à Genève.

Il en fut de même des prêtres de la Tarentaise, qui gagnèrent la vallée d'Aoste, Turin et Novarre. Vous pouvez, Messieurs, juger du petit nombre des jureurs puisque 124 Curés, chapelains ou vicaires de ce pays figurent sur la liste des déportés ou émigrés dressée par les ordres du gouvernement en 1795. — En voici les noms :

Digitized by Google

PRÊTRES DÉPORTÉS DU DIOCÈSE DE TARENTAISE

Abondance Claude Humbert, chanoine de Moûtiers ;
Bal Pierre Joseph, curé de Moûtiers;
Bal, curé de la Gurraz;
Baptendier Claude, curé d'Hauteluce;
Barrier Antoine, curé de Tessens ;
Bastard Charles, vicaire d'Hautecourt;
Bérard Jean-François, prêtre à Aime ;
Blais, émigré, chanoine de Moûtiers ;
Blanc Laurent, capucin de Moûtiers;
Bochet, curé de Pralognan ;
Bonnefoi Jean, prêtre instit. à Moûtiers;
Bonnet Claude, prêtre de Landry ;
Borne Joseph-Antoine, curé de St-Thomas des Esserts;
Bourgeois Jean-Baptiste, chapelain de Bourg-Saint-Maurice;
Bouvier Michel, curé de Pussy ;
Bragot Benoit, vicaire des Avanchers ;
Brun Pierre, curé de St-Laurent de la Côte;
Brunet Jean-Baptiste, prêtre de Villette;
Brunet J.-Joseph, curé de Hauteville-Gondon ;
Brunod Martin, prêtre de Montvalaisan sur Scez ;
Cordier Mathieu, curé de Montvalaisan sur Bellentre;
Chappelle, vicaire de Villargerel;
Charrière Aimé, prêtre de Moûtiers ;
Chavoutier François, prêtre de Montagny ;
Chavoutier J. Joseph, vicaire de Champagny ;

Digitized by Google

Chevalier Jean-Joseph, curé de St-Thomas-de-Cœur;
Clerc Joseph, vicaire de Fesson sur Salin ;
Cotte-Rèche, chapelain de Scez ;
Cressend François Amédée, prêtre d'Aime ;
Crey Pierre-André, prêtre d'Aime ;
Déglise, curé de La Bâtie ;
Dimier, chanoine de Moûtiers ;
Duchosal Jean, curé de Ste-Foi ;
Duclos, curé de Bonneval ;
Ducret Pierre, prêtre de Conflans;
Ducrey, prêtre de Moûtiers ;
Dumaney Claude, prêtre de Moûtiers ;
Dumoulin, curé de Venthon;
Duverger, chanoine de Moûtiers ;
Empereur Balthasard, chanoine de Moûtiers ;
Empereur Claude, prêtre de Moûtiers ;
Empereur, curé des Brevières ;
Empereur Jacques-Maurice, prêtre de Pesey;
Empereur Joseph-Marie, prêtre de Moûtiers ;
Etienne Louis, prêtre d'Aime ;
Excoffier Claude, prêtre de Moûtiers ;
Facemaz Joseph-Marie, prêtre de St-Maurice;
Favre Jean-Louis prêtre, de Montgirod ;
Favre Alexis, prêtre de Pesey ;
Favre Jean-Marie, prêtre de Moûtiers ;
Gentil Joseph-Marie, curé de Rognex ;
Gentil Jacques-André, curé de Granier;
Gentil Jean-Jacques, prêtre de Macôt ;
Girard Maxime, prêtre de La Perrière ;
Girard Claude, chanoine de Moûtiers ;

Digitized by Google

Golliet, vicaire de Macôt;
Gombert Guérin-Joseph, curé des Chapelles;
Gontheret Joseph, prêtre de Granier ;
Glatigny Jean-Baptiste, prêtre de Doucy ;
Grognet Pierre, prêtre des Allues;
Grosset Victor Amédée, curé de Macôt;
Guigue Jean-Baptiste, prêtre de Moûtiers;
Guiguet Joseph, curé d'Haute-Luce;
Guméry Jacques, prêtre des Allues;
Guméry Vincent, prêtre de Cevins ;
Humbert François, prêtre de Pesey;
Imbert François dominicain de Villarbeaufort;
Jacquemard Michel, curé du Bois ;
Jacquemoud Henri, vicaire à La Côte d'Aime ;
Jay Michel, curé de Cevins ;
Joly François, chanoine de Moûtiers;
Jorioz Grégoire, curé de La Côte d'Aime ;
Loyet Sigismond, vicaire de Notre-Dame du Pré ;
Luiset Michel, chanoine de Moûtiers;
Luppoz Joseph-Marie, vicaire de Haute-Ville-Gondon;
Maistre André-Marie, doyen de Moûtiers ;
Martin Joseph-Marie, chapelain de Bourg-St-Maurice;
Michel Gaspard, curé d'Aigueblanche ;
Michel Jean-Baptiste, curé de Fessons sous-Briançon;
Morard Claude, prêtre de Notre-Dame du Pré ;
Mugnier Alexis, curé des Avanchers;
Muraz Charles, prêtre de Macôt ;
Noir Jean, prêtre de Moûtiers ;
Pachod, prêtre de Moûtiers;
Patissier Etienne, curé des Allues;

Digitized by Google

Perrier Pierre, chanoine de Moûtiers ;
Péronnier Gaspard, curé de Salin ;
Piffet Urbain, prêtre de Longefoy ;
Piffet Claude, prieur de Scèz;
Placiardet Joseph, curé de Celliers ;
Possoz, clerc tonsuré de Montvalezan sur Scèz ;
Ract Urbain, prêtre de Conflans ;
Ract Jean-Pierre, curé de Césarches;
Ract Benoit, curé du Planay;
Raffort Germain, vicaire de Salin ;
Ramus Jean-Baptiste, curé de Briançon ;
Rapin François, curé de St-Oyen ;
Rapin Jean Joseph, curé de St-Eusèbe de Cœur ;
Renaud Joseph, vicaire de St-J. de Belleville ;
Rey Marc Antoine, curé de Montgirod ;
Rey Jean Pierre, vicaire de Conflans ;
Rey Philibert, prêtre de Moûtiers;
Reydet, prêtre de Moûtiers;
Reymond Jean François, curé de Bozel;
Reymond Pierre François, vicaire de Montagny ;
Reymond Pierre, prêtre de Hauteluce;
Reymondat Philibert, curé de St-Bon ;
Rosset Claude François, chanoine de Moûtiers ;
Roux Jean Pierre, curé d'Haute-Cour ;
Ruffier Maurice, curé de Haute-Luce;
Ruffier Noël, vicaire d'Aime;
Rullier Pierre, vicaire de Bellentre ;
Rullier Joseph, curé de Bellentre ;
Silvoz Claude Humbert, prêtre de St-Thomas de Cœur ;
Souquet, prêtre de Doucy ;

Digitized by Google

Ulliel Jean-Martin, vicaire de Bozel;
Valaz Joseph, prêtre de Bourg St-Maurice;
Verninet Joseph, prêtre de Moûtiers;
Vianey, professeur à Moûtiers;
Vibert Joseph, prêtre de Beaufort.

Il y eut cependant quelques prêtres qui crurent pouvoir prêter le serment, en y mettant des restrictions que la loi ne voulut pas reconnaître. Il y en eut même, au sein du chapitre de St-Pierre, tels furent: Pierre Ruffier, chantre, Antoine Bouchage, théologal, Jean Claude Girard, Pierre Perrier, Joseph Joly. Notons, en passant, qu'après la mort de Mgr l'archevêque, ils recoururent aux Seigneurs doyen, chanoines et Chapitre de la Métropole pour être relevés de la suspense à *divinis*, afin de prendre part à l'élection du successeur de Mgr Montfalcon: ce qui leur fut refusé, comme indignes de figurer aux assemblées capitulaires, et, n'ayant manifesté par aucun acte public le repentir de leur faute.

Il y eut encore quelques malheureux qui se laissèrent entraîner; mais ils ne reconnurent jamais l'évêque intrus, ni ses vicaires généraux; et par une rétractation, en date 23 octobre 1796, ils méritèrent d'être réintégrés dans l'Eglise:

Tels furent MM. Portier curé de Verrens, Favre curé de Chevron, Revet chapelain de l'Hôpital et Rd Miège ex-chanoine de la Métropole.

Je ne connais que trois apostats de votre pays, qui se soient oubliés jusqu'à plier devant les exigences du farouche Albitte, en lui livrant leurs lettres de prêtrise,

Digitized by Google

et aient abjuré le caractère de leur ordination. Ce sont les citoyens Applagnat Jean Antoine, de Beaufort. Vionnet Jean Baptiste, d'Hautecour, Charvet Marie de Conflans. Leurs noms ont été affichés par les ordres du redouté commissaire dans toutes les communes du département avec celui des autres apostats de la Savoie.

Vous me demanderez sans doute, Messieurs, comment purent vivre tous nos exilés, sur la terre étrangère. La Providence ne les abandonna pas. Ils y trouvèrent des âmes généreuses que les accueillirent comme des frères et leur ménagèrent un abri et une modeste subsistance. C'était tout ce qu'ils demandaient; et ils bénirent mille fois Dieu de leur avoir préparé une retraite aussi hospitalière. Nous en pouvons juger, Messieurs, par une lettre de M. le chanoine Montréal, qui avait suivi, en qualité de secrétaire, Mgr Paget, son oncle.

Turin était devenu la résidence de Mgr l'archevêque Joseph Montfalcon du Cengle, de Mgr Paget, évêque de Genève, de Mgr Valperga, évêque de Nice, et de leurs vicaires généraux, MM. Maistre, doyen de la métropole de Moûtiers, Besson chanoine de la cathédrale de Genève, de la Palme, vicaire général de Chambéry, Goibet, official et vicaire général de la partie du diocèse de Belley, soumise à la Savoie. Tous ces personnages, désirant avoir une unité d'action administrative dans ces temps difficiles, prièrent Mgr de Montfalcon de les réunir chez lui en conférences; ce qui eut lieu au mois de Juin 1793. Les questions à l'ordre du jour étaient le serment, le schisme et l'intrusion. Elles fixèrent l'attention de nosseigneurs les évêques, qui prirent des

Digitized by Google

résolutions pratiques et fixèrent la ligne de conduite qu'ils auraient à suivre. Vous pouvez juger, Messieurs, de l'importance des trois premières conférences par l'énoncé des questions qui y furent traitées.

Elles sont exposées dans les *Mémoires* de M. de la Palme, qui, en qualité de secrétaire, en a dressé la liste dans le procès-verbal des séances. Dans la première conférence, on discuta les points suivants.

1. Distinction des prêtres jureurs schismatiques non intrus et schismatiques intrus.

2. Comparaison du serment de la *Liberté* et de l'*Egalité* avec le premier serment, exigé en premier lieu du clergé de France.

3. Motifs d'assimiler les *jureurs* de France et de Savoie.

4° Motifs d'en juger différemment.

5° Motifs de condamner le dit serment, considéré en soi et relativement à la proclamation.

6. La prestation de ce serment rend-elle formellement hérétiques ou schismatiques ceux que l'ont prêté?

7. Distinction du serment pur et simple ou avec restriction.

8. Motifs de rejeter les restrictions.

9. Motifs d'y avoir égard.

10. Comment doit s'établir le fait, l'orthodoxie, et l'énonciation suffisante des restrictions. — Des schismatiques non intrus.

11. Ce qui constitue le schisme.

12. Inconvénients d'appliquer la même peine, à tous les cas de communication *in divinis*, ou de la resreindre aux communications avec l'évêque intrus.

Digitized by Google

13. Spécification de certains cas particuliers de communications *in divinis* propres à diriger dans l'applications des peines portées contre les schismatiques.

14. Ce qui constitue l'intrus en général.

15. Cas d'une intrusion non schismatique.

16. Dans les conjonctures actuelles, tous les intrus sont schismatiques ou le deviennent bientôt.

17. Ce qu'on entend aujourd'hui par le schismatique intrus, ou définition de ce genre de délit.

SECONDE CONFÉRENCE.

1. Rédaction d'une lettre au Pape, pour le consulter sur divers objets, relatifs à la conduite à tenir dans les circonstances actuelles.

2. L'Evêque intrus simplement dénoncé au Pape, afin qu'il le juge lui-même.

3. Serment civique considéré avant la Proclamation. Pourquoi l'on en a parlé.

4. Jureurs en conséquence de la Proclamation.

5. Sermentaires coupables de communication *in divinis* avec le faux évêque et les autres invaseurs des bénéfices à charge d'âmes : motifs de cet énoncé.

6. Ordres conférés par le faux évêque.

7. Invaseurs de titres à charge d'âmes ; soit qu'ils aient ou n'aient pas de titre que leur soit propre.

8. Désertion ou démission irrégulière du titre propre joint au serment et à l'intrusion.

9. Apostats de la profession religieuse.

10. Mariage des religieux ou sous diacres.

Digitized by Google

11. Propagandistes de diverse nature. Ecclésiastiques girovagues.

12. Propagandistes persécuteurs.

13. Auteurs ou coopérateurs de la pollution des églises.

14. Divorces.

15. Cohabitation par suite de mariages nuls.

16. Que penser des mariages contractés sans la présence du propre curé. ?

TROISIÈME CONFÉRENCE.

1. Jugement des clercs prévaricateurs.

2. Nécessité d'éloigner au moins pour un temps du saint ministère tous les sermentaires quelconques.

3. Observations particulières sur le fait et le droit des restrictions.

Ce seul apperçu, Messieurs, vous montre l'importance de ces conférences et l'étendue du savoir théologique des membres de ces mémorables conférences.

Cette troisième conférence devait encore être suivie de deux autres réunions, lorsque eut lieu le départ de Mgr l'archevêque de Tarentaise, qui fut rappelé dans son diocèse, au moment ou les troupes royales, ayant repris les passages du Mont-Cenis et du Petit-St-Bernard, pénétrèrent jusque dans la Haute-Savoie et occupèrent la Tarentaise jusqu'à Conflans.

Croyant à la durée des premiers succès obtenus par les Piémontais, Mgr l'archevêque de Tarentaise, s'apprêtait à faire rentrer les prêtres émigrés. M. Martinet, son vicaire-général, s'était déjà adressé par une lettre du 6 septembre à M. de la Palme, pour lui demander

Digitized by Google

quelques missionnaires du diocèse de Chambéry, comme éclaireurs. Ils durent malheureusement rebrousser chemin, car les événements prenaient une tournure fâcheuse. Kellerman, commandant en chef de l'armée des Alpes, reprenait l'offensive. Ses troupes chassèrent les Piémontais. On s'attendait à voir apparaître les Français d'un moment à l'autre. Y eut-il chez Mgr l'archevêque quelque regret un peu vif sur le passé, ou une suite de commotions violentes, en apprenant l'approche des troupes? Nous ne saurions le dire, mais tout nous porte à le croire ; car tout à coup on annonça la mort imprévue de Mgr de Montfalcon, qui expira le 20 septembre 1793, à l'âge de 61 ans, 7 mois et 8 jours. Il avait siégé huit ans, quatre mois et six jours. Ses amis eurent à peine le temps de lui rendre les honneurs funèbres. Le jour où il fut déposé dans le caveau réservé aux Archevêques, les éclaireurs Français arrivèrent à Moûtiers, aussitôt après la cérémonie. Les membres du Chapitre prirent la fuite et il n'y eut personne pour rédiger l'acte mortuaire de ce prélat. Nous l'avons vainement cherché à la Chancellerie de l'Evêché, dans les registres de la paroisse, à la Mairie et au Greffe même ; nulle part nous n'avons pu le rencontrer ;

Nous savons toutefois qu'immédiatement après la mort de Mgr de Montfalcon M. le doyen Maistre fut élu vicaire-général capitulaire *sede vacante ;* ce dont il s'empressa d'informer la cour de Rome. A cette occasion le cardinal de Zelada lui écrivit la lettre suivante, qui est une preuve de la considération, dont ce dignitaire jouissait auprès du Souverain Pontife.

Digitized by Google

« S'il a été bien douloureux pour moi d'apprendre, Monsieur, par votre lettre du seize courant la triste nouvelle de la mort de Mgr l'archevêque de Tarentaise, il a été d'une douce consolation de savoir que vous avez été élu Vicaire-général, honneur qu'on devait bien accorder à vos vertus et à votre mérite et dont l'attachement aux vrais principes et au saint Siège fait votre plus lumineux éloge. D'après la charge qu'on vous a si dignement confiée, il est de la plus grande nécessité que vous partagiez les mêmes pouvoirs qui ont été accordés au défunt archevêque. C'est pour cela qu'ayant représenté à Sa Sainteté ce que vous m'avez écrit à cet égard, le Saint-Père m'a ordonné de vous répondre qu'il vous accorde bien volontiers toutes les facultés, accordées aux Archevêques et Evêques de France par son Bref du 19 mars 1792 et qui furent étendues par le même Saint-Père et accordées à Mgr l'archevêque de Tarentaise. »

Cette lettre est datée, de Rome, le 26 octobre 1793.

M. Maistre était à Turin avec M. de la Palme, lorsqu'il reçut ces pouvoirs. Après la chûte de Robespierre, le Comité de Salut public, publia un décret, dit de la Liberté des Cultes. Les uns et les autres crurent voir poindre des jours meilleurs, et dans cet espoir, ils s'occupèrent d'une réorganisation de leur diocèse respectif et du départ d'un certain nombre de prêtres, missionnaires. Hélas! ce fut une illusion, car bientôt les clubs s'agitèrent et montrèrent qu'ils étaient bien, éloignés de vouloir inaugurer le règne de la Liberté. Il y eut au contraire une recrudescence de haine contre les ministres de la Religion, au moment même où le Vicaire général, chargé,

Digitized by Google

en la vacance du siège, de l'administration, augurant une ére meilleure, écrivit à plusieurs prêtres la lettre suivante :

« Les rigueurs de la Persécution qui affligent l'Eglise de Tarentaise et qui vous mettaient dans l'impossiblité de remplir vos saintes fonctions, commencent à se ralentir en partie. Nous avons cru devoir céder au désir, que vous nous avez manifesté de rentrer dans le diocèse, pour y travailler au salut des âmes, qui vous rappellent. C'est pourquoi nous vous envoyons spécialement pour exercer le saint ministère dans toute l'étendue de notre juridiction, avec les pouvoirs et à forme des instructions que nous vous avons communiquées. Nous prions le Seigneur qu'il vous soutienne dans cette pénible carrière et vous délivre des embûches de ses ennemis, qui sont les vôtres. »

Les quatre premiers missionnaires, qui partirent de Turin revêtus de ce mandat, furent MM. Antoine Martinet, professeur de théologie, Michel Jacquemard, curé de la paroisse du Bois, Maxime Girard, vicaire de Saint-Jean de la Perrière et Joseph Goliet, vicaire de Mâcot. Ils se mirent en route le 27 novembre 1794.

Bientôt ils trouvèrent des émules, qui désireux de partager leurs dangers et leurs travaux, sollicitèrent le périlleux honneur de se rendre utiles au salut des âmes.

M. Maistre crut devoir se rendre à leur pieuse demande. Il y eut alors toute une escouade de prêtres du diocèse de Tarentaise, qui s'engageant par des chemins montagneux rentrèrent secrètement dans leurs paroisses.

Voici leurs noms :

Jean-Pierre Roux, curé d'Hautecour.

Digitized by Google

Jean-François Bérard, curé de Palud.

Jean-Joseph Chevalier, curé de Saint-Thomas de Cœur.

Joseph-Marie Martiny, curé de Queige.

Charvin, curé de la Sausse.

Jean-Jacques Gentil, curé de Saint-Paul.

Maurice Ruffier, curé d'Hauteluce.

Dubois, vicaire de Pallud.

Ces huit hardis missionnaires quittèrent Turin le 23 mars 1796.

Il y en eût encore d'autres qui les suivirent un peu plus tard. Tels furent MM. Ract Urbain régent de Conflans, Gaymard, directeur du Séminaire. (Leur départ eut lieu, le 30 juin 1796).

Bonnet Claude, vicaire de Landry.

Rullier Joseph, curé du Villard.

Guméry Vincent, vicaire de Cevins.

Carrel, curé de La Val.

Rey Marc Antoine, curé de Tignes.

Jorioz Grégoire, curé de la Côte-sur-Aime.

Gonteret Joseph, curé de Granier.

Leurs lettres furent signées le 23 octobre 1796, et ils partirent munis des pouvoirs accordés aux autres missionnaires et des instructions du vicaire-général.

Il y eut même quelques ecclésiastiques, qui dévancèrent l'autorisation de M. Maistre et partirent, contre son agrément.

Ce furent MM. Borel, vicaire de St-Martin de Belle-ville.

Humbert François, Chapelain de Notre-Dame de Pesay.

Velat, chanoine de la métropole.

Digitized by Google

Abondance Claude Humbert, chanoine de la métropole.
Duclos, curé de Bonneval.
Gentil Jean Jacques, vicaire de Mâcot.

Ne voulant cependant pas priver des secours spirituels les populations, M. Maistre les autorisa à entendre les confessions, restreignant toutefois leur juridiction et en limitant le nombre des cas réservés, dont ils pourraient absoudre. Pour que ces missionnaires rentrés dans le diocèse de Tarentaise ne fûssent pas livrés à eux-mêmes, M. Maistre jugea à propos de leur donner un chef et il institua, à cette fin, comme supérieur de la Mission, M. le professeur de théologie Rd Antoine Martinet, en lui donnant pour adjoint Rd Jean Pierre Roux, docteur en droit et curé de la paroisse d'Hautecourt. Ce dont fait foi la lettre suivante, écrite par M. le doyen Maistre, délégué apostolique pour le gouvernement du diocèse de Tarentaise pendant la Persécution, à Rd Antoine Martinet.

« Le désir qu'ont montré plusieurs ecclésiastiques du diocèse d'exposer leur santé et leur vie pour le salut des âmes, en rentrant dans le pays, malgré la Persécution, qui en expulsa tous les prêtres catholiques, nous a fait un devoir de placer à leur tête une personne, dont les talents, les vertus et le courage nous fûssent parfaitement connus. Quoique parmi ceux qui se sont généreusement dévoués à cette bonne œuvre, plusieurs réunissent toutes les qualités nécessaires à cette charge aussi pénible que périlleuse, la nécessité d'un chef unique partout où l'on désire le bon ordre, et la connaissance particulière et personnelle que nous avions de votre mérite et de votre caractère, nous ont déterminé à vous choisir préférable-

Digitized by Google

ment à d'autres pour Chef et supérieur des missions de Tarentaise pendant le temps de la Persécution, comme nous vous en nommons par les présentes Chef et Supérieur, priant, exhortant, et au besoin enjoignant à tous les autres missionnaires, en vertu de l'obéissance qu'ils doivent à leur supérieur ecclésiastique, de prendre vos conseils et de les suivre; et comme la difficulté des communications vous rendront cette charge extrêmement pénible, si vous n'y étiez soutenu et aidé, Nous vous donnons pour adjoint Rd Jean-Pierre Roux, curé d'Haute-cour, dont le mérite, le zèle et les bonnes intentions nous sont aussi parfaitement connus, afin que ceux que les circonstances empêchent de recourir à vous, puissent trouver ailleurs les conseils de la sagesse et les décisions de la charité. Nous vous accordons, à cet effet, tant à vous comme supérieur qu'au dit M. Roux, comme votre adjoint, les pouvoirs suivants, à savoir ceux accordés par N. S. Père le Pape aux Archevêques et Evêques de France par son Bref du 19 mars 1792, étendus et accordés au feu archevêque de Tarentaise par lettre du cardinal de Zelada du 24 novembre même année et à Nous par lettre du même Cardinal, en date du 26 octobre 1793 et prorogés ensuite par les Brefs du Saint Siége du 16 novembre 1793 et 1794, ne mettant aux dits pouvoirs que l'exception suivante; qui regarde le pouvoir d'absoudre de la suspense dans le for externe les prêtres schismatiques ou apostats, le quel pouvoir nous nous réservons, voulant que tout ce que nous avions accordé ou refusé, soit de vive voix, soit par écrit jusqu'à ce jour, soit

Digitized by Google

expliqué ou révoqué par la présente qui vous servira de règle. Donné à Turin le 25 octobre 1795.

Signé : Maistre doyen,
Vicaire-général.

Sous l'habile et prudente direction du zélé M. Martinet, les missions s'organisèrent et rendirent d'importants services. De nouvelles recrues vinrent renforcer cette légion d'élite, qui s'était mise aux premiers rangs. M. Jacquemoud Henry, vicaire du Bourg de St-Maurice reçut des pouvoirs le 12 mars 1796, MM. Empereur Claude, curé de Brevière, Bochet, curé de Pralognan, Velat, directeur du séminaire, en furent munis le 28 août 1796.

Les mêmes pouvoirs de missionnaires furent accordés, le 3 juin à M. Blanc, curé de Beaufort, à M. Chavoutier François, curé de Montagny et à son frère J. Joseph vicaire de Champagny, à M. Duchosal Jean, curé de Villette, à M. Martin curé de Champagny, Noel Ruffier, vicaire d'Aime, Henri Jaquemoud, vicaire à la Cote d'Aime, Jean-François Bérard, régent à Aime, M. Chavoutier, curé d'Aime, MM. Raymond Jean-François, Prieur de Bozel et son cousin Pierre-François, vicaire de Montagny, Ract Benoit, curé du Planay, Mugnier Alexis, curé des Avanchers.

Voyant ce bataillon de volontaires s'accroître, M. Maistre jugea convenable de constituer en Tarentaise ce qu'avait établi dans le diocèse de Genève Mgr Paget, à l'insinuation de MM. Dubouloz et Bigex, à savoir de partager le diocèse en missions fractionnées. Il adressa dans ce but à tous les

Digitized by Google

prêtres rentrés dans le diocèse une lettre circulaire pleine de cœur, où il les remerciait de leur courage, en leur recommandant l'union qui ferait leur force, la discipline, plus nécessaire que jamais. Il énonce ensuite les motifs qui l'obligent à fixer des circonscriptions nouvelles, qu'il énonce de la manière suivante.

A ces causes, nous ordonnons ce qui suit.

Art. I. Le diocèse sera divisé en neuf missions, en la manière suivante :

1° *Mission de Ste Foi.* Composée des paroisses qui, suivent : Ste Foi, Villaroger, Saint-Maurice, Val de Tignes Tignes, la Gurraz, Brevière, Montvalezan sur Séez, Hauteville-Gondon.

2° *Mission d'Aime.* — Aime, La Côte, les Chapelles, Montvalezan, Bellentre, Granier, Peisey, Landri, Macot.

3° *Mission de St-Marcel.* — St-Marcel, Hautecour, Fesson-sur-Salin, Montgirod, Villette, Longefoy, Notre-Dame-du-Pré.

4° *Mission de Bozel.* — Bozel, La Perrière, Montagny, Champagny, Planey, Pralognan, Saint-Bon, Les Allues.

5° *Mission de Belleville.* — Saint-Jean-de-Belleville, Saint-Martin, Saint-Laurent, Salin.

6° *Mission de Moûtiers.* — Moûtiers, St-Oyen, Doucy. Naves, Villargerel, Grand-Cœur, Petit-Cœur, Aigueblanche, Bellecombe, Le Bois, Les Avanchers, Celliers.

7° *Mission de Conflans.* — Conflans, Pussy, Tours, La Bathie, La Roche-Cevins, Bonneval, Rognaix, Saint-Paul et Saint-Thomas.

8° *Mission de Beaufort.* — Beaufort, Villard, Haute-Luce, Queige,

Digitized by Google

9° *Mission de l'Hôpital.* — St-Sigismond, Gilly, Pallud, Monthion, Marthod, Allondaz, Venthon, Chevron, Plancherine, Verrens, Tournon, Cléry, St-Vital.

Chacune des Missions fut confiée à un directeur et à un adjoint, nommés par le Supérieur général. Des pouvoirs particuliers leur furent accordés pour les cas réservés et les dispenses à accorder.

Ce fut ainsi que s'opéra petit à petit la réorganisation du diocèse de Tarentaise durant les jours mauvais de la Révolution française. Au mois de mai 1797, il crut pouvoir revenir lui-même dans le diocèse. Il y revint en effet, mais il n'y resta pas longtemps, car dans une note de son journal, il dit : « Après avoir été forcé de quitter le diocèse au mois d'octobre 1797, je n'y suis rentré que le 25 août, fête de Saint Louis 1801. »

Il est donc probable que M. Maistre revint de Turin en mai 1797. Car il était encore dans cette ville le 24 mai 1797, jour où il reçut de Mgr Paget un témoignage éclatant de son estime, puisqu'avant de se retirer dans les Etats vénitiens, il lui envoya tous ses pouvoirs pour son diocèse.

Ce qui l'obligea à repartir avec M. Martinet pour le Piémont, ce fut la recrudescence de la persécution à la suite des décrets du 18 fructudor. Activés par le Directoire du district de Moûtiers, les émissaires du pouvoir se mirent en campagne pour rechercher les missionnaires qui ne s'étaient pas soumis à la loi du serment. Il en tomba plusieurs entre leurs mains, qui furent conduits dans les prisons de Chambéry et condamnés à être déportés.

Digitized by Google

Voici la copie de cet acte, court en lui même, mais très important.

Conferimus R° D° Andreæ-Mariæ Maistre decano Ecclesiæ metropolitanæ Tarentasiæ ac Vicario Capitulari diœcesis omnes facultates quæ nobis jure ordinario competunt tum etiam eas quæ in his rerum calamitatibus nobis à Sancta Sede concessæ fuerunt, ita ut eas omnes in nostrâ diœcesi ad nostrum beneplacitum exercere valeat. Datum in loco refugii nostri die 24 *maii* 1797.

J. M. Epus Genevensis.

Nous avons eu dans le diocèse de Genève cinq prêtres martyrisées en 1794. MM. Rey, Vernaz, Morand, Revenaz et Joguet, qui étaient rentrés au fort de la Terreur. Nous sommes fiers de ce glorieux témoignage du sang rendu à la foi et à la vérité par nos prêtres martyrs.

Pour vous, Messieurs, si vous ne pouvez pas inscrire dans vos dyptiques des noms de prêtres, dont la tête soit tombée sous le couteau de la guillotine, ou qui aient été atteints par le plomb meurtrier de la fusillade, ce n'est pas le courage qui a manqué à vos missionnaires, c'est plutôt la palme qui leur a manqué. Il en est un, qui fut à la veille de la cueillir, c'est M. Maxime Girard, curé de la Perrière. Il avait envoyé aux prêtres détenus dans les prisons de Chambéry une somme d'argent, recueillie parmi les fidèles. M. Chevalier Jean Claude à qui elle était adressée crut devoir envoyer un reçu à M. Girard. La lettre qui le contenait tomba entre les mains d'un gardien qui comprit le parti qu'il pourrait en tirer. Alléché par la prime de 600 francs promise à quiconque

Digitized by Google

amènerait mort ou vif un prêtre, il vint à la Perrière et feignant les dehors d'un chrétien, qui voulait se confesser, il obtint d'arriver jusqu'à M. Girard. Au moment où l'émissaire voulut mettre la main sur lui M. Girard qui était très vigoureux se défendit et le terrassa. Il s'engagea alors une lutte corps à corps et désespérée.

Le gendarme renversé prit un couteau de sa poche et en frappa à plusieurs reprises M. Girard et donna un signal, qui fit apparaître deux agents déguisés. Ils s'emparèrent du missionnaire qui fut garotté et conduit à Chambéry, où il allait être jugé, comme émigré, rentré à la suite des armées et condamné à mort. M. Girard nia le fait et déclara qu'il était sorti avec un passe-port en règle, déclaré avant le délai prescrit par la loi. On lui donna quinze jours pour le faire venir. Le quatorzième était déjà venu et le passe-port n'était pas encore arrivé. On faisait les apprêts de l'exécution pour le lendemain et le missionnaire s'attendait à être exécuté, lorsque le commissionnaire, envoyé à la Perrière, arriva. Le passe-port avait été trouvé. Il était en règle. M. Maxime Girard fut alors classé parmi les déportés. Il ouvre en effet la liste de ceux qui furent condamnés à être conduits à l'île de Rhé. (16 mars 1799).

Trois autres prêtres de votre diocèse firent partie de ce convoi. Ce furent MM. Rullier Pierre, Cléaz François, Péronnier Gaspard.

Ils furent suivis de MM. Bal Pierre Joseph, Aimé Charrière, condamnés le 21 mars 1799, et de MM. Ulliel Martin, Chavoutier François, curé de Montagny et de son frère curé de Longefoi.

Digitized by Google

Pour compléter cette liste glorieuse des confesseurs de la foi, nous ajouterons les noms suivants sans pouvoir indiquer la date de leur condamnation.

Blanc Charles, curé de Beaufort ;

Chevalier Jean-Claude, curé de Doucy ;

Cressent Sigismond, curé de Tessens ;

Ducrey, aumônier de l'archevêque ;

Favre Jean-François ;

Guméry Vincent, curé de la Roche-Cevins ;

Martiny Jean-Baptiste, curé de Quaige ;

Rullier Pierre, curé de l'Hôpital.

Honneur à ces prêtres qui ont porté les fers pour N. S. J.-C.

Je termine, MM. mon mémoire, en vous remerciant de l'attention que vous avez bien voulu me prêter et en formant un vœu, c'est que parmi les honorables membres du Clergé de Moûtiers, il se trouve un prêtre qui ait le courage de fouiller les archives, pour compléter l'Histoire du diocèse de Tarentaise durant les jours de la Révolution française: J'écris en ce moment le troisième volume de l'*Histoire de l'Eglise de Genève*, qui a trait à cette grande époque. J'avoue qu'elle est pour moi une grande leçon de courage et j'espère qu'elle sera une page bonne à réconforter mes collègues dans le sacerdoce, et à édifier les fidèles.

Digitized by Google

POUILLÉ

DE

L'ARCHIDIOCÈSE DE TARENTAISE

(Mémoire lu dans la réunion du 21 mars 1882.)

L'Académie Salésienne vient de publier, dans le IIIe volume de ses *Mémoires*, le *Pouillé du Diocèse de Genève* par M. l'abbé Placide Brand. En lisant, dans la brochure tirée à part dont l'auteur m'a fait l'honneur de m'adresser un exemplaire, l'intéressant préambule de cette publication, j'ai appris que le manuscrit d'où a été extrait le *Pouillé* de Genève contient aussi celui de Tarentaise.

Ce manuscrit conservé à la *Bibliothèque nationale* sous le N° 10031 des manuscrits du fonds latin, a été copié dans son entier par M. l'abbé Ulysse Chevalier, le savant secrétaire-rédacteur du *Bulletin d'histoire ecclésiastique* du diocèse de Valence, qui se publie à Romans. Il renferme les *pouillés* d'un grand nombre de Diocèses, entre autres, ceux d'Aoste, de Maurienne et de Sion, anciens suffragants de Tarentaise, qui n'ont pas encore été publiés.

Connaissant la source, je me suis hâté d'y recourir. Peu

Digitized by Google

de jours après, je recevais de M. l'abbé Chevalier, avec la lettre la plus aimable, l'extrait que j'avais sollicité, c'est-à-dire, une copie fidèle du *Pouillé* de l'archidiocèse de Tarentaise, tel qu'il est dans le manuscrit N° 10031 de la Bibliothèque nationale, et tel qu'on va le lire plus loin.

Pour faciliter l'intelligence du tableau lui-même et des chiffres qu'il contient, voici quelques observations dont plusieurs sont empruntées à M. l'abbé Brand :

I. Les catalogues de bénéfices connus sous le nom de Pouillés sont très appréciés des savants pour les données historiques, géographiques, administratives et économiques qu'ils renferment.

Ceux du manuscrit N° 10031 sont intitulés : *Regesta taxationis decime beneficiorum.*

C'est, pour chacun des diocèses qui y sont portés, le rôle, non de la dîme elle-même, mais de la base sur la quelle devait se règler la dîme à prélever sur chaque bénéfice pour la Chambre apostolique.

II. Le *Regeste* de Tarentaise n'a point de préambule, et commence absolument par le premier du tableau : *Dominus archiepiscopus.*

Il faut sans doute lui appliquer le texte explicatif qui précède le *Pouillé* de Genève. Le voici, tel que le donne M. l'abbé Brand :

Sequntur soluciones dimidie decime beneficiorum civitatis et diocesis Gebenn (ensis). *Et si vis scire certam decimam cape pro quolibet solido unam libram et tunc erit recta decima.*

La dîme à payer par le diocèse de Genève n'était

Digitized by Google

donc en réalité qu'une demi-dîme sur le revenu des bénéfices indiqués dans le tableau, puisqu'elle était d'un sou par livre.

Aucune autre proportionnelle n'étant donnée pour les autres diocèses du regeste, il s'en suit que ce devait être la même pour tous.

III. Il est fort à présumer que l'évaluation du revenu de chaque bénéfice, telle qu'elle figure ici, reposait sur une base particulière, qui n'était pas le montant total et absolu de ce revenu, mais une estimation relative à cet objet.

Ce qui me confirme singulièrement dans cette opinion, c'est que certains bénéfices ne sont nullement taxés. NIHIL, dit le *Pouillé*. Ce *nihil* ne peut pas vouloir dire que le bénéfice ne rapportait absolument rien, mais seulement qu'il était trop pauvre pour mériter d'être taxé.

D'où il faut évidemment conclure que la base de la taxe était inférieure au revenu réel.

IV. C'est pourquoi je ne partage point l'opinion de M. Brand, à qui « l'indication de la cote a donné un moment « l'espoir d'arriver à l'évaluation du revenu de tous les « bénéfices du diocèse dont la taxe figure au *Pouillé*. »

La chose ne serait pas possible, même « si la valeur de « la livre et du sou de Genève, du florin, de la livre et « du sou viennois de cette époque était parfaitement « connue. » Car, à mon avis, il serait nécessaire, en outre, de connaître exactement la proportion de l'estimation *ad hoc* avec l'évaluation vraie : où la prendre ?

V. Je suis au contraire pleinement d'accord avec

Digitized by Google

M. l'abbé pour regarder les chiffres du *Pouillé* comme exprimant, non la somme à payer, mais la base de cette somme, à la cote 20.

Cette interprétation est clairement autorisée par le préambule du *Pouillé* de Genève:

Si vis scire certam decimam cape pro quolibet solido unam libram et tunc erit recta decima. « Si vous voulez « connaître la vraie dîme, prenez pour chaque sou (de « cette dîme) une livre (du revenu indiqué), et alors vous « aurez la dîme juste. »

S'il pouvait surgir la moindre hésitation sur cette manière d'entendre les nombres portés au tableau, elle serait entièrement et irrévocablement levée par cette autre phrase qui se lit au Pouillé de Genève:

In Ecclesia Gebennensi sunt XXX*ta prebende, quelibet taxatur XX lib. sic solvit quilibet pro medietate decime* XX *s.* « Dans l'Eglise de Genève il y a 30 prébendes; « chacune d'elles est évaluée à 20 livres: de la sorte, « chacune d'elles paie 20 sous de demi-décime. »

Il est donc hors de doute que les nombres qu'on va lire au tableau ne représentent pas la cote à payer, mais en donnent simplement la base dans le rapport de 1 à 20 : c'est-à-dire que la taxe était le 5 0/0 de l'estimation portée au tableau, laquelle était inférieure au revenu effectif.

Digitized by Google

POUILLÉ DE L'ARCHEVÊCHÉ DE TARENTAISE.

Les érudits nous assurent que le manuscrit N° 10031 est du XIVe siècle ; M. Edouard Mallet le place vers l'an 1344. Nous en reproduisons fidèlement le texte. Chaque nom latin, sauf un seul que je n'ai pu deviner, est suivi du nom français moderne, mis en regard dans la page suivante, avec la traduction des chiffres romains en chiffres arabes.

Après le nom viennent trois colonnes de chiffres qui indiquent les revenus des bénéfices. La première exprime les livres ; la seconde, les sous ; la troisième, les deniers. Le C, placé en haut à droite d'autres signes, veut dire *cent* : ainsi II^cX veut dire *deux cent dix*.

Digitized by Google

Tarentasien.

		libr.	sol.	den.
	Dnus archiepiscopus . .	VII°L		
	Canonici regulares. . .	II°X		
	Canonici seculares. . .	C		
	Archidiaconus	V	V	
Ecclesia de	Tignes.	VII	X	
— «	Ste Fidis	XV	VII	VI
— «	Villaro orgerii	VII	X	
— «	Monte Vallezano . . .	VI	X	
— «	Sexto	XVIII	XV	
— «	Sancti Mauricii. . . .	XL		
— «	Alteville	VII	VII	VI
— «	Landris	VI		
— «	Peysey.	X	II	VI
— «	Bellentro	XXV		
— «	Capella	VII	X	(1)
— «	Mascoto	VII	X	
— «	Ayma	XV		
— «	Sto Martino Ayme . . .	XX	X	
— «	Graneriis	VII		
— «	Longafide	IIII	XV	
— «	Villeta	XII	X	
— «	Montegirodo	VII	X	
— «	Prato	VII	X	
— «	Sto Marcello	VIII		
— «	Villareto	nihil		
— «	Altacuria	IX	XV	
Cu (ra) de	Musteriis	X	X	
Prior de	Sto Albano	XV	XV	
— «	Sto Michaele	XXII	X	

(1) Le manuscrit assigne aux Chapelles XVII livres X s. Mais avec

Digitized by Google

Diocèse de Tarentaise.

	livr.	sous.	den.
Mgr l'Archevêque . . .	750		
Les Chanoines réguliers .	210		
Les Chanoines séculiers .	100		
L'Archidiacre	5	5	
L'Eglise de Tignes	7	10	
— « Sainte-Foy	15	7	1
— « Villaroger.	7	10	
— « Montvalezan (sur Séez) .	6	10	
— « Séez	18	15	
— « Bourg-Saint-Maurice . .	10		
— « Hauteville.	7	7	6
— « Landry	6		
— « Peisey	10	2	6
— « Bellentre	25		
— des Chapelles	7	10	
— de Macot.	7	10	
— d'Aime	15		
— de St-Martin d'Aime . . .	20	10	
— « Granier	7		
— « Longefoy	4	15	
— « Villette	12	10	
— « Montgirod.	7	10	
— « N.-D. du Pré	7	10	
— « Saint-Marcel	8		
— du Villaret (de Montgirod) .	rien		
— de Hautecour.	9	15	
Cure « Moûtiers	10	10	
Le Prieur de St-Alban	15	15	
— « St-Michel	22	10	

note que le livre de la Chambre apostolique porte VII l. X s. Nous avons préféré nous en tenir à ce dernier chiffre.

Digitized by Google

	libr.	sol.	den.
Prior de Sto Martino.	XXV		
Ecclesia de Champaniaco	VIII	X	
— « Bosellis	XVIII	X	
— « Sto Bono	XII	XV	
— « Perreria	IIII	X	
— « Sto Germano	VI		
— « Foisse supra Salinum . . .	nihil		
— « Salsa	–		
— « Sto Martino Belleville . .	XXIIII	XV	
— « Sto Johe. de Bellevilla . .	XXII	X	
— « Costa	VII	X	
— « Allodiis	XXIIII		
— « Bosco	nihil		
— « Bellecombe	VI		
— « Avanchors	XV	XV	
— « Duciaco	IX	VI	VIII
— « Sto Eugendo	IIII	X	
— « Brianzone			
— « Celeriis	V		
— « Bonavalle	V	XX	
— « Pussiaco	VI		
— « Civino et de Rognay . .	IX	VII	VI
— Sti Ypoliti	VI	XV	
— de Exteriis	V	XV	
— « Aquablanca	VII	XI	III
— « Cors en de Czai . . .	VII	X	
— Villari Girelli	IIII	X	
— Navis	X		
— « Cors de lay.	VII	X	
— « Feisser inferiori . . .		XXV	
— « Bastia	XII	X	
— « Sto Piato	IIII	X	
— « Conflento	X		
— « Ventone	VI		

Digitized by Google

	livr.	sous.	den.
Le prieur de St-Martin	25		
L'Eglise de Champagny	8	10	
— « Bozel	18	10	
— « Saint-Bon	12	15	
— « La Perrière	4	10	
— « Montagny	6		
— « Fessons-sur-Salins . .	rien		
— « La Saulce	—		
— « St-Martin de Belleville. .	24	15	
— « St-Jean de Belleville . .	22	10	
— « St-Laurent de la Côte . .	7	10	
— des Allues.	24		
— du Bois	rien		
— de Bellecombe	6		
— des Avanchers.	15	15	
— de Doucy	9	6	8
— « Saint-Oyend	4	10	
— « N.-D. de Briançon. . .			
— « Celliers	5		
— « Bonneval	5	20	
— « Pussy	6		
— « Cevins et Rognaix . . .	9	7	6
— « Saint-Pol	6	15	
— « St-Thomas des Esserts .	5	15	
— « Aigueblanche	7	11	3
— « Grand-Cœur	7	10	
— « Villagerel	4	10	
— « Naves (Fontaine) . . .	10		
— « Petit-Cœur	7	10	
— « Fessons sous Briançon. .		25	
— « la Bâthie	12	10	
— « Tours.	4	10	
— « Conflans	10		
— « Venthon	6		

Digitized by Google

	libr.	sol.	den.
Ecclesia de Villars	VII	X	
— « Sto Maximo	XVI	X	
— « Alta Locia	XVIII	XV	
— « Queio	VI		
— « Martodo	XXV		
— « Tenoysso	IX	XV	
— « Alunpda	X	V	
— « Mercuriaco.	X	V	
— « Plancherina	IIII	X	
— « Gemiliaco	VI		
— « Verreno		CXII	VI
— « Clariaco	IIII	X	
— « Sto Vitali	VIII	X	
— « Turnone	V		
— « Gilliaco	IX	VII	VI
— « Sto Sigismundo.	VII	X	
— Hospitalis prope Conflentum	XII	X	
— de Palude	XV		
Domus biciminus (1)	XII		
— « Stamedii			
Totaux :	MDCCCLIX	XVII	XI

En réunissant toutes ces cotes, on obtient pour tout le diocèse la somme totale de 1859 livres 17 sous 11 deniers. Ce qui, d'après les explications tirées du manuscrit

(1) Rien ne m'est venu mettre sur le chemin de *Biciminus*, ou de quelque chose qui lui ressemble. Serait-ce la maison des Bernardines de Conflans ? — J'implore pour la traduction, ou la rectification de ce mot, le concours des érudits et des chercheurs.

Digitized by Google

	livr.	sous.	den.
L'Eglise du Villard de Beaufort . .	7	10	
— de Beaufort	16	10	
— « Hauteluce.	18	15	
— « Queige	6		
— « Marthod	25		
— « Thenésol	9	15	
— « Allondaz	10	5	
— « Chevron	10	5	
— « Plancherine	4	10	
— « Gemilly	6		
— « Verrens		112	6
— « Cléry	4	10	
— « Saint-Vital	8	10	
— « Tournon	5		
— « Gilly	9	7	6
— « Saint-Sigismond . . .	7	10	
— « L'Hôpital (Albertville) . .	12	10	
— « Pallud	15		
Maison (inconnu)	12		
— de Tamied			
Totaux :	1859	17	11

lui-même d'où nous avons extrait le tableau général de toutes les cotes, nous autorise à conclure qu'au XIVe siècle, la dîme totale prélevée pour la Chambre apostolique sur les bénéfices du diocèse de Tarentaise, s'élevait à la somme de 92 liv. 19 s. 10 d. : en nombre rond, 93 livres.

L'Evêché et les deux Chapitres supportaient la plus

Digitized by Google

forte partie de cette charge. Ils payaient ensemble 53 livres, savoir : L'archevêché. . . . 37 liv. 10 s.

Les chanoines réguliers	10	10
Les chanoines séculiers	5	00
Total. . . .	53 liv.	00 s.

Tous les autres bénéfices : Paroisses, Prieurés, etc. avaient à payer ensemble . 40 liv. 00

Total général . . . 93 liv. 00

Si nous ne pouvons traduire en monnaie moderne la valeur exacte de ces chiffres, du moins nous est-il facile de tirer un excellent parti de ces données pour comparer entre eux les divers bénéfices du diocèse au point de vue de leurs rentes à cette époque.

En effet, bien qu'on ne puisse, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, accepter les chiffres du *Pouillé* comme l'expression vraie et complète du revenu des paroisses et autres églises qui y sont mentionnées, on est bien obligé de croire qu'il y a pour toutes la même proportionnalité entre les valeurs portées au tableau et les valeurs réelles des bénéfices.

Ainsi, par exemple, Conflans étant coté pour 10 livres, et Marthod pour 25, on en peut conclure à bon droit que les revenus du bénéfice de Conflans n'étaient que les 2/5 de ceux de l'église de Marthod, et ainsi des autres.

L'on voit encore, en comparant les totaux des chiffres avec le nombre des bénéfices que contient le *Pouillé*, que, si on laisse de côté l'Archevêque et les Chanoines, la moyenne des revenus était de 10 livres pour les autres,

Digitized by Google

et, par conséquent, la moyenne de la dîme à payer était de 10 sous pour chacun d'eux.

Mais nous trouvons dans ce document des renseignements plus précieux que ceux qui nous fournissent une simple appréciation de rentes ou de leurs rapports. Tirons en quelques lignes de statistique comparée.

I. Quoique l'église de *Saint-Martin d'Aime* figure au Pouillé de la même manière que celles des paroisses, et qu'elle ne porte aucune désignation de *Prioratus* ou autre nom qui l'en distingue, je ne crois pas qu'elle doive être mise au nombre des églises paroissiales. D'après le manuscrit, le Diocèse de Tarentaise, dont le territoire s'étendait alors jusqu'au pont de Fourniu, comptait donc, au XIVe siècle, 73 paroisses.

II. Tout le monde sait que l'archevêché de Tarentaise, supprimé, comme tous les autres diocèses de France, par le Concordat de 1801, ne figura point dans la nouvelle organisation ecclésiastique qui suivit ce grand acte de la souveraine puissance pontificale, provoqué par la puissance civile.

Cependant le titre d'évêché fut rendu à cette antique église par une bulle de Léon XII, accordée sur la demande du roi Charles-Félix, à la date du 5 août 1825. Depuis le Concordat jusqu'à cette époque, le territoire de l'ancien diocèse de Tarentaise faisait partie du diocèse de Chambéry. En 1825, il fut rétabli dans ses anciennes limites, moins les paroisses de Saint-Vital, Cléry, Tournon, Verrens et Plancherine, qui continuèrent à appartenir à Chambéry. Une sixième paroisse a été créée récemment sur cette portion de territoire enlevé à la Tarentaise :

Digitized by Google

Cléry n'a gardé que sa partie montagneuse, et le quartier de Frontenex, situé dans la plaine, a été érigé en paroisse indépendante.

III. Outre ces 5 paroisses annexées à Chambéry, 4 autres noms ont disparu du catalogue moderne des paroisses de Tarentaise. Ce sont ceux de *Gemilly*, de *Mercury*, du *Villaret* (de Montgirod), et de la *Saulce*.

La paroisse de Gemilly, qui était, jusqu'à la révolution, une succursale de Gilly n'a pas été rétablie en 1803. Elle a été unie, au temporel et au spirituel, à Mercury et forme avec lui la commune de Mercury-Gemilly, dont le territoire est le même que celui de la paroisse de Chevron. Déjà, dans le siècle dernier, le nom de *Mercury*, tombé en désuétude, était remplacé par celui de Chevron dans les procés-verbaux des visites pastorales.

Quelques personnes s'imaginent que le nom de *Mercury* est un vieux souvenir du culte qu'on aurait autrefois rendu, en cette localité, au dieu païen Mercure. Cette erreur pourrait sembler excusable dans le monde classique, où le messager de l'Olympe, dieu de l'éloquence, du commerce et même des voleurs, est plus connu que les quatre Martyrs du nom de Mercure dont l'Eglise fait mémoire aux 5 avril, 26 août, 25 novembre et 10 décembre. Elle est tout-à-fait insoutenable dans le monde chrétien. J'en ai donné ailleurs les raisons qu'il serait trop long de répéter ici.

Le nom de *Gemilly*, accolé aujourd'hui à celui de Mercury pour désigner la *commune* de Chevron, vient aussi d'un autre martyr, saint Gémelle qui a donné son sang sous Julien l'apostat le 10 décembre, jour consacré

Digitized by Google

à la fête du quatrième des Saints Mercures dont nous venons de parler.

La *Saulce*, maintenue comme paroisse dans la nouvelle organisation, faite en 1803 par l'évêque de Chambéry, Monstiers de Mérinville, n'a eu depuis lors que deux curés : Jean-Joseph Charvin qui devint et mourut curé de la Perrière ; et Sigismond Crescend, qui se retira à la Perrière en 1830, et y mourut le 18 août 1833.

Après la retraite de M. Crescend, la paroisse de la Saulce fut administrée par le curé de la Perrière. Toutes les fonctions ecclésiastiques, baptêmes, mariages, sépultures même se faisaient à la Perrière : mais les registres paroissiaux continuèrent à être tenus séparément. L'église ne fut plus qu'une chapelle, et bientôt même (vers 1850) on en démolit la nef : le chœur seul fut conservé pour former la chapelle qui se voit aujourd'hui au hameau de la Saulce.

La paroisse de la Saulce paraissait comme supprimée, au moins de fait, lorsque, par suite d'un legs de 14000 francs fait par le jeune de Quartéry, mort aux bains de Brides et inhumé à la Perrière, elle changea de chef-lieu, même comme commune, et reprit vie sous un autre nom. — Le hameau des Bains fut séparé de la Perrière ; celui de Brides, détaché des Allues ; et, unis à l'ancienne Saulce, dont le territoire ne dépassait pas le Doron, ils formèrent une nouvelle paroisse et une nouvelle commune sous le nom de Brides-les-Bains. Le chef-lieu fut établi au hameau de Brides ; et bientôt, à l'aide du legs Quartéry, d'une loterie qui fut autorisée à cette fin, et de quelques autres ressources, on y construisit

Digitized by Google

une assez belle église, qui fut décorée depuis et meublée avec goût. La paroisse conserva le même titulaire, saint Etienne, et tout le territoire de l'ancienne commune de la Saulce, où l'on croit que saint Jacques avait bâti une de ses premières églises, sous le vocable du saint Protomartyr.

IV. Ainsi, des 73 paroisses portées au catalogue du *Pouillé* du XIVe siècle, 5 sont restées annexées à Chambéry en 1825; 2 ont été unies en une seule: *Mercury* et *Gemilly* ont fait la paroisse actuelle Chevron; Le *Villaret* (de Montgirod) s'est depuis longtemps fondu avec Montgirod, sans laisser d'autre trace de son existence qu'une maison appartenant encore aujourd'hui au curé de Montgirod, et que l'on continue à appeler *la cure* du Villaret. Un quatrième nom, celui de la *Saulce*, a disparu pour faire place à celui de *Brides-les-Bains*, comme on vient de l'expliquer.

Cinq et quatre : ce sont donc 9 noms portés au *Pouillé*, qui ne figurent plus dans le catalogue actuel des paroisses du diocèse de Tarentaise : ce qui réduirait à 64 le nombre de celles qui ont gardé leurs anciens noms.

V. Cependant la bulle d'érection assigne 81 paroisses au nouveau diocèse créé en 1825; et il en compte aujourd'hui 86.

Comment cela se fait-il ?

Aux 64 anciens noms restants, la bulle d'érection a ajouté : 1. Laval; 2. les Brevières; 3. la Gurra; 4. Versoye; 5. Montvalezan-sur-Bellentre; 6. la Côte d'Aime; 7. Tessens; 8. Pralognan; 9. le Planay; 10. Fontaine-le-Puits; 11. Salins; 12. Grand-Naves; 13. Blay;

Digitized by Google

14. Cevins (qui figure au *Pouillé* avec Rognaix); 15. Césarches; 16. Arêches.

Elle a omis Petit-Cœur, qui n'avait pas été compris dans la nouvelle organisation de 1803; et elle nomme la Saulce, qui existe maintenant sous le nom de Brides.

Petit-Cœur a recouvré son autonomie par une nouvelle érection faite en 1840.

Les 4 autres paroisses créées depuis la nouvelle érection du diocèse de Tarentaise sont: Saint-Clair, séparé de Champagny, en 1838; Montfort, séparé de Saint-Marcel en 1865; le Villaret, séparé de Saint-Jean de Belleville en 1866; et Villarlurin, séparé de Salins en 1874.

VI. Ainsi, des 86 paroisses, qui constituent aujourd'hui le diocèse de Tarentaise, 2 ont changé de nom, Mercury et la Saulce: ces deux mêmes paroisses, ont reçu une extension de territoire sous les noms de *Chevron* et *Brides*.

Sans modifier son nom, Montgirod a aussi été agrandi par l'annexion du Villaret.

Plusieurs autres paroisses, désignées au Pouillé par le nom de leur patron, portent aujourd'hui leur nom vulgaire et moderne. Tels sont : Saint-Maurice — le Bourg; Saint-Germain — Montagny; Saint-Thomas de Cœur ou Cors Deçay — Grand-Cœur; Saint-Eusèbe de Cœur ou Cors Delay — Petit-Cœur; Saint-Piat — Tours; Saint-Maxime — Beaufort. L'Hôpital a perdu son nom depuis que, par son union avec Conflans en 1834, ces deux cités n'ont plus fait qu'une ville que le roi Charles-Albert autorisa à porter son nom: la paroisse s'appelle aujourd'hui *Saint-Jean Baptiste d'Albertville*. Celle de

Digitized by Google

Conflans se désigne assez ordinairement par son ancien nom, ou par celui de *Saint-Grat d'Albertville*.

VII. Comme on le conçoit nécessairement, un certain nombre de paroisses ont vu leur territoire diminuer par la formation des paroisses nouvelles.

Ce sont :	Tignes dont on a détaché		Laval et les Brevières ;
«	Villaroger	«	La Gurra ;
«	Le Bourg	«	Versoye ;
«	Bellentre	«	Montvalezan
«	Aime	«	La Côte d'Aime et Tessens ;
«	Moûtiers	«	Salins ;
«	Salins	«	Fontaine-le-Puits et Villarlurin ;
«	St-Jean de Belleville	«	Le Villaret ;
«	Saint-Marcel	«	Montfort ;
«	Bozel	«	Pralognan et le Planay ;
«	Champagny	«	Saint Clair ;
«	Naves-Fontaine	«	Grand Naves ;
«	Rognaix	«	Cevins ;
«	Saint-Pol	«	Blay ;
«	Venthon	«	Césarches ;
«	Beaufort	«	Arêches.

VIII. Il serait intéressant de connaître la date précise où chacune de ces églises a été décorée du titre de paroisse. Je vais la donner exacte pour la plupart, et approximative pour quelques autres. Plusieurs, avant cette transformation, étaient des annexes ou dépendances d'une autre paroisse, desservies déjà par un chapelain ou un vicaire résidant, tels que Salins, Pralognan, Laval, Césarches et Arêches.

Digitized by Google

IX. On a remarqué que Cevins et Rognaix figurent sous un seul et même article. Il paraît bien, en effet que Cevins est d'une création plus récente, et qu'au XIVe siècle, les divers hameaux de la plaine de Cevins n'étaient que des fermes ou des dépendances du château, excepté celui de Lhuis de Four qui formait déjà une agglomération plus considérable.

Un soldat de Cevins prétend avoir lu dans un vieux petit livre, à Turin, qu'au temps de la princesse (Adélaïde ?) retirée au château, Langon et le Chagnay étaient les seuls hameaux voisins de sa demeure : il n'y aurait donc alors que des fermes ou des maisons isolées au village actuel de l'église, à la Monta, à Bornand, et à la Roche. Du reste, ce dernier groupe ne s'est formé que tout récemment, depuis le déplacement de la route qui passait auparavant par Langon, et se dirigeait vers Lhuis de Four, en passant devant l'église. Il paraît que, après ce dernier, les principaux hameaux de Cevins étaient alors ceux de la montagne : La Ville et le Villard.

La tradition du pays porte que l'église de Rognaix n'avait pas été primitivement orientée comme elle l'est aujourd'hui : avant la séparation de Cevins, la porte regardait Lhuis de Four.

Outre la chapelle du château qui pouvait servir aux habitants trop éloignés de l'église de Rognaix, l'on croit que longtemps avant la séparation ce quartier possédait une chapelle qui fut ensuite transformée en église paroissiale.

A quelle époque eut lieu la séparation définitive de Cevins et de Rognaix ? — Il est certain qu'elle n'est pas

Digitized by Google

postérieure à 1633, puisque nous voyons, en cette année, cette paroisse mentionnée dans les visites de Benoît Théophile de Chevron. — Du reste, à la date du *Pouillé*, Cevins ne devait pas être un simple hameau de Rognaix, puisqu'il y figure à titre égal et se trouve même nommé avant Rognaix.

J'admettrais volontiers que l'autonomie de Cevins et sa séparation définitive de Rognaix remontent à la même époque que celle de Salins, ou peu après, je veux dire au commencement du xve siècle.

Un autre bruit a cours dans le pays. D'après ce dicton, M. Morand, en son vivant conseiller à la cour d'appel de Chambéry et propriétaire à la Bâthie, aurait raconté qu'étant à Turin il avait lu à la bibliothèque royale un manuscrit constatant l'existence, à une époque reculée et indéterminée, d'une église à Arbine. Ce hameau est, comme l'on sait, situé entre Langon et Gubigny qui est devenu depuis peu le chef-lieu de la paroisse et commune de la Bâthie. — Serait-ce peut-être là notre *Biciminus* que je n'ai pu découvrir encore nulle part? — Je ne le pense pas : mais enfin!

IX. Il paraît que l'antique église de Salins n'était pas encore paroissiale à l'époque où a été dressé notre *Pouillé*, car elle n'y figure point. Ce silence est significatif, puisque d'autres localités bien plus petites sont portées dans ce catalogue, même celles qui n'avaient point de dîme à payer à la Chambre apostolique.

Cependant Salins était paroisse en 1424, comme il en résulte évidemment du testament de noble Georges de Pucet, cité par M. l'abbé Garin dans son excellent tra-

Digitized by Google

vail sur *Salins et ses eaux*, inséré au 1er vol. *des Mémoires de l'Académie de La Val d'Isère*. Cette église est donc devenue paroissiale vers la fin du XIVe siècle ou le commencement du XVe. Jusque là c'était une chapellenie importante, comme le démontre le même écrit de notre honorable collègue.

XI. D'après les divers documents que j'ai eus sous les yeux, je crois pouvoir ranger dans l'ordre chronologique suivant l'origine des paroisses qui n'existaient pas au moment où a été rédigé le *Pouillé* (XIIIe ou XIVe siècle) :

1. Salins, vers l'an 1400.
2. Cevins, vers l'an 1400.
3. Pralognan, vers l'an 1600.
4. Le Planay, en l'an 1633.
5. Laval, en 1637.
6. La Côte d'Aime, 1714.
7. La Gurra, 1714.
8. Montvalezan-sur-B. 1715.
9. Les Brévières, 1733.
10. Fontaine-le-Puits, 1803.
11. Versoye, 1803.
12. Tessens, 1803.
13. Blay, 1803.
14. Grand-Naves, 1803.
15. Césarches, 1789.
16. Arêches, 1803.
17. Brides, 1836.
18. Saint-Clair, 1838.
19. Montfort, 1865.

Digitized by Google

20. La Villaret, 1866.
21. Villarlurin, 1874.

XI. Césarches, érigée en paroisse par ordonnance de Monseigneur de Montfalcon du Cengle, du 3 avril 1789, est mentionnée dans les procès verbaux des anciennes visites pastorales, comme succursale ou filleule de Saint-Donat, et desservie par le vicaire de Venthon.

XII. Je constate, dans le Pouillé, que dès l'époque où cette pièce se rédigeait, on devait écrire le nom de la paroisse de *Saint-Bon* avec l'orthographe qu'on lui donne aujourd'hui. Car, au lieu qu'on aurait dû écrire *Sancti Boniti* (Saint-Bont), on y lit déjà *Sancti Boni* (Saint-Bon), qui n'est ni le même nom, ni le même saint, ni le même patron.

Au contraire, la paroisse de Saint-Paul y est désignée par son véritable patron, saint Hippolyte, *Sancti Ypoliti*; et en conséquence son orthographe primitive devait être saint Pol, comme est encore aujourd'hui celle de plusieurs localités en France, qui ont le même patron. Cette présomption se confirme d'une manière frappante par le nom patois que porte cette paroisse. Dans toute la Savoie on l'appelle *saint Pou*.

Or *Pou* n'est pas la traduction de *Paul*. Ce dernier nom conserve dans nos patois sa prononciation française dans toute son intégrité, tandis que les noms en *ol* ont pris la résonnance *ou*, non-seulement dans les patois, mais aussi dans beaucoup de noms français : *sol, sou; licol, licou*. — Il semble donc que la véritable orthographe devrait être SAINT POL.

Digitized by Google

Terminons ce petit travail par un appel : 1° A toutes les personnes qui auraient des observations à faire sur ce que nous y avons avancé ; elles seront accueillies avec action de grâces. 2° Aux heureux possesseurs de vieux titres ou de notes dont la connaissance pourrait servir à compléter ce que nous avons dit, à y ajouter des données intéressantes et à jeter du jour sur l'histoire du pays. La communication qu'ils en feront sera une œuvre utile à la science et à la patrie.

ALLIAUDI.

Digitized by Google

BÉNITIERS DE L'ÉGLISE

DE

SAINT-MARCEL ET DE LA CHAPELLE DE CEUTRON

(Lecture faite par M. L.-E. Borrel dans la séance du 18 avril 1882.)

Le symbolisme est aussi ancien que la civilisation.

Les peuples de la plus haute antiquité, tels que les Indiens et les Egyptiens, ont symbolisé toutes les énergies de la nature.

Le Christ et les Apôtres ont eu recours, dans leurs prédications, aux allégories et aux figures symboliques.

Les Pères de l'Eglise ont largement usé du système d'interprétation par la voie du symbolisme.

Origène, après saint Clément et d'autres, a dit que, dans l'Ecriture sainte, tout ce qui semble absurde, impossible, immoral ou indigne simplement de la majesté de Dieu, doit être considéré uniquement comme symbolique.

L'Ecriture sainte, la zoologie et les fabliaux sont les symboles de l'art hiératique pendant le moyen âge.

Pendant cette époque, les édifices religieux et même les monuments civils présentent une variété infinie d'animaux fantastiques.

Digitized by Google

A l'époque du moyen âge, l'art hiératique était devenu une prédication permanente. La peinture, la sculpture, les vitraux étaient un enseignement et des sujets parlant de méditation. A cette date, les populations ne savaient ni lire ni écrire. L'imprimerie n'était pas inventée. Il fallait parler aux yeux par des figures symboliques imprimant dans la mémoire les vertus à acquérir ou les vices à éviter.

Le symbolisme devait être, dans chaque pays, en raison de l'état de civilisation des populations, ce qui explique les divers sujets de crainte ou d'amour que l'on rencontre dans les diverses régions d'une même nation et surtout dans des pays différents où la civilisation n'était pas au même niveau. La crainte seule peut maintenir dans la bonne voie l'homme dont la raison n'est pas éclairée par l'instruction. L'amélioration des populations arrivées à un bon degré de civilisation se fait, au contraire, par la douceur et l'inculcation des sentiments du bien et du beau.

Pour le vulgaire, les figures symboliques du moyen âge ne sont encore aujourd'hui que des hiéroglyphes. Les archéologues, grâce à leurs études incessantes, en ont à peu près déchiffré la signification.

Le bénitier de Saint-Marcel, construit en marbre poli du Détroit-du-Saix, est composé d'une cuvette circulaire de 0,37 de diamètre, hors d'œuvre, portée par un pied de même marbre de 0,62 de hauteur, aux angles arrondis et formant des colonnettes cylindriques engagées. La cuvette repose, en partie, sur le dos d'un personnage que nous croyons être un moine, vêtu d'une espèce d'aube

Digitized by Google

ornée de dentelles à la base et serrée autour des reins par un cordon. Il la supporte énergiquement, les bras élevés de chaque côté de la tête, et les mains accrochées à son rebord. Ce personnage est à cheval sur un crapaud-lion qu'il terrasse, animal aux formes fantastiques et étranges, aux griffes énormes d'un oiseau de proie, monstre hybride dans la création duquel l'artiste a imaginé l'impossible. Les côtés de la cuvette sont ornés de deux têtes en bas-relief. Sa partie postérieure repose sur le derrière de l'animal, ressemblant à celui du lion, muni d'une queue passant sous la cuisse droite, serrée contre le flanc et dont l'extrémité, garnie de crins épais et frisés, repose sur la croupe.

L'artiste a donné à cet animal immonde et vaincu l'expression navrante de la suprême douleur qui emporte la vie.

L'orgueil, source de bien des vices, a été représenté, au moyen âge, sous la figure du crapaud, le plus enflé des reptiles, appelé par tous les Pères *tumeur* ou *enflure du cœur*. Quand on pique cet animal, le venin qui sort de sa plaie augmente encore sa bouffissure, et il roule des yeux monstrueux et allumés par la colère jusqu'au moment où cette enflure les rapétisse et les éteint. Ainsi en est-il du superbe : l'orgueil trouble l'œil de son âme, c'est-à-dire son jugement, en lui faisant tout voir au point de vue de sa passion. Par ses pattes et par son ventre qui pétrissent la vase infecte des marais, le crapaud représente aussi la luxure.

Le lion exprime la force et l'impétuosité des passions violentes, et sa queue longue et serrée contre le flanc,

Digitized by Google

indique l'attaque insidieuse, et la spontanéité d'un assaut traitre et imprévu.

Les serres des oiseaux de proie signifient, dans l'art chrétien, le triste effet du péché et l'acte final de satan, qui sont de saisir et de précipiter les âmes dans l'abîme de perdition (1)

Généralement, les animaux symboliques terrassent des êtres humains, les torturent et les dévorent. Au bénitier de Saint-Marcel, c'est le contraire. Le crapaud-lion est vaincu. L'humilité, la continence, la douceur terrassent l'orgueil, la luxure et la force.

Le christianisme a raison du paganisme. Le bien tue le mal.

Ce bénitier, dont le style remonte vers la fin du XIIe siècle, provient très probablement de la chapelle du Chateau-Saint-Jacques, d'où il aura été retiré après la démolition de cette antique résidence archiépiscopale.

BÉNITIER DE LA CHAPELLE DE CEUTRON

Le bénitier remplace la fontaine d'ablution ou *cantharus* des premiers siècles de l'Eglise, établie dans l'atrium. Il fut, vers le XIIIe siècle, porté sous le porche ou à l'entrée des nefs.

Le bénitier antique était généralement formé d'une cuvette placée au sommet d'un fût tronqué ou d'un socle peu élevé, qui s'orna suivant le style de l'époque.

On fit aussi des bénitiers appliqués contre les pare-

(1) D'Aysal, Zoologie symbolique des tourelles de Saint-Denis.

Digitized by Google

ments des murs intérieurs ou extérieurs, et même contre des colonnes; ils se composaient aussi d'une cuvette unie ou à plusieurs faces, se réduisant en cône ou en pyramide par le bas; quelques uns étaient surmontés d'un dais, comme les statues.

Le petit bénitier de la chapelle de Ceutron, commune de Montgirod, est formé d'un bloc de marbre du Détroit-du-Saix, comprenant deux parties, une saillante formant la cuvette et l'autre en encorbellement pour faciliter l'introduction de la main dans le récipient.

Il est fixé au mur, à l'intérieur, près de la porte.

La partie inférieure, construite en cône renversé, surmonté d'une zone, est ornée d'une tête en bas-relief.

La partie supérieure est couronnée d'un accolade peu accentuée.

Ce bénitier est de la fin du XIVe siècle.

Digitized by Google

ÉGLISE SAINT-MARTIN D'AIME

Rapport sommaire sur les fouilles opérées en 1876 et 1877.

A Monsieur le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts.

Monsieur le Ministre,

Les fouilles que j'ai commencées en 1868, à mes frais, dans l'intérieur de l'église Saint-Martin d'Aime, et que j'ai pu continuer jusqu'à ce jour, grâce aux allocations que vous avez bien voulu m'accorder, grâce aussi aux sommes fournies par l'Académie de La Val d'Isère, ont mis au jour d'intéressants vestiges du passé.

Elles ont, en effet, fait sortir de la terre qui les recélait depuis bien des siècles, les ruines d'un édifice romain et celles d'une église des premiers temps du christianisme dans les Alpes graies.

Je prépare une monographie et les plans de restitution de ces deux monuments; mais comme ce travail sera long, je me fais un devoir de vous adresser en attendant,

Digitized by Google

Monsieur le Ministre, un rapport sommaire sur le résultat des fouilles de ces deux dernières années. (1)

§. 1er EDIFICE ROMAIN.

Les soubassements de cet édifice que les fouilles ont mis à découvert sont intacts dans tous leurs développements ; ils ont une hauteur de 2, 45.

Le monument était construit selon un plan rectangulaire. Il était fermé par quatre murs et mesurait, à l'intérieur, 11,30 de longueur sur 6, 55 de largeur. Il était précédé, du côté du levant, d'un portique de 2, 90 de largeur sur une longueur égale à la largeur de l'édifice, fermé aussi par des murs dans sa partie inférieure, mais sur trois de ses côtés seulement. On y pénétrait par le côté nord qui était entièrement ouvert.

Le mur du levant du portique, qui devait servir de support aux colonnes dont nous avons trouvé plusieurs fragments, et dont la hauteur, 1,70 environ, était suffisante pour que l'on ne pût apercevoir de l'extérieur ce qui se passait dans l'intérieur de l'édifice, se prolonge dans la direction du nord. Je regrette n'avoir pu continuer les fouilles nécessaires pour mettre à découvert, dans tous ses développements, ce mur qui servait peut-être de cloture à un terrain sacré ou à un *forum*.

La façade principale, percée d'une porte de 2,27 de

(1) Je suis heureux de rendre ici un témoignage de vive reconnaissance à M. l'abbé Trémey pour la surveillance constante et intelligente des fouilles qu'il a exercée en 1876 et 1877,

Digitized by Google

largeur et dont les pieds-droits en pierre de taille sont encore debout, regardait le levant, orientation conforme à l'usage antique.

Dans son ensemble, ce monument, compris le portique, mesurait hors d'œuvre 16,50 de longueur sur 8,15 de largeur. Il occupait donc un parallélogramme d'une longueur double de sa largeur, à 0,10 près.

Le sol du monument est recouvert d'une couche de béton de 0,08 d'épaisseur, coulée sur un pavage en petits galets. Celui du portique est horizontal, mais celui de la nef à une pente totale de 0,24 du chevet à la porte.

La maçonnerie est faite avec de petits moellons bruts noyés dans du mortier qui a la dureté du ciment. Les parements des murs sont admirablement dressés.

L'appareil est le *pseudisidomum* auquel on a donné l'apparence de l'*isidomum* en simulant les assises et les joints par des lignes tracées au fer sur le crépi.

La base des murs, à l'intérieur, n'a pas été enduite sur une hauteur de 1,40, ce qui peut faire supposer qu'elle a été revêtue d'un soubassement en bois. Depuis cette hauteur, les murs étaient recouvert d'un enduit frotté sur lequel on avait passé une peinture unie ocre rouge encore visible sur plusieurs points.

Nous avons trouvé, en opérant les fouilles, des bases, des chapiteaux et des fragments de fûts, d'architrave et de corniche dénotant que le portique était orné d'une colonnade d'ordre ionique.

Nous avons découvert des tuiles plates à rebords et des tuiles demi cylindriques indiquant le genre de couverture du monument.

Digitized by Google

Nous avons recueilli aussi beaucoup de débris de poterie provenant d'amphores et autres vases de grandes dimensions.

Je puis, avec les fragments trouvés, le plan des fondations intactes, le texte de Vitruve et l'induction par analogie restituer cet édifice romain qui me paraît être d'un grand intérêt pour l'art et pour l'histoire.

Les déblais exécutés dans les ruines de cet édifice n'étaient composés que de gravier, de sable et de débris de construction, ce qui m'autorise à penser qu'il a été détruit par une inondation du torrent Ormante. La forme et le mode de construction de l'église qui l'a remplacé indiquent que le cataclysme arriva vers le milieu du ve siècle.

Le linteau de la porte latérale de l'église actuelle de Saint-Martin, qui renferme les ruines de l'édifice romain, est formé d'une portion d'une architrave antique d'une longueur de 1,38. On lit sur le petit côté ou retour de ce bloc l'inscription suivante :

Q. VERIVS
VRBICVS

Des archéologues, des savants ont reproduit et essayé d'expliquer ces mots ; quelques uns les ont considérés comme un fragment d'inscription.

Digitized by Google

Je crois que ces mots, dont je proposée ainsi la lecture:

QUINTUS VERIUS
URBICUS

sont le nom du maître de l'œuvre, de l'architecte du monument romain dont les ruines viennent d'être découvertes.

§. 2me EGLISE DES PREMIERS TEMPS DU CHRISTIANISME DANS LES ALPES GRAIES

Les fondations de cette église existent sur tout son périmètre.

Cette église n'était composée que d'une nef d'une longueur intérieure de 15, 17 sur une largeur de 7,50, accompagnée d'une abside demi-circulaire qui n'en occupait pas toute la largeur.

Elle était orientée de l'occident à l'orient.

La forte épaisseur des murs de l'hémicycle autorise à penser que cette partie de l'édifice était voûtée.

Il existait, à 1,60 en avant du chœur, un mur d'appui de 0,60 de hauteur, percé d'une porte de 0,80 de largeur qui devait supporter un chancel, balustrade en bois destinée à empêcher les fidèles de pénétrer dans le sanctuaire.

Dans l'espace compris entre le chancel et le chœur nous avons trouvé plusieurs sépultures dont les squelettes sont dans un état de conservation admirable, grâce à la

Digitized by Google

terre glaise liquide qui a été coulée dans les tombeaux en pierres taillées.

Le mur sud de la nef et les deux en retour qui la séparent du sanctuaire reposent sur les soubassements de l'édifice romain décrit ci-devant. Les autres sont fondés à une bien moins grande profondeur que ceux de la construction romaine, sur du gravier et du sable, preuve irréfutable qu'ils furent construits après l'inondation d'Aime.

Les murs sont grossièrement construits avec des galets selon deux *opus* alternés : le *spicatum* et l'*incertum*.

Le genre de construction de ces murs démontre l'absence des Romains. On ne trouve plus la régularité des assises ni la surface droite et unie des parements. Le mortier n'est plus le même. Les enduits sont grossièrement appliqués. L'art s'en va. La Barbarie ne tardera pas à arriver.

Cette église, qui subsista probablement jusqu'à l'époque où l'on reconstruisit celle actuelle (IXe ou Xe siècle) fut peut-être renversée par les Normands, qui détruisirent toutes celles de la Gaule, après le règne de Charlemagne, pendant les invasions qui durèrent de 820 à 911, ou par les Sarrasins qui vinrent une première fois dans notre pays vers 730 et qui l'envahirent, le dévastèrent et l'occupèrent en 906. Ce qui est certain, c'est qu'elle fut incendiée ; les nombreux débris de charbon que nous avons trouvés dans les déblais l'attestent.

Il reste encore bien des fouilles à opérer qui amèneraient certainement la découverte d'objets intéressants. Il faudrait dégager le mur d'enceinte du monument romain et fouiller tout l'emplacement qu'il circonscrit, lequel peut

Digitized by Google

contenir des édicules, des statues, des inscriptions etc.. Il faudrait aussi déblayer l'emplacement des nefs latérales de l'église St-Martin.

Mais l'argent nous fait défaut. L'Académie de La Val d'Isère a épuisé ses ressources dans l'acquisition de l'église et dans les fouilles opérées ces deux dernières années.

J'ose donc prier Monsieur le Ministre de l'Instruction publique qu'il daigne, sur l'avis conforme que voudra bien donner la Commission des Monuments historiques, accorder une allocation pour la continuation des fouilles en 1878 et pour la consolidation de quelques parties des murs de l'église qui menacent de s'écrouler.

Moûtiers, le 26 octobre 1877.

E.-L. Borrel.

Digitized by Google

VIEUX PARCHEMINS DE MARTHOD

LES HABITANTS DE MARTHOD ET LA LEYDE A PAYER AU MARCHÉ DE CONFLANS.

(Lecture faite dans la séance du 13 juin 1882.)

La commune de Marthod possédait, au siècle dernier, un spirituel chroniqueur comme il en faudrait beaucoup, qui était aussi un intrépide explorateur des poudreuses archives du vieux temps. — C'était le notaire François Carsey.

L'Académie de La Val d'Isère possède depuis quelques mois un manuscrit entièrement de la main de cet amateur de la gloire de son pays.

Ce cahier de 106 pages in-folio de grand papier, non compris 14 pages consacrées à la table, au titre et à un préambule composé de sentences extraites pour la plupart des livres saints, contient en tout 60 feuillets grand in-folio de papier très fort, recouverts d'une feuille de vieux parchemin écrite à l'intérieur. Chaque feuillet porte un sceau aux armes royales avec la légende: TIMB. EXTR., placé au *recto*, au milieu du haut de la page. A côté de ce timbre et sur la droite, s'étale partout le paraphe *Chanon*.

Une grande partie du livre est occupée par la généalogie des Seigneurs de Cornillon et de toutes les familles

Digitized by Google

de la paroisse de Marthod. L'autre partie contient le récit de quelques faits particuliers : elle sera insérée textuellement dans la série des *Documents* de l'Académie de La Val d'Isère.

Le manuscrit a été gracieusement donné à l'Académie par M. Rullier, notaire à Albertville, membre effectif de notre Société, qui l'a obtenu de la succession de Rd Jean-François Avrillier, natif de Marthod, curé de Saint-Thomas des Esserts, décédé dans cette paroisse, au mois de janvier dernier.

Par un autre membre de l'Académie, M. J.-L. Faure, j'ai eu communication d'une autre liasse du même François Carsey, appartenant à la même succession. Elle est relative au droit de *leyde* qui se payait sur le marché de Conflans, et dont étaient exempts les habitants de Marthod.

La *Leyde* était quelque chose d'analogue à l'octroi ou au droit de pesage : c'était un droit de ville à payer par ceux qui venaient vendre leurs denrées au marché. Ce droit était ordinairement exigé par un fermier qu'on appelait *Leydier* ou *Leydatier*, lequel payait à la ville une somme annuelle fixe. L'intérêt personnel du leydatier, engagé dans cette perception, nous explique comment on revenait si souvent à contester l'exception dont jouissaient les habitants de Marthod.

Voici l'analyse du document que j'ai eu entre les mains :

SUPPLIQUE.

Au nom des Seigneurs du Château et du mandement de Cornillon et des habitants du dit mandement et de tous

Digitized by Google

ceux qui sont ou peuvent être intéressés à la cause, il est exposé au vénérable Conseil résidant à Chambéry:

Que, depuis un temps immémorial, ils sont en possession de vendre librement et sans payer aucun droit de leyde leurs blés et autres grains et denrées qui se mesurent à la carte, sur le marché de Conflans, où ils ont une place à part : qu'ils ont joui paisiblement de cette exemption depuis plus de cent ans et sans que de mémoire d'homme ou puisse se rappeler le contraire, jusqu'à la dernière fête de Tous les Saints, époque à laquelle un nouveau leydier, Pierre Fabri dit Franchoës, s'est avisé de leur réclamer la leyde et s'est efforcé de la leur faire payer.

ORDONNANCE.

A la date du 23 mars 1447, le Conseil de l'Illustrissime Seigneur Louis duc de Savoie, résidant à Chambéry, commet le châtelain de Conflans et autres officiers que cela concerne ou leurs lieutenants, et leur mande d'examiner sérieusement la question. Que si, informations prises, il conste de la vérité des faits exposés dans la supplique, les commissaires devront maintenir les suppliants dans leurs droits et les défendre contre toute violence, vexation et molestie, non obstant toute prétention ou opposition contraire, et sans attendre de nouveaux ordres.

INSTRUCTION.

En vertu de cette délégation, 19 témoins, assignés par Bartholot Gardet, métral de Conflans, parurent devant le

Digitized by Google

vice Châtelain de Conflans, Bernard Coëtet, assisté de Guillaume Conseil notaire et clerc de la cour de Conflans :

1° (Le 1er avril 1447) Noble Louis Fabri, bourgeois de Conflans ;

2° Reymond Gouverneur, habitant et bourgeois de Conflans, autrefois leidier de Conflans ;

3° Discret ClaudeFontane notaire bourgeois de Conflans 40 ans, qui a tenu la leyde avec Pierre Fabri et Jean de Saint-Sixt ;

4° Discret Michel Tailliferd, notaire bourgeois habitant de Conflans, 40 ans ;

5° Jean de Saint-Sixt bourgeois de Conflans, 60 ans, ancien leydier pendant 12 ans, la supplique lui est lue par le vice châtelain et expliquée laïquement ;

6° Jean Vibert autrement Crespini, ouvrier, de Saint-Maxime, 40 ans ; laïquement informé ;

7° Antoine Dunant, de Cevins 50 ans : informé par le vice châtelain en langue laïque et maternelle ;

8° Aymon Ducis, bourgeois de Conflans, 60 ans, ancien leydatier de Conflans ;

9° (3 avril 1447.) Aymon Oequeti, de Saint-Maxime, 30 ans, explication en langue laïque et maternelle ;.

10° Jean Sallier, l'aîné, du mandement de Cevins, 40 ans, explication en langue laïque et maternelle ;

11° Mermet Regalis de Cevins, 60 ans, explication en langue laïque et maternelle ;

12° Jean Follieti, aîné, de la paroisse de Queige, 60 ans, explication en langue laïque et maternelle ;

13° Pierre Coste, de Cevins, 50 ans, explication en langue laïque et maternelle ;

Digitized by Google

14° Antoine Bernard, bourgeois de Tournon, 70 ans, item, *verbis laycis et lingua materna*.

15° Jean Garson, de la Bâthie, 60 ans, explication en langue laïque et maternelle;

16° Thomas Tonduti, bourgeois de Conflans, 40 ans, explication en langue laïque et maternelle.

17° André Murry, drapier bourgeois de Conflans, 60 ans, explication en latin et laïque.

18° Noble Guigonet Tonduti, bourgeois de Conflans 35 ans.

19° Jacques Nycollodi, bourgeois de Tournon, 46 ans.

Plusieurs témoins interrogés sur la raison pourquoi le droit de leyde ne se payait pas par les habitants de Marthod, ne savent que répondre, excepté le premier qui a entendu dire à Pierre Voisin que cette faveur leur avait été faite par Notre très Saint Père en Christ, le pape Félix V, lorsqu'il était comte de Savoie.

C'est tout ce que j'ai pu découvrir dans le manuscrit, sur l'origine de cette franchise de la paroisse de Marthod.

Quant au fait lui-même, tous les témoins s'accordent à l'affirmer comme indubitable, sans pouvoir dire à quelle époque il remonte.

L'enquête se termine ainsi :

Et moi, Bernard Coètety, commissaire susnommé en vertu de la commission susmentionnée, avec l'assistance de Guillaume Conseil notaire du Conseil et clerc de la cour de Conflans qui a été présent aux déclarations

Digitized by Google

faites ; et je les ai fait rédiger en la forme publique et écrire par la main de Guigues Ferlèse de Conflans, notaire public mon coadjuteur, en cinq *cours* et le quart d'un autre, joints et cousus ensemble et je les ai souscrits et paraphés de ma signature comme je le fais au tabellion, au commencement et aux jointures des dits cours et ai signé en confirmation et témoignage de toutes et chacune des choses qui précèdent :

Et moi dit Guillerme Conseil habitateur public de Conflans, par les autorités impériale et de l'Illustrissime prince N. S. le duc notaire, et clerc de la même cour de Conflans, j'ai été présent aux dépositions et attestations des témoins ci-dessus désignés, et j'ai constamment assisté le dit vice-châtelain et Commissaire dans chacune des susdites dépositions et attestations,... et j'ai souscrit ici et signé de ma signature dont je me sers au tabellion, en témoignage et confirmation de toutes et chacune des choses qui précèdent, sur l'ordre et commandement du vice châtelain lui-même. Signé : Concilii.

Il paraît que l'exacteur de la leyde fut long à accepter la décision du châtelain ou prompt à revenir à ses prétentions : car dès le 9 février 1453, nous avons une autre ordonnance du même duc Louis, adressée à ses bien aimés le châtelain et le curial de Conflans, au leydier, et autres officiers à qui il appartiendrait, leur enjoignant, sous peine d'une amende de 25 livres fortes, à tous et à chacun solidairement de faire respecter les exemptions et franchises des Seigneurs et habitants du mandement de Cornillon, con-

Digitized by Google

formément aux droits reconnus dans l'enquête et rappelés dans une supplique qui venait de lui être par eux adressée. — Ces lettres furent présentées, le 17 du même mois, par Jacquemet Lovety de la paroisse de Marthod, au vice châtelain de Conflans, Antoine Burdin, qui signa la promesse d'obéir.

Et cependant voici une nouvelle supplique en 1481, et nouvel ordre du duc Philibert, signé en son nom le 11 décembre, Lestelley, adressé au châtelain, au cler de la cour, aux syndics, aux exacteurs de la leyde de Conflans et à tous et chacun des officiers et leurs lieutenants : que, sous peine de cent livres fortes, ils aient à observer et à faire observer les conditions mentionnées dans la supplique.

Octobre 1497, à Lémenc, près *Chambéry*. Nouvelle lettre ducale. Philippe, duc de Savoie s'adresse à ses bien-aimés le bailli et le procureur de Savoie, le châtelain et sa cour, les syndics et la communauté, les exacteurs de la leyde de Conflans, à tous les officiers et fidèles sujets médiats et immédiats, présents et futurs, ou leurs lieutenants, et ordonne, sous la même peine de 100 livres fortes d'amende, qu'ils fassent respecter les privilèges et lettres dominicales contenant, outre le maintien d'exemption de la leyde, un grand nombre de prescriptions et réformes demandées par les Seigneurs et les hommes du mandement de Cornillon.

Mêmes ordres renouvelés à peu près dans les mêmes termes le 8 novembre 1504 par le duc Charles, qui ratifie toutes les concessions faites aux syndics et à la communauté de Cornillon et de Marthod : Mandant à ses

Digitized by Google

conseils résidant près de lui et à *Chambéry*, au bailli, juge, et au procureur de Savoie, aux châtelains et clercs des cours, aux syndics, aux hommes, à la communauté et aux exacteurs de la leyde de Conflans et de Tournon, à tous et à chacun des officiers médiats et immédiats, présents et futurs et à leurs lieutenants, qu'ils aient à observer (sous peine de 100 livres fortes d'amende) et à faire observer les lettres et chapitres selon leur forme et teneur, nonobstant toute opposition, excuse, lettre, mandat, ou autre à ce contraires.

Jusqu'ici tout est en latin : suppliques, informations, dépositions, lettres patentes, ordonnances, etc. Sur les 19 témoins interrogés au sujet de l'exemption du droit de leyde à Conflans, en faveur des Seigneurs de Cornillon et de leurs sujets, huit ont lu ou entendu lire la supplique en latin, et n'ont eu besoin d'aucune explication. Un a demandé des explications en langue vulgaire ; pour les 10 autres, le châtelain a fait la traduction de ce document *Verbis laycis et lingua materna.*

Ce qui veut dire que le latin ne se parlait pas à cette époque, mais était compris d'un grand nombre, de presque la moitié des témoins appelés en cette cause.

Depuis lors, c'est-à-dire vers la moitié du XVIe siècle les documents sont en français. En voici deux que nous trouvons dans ce même manuscrit d'où nous avons tiré ce qui précède, C'est une copie authentique faite et signée le 2 juin 1757, par Carsey père et fils, le premier, notaire à Marthod.

Digitized by Google

I. AUTRE CONFIRMATION DE PRIVILÈGES.

Emmanuel Philibert par la grâce de Dieu Duc de Savoye, Chablais et d'Auste, Prince et vicaire perpétuel du Saint Empire Romain, marquis en Italie, Prince de Piémont, comte de Genève, Genevois, Bauge, Romont, Nice, Aoste, baron de Vaulx, Gex et de Faucigny, Seigneur de Braisse, de Verseil, et du marquisat de Cève, etc. à tous qui ces présentes verront Salut.

Sçavoir faisons que vû la requête de la part de nos chers bien aimés feaux les Seigneurs de Cornillon et Marthod sindicqs manant et autres rière le dit mandement à nous présentez tendantes aux fins d'obtenir la confirmation nostre, tant sur les privilèges, et immunités, en laquelle de toute ancienneté ils sont ne payer aucune laide de leurs bleds et denrés qu'ils portent ou font porter et exposer vendre en notre ville de Conflens, comm'aussy sur les points, et chapitres jadis proposés et présentés par les communautés de nos pays delà les monts accordés le tout et confirmés successivement par Nos tres chers ancestres, après avoir vû en nostre conseil d'Etat les informations, concessions, chapitres et autres lettres y attachés, voulant favorablement traiter nos dits sujets, acquiessants à leurs humbles requestes. Avons de notre mouvement, certaine science, pleine puissance et hautorité souveraine, confirmé, corroboré, loué et ratifié, confirmons, corroborons, louons et ratifions aux dits suppliants leurs dits privileges et immunités de points en points et selon leurs formes et teneurs et en tant que de besoin serait leurs

Digitized by Google

avons octroyés et concedés, concedons et octroyons par ces présentes, SI DONNONS EN MANDEMENT par ces mesmes à nos tres chers bien amés et feaux Conseillers les gens tenants notre souverain sénat de Savoye et Chambre des Comptes, et a tous nos autres justiciers officiers, leurs lieutenants, et à chacun d'eux ainsi qu'il appartiendrat, que de nos présentes lettres de confirmations, concessions et octroys et de tout le contenu ez dits privilèges ils fassent, souffrent et permettent les dits suppliants leurs successeurs dès orenavant jouïr et user pleinement et paisiblement sans aucun discourement ou empechement au contraire lequel si fait était le mettent ou fassent mettre incontinent et sans delay a pleine délivrance et a son premier état ; Car tel est nostre plaisir et vouloir, nonobstants quelconques choses à ce contraires auxquels et a la dérogatoire de la derogatoire avons dérogés et dérogeons par ces présentes et afin que ce soit chose ferme et stable a toujours, nous avons ycelles signés de notre mains et fait sceller de nostre seel, sauf en autres choses vû le droit et l'autruy en touttes.

Donné a Rivole le vingt trois d'avril l'an de grace mil cinq cents soixante deux.

Signé par luy meme l'illustrissime Duc ; et plus bas, Olaze et Ferreri.

II. SENTENCES OU ARRÊTS CONTRE MESSIRE DE LUXEMBOURG, SEIGNEUR DE CONFLENT.

Les Sindics et communauté de Marthod en ampliant la demande par eux faite sur le premier defaut qu'ils ont

Digitized by Google

obtenus contre messire Sébastien de Luxembourg viscomte de Martigne et seigneur de Conflens le vingt sept juin dernier; dient qu'en vertu de Lettres readjournatoires par eux obtenues sur le dit defaut, ils auraient fait de rechef adjourner le dit Seigneur de Martigne en la personne de son chatelain et fermier general du dit Conflens pour la notoire absence d'ycelluy qui est en paiis loingtain et inaccessible, contre lequel les dits sindics de Marthod auraient obtenus second defaut du quatre septembre dernier.

Pour le profit duquel et du precedent yceux de Marthod demandeurs requirent que les lettres de confirmations de privileges et franchises par eux obtenües de S. A. R. leurs soient interinés suivant la bonne volonté de sa ditte Altesse, attendu mêmement que là, et encore que le dit Seigneur de Martigne comparoitroit et voudroit empecher et deffendre les fins et conclusions des dits demandeurs, il ne pourroit ni devroit par droit et raison : parceque les dits privileges et libertés confirmés auxdits demandeurs ont été baillés et concedés par les Très-Illustres d'heureuse mémoire les princes de Savoye auparavant que la seigneurie de Conflens fut engagée au dit seigneur de Martigne ou celluy duquel il a cause : De sorte que le droit étoit déjà acquis auxdits demandeurs et à leurs prédécesseurs au préjudice desquels le dit seigneur de Martigne comme dit est ne pourroit empecher les dittes fins et conclusions; par quoy persistent comme dessus, implorant, etc., signé : Perrin procureur.

Vû le dire et playdoyez des sindics de Marthod sus écrits, ensemble les defauts et privilèges y mentionnés,

Digitized by Google

nous N'empêchons autant qu'il nous concerne que les dits de Marthod jouissent par provision (et sans préjudice du droit du tier) des dits privilèges et exemptions de layde et gabelle dont est faite mention aux dits privilèges.

Fait au parquet le onze novembre mil cinq cents soixante deux. Signés par messieurs Parraton et Favet.

Nous François et Jean-Pierre Carsey père et fils de la paroisse de Marthod soussignés Commissaire d'extantes notaire châtelain du dit lieu atestons qu'à la requête d'honorables Sébastien Mermoz sindic, Jean-Baptiste Michel Pomet, Joseph Jacquier, Jean Hugonnier, et Jean à feu François Pepin Donaz conseillers de la dite Paroisse, nous avons levés et extrait le présent autant fidellement qu'il nous at été possible sur les originaux des parchemines enquestes et patentes, tant en latin qu'en français sus énoncés qu'ils nous ont exhibés au sujet de la laide et privileges que la dite paroisse de Marthod at dans la ville et mandement de Conflans, lesquels titres ils ont ensuite retirés et apres düe collation sans avoir augmentés, n'y diminués, sauf les mots illisibles réservés. Nous avons signés le présent pour leur servir et valloir ainsy qu'ils verront a suivre, au dit Marthod le second juin mil sept cent cinquante sept, quoique d'autre main soit écris.

François Carsey le père commissaire, vacqué plus de cinq jours, et pour ce receu du dit Jacquier l'un des conseillers vingt cinq livres. Jean-Pierre Carsey le fils autant vaqué.

Digitized by Google

TENEUR D'UN INTERROGATOIRE.

Je choisis le N° 14, comme un des plus circonstanciés.

Item, l'an que dessus (1447), le quatrième jour d'avril, Antoine Bernardi, bourgeois de Tournon, âgé, comme il le dit de septante ans ou environ, témoin juré et assermenté, comme dessus, et assigné par Berthelot Gardeti métral de Conflans : interrogé diligemment et secrètement par moi dit Bernard Coètety vice-chatelain et commissaire comme dessus, en la présence et assistance du dit Guillaume Consilii clerc de la susdite Cour de Conflans.

Et d'abord : La dite supplique lui ayant été, par moi dit vice-châtelain et commissaire, préalablement traduite et expliquée en mots laïques et langue maternelle, sur mon interrogation il dit, dépose et atteste qu'au sujet de la dite supplique et de son contenu, il sait seulement et qu'il est vrai qu'il y a plus de vingt ans il a tenu une arche dans la Souverie de Conflans près d'une certaine place appelée la place de Marthod ; et il a vu plusieurs hommes de la paroisse de Marthod du dit mandement de Cornillon vendre du froment et plusieurs autres blés et denrées qui se vendent et se mesurent à la quarte et à la mesure de la quarte, sans avoir jamais vu que quelque laydatier de la dite ville de Conflans levât la leyde sur les susdits blés et denrées, ou les molestât en exigeant la dite leyde, et depuis cette époque de vingt ans il les a vus en possession et habitude de ne pas payer la leyde de leurs dits blés et denrées susdites. Il dit ne savoir autre chose, excepté que depuis une année

Digitized by Google

Pierre Fabri, autrement Franchoës, moderne laydatier de la dite ville de Conflans qui a voulu layder quelques uns des hommes de la dite paroisse de Marthod, mandement de Cornillon pour leurs dits blés et denrées, et exiger d'eux et s'efforcer de lever la layde qu'ils ont refusé de payer, disant qu'ils ne sont pas tenus au paiement de la dite layde, et alors il les a traduits en cause par devant discret Claude Vialli alors vice-châtelain de Conflans.

Interrogé pourquoi les dits hommes de la paroisse de Marthod, mandement de Cornillon, ne paient pas la leyde de leurs dites denrées de blé, il dit qu'il n'en sait rien, si ce n'est qu'ils sont en possession et, comme l'on dit, en coutume de ne pas payer la leyde de leurs dites denrées. Interrogé s'il a été suborné par quelqu'un, instruit et dresssé à déposer, dire et attester comme il vient de dire, déposer et attester, il dit que non. Interrogé s'il a déposé pour quelque vue ou motif privé, il dit qu'il l'a fait seulement pour la vérité.

ALLIAUDI.

Digitized by Google

ANALYSE

DU

COMPTE-RENDU DE LA SESSION

DU

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE

RÉUNI A CHAMBÉRY EN 1863.

La trentième session du Congrès scientifique de France s'est ouverte à Chambéry, le 10 août 1863.

La commission locale d'organisation était composée de six membres: MM. le marquis Léon Costa de Beauregard, Président de l'Académie de Savoie; L'avocat Louis Pillet, Président de la Société d'histoire naturelle de Chambéry; Timoléon Chapperon; Revel Edouard, docteur médecin; Fleury-Lacoste, Président de la Société d'agriculture de Savoie: Guillermin, Président de la société d'histoire et d'archéologie de Chambéry. Elle a rempli dignement et avec une sage prévoyance sa difficile et laborieuse mission.

Un règlement en 21 articles a servi de base à l'organisation du Congrès composé de 408 membres nominativement désignés dans le compte-rendu. Ils ont été divisés en six sections ayant chacune son président et son bureau.

Digitized by Google

Toutes les questions à traiter ont été indiquées d'avance par un programme.

M. le baron d'Alexandry, maire de Chambéry, Président provisoire, a ouvert la séance par une courte allocution exprimant en excellents termes la bienvenue aux membres du congrès et la reconnaissance des populations qu'ils venaient éclairer de leurs lumières.

M. le marquis Costa de Beauregard, le digne et bien aimé enfant de la Savoie, que la mort a trop tôt enlevé à son pays, a ensuite prononcé le discours d'ouverture du congrès, qui restera un des plus beaux monuments de cette solennité. L'orateur débute par un hommage rendu à M. de Caumont, fondateur et propagateur des Congrès scientifiques de France destinés à propager dans toutes les provinces l'émulation et les bienfaits vivifiants de la science dont la capitale avait presque auparavant le monopole exclusif. Il trace rapidement l'histoire séculaire de la maison de Savoie, ses antiques et sympathiques alliances avec la France, les glorieux champs de batailles où le sang savoyard s'est mêlé fraternellement avec le sang français, et les autres combats non moins glorieux, où les armées de Savoie ont prouvé qu'elles étaient dignes de lutter contre les armées de la grande nation. Il a rappelé que c'est un savoyard, Guillaume Fichet, qui a donné à la France ce que le patriotique auteur des *gloires de la Savoie* (M. Jules Philippe d'Annecy) nomme le levier d'Archimède, en installant à Paris, dans une des salles de la Sorbonne la première presse; que c'est un savoyard aussi, le fils de l'illustre Président Favre, Vaugelas, qui plus tard a été le régulateur de la langue française; que

Digitized by Google

l'Académie florimontane d'Annecy a précédé de quelques années la création de l'Académie française. Ce n'est pas par orgueil national que M. de Costa est entré dans ces détails, mais pour opposer la vérité à la commisération blessante avec laquelle quelques publicistes français, entr'autres M. Charles Dupin, ont parlé de notre patrie, *de ces* 600,000 *malheureux qui peuplent une région désolée.* Son discours exprime éloquemment les plus nobles, les plus généreux sentiments; il le résume par ces mots:

« Vous m'avez confié la tâche laborieuse et délicate de préparer le congrès, et il appartenait aux devoirs de ma charge de prendre la parole dans cette réunion solennelle; j'ai peut-être abusé de cette prérogative et de votre indulgence en vous faisant trop comprendre l'amour que je porte à mon pays; mais je me rassure, Messieurs, car je sais tout l'écho qu'ont trouvé dans vos cœurs ces mots si justes dits par M. le comte de Meaux au congrès de Saint-Etienne : *Pour bien servir sa grande patrie, il faut rester attaché à sa petite province.* »

L'assemblée procède ensuite à la formation du Bureau et le scrutin proclame Président, M. Roux, docteur en médecine, président de la société de statistique de Marseille et Vice-présidents, Messieurs :

Le vicomte de Caumont, fondateur des congrès.

Challe, président de la Société historique d'Auxerre.

Bouillet, membre de l'institut des provinces à Clermont-ferrand.

Albert Du Boys, président de l'Académie delphinale.

L'abbé Baruffi, professeur à l'université de Turin.

Les quatre secrétaires, nommés par M. de Costa en

Digitized by Google

vertu de la prérogative que lui confère son titre de président provisoire, sont Messieurs: Chapperon Timoléon, président du tribunal de commerce et secrétaire de l'Académie de Savoie.

Pillet Louis, secrétaire de l'Académie impériale de Savoie.

Carret Joseph, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Chambéry.

Guilland Louis, docteur en médecine à Chambéry.

M. de Caumont propose à l'assemblée de décerner la présidence honoraire du congrès à son éminence le cardinal Billiet, archevêque de Chambéry, personnification la plus haute de la science unie à toutes les vertus; ainsi qu'à M. le marquis Costa de Beauregard qui a cru devoir décliner d'avance l'honneur de la présidence élective.

Cette motion est votée par acclamation.

Chaque section procède à son tour à l'élection de son Bureau.

A cette époque, déjà bien éloignée de nous, c'était encore au pied des autels que commençaient toutes les grandes solennités : Celle consacrée à la science a été fidèle à ce pieux usage. Le 11 août, (1) tous les membres du congrès, réunis dans la grande salle de leurs séances, se sont rendus, à 9 heures du matin, à la cathédrale pour assister à la messe d'ouverture de la Session, célébrée par S. E. le Cardinal Archevêque de Chambéry. Le chapitre métropolitain, le clergé de la ville, toutes les

(1) La séance du 10 n'a été qu'une réunion préparatoire consacrée à la formation des bureaux.

Digitized by Google

autorités et une nombreuse affluence de fidèles remplissaient la vaste basilique, et se pressaient autour de la chaire sacrée pour mieux entendre l'illustre prédicateur de Genève, l'abbé Mermillod, qui devait donner un nouveau lustre à cette imposante cérémonie : mais retenu par un obstacle imprévu, il a été remplacé par M. l'abbé Martin, chanoine de Belley, membre du congrès, dont l'éloquente parole a consolé l'auditoire de l'obstacle qui le privait d'entendre l'orateur qu'il remplaçait si bien.

M. Martin, a traité, dans une magnifique improvisation (2) le texte heureusement choisi de l'alliance de la science avec la religion; sa parole tour à tour grave et brillante, l'élévation des pensées qu'elle exprimait, l'étendue de l'érudition qu'elle révélait, ont captivé l'auditoire pendant plus d'une heure qui s'est écoulée trop rapidement. Ce discours, pour la préparation duquel l'orateur n'a eu qu'une demi-heure, était le fruit de dix années de profondes études et présentait le tableau de toutes les découvertes de la science moderne.

(2) En rentrant dans la salle des séances M. l'abbé Sabatier, président de la 5e section demande la parole et, dans une brillante improvisation, rappelle la grandeur et l'élévation des idées contenues dans le discours prononcé par M. l'abbé Martin; il insiste sur la part que le clergé doit prendre à l'alliance libérale de la science et de la religion, et adresse de chaleureuses félicitations aux membres du Congrès, laborieux propagateurs des éléments les plus féconds du progrès social : L'orateur, en terminant, exprime le désir et propose qu'une analyse de la magnifique improvisation de M. l'abbé Martin soit insérée dans les comptes-rendus du Congrès. L'un des secrétaires généraux répond que ce travail a déjà été demandé à M. Martin, qui seul pourrait résumer ses pensées sans les affaiblir. Il est regrettable que cette bonne pensée accueillie avec enthousiasme n'ait pas été réalisée.

Digitized by Google

En en résumant l'exposé dans un langage élevé et saisissant, l'orateur sacré démontre que seules ces découvertes ne suffisent pas à expliquer les grandes notions de temps et d'espace, les origines et la fin des êtres; mais que loin de contredire les traditions chrétiennes, elles révèlent chaque jour aux yeux de l'observateur impartial et éclairé l'admirable concordance des faits avec les enseignements des livres sacrés (1).

A la sortie de l'église, M. Roux président du congrès, à la tête du bureau et de tous les présidents et vice-présidents de sections, s'est rendu au palais archiépiscopal pour exprimer à S. E. le Cardinal la reconnaissance qu'inspire au congrès la consécration religieuse qu'il a voulu donner lui-même à l'ouverture de la session.

Dans la séance ouverte l'après-midi, M. le Président Roux élu la veille, en son absence, exprime en ces termes ses sentiments de gratitude :

« J'arrivais à Chambéry au moment où les suffrages de l'assemblée m'en conféraient la présidence; j'en fus vivement ému, et je songeais d'abord à décliner cet honneur. Mais, sous-directeur de l'institut des provinces pour le sud-est de la France, je crus, Messieurs, ne pouvoir refuser une nomination qui est un hommage rendu à l'institut et à la région que je représente.

« D'ailleurs, c'est M. de Caumont, fondateur et régulateur des congrès, qui est le véritable Président, et M. le marquis Costa de Beauregard a dirigé avec tant

(1) Cette concordance est aussi affirmée dans un ouvrage remarquable du comte de las Cases, l'atlas historique publié sous le nom de Lesage...

Digitized by Google

d'intelligence et de soin les préparatifs de cette session que ma tâche deviendra facile, etc. »

Il est fait hommage au congrès de plusieurs ouvrages, entr'autres de 30 exemplaires de la grande publication de M. l'ingénieur Sommeiller sur le percement des Alpes.

A l'issue de la séance M. le marquis de Costa engage les membres du congrès à se rendre aux salles d'exposition des objets d'art, dont ils doivent inaugurer l'ouverture.

Séance du 12 août.

La troisième séance a été une des plus intéressantes par la présence de M. de Lesseps, qui entre dans la salle au moment où le secrétaire achève la lecture du procès verbal de la séance précédente. Des applaudissements enthousiastes accueillent l'entrée de celui qui a conçu la grande pensée d'un travail gigantesque que l'antiquité avait en vain tenté d'exécuter, et qui, sans se laisser décourager par des obstacles qu'on regardait comme insurmontables, a eu assez de persévérance pour le réaliser et léguer à la postérité le canal maritime de Suez.

Voici les dernières phrases du discours que lui a adressé M. Challe sous-directeur de l'institut des provinces de France :

« M. de Lesseps, appelé au delà des Alpes par des devoirs pressants, traversait rapidement cette ville, lorsqu'il a appris que le congrès y était assemblé. Il a pensé sans doute que, comme l'étendard de Jeanne d'Arc, le congrès ayant été à la guerre il était juste qu'il fût à l'honneur, et il a consenti à honorer de sa présence cette

Digitized by Google

séance où il nous est permis de glorifier encore cette grande entreprise. Exprimons-lui chaleureusement, Messieurs, notre reconnaissance pour cette aimable courtoisie.

« Au commencement de cette année l'institut des provinces ayant fondé une médaille pour honorer les hommes, qui, dans l'ordre de la science, se sont distingués entre tous par leur dévouement et leurs services, a voulu en quelque sorte placer cette institution sous le patronage et le nom glorieux de M. de Lesseps en lui donnant la première des trois médailles dont il avait à disposer. Je ressens vivement en ce moment l'honneur qui m'a été déféré, d'offrir au nom de l'institut des provinces et devant le congrès scientifique, qui en est une des plus nobles émanations, le modeste tribut de notre admiration pour les services si grands et si dévoués qu'a rendus M. de Lesseps à la science, à l'industrie, au commerce et à la civilisation du monde. »

Cette proposition a été votée par acclamation.

Le Président adresse à son tour les paroles suivantes à M. de Lesseps :

« Monsieur le Comte, votre nom seul est un éloge ; votre présence au congrès est pour lui une bonne fortune, et vous ne sauriez être soumis au tour d'inscription que nos règlements exigent pour obtenir la parole.

Vous l'aurez donc immédiatement, si vous voulez bien, en la prenant, répondre au vœu de l'assemblée. »

M. de Lesseps se rend gracieusement à l'invitation qui lui est faite, et après avoir remercié avec émotion l'institut des provinces de France et M. Challe son digne

Digitized by Google

interprête, il déroule devant le congrès, avec une éloquence entraînante, toutes les péripéties de sa grande œuvre; il trace avec feu les défaillances des uns, les trahisons et les jalouses machinations des autres : l'auditoire, en l'écoutant, frémit à la fois d'orgueil national et d'indignation.

Après avoir décrit d'une manière émouvante les débuts de l'entreprise, lorsque les ouvriers se servaient encore du creux de la main pour enlever les déblais, il ajoute avec une légitime fierté.

« Mais aujourd'hui tous les moyens d'action sont proportionnés à la grandeur de l'entreprise; déjà le canal maritime se montre avec sa largeur de cinquante huit mètres parfaitement délimitée par les digues sur une longueur de soixante deux kilomètres, entre Port-Saïd et El-ferdane; et la création d'un canal d'eau douce entre le Caire et le lac Timsalo se bifurquant à ce dernier point pour se diriger sur Port-Saïd d'une part, et sur Suez de l'autre, est en pleine voie d'exécution. Bientôt, dans trois mois peut-être, il fournira une première voie de navigation non interrompue entre la méditerranée et la mer rouge. Ainsi tombe cette ridicule objection de la prétendue inégalité de niveau des deux mers!

« Je suis heureux de retrouver parmi les membres du congrès de Chambéry l'habile ingénieur qui a accompli avec tant de précision l'opération délicate du nivellement de l'isthme, et je saisis avec empressement l'occasion de donner ici à M. Bourdaloue, au nom de la compagnie universelle du canal maritime de Suez, un nouveau et public témoignage de reconnaissance et d'estime. »

Digitized by Google

Une explosion d'applaudissements accueille cet hommage rendu avec un si heureux à propos au talent et aux éminents services de M. Bourdaloue.

M. de Lesseps décrit ensuite les soins minutieux pris par la direction pour protéger la santé de la population des travailleurs dont le chiffre est de 36,000 environ; il donne sur le service médical et pharmaceutique installé sur une étendue de 165 kilomètres, d'intéressants détails; la mortalité sur les Européens et les Arabes sédentaires a été de 1,40 pour cent; chez les féliahs des contingents, elle ne s'est élevée qu'à 0/40, et ce chiffre qui témoigne des soins dont ils sont l'objet, est la plus éloquente réfutation des injustes et odieuses insinuations de la presse anglaise.

Des sœurs du bon Pasteur ont été appelées à port-Saïd où elles donnent l'exemple de la plus sainte charité unie au dévouement de tous les instants, et l'administration, tout en s'occupant des soins hygiéniques du corps, n'a point négligé les soins de l'âme et les consolations religieuses dues aux travailleurs; des chapelles et des mosquées desservies par des prêtres catholiques, grecs et arabes ont été construites à Port-Saïd, à El-Guisr et Ismaïla.

M. de Lesseps rappelle que le canal, dans une partie de son parcours du lac Timsab à la mer rouge, a déjà existé trois fois et que trois fois il a été comblé; il rapporte que Napoléon se trouvant avec Monge et Berthollet sur l'emplacement de l'ancien canal, dit sans hésiter à première vue : « Nous sommes dans le canal. » Quant à moi, ajoute l'Orateur, dans toutes mes explorations, mon guide a été la Bible, car elle précise les distances, les lieux et les

Digitized by Google

noms mêmes avec une infaillible exactitude. Il intéresse vivement l'assemblée en lisant quelques passages de son dernier rapport aux actionnaires et en stigmatisant la politique anglaise contre l'exécution du canal ; enfin il termine par ces mots : « Tout fait espérer qu'avant trois ans, l'Océan et la Méditerranée se seront donné la main, et notre génération verra les navires de tous les peuples flotter à travers l'isthme de Suez. »

M. de Lesseps se rassied au milieu d'applaudissements longuement répétés.

M. le baron David fait ensuite la motion suivante :

« Messieurs, permettez à un des fondateurs du canal de Suez, qui fut toujours un des collègues les plus convaincus, les plus dévoués de M. de Lesseps, de vous proposer une motion qui sera accueillie, je n'en doute pas, avec un chaleureux empressement par le congrès scientifique de France, siégeant à Chambéry.

« Nous sommes au pied de cette grande chaîne des Alpes, de ces montagnes historiques qu'Annibal et le général Bonaparte ont traversées avec tant de peine et de gloire à la tête de leurs immortelles légions. Bientôt vous allez visiter l'admirable voie souterraine qui va réunir deux grands états que la nature semblait vouloir séparer mais que tant d'intérêts et de sympathies doivent rapprocher à jamais. Eh bien, Messieurs, souvenez-vous, en admirant cette œuvre gigantesque, qu'un de vos compatriotes, par sa courageuse initiative, accomplit en ce moment, à travers le sable de l'Egypte, une œuvre non moins remarquable, qui va bientôt réunir, par un canal de vingt-cinq à trente lieues de longueur, deux mers qui

Digitized by Google

sont aujourd'hui à plus de trois mille lieues l'une de l'autre.

« Je propose donc, Messieurs, que le congrès déclare que M. F. de Lesseps a bien mérité du monde civilisé, et que son œuvre si utile à tous sera une des gloires du XIXe siècle.

Cette proposition est votée par acclamation.

En offrant au congrès une intéressante étude sur saint François de Sales, M. l'abbé Sabatier accompagne cet hommage de quelques paroles flatteuses pour la patrie de l'illustre Evêque d'Annecy. Ce nom vénéré rappelle à M. de Lesseps un souvenir honorable pour la Savoie qu'il reproduit ainsi : « L'année dernière, une chapelle fut érigée à Suez au culte catholique ; on était embarassé sur le choix du saint auquel on devait la dédier ; j'ai prié S. M. l'impératrice de vouloir bien le désigner elle même; la réponse ne se fit pas attendre, et l'impératrice Eugénie demanda que le nouveau sanctuaire fût placé sous le vocable de *saint François de Sales.* »

M. Troyon, invité à donner un résumé de ses recherches sur les habitations lacustres, dit que sous l'impression des détails fournis par M. de Lesseps, et écoutés avec tant d'intérêt, sur le travail gigantesque du percement de l'isthme de Suez, il éprouve quelque embarras d'entretenir l'assemblée de quelques vulgaires débris de l'industrie antique du caractère le plus rudimentaire. Cependant il prie ses savants collègues, en se reportant à l'âge primitif, de les envisager tout d'abord au point de

Digitized by Google

vue de la distance parcourue dans le développement de l'industrie humaine, depuis l'habitation chancelante des lacustres jusqu'aux travaux gigantesques qui vont opérer une si grande révolution dans le commerce maritime.

C'est au commencement de l'année 1854 que l'abaissement extraordinaire du niveau du lac de Zurich permit de prendre des terres de remblais sur la rive gauche de la Thiéle, ordinairement baignée par les eaux, et amena la découverte de pilotis, de foyers de charbons, d'ossements d'animaux plus ou moins brisés, et d'objets de l'industrie la plus reculée. M. le docteur Ferdinand Keller, président de la société des antiquaires de Zurich, appelé sur les lieux, ne tarda pas à communiquer cette découverte à M. Troyon et à plusieurs de ses amis. Bientôt des emplacements inobservés furent constatés sur une foule de points; de toutes parts surgirent des amateurs, et de nos jours on a déjà retrouvé les restes de plus de 180 bourgades lacustres sur les lacs de la Suisse, de Constance à Genève. Si l'on pouvait douter que l'homme eût jamais établi sa demeure au-dessus de la surface des eaux et à quelques centaines de pieds de la rive, il suffirait de lire les détails que donnent sur des constructions pareilles Hérodote en Thrace, Hypocrate sur le Phase, et Buidas en parlant des Allobriges. Au XIIe siècle de notre ère, les chrétiens de la Syrie, fuyant la persécution, en élevèrent sur les eaux, et de nos jours de nombreuses peuplades de l'Océanie construisent de même. Un voyageur anglais a fourni de nouvelles données à M. Troyon sur ce mode de construction, et M. Auguste de Melin lui a encore donné à cet égard de nouveaux détails.

Digitized by Google

L'orateur passe en revue quelques uns des principaux emplacements de la Suisse, où l'on trouve en nombre considérable les débris d'une industrie totalement étrangère aux arts métallurgiques, période pendant laquelle ces populations possédaient déjà des instruments d'agriculture et la pluspart de nos animaux domestiques. Ces découvertes permettent aussi de reconstituer, grâce à MM. Oswald Heer et Rutimeyer, la flore et la faune de cette époque primitive. M. Troyon parle encore rapidement, à cause de l'heure avancée, des périodes suivantes.

En sortant de la séance, les membres du congrès, guidés par M. Dénarié architecte départemental, vont visiter la sainte chapelle du château de Chambéry : ils se rendent ensuite dans le jardin de la société d'histoire naturelle, où la musique de la ville exécute des morceaux d'harmonie pendant que MM. les conservateurs des collections font les honneurs des salles : celle d'ornithologie d'Europe et les beaux spécimens de fossiles, presque tous recueillis en Savoie et savamment classés par M. Louis Pillet, fixent surtout l'attention des visiteurs.

4me *séance du* 13. — M. le baron Jacquemoud, sénateur du royaume, prend la parole pour annoncer que le roi Victor-Emmanuel, informé que les membres du congrès se proposaient de visiter, le dimanche suivant, l'abbaye de Haute-Combe, avait chargé son ministre de donner immédiatement les dispositions nécessaires pour qu'ils soient accueillis avec distinction dans les appartements royaux.

M. de Mortillet Gabriel, délégué de la société italienne des sciences naturelles, fait une communication pleine de

Digitized by Google

faits nouveaux sur les monuments de haute antiquité : il donne l'exposé des études dont ont été l'objet, les monuments antéceltiques, les habitations lacustres, les usages et les migrations probables des populations primitives. Il prétend que les instruments de silex et la machoire humaine trouvée dans les fouilles de Moulinquignon appartiennent à la plus ancienne des races humaines contemporaines des animaux antérieurs au *diluvium* (déluge) des géologues qui est tout autre et bien plus ancien que celui des livres saints, dont l'espèce est éteinte aujourd'hui.

Les antiquités lacustres de la pierre appartiennent à une période moins ancienne où les animaux sont déjà ceux de notre époque. Les crânes humains de cet âge découverts appartiennent à une race caucasique semblable à celle qui peuple actuellement l'Europe.

Avec les antiquités de l'âge de bronze on a aussi retrouvé quelques squelettes d'hommes, mais ils accusent une race toute différente, faible, petite de taille, analogue à la race finoise reléguée maintenant dans l'extrême Laponie.

A l'âge de fer correspond le retour d'une race caucasienne indo-germanique, celle qu'on retrouve aujourd'hui dans nos contrées. On ne sait comment expliquer cette succession ; c'est un des plus curieux problèmes historiques que soulève l'étude de la haute antiquité.

M. de Mortillet dit en terminant que les progrès de la civilisation ont suivi les progrès dans l'emploi du fer ; et puis il affirme, un peu légèrement sans doute, que le premier métal usité fut l'or qui se trouve à l'état natif;

Digitized by Google

puis le bronze dont la fusion est facile à basse température. Le fer vint le dernier, parce que son minerai ne peut être réduit que par la chaleur intense des hauts-fourneaux.

M. Bouillet Jean-Baptiste, vice-président général du congrès, conteste vivement les faits admis par M. de Mortillet et les conséquences qu'il en tire.

M. l'abbé Bugniot, d'Autun, donne des détails très intéressants sur l'œuvre des petits savoyards qu'il a fondée à Châlons-sur-Saône. Cette institution est destinée à venir au secours des jeunes enfants que la cupidité quelquefois, et plus souvent l'indigence de leurs parents ont livrés à la spéculation d'entrepreneurs qui les recrutent sous le nom de patrons et les emploient au métier de ramoneurs.

L'œuvre des petits savoyards, commencée en 1664 par l'abbé Bénigne Joly, a été reconstituée à Paris par l'abbé de Pontbriand en 1735, et continuée par l'abbé de Fénélon qu'on surnomma *l'évêque des petits savoyards*. M. Bugniot raconte en termes émouvants comment ceux-ci eurent la douleur d'accompagner leur bienfaiteur jusqu'à l'échaffaud dans les jours sanglants de 93, où l'œuvre fut emportée par l'ouragan révolutionnaire qui couvrit la France de ruines et de sang. En 1816. M. l'abbé Legris-Duval voulut la faire revivre, mais la mort ne lui permit pas de réaliser son projet. Enfin en 1863, on prit à cœur à Paris l'œuvre des petits ramoneurs (1) qui embrasse plusieurs quartiers ;

(1) Petits ramoneurs et non Savoyards seulément, parce que le plus grand nombre de ceux qui vont à Paris appartiennent à l'Auvergne.

Digitized by Google

elle est protégée par l'active charité des dames patronesses, qui ne négligent rien pour atténuer les souffrances physiques de ces pauvres enfants, pour les moraliser, pour les protéger contre la contagion du vice qui les environne de toutes parts. Une noble émulation a bientôt propagé cette bienfaisante institution dans les provinces (1). Elle existe déjà à Lyon, à Nantes, à Orléans, à Angers, à Dijon, à Marseille, à Reims, et, ainsi que nous l'avons déjà dit, à Châlons-sur-Saône.

Il rend compte ensuite des résultats de l'enquête ouverte dans les deux départements de Savoie, sur l'ordre du ministère de l'intérieur à la suite de sa pétition. Cette enquête, appuyée du haut témoignage des évêques et des hommes les plus recommandables de la Savoie, révèle des détails qui font frémir, et démontre avec une douloureuse éloquence la nécessité de sauvegarder ces malheureux enfants contre la barbarie de leurs maîtres et la démoralisation dont l'émigration devient pour eux la source.

« Nous les appelons de tous nos vœux, ces mesures protectrices, dit en terminant l'abbé Bugniot, et puissent désormais tous les Savoisiens ressembler au portrait qu'a tracé d'eux Mgr Rendu, de sainte et vénérée mémoire! on nous permettra de citer cette page magnifique, aussi honorable pour celui qui l'a écrite que pour ceux qui l'ont inspirée. »

L'éloquent monument de patriotisme reproduit par

(1) J'ai moi-même engagé, en 1864, le Conseil général de Chambéry dont je faisais partie, à recommander ces pauvres à la surveillance protectrice du gouvernement et des autorités locales.

Digitized by Google

l'orateur est un précieux hommage rendu par l'évêque d'Annecy, digne successeur de saint François de Sales, aux vertus et aux mœurs patriarcales des habitants des montagnes de la Savoie : malheureusement depuis lors, les vapeurs malsaines qui du sein des grandes cités de France arrivent jusqu'à nous, ont apporté quelques taches à ce beau tableau de ma chère patrie.

L'Académie impériale de Chambéry avait à décerner, en 1863, le prix institué par M. le général comte de Loche, l'un de ses fondateurs : elle a décidé que le rapport de la Commission d'examen serait lu dans une des séances générales du congrès, et que son président serait prié de proclamer lui-même le lauréat. Le sujet proposé était le répertoire archéologique d'un des huit arrondissements de la Savoie. Après quelques observations critiques sur le mérite comparé des travaux présentés au concours, M. Chapperon rapporteur de la commission, annonce que le mémoire couronné est celui qui a pris pour texte les arrondissements de Moûtiers et d'Albertville. M. le président du congrès ouvre le billet cacheté qui l'accompagnait, et proclame, en le félicitant, M. l'abbé Ducis, l'un des vices-présidents de la section d'histoire et d'archéologie.

Dans l'après midi, plusieurs membres du congrès, ayant à leur tête M. de Caumont, ont visité le plus ancien monument de la ville, la crypte de Lemenc : ils ont reconnu que l'église actuelle appartient à la fin du xve siècle, tandis que le clocheton qui surmonte sa façade, terminé en 1513 seulement, porte tous les caractères de la renais-

Digitized by Google

sance. Ce monument appartient donc à une époque de transition.

Dans l'intérieur on voit à droite la chapelle et la châsse de Cornelius, archevêque d'Armagh, primat d'Irlande, mort en odeur de sainteté au monastère de Lemenc, le 4 juin 1176. De son nom irlandais *Conchoard*, la tradition a fait *saint Concord*, nom sous lequel il est vénéré.

A gauche on voit le tombeau du général Leboigne, le généreux bienfaiteur de Chambéry, sa ville natale, érigé par sa famille en 1830.

Dans la soirée du même jour la société du cercle des portiques a ouvert et décoré ses salons pour y recevoir les membres du congrès. Les principales autorités du département et l'élite de la société de la ville se sont rendues avec empressement à cette fête dont M. de Viry, président du cercle, a très bien fait les honneurs : cette charmante soirée, d'où a été exclue la cérémonieuse étiquette, a resserré encore les liens d'amitié qui unissent les enfants de la Savoie à la vieille France.

Dans la séance du 14 août, M. le chanoine Poncet, d'Annecy, est le premier qui prend la parole (1).

Il a choisi pour sujet le chant religieux.

Il s'est fait, dans ces derniers temps surtout, dit-il, des efforts considérables et de grands travaux pour la vulgarisation et la bonne exécution du chant religieux : J'emploie ce dernier mot à dessein, car le chant religieux

(1) M. Poncet est l'auteur d'une nouvelle et excellente méthode de plain-chant.

Digitized by Google

ne comprend pas seulement le chant ecclésiastique proprement dit *plain-chant*, mais encore toute composition musicale, qui, s'inspirant aux traditions des grands maîtres, sait respecter les bornes que lui imposent la sainteté du culte et la majesté de nos temples.

L'Eglise, en effet, ne dédaigne rien de ce qui est bon, de ce qui est beau, et elle appelle tous les arts, tous les talents à célébrer la gloire de celui qui est la source et la fin de toutes choses.

M. Poncet a traité ce sujet en grand artiste chrétien : aussi a-t-il obtenu plusieurs fois les applaudissements de l'auditoire.

M. Albert Du Boys qui lui succède raconte au congrès les longues luttes qui ont eu lieu entre les Etats de la maison de Savoie et le Dauphiné, et les relations les plus fraternelles qui les ont ensuite réunis.

Je regrette que les bornes que j'ai dû m'imposer ne me permettent pas de reproduire les éloquentes et émouvantes pages de l'orateur: je ne puis cependant me résigner à ne donner place ici aux dernières lignes de cette brillante esquisse historique accueillie par les plus vifs applaudissements :

« Au surplus, Messieurs, ne l'oublions pas : les origines des Dauphinois et des Savoisiens sont identiques, et déjà dans des temps reculés nous avons été les enfants de la même patrie. En effet, parmi nous beaucoup descendent des Allobroges, et tous, sans exception, nous avons appartenu à l'ancien royaume de Bourgogne. De plus nous nous honorons également d'être les habitants des

Digitized by Google

Alpes ; et, sous ce rapport, il faut le dire, le Dauphiné baisse pavillon devant vous, Messieurs, car nous reconnaissons le Mont-Blanc comme le roi de nos montagnes. Ainsi ce sont des frères longtemps divisés, longtemps ennemis, que tout maintenant doit tendre à réunir dans une sincère et naturelle affection. Ne connaissons donc plus, Messieurs, d'autre rivalité, d'autre émulation que celles de la science et de l'art ; achevons de nous annexer intellectuellement à notre grande patrie sous l'étendard de ce pacifique congrès ; et, tous tant que nous sommes, Bressans, Savoisiens, Dauphinois, sans oublier jamais nos origines et nos traditions nationales, ne craignons pas de nous confondre désormais dans la majestueuse unité de la France. »

L'inspecteur des forêts du département, M. Boucheron, a donné lecture au congrès d'un très beau travail sur les ressources forestières de la Savoie. Il a su agrandir ce sujet en le traitant en habile administrateur et en savant économiste.

La journée du 16 août a été consacrée à l'excursion de Hautecombe et au spectacle intéressant de recherches faites à l'aide du scaphandre dans les stations lacustres du lac du Bourget.

A six heures du matin, un train spécial, mis gracieusement par l'administration du chemin de fer Victor-Emmanuel à la disposition du congrès, le transportait rapidement à la station d'Aix : de là on s'est dirigé au port Puer où se trouvaient préparées, par les soins de l'Académie

Digitized by Google

impériale de Chambéry, trente barques toutes pavoisées et pourvues d'une tente légère pour abriter les passagers contre l'ardeur du soleil, et bientôt ces embarcations décrivent un vaste cercle et sillonnent les eaux limpides du lac dans lequel se reflète l'azur d'un ciel pur.

Les évolutions de cette gracieuse flottille augmentent le charme du magnifique panorama que présente la traversée d'Aix à Hautecombe. Après une heure de marche on touche au rivage de l'antique abbaye où l'on trouve M. le baron Dunoyer, gouverneur de Hautecombe, qui est venu au devant des visiteurs sur la yole royale (1) : il les conduit dans les appartements royaux pour en faire, avec M. le baron Jacquemoud, les honneurs au congrès. A 9 heures le révérend père Don Charles, abbé de Hautecombe (2) invite les membres du congrès à se rendre à l'église pour assister à la messe qu'il va célébrer. A l'issue de la messe M. l'abbé Sabatier monte en chaire et, dans une brillante improvisation, évoque tous les grands souvenirs, toutes les grandes pensées que doit inspirer à l'assistance le voisinage des tombeaux dans lesquels reposent les restes terrestres des plus grands princes de la Savoie. On va ensuite visiter toutes les parties du monument. Le beau groupe de marbre blanc dit *la pietà*, de *Cacciatori*, le mausolée du comte Aimon rétabli, sur les

(1) Le roi Charles-Félix, restaurateur de Hautecombe, s'en est réservé la propriété, et à l'époque de l'annexion de la Savoie à la France le roi d'Italie en a confié la haute surveillance à M. Dunoyer avec le titre de gouverneur.

(2) Don Charles ancien militaire du 1er empire était décoré de sa médaille de sainte Hélène.

Digitized by Google

desseins conservés par Guichenon, à la place qu'il occupait anciennement, les cénotaphes d'Amédée IV et de Boniface précédemment archevêque de Cantorbéry, ont surtout fixé l'attention. C'est avec émotion qu'on s'est arrêté à l'entrée de l'église devant la simple pierre (1) qui couvre les restes de Charles-Félix, le dernier des rois de la branche aînée de la maison de Savoie. Sur sa tombe flottait le dernier guidon de la compagnie savoyarde des gardes, qui, comme emblème de fidélité, semblait encore veiller sur sa dépouille.

C'est dans le trésor de l'église, riche autrefois de précieuses reliques et d'ornements magnifiques, que se conservait, rivée par une chaîne sur des ais, la célèbre chronique de Hautecombe souvent citée par les historiens de Savoie : elle fut perdue à l'époque où les français, révolutionnaires de 93, se sont déchaînés sur les couvents dont ils n'ont presque laissé que des ruines, sans qu'on ait jamais pu en trouver des traces.

Voici le titre de ce précieux manuscrit :

S'enssuyt la généalogie des illustres seigneurs Contes de Savoye jadis, avec l'histoire de leurs prospérités, accroissement d'honneurs et titres des biens, et aussi de leurs adversités.

Il est digné de la loyauté de ces temps et de nos ancêtres.

C'est avec un sentiment de fierté que des membres

(1) Depuis lors la statue en marbre blanc de Charles-Félix a complété le monument consacré à sa mémoire.

Digitized by Google

savoyards du congrès ont cité le passage suivant de l'auteur anonyme d'une lettre sur Hautecombe :

Tous les Etats ont eu leurs vieilles chroniques, mais leurs souverains auraient-ils voulu, à l'instar des princes de Savoie, qu'elles conservassent la mémoire de leurs adversités ou que le livre de leur vie fût ouvert auprès de leur tombe?

En sortant de l'église par la porte de la chapelle de Belley, les archéologues du congrès remarquèrent les gracieux ornements qui décorent une des façades assez bien conservée de l'église primitive. L'assemblée est ensuite invitée, au nom de Victor-Emmanuel, à accepter dans les appartements royaux quelques rafraichissements et à inscrire ses noms sur un registre destiné à être envoyé à S. M. le roi d'Italie comme un souvenir du pèlerinage fait aux tombes de ses ancêtres.

On s'est assis plus tard autour d'un banquet dressé sous les marronniers séculaires qui entourent la fontaine intermittente ; mais la nymphe de cette source, par caprice, ou par pudeur peut-être, ne s'est pas montrée un seul instant pendant que les visiteurs ont séjourné sur ses bords. Une gaité fraternelle a animé ce repas champêtre. Au dessert, M. Roux président, a porté un toast à S. M. le roi d'Italie : il paraissait un instant s'égarer dans la politique, lorsque M. Du Boys prend la parole et improvise l'allocution suivante :

« Permettez-moi de porter maintenant un toast à l'Académie de Savoie et à son digne Président, M. le marquis de Costa de Beauregard, qui, tout en étant fidèle aux sentiments traditionnels d'un autre âge, sait si bien recon-

Digitized by Google

naître et apprécier les conquêtes de la civilisation moderne. A M. de Costa le grand et habile organisateur de notre congrès et de cette belle fête de Hautecombe, qui laissera dans nos cœurs d'impérissables souvenirs. »

M. le marquis de Costa a répondu avec émotion à ces paroles affectueuses et a terminé ainsi : Ah, puissiez-vous, Messieurs, lorsque nous devrons nous séparer, puissiez-vous, en vous éloignant de la Savoie que maintenant vous avez connue, la quitter avec autant de regret que nous avons eu de bonheur à vous recevoir et de plaisir à vous entendre. »

On se rendit encore une fois dans les salons de la résidence royale où M. Jacquemoud répondit au toast porté à son Souverain en portant celui de l'Empereur des français.

Le signal de l'embarquement est donné pour se rendre à la station de Grésine où l'on arrive à deux heures. Les barques se rangent en cercle pour assister aux fouilles archéologiques faites par les plongeurs du scaphandre mis à la disposition du congrès par le ministre de la marine française. Quoiqu'on ne recueillit dans cette partie du lac que des poteries sans importance, on put constater que la station lacustre de Grésine appartenait à la période de bronze.

A cinq heures on débarqua au port Puer et on se rendit au casino d'Aix dont MM. les docteurs Despine et Davat firent les honneurs de la manière la plus aimable. A 7 heures un banquet de 180 couverts réunit dans un de ses salons les membres du congrès et les notables de la ville. Au dessert, le maire porta un toast au congrès :

Digitized by Google

M. le vice-président Challe y répondit par une improvisation qui excita des applaudissements enthousiastes : je regrette de ne pouvoir reproduire entièrement cet affectueux hommage rendu à notre chère Savoie ; je veux au moins en citer les dernières phrases :

« Ce pays, qu'ont pu dénigrer ceux qui ne le connaissent pas, n'est point le pays pauvre qu'ils avaient si étourdiment rêvé, sur le seul renom des âpres montagnes qu'il contient dans sa circonscription : il est au contraire riche en toutes sortes de richesses ; riche en productions, riche en instruction et riche aussi en hommes éclairés et en cœurs d'élite. Aussi, si son annexion à la France avait dû d'abord réjouir nos âmes, c'est un juste sentiment de fierté que nous inspire aujourd'hui cette heureuse et féconde annexion. Pour répondre à votre toast plein d'affabilité, M. le Maire, c'est du fond du cœur que je propose en ce moment de boire à la prospérité éternelle de cette noble Savoie, à celle de l'excellente ville de Chambéry et enfin à celle de la bonne ville d'Aix. »

M. le Docteur Dénarié, dans un élan spontané se lève et, d'une voix profondément émue, adresse à l'orateur ces chaleureuses paroles :

« Merci, M. Challe, au nom de la Savoie, merci ! Vous avez su toucher nos cœurs savoisiens. Si je juge de l'émotion de mes compatriotes qui vous écoutent, par celle qui fait battre mon cœur, cette émotion doit être profonde. Notre annexion a commencé le 14 juin 1860; mais, à dater d'aujourd'hui, grâce à vous, grâce aux sentiments que vous avez si bien exprimés, elle est faite d'une manière irrévocable. »

Digitized by Google

En s'embarquant pour Hautecombe, les membres du congrès réunis dans la même barque étaient presque inconnus les uns aux autres, au retour à Aix nous étions tous des bons et vieux amis comme si nous venions de partager ensemble les dangers d'une longue et périlleuse traversée.

J'ai dû à cette charmante journée une affectueuse correspondance et l'envoi de deux intéressants volumes (1) écrits par deux de mes compagnons de voyage dont je conserve bien chaudement dans mon cœur le bon souvenir.

La sixième séance du 17, a été entièrement occupée par une description faite par M. le Comte, ingénieur en chef des Ponts et chaussées de Savoie, des appareils perforateurs du tunnel du Mont-Cenis que le congrès devait visiter le lendemain.

Le 18, tous les membres qui s'étaient fait inscrire, au nombre de 132, se sont réunis à la gare de Chambéry pour prendre le train spécial que la compagnie du Victor-Emmanuel avait mis à leur disposition. Un excellent déjeûner leur a été offert a Saint-Michel où ils ont trouvé des voitures préparées par les soins de la Compagnie du chemin de fer : ils sont arrivés à 11 heures au village des Fourneaux où ils ont été reçus par M. Sommeiller, le vainqueur du Mont-Cenis : la musique du tunnel, organisée parmi les ouvriers par le plus jeune des frères Sommeiller, a salué la descente de voiture par l'air national de la reine

(1) L'un consacré aux petits oiseaux et aux services qu'ils rendent à l'agriculture, et l'autre à la Pologne.

Digitized by Google

Hortense, et n'a pas cessé de se faire entendre pendant le séjour des visiteurs dans les chantiers.

Les membres du congrès ont été conduits dans une des salles des ateliers élégamment décorée par des fleurs et des drapeaux français et italiens; c'est là que l'habile ingénieur Sommeiller expose à l'assemblée les procédés d'exécution du tunnel; il leur explique les difficultés que présentaient les accidents du massif des Alpes, celle de comprimer l'air à haute pression, de le transmettre à une grande distance sans perte sensible de la pression, et enfin de l'utiliser suivant les besoins, soit au travail des machines employées à perforer la roche, soit à l'aérage des galeries du tunnel, dont la longueur totale doit être de 12,220 mètres : il leur indique de quelle manière il a réussi à résoudre ces grands problèmes.

La compression de l'air est faite au moyen de deux espèces d'appareils, le compresseur à choc et le compresseur à pompes: le premier est de l'invention de MM. Grandis et Grattoni; le second appartient exclusivement à M. Sommeiller (1).

On s'est ensuite de nouveau rendu dans la salle de réception où ce dernier avait fait préparer des rafraichissements.

A 5 h. a eu lieu le départ pour Saint-Michel; on y a partagé avec M. Sommeiller et ses principaux collaborateurs invités à y assister, le repas préparé à la gare. Au dessert, M. Challe, un des plus éloquents interprètes du

(1) On trouvera la description de ces appareils et la manière de les employer aux pages 181 et suivantes du compte-rendu du congrès réuni à Chambéry en 1863.

Digitized by Google

congrès, a porté un toast, digne de tous deux, à l'illustre créateur du tunnel qui en porta à son tour un au congrès avec une aimable et cordiale simplicité qui excita plusieurs fois des applaudissements unanimes et fut le couronnement de cette belle journée.

A la séance de clôture du 19 août, une affluence considérable se presse dans la vaste salle des réunions: les dames qui y sont en grand nombre donnent un charme de plus au coup d'œil qu'elle présente aux spectateurs.

Après la lecture du procès-verbal, M. Challe, au nom de la commission chargée de visiter les exploitations agricoles de M. Fleury-Lacoste, fait un rapport très intéressant : il donne à cet intelligent agronome de justes éloges sur les améliorations qu'il a apportées à la culture de la vigne et aux qualités de cépages empruntés aux régions les plus favorisées sous ce rapport, entr'autres à la Bourgogne d'où il a importé le pineau qu'on appelle avec raison le plant noble par excellence ; il s'associe très bien avec les plants du pays et donne à ses vins une qualité bien supérieure. Il loue le système de plantation en ligne, car il rend la culture plus facile et permet à l'air et à la chaleur du soleil de circuler plus librement autour de chaque cep : il recommande les procédés de taille tardive, de direction des tiges, de préparation du terrain, de profondeur des plantations, et de distance des plantes entr'elles par lesquels M. Fleury-Lacoste préserve les vignes des gelées printannières et augmente le rendement de ses

Digitized by Google

vignes ; enfin il nous initie à un code complet de viticulture, fruit de l'expérience de notre habile compatriote.

L'ordre du jour appelle ensuite M. le comte Greyfié à faire connaître le jugement de l'Académie de Savoie sur le prix qu'elle doit décerner en 1863.

Voici le début de ce rapport ; « Messieurs, l'Académie de Savoie demande la faveur de mêler aux savantes discussions du congrès un sujet qui n'intéresse guère que notre patrie, mais que la bienveillance qui vous a conduit ici vous fera accueillir avec indulgence.

L'Académie de Savoie doit à son ancienneté, à la sympathie que ses travaux lui ont méritée, une assiette stable et le privilège d'avoir été choisie par plusieurs de nos concitoyens pour être la distributrice des encouragements à donner aux bonnes études. M. le comte de Loche, M. l'avocat Guy, M. le comte Pillet-Will, ont fondé des prix pour les lettres, les sciences, les arts ; et l'Académie cherche à maintenir, avec l'amour du beau et du bien, le culte de la patrie.

Le prix était cette année promis à la meilleure biographie d'un Savoisien mort avant 1845. Trois mémoires ont été présentés.

L'un est relatif à M. Xavier de Maistre, l'autre au général Dessaix, le troisième à M. Vuarin, curé de Genève.

Par un heureux hasard ces mémoires ont pour objet des illustrations d'un genre tout opposé.

L'un est un littérateur plein de cœur et de charme ; le

Digitized by Google

second, un guerrier brave comme son épée ; le troisième un prêtre ne respirant que l'ardeur de l'apostolat... (1) »

On trouve dans ce rapport, qui est un véritable monument littéraire, de grandes pensées noblement exprimées, l'éloquence chaleureuse du cœur, la raison unie au charme du style et l'expression de l'amour du sol natal. Il est un beau fleuron de plus à la couronne académique de M. le comte Greyfié que la Tarentaise est fière de compter au nombre de ses plus dignes enfants.

On a regretté de mettre le mémoire consacré à M. de Maistre hors de concours parce qu'il ne remplissait pas les exigences du programme, qui excluait tout personnage mort après 1845. M. Xavier de Maistre est décédé en 1852.

Un autre motif a fait exclure la biographie de M. Vuarin, elle avait été publiée en 1861, avec les noms de ses auteurs, MM. Martin et Fleury.

Le mémoire consacré au général Dessaix n'a pas réuni toutes les conditions exigées par le fondateur du prix ; cependant l'Académie a voulu récompenser et encourager son auteur, M. Joseph Dessaix, neveu du général, en lui accordant une prime de 500 francs.

Avant la clôture, M. le marquis de Costa a prononcé les paroles d'adieu suivantes :

« Avant d'abandonner ce fauteuil d'honneur auquel je

(1) Ce rapport que l'assemblée a trouvé trop court, et que nous aimerions à reproduire entièrement ici, dépasse cependant les limites que nous avons dû nous imposer dans une modeste analyse.

Digitized by Google

n'ai été appelé que par votre bienveillance, permettez-moi d'user du privilège qu'il me donne pour vous remercier, au nom de mon pays, du lustre que vous avez jeté sur lui et des témoignages d'affectueux regrets que vous lui adressez en le quittant.

« Le congrès de Chambéry marquera dans les annales de cette utile institution. Nous vous y avons entendus, Messieurs, exposer avec clarté, discuter avec profondeur, combattre avec courtoisie. La science lacustre y a pris date, et nul autre congrès ne peut désormais espérer de voir les promoteurs des deux plus grandes entreprises des temps modernes venir y exposer eux-mêmes leurs plans, leurs espérances, les difficultés qu'ils ont vaincues. Vous les avez entendus, Messieurs, avec la modestie du vrai génie, mais aussi avec le calme énergique et la sécurité qu'il inspire, proclamer la certitude de leur grande et pacifique victoire sur les nombreux obstacles qui entraveront leurs projets. Leurs lauriers tresseront la chaîne gigantesque qui doit réunir un jour la mer des Indes à la Méditerranée et à l'Atlantique, et concentrer sur l'Europe les richesses du monde ; et cette œuvre immense sera l'œuvre de deux hommes de génie que le congrès de Chambéry vous a fait connaître. C'est un honneur pour mon pays. Ces souvenirs resteront désormais gravés dans vos esprits, comme vivra dans nos cœurs la mémoire de ces jours trop rapidement écoulés, de ces jours qui ont si solidement resserré les liens du cœur et développé les sympathies de l'intelligence entre l'ancienne France et la Savoie. Souvent vous avez bien voulu nous dire que vous n'oublierez pas la cordiale hospitalité que nous avons été

Digitized by Google

heureux et fiers de vous offrir. Merci, Messieurs, merci pour la Savoie. A notre tour nous n'oublierons jamais tout ce que nous devons à M. de Caumont, l'illustre fondateur du congrès scientifique, à ses habiles collaborateurs, au digne président de nos séances générales. Puissiez-vous, nobles missionnaires du mouvement intellectuel, recueillir dans tous les centres où votre dévouement patriotique portera désormais le flambleau de la science, puissiez-vous recueillir l'expression d'une reconnaissance aussi affectueusement et aussi profondément sentie que celle que nous vous exprimons aujourd'hui et qu'à tant de titres vous méritez. »

Son Eminence le Cardinal Billiet, président honoraire a ensuite pris la parole en ces termes:

« Au moment de nous séparer, je veux aussi vous remercier d'une manière spéciale d'avoir choisi la ville de Chambéry pour y tenir la trentième session du congrès scientifique de France, et nous avoir si bien instruits durant ces dix jours par vos savantes discussions. Votre présence, Messieurs, a excité parmi nous une émulation qui produira, nous l'espérons, des effets durables. Vous nous avez appris à apprendre. Vous nous avez fait connaître quelles sont, dans chaque science, les questions qui doivent de préférence faire l'objet de nos études. Nous profiterons de vos leçons et de vos exemples.

« Nous nous souviendrons surtout de l'intéressant exposé de l'honorable M. de Lesseps, et lorsque nous apprendrons par les journaux les progrès de cette grande et audacieuse entreprise, nous nous glorifierons d'avoir eu l'avantage de voir et d'entendre l'auteur d'un si admirable

Digitized by Google

projet. En mon particulier, j'ai assez souvent recommandé aux ecclésiastiques de ce diocèse de ne pas concentrer exclusivement leur attention dans les études théologiques et de s'occuper aussi quelquefois des sciences naturelles, parce qu'elles ne sont pas sans utilité pour la religion. Je vois avec satisfaction que plusieurs d'entre eux ont apprécié mes avis. Nous savons bien, sans doute, qu'il faut placer Dieu avant tout; mais s'il est triste d'apprendre que certains hommes ne le voient nulle part, il est consolant de penser que ceux qui ont dans le cœur des sentiments plus élevés, savent le trouver partout. Pour eux toutes les sciences sont une théologie. Messieurs, nous apprécions infiniment l'avantage que nous avons eu durant ces dix jours de connaître un si grand nombre d'hommes également distingués par leur savoir et par l'élévation de leurs sentiments. Il s'est formé entr'eux et nous des rapports d'intimité et d'affection qui auront de la durée dans nos cœurs. Nous aimerons à compter aussi sur un souvenir et sur une bienveillance réciproque de leur part. »

Ces deux discours ont été acclamés par des salves d'applaudissements interprêtes de l'émotion de tous les cœurs.

M. le docteur Roux, président du congrès, a fait ensuite un remarquable discours de clôture qui a été dignement terminé par l'accolade fraternelle que se sont donnée MM. le président et le marquis de Costa.

Nous venons de faire l'analyse des séances générales et publiques du congrès : il nous reste maintenant à faire l'exposé des différents travaux des sections qui ont été le véritable laboratoire du congrès : nous allons le faire

Digitized by Google

rapidement en conseillant à ceux qui nous liront d'aller chercher de plus grands et bien précieux détails dans le volume du compte-rendu imprimé, pages 215 et suivantes.

Dans une séance du 10, M. de Caumont demande qu'il soit ajouté au programme une question relative aux études et observations météorologiques en Savoie.

Première et sixième section réunies

Mathématiques, Sciences Physiques et Naturelles.

Séance du 11 *août*. — Dans cette séance M. de Caumont demande d'abord la parole pour une communication verbale sur les cartes agronomiques, (1) dont il a été en France le premier promoteur. Il en fait sentir toute l'importance au point de vue pratique de l'amélioration de la culture, et entre à cet égard dans d'intéressants détails. M. Louis Pillet prend la parole sur le même sujet pour l'étude duquel, à sa demande, une commission a déjà été nommée. M. de Lory indique les moyens de surmonter les difficultés que présente ce travail et il est chargé d'exécuter, suivant le système qu'il vient de proposer, une carte d'un canton ou seulement d'une commune de Savoie pour être insérée, comme spécimen, dans le compte-rendu de la

(1) Ces cartes sont destinées à indiquer les reliefs, l'altitude et la constitution géologique de chaque région. La composition de la terre végétale, la nature et la proportion des éléments constitutifs y sont figurés par une ingénieuse combinaison de teintes, de hachures et de signes conventionnels différenciés par la forme, la couleur ou l'orientation. Une carte agronomique des environs de Paris publiée par M. Delesse peut très bien servir de type à tous les travaux de ce genre.

Digitized by Google

session. On propose de faire exécuter ces cartes par les instituteurs communaux (1).

Une discussion s'élève entre MM. Itier et Lory sur l'origine des terrains meubles siliceux. Le premier l'attribue non pas à la trituration des roches alpines et au lavage par des eaux acides, mais plutôt à d'énormes quantités de silice tenue en dissolution dans les eaux chaudes qui ont amené la débacle des masses erratiques.

Séance du 12 août. — MM. Chamousset et Comte présentent des observations sur les cartes agronomiques et entr'autres sur les inconvénients, pour la Savoie, de confier cet important travail aux instituteurs et sur la convenance d'attendre, avant de s'en occuper, l'achèvement des travaux du cadastre qui sont en voie d'exécution depuis une année.

M. Louis Pillet prend la parole sur la première question du programme : « *décrire les terrains anciens des Alpes*: *granit*, *protogine*, *micaschiste*, *formations primaires*, *houilles et anthracites*. Son discours qui est un beau résumé des laborieuses études de ce savant mem-

(1) Le lourd fardeau et la grande responsabilité qui pèsent sur les maîtres d'école, ne leur laissent pas, en général, un seul instant à consacrer à d'autres travaux qu'à ceux, déjà bien difficiles de leurs attributions scolaires. Et puis, comme l'a très bien dit M. Chamousset, la plupart d'entre eux n'ont pu acquérir dans les écoles normales primaires l'ensemble des connaissances minéralogiques, chimiques et physiques qu'exige un semblable travail qui n'a de mérite que sous la condition de fournir des indications sûres et précises. Le fait cité par M. Ravin de bonnes cartes agronomiques confectionnées par des instituteurs de l'arrondissement d'Auxerre, est exceptionnel.

Digitized by Google

bre du congrès, contient les divisions suivantes : *Terrains anciens des Alpes, opinions diverses émises* par les géologues, *discussion de ces opinions, conclusion.* (Voir pages 222 et suivantes du compte-rendu). Je me borne à reproduire ici la conclusion de ce rapport : « Je crois donc qu'il est plus prudent d'attendre. Fidèle à cette science paléontologique, qui seule a fait faire de vrais progrès à la géologie, je préfère dire avec MM. Lory et de Mortillet « Montrez-moi un trilobite dans les micaschistes, alors je croirai qu'ils sont siluriens. »

M. de Mortillet partage les opinions de l'orateur; M. Chamousset les trouve prématurées.

M. Lory présente quelques observations tendant à établir que la sédimentation des couches à anthracite ne s'est pas opérée dans des conditions uniformes de niveau et de profondeur à l'intérieur et à l'extérieur du grand massif alpin.

On se sépare en projetant, pour le jeudi 13, une excursion géologique au Mont du Chat sous la direction de M. l'abbé Vallet, professeur de physique à Chambéry.

Séance du 17 *août.* — M. de Caumont présente de la part de M. l'abbé Lepetit des térébratules *(coquillages du genre des huîtres)* recueillies par lui dans le lias du Calvados, qui offrent cette particularité remarquable que le test (*la partie la plus dure*) assez bien conservé, est tapissé à l'intérieur par une cristallisation pyriteuse ayant pour noyau du spath calcaire rhomboïdal.

M. l'abbé Chamousset appelle l'attention du congrès sur une exploitation d'ocres de diverses nuances dirigée

Digitized by Google

par M. Guillermin de Saint-Jean de Maurienne. Les voyageurs, dit-il, qui vont de Saint-Jean à Saint-Michel, sont frappés de l'aspect majestueux et tourmenté de la montagne qui domine Saint-Julien, l'une des plus pittoresques des grandes Alpes, d'où l'on tire ce minéral *(mélange de terre et de fer à divers degrés d'oxydation.)* Cette montagne est devenue célèbre dans les annales de la science depuis que MM. Lory, Pillet et Vallet ont trouvé dans les fossiles qu'elle renferme et dans les renversements gigantesques dont elle présente des preuves irrécusables, la solution du plus important et du plus difficile problème de la géologie alpine.

De temps immémorial, les habitants du pays tiraient de cette montagne une ocre réputée de première qualité. Depuis quelques années M. Guillermin y a commencé une exploitation régulière et y a ouvert des galeries dont il tire des ocres avec lesquelles, sans mélange étranger pour 18 d'entr'elles, et par des combinaisons avec d'autres substances pour trois seulement, il a obtenu 21 nuances différentes dont le tableau a été déposé sur le bureau. La vivacité et la pureté de ces teintes permet de les employer avec succès à des usages très variés, depuis la décoration des bâtiments ou des tentures, jusqu'aux peintures à l'huile ou à la fresque, et aux enluminures des portraits photographiques. Nos peintres les plus distingués de Savoie, MM. Molin, Guille etc., les emploient depuis longtemps et en font grand cas: on en voit la preuve dans les belles décorations du casino d'Aix-les-Bains si fraîches et si bien conservées.

M. Chamousset expose ensuite rapidement les obser-

Digitized by Google

vations météorologiques faites jusqu'à ce jour en Savoie et les résultats obtenus dont il donne le tableau.

A des membres du congrès frappés de la riche végétation du bassin d'Aix, et spécialement des dimensions extraordinaires que présentent certaines plantes exotiques, à une latitude si élevée, M. Chamousset répond qu'il faut l'attribuer au voisinage de son beau lac, et surtout à l'abondante quantité d'eau chaude dont les tièdes vapeurs vont porter la fécondité dans tout le voisinage. La neige n'y prend presque jamais pied.

La réfraction et vaporisation du lac Léman produisent le même effet sur Evian, malgré l'absence d'eau thermale et sa position défavorable de température.

Les différences d'exposition et d'altitude de la Savoie, les courants d'air variés qu'y forment les vallées dont elle est sillonnée en tout sens, la dotent de tous les climats, et permettent d'y cultiver avec succès les plantes des pays méridionaux et celles qui sont propres aux régions du nord. La Maurienne et la Tarentaise, par exemple, dont les montagnes sont couronnées de glaces éternelles, ont dans les contours de leurs étroites vallées des oasis abritées des vents, des espèces de serres chaudes qui produisent les vins les plus alcooliques de Savoie.

Les questions de l'homme fossile, des haches de silex, de la machoire humaine qu'on a trouvée dans les environs d'Albertville, les conclusions que l'on a voulu en tirer; celles des trois âges de la pierre, du bronze et du fer, de l'ancienneté de l'espèce humaine, de ses diversités, donnent lieu à une discussion très instructive à laquelle prennent part MM. Chamousset, Itier, du Boys, Pillet,

Digitized by Google

Lory, de Mortillet. Quant à l'espèce humaine, M. Lory croit pouvoir affirmer qu'elle a précédé la disparition des grands mammifères dont les restes sont associés à ceux de l'homme ou aux produits de son industrie (1).

M. l'abbé Vallet rend compte de quelques observations qu'il a faites sur les terrains triasiques et infra-liasiques des Alpes dans lesquels on trouve de nombreuses traces, d'immenses traces de soulèvements et de déchirures : il indique les différentes espèces de roches qu'aura à traverser le tunnel du Mont-Cenis. Il fait ensuite un rapport aussi savant qu'intéressant de l'exploration géologique du Mont du Chat, des superpositions des différentes couches qui forment ce massif, et il termine par un compte-rendu de l'excursion au Désert. MM. Lory, Pillet, Deloche, ingénieur et de Mortillet prennent part aux discussions auxquelles donnent lieu ces rapports.

On donne lecture d'un intéressant mémoire de M. Bonjean, pharmacien à Chambéry, sur les eaux minérales de Savoie, sur ses minérais différents et leur utilisation, sur des combustibles minéraux, sur ses pierres et terres.....

Deuxième section

Agriculture, Industrie et Commerce.

La question posée est celle-ci.

« Quelle est celles des deux alternatives suivantes

(1) Les débris humains trouvés à des couches bien inférieures sont une exception qu'il faut attribuer à quelque grand bouleversement intérieur de la terre, qui aurait dérangé l'ordre des couches. On trouve dans les montagnes des Alpes de nombreuses traces de ces perturbations.

Digitized by Google

à laquelle on devra se rattacher comme répondant le mieux à l'intérêt général : étendre les pâturages de préférence aux forêts ou accroître les forêts préférablement aux pâturages dans les régions montagneuses de la Savoie qui présentent des conditions également favorables à ces deux cultures? »

Dans la séance du 11, M. Obry, de la Rochette, prend la parole sur cette question.

L'orateur constate que la surface de nos montagnes se divise en trois zônes bien distinctes, ces zônes sont marquées par la hauteur en tranches horizontales. La plus basse, la plus rapprochée de la plaine, est couverte par des bois taillis (aulnes, bouleaux, coudriers etc), qui, moyennant une rétribution, fournissent chaque année aux habitants de la commune leur bois d'affouage (de chauffage). Au bas de ces bois taillis se trouvent des pâturages où le bétail va paître avant qu'on puisse l'inalper dans les hautes localités.

La zône intermédiaire présente un massif de bois sapin qui rend d'immenses services, et dont la végétation est splendide.

La zône supérieure, par suite de son élévation ou de la raréfaction de l'air, ne donne plus dans sa partie basse que quelques sapins épars, rabougris et battus par les vents. Plus haut viennent les pâturages où sont établis les chalets des montagnes à gruyères dominées par les rochers qui forment les cimes alpines.

On ne doit porter atteinte à l'étendue des forêts dans lesquelles les communiers vont prendre le bois nécessaire à leur ménage que lorsqu'elle dépasse les besoins. Dans ce

Digitized by Google

cas seulement les bois pourraient subir un retranchement en faveur des sapins ou des pâturages, mais surtout en faveur de ces derniers; car on sait que l'exploitation du bétail est la principale source de richesse de notre pays.

Quant à la ligne que la nature a tracée pour la prospérité des sapins, on ne doit pas chercher à la dépasser.

Après ces observations générales, M. Obry propose au congrès d'émettre les vœux suivants :

1° Ne pas chercher à élever, au détriment des pâturages, la zône des bois noirs (sapins etc.) au-dessus de la ligne de démarcation que leur prospérité indique.

2° Eloigner le massif des sapins à une certaine distance des chalets, afin qu'après les coupes, le bétail ne soit pas tenté d'aller trop souvent pâturer dans les taillis.

3° Permettre au bétail de pâturer dans la zône des sapins dès que sa présence ne peut plus être nuisible à leur régénération ou à leur croissance.

4° Conserver la zône des bois blancs (aulnes, bouleaux etc.) jusqu'à une hauteur nécessaire pour l'affouage des habitants.

5° Conserver les pâturages qui se trouvent au-dessous des bois blancs, pour être destinés à la pâture d'entrée, ou à un refuge des troupeaux dans le cas d'intempérie.

6° Enfin, convertir en bois de haute futaie tous les pâturages qui peuvent exister dans l'intérieur de la zône intermédiaire des forêts, ce qui en agrandirait utilement la surface, puisque le sol, à cette hauteur, convient à l'essence qui constitue le massif principal.

M. Obry termine ainsi son rapport : « En résumé, j'accrois les forêts dans leur intérieur, en y interdisant

Digitized by Google

tout pâturage ; je les limite dans le haut, par la présence des pâturages naturels et des chalets placés à une distance convenable ; dans le bas, enfin, je les restreins ou les étends, suivant le besoin des habitants des communes habituées au bois d'affouage. »

MM. Deloche et le Pelletier de Glatigny prennent part à la discussion et disent que l'extension des pâturages au préjudice des forêts aurait des effets désastreux, surtout parce qu'elle augmenterait les torrents, les rendrait plus dangereux, et occasionnerait de désastreux éboulements. Ils sont convaincus l'un et l'autre que dans l'intérêt de l'agriculture et de la sûreté des communications on doit seconder les efforts que fait le gouvernement pour le reboisement des montagnes.

M. Pailloux propose à la section de rechercher s'il serait possible de permettre aux bestiaux le pâturage des bois de haute futaie avant l'époque fixée par la loi.

MM. Durand, Itier et Challe attribuent le dépeuplement des montagnes, le premier au déboisement ; le second à la nécessité d'alimenter les centres industriels ; le troisième pense que la disparition des pâturages est une suite nécessaire du déboisement.

Séance du 12 août. — M. Dérome traite les deux questions suivantes :

1° *Quels sont les effets des résidus ammoniacaux des usines à gaz sur les végétaux ?*

2° *Le sulfate de fer employé à la désinfection des engrais, diminue-t-il ou augmente-t-il la fertilité ?*

Les gaz d'éclairage, à leur sortie des barillets, sont

Digitized by Google

conduits dans des caisses renfermant des sels métalliques, qui sont, le plus souvent, du sulfate de fer et du chlorure de manganèse. Ces sels décomposent les produits ammoniacaux et sulfurés qui accompagnent le gaz, isolent l'acide sulfhydrique qui est absorbé plus loin par de la chaux hydratée, et donnent naissance à du sulfate et à du chlorhydrate d'ammoniaque.

C'est à ces deux sels, dit M. Dérome, qu'on doit rapporter l'effet des résidus ammoniacaux des usines à gaz sur les végétaux ; mais pour qu'ils puissent agir, il faut qu'ils trouvent dans le sol du carbonate de chaux, afin de le transformer en carbonate d'ammoniaque, qui, de tous les sels ammoniacaux, est le seul immédiatement absorbable par la plante.

Sous cette condition, ils ont une grande efficacité qui varie avec la nature de la plante cultivée : il est faible sur les prairies artificielles, très marqué sur les céréales aux quelles il fait produire une belle paille et plus remarquable encore sur les prairies naturelles.

Leur influence ne s'étend pas au delà d'une année ; ces eaux ne peuvent d'ailleurs rendre au sol toutes les matières salines que lui enlèvent les plantes, il est donc nécessaire d'employer, en même temps que les eaux ammoniacales, des engrais riches en potasse, en chaux, en silice, en magnésie et en phosphate.

Quant à la seconde question, M. Derome dit que pour sa solution il faut distinguer la nature de l'engrais soumis à l'action du sulfate. Il fait la distinction des engrais liquides humains, de ceux provenant des urines des

Digitized by Google

herbivores, et des engrais solides, et indique pour chacun d'eux le mode convenable de traitement par le sulfate.

En résumé il regarde comme très avantageux l'emploi du sulfate de fer dans les fosses d'aisance surtout si on l'emploie conjointement avec la poudre de charbon.

Le président soumet à la section les deux questions suivantes :

1° La culture améliorée de la vigne augmente-t-elle beaucoup la fortune des départements viticoles ?

2° Cette culture améliorée des vignes ne diminuerait-elle point l'émigration en favorisant la colonisation ?

C'était à M. Fleury Lacoste, qui a fait de la culture de la vigne une étude intelligente et approfondie, qu'il appartenait de traiter ces questions : il s'en est acquitté avec le talent d'orateur chaleureux et l'expérience agricole qui le distinguent. Il a été très affirmatif sur les deux questions, et a réclamé pour cette culture la création d'un grand prix d'honneur à distribuer dans les concours agricoles régionaux.

Des applaudissements unanimes ont été pour lui une récompense bien méritée.

MM. Challe, d'Estointot et le marquis Sieyes prennent part à la discussion.

C'est dans cette séance que M. Boucheron, inspecteur des forêts, a fait la lecture, dont nous avons déjà parlé plus haut, de son excellent mémoire sur la situation forestière de la Savoie.

Séance du 13 *août*. — M. le chanoine Chamousset présente quelques observations sur la manière de fabriquer

Digitized by Google

le vin en Savoie : On produit assez bien le raisin, dit-il, mais la manière d'en extraire le vin est vicieuse : immédiatement après la vendange, le raisin est mis dans les cuves, on concasse les grains en les foulant aux pieds et la fermentation commence aussitôt ; elle est tumultueuse, trop rapide à la surface, trop lente au fond, et il arrive un moment où il faut nécessairement presser le raisin, un retard d'une demi-heure suffirait pour le faire tourner à l'aigre.

Dans le midi, au contraire, l'écrasemement des grains, opérés par des machines, est uniforme ; ils sont ensuite placés dans les cuves et recouverts de feuilles de vigne ou d'un couvert en bois, dans lequel on ménage des ouvertures pour le dégagement de l'acide carbonique ; la fermentation est alors lente, insensible, uniforme, et le pressurage peut être, à volonté et sans inconvénient, retardé de quelques jours. (1)

MM. Herpin, de Sieyes, de Maynard, Le Pelletier de Glatigny et Ract prennent part à la discussion et parlent de la fabrication du cidre et de la piquette.

Les questions suivantes sont ensuite soumises à la discussion :

« Quelles seront dans l'avenir les valeurs relatives probables du blé, de la viande et du vin ? des considérations économiques et politiques suppriment partout les barrières

(1) Dans une partie de la Savoie, en Tarentaise surtout, le raisin est, en général, foulé à la vigne même, dans des gerles avec des pilons en bois et transporté, déjà écrasé, dans les cuves souvent placées à une grande distance.

Digitized by Google

de douanes pour les objets de première nécessité; les chemins de fer et la navigations moderne donnent à cette suppression des proportions inconnues.

Le déplacement des populations rurales, le développement de l'industrie, la fortune publique qui s'accroit chaque jour et modifie les habitudes, sont autant de causes de perturbation; d'un autre côté les chemins de fer, en supprimant les distances, doivent inévitablement favoriser sur la surface de l'Europe, une certaine division de travail, de manière à ce que chaque terre et chaque climat produise ce qu'il est appelé par la providence à livrer à la consommation aux meilleures conditions possibles de prix et de productions. »

Cette question, une des plus importantes du programme, est d'abord traitée par M. Ract, rapporteur. En résumé, il croit que c'est surtout dans la plus grande production possible et dans une exploitation toujours croissante du bétail que les populations trouveront le plus productif élément de prospérité.

MM. Meynard, de Mortillet et Challe prennent ensuite la parole. Ils combattent quelques unes des appréciations du rapporteur. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette question ne peut être résolue d'une manière uniforme pour tout un département; elle doit être l'objet d'une étude approfondie des conditions différentes des diverses régions territoriales de la France. M. Pierre Tochon, ancien élève de Grignon, un des hommes les plus compétents de la Savoie pour traiter cette question, vient donner à cette discussion l'appui de son expérience. M. Ract répond ensuite aux objections qui lui ont été

Digitized by Google

faites. La suite de la discussion, qui n'est point épuisée, est renvoyée à la séance du 14.

Au début de cette séance, M. le comte d'Esteintot, président, encore sous l'impression d'une visite qu'il vient de faire au château de la Motte, demande à en entretenir la section :

« Etranger, dit-il, à ce pays, qui nous accueille avec tant d'aménité, qu'il me soit accordé de vous donner le pâle reflet de mes impressions.

« M. le marquis de Costa joint aux avantages de la fortune cette générosité de cœur qui lui dicte le noble usage qu'il en doit faire.

« Les sciences, les lettres, les arts, l'affabilité, semblent être échus en partage à cette maison.

« Dans la splendide résidence de la Motte, le goût est venu ajouter aux prodigalités de la nature.

« Les arts, la peinture offrent aux regards de merveilleuses surprises ; une remarquable collection de tableaux, puis un cabinet d'histoire naturelle, de minéralogie, d'ornithologie ont singulièrement frappé notre attention.

« M. le comte de Galbert voudra bien, sur mes instances qu'il a accueillies avec cette aménité qui le caractérise, nous rédiger un compte-rendu de cette excursion qui se lie à nos travaux et qui intéresse les membres de cette section d'agriculture.

« M. de Costa a compris qu'en tout il devait prêcher d'exemple. Ne parlant que de l'agriculture, là encore nous avons trouvé une vacherie modèle par le choix de la race et les croisements faits avec méthode.

Digitized by Google

« Il existe encore une basse cour où le bon choix des gallinacés, trop abandonnés de nos jours à une promiscuité sans direction, pourra trouver des imitateurs.

« L'horticulture, cette sœur, qui a tant de points de contact avec l'agriculture, y trouve un culte de la part du maître qui se révèle par la savante direction que M. de Costa sait toujours donner aux choses utiles et d'intérêt général.

« Il me fallait cette digression pour épancher mon cœur et exprimer aux hommes et aux choses de ce pays enchanteur les vives émotions que j'ai ressenties. »

L'assemblée toute entière s'associe à cet hommage rendu à notre bien aimé compatriote dont tous nos cœurs portent aujourd'hui le deuil.

En continuation de la séance précédente M. Obry prend la parole.

Le président remercie l'orateur de son intéressante communication et lui dit qu'il pense comme lui, que l'agriculture doit se préoccuper, avant tout, de produire la denrée dont l'écoulement est le plus facile. Sans doute, ce ne sera pas toujours la même production et chacune d'elles aura probablement son tour.

La discussion s'ouvre ensuite sur la question suivante :

La pisciculture, aujourd'hui bien expérimentée, est-elle considérée comme pouvant fournir, dans des conditions économiques, une ressource sérieuse à l'alimentation publique ?

Quels seraient, dans ce cas, les moyens d'en provoquer l'introduction dans tous les cours d'eau ?

M. Galbert lit un savant mémoire et constate que la

Digitized by Google

pisciculture n'est point encore sortie de la période d'enfantement ou d'étude, ce qui est loin d'être l'expérience acquise, il doute même qu'il ait jamais été tenté des essais de repeuplement des lacs et des cours d'eaux sur une large échelle, ayant présenté des résultats rémunérateurs.

Il en reconnait d'ailleurs l'importance, parle de la multiplication artificielle, de l'aquarium qui sont de vastes et féconds champs d'étude. L'aquarium, dit-il, offre le grand avantage dé nous initier à la vie intime, aux instincts, aux habitudes et aux besoins des poissons. Il assure que nul département de la France n'est placé dans de meilleures conditions que la Savoie pour faire de la pisciculture une très productive spéculation; il signale les causes de destruction et indique les moyens de les combattre. Il dit enfin en terminant : « La providence a pourvu aux dangers auxquels les poissons sont exposés en leur donnant une fécondité extraordinaire ; il appartient à l'homme d'aider de tout son pouvoir l'œuvre de la nature en accordant aux habitants de nos lacs une protection permanente et efficace.

Nous regrettons de ne pouvoir donner ici qu'une pâle analyse de cet intéressant mémoire qu'on trouvera à la page 329 du compte-rendu.

M. de Maynard fait observer, avec raison, que la parité que quelques économistes veulent établir entre le colportage du gibier et celui du poisson, n'existe point, car le gibier est une nourriture de luxe, tandis que le poisson est, pendant une partiede l'année, pour les personnes qui

Digitized by Google

suivent les lois de l'église, une consommation de première nécessité.

MM. Lantia de Brolo, d'Estaintot, Itier, Deloche, le marquis de Costa et Tochon prennent part à la discussion qui se termine par la demande faite au gouvernement de chercher avec sollicitude les moyens de proscrire plusieurs routines aussi nuisibles à la santé publique qu'à la prospérité du poisson.

M. le baron David parle de la maladie de la pomme de terre, ce précieux et populaire tubercule; il croit qu'un des moyens de combattre ce fléau est de renouveler l'espèce. C'est dans ce but qu'on a fait venir de nouvelles pommes de terre, de la Nouvelle Grenade, de l'Amérique, de la Sibérie où on les disait saines, et même de l'Australie. Ce sont ces dernières, dit-il, qu'il a fait venir et dont il a fait l'essai dans sa propriété de Seine et Oise, où il a constaté qu'elles produisent cinquante à soixante pour un, et qu'elles se sont maintenues dans le meilleur état au sein même du foyer d'infection, car il les a plantées au milieu d'autres pommes de terre malades. En présence de ce succès la société d'acclimatation l'a chargé de naturaliser en France ce tubercule qu'il a reconnu bien préférable à celui des autres provenances étrangères. Pour être agréable à ses frères de Savoie et leur laisser un souvenir utile de son passage, il vient donc offrir à ses habitants quelques uns de ces excellents produits lointains, et prie M. le marquis de Costa d'être son intermédiaire et d'en faire la distribution à Chambéry. M. de Costa accepte avec reconnaissance ce don, et le remet aux

Digitized by Google

deux secrétaires distingués de la section agronomique, MM. Sylvoz et Tochon.

Séance du 17 août. — C'est à l'ouverture de cette séance que M. Challet a fait l'intéressant rapport précité de la visite des délégués du congrès aux vignes de M. Fleury Lacoste.

M. Calloud, pharmacien à Chambéry et chimiste distingué que nous avons déjà cité, fait hommage au congrès: 1° d'une brochure sur l'analyse d'une terre argileuse dépourvue de calcaire et en recevant accidentellement par les eaux pluviales qui ont lessivé des terrains calcaires: il demande la priorité de cette découverte. 2° Des exemplaires de son mémoire sur l'ozone mentionnant une série d'expériences faites sur ce corps intéressant qui abonde dans le serein et la rosée des beaux jours d'été et dans l'atmosphère rendue humide par les vents du sud et du sud-ouest: il a constaté que le papier ozonoscopique ne se colore et n'atteste la présence de l'ozone pendant le jour que sous l'influence de ces vents, tandis que, par un temps sec, il ne se colore jamais: il croit que cette particularité pourrait être utilisée pour connaître à l'avance les temps de pluie.

Il traite ensuite d'une manière remarquable les questions suivantes :

Le sulfate de fer employé à la désinfection des engrais en diminue-t-il ou en augmente-t-il la fertilité?

Les matières grasses fixes des fumiers et débris végétaux sont-elles susceptibles de subsister dans les terres après la décomposition des autres principes organiques

Digitized by Google

auxquels elles sont associées? Cela étant, quel serait le rôle des corps gras dans la végétation par l'intermédiaire des alcalis des terres?

M. Calloud rappelle qu'il a publié, en 1850, un mémoire sur la désinfection des engrais animaux; il propose d'employer à leur désinfection un mélange de charbon et de sel magnésien, conseille l'application des eaux mères des salines et des marais salants, en en indiquant les motifs; il condamne d'une manière absolue l'emploi de la chaux vive ou hydratée pour le pralinage des matières fécales et des eaux grasses.

M. Morellet a la parole sur le morcellement des terres dans les deux départements de Savoie: il termine en exprimant le désir qu'on fasse des études sérieuses sur cette importante question qui intéresse à un haut degré l'agriculture. M. Obry croit que le morcellement n'a pas les proportions et les inconvénients qu'on vient de signaler (1).

La question suivante est soumise à la discussion.

La race de bétail que fournit la province de Tarentaise et qui possède, avec des qualités laitières très remar-

(1) Voici la principale cause de ce morcellement: dans les partages des biens les héritiers veulent presque toujours avoir une parcelle de la même pièce de terre, au lieu de balancer les parts respectives par des assignations à chaque héritier de la totalité de la même pièce: mais des ventes et des échanges surtout ne tardent pas à réunir les petites parcelles et à diminuer les proportions du morcellement qu'on pourrait d'ailleurs bien facilement prévenir en faisant comprendre aux chefs de famille combien il serait utile qu'ils fissent eux-mêmes, dans leur testament le partage de leurs biens immeubles entre tous leurs héritiers; ils préviendraient en outre ainsi des querelles et des procès de famille.

Digitized by Google

quable, toutes les qualités d'une race fixe, serait-elle susceptible d'acquérir plus de finesse et d'aptitude à l'engraissement par son croisement avec une race étrangère ?

M. Lepelletier de Glatigny délégué de la société d'acclimatation de Paris désire qu'on améliore la taille et la conformation de ces vaches dans lesquelles il ne reconnait pas une race fixe : il indique le moyen d'obtenir ce résultat par un mode intelligent de croisement de race, c'est-à-dire en les fécondant par des taureaux richement pourvus des qualités qui leur manquent. Il fait la guerre aux cornes de ces ruminants qui ne prospèrent, dit-il, qu'au détriment des parties charnues ; c'était, dit-il, pour la vache sauvage une arme utile qui n'est plus nécessaire pour la vache civilisée de notre époque.

Nous croyons que les vaches, qui ont bien aussi leur coquetterie, ne seraient pas d'avis qu'on les dépouillât de cette espèce de couronne, et que nos yeux ne seraient pas séduits par l'aspect d'une vache sans cornes ; et puis cette arme est loin d'être inutile dans les montagnes où sont en contact des troupeaux de plus de cent vaches dont quelques unes, comme dans la race humaine, ont l'humeur querelleuse.

Ce qui prouve les avantages constatés de cet accessoire, c'est que les vaches privées par accident d'une partie seulement de cette parure subissent dans nos marchés une grande dépréciation de prix.

Les croisements de races conseillés par M. Lepelletier ont souvent été expérimentés en Tarentaise, mais s'ils ont donné plus de chair à nos laitières, ils ont augmenté

Digitized by Google

leur consommation de nourriture sans produire plus de lait; et puis dans nos montagnes escarpées ils ont donné lieu à de fréquents et graves accidents qu'évitent nos vaches tarines plus légères et plus adroites.

M. Lancia a appuyé les assertions de M. Lepelletier, et M. Tochon les a combattues courtoisement avec le patriotisme d'un enfant de la Savoie et la compétence que lui donne son expérience.

M. le comte d'Estamtot président de la section termine cette séance de clôture par une aimable et sympathique allocution que termine dignement cette phrase : « Vous dire adieu me serait trop pénible ; ne rompant jamais avec l'espérance, je préfère vous quitter en laissant pour dernier mot, *au revoir* ». M. Tochon se rend l'organe de ses collègues en répondant à l'affectueux *au revoir* du président.

Troisième section.

Séance du 11 *août*. — M. Trompéo lit un excellent mémoire sur le goître et le crétinisme à la guérison duquel il n'a pas grande confiance (1).

M. le comte Crotti de Costigliole prend la parole sur le même sujet : il constate la diminution progressive du

(1) Nous croyons que le crétinisme est inguérissable ; mais on peut combattre avec succès quelques unes de ses causes. Quant au goître on peut non-seulement le prévenir mais encore le faire disparaître, sauf quelques exceptions.

Digitized by Google

crétinisme dans la vallée d'Aoste, sa patrie : il croit comme M. Trompéo, que le traitement de ceux qui en sont atteints ne produira jamais que de bien faibles résultats; il n'est pas non plus d'avis qu'il soit convenable de réunir les infortunés, qui ont apporté en naissant cette infirmité, dans une maison de santé spéciale, ainsi que nous l'avons dit nous-même ailleurs.

M. Morel fait quelques réflexions sur le crétinisme, et comme S. E. le cardinal Billiet, il proclame ce principe : *On devient goîtreux, on naît crétin.*

On le sait, cet illustre prélat a porté ses investigations sur toutes les souffrances humaines qui affligent sa patrie afin d'en découvrir les causes et de trouver le moyen de les soulager; c'est surtout pendant qu'il occupait le siège épiscopal de Maurienne, où les crétins et les goîtreux étaient nombreux, qu'il a dirigé ses observations sur ces infortunés : c'est à sa plume savante qu'on doit le mémoire sur le crétinisme et le goître inséré dans le volume 1er, seconde série des *Mémoires* de l'Académie de Savoie : il a constaté que le plus grand nombre de goîtreux ne sont pas crétins, mais que tous les crétins sont goîtreux.

La discussion sur ces infirmités continue dans la séance du 12 où la première question posée est celle-ci :

Quelle utilité attribuer aux hospices destinés à recueillir les crétins?

M. le docteur Lachenal d'Annecy lit un savant rapport dans lequel sont résumées, avec la plus grande clarté, toutes les études faites sur le goître et le crétinisme. Cet habile praticien émet un avis favorable à la création

Digitized by Google

d'établissements médico-pédagogiques destinés à recueillir les jeunes crétins de nos vallées, dont le développement incomplet encore de cette infirmité laisse quelque espérance de guérison ou d'amélioration, tout en reconnaissant que le crétinisme bien développé est incurable. L'autopsie a prouvé chez les crétins une conformation exceptionnelle des différentes parties du cerveau aux quelles la science est impuissante à rendre les conditions normales (1). Il cite les auteurs auxquels on doit les meilleurs écrits sur ces infirmités (2); il rappelle deux sujets de crétinisme au premier degré, qui, grâce à des soins intelligents, dévoués et persévérants, se sont distingués dans leurs études.

Les causes du crétinisme. — La nature du sol et sa conformation topographique auxquelles quelques géologues ont attaché une grande influence sur cette lèpre sociale, n'y auraient qu'une action secondaire dans l'opinion de S. E. le cardinal Billiet, car voici ce qu'il dit à cet égard dans son mémoire précité : « Si à une constitution géologique défavorable se joignent encore la profondeur et l'étroitesse de la vallée, la stagnation de l'air, l'absence du soleil pendant une grande portion de la journée ou pendant une partie de l'année, une humidité excessive, des habitations malsaines, la malpropreté, une mauvaise

(1) Il resterait à examiner si ce sont les premiers symptômes du crétinisme qui produisent les irrégularités constatées dans les organes du cerveau, ou si ce sont ces conditions anormales apportées en naissant qui sont la cause du crétinisme.

(2) Les médecins cités pour la Savoie sont les docteurs Fodéré de Maurienne et Savoyen de Moûtiers.

Digitized by Google

nourriture etc., il est certain que les cas de crétinisme seront beaucoup plus fréquents et plus graves. »

Ce qui est bien constaté, c'est que si une famille saine vient, avec des enfants sains aussi, se fixer dans un lieu favorable au développement du crétinisme, les enfants qui naissent sous l'influence de cette nouvelle résidence, sont atteints de goître et de crétinisme (1).

D'autres attribuent ces infirmités à la nature des eaux; mais dans les mêmes vallées plusieurs communes ou villages s'abreuvent des mêmes eaux sans qu'on y trouve des crétins; et dans quelques autres vallées où l'on boit des eaux de qualités différentes on trouve dans toute leur étendue des goîtreux et des crétins; Tout cela prouve, ainsi que nous l'avons déjà dit, que les causes de ces maladies sont multiples, et que c'est dans les localités qui réunissent le plus grand nombre de ces causes que le mal a plus d'intensité.

Plusieurs praticiens croient que le crétin n'est point atteint d'une maladie, mais que c'est un être avorté dont la conformation est imparfaite.

Heureusement l'expérience prouve que des soins intelligents peuvent guérir plus ou moins complètement quelques uns de ces malheureux. C'est surtout dans les

(1) J'ai vu moi-même dans un village de la commune de la Perrière, en Tarentaise, chez une famille qui était venue s'y établir depuis quelques années, cinq crétins nés dans cette nouvelle résidence de père et mère à la mine éveillée, très intelligente et jouissant de la plus belle santé qu'assombrissait un peu le triste spectacle qu'ils avaient sous leurs yeux.

Digitized by Google

six premières années de leur vie, quand ils sont capables de prononcer quelques mots, que l'on peut obtenir de bons résultats. La charité exige donc qu'on prodigue des soins dévoués aux crétins guérissables, et qu'on entoure les incurables d'une surveillance vigilante pour protéger et prolonger leur existence végétative.

M. Charles Calloud communique à l'assemblée des vues neuves et très-intéressantes sur le même sujet.

La conclusion de cette discussion est qu'il faut toujours tenter la guérison des crétins quand ils ne sont pas reconnus évidemment incurables, et donner la plus grande extension possible aux mesures d'assainissement et d'hygiène qui ont déjà obtenu de si heureux résultats, mais qu'il faut pour cela l'appui et l'intervention active de l'Etat, qui seul peut suppléer à l'insuffisance des ressources des communes et de la charité privée.

Notre savant compatriote Fodéré divisait les crétins en deux classes, les crétins complets et les crétins incomplets : une commission sarde créée pour faire des études sur le crétinisme a préféré, avec raison, les diviser en trois classes : *Les crétins, les semi-crétins, les crétineux; Les premiers sont* : ceux doués seulement de facultés végétatives, privés de toute intelligence, de toute faculté réproductive et n'ayant point de langage articulé. On place dans la seconde classe les crétins doués de facultés végétatives et reproductives et de quelques rudiments de langage. La troisième classe se compose de ceux doués de facultés végétatives et reproductives, de langage intelligible, de facultés intellectuelles plus développées, quoique encore très limitées. C'est pour ces derniers surtout que

Digitized by Google

des établissements médico-pédagogiques peuvent donner de beaux résultats (1).

Quant au goître, ce compagnon fidèle du crétinisme, la médecine en distingue deux espèces bien distinctes l'une de l'autre ; le goître endémique et le goître sporadique ; ce dernier se développe d'une manière isolée dans des régions où la population est dans de très bonnes conditions de santé : cette affection, simple engorgement, souvent passager et toujours facilement guérissable, de la glande tyroïde, est sans affinité avec le crétinisme, et souvent même elle s'associe avec une intelligence et une portée d'esprit remarquables.

L'iode s'emploie avec succès contre cette espèce de goître ; les eaux de Challes fortement iodées prises en boisson à petite dose le font promptement disparaître, il

(1) La providence a donné aux crétins la faculté de s'entendre entre eux, ou peut-être seulement celle de l'imitation instinctive de l'exemple donné par l'un d'eux. J'en ai vu un exemple remarquable dans l'incendie, qui, en 1840 a détruit la ville de Sallanches, en Fancigny, et a coûté la vie à 75 de ses habitants dévorés par les flammes ou ensevelis sous les débris de leurs maisons. A deux heures après midi du lundi de Pâques, le feu s'est déclaré et deux heures après la ville n'était plus qu'un amas de décombres fumants. Ce grand désastre a complété son œuvre de destruction sous un soleil radieux qui empêchait presque de distinguer la flamme qui serpentait dans les rues. La population affolée n'a pas eu le loisir de s'occuper des nombreux crétins que Sallanches renfermait. Quand, faute d'aliments le feu s'est éteint, on n'en rencontrait plus un seul et on les croyait tous dévorés par les flammes ou enfouis sous les ruines ; mais leur instinct de conservation les avait mieux servis que l'intelligence des nombreuses victimes, qui ont perdu la vie en cherchant à sauver ce qu'elles avaient de plus précieux, car on les a trouvé tous réunis paisiblement dans une prairie voisine de la ville, mais hors de portée des étincelles qui couvraient le sol plus rapproché du foyer de l'incendie.

Digitized by Google

n'en est pas de même du goître endémique qui est presque inguérissable.

Les causes non encore bien connues de cette affection sont, comme celles du crétinisme, multiples.

L'encombrement des arbres autour des habitations est une de ces causes : je puis personnellement en citer une preuve irrécusable : la masse d'eau à laquelle on a dû, en 1818, la nouvelle découverte des eaux de Brides, a parcouru toute la vallée de Bozel, et entr'autres le hameau du Villard que le nombre de personnes atteintes du goître avait fait surnommer Villard-goîtreux ; les arbres nombreux dont il était entouré ont été déracinés et emportés par la rapidité du courant, et dès lors le goître a presque disparu de cette localité jusqu'au moment où ceux qui les ont remplacés ont grandi et exercé sur ce village la même influence que les précédents. Ce fait m'a été affirmé plusieurs fois par le docteur Hybord fondateur du premier établissement de Brides.

La discussiou s'ouvre ensuite sur l'enseignement médical : M. Diday, rédacteur de la *Gazette médicale de Lyon*, prend, le premier, la parole : il critique l'organisation actuelle, et il propose, pour la remplacer, un système complet d'enseignement qui peut se résumer ainsi :

1° Création d'un corps ambulatoire d'examinateurs complètement distinct et indépendant du corps enseignant.

2° Création de trois facultés nouvelles dans des centres présentant tous les éléments d'instruction médicale, comme, par exemple, Lyon, Nantes et Bordeaux.

Digitized by Google

3° Suppression des écoles secondaires.

Après la lecture de cet intéressant mémoire, le président en présente un autre, envoyé par M. Laballary, médecin à Venizy (Yonne), qui contient les conclusions suivantes :

1° Une seule faculté conférant le grade de docteur en médecine.

2° Suppression des officiers de santé, par le motif, y est-il dit, qu'il ne doit pas plus y avoir deux catégories de médecins qu'il n'y a des malades de première ou seconde catégorie.

M. Ancelon, tout en approuvant en partie le rapport de M. Diday, ne croit pas que le congrès puisse proposer une réforme, sans indiquer en même temps les moyens d'exécution.

M. Morel n'approuve pas la suppression des écoles secondaires.

Le président résume la discussion et propose la résolution suivante qui est adoptée :

La section des sciences médicales recommande le système proposé par M. Diday pour l'enseignement, à l'attention et à l'examen du corps médical.

M. le docteur Guilland prend ensuite la parole sur la question de l'inspectorat médical des eaux minérales. Il demande un remaniement indispensable des lois françaises qui régissent cette institution et donne la préférence au système appliqué, en 1853, par M. de Cavour à l'établissement d'Aix. Il dit un mot sur le travers de nos nouveaux compatriotes, celui de vouloir rencontrer le gouvernement en tout et partout, celui du monopole

Digitized by Google

gouvernemental. Enfin au début de l'annexion, nous nous bornions, dit-il, à demander que l'inspecteur institué par la loi française fût le président annuel de la commission d'inspection composée de tous les médecins pratiquant dans la station, au lieu de former à lui seul le personnel de l'inspectorat; nous conservions ainsi les grands principes de décentralisation, de solidarité confraternelle, d'initiative locale, de respect pour les droits de la majorité, d'émulation scientifique pure de toute jalousie, et aurions attendu patiemment les améliorations de détail que l'expérience aurait amenées.

M. le docteur Bardel prend à son tour la parole et regarde l'institution d'un inspecteur comme un rouage dispendieux non-seulement inutile, mais encore nuisible.

M. Ventignier ne partage pas à cet égard l'opinion de ses deux collègues.

M. Germond de Lavigne, rédacteur de la *Gazette des eaux* dit que l'inspecteur des eaux minérales a eu sa raison d'être, mais qu'il ne l'a plus aujourd'hui : il propose au congrès de formuler le vœu suivant qui est adopté à une grande majorité.

1° Surveillance exercée par un agent administratif sur les établissements d'eaux minérales.

2° Suppression de l'inspectorat médical.

Séance du 4 août. — M. Trompéo émet le vœu de l'extension de la vérification régulière et scrupuleuse des décès à toutes les communes, et il réclame une bonne loi sur le local et la police des cimetières.

Après avoir indiqué quelques règles à suivre dans les

Digitized by Google

inhumations, M. Cattois dit qu'il n'y a rien à craindre des émanations méphitiques des cimetières, et il propose de répondre négativement à ces deux questions :

1° La loi relative à l'emplacement des cimetières a-t-elle une base scientifique?

2° L'expérience a-t-elle démontré une influence réelle des cimetières sur les habitations ou quartiers voisins, en fait d'épidémie, d'endémies, etc.?

Il propose donc d'émettre le vœu que la translation des cimetières n'ait lieu que lorsqu'il est bien établi que l'hygiène l'exige. Il prétend que ce n'est qu'en France et en Allemagne qu'on sait enterrer les morts.

MM. Trompéo, Dagand, Pailloux et Ancelon citent des faits contraires aux assertions de M. Cattois.

La discussion s'ouvre sur la question suivante :

« Les marais qui se rencontrent encore dans les départements de la Haute-Savoie sont-ils le point de départ d'influences pathogéniques? Quels sont ceux dont il importe davantage de provoquer le desséchement ? Quels sont les autres moyens propres à neutraliser leurs mauvais effets. »

M. Trompéo prend le premier la parole : il reconnaît l'influence nuisible des marais et des rizières, la nécessité du desséchement de ces terrains, et signale les bons effets obtenus par le drainage; il ne croit pas à l'incubation des miasmes qui ne doit pas être confondue avec la contagion, car elles ont des caractères tout-à-fait distincts et des résultats opposés; il cite les ouvrages qui indiquent les meilleurs moyens de combattre et neutraliser les miasmes; il constate enfin que la construction des chemins de fer

Digitized by Google

rend souvent malsaines des contrées auparavant très saines, par les accumulations d'eaux stagnantes que les mouvements de terrains ou l'interception des courants produisent souvent sur leurs bords.

Les docteurs Revel fils, Mottard et Cottarel affirment que la coupe de la blache (foins de marais) faite pendant les chaleurs de l'été est une des principales causes des fièvres intermittentes qui sévissent dans les contrées voisines.

Le congrès émet le vœu :

1° Qu'on ne donne pas une extension immodérée à la culture du riz.

2° Qu'il soit procédé, le plutôt possible, au desséchement des marais désignés dans la discussion.

Dans la séance du 17 la question suivante est posée :

L'altitude chimique et physique des eaux sulfureuses de Challes, de Marlioz et de celles de même catégorie, paraît-elle indiquer l'opportunité de leur application sous la forme introduite par le docteur Sales-Girons, soit la pulvérisation?

M. Germond de la Vigne, personnellement et par la lecture d'une note envoyée par M. le docteur Guilland, MM. Ancelon, Trompéo et Calloud prennent tour à tour la parole.

On reconnaît que les faits favorables au système de l'application des eaux minérales et des liquides médicamenteux par la pulvérisation sont encore l'objet d'études et de discussions loin d'être épuisées; on se borne donc à émettre un vœu d'encouragement à M. le docteur Sales-Girons inventeur de ce système.

Digitized by Google

Tout en reconnaissant l'utilité de cette méthode, M. Trompéo fait observer que l'expression de pulvérisation appliquée à des liquides lui paraît bien impropre : il voudrait que l'on n'employât en médecine que des termes thecniques et que leur signification fût toujours rigoureusement exacte. Le mot *pulvérisation* paraît ne devoir en effet s'appliquer qu'aux corps solides.

La question qui vient en discussion est celle-ci :

Dans quelle mesure les eaux d'Evian sont-elles lithontriptiques? Comparaison à ce point de vue avec les eaux plus minéralisées de Vichy, Vals etc.

On reconnaît qu'il n'y a pas, à proprement parler des eaux lithontriptiques, c'est-à-dire ayant la propriété de dissoudre les calculs, et qu'on ne doit envisager celles à qui on donne cette qualification que comme ayant une propriété expulsive plus ou moins active.

M. Calloud reconnaît que les eaux d'Evian ont cette propriété que possèdent aussi celles de la Versoye à Thonon : l'analyse de ces deux sources, dont la minéralisation est analogue, lui a fait découvrir dans l'une et dans l'autre la présence d'un mucilage azoté à odeur de marée et d'une résine balsamique à parfum de benjoin et vanille. Il signale une analogie avec elles dans l'eau de la source Guillot d'Evian. M. Calloud déduit de ces faits peu connus en hydrologie minérale une action active de ces eaux sur la muqueuse vésicale ayant pour effet l'expulsion des calculs proportionnellement à l'usage plus ou moins prolongé qu'on en fait.

L'absence de documents précis fournis par les médecins

Digitized by Google

attachés à ces stations décide l'assemblée à déclarer que cette question doit être de nouveau mise à l'étude.

M. Calloud fait ensuite une communication sur l'eau minérale ferrugineuse découverte récemment à la Bauche, (arrondissement de Chambéry), dans la propriété de M. le comte Crotti di Costigliole. Il a constaté, par l'analyse, que ces eaux, par le mérite de leur minéralisation presque exclusivement bicarbonatée, par la bonne qualité de leur élément protoferré, bicarbonaté et crénaté, par la dose considérable de fer qui dépasse de moitié celle contenue dans les eaux minérales ferrugineuses les plus estimées en ce genre, *Spa*, *Forges*, *Provins* etc., et enfin par la propriété remarquable qu'elles possèdent de conserver ce fer en solution, sans altération par le transport, sont dignes d'entrer largement dans la thérapeutique des eaux. Il leur assigne dans la classe des eaux ferrugineuses carbonatées la même classe distinguée qu'occupe la célèbre eau de Challes parmi les eaux sulfureuses.

La section exprime le vœu de voir se populariser promptement l'usage de cette nouvelle source.

La question suivante est soumise à la discussion :

Quel est le vrai rôle des helminthes en pathologie ? Sont-ils cause, effet, ou l'un et l'autre ? Leur élimination peut-elle, en règle générale, être abandonnée à la nature ou importe-t-il de la provoquer ?

On donne d'abord connaissance à l'assemblée d'un mémoire écrit en langue italienne envoyé par M. le docteur Serafino Celli, dont les opinions sont le résultat des observations faites pendant sa longue pratique. Il est convaincu que les hommes, et même les animaux supé-

Digitized by Google

rieurs, ont presque tous des helminthes dans le tube intestinal; malgré la présence de ces parasites, ils peuvent jouir d'une excellente santé et avoir le libre exercice de toutes leurs fonctions. Mais dans certains cas ils produisent sur la surface de la muqueuse une irritation dont la prolongation peut déterminer de graves maladies : dans d'autres cas, ils constituent au moins la complication et aggravation d'une affection primitive. Il croit qu'on ne doit pas regarder les helminthes comme effet, mais bien comme cause puisqu'ils préexistent à tout élément morbide : sa conviction est donc qu'il faut provoquer leur expulsion le plus promptement possible et ne pas l'attendre des efforts de la nature, qui souvent, à cet égard, reste inactive. Il a constaté dans sa pratique que tous les phénomènes morbides disparaissaient après l'administration du vermifuge, ou que tout au moins les symptômes graves et inquiétants diminuaient d'intensité, ce qui permettait qu'alors la maladie, dégagée de toute complication, pût être plus facilement connue et être combattue avec succès.

M. Kosciakiéwiez donne lecture d'un mémoire très intéressant sur la formation des vers, sur l'action qu'ils exercent dans le corps humain, sur leurs variétés, sur les causes qui les produisent, et, comme son collègue, il conseille de s'en débarasser au plutôt.

M. Ancelot fait observer que les ténias ne sont jamais d'emblée des animaux complets; ils subissent des métamorphoses nombreuses en passant successivement de la condition d'animaux inférieurs à celle d'animaux supérieurs de cette classe. Il a constaté que des fragments de ténia donnés à des canards se sont transformés en ténias

Digitized by Google

complets dans le tube digestif de ces oiseaux aquatiques. Il a aussi observé que les sigules sorties du milieu dans lequel elles vivent, abandonnées à elles-mêmes dans l'eau, s'y délayent sans s'organiser, comme le ferait une simple substance mucilagineuse.

Je crois utile, en dehors des discussions du congrès, de citer deux faits qui me sont personnels. J'ai habité 14 ans Bonneville, chef-lieu du Fancigny, tout près de Genève, qui est le pays de prédilection du ténia, car presque chaque habitant en nourrit un qui souvent a des successeurs.

Un pharmacien de cette ville, nomme Péchez, a gagné, il y a un grand nombre d'années, le prix de 300,000 francs promis à celui qui trouverait un remède efficace pour expulser ce parasite géant.

Je n'ai pas tardé à éprouver des malaises qui m'étaient inconnus jusqu'alors et que mes amis m'ont assuré être les symptômes certains de la présence du ténia : sur leur conseil, j'ai fait venir les pillules et les ai prises dans les conditions indiquées sans en obtenir le moindre résultat; quatre fois encore j'en ai pris sans plus de succès. Quelque temps après, à la suite d'une chute de voiture, je suis venu chercher ma guérison aux eaux de Brides près de Moûtiers, ma ville natale, et après trois jours de traitement par la boisson, quelques fragments de ténia m'ont donné la preuve que ce parasite avait réellement élu domicile chez moi. Quand, un mois après, je suis rentré à Bonneville, je me suis empressé de faire venir de Genève une nouvelle boîte de pillules Péchez, je les ai prises en me couchant, à 9 heures du soir, et le lendemain

Digitized by Google

matin, à 7 heures, et presque sans m'en apercevoir, je me suis débarrassé complètement de mon ténia qui formait une boule. J'ai reconnu qu'il était un des beaux spécimens de son espèce; car sa longueur dépassait 7 mètres. J'ai ainsi reconnu que, pour obtenir l'effet du remède, il fallait d'abord rendre le ver malade et le refouler ainsi dans les parties inférieures du tube intestinal d'où les pillules l'expulsent facilement.

Les eaux de Salins administrées en boisson obtiennent aussi l'expulsion du ténia, mais le traitement est plus long. Les pillules de Genève présentent le grand avantage de contenir le poison qui tue le ténia et le purgatif qui l'expulse.

Quelques années après, je suis venu habiter Chambéry et me suis aperçu que mon ténia n'était pas mort sans postérité: j'ai eu recours à un remède en usage dans cette ville, qui commence à le rendre malade, et le lendemain au purgatif qui l'expulse, le résultat aurait eu un plein succès si dans un mouvement d'impatience je n'avais pas rompu le ver dont une partie seule a été expulsée; il suffit d'en conserver une petite partie pour qu'au bout de quelque temps il s'en forme un autre complet; je n'ai donc pas tardé à ressentir les symptômes de sa présence. J'ai été atteint plus tard d'une engine, qui, pendant plus de 15 jours, m'a presque empêché de boire et de prendre la moindre nourriture: bientôt la tumeur qui m'empêchait d'avaler s'est rompue, et dès lors mon ténia n'a plus donné preuve de vie: pour bien m'assurer que j'étais réellement débarrassé de cet hôte incommode, j'ai pris plusieurs fois de suite et à différentes reprises les

Digitized by Google

substances qui m'ont été indiquées comme les plus infaillibles pour en faire rendre quelques fragments; leur résultat a toujours été nul. Il est probable que mon second ténia, victime de la diète forcée que je lui imposais, bien involontairement, a subi dans mes intestins la désorganisation d'une simple substance mucilagineuse mentionnée par M. Ancelon.

On appelle aussi le ténia, *ver solitaire*. Il mérite si peu cette dénomination que plusieurs personnes en ont expulsé deux et même trois à peu de jours de distance. Je puis citer à cet égard M. le docteur Piolet de Yenne. Quelquefois on apporte ce parasite en naissant. La mère d'un de mes meilleurs amis, l'avocat Michel Dufour de Bonneville, m'a assuré qu'il en avait fait un très long à l'âge de six mois.

La question suivante est proposée :

Tarif judiciaire. — *Le décret qui assimile aux experts le témoin médecin a-t-il pourvu suffisamment à la rémunération convenable de ce genre de travail, spécialement eu égard aux pays montueux et aux communications difficiles?*

M. Trompéo dit que la position faite au médecin expert, en l'assimilant à un simple témoin, plus ou moins intelligent, en ne le rétribuant qu'a raison des kilomètres parcourus ou du temps consacré au travail matériel qui lui est demandé, n'est en rapport, ni à la difficulté des questions à résoudre, ni à sa part de responsabilité, ni aux lumières qu'il fournit à la justice, ni aux dépenses qu'il est obligé de faire pour remplir sa mission.

M. Michaud parle dans le même sens, et la section

Digitized by Google

exprime le vœu d'une prompte revision du tarif judiciaire sous ce rapport.

Cette séance étant la dernière de la session, M. Trompéo la clot en exprimant sa vive reconnaissance pour le bienveillant accueil qu'il a reçu en Savoie et pour l'honneur que lui a fait la section de l'appeler à la vice-présidence, et puis, s'adressant ensuite à ses anciens compatriotes, il termine ainsi : « Permettez-moi, Messieurs, de vous assurer en cette heureuse circonstance de la sympathie que l'Italie gardera toujours pour la Savoie, qui fut le berceau de la maison souveraine la plus ancienne et la plus glorieuse de l'Europe, et pour la France notre généreuse amie et alliée.

Le 15, une commission qui a été chargée de visiter tous les établissements de bienfaisance de Chambéry, fait au congrès, par l'organe de M. Ancelon, un rapport très intéressant sur cette inspection ; il rend un juste hommage aux bonnes conditions du bâtiment de l'Hôtel-Dieu et aux soins intelligents et dévoués dont sont entourés les malades qui y sont admis, il fait connaître la nouvelle méthode de traitement introduite par le docteur Carret pour la réduction des fractures : au lieu de l'emploi de la force et de ces appareils qui soumettent le patient à un long et douloureux supplice avant d'arriver à la guérison, cet habile praticien ne se sert, pour contenir le membre fracturé, que d'une feuille de carton imbibée d'eau et d'une bande quelconque pour la fixer : cette méthode ingénieuse a l'avantage de laisser au fracturé la liberté de ses mouvements dès le lendemain de l'application du premier appareil qui est presque

Digitized by Google

toujours aussi le dernier. Le mouvement annuel de cet établissement est de 1800 malades, et le nombre des consultations s'élève à 12,000

L'hospice de charité est contigu à l'hôtel-Dieu et contient 300 infirmes qui sont entourés de tous les soins inspirés par la charité et l'amour de l'humanité. Un nouvel hospice (terminé peu de temps après) était en construction pour y réunir la maternité et les filles syphilitiques. On y trouve aussi un service spécial pour les maladies contagieuses fondé par le général Benoit Le Boigne, le bienfaiteur de Chambéry qui a encore doté sa ville natale d'une institution philanthropique unique, l'asile de Saint-Benoit consacré à 40 vieillards des deux sexes, qui, nés dans l'aisance, ont perdu, au déclin de leur vie, leur fortune par des revers ou même un peu par leur faute. Ces infortunés retrouvent à Saint-Benoit une douce existence qui leur rappelle le confortable dont ils ont joui, et les console des privations qu'ils ont subies plus tard. Cet établissement, où tout a été prévu pour le bien être de ses hôtes, est entouré de parterres fleuris, d'ombrages et de verdure. Son illustre fondateur a apporté dans le noble usage qu'il a su faire d'une grande opulence honorablement et glorieusement acquise, l'intelligent amour de l'humanité que le cœur seul peut inspirer. C'est le comte de Boigne, petit-fils du général, qui a fait à la commission les honneurs de la maison de Saint-Benoit.

Les délégués ont admiré le bel hospice des orphelines dans lequel ils ont trouvé réunies toutes les conditions de

Digitized by Google

disposition, propreté, simplicité unie à une certaine élégance et de soins hygiéniques.

A deux heures après-midi plusieurs membres du congrès se sont rendus à la commission d'où ils sont allés visiter l'asile des aliénés de Bassens. Ils en ont examiné et apprécié tous les détails et reconnu qu'il réalise les conditions les plus favorables au traitement des aliénés. Ils ont admiré l'ingénieuse intelligence du cœur avec laquelle M. le docteur Fusier, digne successeur du médecin aliéniste Duclos, qui, en mourant, l'avait désigné pour le remplacer, sait adoucir l'existence de ces infortunés en les entourant de tout ce qui peut réjouir la vue et donner de bienfaisantes distractions : s'il ne peut pas leur rendre à tous la raison, il est toujours le père dévoué des pauvres déshérités qui lui sont confiés.

On me permettra bien, à moi, enfant de la Savoie, de reproduire avec un peu d'orgueil la fin de ce rapport :

« Dans cette France où la charité est un des devoirs les mieux accomplis, c'est la dernière province annexée, qui peut-être l'applique avec le plus de spontanéité, d'entrain et d'intelligence.

« Honneur donc aux citoyens généreux qui ont doté tous ces établissements, au corps médical qui leur consacre ses veilles et aux administrateurs qui en font l'objet de leur sollicitude.

« Honneur enfin à ces saintes filles, fidèles déléguées de la Providence, qui ont toujours dans le cœur une maternelle pensée, sur les lèvres une consolante parole au service de la douleur et de l'infortune. »

Digitized by Google

Quatrième Section.

Origine de la maison de Savoie, ses premières acquisitions.

Séance du 11 *août.* — MM. Edouard Secretan, de Lausanne, Albert Du Boys, le marquis de Costa et Ducis prennent tour à tour la parole sur ces questions (1).

Indiquer les stations lacustres constatées en Savoie?

M. le marquis de Costa expose les résultats des fouilles opérées dans le lac du Bourget par le moyen du Scaphandre, et signale une station dans le lac d'Aiguebelette.

M. Rabut cite trois lacs possédant des stations lacustres : Celui d'Annecy ; celui du Bourget où l'on en trouve six ; celles de Bonport, de Tresserve, de Mémart, de Grésine, de Chatillon et de Conjux : cette dernière est peu importante.

La station de Grésine est la plus remarquable : on y trouve des traces d'habitations constatées par des pieux enfoncés dans la vase sur une étendue d'environ 20,000 mètres carrés, à une distance de 100 mètres du rivage et à une profondeur qui varie de 1 mètre 80 à 2 mètres 50 : on en a extrait des hâches en bronze, une quantité de poteries brisées, des grains de millet bien conservés, des os calcinés etc., etc.

Dans la station de Chatillon, les piquets ressortent de la vase de 50 à 60 centimètres et sont mieux conservés

(1) Le lecteur trouvera la réponse à ces questions dans les volumes de l'auteur consacrés à l'histoire de la Savoie et de ses princes, si on les juge dignes des honneurs de la publication.

Digitized by Google

que ceux des autres stations, ce qui fait présumer que cette station a continué d'exister sous la domination romaine. Cela expliquerait la trouvaille qui y a été faite par M. Costa de Beauregard d'un vase avec la légende *Severinus fecit*. Dans les autres stations les pieux ne sortent que de 12 à 15 centimètres au-dessus de la vase.

Le troisième lac cité par M. Rabut est celui du Léman.

M. Troyon fait, dans une improvisation qui captive l'attention de l'auditoire pendant plus d'une heure, l'histoire des découvertes lacustres opérées dans le lac Léman, aux lieux nommés *le Creux de la Tongue, Messery, Nernier, Thonon, et Evian*.

Il démontre, en invoquant l'autorité du père de l'histoire, Hérodote, que les mêmes causes qui ont forcé dans notre vieille Europe les populations à chercher sur les eaux un refuge artificiel contre les attaques des hôtes dangereux qui peuplaient les forêts à ces époques reculées, ou contre tout autre ennemi, ont produit le même résultat dans les contrées les plus lointaines où l'on trouve aussi de nombreuses traces d'habitations lacustres. Après ce témoignage de l'antiquité, il nous apprend encore, ce que tout le monde peut lire dans Dumont Durville, que des centaines de voyageurs ont constaté avec lui les mêmes particularités de constructions dans l'Océanie.

Dans la séance du 13, où la même discussion continue, M. Ducis parle des nombreuses grottes qu'il a explorées autour du lac d'Annecy; il constate que le territoire de la Haute-Savoie est très riche en accidents de cette nature qui portent presque tous le nom de *Balmes* ou *Bornal* : il cite celles de Thuy, de Magland, de Bauges

Digitized by Google

occupées dans leur profondeur par de petits lacs dont on ne connait pas les issues. Celle qu'on trouve aux environs de Faverges, dans les flancs de la montagne de Tamié, a des proportions gigantesques comme la plus grande du passage des Echelles; l'entrée en est difficile et la sortie l'est davantage encore, car on y a découvert un cadavre accroupi.

Le moyen âge a élevé des constructions remarquables autour de celle de Sillingy; elles ont servi longtemps de celliers au château de ce nom. Celle des Sarrasins a Veyrier est défendue par un mur et l'accès en est dangereux. Les objets trouvés dans ces grottes sont des ossements d'animaux qui ont probablement servi de nourriture aux malheureux repoussés dans ces refuges par les populations conquérantes. Mais les découvertes ne sont pas encore assez caractérisées pour motiver un jugement positif sur ces habitants primitifs.

M. Ducis ajoute qu'on s'est trop hâté de conclure au perfectionnement successif de l'humanité qui aurait ainsi commencé par l'état sauvage; il nous apprend que des renseignements qu'il a reçus de plusieurs employés de la marine française, ensuite de leurs voyages dans les principales parties du globe, établissent au contraire que les peuples que nous appelons sauvages, ont dégénéré d'un état de civilisation bien plus avancé.

M. Rabut ajoute à ses communications précédentes un détail sur l'inclinaison des piquets de la station lacustre de Chatillon qui est de 15 degrés.

M. Carro fait hommage au congrès de son mémoire sur les monuments primitifs dits celtiques et anticeltiques

Digitized by Google

dont il lit quelques pages relatives aux âges de la pierre, du bronze et du fer, et au mode d'utilisation de ces différents métaux.

M. Troyon traite le même sujet et entre à cet égard dans des détails aussi curieux qu'intéressants qui sont accueillis par de chaleureux applaudissements.

M. Gabriel de Mortillet envisage la question au point de vue des sciences naturelles, et sait en faire ressortir d'ingénieux aperçus : il établit qu'avant l'époque lacustre de la pierre, pendant laquelle toutes les haches étaient polies, il en a existé une autre caractérisée par des haches de silex taillées mais non polies. A cette époque, dit-il, il y avait une faune essentiellement différente de celle actuelle, représentée en Europe par les grands éléphants désignés sous le nom de mamouths et par d'autres grands animaux. La seconde époque, celle de la pierre polie a une faune presque identique à la nôtre, sauf quelques espèces éteintes : entre ces deux dernières périodes, il y aurait en un long espace de temps sur lequel on ne possède aucun document.

Des faits nombreux que M. de Mortillet constate, il tire la conclusion que déjà à l'époque de la pierre des relations commerciales mettaient en rapport les peuples de nos pays et l'extrême Orient ; ce sont probablement ces relations qui ont engagé la race mongole à envahir l'Europe ; ainsi s'expliquerait aussi la transition si brusque entre l'époque de la pierre et celle du bronze.

M. Fivel a la parole sur de nouvelles stations lacustres et sur l'existence de nombreuses tombes dans la vallée de l'Isère près du confluent de l'Arc : les corps qu'elles ren-

Digitized by Google

ferment sont recourbés sur eux-mêmes et ont une grosse pierre sur la tête, les bras ramenés sur la poitrine, les dents complètement usées et la partie centrale du dentier plus proéminente que les côtés.

Les stations lacustres indiquées sont les suivantes :

1° Au lac de la Thuile, l'on trouve des pilotis nombreux, et dans les intervalles une grande quantité de bois de cerf.

2° Station probable sur le lac de Sainte-Hélène. Tradition d'une ville engloutie sur ses bords. On y trouve un certain nombre de tombes.

3° Station du lac de Saint-Martin de Belleville. — Pilotis en sapin de 7 à 8 mètres de hauteur. On y trouve d'autres pilotis en bois dont l'essence a disparu depuis.

M. Ducis fait observer qu'une tradition semblable à celle du lac de Sainte-Hélène existe pour celui de Saint-Marcel près de Moûtiers.

M. Vallier indique une pareille tradition pour le lac Paladru à quelques lieues de Grenoble.

Plusieurs doutes sont émis sur la réalité des stations pour les lacs alpins.

A la séance suivante on traite cette question :

A quelle époque pourrait-on rapporter l'invasion des Allobroges, des Centrons, des Médules, des Garocèles, etc.? Qu'étaient les Acitavones?

M. Ducis prend le premier la parole ; voici l'analyse de son rapport :

L'occupation de l'Europe occidentale par les races gauloises ne peut être postérieure au XVIe siècle avant l'ère

Digitized by Google

chrétienne, époque où elles auraient refoulé au midi les races ibériques.

La parenté gallique des Allobroges, peuple envahisseur est hors de doute ; nous savons ses limites à l'époque de la conquête romaine, mais avant d'être fixés entre le Rhône et les Alpes, du lac Léman à l'Isère, il est probable qu'ils ont subi les fluctuations de toute invasion qui rencontre de la résistance : ce qui le rend plus vraisemblable, c'est que les Allobroges n'ont pas même laissé leur nom au pays qu'ils ont définitivement gardé. Le nom *Allobroge* ne se trouve pas dans les auteurs romains, tandis qu'ils ont connu celui de *sapaudia* dont les Allobroges occupaient le milieu; les Helvètes, les Voconces et les Tricorii en tenaient les extrémités.

Après le premier choc du flot envahisseur, il y eut un apaisement et des transactions ; on en peut presque suivre les traces au moyen des mots et noms légués aux contrées envahies par chaque race qui les a possédées. L'orateur indique les provenances diverses des différentes dénominations consacrées dans les contrées qui sont le démembrement de l'Allobrogie, et il fait un savant exposé des conquêtes et invasions, compliquées encore par des guerres civiles qui ont produit ce démembrement. On sait qu'au XIe siècle avant notre ère une colonie phénicienne remonta le Rhône et la Saône, fonda *Alesia* et plusieurs autres villes, et ne s'arrêta que devant les Taurisques des Alpes helvétiques. L'orthographe de presque toutes les inscriptions du *Grand-Saint-Bernard* se réfère à cette invasion plutôt qu'au passage d'Annibal.

M. Ducis signale aux investigateurs plusieurs monu-

Digitized by Google

ments, qui se rattachent au système religieux des Druides et nous rappelle le souvenir des mœurs gauloises; il cite le dolmen de Reignier, bloc de granit de 16 mètres carrés de superficie, supporté par trois panneaux carrés placés en triangle ouvert; le peulvan fendu qui sert de limite entre les paroisses de Lépin et d'Aiguebellette sur le lac de ce nom; celui de Margéria entre Annecy-le-Vieux et Veyrier, sur le bord du lac d'Annecy; les pierres branlantes de Lucey et du col du Palet, entre les vallées de Tignes et de Bozel; la dernière s'appelle vulgairement la pierre qui vire; les bergers vont s'y balancer; le cromelech appelé *Cirque d'Annibal* (1), au plateau du Petit-Saint-Bernard, entre les ruines de deux bâtiments romains; il parle de l'usage antique de jeter religieusement des pierres sur certains murgers coniques : on en rencontre deux entre Hauteluce et Mégève et entre le Bonhomme et Contamine; ils passent pour être des tombeaux : on en rencontre plusieurs encore en Maurienne et en Tarentaise. Dans plusieurs localités quelques personnes superstitieuses n'oseraient passer à côté de ces amas de pierres appelés *Moès*, sans jeter la pierre au mort : c'est ainsi qu'on explique la formation de ces monuments des temps anciens qui ont plus de quatres mètres de hauteur et représentent un cône : la base est formée de gros blocs dont l'assemblage a sans doute une autre cause comme, par exemple, celle de servir de limites entre deux com-

(1) Cette dénomination traditionnelle est un indice du passage d'Annibal, ou d'une portion au moins de son armée, par le Petit-Saint-Bernard. Cependant M. Ducis croit qu'elle n'est que l'expression de l'admiration qu'avait inspirée le héros dans toutes ces contrées.

Digitized by Google

munes ou de jalons aux voyageurs. Il est étonnant qu'on n'ait pas encore songé à éclaircir cette question en faisant des fouilles au moins à l'un d'entr'eux. En occupant les hauts plateaux des Alpes, les Centrons ont subjugué des peuplades européennes qui les occupaient avant eux, sauf les Acitavones, qui, d'après le monument de la Turbie, tel que nous l'a conservé Pline, n'auraient été soumis que par les Romains. Dans cette inscription, ils sont énumérés entre les Salasses et les Médules. C'est donc entre le Val d'Aoste et la Maurienne, c'est-à-dire dans le pays des Centrons qu'il faut les chercher ; mais aucune découverte n'est venue encore révéler leur position.

Ce mémoire aussi savant qu'intéressant est chaleureusement applaudi.

M. Pont lit un mémoire sur le passage d'Annibal et celui de Pompée et de César. Il attribue à des sentiments de prédilection locale et d'amour propre national trop exclusif, les différences d'opinion émises à cet égard.

C'est au Petit-Saint-Bernard qu'il accorde l'honneur d'avoir conduit Annibal en Italie (1). Cette opinion est celle émise, bien longtemps auparavant, par M. Roche, directeur de la saline de Moûtiers, dans une brochure dont il n'est fait aucune mention dans le rapport de M. Pont : ce dernier invoque en sa faveur un manuscrit

(1) Ce manuscrit cité pour la première fois dans une brochure sur les eaux de Brides attribuée à M. Orsi intendant de la province de Tarentaise, qui l'a en effet signée, mais dont j'ai des raisons de croire, à son honneur, qu'il n'a pas été l'auteur, car elle contient, je ne dis pas de grossières erreurs, mais d'impudents mensonges, n'a aucun caractère d'authenticité et n'a été déterrée ou plutôt dénaturée, que dans un intérêt privé se rattachant au transport des eaux de Brides.

Digitized by Google

latin trouvé dans les archives de la maison Villard-Reymond, d'Aime en Tarentaise (1).

M. Ducis refute l'opinion de M. Pont.

M. l'abbé Sourcet présente quelques observations sur le même sujet : il croit que le passage d'Annibal s'est effectué par le Mont-Genèvre, tout en acceptant comme très sérieuses les raisons données par ceux qui adoptent le tracé du Mont-Cenis; mais il donne en faveur de son opinion une preuve qu'il croit décisive. Le motif allégué contre le Mont-Genèvre, c'est que du sommet de ce passage le général carthaginois ne pouvait, comme il l'a fait, exciter l'ardeur de ses soldats en leur montrant les belles plaines arrosées par le Pô, puisque, de ce point on n'aperçoit point encore les plaines du Piémont : Or cette objection n'est point fondée, car il y a au-dessous du plateau du Mont-Genèvre, vis-à-vis le village des Clavières, un lieu élevé nommé aujourd'hui *Chaberton*, d'où la vue s'étend jusqu'à Turin : il dit enfin en terminant que, si on ne peut déterminer le point précis du Mont-Genèvre où Annibal a passé, il est au moins certain que c'est dans cette région du massif des Alpes que s'est accomplie la marche des armées carthaginoises.

M. Ducis entre dans de savantes appréciations des différents itinéraires de ce fait mémorable de l'histoire ancienne, qui se contredisent entr'eux ; il nous dit qu'il s'est efforcé de mettre d'accord Polybe et Tite-Live sans y avoir réussi. Il nous raconte l'arrivée du héros carthaginois chez les Allobroges où deux frères se disputaient le pou-

(1) Voir la note précédente.

Digitized by Google

voir : Annibal met sur le trône l'aîné dont il reçoit en retour des guides et des provisions : l'orateur nous donne des détails sur la guerre civile de l'Allobrogie, qui avait naturellement son centre à Vienne, sa capitale ; il précise les contrées dont elle se composait, indique les différents peuples dont l'armée carthaginoise a dû traverser le territoire, la résistance qu'on lui a opposée ; il nous initie aux dénominations anciennes et modernes et à leur étymologie, explique l'origine des différentes dénominations données aux diverses parties des Alpes, constate que ni Polybe, ni Tite-Live, ni Cornelius Nepos, ni Strabon, ni Pline n'ont fait mention des Centrons dans le passage d'Annibal. M. Ducis parle ensuite du passage de Pompée envoyé contre Sertorius l'an 77 avant notre ère et des conquêtes faites par Auguste ou ses lieutenants. Il ne prend point de conclusions précises sur le point ou les points par lesquels Annibal a passé les Alpes.

La question suivante est soumise à la discussion :

Préciser l'époque de la soumission des Allobroges, des Centrons, aux Romains, leur organisation municipale et provinciale ?

C'est encore le savant et infatigable abbé Ducis qui prend la parole :

Le général romain Sextus avait battu les Salyens. Marcus Flavius envoyé contre les Allobroges qui leur avaient porté secours fut vainqueur aussi, mais avec des pertes si considérables que le sénat lui refusa les honneurs du triomphe, (124 avant Jésus-Christ).

Sentius envoyé pour réprimer leurs excursions sur les terres des Eduens fut défait, mais battus à leur tour par

Digitized by Google

Domitius Ænobardus, (an 122) et ensuite par Quintus Fabius Maximus, (an 121), les Romains les reconnurent comme peuples *Fœderati*, en leur laissant leurs lois, leurs usages et n'exigeant que le tribut militaire dû en cette qualité. Cependant l'amour de l'indépendance n'était pas éteint chez eux, et ils essayèrent encore de la conquérir avec l'appui de leurs alliés du sud de l'Isère, le Préteur Pontinius en eut raison en l'an 91.

Jules César eut encore à comprimer une nouvelle coalition des Allobroges avec leurs alliés, à l'époque du soulèvement général des Gaules sous le commandement de Vercingétorix. C'est sans doute à cette dernière campagne que se rapportent les lignes suivantes de Suidas : « Les Allobroges se défendirent dans leurs villages ou forts lacustres établis à peu de distance de la rive des lacs : César faisait jeter des ponts volants par lesquels les soldats parvenaient à incendier ces derniers refuges. » Les nombreuses stations lacustres trouvées aux bords des lacs allobroges du Léman, du Bourget, d'Annecy et même d'Aiguebelette viennent à l'appui de ce récit.

M. Ducis donne des détails sur l'itinéraire de Jules César et sur le point stratégique où devaient se rencontrer les bandes armées des peuples alpins combattant pour leur liberté, et les légions romaines. Dans ces différentes expéditions César a bien certainement exploité d'autres passages des Alpes : deux villages semblent appeler ses campements; Césarches situé sur un plateau élevé au confluent du Doron et de l'Arly près d'Albertville, et *Césarges* sur un autre plateau au confluent du Viaison et de l'Arve près de Monetier-Mornex au pied du Salève ;

Digitized by Google

ce sont les deux extrémités de la voie militaire entre les Alpes graïes et Genève.

Pour assurer à Rome la cité de Vienne, Jules César en fit une colonie romaine, c'est-à-dire qu'il la peupla de vétérans retraités avec le titre de citoyens romains. Deux Allobroges seulement furent admis aux honneurs de la nouvelle cité romaine. Cet état de choses fut un germe de division blessant pour le sentiment de dignité nationale; il se développa avec une telle énergie que les colons latins durent se réfugier vers *Lugdunum* (Lyon) sous la protection de Munacius *Plancus*. Pour punir Vienne on voulut la réduire *in formulam provinciæ* (à la condition de province). Cependant il fallait ménager les Allobroges qui luttaient depuis près d'un siècle avec un courage héroïque pour leur indépendance; il leur fut donc permis de former une petite république enclavée dans la Province narbonnaise, à laquelle on maintint quelques droits, à la demande, dit-on de Cicéron, qui se souvint alors des services rendus à la république romaine par les députés allobroges à l'occasion de la conjuration de Catilina.

Les Centrons, qui occupaient le haut plateau des Alpes, avaient une telle importance qu'ils ont laissé le nom d'Alpes centroniques à la partie de cette chaîne des Alpes graïes qu'ils occupaient toute entière, avant que les Salasses, acculés par la conquête romaine, en eussent occupé le flanc oriental. Ils touchaient au sud les Médules, aujourd'hui la basse Maurienne; au nord les *Octodurenses*, ou la cité du Valais; à l'ouest les Allobroges, sans qu'on puisse préciser d'une manière certaine leur ligne séparative.

Digitized by Google

Les Allobroges étaient déjà les alliés des Romains tandis que les Centrons étaient encore leurs ennemis : ils se sont ligués avec les peuples voisins, les Graiocèles et les Caturiges, pour tâcher d'arrêter à Orcellum la marche victorieuse de César : peut-être cette démonstration était le résultat d'une alliance avec les Helvètes contre lesquels marchait César; le camp de Galba, son lieutenant, à Octodure *(Martigny)*, le ferait supposer.

Aucun historien, aucun monument ne constatent la soumission des Centrons par les Romains: Suétone dit bien, en termes généraux, qu'à la fin de la guerre des Gaules, depuis les Pyrénées jusqu'aux Alpes et au Rhin, tout fut réduit en province romaine et imposé d'un tribut nommé *solde militaire*, mais Appien assure que, pendant les dix années qu'il tint les Gaules, Jules César ne parvint pas plus que ses prédécesseurs à soumettre les Alpes, qu'il se contenta d'obtenir, quand il le put, le passage pour ses troupes, et qu'Auguste, le premier, les soumit complètement.

La peuplade des Centrons qui a produit des héros, n'avait pas d'historien; l'histoire pour elle, c'était les récits des vieillards, qui, réunis autour de la flamme pétillante et onctueuse du pin, racontaient aux enfants les exploits de leurs ancêtres pour leur apprendre à les imiter.

Seize ans avant notre ère, Auguste fit un voyage dans la Gaule, reconnut la division en quatre provinces : La *Belgique, la Lyonnaise, l'Aquitaine, la Narbonnaise.* Les Allobroges firent partie de cette dernière, sauf l'indépendance du Sénat de Vienne jusqu'à la subdivision de la

Digitized by Google

Narbonnaise pour former la Viennoise; mais les Centrons restèrent annexés à l'Italie. De leurs deux villes, *Axima* et *Darentasia*, cette dernière fut reconnue comme le chef-lieu officiel.

M. Ducis nous parle de l'importance qu'a donnée à ces époques éloignées le monopole de la production du sel aux localités qui possédaient des dépôts de sel gemme, (*Arbonne territoire du Bourg-Saint-Maurice*) ou des sources salées pour le fabriquer, (*Salins près de Moûtiers*). Sous Valentinien Ier la cité d'Aventicum fut détachée des Alpes graïes et pennines pour être réunie à la grande Séquanaise à laquelle on donna encore plusieurs cités situées dans les diocèses anciens de Maurienne, d'Aoste, de Sion, de Lausanne et de Belley, qui ont été, à des époques différentes, suffragants de la métropole de Tarentaise. Une inscription trouvée en 1853 dans le haut Faucigny est interprêtée d'une manière différente par MM. Bonnefoy de Sallanches et M. Ducis : elle a un intérêt d'éclaircissement d'un point historique. La cité romaine était souvent formée de la réunion de plusieurs petites peuplades qui en étaient les subdivisions, les *pagi* ou les petites cités, dont chacune avait sa petite curie et un certain droit d'administration. Les Centrons et les Allobroges avaient aussi leurs subdivisions en pagi dont on a fait *pays* : dans le canton de Genève se trouvait le *pagus Alingiensis* ou le Chablais ; le Faucigny formait le *pagus Fulciniacus;* Rumilly s'appelait *pagus Albanensis* Alby et Annecy, formaient le *pagus Gebennensis* ou le Genevois proprement.

Digitized by Google

Nous ne le suivrons pas plus loin dans son admirable étude de la question qu'il a si magistralement traitée.

C'est lui qui prend encore la parole sur le sujet suivant :

Epoques et limites des invasions gothique, burgonde et franque. Invasions arabe, hongroise et normande, colonies de Sarrasins.

L'orateur nous rappelle les nombreuses insurrections de la Gaule contre les exactions impitoyables des employés romains dans les provinces, et la vaste association des Bugandes que les vainqueurs ont traité de Brigands (1), quoiqu'ils ne fussent que les défenseurs de l'indépendance nationale. La guerre d'extermination que leur fit Maximilien dans les Alpes et le martyre de la légion Thébaine pour son refus de prendre part aux sacrifices païens et à la persécution contre les chrètiens que les Romains confondaient avec les Bagaudes. Il est probable que l'ancien pays des Allobroges a fourni son contingent à l'armée de ces derniers, mais il ne faut pas confondre les Bagaudes avec les Sapaudes, habitants de la *Sabaudia*.

Il mentionne les incursions en deça du Rhin des bandes burgondes entre 373 et 376, les grandes invasions des Barbares en 407.

Pendant que les Alains, les Suèves et les Vandales parcourent une partie de la Gaule, après la défaite des Francs ripuaires, les Burgondes entraient dans la grande Séquanaise en 409 ; en 413 et 414, ils s'étendent dans

(1) Comme on vient de le faire récemment en Italie à l'égard des souverains déchus qui tentaient de reconquérir leurs Etats par les armes. C'est toujours le *væ victis*.

Digitized by Google

tout le pays entre la Saône, le Jura et la Durance; en 428, les Goths avaient le sud et la Loire, les Burgondes occupaient les deux rives du Rhône et ils envahissent la Cisalpine.

Lors de la conquête romaine les deux flancs de la zône alpine avaient été soumis au gouvernement des provinces italiennes, mais depuis que les Burgondes menacent ces régions, les légions les défendaient avec plus de ténacité encore comme un dernier rempart. La configuration locale favorisait d'ailleurs cette résistance: la capitale des Centrons était bien défendue par les détroits de Briançon et de Pont-Seran; le haut pays l'était mieux encore par le détroit du Saix, et c'est précisément au delà de ces limites que l'on retrouve encore *les vieux Centrons* dans le caractère physique et moral de la population, dans l'originalité du dialecte, dans le costume des femmes, et surtout dans cette coiffure appelée *Frontière* (ornement du front) qui parait d'origine orientale. Dans les autres vallées de la Tarentaise, celles de Bozel, de Pralognan, des Allues, de Belleville, l'ensemble du caractère, les patois, les costumes se rapprochent sensiblement de ceux du bassin d'Aigueblanche, et dès lors, en descendant les rives inférieures de l'Isère, la transition n'a rien de marquant. Le président Favre avait déjà constaté, il y a plus de deux siècles et demi, une grande différence entre les habitants de la haute et de la basse Tarentaise, dont le point de séparation était le château du Saix qui la divisait en deux chatellenies. Ces différences ne sont pas sans corrélation avec les noms celtiques ou latins des villages,

Digitized by Google

qui dominent dans le haut pays, tandis que les noms teutoniques abondent dans les autres vallées (1).

A la même époque existaient aussi des stations burgondes dans les vallées de Beaufort et du Faucigny, et il est probable qu'elles ont dû occuper aussi la basse Maurienne. Quant à la haute Maurienne, qui se rattachait à la province des Alpes cottiennes, avec Suse pour capitale, et avait, comme les Alpes graïes et pennines, une voie militaire, il est probable que les légions romaines se seront maintenues sur ce point stratégique, tout au moins pendant le temps qui s'est écoulé entre les incursions vandales et l'occnpation ostrogothe.

En 443, une fraction de la race burgonde envahit le reste de la province des Alpes graïes, c'est-à-dire la haute Tarentaise et le haut Val d'Aoste.

Nous assistons bientôt aux conquêtes d'Attila et à la chute de l'empire d'Occident, en 476.

Les Ostrogoths passent les Alpes. On constate en 501 la présence de Théodoric et de ses troupes à Aoste : c'est probablement dans une de leurs excursions que fut brûlée la cathédrale de Tarentaise bâtie pour saint Marcel, réédifiée par Sanctius et consacrée par saint Avit, archevêque de Vienne en 517. A cette époque la Savoie et le Valais appartenaient probablement au royaume des Burgondes, qui, de conquérants devinrent bientôt un des états de ces contrées. Leur roi, Théodoric devint même le

(1) Des rapports intimes et journaliers, et peut-être aussi les croisements de races, qui étaient rares autrefois, car presque toujours les mariages se faisaient entre personnes de la même contrée, de la même commune, font insensiblement disparaître ces différences.

Digitized by Google

gendre de Sigismond, duc de Bourgogne. Pendant que ces derniers succombaient sous les enfants de Clovis, en 534, les Goths avaient passé les Alpes et étaient venus jusqu'à Genève.

Les monuments de ces époques, d'ailleurs très rares, en consacrent bien peu de souvenirs.

De leur côté, comme nous venons de le dire, les Goths avaient passé les Alpes dont ils gardaient les principaux passages, sauf la Tarentaise, mais ils furent bientôt repoussés par les Français.

L'invasion qui a laissé de plus profonds souvenirs en Savoie est celle des Sarrasins (879): elle s'est étendue d'abord dans les Bauges, Jarsy et le Frène ; dans la Maurienne, le Freney, Valloire ; ils ont passé le col de la Magdeleine où le nom de *Rocs des Sarrasins* subsiste encore aujourd'hui ; dans les environs du lac d'Annecy où sont plusieurs grottes habitées autrefois et dont l'une a conservé le nom de *Bornal des Sarrasins* ; un plateau s'appelle le *Crêt du Maure* ; le village des Sarrasins à Contamines sous Marlioz; dans l'arrondissement d'Albertville, Gilly, Chevron, Beaufort où se trouve la caverne des Sarrasins et le roc de la Sagorga (Synagogue); et en remontant vers Moûtiers, dans la roche de Cevins, les deux Fessons (sous Briançon et sur Salins, où une espèce d'enceinte porte encore le nom de champ (camp) des Sarrasins : ils ont séjourné longtemps dans ces différentes localités et y ont formé des colonies : car on trouve encore aujourd'hui dans les populations de ces localités des types arabes.

M. Ducis constate que les contrées que la tradition nous

Digitized by Google

indique comme ayant été des stations sarrasines portent en général des noms d'origine sémitique ou analogues à ceux du Maroc ou de l'Algérie. Il cite entre autres *Araches* en Faucigny, Arêches dans la vallée de Beaufort (dérivés d'*arach*, *tribu*), *La Rachi* à Gilly (*rachi* multitude), *Jars* à Pussy en Tarentaise, *Jarsi* dans les Bauges (*iar* hautain); *Fesson* ou Fezzon au moyen âge, (*fedtsa*, fort, bastion) qui rappelle Fez et Fezzan en Afrique. Les seigneurs du chateau de Fesson sous Briançon, dont il ne reste que les ruines et une tour, ne prenaient pas d'autre nom dans les actes que celui de *noble Sarrasin;* au dessus des sources de Salins se trouve le plateau de *Melphe*, (*mela* sel, *phé* source); à Chevron, la montée de la *Sofa*, (clévation); à Allondaz, le plateau du *Tall* (tertre); Naves près de Moûtiers et d'Annecy; (*Nava* plateau habité, ou *Nafa* sorcier); le ruisseau de *Sert*, (*Ser*, désert), qui descend de la vallée de Belleville appelée *Deserta* dans les chartes des siècles XII et XIII; *Moës*, Murger; *Dor*, maison; *Zanay*, champ ou bétail; *Gurra*, étranger, appartiennent à la même langue. Il en est de même de plusieurs noms de famille; *Magar*, du nom d'*habitation neuve* (où il demeure, soit *maison neuve*); *Mansor*, victorieux; *Jarzuel*, juge élevé etc.

A côté des galeries des mines de plomb argentifère de Macot, on en trouve d'autres percées dans le tuf sur une longueur de près de deux kilomètres, avec des espèces de chambres rondes ou carrées sur le parcours, et des espèces de niches noircies par la fumée des lampes que sans doute on y plaçait : on les attribue successivement aux

Digitized by Google

Centrons, aux Romains et aux Sarrasins pour s'en faire un lieu de refuge.

Quels qu'aient été les ravages exercés par les peuplades africaines, le passage des Hongrois et des Normands a laissé bien plus de ruines encore après lui. La Savoie a-t-elle subi ces deux derniers fléaux ? On manque de renseignements à cet égard : il est cependant certain que les Normands sont arrivés jusqu'au confluent de l'Isère et du Rhône ; il leur était aussi facile qu'aux Sarrasins de pénétrer plus haut ; mais leur nom n'est pas resté dans les souvenirs populaires, parceque leur passage a été comme un fléau destructeur éphémère (1). Les Sarrasins seuls sont restés, et, comme étrangers, ont partagé la solidarité de toutes les autres dévastations.

Voies, camps, aqueducs, thermes, temples, tombeaux, artitisme allobrogo-romain.

Séance du 15 *août*. — M. Ducis annonce qu'il vient de publier une carte des voies romaines qui traversent la Savoie; il entre ensuite dans des détails pleins d'intérêt pour la science sur les débris des monuments romains dispersés sur son sol.

M. l'abbé Trépier rend compte d'une visite faite, la

(1) La charte par laquelle Rodolphe III dit le *Fainéant*, roi de Bourgogne, donne à l'archevêque de Tarentaise le temporel de son diocèse, en 986, motive cette donation en disant qu'il a été *hibernicis incursionibus penitus depopulatus*. On trouve dans d'autres titres les mots *hybertnis et hyberniis et habaricis* qui peut-être désignent les trois races. M. Ménabréa croit que le premier et le dernier de ces mots désignent les *Avares, tribu hongroise*.

Digitized by Google

veille, à la petite rotonde située à l'entrée de la crypte de Lémenc : M. le docteur Cattois a émis l'idée, acceptée par plusieurs personnes présentes avec lui à cette visite, que cet antique monument devait avoir servi autrefois de baptistère ; il a appuyé son opinion sur la similitude existant entre sa forme et sa disposition et celles d'autres monuments analogues que ses nombreuses excursions scientifiques lui ont fait remarquer ailleurs. D'autres membres du congrès, aussi présents à la visite, ont vu dans cette rotonde un antique *ciborium* ; quelques autres enfin croient voir dans ce curieux monument *une confession* ou même une *chapelle sépulcrale*. M. Trepier, sans nier la vraissemblance de l'opinion de M. Cattois, adopte de préférence l'opinion de ceux qui voient là un ciborium, seulement il pense qu'au lieu de servir à suspendre une lampe, l'anneau du pendentif aurait servi à suspendre au moyen d'une chainette ou d'une petite corde, le *corpus Christi* lui-même, avec la custode *(pixide)* boîte ou colombe *(columba ad repositorium)* dans laquelle il était renfermé. L'illustre savant, M. de Caumont, ne s'est pas prononcé.

M. Ducis dit que, dans une étude archéologique sur la région burgondo-lyonnaise, M. Joseph Bard a essayé d'établir que le style *roman bysantin* s'y est maintenu bien plus longtemps que dans les autres régions de la France. Il explique cette persistance par l'influence de la colonie phocéenne de Marseille qui a étendu ses rameaux le long de la Méditerranée et remonté le Rhône jusqu'au dessus de Lyon.

M. Ducis ne croit pas cette opinion applicable à la

Digitized by Google

Savoie, qui a toujours été rattachée à Vienne sa métropole. Le caractère allobro-burgonde, dit-il, est plus marqué en Savoie qu'à Lyon. Aussi le style ogival, qui paraît bien être l'expression religieuse de la race franco-burgonde, s'est introduit en Savoie à la même époque que dans le centre et le nord de la France. En résumé la Savoie a suivi le courant de l'école rhénane, tandis que le Lyonnais a partagé ses faveurs avec l'école romano-bysantine.

Séance du 17 août. — Quelle a été à différentes époques l'étendue de la Sapaudia? Ce nom aurait-il été primitivement celui du pays occupé par les Allobroges?

M. Sapaume parle d'abord de l'origine du mot *Sapaudia* dont la variante est *Sabaudia*, d'où sont venus *Savogia* et *Savoie*; elle tire ce nom de la racine *sap*, signifiant *saveur*, *arôme* (sapor, sapidus), et il base cette explication sur la quantité de sapins et de leurs produits aromatiques dont les Allobroges enduisaient les vases destinés à contenir le vin que les Romains trouvaient assez savoureux. Avec cette étymologie moins exacte peut-être qu'ingénieuse, il essaye de déterminer l'étendue de la Sapaudia.

M. Ducis fait observer que l'étendue de la Sapaudia ne peut dépendre d'une étymologie douteuse. La *Notice* de l'Empire attribue à ce pays, dit-il, *Cularo*, *Grenoble* et *Ebredunum*, Yverdun, sur le lac de Neufchâtel. Ce dernier était chez les Helvètes, puisque de Genève, dit Jules César, *Pons ad Helvetios pertinet*. La Sapaudia n'est donc pas rigoureusement le pays des Allobroges. La Maurienne, la Tarentaise, le haut Faucigny et la partie orientale du

Digitized by Google

Chablais ne faisaient point partie du territoire allobroge et n'ont été de la Savoie que par l'acquisition de ses princes. Or c'est précisément dans ces régions qu'abondent le sapin et toutes ses variétés, le pin, l'arole et le mélèze surtout, qui produit la térébenthine.

M. l'abbé Trepier rappelle que le pays des Allobroges était compris entre le lac Léman, le Rhône et l'Isère depuis son embouchure dans le Rhône jusqu'aux environs d'Albertville.

Depuis Albertville, au lieu de remonter le cours de l'Isère, la limite des Allobroges, laissant les Centrons ou Ceutrons à droite, passait par la crête des montagnes qui séparent le bassin du Fier du bassin de l'Arly, pour aller de là, suivant quelques auteurs, couper l'Arve, entre la Forclaz du Prarion et Passy, remonter les crêtes qui circonscrivent, à l'est, le bassin du Giffre, prendre le cours de la Dranse vers le nord, et rejoindre le lac Léman entre Evian et Thonon; ou, suivant d'autres, couper l'Arve à Cluses, remonter aussi les crêtes des montagnes qui circonscrivent, à l'Est, d'abord le bassin du Giffre, puis celui de la Dranse, et prendre enfin le cours de la Morge pour rejoindre le lac de Genève à Saint-Gingolphe.

Les Allobroges avaient cependant encore quelques possessions sur la rive droite du Rhône, à la sortie du lac de Genève et probablement aussi sur la rive gauche de l'Isère, dans la vallée du Grésivaudan, surtout aux environs de Grenoble.

La *Sapaudia* était donc loin d'avoir la même circonscription que le pays des Allobroges : elle comprenait comme lui, Grenoble, *Cularo*, Chambéry (*Leminicum*),

Digitized by Google

Annecy (*Bautas*) et Genève *(Geneva)*. Elle devait avoir à peu près les mêmes limites que lui entre Grenoble ou Montmélian, d'un côté, et le lac de Genève, à l'embouchure de la Morge ou de la Dranse de l'autre.

Mais elle comprenait de plus Yverdun (*Eburodunum)* au nord, et Briançon *(Brigantio-Berientinum Castrum)* au sud-est, où elle s'étendait jusqu'aux confins du diocèse d'Embrun *(Ebrodunum-Eburuno*), et elle comprenait, au sud-ouest, Vienne et son territoire.

Au IXe siècle, l'antique Savoie désignée sous le nom de *Saboja* dans un capitulaire de Charlemagne (811) paraît conserver à peu près la même étendue que la *Sapaudia d'Ammien Marcellin* ou de la *Notice des dignités de l'Empire*. Elle avait, du moins, les mêmes limites à l'est, puisqu'elle y était confinée par la Maurienne et la Tarentaise, comme le pays des Allobroges et la *Sapaudia* l'avaient été par les Médules et les Centrons.

Enfin, aux siècles derniers et pendant la première moitié de celui-ci, on appliquait le nom de *Savoie* tantôt à une petite province correspondant, à quelques différences près, à l'arrondissement actuel de Chambéry, tantôt à toute la partie des Etats des Princes de Savoie située en deçà des monts.

Origine des Evêchés et des Abbayes en Savoie. — Comment ont-ils acquis le pouvoir temporel?

Dans un rapide résumé d'un travail sous presse qu'il a fait sur cette question, M. Camille Foray montre comment la puissance temporelle des Evêques de Maurienne, libre et indépendante dès le VIIIe siècle jusqu'au Xe est ensuite constamment battue en brèche par le pouvoir

Digitized by Google

d'un comte laïque fondateur de la maison de Savoie qui finit par absorber la souveraineté des évêques et des barons de 1327 à 1768. Il constate que la part des abbayes dans cette puissance temporelle a été bien secondaire et peu étendue sous le rapport territorial de la Maurienne.

M. Ducis s'élève à des considérations plus vastes sur l'origine des circonscriptions ecclésiastiques et du pouvoir temporel des Evêques dans cette partie des Gaules, et il donne plusieurs détails nouveaux et intéressants sur l'archevêché de Tarentaise.

Quelle part les princes et la noblesse de Savoie ont-ils prise aux croisades?

Dans un savant mémoire, M. Trepier cite les noms des comtes, barons et chevaliers de la Savoie dont les noms et les actes figurent glorieusement dans les annales de la guerre sainte.

Quelle a été l'influence monacale et féodale sur la marche de la civilisation, dans les Alpes savoisiennes, sur la colonisation des campagnes et la formation de villages?

MM. Trepier, Ducis, Lecoy de la Marche et Foray prennent part à la discussion de cette question.

M. Trepier croit que les châteaux de Chambéry, de Montmélian, du Châtelard et quelques autres ont donné lieu à des agglomérations considérables d'habitations et probablement, par suite, à la création d'églises paroissiales. Les simples prieurés de Savoie établis ordinairement à côté d'églises existantes, donnèrent parfois lieu à des défrichements, mais rarement à des formations

Digitized by Google

de paroisses nouvelles. S'il y eut des améliorations agricoles à Aillon, à Saint-Hugon, à Tamié, etc., on ne voit pas qu'avant 1800, aucune de ces localités ait été dotée d'une église postérieurement à l'établissement de ces maisons religieuses.

M. Ducis émet ainsi son opinion à cet égard : Les agglomérations autour des châteaux n'ont été considérables qu'autant que ces châteaux se sont élevés auprès des villes romaines détruites par les barbares, telles que Chambéry près de Lemencum, Annecy près de Bautas, Conflans etc: Il y a toutefois quelques exceptions parmi lesquelles il signale la Roche en Genevois, qui n'était d'abord qu'un rendez-vous de chasse ; Chaumont devenu célèbre par ses foires, etc. Ailleurs les châteaux n'ont groupé autour d'eux que de petits villages quand ils ne sont pas restés isolés comme ceux de Briançon, de Cornillon, de Miolans, de Montmayeur, de Beaufort, de Chevron, de l'Epigny, de Savoëx à Marthod, de Charosse, de Saint-André etc. Isolées dans leurs castels, plusieurs familles se rapprochèrent des bourgs voisins, ensuite de la révolution sociale opérée par le progrès et de l'affranchissement des communes. Aussi les anciennes maisons seigneuriales qui font angle aux villes moyennes, portent le cachet d'une époque bien postérieure à celle des castels perchés sur les hauteurs.

Les ordres monastiques de Savoie n'ont pas joué non plus le rôle de ces maisons en Suisse, en Allemagne et en Italie : ils ne sont arrivés qu'assez tard, du xe au xive siècle, lorsque les groupes de population étaient déjà fixés. Ces familles ont défriché aussi autour d'elles pour se créer

Digitized by Google

une existence, mais elles n'ont pas fondé de grands centres civils, surtout dans la Savoie méridionale; quelques-unes même sont restées isolés, comme celles de Bonnevaux, Tamié, le Reposoir, Aulps. A la renaissance des XIe et XIIe siècles, les évêques aimaient à substituer les moines au clergé séculier. Leurs maisons centrales rayonnèrent ainsi progressivement dans les paroisses environnantes par des prieurs, qui, eux-mêmes, firent de nouveau place aux curés séculiers à la décadence de leurs ordres. Tels furent dans la Tarentaise les Cisterciens de Tamié et les Augustiniens. Ceux-ci avaient deux centres très distincts de juridiction, la métropole et le Petit-St-Bernard. La seule paroisse de Pralognan passe pour avoir été créée, ensuite de leurs défrichements, vers le Xe siècle; on peut citer encore Entremont en Faucigny. L'hôpital des chevaliers de Rhodes fondé en 1332, dans la paroisse de Saint-Sigismond, n'est devenu la paroisse de Saint-Jean de Jérusalem (Albertville) qu'en 1529. Cette maison avait obtenu à son tour plusieurs bénéfices ecclésiastiques.

M. Lecoy de la Marche fait observer que, contrairement aux opinions qui viennent d'être émises, un grand nombre d'abbayes ou de prieurés, notamment dans la Haute-Savoie, ont donné naissance à des villages et opéré les défrichements des régions environnantes; ainsi le village d'Abondance n'existait pas lorsque l'abbaye du même nom fut fondée: Le prieuré de Vallon fut de même établi dans un lieu complètement désert, suivant l'acte de fondation du XIe siècle qui l'appelle *Eremus valonis:* les Chartreux de Pomiers enfin se signalèrent

Digitized by Google

aussi par de vastes défrichements, et firent percer une partie de la route d'Annecy à Genève. Il parle du rôle civilisateur de saint Bernard au xe siècle. M. Lecoy lit en même temps quelques pages d'un curieux *Mystère* de la fin du xive siècle, où sont représentés la vie et les miracles du saint.

Eboulement du Mont-Grenier au xiiie siècle

Séance du 19 *août.* — M. l'abbé Trépier fait un récit très intéressant de ce cataclysme.

Depuis le xiiie siècle jusqu'à nos jours, dit-il, de nombreux historiens ont parlé plus ou moins longuement de la catastrophe qui produisit une transformation si lamentable: quelques uns ont même essayé d'en retracer le souvenir par des gravures sur bois ou sur cuivre : ils ne sont d'accord, ni sur la cause, ni sur la date, ni sur le nombre des victimes, ni même, ce qui est plus surprenant, sur le lieu qui en fut le théâtre.

Jacques Bonnivard, clerc de Thomas II de Savoie, comte de Flandres et de Piémont, avait obtenu par son adresse la cession en sa faveur du prieuré des Bénédictins appelé *prieuré de Grenier*, du nom de la paroisse dans la quelle il était situé, au bas de la montagne de Grenier, un peu au-dessus de la ville de Saint-André.

Le 24 novembre 1248, Bonnivard, accompagné de nombreux parents et amis, va prendre possession du prieuré, expulse sans pitié ces pauvres religieux (que la tradition fait venir chercher refuge et consolations aux pieds de Notre-Dame de Myans) et donne un grand festin pour célébrer son triomphe.

Digitized by Google

La nuit était tombée depuis quelque temps, on éteit au milieu du repas, lorsque tout à coup, vers les 8 à 9 heures du soir, un affreux tremblement de terre, dont les secousses s'étendent à travers la France jusques aux côtes de l'Océan et dans la Grande-Bretagne, agite le sol avec violence et ébranle dans ses fondements la montagne de Grenier qui se déchire du haut en bas; une partie de sa masse se détache, glisse, bondit et se précipite avec un horrible fracas dans la plaine, écrasant tout sur son passage, prieuré, paroisses et habitants, comblant jusque par-dessus ses bords le vallon de Saint-André, et ne laissant plus après elle qu'un vaste cahos de terre, de pierres et de roches que toute langue est impuissante à exprimer, et qui ne sera plus connu désormais que sous les noms de *Diluvium Granerii* et surtout d'*Abîmes* de Myans, *Abyssus*.

Cinq ou six paroisses distribuées en 16 hameaux sont ensevelies avec leurs nombreux habitants au nombre d'environ 6000 sous des masses de débris informes ayant une profondeur de 2 ou 3 à 50 ou 60 mètres.

Au nombre des hameaux disparus il faut compter ceux de *Gentian*, de *Reculat*, de *la Combe d'Arcbold*, de *Hauteville* ou *Chatvillar*, de *Sardène*, de *Puseis*, de *Villard-Géralt* et de *Blanchet*.

Les paroisses, que les documents antérieurs à la catastrophe assignent à la région occupée aujourd'hui par les Abîmes et que les documents postérieurs cessent de mentionner, sont celles de Saint-André, de Voury, de Grenier, de Cognin (1) et de Saint-Pérange.

Digitized by Google

Peut-être à ces paroisses faut-il ajouter celle de Murs, qui, sans disparaître dans la majorité de ses habitants cessa au moins d'exister dans le symbole de son unité, dans son église, et subit une telle transformation que son nom fut changé et prit celui de paroisse des Marches.

Passant ensuite à la 17me et dernière question, M. Trepier, examine s'il serait possible d'exécuter des fouilles sur l'emplacement des villes et hameaux ensevelis, et si l'on a des données et des espérances suffisantes pour entreprendre ce grand travail; il en constate les difficultés, qui n'arrivent cependant pas à l'impossibilité ; il donne à cet égard de précieux renseignements et indique des moyens d'exécution que l'avenir pourra réaliser: déjà dans quelques portions des Abîmes rendues à la culture, on a recueilli plusieurs objets enfouis, qui devraient encourager des recherches plus approfondies.

M. Cattois fait ensuite, en dehors des questions soumises au congrès, une communication de ses impressions de voyages dans l'Egypte et la Syrie, en ce qui concerne les anciens monuments de ces contrées.

Séance du 12 août. — La notation musicale substituée au plain-chant a-t-elle produit des résultats avantageux? Doit-on encourager cette méthode?

(1) Il existe encore tout près de Chambéry et à une certaine distance des Abîmes de Myans une commune du nom de Cognin : y en aurait-il en une autre du même nom près du Mont-Grenier? ou celle actuelle aurait-elle remplacé avec le même nom celle détruite? ou le Cognin actuel ne serait-il qu'une petite portion de celui enseveli sous les décombres? ou enfin y a-t-il erreur ?

Digitized by Google

M. le chanoine Poncet se prononce pour l'affirmative.

M. Derome développe les avantages plus grands encore que présenterait la musique chiffrée selon la méthode *Chevet-Paris, Galin* (1).

A quelles langues appartiennent les dialectes de la Savoie? Les études philologiques viennent-elles éclaircir les données historiques sur les origines de cette province et de sa population primitive?

M. l'abbé Pont, curé de Saint-Jean de Belleville, croit que l'histoire et la littérature sont intéressées à l'étude approfondie des patois, en France surtout, où, sur trente millions d'habitants, 18 millions seulement parlent le français pur.

Par une brusque révolution, dit-il, tout peut changer dans la vie d'un peuple, sauf sa langue, c'est par là que se conservent les traditions. Les patois se sont donc conservés malgré tous les édits et ordonnances qui, depuis Louis XII jusqu'à nos jours, ont cherché à unifier le langage des différentes provinces.

Au point de vue étymologique, le patois peut rendre de grands services; il constate que nos meilleurs écrivains ont trouvé dans le patois leurs plus bouffonnes ou leurs plus suaves inspirations, témoins Rabelais, La Fontaine (2), etc. Les métaphores les plus ingénieuses, les images les plus brillantes appartiennent aux idiomes dont

(1) Jean-Jacques Rousseau avait déjà proposé de substituer aux notes actuelles, qui dans les tons hauts et dans ceux très bas sont trop compliqués par les barres qui les distinguent, et, pour ce motif exigent deux notations de différentes portées représentées par le même signe pour plusieurs instruments.

(2) Parmi les modernes, il aurait dû citer M. Beard de Rumilly.

Digitized by Google

M. Pont s'est constitué le champion. En terminant, l'orateur demande la création d'une chaire de patois.

M. l'abbé Ducis, tout en rendant hommage aux principes savamment exposés par M. Pont, ne voit pas la nécessité de la chaire demandée.

Dans la séance du 13, M. Pillet Louis, de Chambéry, lit un savant, intéressant et spirituel rapport intitulé : *Etude philologique sur la prononciation et l'orthographe des noms propres de Savoie.*

En voici la faible analyse:

Comment devons-nous écrire les noms dérivés de l'Italien, et surtout ceux dérivés de nos patois?

Les noms de montagnes, de rivières, de hameaux avec leur orthographe antique, leur prononciation consacrée par les siècles nous semblent un monument national qui doit être respecté.

Cette question a une grande actualité, car les officiers de l'Etat major général relèvent sur le terrain les données topographiques pour la carte des deux départements qu'ils vont livrer à l'impression, et en même temps on s'occupe activement de la grande opération de la révision du cadastre; tous les noms vont donc y être nouvellement écrits.

Les hommes amis des lettres et voués au culte des sciences à qui est confiée l'exécution de ces importants travaux sont à la hauteur de leur mission, nous croyons donc leur venir en aide et faciliter leur œuvre en faisant ici un appel à l'expérience de tous pour populariser les principes philologiques dont ils auront à faire l'application.

Nous parlerons d'abord de la prononciation des noms propres d'origine italienne.

Digitized by Google

Placés aux portes de l'Italie et unis pendant près de neuf siècles au Piémont, nous avons eu des rapports journaliers avec les populations du versant italien des Alpes. Un grand nombre de familles piémontaises sont venues s'établir en Savoie où elles ont conservé leur nom. Quoique leur langue maternelle ne soit pas la nôtre, nous avons eu assez de bon sens pour laisser à ces noms d'origine exotique leur prononciation et leur orthographe caractéristiques. Nous savions aussi assez d'Italien pour conserver aux noms de villes, comme aux noms de famille leur forme italienne avec son véritable accent, et ce n'est que lorsque l'usage a consacré une traduction française que nous nous sommes inclinés devant cette modification; ainsi nous disons avec les français, *Rome*, *Gênes*, *Turin*, *Alexandrie*, *Florence;* et, en leur conservant l'accent italien, nous disons *Brescia*, *Vigevano*, le *Mincio*, *Asti:* en cela notre bon sens populaire était logique et sagement inspiré. Or, dans la langue italienne, la syllabe accentuée est presque toujours la pénultième, quelquefois l'antépénultième, mais jamais la dernière à moins qu'elle ne soit écrite avec un accent. Le peuple savoyard savait cela non grammaticalement, mais par imitation : aussi ses oreilles étaient-elles blessées lorsqu'elles entendaient sur la scène ou dans la conversation les Français prononcer *Torquatô*, *Tassô*, *Brescià*, *Magentà*, au lieu *Torquàto*, *Tàsso*, *Bréscia*, *Magènta* (1). Il faut que les noms de famille et de localité soient reconnus partout, et pour cela il ne

(1) En dénaturant ainsi la prononciation de l'Italien, les Français le dépouillent de tout son charme caractéristique et ils donnent un cachet de dureté à la plus gracieuse et harmonieuse de toutes les langues.

Digitized by Google

convient pas de les dénaturer en leur donnant une autre consonnance que celle du langage de la nation à laquelle ils appartiennent.

Nous avons assez de bonnes leçons à recevoir de nos nouveaux compatriotes ; appliquons-nous donc à imiter leur langage correct et élégant, leur accent français ; mais ne nous donnons pas le ridicule de les copier dans leurs erreurs et leur manie de tout franciser et de ne pas, sous ce rapport, respecter le bien d'autrui. Prononcer avec l'accent français les noms anglais *Shakespeare* et *Peel* n'aurait ni le cachet du bon goût ni celui de la distinction. Cette règle de convenance doit également s'appliquer à l'italien.

Nos anciens notaires ont commis dans leurs actes la même faute à l'égard des noms terminés en *o* et en *a* auxquels ils ont ajouté un z final ; ils ont ainsi dénaturé les noms des familles italiennes, *Marco, Antonio, Longo, Porta, Rosa* en écrivant *Marcoz, Antonioz, Longoz, Portaz, Rosaz;* mais, comme nous l'avons déjà dit, le bon sens caractéristique du Savoyard, dont nous avons quelque droit d'être fiers, tout en conservant le respect de l'orthographe d'une signature, a continué de prononcer ces noms à l'italienne.

Mais, depuis quelque temps, surtout depuis 1860, sous l'influence française, nous voyons avec regret, tomber en oubli cet usage séculaire et rationnel, et se généraliser de plus en plus la prononciation étrange de *Marcôss, Anthonioss* qui est loin de reproduire le type *Mârco* et *Antônio* (1).

(1) Les noms primitifs des familles sont une attestation solennelle d'origine qu'il faut respecter.

Digitized by Google

Tout le monde connaît à Chambéry l'école industrielle fondée par *Marco* et devenue aujourd'hui la fondation *Marcoz* : le bienfaiteur des ouvriers ne connaîtrait plus son nom ainsi dénaturé par une finale espagnole.

Patois. — Le patois savoyard a fourni un nombre bien plus grand encore de noms de localités et de familles : ces idiomes moins riches, moins harmonieux que l'italien, ont leurs règles, leur physionomie propre dont l'étude est pleine d'intérêt. Une foule de noms patois se terminent en *â* en *ô* et en *û*, finales pleines et sonores ; il y a fort peu de e muet (1) ; on prononce en Savoie l'*a* et l'*e* final comme en Italie, ainsi on dit la *Rosa*, l'*omo* qui correspondent à l'*uomo* et la *Rosa* en Italien.

Nos notaires ont ainsi affublé ces mots d'un z final, ce qui est une faute bien inoffensive pourvu que dans la prononciation on ne tienne aucun compte de cette fantaisie orthographique.

Par exemple, *Saint-Georges (San Giorgio)* nom de plusieurs anciennes auberges, est devenu dans notre patois *San Jorio*, dénomination très gracieuse d'une jolie commune au bord du lac d'Annecy. Nos greffiers et notaires n'ont pas manqué d'écrire en français *Saint Jorioz* : encore quelques pas dans ce qu'on appelle, bien à tort, la voie du progrès dans le langage, et nous aurons bientôt *Saint Joriôss*.

Il y a quelques années nous connaissions tous *Cule*

(1) C'est surtout cette accentuation qui fait le charme de la langue italienne, le e muet, si fréquent dans la langue française, rend l'exécution du chant très difficile.

Digitized by Google

au pied du Colombier, *Marlio* tout près d'Aix, *Serve* en Faucigny, *Avierne* en Genevois; maintenant nous n'avons déjà plus que *Culoss*, *Marlioss*, *Servoss*, *Avierноss*, ridicules dénominations à forme espagnole, où l'on ne reconnait plus ni le caractère de nos patois, ni aucune trace de l'étymologie première.

Nous le répétons : pour ne pas apporter le désordre et la confusion dans les questions de lieux et de familles, il faut respecter les dénominations consacrées par le temps, à quelque langue ou idiôme qu'elles appartiennent.

Sur les 630 communes de Savoie, il en est un grand nombre qui ont à craindre d'être bientôt débaptisées : la *Clusaz*, la *Forclaz*, la *Muraz*, la *Vernaz*, se prononcent aujourd'hui avec *a* muet. *Barberaz*, *Chainaz*, *Chanaz*, *Marcellaz*, *Sonnaz* se prononcent avec *â* final accentué.

Pareillement, *Albiez*, *Sciéz*, *Séez* ne laissent entendre qu'un é fermé.

Laissons établir une station de chemin de fer, ou un rendez-vous étranger, ce seront alors la prononciation et l'orthographe uniformes de *Clusàs*, *Drumettàs*, *Villàs*, *Viuz-la-Chièsas*, *Sonnas*, *Albiés* etc. qui prendront pied en Savoie.

Si l'on voulait traduire ces noms d'origine patoise, la chose serait facile pour la plupart d'entr'eux : on aurait la *Cluse*, la *Fourche*, la *Giette*, *Ville* etc., mots plus ou moins français, mais logiques et rappelant une idée précise, tandis que les barbarismes en *ôss*, en *âss* ne sont que des bâtards sans âmes et sans aïeux.

Cependant, conservateur superstitieux des monuments

Digitized by Google

historiques, je ne conseillerais ces traductions que lorsque l'usage les a déjà consacrées.

Il est une foule de localités de moindre importance qui ne sont connues que des paysans du lieu et n'ont encore qu'un nom patois; je crois que lorsque ces noms s'inscriront dans les actes et les cartes, il sera convenable de ne pas les habiller d'un *z* abusif, et qu'enfin il faut faire disparaître cette lettre finale de tous les noms où elle n'est pas consacrée par une tradition formelle. Il règne dans l'écriture de ces noms une complète anarchie, chacun les écrit à sa guise, et souvent dans la même carte, dans le même travail, le même nom se présente sous des costumes différents. C'est précisément en cet état que se trouvait aux xve et xvie siècles la langue française avant que nos grammairiens en eussent fixé les règles. Ce qui fut fait alors pour l'orthographe générale, nous le demandons pour l'orthographe spéciale des noms propres.

C'est avec plaisir que nous avons vu la belle carte de l'état-major piémontais supprimer le z à toutes les montagnes en a, *Marguéria*, *Arclusa*, *Galoppa*, *Armena* etc. Pourquoi faut-il qu'on voie reparaître ce z dans la nouvelle carte physique, routière et administrative de la Savoie, lithographiée à Chambéry même, en 1861, par M. Perrin? on se demande quel parti va prendre l'état-major français dans la carte dont il s'occupe.

Vieux français. — Nous allons maintenant examiner l'emploi du z dans notre vieille langue française.

Cette lettre n'existait pas dans l'alphabet latin, et elle n'a été empruntée du grec que sous les empereurs.

Digitized by Google

Priscien, grammairien de Césarée au vr^e siècle, nous dit que, de son temps encore, le z n'était employé que dans les mots d'origine grecque.

Au moyen âge, au contraire, dans les premiers écrits français, le z est prodigué sans loi ni règle. Dans la romande la *Rose*, imprimée à Paris en 1490, chez Antoine Verard, les pluriels en e, en i et en u prennent un z en place de l's final, *des nuytz, des ennuyz*... et à quelques cents vers plus bas, *des nuyz, des ennuytz, des rossignolz, des oyseletz, des varletz, gaiz, creuz, veuz,* ont *sentuz*.

Un fort curieux ouvrage qui se trouve à la bibliothèque de Chambéry, *Les lunettes des princes* par *Meschinot*, imprimé à Nantes chez Etienne Larchier, en 1494, marque un sensible progrès. Le *z* y est déjà remplacé par un s, dans un grand nombre de mots. Nous y lisons par *s* : *énuys, amys, ennemis, estourdys, mis, permis, contredits, appétis*, etc. et encore par *z* les *nuytz*, les *maudictz, unitz, pugniz, filz*. Quelquefois il place le *z* après un e muet. Ainsi l'auteur, s'adressant aux avocats leur dit :

> Vos languez tournent comme vent
> Au plus donnant.....

L'*a* est ordinairement suivi d'un s : *trepas, pas, repas, compas, bas, debas, las, gras, estas*. On y lit cependant *prélatz, ingratz, des chaz, pourchatz, debatz*.

L'*u* est plus souvent terminé en z : *chanuz, nudz, devenuz, penduz;* mais il est aussi suivi de s : *nus, venus, vendus, tondus, menus, retenus,* tous les *os* sont déjà écrits par s : *repos, propos, vos,* sauf *sotz*.

Digitized by Google

On remarque *Loys* rimant avec *droictz, sainctz* (sancti) avec sains, (sani) *filz* avec tu *vis*.

On doit conclure de ces rimes et de tant d'autres que jamais nos ancêtres n'ont prononcé le z final; il n'a pas d'autre destination que de remplacer l's.

Dans la précieuse édition de Chambéry, par Antoine Neyret, de 1486, du *roi Modus* et de la *royne Tacio*, reproduite sur les manuscrits antiques, en 1839 à Paris, par Elzéar Blaze, on trouve les z, moins prodigués encore.

Un siècle plus tard, dans la curieuse tragédie de notre Président Favre, *les Gordians et Maximus* ou l'*Ambition*, imprimée à Chambéry chez Claude Pomar, le z n'apparait plus qu'à la fin des pronoms *noz, voz* et à la fin de quelques mots en é, *prospéritez, adversitez, citez,* comme nous le conservons aux deuxièmes personnes plurielles des verbes; et nous le voyons même, dès la moitié du volume, diminuer et remplacé par un s; ce n'est, paraît-il que par distraction qu'il échappe à l'auteur d'écrire une ou deux fois *ilz, filz* pour *ils, fils*.

On le voit, en 1600 la réforme grammaticale est faite. Nos noms de lieux et de familles ont été écrits avant cette date; il est donc juste de leur conserver le z final qu'on leur a donné, mais de le conserver muet, tel qu'il l'a été de tout temps dans la vieille orthographe française.

L'auteur résume ainsi son savant travail : une mode illogique semble vouloir nous débaptiser aujourd'hui, changer nos noms de pays et de famille. Conservons ces noms, précieux héritage de nos ancêtres; ces noms, écrits comme ils le furent dans leurs premières signatures; ces noms, parlés comme ils l'étaient plus anciennement

Digitized by Google

encore dans nos idiômes primitifs : repoussons surtout ces finales en óss et en âss, qui nous masquent en pallikares de la Grèce ou en matamores espagnols.

Après cette lecture qui a été écoutée avec intérêt, M. Louis Pillet passe à une application pratique des principes qu'il vient de formuler, en plaçant sous les yeux du congrès une carte ingénieuse où il a marqué par des couleurs différentes les régions ethnographiques de la Savoie.

Il nous dit ensuite qu'au milieu des changements et des transformations que le temps amène avec lui, une seule chose persiste et brave les siècles; c'est le nom assigné à la montagne, au cours d'eau, au moindre groupe d'habitations : ce nom prononcé par le premier colon se transmet d'âge en âge répété par les générations et devient un monument des temps passés plus durable que le marbre et le bronze.

Sans doute ce nom de baptême improvisé a eu sa raison d'être, sa signification, son étymologie, mais les populations qui se sont succédé n'ont retenu que le nom.

Pour en retrouver et comprendre la signification, il faudrait bien connaître les langues anciennes de souche celtique qui n'ont jamais fait l'objet de nos études : seulement, ajoute-t-il, en parcourant la Savoie, le marteau de géologue à la main, j'ai été frappé de quelques désinences ; j'ai cru, dans la terminaison des noms de hameaux, reconnaître des régions ethnographiques dont les limites datent des invasions primitives et survivent à toutes les classifications politiques.

Ainsi, dans la Savoie seule, sur une population de

Digitized by Google

650,000 habitants, je distingue quatre régions ethnographiques :

1° Région tudesque ou *inge ;*

2° Région gallo-romaine en *y ;*

3° La même en *ieux.*

4° Région alpine.

Région tudesque. — L'auteur appelle de ce nom celle qui part du cœur de l'Allemagne où les noms de localités sont souvent terminés en *ingen.*

La syllabe *ing* (au pluriel *ingen*), d'après le dictionnaire-Schuster forme la désinence de divers substantifs du genre masculin et marque :

1° Etat inviduel de la personne et de la chose dont le genre on l'espèce est indiquée par la racine *zwii,* deux ; *zweiling,* jumeau ; ainsi *thur* porte *turing.*

2° La descendance de la personne dont le nom précède le suffixe : *Karl, Karoling,* descendant de Charles : *Gott, Gottingen, Siegmar, Siegmaringen.*

La colonie descendant de la Baltique a traversé la Suisse allemande : *Zofingen, Kullingen, Mellingen, Wirlingen, Gippingen, Sekingen,* dans le canton d'Argovie : dans celui de Zurich, *Muweiningen, Rumlingen, Hollingen, Gruningen* : *Muningen, Amsoldingen, Walkringen, Meyringen,* dans celui de Berne : *Duldingen, Peterlingen* (Payerne) dans celui de Fribourg. Ce sont autant d'étapes de son voyage.

Arrivée au canton de Vaud, elle adoucit la finale : *Hermenge, Proverenge.*

Elle traverse le lac de Genève et s'établit en face près

Digitized by Google

d'Evian, sur la rive droite de la Drance : *Bissinge, Bessinge, Succinge, Laringe, Cominge, Veringe.*

Elle aborde en même temps entre Thonon et Genève où elle donne des noms aux Allinges, à *Commelinge, Cursinge, Sussinge, Missinge, Pisselinge, Puplinge*; et dans le canton de Genève à *Corsinge, Pressinge, Puplinge, etc.*

Bientôt elle pénètre dans le Faucigny et vient expirer dans la vallée du Giffre, à *Taninge*, en passant par *Matringe, Boisinge, Boringe, Fillinge, etc*, c'est là que s'arrête l'invasion.

Ces noms ne sont-ils pas l'histoire parlante, si je puis m'exprimer ainsi, de l'invasion des Burgondes partant du nord de la germanie, remontant le Rhin jusqu'à Bâle, s'avançant entre le Jura et les Alpes jusqu'à Genève, son ancienne capitale? Elle s'établit dans les plaines qui entourent le lac et la cité, sans monter dans les gorges de montagnes.

Or, lorsque dans l'Allemagne on a traduit les noms en *ingen*, jamais on n'*y* a mis l's final : *Gottingue, Subingue etc.*

C'est donc à tort qu'en Savoie, dans plusieurs cartes modernes, on a fait des pluriels de la plupart d'entr'eux.

Une carte plus moderne, lithographiée à Chambéry avec une perfection remarquable, a été plus absolue, car elle a doté tous les noms en *inge* d'un s final. En dehors de la frontière tous s'écrivent sans s.

Espérons que l'état major français adoptera à cet égard la règle rationnelle, et que dans toute cette famille de noms, il supprimera l's, sauf pour les *Allinges* que l'article *les* qui le précède met forcément au pluriel.

Digitized by Google

Région Gallo-romaine. — Au nord de la région en *inge* s'étend la vaste région en y qui embrasse la France presque entière; c'est la région *Gallo-romaine. Annecy, Chambéry* et plus d'un millier de noms attestent son domaine en Savoie.

On peut tracer ainsi ses limites géographiques: Elle part des frontières de la Belgique avec les noms en *ie*: *Orchies, Landrecies, Corbie, etc;* couvre la France, vient expirer vers la région tudesque en *ine*, au nord de la Savoie, et la région alpine, le long de nos montagnes.

Elle n'a pénétré ni dans la vallée de Beaufort, ni dans la Maurienne où l'antiquité ne connaissait point encore de routes, mais en Tarentaise, le long de la voie romaine; *Pussy, Doucy, Montagny, Champagny*, comme une empreinte marquant le passage du monde romain.

Les finales en *y* sont des génitifs latins de l'ancien nom masculin en *us* ou *um*. Sans souci des grammairiens et plus logiques qu'eux tous, nos aïeux avaient compris que tout nom propre doit être indéclinable, invariable; ils lui ont donné la désinence caractéristique du séjour, de la résidence.

Il résulte de là que ces finales devraient être écrites par un *i* simple et non par un *y* grec, lettre qui n'a été introduite que dans le bas empire.

On sait que les latins n'avaient pas dans leur langue le son *ü*, l'upsilon des grecs. Chez eux, comme aujourd'hui chez les italiens, la lettre *u*, se prononçait *ou:* aussi quand ils voulaient écrire en latin un nom grec où se trouvait la

Digitized by Google

diphtongue *ou*, *Epicouros*, *Pélousion*, ils mettaient leur *u* simple *Epicurus*, *Pelusium*.

Par contre, quand les grecs ont voulu rendre un des noms latins que nous voyons écrits par u, *Tullius*, *Lucullus*, ils ont constamment employé la diphtongue ou: *Toullios*, *Loucollos*.

Lorsque les rapports avec la Grèce furent devenus plus fréquents, les Latins eurent souvent besoin de rendre le son *ü* dans les mots qu'ils empruntaient de leurs maîtres: ils introduisirent alors l'upsilon grec qu'ils s'étudièrent à prononcer *ü*; mais ils réussirent mal à rendre ce son insolite pour eux, et bientôt ils arrivèrent à le confondre avec l'*i*. Dès le sixième siècle, l'*y* n'avait plus qu'une seule fonction dans l'alphabet, c'était de démontrer la dérivation grecque du mot où il se rencontrait.

Il n'en fut pas de même au moyen âge: dans les anciens écrits nous trouvons l'*y* prodigué indistinctement dans tous les mots: quelque soit leur origine, toute finale en *y* ou en *oy* s'écrit par *y* grec: ce n'est probablement pas un simple caprice calligraphique, mais plutôt une manière de caractériser l'*i* long. Cela explique pourquoi les finales accentuées sont toujours en *y*, tandis qu'on ne le voit jamais devant une seconde voyelle, comme *plier*, *héritière*, *moitié etc.*

C'est à cette époque que les noms de villes et de hameaux ont commencé à s'écrire en français: ils ont dû subir la loi de l'*y* grec. Cela, sans doute, a été abusif puisque ces noms ne dérivent pas du grec, mais d'un génitif latin, qui jamais ne prit l'upsilon.

Malgré cette objection, je crois qu'on doit laisser à ces

Digitized by Google

noms le cachet du temps où ils ont reçu leur baptême orthographique. Cette lettre, toute fautive qu'elle est, reste comme un monument historique que nous devons respecter. Nous protestons donc contre les novateurs qui veulent écrire *Anneci, Chambéri*. Si cet amendement était adopté, il faudrait l'étendre aux noms de familles dont les anciennes signatures deviendraient méconnaissables, les différences orthographiques entre les homonymes seraient anéanties et les *Henri et Henrys, Dubois et Duboys etc*, seraient confondus.

Revenons maintenant à notre géographie, à notre région en *y*. Cette terminaison ne s'applique qu'aux noms masculins et neutres; les féminins de la même période sont en *a* muet que nos ancêtres ont gratifié d'un z non moins abusif que l'y: *La Clusaz, la Forclaz, la Giettaz, Chavannaz, Villaz etc.*

Ces terminaisons ne marquent point une région ethnographique séparée; c'est le même idiôme romain avec la forme féminine, le même âge.

Comme ces *z* sont consacrés par l'orthographe primitive, il est convenable de les conserver, mais ils doivent rester muets ainsi qu'ils l'ont été pour nos ancêtres. Plus encore que l'orthographe, la prononciation doit être conservée.

Dans la vaste région gallo-romaine, nous pouvons distinguer des provinces.

Ainsi, à l'ouest de Chambéry, dans la Bresse, le Bugey et une partie du Dauphiné, l'*y* final est remplacé par *ieu*; c'est une sous-région en *ieu*.

Il est à remarquer que cette sous-région occupe une

Digitized by Google

partie de l'arrondissement de Chambéry, précisément celle, qui, dès la plus haute antiquité, était considérée comme appartenant au diocèse de Belley. Elle dessine une limite très nette à l'ouest du mont du Chat en s'étendant au bord du lac du Bourget, sur la Chautagne jusqu'à la Chambotte : *Jongieu, Lucieu, Ruffieu, Chindrieu, Jorigieu, Romagneu, Parmilieu, Amblagneu etc.* Ce n'est pas une langue, une population distinctes, mais un patois, une légère différence dans la prononciation de l'*i* final devenu plus lourd. Aussi on voit les mêmes noms de notre région en *y*, *Méry, Champagny* devenir *Merieu, Champagnieu.*

Ces noms doivent-ils être écrits avec un *x* final ou sans *x*? Dans les anciennes cartes et les anciens titres, on n'a suivi à cet égard que la règle du caprice. Depuis quelques années l'usage semble adopter la finale en *x* que l'on trouve dans l'annuaire du département de 1865, et dans les cartes de l'état-major sarde.

La carte de M. Perrin fait ici comme pour les *inges*. En Savoie tout est avec l'*x* signe du pluriel ; hors du département tous les *eu* sont au singulier, c'est-à-dire sans x.

L'état-major français a condamné l'x final avec raison selon nous. En effet, cette orthographe est contraire à l'étymologie primitive en *acum (Chamberiacum, Amberiacum)* toujours au singulier : cette faute n'est d'ailleurs point encore consacrée par l'usage. La règle adoptée dans les départements de l'Ain et de l'Isère, au centre de la région en *ieu*, devra être étendue à la parcelle du petit Bugey qui entame la Savoie à l'ouest.

Digitized by Google

Au sud de la Province en *ieu* commence une autre sous-région, en *in* : *Goncelin, Arbin, Francin, Lourdin, Domessin etc.* Il est à remarquer qu'elle suit un méridien géographique sans tenir compte des montagnes qui semblaient devoir l'arrêter ou la faire dévier. Ce ne sont au reste que les mêmes génitifs en *i* légèrement travestis par le patois savoyard. Alby a fait *Albin ; Oncieu* est devenu *Oncin.*

Ils s'écrivent ici par *in*, à la différence de la région nord où nous trouvons *Albens, Vulbens, Bassens* par *ens,* légère nuance qu'il faut respecter.

Région alpine. — Au sud-est de la région que nous venons de décrire se trouve la région alpine qui ne connaît plus ni *inge*, ni *y*, ni *ieu*, ni *in:* elle n'a pas de cachet spécial ; et, s'il fallait la caractériser, nous dirions qu'elle est plus latine encore que la précédente.

Dans cette région, la nature inerte, les cours d'eau ont reçu leurs noms d'une population primitive, peut-être celtique ; ainsi : *Arc, Aar, Arly, Isaar, Arve, Doire, Doron, Foron, Doria, Dranse, Drac, Durance, Sierro, Fier, etc.*

De rares bourgades portent l'empreinte de cette époque, par exemple, *Thonon, Thollon, Thônes, Tignes, Morzines, Morge, etc.*

Il semble que, jusqu'à l'invasion romaine, il n'a dû y avoir dans ces régions encore sauvages que de chétives habitations disséminées.

A l'approche de l'invasion tudesque dans le Chablais et le Faucigny, ou peut-être au jour où la population devint trop pressée sur les bords des coteaux, des colons

Digitized by Google

se sont hasardés dans les forêts de la région alpine, ont commencé à la défricher et à s'y fixer. Leur admiration pour cette nature vierge et fertile éclate dans ces mots: *Abondance, Bellevaux*, ils arrivent en pasteurs; *Vacheresse, Boège, Bogève, Arache, Arêche*, ils se groupent sur les bords des fontaines nécessaires à l'abreuvage de leurs troupeaux: *Habère*: ils cultivent quelques terres; *Essert, Novalaise*.

Les chasseurs signalent les vallées où se cachent les chamois: *Chamonix, Servoz, Samoens, Chevrière;* les retraites profondes de l'ours; *Valorcine*.

Les bûcherons baptisent les couloirs par lesquels ils descendent leurs *bois*: *les Gets, la Giettaz*. Les impasses entourées de rochers, sont *Cluse*, la *Clusaz*. Les chemins taillés le long des rocs abrupts, *Sixt, Saint-Jean de Sixt, Saxel, la Saxe*.

La Chapelle, le Chalet, Beaufort, Bellecombe, Hauteluce, Haute-ville et tant d'autres portent l'empreinte d'une colonisation toute récente. Les mêmes faits s'observent en Tarentaise et en Maurienne. Seulement dans cette dernière vallée on retrouve des traces vivantes encore de la découverte du passage du Mont-Cenis et de la révolution qui a dû en être la suite.

Quand on remonte l'Isère en partant de Montmélian, on a sur sa route, surtout à sa droite, une région composée d'anciennes *Villa*: *Arvillard, Villaroux, Villardizier, Villargondran, Villargerel, le Villard, Villarmougin, Villarlurin, Villaroger, Bonvillard, Villard'héry, Villarodin*.

Il est impossible de n'être pas frappé de ces noms *Oger*,

Digitized by Google

Gerel Odin, Gondran, qui tous appartiennent aux Francs du ve ou vi^e siècle : c'est la date du défrichement d'une partie de ces contrées.

Même observation pour les *montagnes*. Ce ne sont point les prés élevés qu'on appelle de ce nom ; il désigne encore aujourd'hui, dans le langage du pays, les chalets destinés aux troupeaux pendant l'été ; *Montchaboud, Montmayeur, Montendry. Montgilbert, Montfort, Montchabert, Montaimon, Montvernier, Montpascal, Montgirod, Montvalaisan, etc.*

On reconnait seulement que ces noms sont moins antiques que ceux des Villards parce que on s'est d'abord établi dans les plaines, le long de la route ouverte : ce n'est que plus tard qu'on a occupé les hautes montagnes pour les convertir en pâturages.

Cette observation s'applique aux noms de saints donnés pour patrons aux nouveaux villages : *Saint-Alban, Saint-Colomban, Saint-Rémy, Saint-Aupre*, tous héros des huit premiers siècles du christianisme, ceux qui étaient en vénération particulière au temps des Carlovingiens.

De la même époque datent le monastère *(Moûtiers)*, la madone *(Modane) La Chapelle, Aiguebelle, La Chambre, La Rochette, Maltaverne etc.* Plus récents encore sont *Châteauneuf. Bourgneuf. etc* (1).

Les noms terminés en *villard* ont pris un *d* final ; mais dans le corps du mot, ce parasite n'a pas encore pris

(1) Ces dénominations sont l'expression de l'histoire de nos populations, de leurs vicissitudes, de leur civilisation progressive et de leurs mœurs.

Digitized by Google

place, et on écrit encore *Villargerel, Villargondran:* cependant, il s'est déjà introduit dans quelques noms composés tels que *Villard-Sallet, Villard-Leger*. On espère que la carte de l'état major ne sanctionnera pas ce caprice tout récent qui n'est autorisé ni par la raison, ni par la tradition.

Malgré les nombreuses invasions des Sarrasins en Savoie attestées par l'histoire, l'auteur ne trouve qu'un seul nom qui en conserve le souvenir : *La mine des Sarrasins* près de Modane avec le *Fourneau* dans le bas, et le *Freney* qui rappelle le *Fraxinctum* si souvent mentionné dans les chartes relatives aux Sarrazins (1).

Sur ce mot *Fraxinctum*, M. Albert du Boys fait observer qu'il désigne *Fréjus*, point de débarquement et établissement important des Sarrazins: il ne serait pas étonnant que ce peuple eût transporté ce nom dans les colonies qu'il a fondées jusque dans nos montagnes.

Un membre du congrès ne croit pas qu'on puisse attribuer une origine sarrazine aux divers hameaux du nom de *Freney*, car ce nom se trouve fréquemment en Normandie où les Sarrazins n'ont jamais pénétré.

Une lettre de M. Domenget de Lyon demande pourquoi ou tend à substituer l'orthographe *Chamonix*, à l'ancien nom *Chamogni*? M. Ducis répond que toujours en Savoie

(1) Nous avons aussi, comme souvenirs des Sarrazins, un espace de terrain situé dans la commune de Hautecour près de Moûtiers appelé le *champ* (*camp*) des Sarrazins ; on y voit encore quelques vestiges de l'enceinte qui l'entourait. Nous avons encore le nom arabe de *Melphe*, qui signifie *source salée*, donné au plateau qui domine la *source* de Salins. On peut aussi invoquer le nom vulgaire de *Sarrazin* donné en Tarentaise à la plante qui produit le blé noir.

Digitized by Google

on a prononcé et écrit *Chamoni*, et que ce n'est qu'en Suisse que l'usage contraire a prévalu.

M. Camille Foray présente un travail intéressant sur le patois de la basse Maurienne : suivant lui cet idiôme est vif ou trainant selon que les paysans ont à conduire des mulets, animaux lestes, ou des bœufs à la démarche tranquille et lente.

Dans les patois de la basse Maurienne on retrouve l'empreinte du monde romain et celle des colonies germaniques ; ils rappellent surtout le latin, non pas celui de Cicéron et de la société élégante, mais la langue populaire de Plaute, celle des moines du moyen âge. On ne connait dans ces régions qu'un seul monument de la période romaine ; et c'est plus tard que le latin s'y est répandu sous l'influence de l'Eglise et de l'enseignement monacal. M. Foray appelle *monaco-latine* cette période durant laquelle le latin se serait introduit dans les idiômes de la basse Maurienne. Il la rapporte au XIIe siècle.

Il cite une série de mots encore en usage où l'on reconnait l'origine latine :

Patois	*Latin*
ira	ira (colère)
Camina,	Caminare (cheminer)
vesti.	vestis (habit)
pâti.	pati (souffrir)
colon.	columbus (pigeon)

Se fondant sur l'étymologie, il propose de rectifier

Digitized by Google

l'orthographe de certains noms propres. Dans une requête à Savinius, évêque de Maurienne, du 3 juin 1401, il remarque les mots *Utieœ, Coquiarum* qui sont devenus *Hurtières, Cucheron*. Ne serait-il pas plus normal d'écrire *Urtières* et *Cocheron*, en se rapprochant du vieux nom latin?

Dans cette partie de la Maurienne on observe une singularité: la vallée est partagée par l'Arc; sur une des rives on ne trouve que des noms étrangers à toute idée religieuse, comme *Epierre, Argentine*; de l'autre côté, sur la rive gauche, on n'a que des noms chrétiens: *Saint-Rémi, Saint-Colomban, etc.* la tradition a donné à ce versant le nom de *Terre Sainte* (1).

M. l'abbé Ducis fait remonter à bien plus haut que le XIIe siècle l'influence latine sur le patois de la Maurienne. Il cite l'autel à Mercure et les pavés de la voie romaine retrouvés par M. le ministre Cibrario, près du col de l'Arnaz, dans la haute Maurienne, qui prouvent que, dès les temps les plus anciens, ce passage a été pratiqué. Pepin et Charlemagne ont combattu les Lombards à la Clusa : tout indiquerait donc qu'il faut reculer de bien des années les rapports entre Rome et ces vallées.

M. l'abbé Baruffi, de Turin, signale dans les mots patois cités par M. Foray plusieurs mots piémontais : il est notoire, dit-il, que la langue latine ne s'est point formée d'un jour: elle a puisé ses éléments dans des langues plus

(1) C'est surtout depuis les croisades que la dénomination de saints a été donnée a beauboup de lieux et de familles : cela ne prouverait-il point qu'une grande partie des communes de la rive gauche de l'Arc n'ont été fondées qu'à cette époque?

Digitized by Google

anciennes d'où dérivent à la fois les langues de l'Inde, de le Germanie et les idiômes de la plupart de nos contrées européennes: il faut se défier des apparences étymologiques, et se garder d'en déduire trop légèrement des conséquences prématurées.

Séance du 14 août. — M. Morellet fait un rapport très intéressant sur le paupérisme, le vagabondage, la mendicité et sur les meilleurs moyens pratiques de guérir ces plaies sociales, causes de paresse et d'immoralite: il captive son auditoire par le tableau qu'il fait d'une œuvre établie dans ce but à Bourg.

Le président pense que la section n'est pas appelée à discuter la grave question du paupérisme qui n'est pas comprise dans le programme.

M. le chanoine Poncet et M. Toytot opposent à M. Morellet, l'un l'exemple de la ville d'Annecy, et l'autre, celui du département de la Nièvre. Partout le système indiqué par le précédent orateur (1) comme ayant

(1) Voici les conditions de ce système. 1° Division par chaque Bureau de bienfaisance de la ville et commune dont ils font partie en circonscriptions agglomérées de 1000 âmes au plus et désignation dans chacune d'elles de 8 ou 10 personnes honorables de conditions diverses connues par leurs sentiments charitables. 2° Chacune de ces assemblées ayant président choisi dans le conseil de charité et vice-président élu ferait dans sa circonscription le récensement des indigents. et en fournirait un état de situation détaillé qui servirait de base à la nature et à la quotité des secours à accorder. 3° Cette même assemblée dresserait annuellement la liste des personnes qu'elle supposerait être en état de fournir des souscriptions destinées à l'extinction de la mendicité, et quatre au moins iraient les recueillir à domicile sur un registre personnel à souche. 4° Chaque assemblée de circonscription se réunirait tous les 15 jours pour régulariser ou modifier au besoin le mode de distribution de chaque trimestre à l'expiration duquel toutes les opérations seraient

Digitized by Google

parfaitement réussi à Bourg se montre insuffisant et tombe en désuétude. Dans la Nièvre, d'après M. Toytot, la charité mise sur le pied administratif est considérée comme une utopie, et à Annecy le système déchu est remplacé par la charité s'exerçant par les sœurs de Saint Vincent de Paul, sans rivalité, avec zèle, et surtout avec liberté.

En résumé la section croit que l'émigration, dont quelques uns veulent voir la cause dans le paupérisme, en est tout-à-fait indépendante, à peu d'exceptions près; elle est en général une industrie légitime, surtout dans les communes élevées où la rigueur et la durée du froid condamne les habitants à plusieurs mois d'inaction (1). Quant à la question spéciale du paupérisme, elle est d'avis qu'elle soit confiée aux soins d'une administration à la fois indépendante et religieuse.

soumises à la vérification du conseil de bienfaisance. On le voit, ce système est celui de la souscription, qui, dans la pratique et dans les recouvrements surtout présente bien des difficultés.

(1) L'émigration contenue dans de justes limites, est avantageuse à la Savoie; mais avec les proportions qu'elle prend aujourd'hui c'est une calamité matérielle et morale, car elle enlève à notre pays les bras nécessaires à la culture des terres, détruit l'esprit de famille, et importe dans nos campagnes les principes d'immoralité, les utopies destructives de tout ordre social qui pervertissent en France les grands centres de population. Ce sont principalement nos émigrants, qui, en rentrant dans les communes et les villages qui les ont vus naître, font librement, et trop souvent avec encouragement presque officiel, la propagande de démoralisation dont les déplorables résultats font depuis quelques années des progrès menaçants pour l'avenir. Dans la campagne d'invalidation et d'épuration que le radicalisme plus ou moins officiel poursuit avec persévérance, il réussit dans un grand nombre de communes à faire remplacer dans les conseils, les hommes les plus honorables par les émissaires de propagande révolutionnaire.

Digitized by Google

La discussion est ouverte sur cette question.

Quelle est l'influence conservée à la puissance paternelle par les mœurs et les lois modernes? Ne doit-on pas appeler de tous ses vœux une réforme qui resserre les liens de famille? Moyens à employer pour atteindre ce but?

M. Obry, de la Rochette, énumère les lois civiles et politiques, qui depuis les lois romaines ont successivement modifié la puissance paternelle et émancipé le fils de famille; il en signale les inconvénients, et reconnaît en même temps les difficultés qu'il y a à restreindre aujourd'hui des droits acquis: tout en regrettant que les lois et les mœurs de notre époque ne laissent pas à la puissance paternelle et maternelle une influence suffisante pour protéger leurs enfants devenus majeurs contre les entraînements des passions et de l'indépendance, il se borne à émettre le vœu qu'il soit donné au père et à la mère une plus grande latitude dans la disposition testamentaire de leur patrimoine. La crainte d'être puni par la privation d'une partie considérable de ces successions serait peut-être, dit-il, un préservatif efficace contre l'insoumission et l'inconduite. Il formule ainsi le vœu à émettre à cet égard: donner au père et à la mère le droit de disposer de leurs biens sous une plus grande quotité que celle fixée par l'article 913 du code civil, et même leur concéder la faculté d'exhéréder l'enfant qui se serait rendu coupable d'un crime (1).

M. Albert du Boys appuie la proposition de M. Obry

(1) La question de modification dans la loi des successions avait déjà préoccupé Napoléon III ainsi qu'il l'a fait connaître à la députation de Savoie qui s'est rendue à Paris en 1860.

Digitized by Google

et constate que la réforme des lois ramène souvent la moralité chez les individus, témoin l'abolition du divorce (1). Il cite les travaux de M. Leplay jurisconsulte distingué, qui a fondé à Paris une société pour étudier les législations comparées des différents peuples et leur influence sur les mœurs: il dit que M. Leplay a été amené déjà à faire une proposition analogue à celle de M. Ohry.

M. l'abbé Sabattier rappelle que, si les lois réagissent sur les mœurs, ce sont les mœurs qui font les lois. Il faut remonter plus haut pour trouver une base solide à la puissance paternelle. Le père investi de la simple autorité légale n'est qu'un homme qui met des enfants au monde, tout au plus un administrateur: sa force ne peut lui venir que de sa qualité de représentant de Dieu auprès de ses enfants.

Sans remonter aux lois romaines, M. l'avocat Louis Pillet compare au code Napoléon le code sarde de 1838 qui diffère surtout des lois françaises sur les points suivants.

1° La quotité disponible est plus élevée qu'en France: elle est des deux tiers lorsqu'il n'y a qu'un ou deux enfants, de la moitié s'il y en a un plus grand nombre. Le père peut ainsi mieux récompenser la docilité et la bonne conduite de ses enfants, ou punir leurs écarts et prévenir la dilapidation de sa succession.

2° Dans la succession *ab intestat*, le législateur suppléant

(1) C'est à cause de son influence démoralisante que nos modernes législateurs proposent de le rétablir.

Digitized by Google

au silence du père de famille, attribue à l'enfant mâle une part plus considérable qu'aux filles. De là il résulte que les fils, chez qui l'insubordination est toujours plus à craindre, sont rattachés plus fortement au toit paternel et se considèrent comme les continuateurs naturels du nom et de la profession de leur père.

3° L'autorité paternelle s'y continue même après la majorité jusqu'au mariage de l'enfant, ou, à défaut, jusqu'à l'âge de 30 ans, pendant la période la plus dangereuse pour l'entraînement des passions.

La section reconnait la justesse de ces observations, elle admet qu'il y aurait avantage, surtout dans les campagnes, à voir la loi française se rapprocher des dispositions du code sarde, qui donne plus d'autorité et plus de durée à la puissance paternelle.

Séance du 17 *août*. — Question. *Les crèches, les salles d'asile, les écoles primaires,* ont-elles amélioré la condition intellectuelle et morale de l'*ouvrier?*

L'expérience a-t-elle signalé des résultats notables? Dans quelles conditions peut-on les étendre aux petits centres et aux campagnes.

Sur la première partie de la question, la section est unanime à penser que dans les campagnes ainsi que dans les villes où les parents ne sont pas forcés de quitter la maison pour l'atelier, la meilleure crèche, la meilleure salle d'asile est le foyer paternel: c'est là que se resserre le lien de famille; pour les parents eux-mêmes, il est un

Digitized by Google

préservatif contre les dangers du club ou des cabarets (1).

Quant aux écoles primaires elles rendent partout de grands services (pourvu qu'on ait égard, dans le choix des instituteurs qui les dirigent, à la moralité unie à la capacité).

M. du Boys signale cependant plusieurs abus qu'il a constatés : il demande surtout la séparation des sexes dans les écoles.

Je crois devoir reproduire à la fin la de ce travail un rapport que j'ai fait en mai 1875 sur l'instruction primaire, en ma qualité de délégué cantonal. Après un exercice de plusieurs années, j'ai obtenu en 1878 les honneurs de la révocation dont je n'ai d'ailleurs été informé que par les journaux. Cette épuration radicale m'a frappé en si bonne compagnie. que je me suis permis, irrévérencieusement pour l'aimable république, de m'en glorifier.

M. Toytot fait observer que l'écueil à éviter serait l'instruction littéraire donnée aux dépens de l'instruction agricole, ce qui ne ferait qu'augmenter les tendances des habitants des campagnes à émigrer dans les villes. Il croit que l'enseignement professionnel le mieux adapté aux

(1) On ne devrait en effet recevoir dans ces établissements que les enfants dont les parents sont obligés de quitter eux-mêmes le foyer et ne jamais y admettre ceux que les parents n'y envoyent que pour se soustraire à un de leurs premiers devoirs, celui de semer dans leur jeune intelligence de bonnes et fécondes semences de moralité et de réchauffer par un échange journalier de sollicitude paternelle et de dévouement filial, les sentiments d'affection qui doivent unir tous les membres d'une même famille. Une bonne éducation reçue sous le toit paternel est le meilleur préservatif contre l'entraînement des passions de la jeunesse et même contre les erreurs de l'âge mûr.

Digitized by Google

besoins de notre société actuelle, aux intérêts du pays, serait un enseignement de l'agriculture et de l'horticulture associé aux leçons ordinaires de lecture, d'écriture et d'arithmétique.

M. l'abbé Ducis constate que la Savoie est dotée d'un grand nombre d'écoles primaires, et que presque tous les hameaux dont les communications avec le chef-lieu sont difficiles pendant l'hiver, ont la leur.

M. de Toytot indique un moyen imaginé dans quelques départements du midi, par les *Frères de l'ange gardien* pour obtenir plus d'assiduité dans les cours des écoles rurales; c'est de donner chaque jour pour récompense aux élèves qui ont le mieux travaillé une petite somme d'argent fournie par les personnes charitables qui soutiennent l'école. Ils comprennent surtout l'agriculture dans leurs cours et évitent ainsi deux écueils, l'émigration et l'abstention.

La discussion s'ouvre sur cette question : *rechercher et proposer les moyens les plus propres à obtenir la décentralisation du mouvement académique et de la vie intellectuelle en France.*

M. du Boys croit qu'il ne s'agit pas de prouver l'existence de ce mal, qui n'est que trop évidente, mais de trouver les moyens de le guérir. Suivant lui, la décentralisation administrative, industrielle et politique, voilà les grands moyens de décentralisation intellectuelle. Partout, dit-il, où l'on réveille la vie politique, industrielle locale, on développe le mouvement intellectuel : autant il y aura de centres d'administration, d'industrie et de politique, autant il y aura de foyers intellectuels. Il cite pour

Digitized by Google

exemple la Savoie; les provinces françaises, lorsque chacune avait sa capitale; l'italie avant la guerre de l'indépendance. Comme moyens secondaires, il parle des académies, de l'institut des provinces, de la fondation de journaux littéraires, artistiques et agricoles, de l'attachement que la province doit avoir pour elle-même et des travaux intellectuels qui en doivent résulter; enfin, il cite comme le moyen le plus efficace, et le plus fécond pour l'avenir, *Le congrès scientifique de France*, qui porte tour à tour dans tous les départements le flambeau de la science et une noble émulation. Cette belle pensée dont M. de Caumont a été l'initiateur est appréciée par M. du Boys: si la décentralisation intellectuelle, dit-il, en terminant, fait quelques progrès parmi nous c'est à lui que nous le devons, car grâce à son initiative le flambeau intellectuel porte la lumière sur tous les points de la France.

M. le chevalier de Maynard lit, sur le même sujet un rapport dans lequel il défend la cause de la province, avec une patriotique indignation, contre le monopole parisien. La France entière, dit-il, monopolisée par Paris, asservie, foulée aux pieds comme une esclave, se demande chaque année: va-t-il briller le jour de la délivrance? son soleil radieux va-t-il nous inonder de ses rayons? aurons-nous enfin notre part de sa clarté vivifiante?

M. de Meynard termine en soumettant au congrès les moyens qu'il croit les meilleurs pour atteindre le but désiré.

M. le comte d'Estaintot propose de mettre immédiatement en pratique les théories de M. de Meynard et

Digitized by Google

demande qu'une commission soit organisée pour former un comité de décentralisation, dont le premier travail serait de fonder dans une ville de Province un journal organe de la décentralisation intellectuelle. Cette commission est formée dans la séance même ; elle se compose de MM. le chevalier de Meynard, le comte d'Estaintot, Ducis, Albert du Boys, Albert Costa de Beauregard, Morellet, Louis Pillet.

Dernière question. Le goût et les règles de l'art moderne permettent-ils d'associer la peinture aux œuvres de la statuaire et de l'architecture en appliquant des couleurs aux statues et aux monuments, comme on le pratiquait au moyen âge et dans l'antiquité ?

M. de Toytot, traitant d'abord de l'architecture, distingue le style grec et le style ogival : dans le premier il condamne l'association de la peinture. Pour l'architecture gothique au contraire il croit que la peinture doit être admise à cause de l'ensemble des formes, de la disposition des lumières et de l'effet des vitraux, il cite spécialement l'*encaustique (peinture avec des cires coloriées et liquéfiées au feu)* comme peinture, en loue les bons effets et décrit divers monuments où il en a admiré l'application.

Pour la statuaire il est d'un avis différent ; elle doit exprimer une idée, enfanter un type ou exécuter une œuvre qui ait le mérite de la ressemblance. Il pense que la statuaire ne doit jamais admettre de colorisation ; que les bords dorés ou coloriés qu'on appliquait aux draperies des statues au moyen-âge peuvent être tolérés mais non autorisés. Il cite l'antiquité grecque et latine comme ne

Digitized by Google

présentant que des statues de marbre, sans intervention de peinture. Il ne pense pas que la prétendue *Minerve polychrôme* ait jamais existé, du moins comme plusieurs se la figurent, et il a la conviction que la copie qui en a été faite naguère est en opposition avec toutes les règles de l'art et du goût.

La section s'associe aux principes posés et si bien développés par M. de Toytot ; elle conclut que l'application des couleurs doit être condamnée dans l'architecture grecque et dans la statuaire, qu'elle est au contraire du plus heureux effet dans l'architecture ogivale où l'on doit préférer l'encaustique a tout autre genre de peinture.

Le programme se trouvant épuisé à la séance du 17 août, le président du congrès a remercié les membres du concours bienveillant qu'ils lui ont prêté et a prononcé la clôture de la session de 1863.

Rapport fait en mai 1875, après la visite des écoles primaires du rayon d'Aigueblanche

Je viens de faire la visite prescrite des écoles primaires comprises dans ma circonscription. A ma prière, MM. les Curés et Maires ont bien voulu m'accompagner.

La séance a été ouverte par une courte allocution dans la quelle j'ai rappelé les principales instructions contenues dans les précédents bulletins qui ont, entr'autres, pour objets :

1° L'étude de la langue maternelle qu'il faut rendre la moins aride, la moins compliquée et la plus pratique possible.

2° La culture de la mémoire que l'on doit exercer sans trop la

Digitized by Google

surcharger. Cette faculté a quelque ressemblance avec notre estomac à qui il faut laisser le temps de bien digérer ce qu'on vient de lui servir avant de lui donner d'autres aliments.

3° L'étude des *choses* qui habitue les enfants à se rendre un compte exact de tous les objets qu'ils voient et leur donne l'esprit d'analyse. Ces exercices ne se succéderont pas trop rapidement et trop fréquemment, afin de ne pas apporter dans ces jeunes têtes le désordre et la confusion.

4° Ce n'est pas seulement l'instruction de l'enfant qui est confiée à l'instituteur, il doit veiller encore sur sa santé, et faire l'éducation de son cœur et de son intelligence; il est pendant toute la durée des cours le dépositaire de la tendresse, de la sollicitude et de l'autorité des pères et mères de famille.

5° On doit bien se garder de laisser pénétrer dans le sanctuaire de l'Ecole l'esprit de secte; il porte toujours atteinte à l'ûnion qui doit réunir dans une affection réciproque et fraternelle tous les habitants d'une même commune. Il faut inspirer de bonne heure à la jeune génération qui nous remplacera bientôt l'amour de la patrie; lui apprendre l'obéissance aux lois du pays et aux dépositaires de l'autorité et le respect aux droits de tous. L'âge et les passions n'étouffent jamais les bonnes semences de vertu et d'honneur que l'instituteur a su jeter dans ces jeunes cœurs: en maintenant autour de lui la paix, la bienveillance et la concorde pendant les cours comme pendant les joies des récréations, il préparera le calme et l'union pour l'âge mûr de ses élèves.

6° La propreté qui est la dignité du corps, est une des conditions essentielles de la santé; elle embellit encore les grâces de l'enfance, et lui donne des habitudes d'ordre et d'économie: elle sera donc l'objet d'une surveillance active et journalière. La salle d'école doit être tenue dans un état permanent et irréprochable de propreté et exciter, sous ce rapport, l'émulation des élèves.

7° Le sentiment religieux est la source la plus féconde de toutes les vertus, de tous les dévouements à la patrie et à la famille: il faut donc que l'éducation populaire soit donnée dans une atmosphère religieuse. C'est dans cette voie que doivent marcher, d'un commun accord et se prêter un appui réciproque le maître d'école et le curé.

Une grave difficulté que rencontre l'instituteur dans l'accomplissement de son importante mission, c'est la désertion de la plus grande partie de ses élèves dès les premiers jours du printemps.

La série des études forme une chaine continue; lorsque un ou plusieurs anneaux de cette chaine manquent aux élèves, c'est une lacune dans leurs études à laquelle il est bien difficile de remédier plus tard.

Digitized by Google

On le sait, l'instituteur primaire est chargé d'instruire à la fois, en commençant par les premières notions de lecture, plusieurs catégories d'élèves qui se renouvellent sans cesse. Ces différents cours de chaque jour lui imposent un rude travail qu'il ne faut pas compliquer encore par d'autres leçons exceptionnelles données aux élèves qui se sont absentés pendant une partie de l'année, afin de les mettre au courant de celles auxquelles ils n'ont pu assister. Une surveillance et des exhortations plus actives de la part des parents pourraient sans doute diminuer le nombre de ces absences; mais les exigences impérieuses de l'agriculture y ont la plus grande part, car, dans les communes rurales, il est indispensable que les enfants commencent de bonne heure l'apprentissage de la vie des champs.

J'ai déjà signalé les inconvénients de ces interruptions inévitables de cours dans mes rapports précédents, et je me suis permis de faire observer que le système d'instruction primaire suivi en Savoie avant l'annexion était bien plus approprié à nos besoins; et j'ai dit encore qu'on est loin de consacrer l'uniformité en voulant faire partout la même chose, sans tenir compte des différentes conditions et des différents besoins des localités.

Ne pourrait-on pas, en laissant subsister le système d'écoles permanentes auquel on tient tant, réduire à 5 ou 6 mois consécutifs le cours des élèves les plus âgés dont les bras sont réclamés par l'agriculture, et les continuer pendant la belle saison pour les plus jeunes enfants que la faiblesse de leur âge ne permet pas encore d'employer aux travaux agricoles? Le pénible travail d'apprendre aux écoliers qui débutent les premiers éléments de l'instruction primaire s'accomplirait plus rapidement et avec moins de difficultés, et il n'y aurait aucune lacune dans l'instruction des élèves plus âgés. On ferait ainsi disparaître un des plus graves motifs de découragement pour les instituteurs. Sans consacrer à cet égard une règle générale, on laisserait l'application de la mesure que je propose à MM. les inspecteurs primaires, les délégués cantonnaux et les maires qui, après s'être concertés ensemble l'adopteraient pour les communes où ils la reconnaitraient utile.

Les observations qui précèdent s'appliquent aussi aux écoles des filles; car elles concourent de bonne heure aux travaux du ménage et de la campagne.

A. AVET.

Digitized by Google

BULLETIN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ACADÉMIE DE LA VAL D'ISÈRE

du 19 septembre 1882.

PRÉSIDENCE DE M. ALLIAUDI, PRÉSIDENT.

L'Académie s'est réunie en assemblée générale le 19 septembre 1882, à 10 heures du matin, dans la salle de sa bibliothèque. S. G. Mgr Pagis, évêque de Tarentaise occupait le fauteuil de la présidence d'honneur. MM. Alliaudi, président, Borrel, vice-président, Borrel, secrétaire perpétuel, Dupraz, trésorier et Miédan-Gros, secrétaire-adjoint, siégeaient au bureau.

MM. l'abbé Bastide, vicaire à la Madeleine, Delmont, professeur de philosophie à Pleaux (Cantal), R. P. Paul, supérieur de la maison des châteaux à Beaufort et l'abbé Frison. chancelier de l'Evêché, quoique ne faisant pas partie de l'Académie, avaient bien voulu assister à cette séance.

En outre étaient présents MM. Laissus Camille, docteur médecin ; Capuçon, chanoine; Collomb, chanoine; Crud; Gal, curé de Bellentre; Garin, curé de Bozel; Lombard, chanoine, vicaire-général; Luppoz; Péronnier, chanoine, vicaire-général; Pont, chanoine; Rullier, notaire; Savarin, chanoine; Tremey, curé en retraite; Bérard, curé; Carquet, juge de paix ; Prieur, chanoine; Faure Jean-Louis: Guiguet, chanoine, curé de la cathédrale; Jorioz, chanoine; le baron Duverger de St-Thomas; Eynard, chanoine; Jorioz, juge de paix.

M. le Président ouvre la séance par le discours suivant:

Vous partagez avec moi, Messieurs, la joie que j'éprouve d'ouvrir aujourd'hui pour la première fois la séance sous les

Digitized by Google

auspices de notre nouvel Evêque. L'acceptation gracieuse qu'il a faite de la présidence d'honneur que nous lui avons offerte, et sa présence au milieu de nous en ce moment nous sont un témoignage de l'intérêt qu'il prend à notre société, et un gage et de la protection que nous pouvons attendre de lui.

Nous vous remercions, Monseigneur, de l'honneur que vous avez fait à notre modeste académie, en consentant à en faire partie. Ce sera pour nous un motif de redoubler de zèle dans notre marche et de continuer nos pacifiques investigations, dans le champ scientifique que nous fournit le pays.

Messieurs, tout-à-l'heure, M. le Secrétaire va vous donner le compte-rendu de ce qui s'est passé depuis notre dernière assemblée générale; vous me permettrez de vous exposer auparavant en quelques mots notre état financier et les améliorations qu'il a reçues durant l'année qui vient de s'écouler.

Vous connaissez tous, Messieurs, le coup hardi que l'Académie de La Val d'Isère a tenté pour sauver de la destruction le monument antique le plus considérable qui reste dans nos pays. Nous avons été universellement félicités pour notre initiative dans l'acquisition de cette église du Prieuré de S. Martin si riche en souvenirs et si digne de fixer les regards de l'archéologue. Le gouvernement lui-même s'est associé à la voix publique, en nous allouant un subside considérable pour alléger le fardeau dont nous nous étions chargés. Mais ce qui nous en reste est fort lourd; et le remboursement de l'emprunt a si fortement pesé sur la caisse de la société que la marche de nos publications en avait été sensiblement ralentie.

Sur l'invitation d'un ami de notre Académie, M. Jules Quicherat que la mort nous a trop tôt ravi, nous avons ouvert une souscription, qui s'élève en ce moment à 1270 francs; et j'espère qu'elle ne s'arrêtera pas là. Car elle n'a pu encore être présentée qu'à un nombre très restreint de nos associés : il en reste dans cette enceinte même et au dehors qui ne voudraient pas manquer cette occasion de manifester leur dévouement à l'Académie de La Val d'Isère.

M. Jules Quicherat, à la suite d'une lettre pressante que j'avais adressée au Ministre de l'Instruction publique, fut chargé de visiter le Monument historique d'Aime et de voir ce qu'il y aurait à faire.

Cette visite eut lieu le 10 septembre 1881, en compagnie du président et du vice-président de l'Académie. On constata l'urgence de travaux divers pour la conservation de l'église,

Digitized by Google

surtout dans l'angle ouest où les deux murs de la façade et du côté nord menacent ruine. — M. Quicherat voulut bien nous promettre d'appuyer, auprès de la commission préposée à la conservation des Monuments historiques, la demande que j'avais faite d'un subside; et il nous laissa entendre qu'il proposerait la somme de 1500 francs, jugée suffisante pour les réparations dont on venait de constater la nécessité.

En même temps, M. Quicherat nous encourageait à ouvrir une souscription pour réparer les brèches faites par l'emprunt à l'état financier de la Société, promettant de s'inscrire lui-même en tête pour la somme de 100 francs. Il a tenu et même doublé cette dernière promesse; car il a souscrit et versé 200 fr. — Quant à la première, je ne sais si elle a été exécutée ou si, aux regrets universels qu'a laissés la perte de ce savant estimable, nous devons ajouter nos regrets personnels que la mort l'ait ravi avant qu'il ait pu nous donner ce dernier témoignage de sa bienveillance.

M. notre vice-président, qui a eu l'obligeance de renouveler auprès du Ministère cette demande de subsides pour le maintien du Monument, nous pourra dire s'il y a espoir d'en obtenir un résultat satisfaisant et de bientôt commencer les travaux.

Si le Gouvernement nous refuse absolument sa coopération, il nous faudra, au printemps prochain, prendre sur le produit de la souscription la somme nécessaire pour pourvoir à ce qui est indispensable au maintien des murs, ajourner les autres travaux, et renouveler la proposition de vente ou de cession à titre quelconque, qui décharge l'Académie des frais d'entretien du Monument et en assure cependant l'existence.

Notre souscription, favorablement accueillie par tous les Associés auxquels elle a pu être présentée, a même été honorée de l'inscription de plusieurs noms étrangers à l'Académie: je ne vous citerai que ceux de Mgr Leuilleux, archevêque de Chambéry et de M. Edmond Blanc, qui ont souscrit chacun pour 100 fr. — Plusieurs possesseurs de nos obligations de 1875 ont fait, à cette occasion, la généreuse remise de leurs titres.

Ainsi avons-nous pu solder les obligations sorties antérieurement, qui étaient en souffrance; et se trouvent payées par anticipation quelques-unes de celles qui restent à tirer au sort annuellement, pendant quatre ans. Et, par suite, sur vingt les titres qui restent à sortir dans quatre tirages de cette année et des trois suivantes, il n'y en aura plus que neuf à payer. — Ainsi notre dette effective est réduite à 900 fr., grâce à l'ini-

Digitized by Google

tiative et à la générosité de M. Quicherat, grâce à la bienveillance avec laquelle notre souscription a été accueillie.

Il y a tout lieu d'espérer que, moyennant ce qui va s'ajouter encore au montant actuel de ces dons, surtout si le Gouvernement nous accorde son concours, nous ne verrons plus reparaître les embarras financiers qui nous ont arrêtés un moment. Aujourd'hui une nouvelle livraison de *Mémoires* est sous presse, qui complètera le 3e volume. La caisse est à peu près en état de la payer, quoiqu'elle vienne de rétablir par un placement de 450 fr., une partie de son capital qui avait été absorbé. — Si notre souscription se complète. nous pourrons commencer bientôt le 2e volume de nos *Documents* et faire honneur aux obligations qui vont sortir au prochain tirage. — Cet état de choses doit être une raison de plus de multiplier nos travaux, puisqu'il nous ouvre la perspective de n'être plus désormais empêchés d'en multiplier la publication.

Après ce discours, M. le Président donne la parole à M. le secrétaire-adjoint, qui lit à l'assemblée le rapport suivant :

Monseigneur et Messieurs,

Il y a deux ans, à notre assemblée générale du 7 septembre 1880, le fauteuil de la Présidence d'honneur était occupé par Sa Grandeur Mgr Turinaz. La main de la Providence nous l'a pris pour le placer sur un siège plus important de notre belle France. Vous ne me pardonneriez pas, Monseigneur et Messieurs, si je ne saisissais pas cette occasion de lui payer au nom de l'Académie un juste tribut de regrets et de reconnaissance. Mgr Turinaz fut pour notre œuvre un appui éclairé, et ses encouragements comme son exemple nous ont plus d'une fois fait triompher des épreuves par lesquelles doivent passer toutes les institutions qui ont pour but, comme la nôtre, de faire une guerre incessante à l'ignorance, à l'erreur et aux préjugés de l'histoire, et de produire au grand jour les richesses enfouies dans les archives de notre chère Tarentaise.

Nous lui devons une grande reconnaissance ; car vous le savez, Messieurs, ce qu'il apportait de vie à nos réunions générales, par ces notes si précises et si riches, sur la plus grande illustration du pays, Pierre de Tarentaise, pape sous le nom d'Innocent V. Pourrions-nous jamais oublier sa lecture

Digitized by Google

dans la séance publique du Congrès, le 9 septembre 1881 ; et qui de nous n'a pas senti un frémissement de légitime orgueil lorsqu'il revendiquait comme notre bien, l'illustre dominicain, le grand pape. Il nous a laissé dans cette étude, si largement écrite et si rigoureusement déduite d'une multitude innombrable de documents, comme un adieu dont l'académie lui restera reconnaissante; car nous espérons que l'éminent auteur que nous garderons toujours comme un de nos présidents d'honneur, voudra bien la réserver pour notre recueil des Mémoires.

Et vous, Monseigneur, soyez le bien venu au milieu de nous Vous avez daigné accepter le même titre, nous vous en remercions de tout cœur. En vous l'offrant nous n'avons pas seulement voulu, fidèles à notre devise *Deus et patria*, vous donner un témoignage de respect pour le caractère sacré dont vous êtes revêtu; mais encore vous dire que nous vous suivrons courageusement dans tout ce que votre noble intelligence et votre grande âme entreprendront pour l'honneur et la félicité d'un pays devenu pour vous une nouvelle patrie et que vous aimez avec la même ardeur que nous. Vous êtes tout à nous, vous l'avez dit à notre Bureau le jour de votre arrivée. Nous sommes à vous et avec vous, et nous comptons bien que vous consacrerez à l'élucidation de quelques-unes des questions de notre programme les trop courts instants que pourront vous laisser les devoirs si graves de votre charge de pasteur des âmes. Cela réchauffera notre zèle et préviendra de regrettables défaillances. Par vos fortes études et par votre amour de la vérité, vous serez au milieu de nous, Monseigneur, le représentant le plus autorisé de la vraie science, et le protecteur-né de tous ceux qui voudront se consacrer à la rude mission d'en acquérir un peu.

Depuis la dernière réunion générale nous avons eu la douleur de nous voir ravir par la mort trois de nos membres. M. l'abbé Léger, archiprêtre curé d'Aigueblanche, membre effectif: M. Velat, ancien avoué à Albertville, membre correspondant et M. le chanoine Guiguet, supérieur du Séminaire de St-Jean de Maurienne, membre honoraire.

M. l'abbé Léger a fait, Messieurs, un grand vide dans nos réunions ordinaires. Il faut lui rendre cette justice qu'il fut d'une assiduité admirable à nos séances; et c'est à mes yeux un grand mérite: car rien ne stimule mieux l'ardeur pour le travail qu'une nombreuse réunion ou chacun rend compte de ses efforts, de ses trouvailles et de ses espérances. Et notre

Digitized by Google

cher collègue comptait pour rien les 5 kilomètres qu'il avait à faire pour se rendre à nos réunions.

Les délégués de l'Académie au congrès tenu à St-Jean de Maurienne doivent aussi un témoignage de regrets et de vive reconnaissance à M. le chanoine Guiguet pour la cordiale et gracieuse hospitalité qu'il leur a donnée pendant trois jours.

Ces vides ont été largement comblés. Mgr Pagis, évêque de Tarentaise, a bien voulu prendre rang parmi nous et accepter le titre de président d'honneur, ce qui porte à cinq le nombre de ces membres à qui l'Académie doit beaucoup et dont elle est justement fière.

Nous avons reçu trois nouveaux membres effectifs, ce sont : M. le marquis César d'Oncieu de la Bâtie; M. Charles Reymond, docteur médecin à Turin; M. Louis Pillet, président de l'Académie de Savoie; ce qui porte à 42 le nombre des effectifs, compris 7 membres fondateurs.

Le nombre de nos nouveaux collègues, membres correspondants, est plus considérable encore. Nous avons reçu en cette qualité M. François Cordier; M. Ferrand, avocat à la cour de Grenoble; M. de La Roche, à Rome; M. le comte François Greyfié de Bellecombe; M. Reyne, avocat à Moûtiers; M. Ducruet, receveur principal des contributions indirectes à Moûtiers; M. Gallice, rentier à Feissons-sous-Briançon, et M. François Turettini, membre du conseil d'Etat à Genève.

Notre société compte en ce moment 57 membres correspondants, et le nombre des membres honoraires est porté à 27 par l'admission de M. Victor Barbier, membre de l'Académie de Savoie; de M. le comte Charles Duverger de St-Thomas et de M. l'abbé Tiollier, curé des Echelles

Le personnel de l'Académie de La Val d'Isère atteint le chiffre bien respectable de cent trente et un membres.

J'arrive, Messieurs, au compte rendu de ce que nous avons fait pendant ces deux années, et je me bornerai à un simple énoncé pour laisser plus de temps aux intéressantes lectures qui nous sont annoncées.

Et d'abord nous avons publié deux petites livraisons de mémoires : la 7e du 3e volume en 1881. Elle comprend le compte rendu des assemblées générales de 1878 et de 1880, et un très important mémoire sur quelques épisodes de la révolution par M. l'abbé Fleury; la 8e livraison du même volume en 1882. Elle contient le pouillé de l'archidiocèse de Tarentaise par M. Alliaudi, notre président; une monographie des bénitiers si remarquables de St-Marcel et de la chapelle de

Digitized by Google

Ceutron, par M. Borrel, vice-président ; et du même auteur un rapport sur les fouilles opérées par lui à St-Martin d'Aime ; enfin un second mémoire de M. Alliaudi, sous le titre de *Les habitants de Marthod* et la Leyde à payer au marché de Conflans.

C'est peu, Messieurs, nous en convenons volontiers ; mais c'est beaucoup pour nos finances. Et si notre trésorier trouvait le secret de remplir la caisse, nous trouverions immédiatement aussi le secret de faire sortir de nos cartons des études qui gémissent depuis longtemps d'une séquestration imméritée.

Notre bibliothèque s'est enrichie des nombreuses publications des 36 sociétés savantes avec lesquelles nous sommes en relation d'échange et de quelques dons, hommage des auteurs ; entre autres des œuvres pastorales de Mgr Charvaz. Que les autres me pardonnent de ne pas citer leurs noms inscrits régulièrement dans les procès-verbaux de nos séances mensuelles.

Notre bibliothèque, Messieurs, laisse beaucoup à désirer sous le rapport de l'ordre et de la classification des ouvrages. Ce n'est pas notre faute ; il faudrait beaucoup d'argent pour y remédier et nous n'en avons que peu ; et ce peu : vous nous approuvez de l'employer avant tout à faire quelques publications de plus.

Par contre, j'espère que vous trouverez dans le musée tout l'ordre que comporte le mobilier dont nous disposons ; et sans flatter personne notre médailler déjà bien riche a été mis en bon ordre. Si tout n'est pas en lumière, c'est parceque nos vitrines ne sont pas suffisantes pour cela.

Il s'est enrichi cette année de quelques objets de valeur. D'abord M. Antoine Bérard nous a donné une paire de gants épiscopaux en soie blanche ornés aux poignets de trois bandes tissées or et soie ; ces bandes sont reproduites à la naissance, au milieu et vers l'extrémité des doigts ; sur le revers de la main dans le même genre d'ornementation, au milieu d'une couronne de fleurs il y a le monogramme du Christ. Ces gants viennent de la famille Audé, mais il nous reste à trouver le nom du prélat qui les a portés.

M. Emile Brunet, rentier à Aime, a bien voulu aussi se dépouiller en notre faveur de plusieurs médailles de son musée particulier. Ce sont : 1° une médaille en or admirablement conservée de l'empereur Trajan ; 2° une médaille d'argent de César Auguste ; 3° une médaille de bronze que je crois de l'empereur Constantin ; 4° une pièce d'argent de Clément XI.

Digitized by Google

J'en ai fait une description complète dans le procès-verbal de la séance du 21 mars 1882. J'ai voulu, Messieurs, vous procurer la satisfaction de les admirer de plus près avant de les enfermer dans le médaillier.

Je suis très heureux d'offrir aujourd'hui à l'Académie deux pièces en or relativement récentes, mais qui ont bien aussr une certaine valeur. La première est de Charles IX de 1563. Sui la face on lit : CAROLVS.VIIII.D.G.FRANCO.REX.M.D.LXIII. au milieu il y a l'écu au trois fleurs de lys surmonté de la couronne royale. Au revers on lit : † CHRISTVS.REGNAT. VINCIT.ET.IMPERAT. Au milieu une croix fleurdelysée. J'ai trouvé cette pièce dans mon jardin.

L'autre est de Louis XIV, de 1691. Sur la face LVD.XIIII.D.G. FR.ET.NAV.REX. tête laurée à droite. Revers. D.SIT.NOMEN. DOMINI.BENEDICTVM. 1691. Au milieu l'écu aux trois fleurs de lys surmonté de la couronne royale. Cette pièce a été trouvée à Hauteville-Gondon dans un champs qui m'appartient.

Pendant ces deux années l'Académie a tenu régulièrement ses séances mensuelles. Elles n'ont pas été habituellement très nombreuses, je le constate avec regret ; mais à part deux, nous avons toujours été en nombre règlementaire pour la validité des délibérations.

Les séances de 1881 ont été, vous le comprendrez sans peine, Messieurs, à peu près exclusivement consacrées à la préparation de la tenue de la 4e session du Congrès des sociétés savantes de la Savoie, qui a eu lieu à Moûtiers le 8 et le 9 août. Cependant nous n'avons pas absolument oublié le but principal de notre œuvre. M. Borrel ayant étudié les galeries de Macot, nous avons employé quelques séances à discuter quel fut tout d'abord leur usage. Est-ce une construction militaire ou industrielle ? Etait-ce un camp abri pour l'hiver ou un simple lieu d'observation ? Ou bien encore une halte où le soldat se reposait après un jour de manœuvres dans les montagnes ? Nous avons posé des questions sans pouvoir donner une solution justifiée par des documents.

Notre éminent collègue, M. Vallier, nous a adressé une intéressante communication sur l'anneau de St-Pierre, archevêque de Tarentaise, ainsi qu'une facsimilé de cette précieuse relique.

J'ai lu aussi quelques pages d'un essai sur la vie d'Anastase Germonio, archevêque de Tarentaise et que l'Académie a bien voulu écouter avec quelque intérêt.

L'année 1882 a été meilleure sous ce point de vue. Dès la

Digitized by Google

rentrée M. Borrel nous expliquait un ancien plan de l'église Ste-Marie, trouvé aux archives de l'hôtel de Ville, il est du 28 août 1752, et donne l'état de l'église telle qu'elle était alors et en même temps les réparations et agrandissements projetés. Il nous lut ensuite la préface de sa monographie de cette église; ce travail est encore inédit. Le même nous a aussi donné une description de fragments d'inscriptions trouvés à Aime, par notre collègue, M. le notaire Marjollet; ils sont déposés dans notre musée de cette ville. Quelque temps après il nous entretenait des découvertes archéologiques faites au chœur de la cathédrale.

J'ai signalé avec quelques détails nos autres travaux en vous parlant du contenu de notre 8e livraison.

Vous le voyez, Messieurs, l'Académie de La Val d'Isère n'est pas absolument une sinécure. Quand vous aurez entendu les lectures annoncées pour ce jour et dont il a été traité dans nos assemblées ordinaires, nous pourrons dire avec quelque orgueil: nous produisons peu, mais bien et bon.

Il me reste, Messieurs, à vous dire quelques mots du Congrès. La 4e session du Congrès des sociétés savantes savoisiennes s'est tenue à Moûtiers le 8 et le 9 août 1881. Malgré toute la bonne volonté du comité d'organisation et le concours si bienveillant et si généreux de la municipalité de la ville de Moûtiers, nous n'avons pas pu recevoir nos chers hôtes comme nous l'aurions voulu et comme ils ont été reçus ailleurs; mais si l'éclat extérieur a fait défaut, nous osons croire que rien ne manquait sous le rapport de la plus franche et expressive cordialité. Nos collègues ont bien voulu nous le dire au moment des derniers adieux, nous les en remercions de nouveau, et leur disons: à bientôt.

Le nombre des membres présents et adhérants du Congrès a été de 53, et 48 ont assisté régulièrement aux séances. Sur ce nombre 34 font, à divers titres, partie de notre société. Il ne saurait entrer dans mon plan d'analyser le compte-rendu des séances du Congrès; vous y étiez, Messieurs; et d'ailleurs il est facile de se procurer ce volume, précieux pour tous ceux qui comme vous s'intéressent et prennent part au mouvement intellectuel de leur pays.

Je me borne à l'énumération des lectures faites pendant ces deux jours. Rapports sur les travaux des sociétés depuis la dernière session: de la Maurienne par M. Mottard; de la société savoisienne d'histoire et d'archéologie par M. Rabut; de La Val d'Isère par M. Alliaudi. Ensuite la parole est à

Digitized by Google

M. Durandard qui donne une longue et intéressante liste des hommes distingués de la Tarentaise du VIIe au XVIIIe siècle; et à M. Florimond Truchet pour ses intéressantes découvertes des couteaux en silex et des tombeaux de Piera-Grala à Fontcouverte.

La séance du soir est employée à entendre 1° la lecture du voyage philologique en Tarentaise et en Maurienne de M. l'avocat Pillet. Cette étude des patois, basée sur les paraboles de l'enfant prodigue rédigées par les instituteurs, plutôt que prise dans le pays même provoque une série d'observations qui n'ont pas laissé que d'apporter quelque lumière sur cette grande question des patois. 2° M. le docteur Jules Carret avec une verve charmante explique une série de tableaux qu'il a intitulé: Département de la Savoie divisé en 40 circonscriptions. Tailles moyennes et indices céphaliques moyens. 3° La séance est terminée par une lecture de M. Alliaudi: la cinquième mission de Tarentaise pendant la révolution, ou l'arrondissement de St-Jean de Belleville de 1795 à 1799; et par un travail de M. Jules Vuy intitulé: deux pages d'histoire (1588-1589).

La séance du mardi matin 9 août a été consacrée aux lectures faites 1° par M. l'abbé Garin, curé de Bozel, sur la suzeraineté des archevêques de Tarentaise sur la vallée de Bozel: 2° par M. l'abbé Borrel, secrétaire général, sur la Généalogie du patois de la Tarentaise; 3e par M. le chanoine Savarin, sur ce que l'on trouve dans les vieux testaments. 4° par M. Vulliermet, renseignements sur les faïences de la Maurienne; 5° par M. Ducis sur la Tarentaise et son diocèse, surtout pendant la période romaine.

La séance du soir était publique, elle s'est tenue dans la grande salle de l'asile.

La parole est d'abord à S. G. Mgr Turinaz qui démontre victorieusement que la Tarentaise et probablement Moûtiers, a le droit de revendiquer l'honneur d'avoir donné le jour à Pierre de Tarentaise, Innocent V. M. Borrel, architecte lit ensuite un travail très important sur le château de St-Jacques à St-Marcel; M. le secrétaire donne ensuite lecture d'un travail de M. le comte Amédée de Foras sur le péage de Briançon; enfin M. Jules Vuy termine cette solennelle séance par la lecture de deux charmantes pièces de poésie; et la 4e session du Congrès est déclarée close.

Le programme, Messieurs, n'était pas épuisé. Amis des

Digitized by Google

choses anciennes, les membres du congrès ont voulu mettre en pratique l'antique et joyeux refrain :

Les Savoyards ne sont pas si fous
De se quitter sans boire un coup.

Et cette dernière journée se termina par le banquet traditionnel du Congrès.

Ensuite la parole est donnée à M. Garin, curé de Bozel, pour la lecture d'un travail très intéressant et très complet sur la période révolutionnaire, 1792 à 1802, dans le canton de Bozel (Savoie). Comme dans ses précédants mémoires, l'auteur s'est attaché à n'énoncer que des faits démontrés pas les monuments qu'il a retrouvés dans les archives locales. Ne doutant pas que l'Académie après en avoir pris une connaissance complète n'en vote l'impression, je crois superflu d'en faire ici une pâle analyse.

M. Borrel, vice-président, lit à son tour les parties les plus saillantes d'un mémoire doublement intéressant sur l'homélie que saint Avit, archevêque de Vienne, prêcha à Moûtiers, à l'occasion de la consécration de la cathédrale, sous l'évêque Sanctius vers 522. Ce mémoire sera lu au prochain Congrès et imprimé dans nos mémoires.

La parole est ensuite donnée à M. le chanoine Pont pour la lecture d'un morceau littéraire sous le titre : *les forêts de la Tarentaise*, qu'il avait préparé pour le Congrès de 1881, et qu'il n'a pu y lire faute de temps.

Enfin M. Faure donne une analyse de deux documents anciens. L'un est une sentence de 1302 rendue à Chambéry par le comte Amédée, dans le procès au sujet de la montagne dit Alpetta, commune de Marthod, en faveur des seigneurs de Cornillon et consorts, contre Nicolet Jocorand de Cons et ses deux fils. Cette pièce copiée sur l'original en 1731, a été communiquée à M. Faure par un chercheur intelligent et infatigable, M. Marie-François Lombard, ancien maire de Marthod, La seconde est un parchemin de 1389 communiqué à M. Rullier notaire à Albertville par M. le maire du Bourg

Digitized by Google

St-Maurice et contient un procès-verbal de l'assemblée générale des communiers du Bourg-St-Maurice à l'effet d'élire deux syndics et de leur conférer les pouvoirs nécessaires pour la gestion de toutes les affaires communales. Quand cette pièce aura pu être examinée plus attentivement je ne doute pas qu'elle ne mérite les honneurs de l'impression, comme spécimen du développement de la vie municipale dans notre pays à cette époque reculée.

Mgr Pagis, président d'honneur de l'Académie, a clos la séance par une de ces entrainantes improvisations où se révèle tout à la fois et le cœur, qui aime tous les sacrifices et les dévouements aux nobles causes, et la haute intelligence qui en apprécie l'influence et la valeur. Après avoir remercié l'Académie de l'avoir acclamé président d'honneur et remercié ceux qui, en son nom, lui ont souhaité la bien venue, l'éminent prélat a ainsi caractérisé le but de notre œuvre: faire revivre le passé dans l'histoire, pour l'instruction du présent; et empêcher, selon nos forces, notre pays d'aller s'amoindrissant de jour en jour dans la recherche de la science purement utilitaire, dédaigneux de la science pour elle-même et pour la vérité qu'elle doit révéler.

Le Président:
ALLIAUDI.

Le Secrétaire-adjoint:
V. MIÉDAN-GROS.

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

DE

L'ACADÉMIE DE LA VAL D'ISÈRE

I

DU 9 AOUT 1875

PRÉSIDENCE DE M. ALLIAUDI

L'Académie s'est réunie dans une des salles du palais épiscopal.

S. G. Mgr Turinaz occupait le fauteuil de la présidence d'honneur. A ses côtés, siégeaient M. Donnezan, sous-préfet de Moûtiers ; M. Victor Frèrejean, membres effectifs ; M. Bérard, avocat, président d'honneur, et M. Deschamps, juge de paix de Moûtiers.

Au bureau, siégeaient MM. Alliaudi, président ; Avet, vice-président ; Million, secrétaire perpétuel ; Luppoz, trésorier, et Médan-Gros, secrétaire-adjoint.

Digitized by Google

Les Membres dont les noms suivent assistaient à la réunion : MM. Borrel, architecte ; Brunet ; Durandard ; Garçon ; Garin ; Léger ; Péronnier ; Pont ; Savarin, et Trémey.

La séance ayant été ouverte, M. le Président donne le compte-rendu moral et les détails statistiques de la Société dans les termes suivants :

MONSEIGNEUR ET MESSIEURS,

L'attention bienveillante que vous avez prêtée aux détails statistiques que je vous donnais dans notre dernière réunion m'encourage à vous entretenir de nouveau de l'état de notre Société. Je le fais d'autant plus volontiers, que j'ai aujourd'hui des nouvelles plus agréables à vous donner.

L'an passé, je vous soumettais une question de vie et de mort. Si j'avais consenti, dans l'élection du mois de juin, à me charger, pour un nouveau quadriennat, des fonctions dont votre confiance m'a honoré, la crainte seule d'aggraver la crise que nous traversions alors m'a fait triompher de ma répugnance.

Du moment que tous les Membres présents à la séance et le grand nombre de ceux qui n'avaient pu s'y rendre ont témoigné de leur ferme volonté de continuer leur concours actif à l'œuvre, notre Société s'est trouvée consolidée, et nous avons repris notre marche d'un pas assuré.

Je ne veux pas dire qu'aussitôt le zèle et les succès soient venus à souhait, ni que, dès lors, tout ait pleinement repris vie et activité. — Loin de là : et je vous citerai deux faits d'où il résulterait évidemment que tout n'a pas été parfait dans l'année qui vient de s'écouler. Le premier fait, est celui de plusieurs réunions nulles, faute du nombre suffisant de Membres pour les constituer. Le second, déjà connu de tous, est le silence absolu gardé par l'Académie, son inaction, au moins apparente, accusée par l'absence de publications depuis plus d'une année.

Mais ces ombres disparaissent devant d'autres faits, parmi lesquels je me contente de citer l'admission de six nouveaux Membres, l'empressement avec lequel on s'est rendu à cette Assemblée et la satisfaction que nous avons de vous présenter aujourd'hui la continuation de nos mémoires. La livraison qui

Digitized by Google

se distribue en ce moment ne sera pas la seule de 1875. Des matériaux sont tout prêts pour une série de *Documents* ; et, au premier jour, ils vont être aux mains de l'imprimeur.

Des détails plus précis vont vous être donnés par M. le Secrétaire perpétuel, sur le terrain duquel je ne voudrais pas commettre des empiètements. Je passe donc à deux autres questions : les finances et le personnel.

I

Nos finances reprennent un aspect prospère. Nous avons une rente fixe de 100 francs sur l'Etat, acquise au moyen d'une somme léguée par Mgr Charvaz. Cet illustre confrère ne s'est pas contenté de nous prodiguer, de son vivant, toute sorte d'encouragements, il a voulu nous continuer, même après sa mort, le témoignage du bienveillant intérêt qu'il nous portait.

Un don généreux de 100 francs a été fait à l'Académie par un de nos nouveaux agrégés (M. V. Frèrejean).

Le Conseil général nous maintient fidèlement le subside annuel de 200 francs, que son patriotisme nous a alloué dès nos premiers débuts. Nous saisissons avec bonheur l'occasion d'en exprimer notre reconnaissance aux représentants du pays qui ont plaidé notre cause auprès de l'honorable Assemblée.

Nous n'avons pas les mêmes actions de grâces à adresser à M. de Cumont. Tant qu'il a été Ministre, il nous a été impossible d'avoir même une réponse aux cinq ou six lettres que nous avons adressées au Ministère de l'Instruction publique pour lui demander la continuation d'un encouragement de 300 francs qui nous avait été assigné par M. Duruy et maintenu par M. Jules Simon, prédécesseurs de M. de Cumont.

Plus heureux auprès de son successeur, M. Wallon, nous venons d'obtenir de nouveau l'allocation de cette même somme, et nous avons bien l'espoir de n'en être plus privés. Vous apprendrez avec plaisir que, dans ses démarches auprès du Ministère, votre Président a été vivement appuyé par M. le Préfet et M. le Sous-Préfet.

Les sommes versées dans la caisse du Trésorier par les Membres de la Société, depuis notre dernière réunion, forment le

Digitized by Google

montant de 80 cotisations. Ces 80 cotisations représentent une cinquantaine d'associés seulement, plusieurs ayant payé à la fois pour deux ou trois ans. Elles signalent un progrès sensible dans nos ressources et dans le dévouement de nos confrères.

En effet, tandis que les cotisations de 1873 ne s'élevaient qu'à 360 francs, celles de 1874 se sont élevées à 590 francs, et celles de l'année courante ont, dès à présent, dépassé ce dernier chiffre.

Cela vous prouve, Messieurs, que les efforts du Bureau, pour réchauffer le zèle des Associés, n'ont point été vains; que l'on veut efficacement le maintien de la Société, et que sa vie se raffermit.

II

Un petit nombre de souscripteurs ont fait la sourde oreille aux appels qui leur ont été adressés. Par suite, l'on s'est vu dans la nécessité de procéder à la radiation de quelques noms. Le Bureau, chargé par l'Académie de cette délicate opération, s'en est acquitté avec des ménagements qui auront certainement votre approbation.

Pour concilier avec la sévérité du Règlement les sentiments de reconnaissance dus à des hommes qui ont témoigné, par des générosités de plusieurs années, de leur bienveillance envers l'Académie, le Bureau a jugé à propos de maintenir dans nos cadres, au rang des Membres Honoraires, ceux des Membres effectifs ou correspondants dont les versements, dans le passé, constituent une somme relativement considérable ; et il a sursis, jusqu'à plus amples informations, à la radiation d'un certain nombre d'autres, de qui il reste l'espoir d'obtenir une détermination favorable.

Il résulte de là que, en y comprenant les six Membres admis depuis l'an dernier, dont deux effectifs et quatre correspondants, le personnel de l'Académie de La Val d'Isère se compose aujourd'hui de 116 Membres, savoir : 10 Fondateurs, 43 Correspondants, 25 Honoraires, 22 Effectifs et 16 Douteux.

Ainsi, même en mettant hors de compte les Douteux et les Honoraires, la Société peut compter sur près de 80 Membres dévoués qui la serviront de leurs travaux ou au moins de leurs

Digitized by Google

deniers. Cette phalange sera admirablement renforcée par plusieurs *Douteux*, dont nous ne doutons presque pas, et par tous les *Honoraires*, qui ont déjà fait leurs preuves, pour la plupart, dès les premières années de notre fondation.

Je ne vous ai rien dissimulé, Messieurs. Vous avez vu les côtés faibles, vous avez pu apprécier les moyens de succès. J'espère que, après ce coup d'œil, vous partagerez nos espérances ; et, dans tous les cas, j'ai la certitude que tous vous contribuerez à les réaliser.

M. le Président donne ensuite la parole à M. le Secrétaire pour la lecture de son rapport sur les travaux de l'année, dont voici le texte :

MONSEIGNEUR ET MESSIEURS,

C'était, il y a dix ans, le 20 janvier 1865, que nous posions les premières bases de l'Académie de La Val d'Isère.

Aujourd'hui que cette Société va franchir les limites d'une période décennale, nous sommes autorisés à croire qu'elle s'est profondément enracinée dans notre pays, qu'elle a reçu la consécration du temps, et que la vitalité dont elle est douée lui permet de jeter vers l'avenir un regard confiant et assuré.

Quand, dans une toute petite ville retranchée derrière de hautes montagnes, une institution de ce genre a surgi, presque sans peine, sous le souffle puissant d'un patriotisme fécond ; quand elle a obtenu le concours empressé autant que désintéressé des hommes pour qui la science a d'irrésistibles attraits ; quand elle a surmonté les difficultés d'un début toujours chanceux et subi de redoutables épreuves du temps qui transforme, divise, use et renverse tout ce qui s'élève sur des bases fragiles ; quand, enfin, elle a vécu dans l'union et la paix ; qu'elle s'est développée sans bruit, mais non pas sans utilité et sans honneur : alors, Messieurs, elle a le droit incontestable d'inscrire dans ses fastes la date mémorable qui rappelle son âge et de fêter avec bonheur le dixième anniversaire de sa fondation.

Ces souvenirs ne manqueront pas de resserrer les liens qui nous unissent et de ranimer la première ardeur avec laquelle

Digitized by Google

nous nous étions élancés dans la vaste et noble carrière qui s'était ouverte devant nous. C'est pour raviver la flamme de notre zèle, c'est pour nous retremper ensemble dans l'esprit de notre œuvre que la clôture de nos séances ordinaires nous a tous appelés à nous réunir plus nombreux en Assemblée générale.

Un invariable usage, fondé sur les exigences de notre Règlement, veut que, en cette circonstance, je vienne, pour la huitième fois, vous rendre compte des travaux de l'Académie depuis la réunion solennelle du 18 août 1874.

I

Pendant l'année qui vient de s'écouler, l'Académie a tenu dix séances mensuelles. Elles ont été remplies, en dehors des communications et des lectures, par des conversations et des discussions tout amicales sur divers sujets qui se rapportaient à l'objet de nos recherches ou au progrès de notre Société. Il faut avouer cependant que, le plus souvent, ces réunions furent très peu nombreuses, et que les convocations par écrit qui sont adressées aux Membres effectifs, avant chaque séance, n'ont pas toujours eu la chance de réveiller leur mémoire et de triompher de leur inertie. Quelques réunions même, dûment convoquées, n'ont pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre. Il est évident que cet état de choses, s'il était sans remède, constituerait un grave danger et finirait par compromettre l'existence même de l'Académie. J'ai l'espoir qu'il suffit de le signaler avec franchise, pour que tous nos honorables collègues entendent l'appel qui s'adresse à leur bonne volonté et pour qu'ils s'imposent une exactitude qui tarira la source des regrets qu'ils partagent avec nous tous. On comprend sans peine l'intérêt qui s'attache à des réunions relativement nombreuses : on sait que les discussions y sont plus animées et que du choc des idées d'un plus grand nombre s'échappe une lumière et plus large et plus vive.

En conformité du Règlement, au mois de janvier, le Comité de rédaction a été renouvelé, et, au mois de juin, il a été procédé au renouvellement annuel d'un Membre du Bureau. C'était le Vice-Président qui avait atteint le terme de son stage, et le

Digitized by Google

vote de l'Académie a maintenu la vice-présidence à M. le chevalier Avet.

Depuis notre dernière Assemblée, la mort n'a point oublié de passer dans nos rangs ; elle a frappé deux de nos collègues, auxquels nous devons le tribut de nos regrets. M. Flandin, curé en retraite, était l'un de nos Membres correspondants. Ce ne fut que sa pitoyable santé qui l'empêcha de nous prêter un concours utile ; car, doué d'un goût très prononcé pour les mathématiques et la météorologie, il faisait des observations très suivies, quand ses souffrances ne les lui rendaient pas impossibles. M. le chanoine Miége, ancien professeur de belles-lettres, nous honorait de toutes ses sympathies et s'intéressait grandement à nos travaux.

Les places de ces chers collègues ne sont pas restées vides, et l'Académie a inscrit dans ses listes six nouveaux Membres : MM. Victor Frèrejean, de Lyon ; Donnezan, sous-préfet de Moûtiers, et Péronnier, professeur au Grand Séminaire — celui-ci déjà Membre correspondant — ont été accueillis comme Membres effectifs MM. Georges Frèrejean ; Durand, curé du Freney (en Maurienne) ; Velluz, vicaire de Régnier, et Desbiolles, supérieur du collége de Thônes, furent agrégés en qualité de Membres correspondants.

Nos relations de confraternité et d'échange de publications qui étaient établies avec vingt-quatre sociétés savantes de la France et de l'Etranger, se sont encore étendues cette année à la *Société Nivernaise* des sciences, lettres et arts.

Quoique le compte détaillé de nos ressources et de nos dépenses ne rentre nullement dans le sujet de mon rapport, je vous dois quelques mots concernant ce qu'on appelle le *nerf de la guerre* et que nous pourrions nommer, nous, le *nerf de la science*. La subvention annuelle de deux cents francs, qui nous a été attribuée par le département, ne nous a jamais manqué, grâce à la bienveillance de M. le Préfet et aux bons offices des Membres du Conseil général qui appartiennent à notre Compagnie.

L'allocation de trois cents francs qui nous avait été assignée par le Ministère de l'Instruction publique nous a fait défaut ces deux dernières années ; et les réclamations multipliées de M. le Président n'ont point eu la chance de faire rentrer dans notre caisse cet arriéré ; seulement, elles ont abouti, tout récemment, à obtenir sur l'exercice courant le mandat ordinaire de trois cents francs.

Digitized by Google

La rentrée des cotisations annuelles que l'article 22 de notre Règlement impose aux Sociétaires n'a pas cessé d'être en souffrance. Il en est résulté dans nos finances une instabilité que M. le Président vous a signalée par une lettre-circulaire du 12 février de cette année, adressée à tous les Membres de l'Académie. Tous auront facilement compris que notre Société, n'étant nullement dotée d'ailleurs, ne peut accorder ses diplômes à simple titre honorifique, et que les Sociétaires qui lui refuseraient l'appui nécessaire et obligatoire de leur cotisation annuelle n'auraient plus le droit de recevoir nos publications et de faire partie de l'Académie.

Mais si beaucoup de nos collègues sont sujets à des oublis malheureusement trop prolongés, d'autres n'ont jamais cessé de concourir à notre œuvre. Ce sont ceux-ci qui nous ont permis de faire d'utiles acquisitions pour le Musée et la Bibliothèque, sans compromettre l'équilibre de notre modeste budget. Il est vrai que ces dépenses n'ont pu s'effectuer qu'au moyen du virement d'une partie des fonds réservés pour les frais de nos publications.

Nous avons acquis un nombre assez important de médailles, dont beaucoup sont en argent. Parmi celles-ci, avec plusieurs pièces romaines, nous avons reconnu des monnaies très rares de nos premiers comtes de Savoie. L'Académie se croirait infidèle à sa mission, si elle ne s'opposait, dans les limites du possible, à ce que les raretés archéologiques, encore disséminées dans le pays, passent à l'étranger. Et, cependant, malgré ses soins et ses sacrifices, elle a souvent le regret d'apprendre que des objets très précieux par leur antiquité sont allés enrichir des dépôts particuliers ou des musées étrangers.

Depuis quelques années, de curieuses armes et armures du moyen-âge ont rapidement disparu de ce pays. Cependant, nous avons encore eu la chance de mettre la main sur plusieurs hallebardes du XVe siècle. Ces armes, si terribles entre les mains des vigoureux fantassins de cette époque reculée, affectent différentes formes et sont connues dans les musées sous les dénominations diverses de corsèques, de pertuisanes et de roncones. Le roncone est reconnaissable à ses oreillons avec pointes acérées : il était destiné à pénétrer dans les défauts de l'armure de l'adversaire et à s'y accrocher.

Il y avait plusieurs années que l'Académie avait fait des démarches infructueuses pour procurer au Musée une armure complète en lames de fer ; mais, tout récemment, nous avons

Digitized by Google

acquis cet objet rare de M. Marc Cane C'est la série complète des pièces et lames de fer qui composaient un vêtement de guerre en usage dès la fin du XIVe siècle, et connu sous le nom de brigantine. Ce nom lui est venu des troupes désignées jadis sous la qualification de *brigants*, d'où nous avons conservé le mot de brigade. La brigantine se composait d'un vêtement de toile ou de peau à l'intérieur et d'une enveloppe de velours à l'extérieur, avec des lames d'acier disposées comme des feuilles de jalousies entre les deux étoffes ; des rivets maintenaient le tout ensemble. Les têtes rondes ou bossettes de ces rivets, dorées ou argentées ou simplement faites de laiton, ornaient le vêtement et, étant très rapprochées, empêchaient les coups de taille de couper l'étoffe.

Notre armure est d'autant plus digne d'intérêt, qu'elle se compose de toutes les pièces destinées à protéger un guerrier de la tête aux pieds, tandis que le musée d'artillerie de Paris ne possède que deux spécimens incomplets d'une brigantine de ce genre. Il est vrai que l'étoffe de la nôtre est absolument usée et perdue, mais elle pourrait être renouvelée, et un travail intelligent et patient réussirait certainement à reconstituer cette armure. En attendant, nous l'aurons toujours conservée au pays.

Enfin, un certain nombre de médailles trouvées en diverses localités de la Tarentaise nous ont été gracieusement données, entre autres une médaille romaine de petit module, mais très remarquable, trouvée récemment près d'ici, au lieu dit Les Routes.

La Bibliothèque, qui comptera bientôt un millier de volumes ou de brochures, continue de recevoir en dons une quantité de chartes, de papiers et de livres devenus rares. L'Académie s'est abonnée au *Grand Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, de M. Daremberg, dont la librairie Hachette n'a encore publié que trois livraisons. Elle s'est procurée l'*Histoire du Languedoc*, par dom Vaissette, en cours de publication ; un *Code fabrien*, en deux volumes in-folio, interfoliés et annotés à la main ; un *Missel gothique*, à l'usage de Genève, de l'an 1491, la *Méthode du blason*, par le P. Menestrier, et divers autres ouvrages imprimés ou manuscrits.

Nous savons que plusieurs amateurs nous réservent des collections de livres et d'objets d'art et de curiosités diverses, pour le temps où nous pourrons installer dans un local convenable les objets déjà très nombreux que nous avons accumulés et mis en dépôt dans une des salles de l'évêché.

Digitized by Google

Je n'ai point oublié, Messieurs, que la parole m'est donnée surtout pour vous rendre compte de nos travaux. Pour le faire, je suivrai l'ordre devenu traditionnel, en passant en revue les communications verbales, les mémoires déposés ou lus en séance et les mémoires imprimés.

Communications. — Notre Société s'est occupée, à plusieurs reprises, de l'antique église de Saint-Martin d'Aime et des démarches faites ou à faire pour arriver à son acquisition. Bien que ces nombreuses démarches n'aient pas encore été couronnées d'un plein succès, il y a tout lieu d'espérer que l'Académie ne tardera pas d'arriver à un résultat très satisfaisant au point de vue de la conservation et de l'étude plus approfondie de ce monument, qui se rattache aux origines du christianisme dans nos contrées.

D'un côté, on a négocié l'achat de cet édifice et d'une zone de terrain adjacent ; on a obtenu une promesse de vente de la part de quatre des copropriétaires, et l'on est en voie d'achever les négociations entamées avec les deux autres. D'autre part, M. l'architecte Borrel et l'Académie elle-même sont en correspondance avec le Ministère des Beaux-Arts, et espèrent en recevoir, sous forme de subsides annuels, la somme destinée à couvrir les frais de cette si intéressante acquisition. Vous savez d'ailleurs, Messieurs, que les plans, les mémoires et les rapports de M. Borrel ont déjà obtenu que cet édifice fut classé parmi les monuments historiques de France. Il ne s'agit plus que d'en assurer la conservation et d'acquérir la liberté d'y continuer des fouilles ; or, ce double but sera parfaitement atteint, si l'Académie en devient propriétaire. L'Académie continuera ses négociations avec une espérance d'autant plus fondée, qu'elle peut compter sur l'appui des savants distingués qui forment, à Paris, le Comité des Travaux historiques, sur la bienveillance et les bons offices de M. le Préfet et de M. le Sous-Préfet, comme aussi sur le dévouement de MM. Bérard et Laissus, Membres du Conseil général et nos collègues d'Académie.

Il est une autre question importante dont s'est préoccupé notre Société. Je veux parler du projet de rédaction d'un *Guide en Tarentaise*, spécialement réclamé par les étrangers qui viennent à nos eaux. Mais comme la section du Club alpin de notre ville se proposait, pour cette année, d'élaborer en ce

Digitized by Google

genre un travail très concis qui devrait être complété plus tard, l'Académie s'est bornée à promettre sa collaboration et son concours le plus sympathique et le plus empressé.

Mémoires. — Vous savez, Messieurs, que, durant dix ans, l'Académie a travaillé sans bruit, et je dirai dans l'ombre, comme le mineur qui descend dans les entrailles de la terre, afin d'y poursuivre les filons d'un riche minerai. Puis, quand l'heure est venue, il remonte vers la lumière, et, pour preuve de son travail, à la fois humble et utile, il expose quelques parcelles du brillant métal qu'il a dégagé de sa gangue. Cette année, l'Académie a pensé qu'il était temps d'affronter le grand jour et de porter un spécimen de ses travaux à ce grand concours scientifique qui a lieu chaque année, à Paris, sous le nom de Réunion des délégués des Sociétés savantes des départements. S'inspirant de la pensée de faire classer notre petite province au rang des pays dignes, par le nombre et l'importance de leurs monuments antiques, d'attirer toute l'attention des savants, l'Académie fut tout unanimement d'avis de déléguer un de ses Membres à la réunion de la Sorbonne. M. l'architecte Borrel, qui s'occupe avec la plus louable activité de la recherche et de l'étude des monuments archéologiques de notre contrée, accepta sans peine cette honorable délégation.

A cette fin, il a résumé un court mémoire, intitulé : *Etude sur les monuments de l'antiquité dans la Tarentaise*, mémoire qui fut admis à l'honneur d'une lecture publique, le 2 avril 1875, et qui a si vivement intéressé les archéologues éminents qui présidaient cette réunion solennelle. Nous savons que plusieurs ont prié M. Borrel d'ajouter à sa lecture des développements qu'il s'est empressé de donner verbalement, fournissant ainsi, séance tenante, des réponses satisfaisantes à ces maîtres de la science.

Par cette lecture, M. Borrel appela l'attention à la fois sur le cromlech du Petit-Saint-Bernard, sur la pierre-levée de Saint-Martin-de-Belleville et la pierre-tournante de Bellentre, sur le demi-dolmen de Planvillard et les quatre galgals connus en Tarentaise, sur l'enceinte à gros blocs de Saint-Jean-de-Belleville, le castrum de Saint-Jacques et l'enceinte fortifiée du Mont-Gargan. Il y ajouta quelques détails sur une hache de pierre trouvée à Villette, sur les tombeaux cubiques de Bellecombe,

Digitized by Google

sur les tumulus des Allues, de Champagny, de Pralognan, de Saint-Martin et de Saint-Jean de Belleville, sur les tombeaux romains de la Fortune et, enfin, sur l'église de Saint-Martin d'Aime.

Dans cette longue nomenclature, se dessine le but que s'était proposé M. l'Architecte ; il visait à révéler l'importance de notre province au point de vue archéologique et à conquérir en faveur de nos vallées l'attention des savants.

Le mémoire dont je viens de parler a occupé plusieurs de nos séances, car M. Borrel a eu la tâche malaisée, après l'avoir rédigé, de le réduire plusieurs fois pour l'adapter à l'étroite et impitoyable mesure d'une lecture à la Sorbonne. Malgré ces réductions successives, il a obtenu l'assentiment de l'Académie et les louanges du Comité des Sociétés savantes ; mes éloges seraient bien insignifiants, après de si honorables suffrages. Seulement, son auteur voudra bien me permettre de consigner ici une réserve toute bienveillante et qui laisse à ce travail tout son mérite. Suivant une terminologie entachée de quelque présomption, bien qu'elle ait été adoptée et comme consacrée par l'éminent M. Boucher de Perthes et par le savant Troyon, M. Borrel a classé ses diverses notices sous les rubriques d'âge de la pierre-brute-polie, d'âge du bronze, etc. Ces dénominations, en fait, n'ont rien d'absolu, puisque ces époques ou âges ont pu souvent coexister simultanément dans des lieux différents et souvent dans les mêmes contrées. D'ailleurs, elles font trop allusion à ces époques qu'on a trop hâtivement et trop prétentieusement voulu appeler préhistoriques. Nous croyons, avec M. Alexandre Bertrand, le très savant directeur du musée de Saint-Germain, qu'il est sage d'hésiter devant ces appellations et de ne rien formuler encore, parce que, dit-il, les idées émises jusqu'ici sur les âges préhistoriques se trouvent chaque jour bouleversées par des découvertes nouvelles. Cette observation nous rappelle une belle parole de Bacon, qui doit trouver sa place ici : *Veritas filia temporis.*

Nous avons nous-même lu en séance un mémoire sur les deux anciennes églises du Bourg-Saint Maurice : l'une qui fut démolie à l'occasion de la construction de l'église actuelle, l'autre qui fut maintes fois menacée, dégradée et, enfin, recouverte par les apports des inondations d'Arbonne. Dans cette série de notes sur ces deux églises, nous avons été amené à publier divers documents inédits, entre autres l'acte de consécration de l'église de Saint-Maurice, en 1142 ; des renseigne-

Digitized by Google

ments authentiques sur les reliques de saint Maurice et de ses compagnons ; des détails tirés d'un rapport officiel sur la grande inondation de 1579, et, enfin, des données certaines sur l'emplacement occupé par la ville du Bourg en des temps plus reculés.

Publications. — Je ne doute pas, Messieurs, que vous ne vous soyez demandé avec un sentiment d'inquiétude et de surprise comment il s'était fait que, depuis notre dernière Assemblée générale, vous n'aviez plus reçu aucune de nos livraisons. Hélas ! la raison en est fort simple. La courte livraison qui va vous être remise et qui commence le troisième volume de nos mémoires, a eu la malchance, malgré nos plaintes et nos réclamations réitérées, de faire à l'imprimerie une quarantaine de onze mois. C'est au point que, plusieurs fois, l'attention de l'Académie a été appelée sur la question de savoir si nous ne devions pas chercher hors de la localité une typographie plus expéditive. Cependant, je dois à la vérité de vous dire qu'en ces derniers temps, l'appareil de Guttenberg s'est remis en mouvement. Grâce à ce réveil, nous pouvons vous présenter actuellement une première livraison ; une seconde a déjà plusieurs feuilles tirées et sera, espérons-le, achevée et expédiée sous peu : vous y trouverez entre autres le compte-rendu de notre Assemblée générale de l'an passé.

La livraison qui va vous être remise contient : 1° Un travail déjà ancien que j'ai fait sur les franchises du village de Saint-Germain à Séez et dont j'ai précédemment plusieurs fois entretenu l'Académie. 2° La notice sur la chapelle de Notre-Dame de Tout-Pouvoir, à Bozel, écrite par M. Garçon, curé de La Perrière, et qui avait déjà été lue en séance en 1869. On y trouve des renseignements précieux sur la fondation de ce gracieux sanctuaire et sur l'établissement et le progrès du pèlerinage qui y amène chaque année un certain concours de fidèles. Comme cette notice avait une actualité toute spéciale aux approches du grand pèlerinage diocésain de Bozel, elle fut tirée à part et répandue à un grand nombre d'exemplaires. 3° Le commencement de mes notes sur les deux églises du Bourg, dont j'ai eu l'honneur de vous dire quelques mots, il n'y a qu'un instant.

Je puis encore, dès maintenant, vous promettre la continuation prochaine de la série de nos documents. M. le chanoine Miédan y a remis la main ; il s'en occupe activement et a déjà préparé la matière d'une importante livraison.

Digitized by Google

II

Maintenant que mon compte-rendu s'achève, je me trouverai heureux, Messieurs, s'il m'a été donné de vous faire comprendre que, malgré bien des difficultés pratiques et des ralentissements involontaires, nous n'avons pas abandonné notre tâche ni répudié le travail auquel nous nous étions spontanément dévoués en fondant l'Académie de La Val d'Isère.

Jusqu'ici, Messieurs, chaque fois que j'ai eu l'honneur de faire mon rapport annuel, j'ai profité d'une prérogative fondée sur de constants usages, en m'élevant à quelques considérations destinées à faire mieux et plus universellement sentir l'importance de notre œuvre et à lui concilier les sympathies ardentes et actives de tous. J'ai fait appel au patriotisme ; j'ai loué le savoir et glorifié la science. J'ai exalté l'histoire et j'ai dit par quels labeurs on en ouvre les sources. Enfin, j'ai dit comment on pourrait rendre plus régulières, plus vitales et plus féeondes les relations qui doivent s'établir entre les intelligences réunies dans une même association.

Vous agréerez, Messieurs, que je déroge aujourd'hui, à cet usage, en faveur de ceux d'entre vous qui ont des communications à faire à cette Assemblée. J'ai déjà été long, et ce que je pourrais ajouter, empièterait sur de plus intéressantes lectures. Après avoir constaté l'espèce de somnolence qui a paralysé l'activité d'un trop grand nombre de nos collègues, j'avais résolu de vous signaler les causes multiples qui avaient enrayé notre mouvement progressif et de vous faire part des moyens que je croyais propres à ramener au milieu de nous une vigueur nouvelle et l'énergie qui nous fait défaut. Mais j'y renonce.

Le champ que cultive l'intelligence n'est pas toujours fécond, et l'arbre même de la science semble parfois s'épuiser et saisonne comme les arbres vulgaires plantés dans nos vergers. Nos labeurs ont bien des analogies avec ceux de l'agriculteur. Souvent, le travail a été continu, dur, pénible, et, cependant, les fruits sont rares, les récoltes modiques ; c'est que, indépendamment de la fertilité du sol et de l'énergie du travail, les belles et riches moissons réclament des conditions atmosphériques, qui, souvent, refusent leur concours. L'homme des

Digitized by Google

champs a souvent la tristesse de trouver ses greniers trop vastes et ses celliers trop spacieux. Il en est de même pour les amis de la science. Quand, à la fin d'une saison, ils se recueillent pour mesurer les fruits de leurs travaux, comme le laboureur, ils cherchent une consolation dans l'espérance ; ils disent : la récolte a été insuffisante, mais celle qui viendra bientôt nous dédommagera amplement de nos peines.

Messieurs, il est une autre pensée bien capable de nous encourager tous : c'est que tout ce que nous avons fait depuis dix ans, nous l'avons fait pour notre pays. Nous ne nous sommes occupés que de notre chère Tarentaise. C'est là notre physionomie propre, le mérite qui nous distingue et nous fait apprécier plus que le talent dont nous aurions pu faire preuve. C'est là la tendance qui fera vivre nos publications et les fera rechercher plus tard, quelle que doive être, d'ailleurs, la durée de notre existence. Nous n'avons eu tous qu'un but et qu'un amour : le pays. Quelques-uns nous accuseront peut-être d'étroitesse d'esprit et diront que nous voulons trop vivre à l'ombre du coq de notre clocher. Quand le clocher est gracieux ; s'il surmonte un édifice qui mérite la peine d'être sérieusement étudié ; si le sol qui l'entoure est riche, s'il est couvert de débris réclamant l'étude parce qu'ils n'ont pas encore révélé leurs secrets, n'est-il pas évident que nous sommes plus utiles à la chose publique, en essayant de sonder ces mystères, en étudiant ce passé, qu'en nous livrant à des généralités scientifiques ou philosophiques qui n'étendraient le cercle des connaissances ni de nous, ni des autres et que personne ne lira jamais ? Tandis qu'on nous feuillettera, pour savoir si nous avons approfondi la science des choses locales et l'avons enrichie en y ouvrant un sillon nouveau ; on voudra apprendre de nous l'histoire des temps passés et l'explication des monuments qu'ils ont élevés sur le sol de notre patrie. Nous sommes, Messieurs, dans la bonne voie, la religion nous protége et le pays nous soutient, marchons avec courage, marchons en avant !

Après cette lecture, vivement applaudie, M. le Président donne la parole à M. le Secrétaire-Adjoint, pour la lecture d'un mémoire de M. l'abbé Fleury, curé à Genève et Membre de l'Académie, sur Thomas de Sur, archevêque de Tarentaise

Digitized by Google

et administrateur du diocèse de Genève sous Pierre III de Savoie. Ce remarquable travail, fruit de laborieuses recherches dans les textes originaux des archives de Genève, a surtout pour but de justifier la conduite de cet archevêque, vivement attaqué par les auteurs protestants. Il complète très heureusement cet que nous savions de ce personnage par la courte notice qu'en a donné Besson. L'Académie espère pouvoir bientôt en enrichir la série de ses mémoires.

M. Durandard donne ensuite une analyse sommaire d'un testament fait à la cure de Salins, le 17 novembre 1374, par le notaire Jean Cerisier de Salins. Entre autres dispositions, le testateur, Jacques, fils de Guigue Bouvier d'Yenne, notaire à Salins, veut que ses héritiers restent à Salins pour faire l'aumône aux pauvres, comme par le passé ; il fait des legs à ses filles et veut que, en cas de célibat, elles restent à Salins ; enfin, il lègue au curé de Salins 37 écus et 50 sous forts pour aumône. Cet acte est écrit sur parchemin et sert aujourd'hui de couverture à un registre déposé aux archives de la ville de Moûtiers.

M. le chanoine Savarin donne lecture de quelques notes sur le général Humbert, dont il croit pouvoir plus tard trouver exactement le lieu et la date de la naissance et les noms des ancêtres. L'Académie le prie de continuer ses recherches, afin de pouvoir, s'il y a lieu, revendiquer ce personnage, pour le pays, comme elle a pu déjà le faire pour Thomas Blanc.

M. Borrel lit ensuite un très intéressant extrait d'un mémoire sur les tombeaux antiques découverts à Bellecombe, sur les galgals de Saint-Martin-de-Belleville, de Saint-Jean-de-Belleville, du Bonhomme et des Avanchers, ainsi que sur l'enceinte fortifiée, à gros blocs, qui se voit près du village de La Combe de Saint-Jean-de-Belleville,

Digitized by Google

M. le chanoine Pont donne lecture d'un court mémoire sur la géologie du pays et qu'il a fait plus tard imprimer à la fin de son ouvrage intitulé : *La Tarentaise historique*, etc. Cette lecture donna lieu à M. Frèrejean de nous entretenir un trop court moment de nos richesses houillères.

Enfin, la visite du Musée, termina la séance.

II

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 9 AOUT 1877.

L'Académie s'est réunie dans le nouveau local de sa bibliothèque, maison Crud.

Avant l'ouverture de la séance, M. Brussier de Saint-Simon, préfet de la Savoie, qui arrivait à Moûtiers ce matin même, voulut bien honorer l'Académie de sa première visite. Dans un langage aussi patriotique que flatteur pour les Membres de la Société, ce magistrat distingué a encouragé leurs travaux et leur a promis son concours le plus sympathique pour aider à trouver les fonds nécessaires. Tous les Membres ont ensuite accompagné M. le Préfet dans la visite du Musée et l'ont reconduit à son départ. Puis M. le Président a déclaré la séance ouverte.

S. G. Mgr Turinaz occupait le fauteuil de la présidence d'honneur ; MM. Alliaudi, président ; Miédan-Gros, secrétaire ;

Digitized by Google

Luppoz, trésorier, et Capuçon, secrétaire-adjoint, siégeaient au Bureau. En outre, étaient présents : MM. le R. P. Prieur de Tamié, Crud, Durandard, Eynard, Gal, Léger, Péronnier, Poncet, Pont, Savarin et Trémey.

M. le Président rend tout d'abord son compte en ces termes :

Monseigneur et Messieurs,

Dans quelques instants, M. le Secrétaire va appeler votre attention sur ce qui s'est passé dans le sein de notre Société depuis sa dernière réunion générale. Permettez qu'auparavant je prenne la parole pour jeter avec vous un rapide coup-d'œil sur notre état personnel et financier :

1° Personnel. — Les vides produits dans les rangs ont été en partie comblés par l'admission de dix nouveaux venus, dont trois effectifs et sept correspondants. Un huitième s'est présenté, qui sera proposé au mois d'octobre.

Il en résulte que :

Le nombre des	Fondateurs,	qui était de	10	en 1875, est de	9
—	Effectifs	—	23	—	23
—	Correspondants	—	62	—	45
—	Honoraires	—	12	—	23
	Total. . . .		109		110

Parmi les Membres payant les cotisations, c'est-à-dire effectifs et correspondants, au nombre de soixante-cinq, vingt ont profité de la faculté de s'affranchir, ce qui réduit à quarante-cinq le nombre de ceux qui continuent à verser la cotisation annuelle.

Digitized by Google

Le nombre des Sociétés avec lesquelles nous sommes en correspondance et en échange de publications, ont augmenté de deux. Il y en a aujourd'hui vingt-huit.

2° Finances. — Malgré quelques lenteurs et les affranchissements effectués, le montant des cotisations, qui était de 644 francs en 1875, s'est maintenu à 528 francs en 1876. La capitalisation des affranchissements faite en rentes 5 °/o sur l'Etat a donné 40 francs par an, ce qui, ajouté aux libéralités d'un insigne bienfaiteur, Mgr Charvaz, porte nos rentes fixes à 140 francs.

Le Conseil général continue à nous allouer annuellement 200 francs. M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu porter à 400 francs le subside à titre d'encouragement, qui avait été de 200, puis ensuite de 300 francs.

En outre, le même Ministère nous a donné, en 1876, un secours de 2,500 francs, pour nous aider à payer l'acquisition du prieuré de Saint-Martin.

La somme totale dépensée pour l'acquisition de cet immeuble, tant pour achat qu'en frais accessoires, s'élève à 5,397 fr. 66 c. Si, à cela, on ajoute 1,204 fr. 02 c. employés en réparations, démolitions et fouilles, on arrive à la somme totale de 6,601 fr. 68 c., sans parler des frais d'un procès que l'on a dû intenter à un voisin, qui avait empiété sur notre avenue de 25 à 30 centimètres dans la pose d'une palissade.

Nos dépenses extraordinaires ne se sont pas bornées là. Nous voici installés dans des salles spacieuses, où nous avons pu disposer convenablement nos livres, nos manuscrits et les objets déjà nombreux qui composent notre Musée.

En attendant que nous ayons à payer l'annuité de location, nous avons eu à supporter les frais d'installation et d'ameublement.

Grâce au concours bénévole de quelques Membres, et spécialement de M. l'abbé Tremey, qui y a consacré pendant plusieurs mois ses peines et son temps, cette installation s'est

Digitized by Google

opérée avec la plus stricte économie. Cependant, les inévitables dépenses de détail et l'ameublement nous ont absorbé la somme totale de 570 fr. 45 c.

Malgré ces lourdes charges, nous n'avons pas voulu ralentir la marche de nos publications. Aujourd'hui même, nous avons le plaisir de vous présenter une forte livraison de *Mémoires*. C'est la seconde de cette année, et nous espérons qu'elle ne sera pas la dernière.

Bien que l'existence et le fonctionnement de notre Société ne dût pas être une chose indifférente pour la ville, l'Académie a passé dix années complètes sans réclamer aucun secours de l'administration municipale.

Mais, en 1875, poussés par la nécessité d'installer convenablement notre Bibliothèque et les objets composant notre Musée, nous avons cru devoir nous adresser au Conseil, pour en obtenir une allocation capable de faire face aux frais de location.

Cette démarche nous avait paru d'autant plus naturelle, que ces sortes de dépenses sont partout à la charge des municipalités, quand l'hôtel de ville lui-même n'a pas des appartements destinés à cette fin.

En conséquence, votre Président adressa à M. le Maire de Moûtiers, le 4 novembre 1875, une lettre, où il exposait la résolution, que l'Académie avait adoptée en principe, de chercher et louer un local destiné à recevoir sa Bibliothèque et son Musée, et la difficulté financière qu'elle rencontrait dans la réalisation de cette mesure tout à fait urgente, priant la ville de venir à notre aide.

Cette demande n'eut d'autre effet que d'amener quelques pourparlers qui n'aboutirent à rien. Si bien que, le 4 mai de cette année 1877, le Président dut recourir de nouveau à M. le Maire, pour en obtenir une réponse quelconque, qui nous fixât sur cette question, en nous apprenant si nous pouvions, oui ou non, compter sur cette ressource pour notre budget.

Un silence, plus profond encore que la première fois, a été le seul résultat de cette dernière lettre.

Digitized by Google

Après ce court exposé, le Président donne la parole au Secrétaire, qui lit le rapport des travaux de la Société depuis l'Assemblée générale du 9 août 1875 :

MONSEIGNEUR ET MESSIEURS,

Nous éprouvons tous en ce moment un profond sentiment de regret en ne voyant plus se lever pour prendre la parole, dans notre assemblée générale, celui qui pendant huit années, à pareille époque savait nous tenir sous le charme de ses savants et éloquents rapports. Hélas ! Messieurs, l'impitoyable mort nous l'a ravi. Comme un coup de foudre, elle a brusquement terminé cette belle carrière et nous a enlevé un collègue et un ami dont nous garderons un précieux souvenir. Permettez-moi, avant de vous faire le compte-rendu de nos travaux depuis la réunion de 1875, de payer, au nom de l'Académie, un juste tribut de reconnaissance à son éminent secrétaire, M. le chanoine, vicaire-général, Million.

M. le chanoine Million fut l'un des plus ardents promoteurs de l'œuvre que nous poursuivons. Longtemps déjà avant la fondation de l'Académie, il avait compulsé et analysé, la plume à la main, toutes les archives de l'Evêché et de quelques communes ; et quoique débutant dans ce genre d'études, avec ce coup d'œil sûr et rapide du praticien consommé, il savait du premier coup mettre le doigt sur tout ce qui pouvait servir, même de loin, à l'élucidation d'un point d'histoire ou d'archéologie. Aussi, dès le début, M. Million fut nommé par acclamation secrétaire perpétuel de l'Académie de La Val d'Isère, et il en a été pendant dix ans le membre le plus actif, le plus laborieux et le plus ferme.

Vous le savez, Messieurs, dans toute œuvre qui commence il y a les heures du découragement; notre œuvre a subi cette crise, et si elle en a triomphé nous le devons surtout à son secrétaire. Il n'a jamais cru lui à l'insuccès, et il savait faire partager à ses collègues cette vertu de ténacité pour les choses utiles.

L'Académie doit à M. Million, dix mémoires imprimés dans son recueil. Nous les avons lus, Messieurs, avec autant d'intérêt que de fruit, il me suffira donc d'en rappeler ici simplement le titre.

Digitized by Google

1° Notice historique sur la chapelle de N. D. de Pitié dans l'ancienne métropole de Tarentaise :

2° Monographie d'un reliquaire du XIe siècle ;

3° Notes sur les franchises de la Ville de Moûtiers ;

4° Chronique du Mont-St-Michel ;

5° Note sur le demi-dolmen de Planvillard ;

6° Note sur les litres ou ceintures funèbres de quelques églises ;

7° Rectification de quelques erreurs sur la Tarentaise ;

8° Le Village de St-Germain de Séez et ses franchises ;

9° Notes sur les deux anciennes églises du Bourg-St-Maurice ;

10° Extraits des mémoires inédits du seigneur de Capré.

Ces divers mémoires remplissent plus de 300 pages de notre recueil.

Je ne vous parle pas, Messieurs, de ses rapports aux séances générales, nous en avons ensemble admiré la clarté, la précision, le style imagé et poétique.

Vous savez aussi qu'il a eu une grande part à la publication de nos quatre livraisons de documents qui sont la reproduction de l'important inventaire des titres essentiels de l'ancien archevêché de Tarentaise.

Enfin, au moment où la mort l'a saisi, il était occupé de plusieurs travaux considérables ; entre autre de la vie de l'un de nos grands archevêques, à qui la tradition donne le titre de Bienheureux, c'est Benoit-Théophile de Chevron. Il a laissé de plus d'énormes cahiers de notes que nous utiliserons. Rien, Messieurs, ne sera perdu pour l'histoire de ce que M. Million a pu collectionner pendant de longues années de recherches et de travail opiniâtre ; car il a été décidé, dans la séance du 24 octobre 1876, que tous ces travaux, ces notes et mémoires seraient mis en ordre et imprimés.

Ce n'est pas tout, notre collègue a voulu nous laisser un dernier et riche souvenir ; c'est toute la partie historique et archéologique avec tous les manuscrits de sa bibliothèque. Je n'ai nul besoin de vous dire la grande valeur de ce don ; jetez les yeux sur cette partie de notre bibliothèque que vous avez en face et vous en jugerez mieux que moi. Le bureau a été l'interprète des sentiments de reconnaissance de la société en décidant que les ouvrages donnés par M. Million formeraient

Digitized by Google

une section distincte dans le catalogue, sous la rubrique : *Bibliothèque Million*, et que son nom serait inscrit au frontispice de cette bibliothèque. Parcourez ces rayons et vous verrez ce qu'il a fallu de patience et de sacrifices pour réunir tant de précieux ouvrages dont quelques-uns se vendent au poids de l'or.

Peu de temps après, l'Académie faisait une nouvelle perte par la mort de M. Georges Favre, ancien avoué, chevalier des SS. Maurice et Lazare, l'un de nos membres honoraires. Si l'état de santé de cet honoré collègue ne lui a pas permis de nous fournir des travaux, nous ne lui devons pas moins de la reconnaissance pour sa sympathie et pour les généreuses offrandes de sa bourse; générosités d'autant mieux appréciées qu'alors nous étions réduits aux seules ressources de nos cotisations. Nous avons encore à donner un témoignage de regret à notre zélé collègue M. Nambride, percepteur à Thônes, membre correspondant, décédé au mois d'août dernier.

En terminant cette nécrologie je dois un tribut de reconnaissance à deux ecclésiastiques décédés l'année dernière, MM. Dutour d'Héry, Prévot de la cathédrale de Tarentaise et Eustache Bérard, Curé, en retraite à Aime. Ces deux Messieurs, avec trop de modestie peut-être, persuadés qu'ils ne pourraient rien faire pour l'Académie, n'ont pas voulu accepter le titre de Membres honoraires que nous leur avons plusieurs fois offert; mais ils nous ont chaque année donné leurs cotisations, avec une régularité et une amabilité touchantes, comme les membres les plus fidèles à l'article 18 du règlement.

Depuis notre dernière séance générale, l'Académie a inscrit dans son catalogue dix nouveaux membres. Mgr Barbier de Montault, prélat de la maison de SS. le Pape Pie IX, MM. Hertz, Sous-Préfet de Moûtiers, Georges Frèrejean de Lyon et l'abbé Tremey, — déjà membres correspondants, — et Perrier de La Bâthie, notaire à Moûtiers, ont été accueillis comme Membres effectifs. MM. Dufaud, professeur à l'école normale d'Albertville Jean-Louis Faure d'Albertville, le chanoine Chevallier, d'Annecy, l'abbé Borrel, professeur de rhétorique au Petit-Séminaire de Moûtiers, et Mengeon, instituteur à Versoye, sont venu grossir le nombre de nos membres correspondants.

Dans sa séance du 23 janvier 1877, l'Académie, voulant donner à M. Victor Frèrejean un témoignage de sa reconnaissance pour le puissant concours qu'il a bien voulu lui prêter en l'aidant à payer l'acquisition de l'ancienne église de St Martin

Digitized by Google

d'Aime, l'a acclamé Président honoraire. Elle n'a pas voulu entièrement se séparer de deux chers collègues, qui avaient envoyé leur démission ; MM. Aubert, receveur principal des contributions indirectes, et Ricordy, inspecteur des douanes en retraite, à Valleiry ; ils ont été maintenus dans ses listes comme membres honoraires.

Nos relations d'échange de publications, qui étaient établies avec 25 sociétés savantes de la France et de l'étranger, se sont étendues pendant ces deux années, 1° Au Bureau des Travaux historiques ; 2° au ministère des Beaux arts ; 3° A l'Académie héraldique d'Italie ; et 4° à la société française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques.

Après vous avoir parlé du personnel je vous dois quelques mots sur ce que mon regretté prédécesseur appelait *le nerf de la science,* nos ressources et nos dépenses.

Grâce à la bienveillance de MM. les Préfets et aux bons offices de nos collègues, membres du conseil général, nous avons très-régulièrement reçu la subvention annuelle de 200 fr. qui nous a été allouée par le département ; l'état nous a alloué d'abord une somme de 2,500 fr. pour l'Eglise d'Aime et bon nombre de nos collégues ont souscrit des obligations sans intérêt ; cela nous a permis d'arriver enfin à l'acquisition de cet important monument. Nous avons reçu de plus de l'Etat une subvention de 700 fr. pour 1876 et il nous en est accordé une de 400 fr. pour l'année courante.

La rentrée des cotisations annuelles, que les statuts et le règlement imposent aux membres de l'Académie, s'est faite pendant ces deux années d'une manière un peu plus régulière ; mais je dois à la vérité d'avouer, encore cette fois, que quelques uns de nos collègues sont trop sujets à oublier cet article du règlement qui a cependant une grande importance pour notre œuvre. Dans le but de parer à cet inconvénient, nous avons déterminé par l'art. 19, que les membres pourraient se libérer en versant au moment de leur admission un capital de 140 fr. ; et que les membres déjà agrégés pourraient user du même privilége, en versant ce capital diminué de la moitié de la somme des cotisations déjà versées.

Cette liberté laissée aux sociétaires diminuera quelque peu nos ressources, ce point n'est pas resté inaperçu ; néanmoins nous avons cru utile de la maintenir. Elle est agréable aux membres qui sont par ce moyen délivrés du souci de faire par-

Digitized by Google

venir leur cotisation, ou de l'ennui de se la voir réclamer; d'autre part nos finances gagneront en stabilité et le Bureau saura plus exactement sur quelles ressources il peut compter pour arrêter le budget.

Nos dépenses se sont élevées en 1876 à 5,936 fr. 40 centimes; la grosse part de cette somme a été absorbée par l'acquisition de l'Eglise de St-Martin d'Aime, les réparations et les fouilles que nous y avons faites.

Musée. — Je crois pouvoir dire sans trop de prétention que peu de jeunes sociétés savantes dans une ville petite comme la nôtre possèdent un musée aussi remarquable qu celui que vous avez sous les yeux. Notre collection de médailles est fort belle, nous approchons du troisième mille. Il y a surtout à vous signaler une collection presque complète des monnaies d'Emmanuel Philibert, duc de Savoie, du moins pour les pièces en argent et en billon; et une série de 121 pièces dont 5 en or et 31 en argent provenant du médaillier chinois de M Martin, missionnaire apostolique, décédé Supérieur du collége de Poulopinang. Ce regretté compatriote les avait données à M. le chanoine Vicaire général Miédan, qui, après nous avoir déjà donné divers objets très-intéressants, a bien voulu se dessaisir en faveur de notre musée de ce charmant trésor. Nous lui en sommes d'autant plus reconnaissants que c'était pour lui un doux souvenir d'un ami. J'éprouve un regret, c'est de ne pouvoir pas encore cette année vous présenter nos médailles et monnaies parfaitement triées, classées et catalognées; notre installation ne date que du premier printemps et ce travail seul exigera des mois de patience et de laborieuses recherches. Nous avons fait ce qui était possible et nous continuons chaque jour. Ce travail d'installation a surtout été fait par notre collègue M. l'abbé Tremey, avec un dévouement et un zèle admirables; qu'il veuille bien agréer les remercîments de la société pour cela et pour les précieux et nombreux échantillons de médailles et d'objets divers qu'il nous a si gracieusement donnés. Nous avons aussi des remercîments à faire à notre collègue M. Crud qui a bien voulu s'occuper du classement de notre collection de coquillages, qui nous a donné bon nombre d'objets pour le musée et nous a promis son intéressante collection particulière. Le classement des minéraux est dû à l'obligeance d'un autre collègue, M. Alliod, d'Albertville, qui est venu y consacrer quelques journées.

Digitized by Google

Bibliothèque. — Nous avons peu acheté pour la bibliothèque, mais M. le Chanoine Million l'a enrichie d'environ 400 brochures et volumes et d'un grand nombre de manuscrits.

Aujourd'hui nous avons un local spacieux nous le mettons de grand cœur à la disposition des amateurs qui voudront bien nous réserver leurs collections de livres, d'objets d'art et de curiosités de toutes sortes.

Il est temps, Messieurs que j'arrive au compte rendu de nos travaux.

Depuis le 9 aout 1875, époque de notre dernière séance générale, l'Académie a tenu vingt-deux séances mensuelles. Elles ont été remplies, en dehors des communications verbales et quelques lectures de mémoires, par le projet d'acquisition du monument que vous connaissez tous, l'église et le prieuré de St-Martin d'Aime. Les négociations commencées depuis longtemps ont enfin abouti. Les Membres du Bureau, au nom de l'Académie, par actes des 30 septembre 1875 et 2 juin 1876, sont devenus propriétaires de l'immeuble.

L'église du prieuré de St-Martin était une propriété privée; on l'avait coupée en deux parties pour en faire une grange et une cave, elle allait donc se dégrader et périr fatalement. Heureusement que sur ces entrefaites notre savant collègue M. l'abbé Ducis fut transféré au vicariat d'Aime avec la mission secondaire d'y étudier les monuments historiques. Il visita l'église, en étudia le caractère, le mode de construction, l'appareil, dressa les plans de ce qui restait et de ce qui avait disparu, copia les peintures, fit disparaître le badigeon qui cachait la grande peinture du Massacre des Innocents, du XIIe ou XIIIe siècle. Dès lors, le monument acquérait de la valeur pour les propriétaires, il était endommagé, mais sauvé. Après M. Ducis, un autre collègue, M. l'architecte Borrel, travailla avec tout le dévouement et le zèle que vous savez à le faire mieux connaître et à le faire classer parmi les monuments historiques de France. Enfin après plus de deux ans de négociations, de difficultés de toute espèce, de procès même, le monument nous appartient. Sous la direction de M. Borrel il a été complétement fouillé et déblayé, le grand mur qui coupait le chœur a disparu et aujourd'hui on le voit dans son ensemble avec ses trois constructions successives.

Pour atteindre ce but nous n'avons rien épargné; nous y avons mis beaucoup de temps et beaucoup d'argent, et par conséquent nous avons dû un peu négliger nos publications.

Digitized by Google

Nous ne le regrettons pas ; et si, comme nous l'espérons, les ressources mises à notre disposition nous permettent de reconstruire les parties détruites de ce monument, on nous approuvera, et nos successeurs nous seront reconnaissants de l'avoir sauvé d'une ruine complète et imminente.

Cette acquisition nous a tout naturellement amenés à traiter dans nos séances de la réorganisation de la société au point de vue de la reconnaissance légale comme établissement d'utilité publique et capable d'acquérir. Vous le comprenez, Messieurs, c'était bien délicat. Nous avions marché douze ans avec notre ancien règlement-constitution ; nous avions toute notre liberté, nous pouvions à mesure que l'expérience nous en montrait la nécessité modifier ces statuts ; et il s'agissait en les soumettant à l'approbation du gouvernement de les rendre invariables. Nous avons examiné, discuté et enfin, en séance générale, approuvé nos statuts qui ont été soumis au gouvernement avec notre demande de reconnaissance ; et elle nous a été accordée par un décret du Président de la République en date du 21 mai 1877.

Nous avons ensuite procédé à la révision de notre règlement intérieur pour le mettre en harmonie avec les statuts et ce travail a été adopté et approuvé dans notre séance du 26 juin dernier.

Ces séances que j'appellerai d'affaires et d'organisation nous ont pris beaucoup de temps ; cependant nous n'avons jamais oublié le but de notre institution. A chaque séance la science ou l'histoire ont eu leur part, quelque fois bien petite, il est vrai, dans des communications intéressantes et des discussions tout amicales. En même temps que nous traitions de l'acquisition de notre monument d'Aime, nous en discutions l'origine, la destination première et les remaniements successifs qu'on lui a fait subir.

J'ai moi-même donné lecture de plusieurs extraits du calendrier des bienfaiteurs de l'Eglise et hospice de St-Louis des Français à Rome et des inscriptions tumulaires qui existaient dans cette églises avant sa restauration et qui concernent des Savoyards. Ces extraits m'avaient été communiqués par notre collègue Mgr Barbier de Montault.

Le temps ne m'a pas encore permis de faire les recherches voulues pour arriver à déterminer le lieu de naissance de nos compatriotes mentionnés dans ces extraits.

Digitized by Google

Mémoires. — Depuis notre dernière assemblée générale nous avons reçu deux mémoires très-intéressants. Le premier a pour titre : Notes archéologiques sur Moûtiers et la Tarentaise ; nous le devons à Mgr Barbier de Montault. Il est aujourd'hui entièrement publié et comprend la moitié de la 2e livraison du 3e volume de notre série des mémoires, toute la 3e et la 4e livraison, soit environ 220 pages.

C'est par ce beau et savant travail que notre nouveau collègue payait sa réception à l'Académie. Je n'entreprendrai pas de l'analyser ; il faut le lire tout entier et plusieurs fois, et bon nombre de nos collègues seront comme moi bien étonnés de savoir que notre pays possède tant de si belles choses. Mgr Barbier n'a pas pu tout visiter et tout décrire, continuons son œuvre ; il nous a ouvert un sillon, c'est à nous qui sommes sur les lieux de l'achever.

M. le Docteur Camille Laissus nous a aussi donné un travail remarquable qui a pour titre : *Les Eaux thermales de Bonneval en Tarentaise.* Ce mémoire est divisé en quatre parties. La 1re donne la topographie du pays et la description de l'Etablissement ; la 2e est consacrée à l'aménagement intérieur des bains et à l'histoire des sources ; la 3e traite des propriétés physiques et chimiques des eaux ; enfin dans la 4e l'auteur nous donne les propriétés médicales des eaux de Bonneval. Ce mémoire a été lu dans la séance du 14 novembre 1876 et l'Académie en a immédiatement voté l'impression ; et j'ai la satisfaction de vous annoncer qu'il paraîtra en tête de la première livraison.

Mon prédécesseur vous disait, dans son rapport du 9 août 1875, que nous allions pousser vigoureusement la publication de nos documents ; j'ai le regret de vous dire que je n'ai pu réaliser cette espérance qui paraissait alors si bien fondée. Nos fonds absorbés ailleurs, la nécessité d'activer la publication du mémoire commencé, de Mgr Barbier, et aussi les lenteurs imprévues de notre imprimerie ; tout cela réuni fait que depuis je n'ai pu faire publier qu'une seule feuille. Serai-je plus heureux cette année, j'ai quelque raison de le croire.

Avec les moyens si restreints dont nous avons pu disposer, il me semble que nous avons beaucoup fait déjà. Nous avons bientôt trois volumes de mémoires publiés, et dans peu nous aurons un volume de documents. Nous avons enfin en toute propriété l'un des plus anciens et des plus beaux monuments d'archéologie du pays ; nous l'avons fouillé, nous l'avons déblayé, nous

Digitized by Google

l'avons restauré de manière à le préserver désormais de plus regrettables dégradations. Nous avons augmenté d'une manière très-notable les objets des diverses séries de notre musée et les volumes de notre bibliothèque. Tout cela est beaucoup sans doute ; mais ne pourrions-nous pas faire plus encore ! Je réponds sans hésiter oui, nous pouvons faire mieux.

N'oublions pas, MM., notre origine et notre but. L'Académie n'a jamais eu la prétention d'être une société de savants, bien qu'elle compte parmi ses membres un bon nombre d'hommes éminents par leur science; mais, une association d'hommes dévoués à leur pays, désireux de le faire mieux connaître, de retrouver les monuments primitifs et originaux de son histoire, et de les préserver d'une ruine certaine, en les mettant par la publication entre les mains de tous. C'est pour cela que dès son début elle a fait appel au dévouement de tous et a voulu grouper comme en un puissant faisceau toutes les ardentes et actives sympathies pour cette œuvre éminemment patriotique.

Notre but est, comme le disait mon prédécesseur dans son dernier rapport, d'étudier ce qui existe à l'ombre du coq de notre clocher. « Quand le clocher est gracieux, dit-il, s'il surmonte un édifice qui mérite la peine d'être sérieusement étudié ; si le sol qui l'entoure est riche, s'il est couvert de débris réclamant l'étude par ce qu'ils n'ont pas encore révélé leurs secrets, nous sommes plus utiles à la chose publique en essayant de sonder ces mystères, en étudiant ce passé, qu'en nous livrant à des généralités que personne ne lira jamais. Tandis qu'on nous feuilletera pour savoir si nous avons approfondi la science des choses locales et l'avons enrichie en y ouvrant un sillon nouveau ; on voudra apprendre de nous l'histoire des temps passés et l'explication des monuments qu'ils ont élevés sur le sol de notre patrie. »

Pour cela, MM., il ne faut pas attendre le loisir et le moyen de faire un travail complet et irréprochable au point de vue littéraire; avec un semblable système, on ne produit jamais rien. Nous ne sommes pas des savants, nous ne sommes pas des littérateurs surtout ; nous sommes et nous voulons rester d'intrépides pionniers, d'actifs et infatigables collectionneurs. Prenons donc des notes, copions des textes, recueillons des traditions ; et dans quelques mois nous aurons tous dans nos petites archives particulières un riche trésor. Ne le laissons pas enfoui sous prétexte de l'accroître encore, mettons-le en

Digitized by Google

pleine lumièr et nous aurons peut-être enrichi l'histoire d'une fait important, nous aurons révélé dans une date tout le secret d'une époque. Permettez-moi, chers collègues, pour le rapide et plein succès de l'œuvre que nous poursuivons ensemble, de vous prier de rendre plus fréquentes vos intéressantes communications; envoyez-nous des notes, des dates, des textes, tout en un mot ce qui peut intéresser l'histoire du pays et tout l'intéresse. Qu'importe la forme et le style; votre bureau n'est pas un jury littéraire, mais il a mission de la part de la société de recevoir, de coordonner et de publier tout ce qui lui est transmis et qui rentre dans le programme que l'Académie s'est tracé à son début. Les petites rivières font les grands fleuves; ainsi, MM. de l'ensemble de ces nombreux petits travaux que je vous demande, résultera, tôt ou tard, un magnifique monument : l'histoire de notre cher pays.

La parole est ensuite accordée à M. le chanoine Savarin, pour la lecture d'une biographie des plus intéressantes, sous le modeste titre de *Notice sur M. Jean-Pierre Perrot, docteur en sainte théologie, bachelier en droit, vicaire général et official de l'archevêché de Tarentaise, directeur du séminaire des clercs de Tarentaise, chanoine de l'église métropolitaine de Saint-Pierre et curé de la paroisse de la cité de Moûtiers.* Ce mémoire sera publié aussitôt que l'auteur aura pu trouver quelques dates qui lui manquent encore.

M. le chanoine Pont donne lecture de la suite d'un travail, dont la première partie avait déjà été publiée dans le *Courrier des Alpes*, et intitulé : *Explication géologique de la chute de la montagne de Sainte-Foy (Tarentaise).*

M. Durandard, à son tour, donne lecture d'une série de notes recueillies dans les archives de Moûtiers, relatives aux concessions et priviléges accordés et confirmés par les archevêques de Tarentaise aux habitants de la ville de Moûtiers.

Les textes de ces actes seront publiés en leur temps dans la série de nos documents.

M. le Secrétaire, à la fin de la séance, donne lecture de

Digitized by Google

quelques extraits les plus curieux d'une brochure intitulée : *Relation de ce qui s'est passé à Moûtiers et dans la province de Tarentaise, à l'occasion de l'arrivée de Sa Majesté le roi de Sardaigne, pendant son séjour du 17 août 1775.* Cette relation a été faite par de Corcy et dédiée à Mgr Laurent de Sainte-Agnès, archevêque de Tarentaise. L'Académie doit cette brochure, qui mérite d'être réimprimée dans la série de nos publications à la gracieuse obligeance de M. le chanoine Lombard.

ALLIAUDI,
Président.

V. MIÉDAN-GROS,
Secrétaire.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE

DE CE TROISIÈME VOLUME

Pages.

Le village de Saint-Germain de Séez et ses Franchises, — M. Million. 5

Notice sur le sanctuaire de N.-D. de Tout-Pouvoir, à Bozel, — M. Garçon 43

Notice sur les deux anciennes églises du Bourg-Saint-Maurice et leurs insignes reliques, — M. Million. 55

Extraits des Mémoires inédits du Seigneur de Capré, — M. Million. 101

Notes archéologiques sur Moûtiers et la Tarentaise, — Mgr Barbier de Montault . . . 125

Les Eaux thermales de Bonneval en Tarentaise, — Docteur C. Laissus 347

Thomas de Sur, — M. l'abbé Fleury 361

Une communication faite par M. Durandard, avoué 378

Règlement du Congrès des Sociétés savantes de la Savoie 376

Rapports entre les diocèses de Tarentaise et de Genève, — M. Fleury 379

Digitized by Google

Pages.

Tombeaux de Saint-Marcel. — Monographie d'une agrafe ancienne, — M. L.-E. Borrel . . . 402
Mémoire sur les Monuments du Prieuré de Saint-Martin, — M. L.-E. Borrel. 409
Discours prononcé au 1er Congrès scientifique de la Savoie, — M. Alliaudi 419
Numismatique mérovingienne de la Tarentaise, — M. G. Vallier. 427
Circulaire du Président de l'Académie de La Val d'Isère (état financier) 467
Mémoire sur quelques épisodes de la révolution française, — M. Fleury. 503
Pouillé de l'ancien archidiocèse de Tarentaise, — M. Alliaudi 527
Bénitiers de l'église de Saint-Marcel et de la chapelle de Centron, — M. L.-E. Borrel . . 550
Les habitants de Marthod et la leyde de Conflans, — M. Alliaudi 562
Analyse du compte-rendu du Congrès scientifique de France, tenu à Chambéry en 1863. — Mémoire posthume de M. A. Avet 576

Etat personnel de l'Académie de La Val d'Isère,
août 1877 339
mai 1880 460

Digitized by Google